This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER
HN HKM8 L

Digitized by Google

Fr 27.38

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-SEPTIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

Δ
Fr 27.38
✓

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
Feb 20, 1932

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

58e Année

Nouvelle Série

1re Livraison — Juillet 1908

TOME LVII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

JUILLET

Pages

Un rempart régionnaire en Anjou. — **Commandant A. Pommerais.** 5

La Justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. La Commission Proust : sa création, son personnel, ses jugements, 15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794) *(suite)*. — **E. Queruau-Lamerie** 17

Poésie : Pastorale. — **A. Dupouy** 35

Le Clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801) *(suite et fin)*. — **H. Faye** 37

Sur les chemins de Vendée *(suite)*. — **Pierre Gourdon** 59

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Juillet 1908). — **A. Cheux** 67

Observations sur l'arrivée de plusieurs oiseaux, faites à la Baumette (près Angers), de 1874 à 1909. — **A. Cheux** 69

Observations sur la vigne, à la Baumette (près Angers), de 1880 à 1908 (chasselas). — **A. Cheux** 71

Chronique 73

Le Musée de Beaufort. — M. Lucien Rousseau, premier prix du Conservatoire. — M. Nicole, lauréat de l'Institut. — L'aéroplane Gasnier. — Le Maire d'Angers et le Maire de Londres. — Bureau et Comité de la Société des Amis des Arts pour 1908-1909. — A propos d'Aloysius Bertrand. — M. le duc de Caylus, bailli grand'croix de l'ordre de Malte. — Légion d'honneur : le sculpteur Desbois, promu officier. — Palmes Académiques. — Mérite Agricole. — Nécrologie : M. Delaporte ; Dom Chamard. — **X*****.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule 1 fr. 25

Digitized by Google

UN REMPART RÉGIONNAIRE EN ANJOU

AU LECTEUR

Pendant une quinzaine d'années, de 1858 à 1873, mon père a habité la petite ville de Craon, dans le département de la Mayenne. Singulièrement curieux des choses du passé, il a consacré les loisirs que lui faisaient ses fonctions de Juge de Paix à des recherches archéologiques sur ce canton de l'ancien Anjou. Feuilletant les quelques livres dont il pouvait disposer, parcourant, en tout sens et à toute époque, les campagnes environnantes, interrogeant les paysans dont il aimait les vieilles histoires, il a consigné au jour le jour sur des feuilles volantes les renseignements ainsi recueillis, avec la pensée de les mettre un jour en ordre : c'est ce travail à peine ébauché que je tente de faire aujourd'hui. Par un sentiment que le lecteur comprendra, j'ai voulu n'apporter au texte lui-même que le moins de changement possible. J'ai conservé des descriptions, des anecdotes, des traditions qui, probablement, paraîtront des hors-d'œuvre aux indifférents, mais qui me rappellent le chercheur passionné et le rêveur charmant que fut mon père. C'est lui qui va nous entretenir du Rempart régionnaire, objet de cette étude, et sa plus importante découverte au pays Craonnais. C'est vers 1868 que mon père a rédigé les notes qui servent de base à cette étude.

Digitized by Google

Lors donc qu'en la parcourant le lecteur rencontrera des expressions telles que celles-ci : l'*année dernière*, *il y a trois ans*, *etc.*, il devra se reporter à la date sus-indiquée pour en comprendre la valeur exacte.

Versailles, le 1er juillet 1907.

Commandant A. POMMERAIS

Il s'en faut que l'exploration du sol, au point de vue archéologique, soit complète en France, même dans les contrées les plus visitées. Certains travaux, surtout ceux dont la terre forme la matière unique, vieilles enceintes de camps ou d'habitations isolées, buttes artificielles de toutes formes et de toutes grandeurs, vieux retranchements, n'ont été l'objet d'aucune étude générale et sérieuse. Il est vrai que l'archéologie est une science encore nouvelle. Les quelques hommes qui l'ont fondée et cultivée jusqu'à ce jour ne pouvaient suffire à tout découvrir, à tout décrire. Mais leurs travaux ont développé dans beaucoup d'esprits la curiosité des choses antiques ; avec leur aide, avec le concours notamment de ceux qui vivent dans les campagnes reculées, une investigation exacte des antiquités provinciales deviendra possible.

Nous espérons contribuer à ce résultat en signalant les vestiges d'un grand travail militaire que nous croyons inconnu. Nous les avons découverts en 1862 dans cet angle de l'Anjou qui confine à la Bretagne et au Maine, et qui constitue sur la rive droite de la Mayenne la partie la plus méridionale du département auquel cette rivière a donné son nom. Ces vestiges importants n'ont jamais été décrits ; nous doutons fort qu'ils aient été mentionnés dans un document quelconque, et nous affirmons que la tradition

Digitized by Google

locale n'a conservé de leur origine et de leur ensemble que quelques souvenirs incohérents et rudimentaires.

Si un pareil travail n'a été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune recherche, il faut sans doute l'attribuer à son antiquité même, à son éloignement de toute grande ville, à sa situation dans des campagnes dont l'accès n'est facile que depuis un petit nombre d'années. L'exploration du sol y est plus pénible que dans une forêt : nous l'affirmons par expérience, ayant poussé nos investigations à travers champs sur plus de cinquante kilomètres. Il s'agissait, en effet, de reconnaître le tracé et les restes d'un retranchement dont la longueur n'était guère moindre, s'il avait, comme nous espérons le démontrer, ses extrémités appuyées : à l'est, sur la Mayenne, près Château-Gontier, et à l'ouest, sur la Seiche, près d'Availles, au nord-est de la Guerche.

Quelque étrange que puisse paraître l'idée d'une telle fortification, il nous faut l'admettre comme vraie : le Retranchement a existé. Il était destiné à protéger contre les incursions d'un ennemi venant du Nord le pays compris entre le cours inférieur de la Mayenne, la Loire et la frontière de Bretagne. Cette contrée, séparée du reste de l'Anjou par deux grands cours d'eau, a eu autrefois, et longtemps sans doute, des destinées particulières. Les peuplades des Andes, qui habitaient là au temps de la conquête romaine, devaient avoir, par suite de leur isolement, quelque chose de distinct dans leur existence et leur organisation ; elles devaient être plus voisines de la barbarie armoricaine. Aussi le pays a-t-il été fortement occupé par les Romains, qui établirent sur les rives de l'Oudon un centre local de domination et d'administration, le *Combaristum* des itinéraires de l'empire.

Plus tard, lorsque l'Anjou s'est divisé en deux Comtés, le Comté d'Outre-Maine et le Comté d'en deçà, le premier doit avoir eu primitivement les mêmes limites que nous venons de donner à la contrée couverte par le retran-

Digitized by Google

chement. Nous savons bien que cette division n'a guère duré, mais il suffit qu'elle se soit produite au IXe siècle pour prouver que la région avait encore à cette époque le souvenir et certains éléments d'une vie propre. Nous disons cela pour expliquer l'existence de notre rempart dans la longueur que nous lui avons assignée.

En effet, s'il n'a pas été établi pour la protection du pays restreint dont nous parlons, et par les soins d'un pouvoir particulier à ce pays, il n'est qu'un tronçon d'une ligne de défense projetée ou réalisée, ayant eu pour objet de mettre, sinon tout le territoire angevin, au moins une partie plus considérable que celle indiquée plus haut, à l'abri d'une agression qu'on craignait du Nord. Cette ligne, qui vers l'Est se serait prolongée jusqu'à la Sarthe, peut-être même jusqu'au Loir, aurait eu une étendue d'une centaine de kilomètres. Nous avons voulu nous assurer si sur la rive gauche de la Mayenne, dans le voisinage de Château-Gontier, il ne restait aucun vestige du retranchement.

La carte nous montrait dans la direction à explorer un bourg nommé Saint-Michel-de-Feins, *Sanctus Michaël de Finibus*, comme qui dirait Saint Michel-de-la-Frontière, et le nom de ce bourg, qui semblait de bonne augure, l'avait désigné à notre curiosité. Nous avons d'abord rencontré un terrain très bien disposé, puis çà et là quelques dépressions du sol dont la direction ne répugnait pas à l'opinion que le retranchement se serait prolongé vers la Sarthe. Mais en somme nous n'avons trouvé d'Azay à Saint-Michel-de-Feins rien de suffisamment caractéristique et notre campagne a été sans résultat.

Quoi qu'il en soit de l'étendue de notre rempart, nous allons faire connaître les vestiges intéressants et certains que nous en avons trouvés entre la Mayenne et la Seiche. Chacun pourra, à l'aide de nos indications, les retrouver longtemps encore. Toutefois nous avertissons le lecteur qu'ils vont s'effaçant à notre époque plus rapidement

Digitized by Google

que dans le passé. La surface du sol n'a jamais été soumise à une culture aussi intense et les laboureurs, à qui l'espace commence à manquer, supportent impatiemment de hautes buttes et de larges fossés où l'on ne récolte ni céréales ni fourrages. Nous sommes même arrivé trop tard, puisque nous n'avons pas pu reconnaître avec une complète certitude les traces du Retranchement dans le voisinage des villes de Château-Gontier et de la Guerche, où tout naturellement elles ont dû disparaître plus rapidement. Il y a deux ou trois cents ans, la grande levée du Retranchement était, sans nul doute, recouverte de châtaigniers et de chênes; mais nous ne pouvons plus, aujourd'hui, que voir en imagination, d'après quelques dires de vieillards, cette étroite et interminable futaie : là, comme partout, l'aspect du pays a complètement changé.

La première découverte que je fis des vestiges du Rempart fut près de la ferme des Perrines, située dans la commune d'Athée. Un soir d'hiver, je suivais un chemin de traverse conduisant d'Athée à Pommerieux et passant près du château de Boutigné, quand j'arrivai sur un sommet peu élevé où le chemin côtoyait une sorte de ravin couvert de chênes et de broussailles.

L'été suivant, en 1863, dans une promenade du côté du château de l'Eperonnière, situé dans la commune de Livré, j'aperçus de loin une futaie vers laquelle je me dirigeai dans l'espoir d'y trouver ombre et fraîcheur. J'y pénétrai par son extrémité occidentale et je vis alors que les arbres étaient plantés sur deux levées très accidentées entre lesquelles s'ouvrait une large tranchée remplie d'eau. Cet étang, vu d'en haut, à travers les troncs penchés des sapins et des chênes, était de la plus pittoresque sauvagerie, et je me demandai ce qui avait pu conduire à éventrer ainsi une colline entière, sans soupçonner un rapport quelconque entre ce travail gigantesque et le ravin boisé des Perrines. Un cultivateur m'apprit que ce lieu

Digitized by Google

se nommait *Le Rafeu* et qu'un peu plus loin, vers l'ouest, dans un hameau nommé *Les Miaules*, il y avait d'autres buttes et d'autres *cavettes* de grandes dimensions. J'allai à ce village où je vis effectivement d'importants vestiges de travaux anciens. Fort intrigué par cette énigme, je retournai aux Perrines, et je reconnus que le ravin boisé qui longeait le chemin d'Athée à Pommerieux, se poursuivait à l'Est et à l'Ouest, sur une longueur de plusieurs centaines de mètres. Un paysan me dit même que ce travail avait été exécuté dans une guerre entre les seigneurs des Perrines et de Boutigné. Il ajouta qu'une mare située près des Perrines indiquait par le niveau de ses eaux, au mois de juin, quel serait le cours du froment à la récolte prochaine! Malgré ces deux explications, je continuais à ignorer la nature des travaux dont je trouvais les vestiges aux Perrines, au Rafeu et aux Miaules de Livré.

Peu après, le hasard d'une flânerie me conduisit aux Miaules de Craon et de Denazé, deux fermes voisines situées sur les limites des deux communes. Là encore existaient des fragments de levées et de tranchées couvertes d'arbres et de taillis. Je fus surpris de retrouver ce nom de Miaules porté par des habitations près desquelles existaient des vestiges incontestables de travaux de terrassements. Mais ce qui me frappa le plus vivement, c'est que les tranchées des Miaules de Craon et de Denazé me semblaient avoir même direction que celles des Perrines. Je revins à cette dernière ferme d'où je crus apercevoir le sommet du taillis de Miaulles de Denazé, et alors une étrange hypothèse se présenta à mon esprit : tous ces vestiges des Miaules de Craon et Denazé, des Perrines, du Rafeu et des Miaules de Livré ne seraient-ils point les restes d un même retranchement?

Rentré chez moi, je déroulai une carte d'État-Major, et je reconnus que les quatre points en question étaient sur

Digitized by Google

une ligne droite orientée de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest. Deux de ces points portant le nom de Miaules, il me sembla que ce nom pouvait avoir de l'importance, une signification, et je voulus m'assurer si je ne le retrouverais pas encore en prolongeant à droite et à gauche la ligne dont je viens de parler; ma curiosité fut satisfaite. J'aperçus, vers l'Ouest, une troisième localité portant le nom de Miaules, au Nord de Ballots, à deux kilomètres environ des Miaules de Livré. Ayant alors cherché vers l'Est, je trouvai toujours, sur la même ligne, une quatrième localité nommée le Miaule, au Sud de Simplé, à près de seize cents mètres des Miaules de Craon. En poursuivant vers la Mayenne, je ne retrouvais plus ce nom et je me croyais au bout de mes recherches : il n'en était rien. Revenant vers l'Ouest, et toujours sur la même ligne, poussant mes investigations au-delà de toute mesure, me semblait-il, du côté de la Seiche, je rencontrais au Sud de la Selle-Guerchaise un cinquième groupe d'habitations portant le nom de Miaules, à onze mille cinq cents mètres environ de ceux de Ballots, à plus de vint-quatre kilomètres du Miaule de Simplé.

Si communs que soient, dans notre contrée, certains noms de lieux, retrouver le même cinq fois répété sur une ligne droite de vingt-quatre kilomètres de longueur, cela seul suffisait pour me donner à penser, alors surtout que ce nom ne se montrait nulle part ailleurs et se distinguait par l'étrangeté de sa terminaison comme par la facilité de le faire dériver du mot latin *moles* signifiant digue, jetée, levée. Si l'on ajoute à cela que deux des localités qu'il servait à désigner m'étaient déjà connues par les travaux en terre que j'y avais vus et par ceux qui paraissaient les relier l'une à l'autre, on comprendra que je ne doutai guère d'avoir découvert quelque chose d'intéressant, très probablement une ancienne ligne fortifiée, qu'il me restait maintenant à explorer minutieusement.

Digitized by Google

Avant d'en entreprendre la description détaillée, jetons sur elle un regard d'ensemble. A une époque difficile à fixer, mais qui ne peut guère, selon nous, être antérieure aux invasions saxonnes et franques de la fin du IVe siècle et du commencement du Ve, ni postérieure aux invasions normandes de la fin du IXe siècle et du commencement du Xe, un rempart régionnaire, ayant l'une de ses extrémités sur la rive droite de la Mayenne à Château-Gontier ou près de cette ville et l'autre extrémité sur la rive gauche de la Seiche, près du bourg d'Availles, a été entrepris, sinon complètement achevé, pour mettre à couvert la contrée sise au Midi de son tracé. La direction générale de ce *vallum* long d'environ quarante-cinq kilomètres est, comme nous l'avons dit, de l'Est-Sud-Est à l'Ouest-Nord-Ouest.

D'après les vestiges importants qui subsistent encore dans la partie médiane de cette ligne entre la rivière d'Hière et les Miaules de Ballots, le retranchement se composait d'une haute levée de terre précédée par un profond fossé, couvert lui-même immédiatement par une seconde levée moins puissante. La levée principale, étant au Midi de l'œuvre, indique par cela même, que l'ennemi dont on redoutait l'invasion venait du Nord. La largeur moyenne de l'ensemble des deux levées et du fossé ne devait guère être inférieure à cinquante mètres. Toutefois ce profil-type était modifié suivant la nature et la forme des terrains traversés. La levée extérieure manque assez souvent. Dans le roc, le fossé est moins large et moins profond. Sur le versant trop rapide de certaines collines, on s'était contenté de recouper la pente à pic, de manière à obtenir un escarpement suffisant. Peut-être cet escarpement était-il alors couronné par un mur à pierres sèches élevé avec les débris provenant de l'excavation.

Le simple raisonnement conduit à supposer qu'un aussi long retranchement devait être appuyé de distance en

Digitized by Google

distance par des postes fortifiés; or, des vestiges indiscutables de ces postes ont été retrouvés. Les cinq localités appelées Miaules indiquent sans doute possible l'emplacement de cinq de ces camps destinés à loger et abriter les troupes chargées de la défense du Rempart. Ces camps se soudaient à la levée du Nord et faisaient saillie sur le front directement exposé aux attaques de l'ennemi. A en juger par les ruines de celui qui existait aux Miaules de Livré, et qui est le mieux conservé de tous, ils étaient fortifiés d'après le même système que le rempart : levée principale à l'intérieur, fossé, levée extérieure. Le nom de Miaules porté par ces localités, qui furent autrefois des enceintes fortifiées, est une simple altération de notre mot français môle, dérivé certainement du vocable latin *moles* lequel parmi ses nombreux sens a celui de levée. Tacite au Livre II de ses *Histoires*, chapitre XXI, nous semble même l'avoir employé dans le sens de notre mot enceinte : après avoir parlé de l'incendie de l'amphithéâtre de Plaisance, il dit que les citoyens de la ville attribuèrent ce désastre aux habitants de quelques-unes des colonies voisines qui l'auraient détruit *par envie et jalousie parce qu'il n'y avait pas dans toute l'Italie une enceinte qui pût contenir tant de gens.* (Invidia et æmulatione, quod nulla in Italia moles tam capax foret). Nous avons retrouvé dans un autre auteur le mot avec cette signification, qui pourtant est assez rare.

Description détaillée du Rempart

Nous allons maintenant demander au lecteur de bien vouloir visiter avec nous les différents points de cette longue ligne fortifiée que nous diviserons en trois sections.

1° Section centrale. de la rivière d'Hière aux Miaules de Ballots ;

Digitized by Google

2° Section occidentale, des Miaules de Ballots à la rivière de la Seiche ;

3° Section orientale, de la rivière d'Hière à la Mayenne.

Cette division n'est pas arbitraire. Les vestiges laissés par le Retranchement dans la portion centrale ont une importance plus considérable que dans les deux autres. Pour expliquer cette différence, il faut supposer : ou bien qu'entre l'Hière et les Miaules de Ballots, des dimensions plus fortes avaient été données au Rempart, auquel cas des abatis auraient pu couvrir les levées et la tranchée moindre des deux ailes ; ou bien que, faute de temps, le Vallum n'a pu être achevé vers ses deux extrémités ; ou bien enfin, que des circonstances particulières telles qu'une culture plus ancienne ou plus active dans les campagnes voisines de Château-Gontier et de la Guerche auront amené plus rapidement la destruction des portions du retranchement de ces deux villes.

Pour nous, qui connaissons le pays, la première hypothèse est assez vraisemblable. Dans la section centrale, où les obstacles naturels sont peu importants, la ligne de défense aurait offert presque partout le profil-type indiqué précédemment, peut-être avec palissade au sommet de la levée méridionale. Sur les ailes, ce type aurait souvent fait place au mur de pieux que les Romains appelaient *Limes*. Des abatis pouvaient avoir été ajoutés sur les points les plus faibles ou les plus menacés. Les ressources en bois de toute nature ne manquaient pas pour l'organisation de ce genre de défenses. De Ballots à la Seiche, le Rempart était tracé sur la lisière septentrionale d'une vaste forêt dont les forêts de Craon et de la Guerche ne sont que de faibles restes. Vers la Mayenne se trouvent les bois du Coudray et la forêt de Valle. Il existait en outre, entre cette dernière forêt et l'Hière, de grands étangs qui peut-

Digitized by Google

être ont donné le nom au bourg de Laigné et contribué à faciliter la défense de cette section de la ligne. Quoi qu'il en soit, le Rempart s'est certainement prolongé, vers l'Est, au-delà de l'Hière, et vers l'Ouest, au-delà des Miaules de Ballots ; l'examen des lieux ne peut laisser place à aucun doute à ce sujet.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire

LA COMMISSION PROUST

Sa création, son personnel, ses jugements

15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794)

(suite)

II

L'armée républicaine était enfin partie à la poursuite des Vendéens qu'elle atteignit au Mans et chassa de cette ville après un sanglant combat dans la nuit du 22 au 23 frimaire (12 au 13 décembre.)

La Commission Proust étant demeurée à Angers, les conventionnels Bourbotte, Turreau et Prieur de la Marne, en créèrent une nouvelle, présidée par le citoyen Gonchon, par arrêté du 24 frimaire. Celle-ci tint au Mans une seule séance, dans laquelle elle condamna à mort douze Vendéens, prononça un sursis en faveur d'un treizième et ordonna que quinze enfants de 14 à 15 ans, fussent détenus et élevés à la prison du Mans aux frais de la République.

La 25, elle partait pour Laval, où elle prononça, le 26, deux condamnations à mort, et se remettait aussitôt en

Digitized by Google

route pour rejoindre l'armée républicaine qu'elle accompagna jusqu'à Nantes[1].

Invité à rester provisoirement à Angers, le citoyen Proust ne tarda pas à constater qu'un plus long séjour deviendrait inutile en cette ville dont les prisons étaient vides, tous les détenus en ayant été extraits par la Commission Félix pour être conduits aux Ponts-de-Cé et de là à Doué. Ayant appris la prise du Mans par les républicains, il résolut de se rendre en cette ville, avec ses collègues, pour essayer de rejoindre le quartier-général.

A son arrivée, le 26 frimaire (6 décembre), il apprit la création de la Commission Gonchon et le départ de celle-ci à la suite de l'armée républicaine. Il se décida donc à demeurer au Mans en attendant des ordres. Toutefois, pour ne pas rester inactive, la Commission Proust tint, le 29 frimaire, une séance, dans laquelle elle ne prononça presque que des acquittements.

Louis Landeau, domestique laboureur, de Bazouges,
René Faucheux, charretier, de la même commune,
Hyacinthe Planchenault, natif de Saint-Samson d'Angers,
Jean Paillé, natif de Baugé,

qui avaient conduits des Vendéens, furent acquittés, parce

[1] Gonchon étant mort le 17 pluviôse, il fut remplacé par l'un des juges, le citoyen Bignon, sous le nom duquel elle est plus généralement connue.

[2] Les individus condamnés à mort par la Commission Proust, avaient été guillotinés par l'ancien exécuteur des sentences criminelles d'Angers, Jacques-Joseph-Hyacinthe Fillaux (Proust écrit ce nom Filio) qui avait prêté le serment civique, le 1er octobre 1792 (*Arch. Mun. Reg. des Dèlibèr. du Conseil général de la Commune*, t. II, f° 58). Celui-ci, dont nous avons retrouvé le mémoire dans les papiers de la Commission Proust, était moins exigeant que son collègue Louis Dupuis, qui suivait la Commission Félix. Il ne demandait que 30 livres par tête qu'il faisait tomber, tandis que le citoyen Dupuis n'opérait pas à moins de 50 livres par tête et prétendait, en outre, toucher une indemnité de 10 livres pour chacun des jours où il n'avait pas à opérer.

Digitized by Google

qu'il n'était pas prouvé qu'ils l'eussent fait volontairement et qu'au contraire il était attesté, par Jacques Gillet, laboureur, de Baugé, qu'ils avaient été forcés par les rebelles de les suivre avec leurs attelages.

Le même jour, Luc Dugon, Jean-Claude David et Claude-François Babit, tous les trois caporaux au 9e bataillon d'Orléans, accusés d'avoir falsifié des billets d'étape pour se faire remettre une plus forte indemnité, sont également acquittés.

Un dernier accusé, Louis Dubois, natif de Fismes, département de la Marne, prévenu du même délit, est condamné à six mois de prison.

Cette indulgence, sur laquelle on ne comptait guère après les débuts de la Commission à Angers, indigna les Conventionnels. Quand Francastel connut ces jugements, il adressa à la Commission Félix une lettre, datée du 2 nivôse an II, dans laquelle se trouve ce passage[1] :

« Votre présence ici va devenir bien nécessaire. Tout s'encombre. Une sorte de politique fait stationner ce troupeau dans nos prisons; le moment va venir de dégorger tout cela.

« Il nous faut des hommes révolutionnaires qu'une fausse pitié n'amollit pas.

« Indulgence, oubli du passé, compassion, sensibilité, tous ces beaux noms ne recouvrent que faiblesse, modérantisme et perfidie.

« Vous savez qu'il a été pris, au Mans, une troupe de plusieurs centaines de femmes; ce sont des amazones, des paladines royalistes, des concubines de prêtres, des dames à pelisses, etc... Eh bien! tout cela semble inspirer de l'intérêt. A qui? A des hommes révolutionnaires! à des membres d'une Commission militaire! Venez ici! Je compte sur vous. Je connais vos principes, votre inflexi-

[1] H. Chardon. *Les Vendéens dans la Sarthe*, t. II, p. 248.

Digitized by Google

bilité républicaine, votre intention immuable de purger, de saigner jusqu'au blanc la génération vendéenne. Vous concourrez au triomphe de la République contre ces infâmes rebelles ».

Quoi qu'en dise Francastel, la Commission Proust n'avait point eu à montrer d'indulgence pour des royalistes qui n'avaient point été traduits devant elle. A ce moment, du reste, elle avait quitté Le Mans.

Le maire de cette ville avait invité les membres de la Commission à assister, le 30 frimaire, à la plantation d'un arbre de la Liberté. Mais les dépêches reçues de Laval par le Président l'empêchèrent d'accepter cette invitation.

Après le passage des républicains lancés à la poursuite de l'armée royale, de nombreux Vendéens, qui pendant la déroute s'étaient séparés de leurs camarades dans l'espoir de se sauver plus facilement et de trouver des asiles dans la campagne, avaient été arrêtés par les officiers municipaux des communes où ils avaient été découverts. Ceux qui n'avaient pas été fusillés immédiatement avaient été amenés à Laval dont ils encombraient les prisons.

Le conventionnel Bourbotte, tombé malade en cette ville, conseilla à la Municipalité d'appeler la Commission Proust, dont il connaissait la présence au Mans, pour juger ces prisonniers. Le Maire s'empressa de suivre ce conseil en faisant porter par un exprès au Président Proust la lettre suivante :

« Les Officiers municipaux de Laval,

« Aux citoyens composant la Commission militaire maintenant au Mans.

« Citoyens,

« Des hordes de brigands s'amoncellent de toutes parts dans nos prisons. Ces espèces de scélérats n'ont qu'à attendre le glaive de la vengeance nationale prêt à tomber

Digitized by Google

sur leur tête. Hâtez-vous de venir en purger notre cité. La chose est d'autant plus pressante que les subsistances qu'ils nous dévorent serviraient à alimenter de bons patriotes qui n'en sont malheureusement pas trop pourvus. Nous vous le demandons au nom du bien public. Nous en avons conféré avec le citoyen Bourbotte, représentant du peuple, qui nous a dit de vous envoyer au plus vite porter cette lettre et vous prier de venir ici.

« Nous sommes, très fraternellement,

« Vos concitoyens, les Officiers municipaux de Laval,

« LEPESCHEUX, Maire; GUILBERT, Procureur de la Commune. »

La Commission Proust reçut cette lettre le 29 frimaire, dans la soirée, et décida qu'elle partirait dès le lendemain. Elle prévint le Maire du Mans qu'elle ne pouvait assister à la fête qu'on se préparait à célébrer et remit à l'administration du département de la Sarthe une liasse contenant les procédures commencées, emportant l'expression des regrets de cette administration qui avait espéré jouir du bonheur de la posséder plus longtemps « pour purger, par sa présence, le sol souillé par les brigands ».

La Commission Proust arriva à Laval le 1er nivôse (21 décembre) et commença dès le lendemain ses opérations.

Mais, entre l'envoi de la lettre du maire de Laval et l'arrivée de la Commission, Bourbotte avait été rejoint par son collègue Bissy. Ce dernier, parti de la Convention sans mission officielle, était arrivé à Mayenne le 6 frimaire, à l'instant même où les Vendéens, revenant de Granville, allaient envahir pour la seconde fois cette ville. Il en était reparti aussitôt, pour aller rejoindre à Alençon Garnier de Saintes, qui le retint près de lui pour l'aider à préparer la défense du département de l'Orne, pour le cas où les Vendéens voudraient le traverser pour rentrer en Normandie.

Digitized by Google

Garnier avait même délégué à Bissy une partie de ses pouvoirs. Après la déroute du Mans, il l'avait envoyé à Laval, avec mission d'y créer une Commission militaire provisoire, ainsi que le prouve sa lettre à la Convention, à la date du 29 frimaire :

« J'ai chargé mon collègue Bissy, qui m'a rendu d'importants services, d'établir à Laval une Commission révolutionnaire provisoire où tous les brigands pris dans le département de la Mayenne seraient jugés[1] ».

En arrivant à Laval, Bissy se mit en rapport avec Bourbotte et apprit que ce dernier avait fait appeler la Commission Proust. Les deux conventionnels, ne voulant pas avoir dérangé celle-ci pour rien, résolurent de la laisser à Laval. Mais, pour remplir les intentions de Garnier de Saintes, ils créèrent une nouvelle Commission spéciale pour le département de la Mayenne, présidée par le citoyen Clément, juge de paix à Ernée. Celle-ci fut installée le 3 nivôse à Mayenne par Bissy lui-même et commença aussitôt à juger quelques Vendéens qui, détachés du gros de l'armée, étaient allés se faire arrêter dans ce district.

La Commission Proust allait commencer ses séances, mais son personnel n'était déjà plus complet. Morin, dont la signature existe uniquement au bas du jugement du 19 frimaire, n'avait pas suivi ses collègues quand ils avaient quitté Angers. Nous ignorons quel motif avait pu le retenir ; ce n'était certainement pas qu'il lui répugnât de faire partie d'une Commission militaire, puisqu'il allait accepter, peu de temps après, de faire partie, comme suppléant, de la Commission Félix dans laquelle il se signala par sa cruauté.

Le président Proust alla trouver Bourbotte pour lui demander de remplacer l'absent. Le conventionnel prit aussitôt un arrêté ainsi conçu :

[1] *Moniteur universel* de l'an II, n° 93.

Digitized by Google

« Attendu la démission présumée du citoyen Morin,
« Pasquet le remplacera dans la dite Commission comme
« juge, et le citoyen Jean Telot, remplira les fonctions
« de greffier à la place de Pasquet.

« Fait et arrêté par nous, représentant du peuple près
« l'armée de l'Ouest.

« A Laval, le 2 nivôse l'an 2 de la République une et
« indivisible.

« BOURBOTTE. »

Ce même jour, la Commission commençait ses opérations en prononçant l'acquittement de trois jeunes filles des environs de Laval :

Françoise Chatelain, née à Montigné, âgée de 24 ans, accusée d'avoir accompagné les Vendéens, mais qui prétendait avoir été forcée par ceux-ci de les suivre et était réclamée par sa municipalité ;

Marie et Rose Aubry, de la paroisse de Nuillé (sur Vicoin), inculpées d'intelligences avec les rebelles et d'avoir désarmé deux soldats de la République, les faits qui leur étaient reprochés n'étant pas prouvés.

Mais un second jugement condamne à la peine de mort Etienne Morin, né à Brain-sur-l'Authion, laboureur, âgé de 22 ans, qui reconnaît avoir suivi les brigands depuis l'affaire de Cholet.

Le 3 nivôse une seule condamnation à mort est prononcée contre Pierre Marchais, né à Avesnières, âgé de 46 ans, qui a suivi les rebelles depuis la Toussaint, a pris part à tous les combats livrés aux troupes républicaines et a, en conséquence, « participé aux assassinats et aux pillages exercés pas les brigands ».

Un autre accusé, Dominique Morin, âgé de 41 ans, natif de la Trinité de Laval, a reconnu dans son interrogatoire avoir suivi les Vendéens depuis la Toussaint jusqu'à leur second passage par Laval. La Commission cons-

Digitized by Google

tate qu'il a agi ainsi sur les invitations et même les menaces de l'ancien commandant de la garde nationale de Laval[1] et qu'il n'a jamais été armé. En conséquence, elle l'acquitte, mais, comme il a commis un grand acte de faiblesse, ordonne qu'il demeurera en prison comme suspect.

Trois autres habitants de Laval obtiennent la faveur d'une mise en liberté immédiate.

Léonard Desnos, âgé de 74 ans, accusé d'avoir recueilli chez lui un Vendéen, les juges ayant pris en considération son grand âge qui ne lui avait pas permis de refuser l'entrée de sa maison à un brigand qui s'y était refugié, et aussi les témoignages de ses voisins qui le représentaient comme un excellent patriote ;

Louis Micault, âgé de 64 ans, son voisin, auquel on reprochait d'avoir facilité l'évasion de ce même vendéen, mais qui était également réclamé par ses concitoyens;

Etienne Lebreton, âgé de 64 ans, accusé d'avoir recélé divers objets appartenant à un prêtre réfractaire, l'inculpé ayant réussi à prouver que ces objets lui avaient été simplement confiés par le concierge de la maison de détention des prêtres insermentés, pour sauver lesdits effets du brigandage des rebelles.

Enfin un dernier accusé, Michel Aubry, de Nuillé, le frère sans doute, des deux jeunes filles acquittées la veille, est aussi mis en liberté à la suite d'un interrogatoire qu'il a subi dans la prison, en présence du citoyen Vacheron, et au cours duquel il a crié à diverses reprises : « Vive la République ! »

Le lendemain, 4 nivôse, les condamnations sont plus nombreuses.

[1] Besnier de Chambray, qui s'était joint aux Vendéens avec trois mille hommes environ, dont il conserva le commandement sous le nom de Petite-Vendée.

Digitized by Google

Dans la séance du matin :

Joseph Giron, âgé de 18 ans, garçon laboureur à Saint-Germain, près Montfaucon, district de Cholet;

Jacques Giron, son frère, âgé de 15 ans, de la même commune;

Jacques Cussonneau, natif de Saint-Herblon, près Ancenis, âgé de 17 ans, garçon laboureur;

Augustin Vincent, âgé de 31 ans, cordier, né à Abbeville et demeurant ordinairement à Dieppe;

Accusés d'avoir porté les armes dans l'armée vendéenne et participé aux crimes de cette horde contre-révolutionnaire, ce qu'ils reconnaissent du reste, sont condamnés à mort.

Un cinquième accusé, Jacques Bechet, âgé de 20 ans, charbonnier, de la paroisse de Chéfort (Cheffois), district de la Chataigneraie, soutient avoir été entraîné de force et avoir été employé seulement comme charretier à conduire les voitures de prisonniers. Il est acquitté, mais restera en prison comme suspect.

Dans la séance du soir :

René Renou, 45 ans, charpentier, de la paroisse de Beaulieu;

René Ouvray, 28 ans, sabotier, du Louroux-Botereau;

Jacques Fretellière, 45 ans, tisserand, de Cossé, près Chemillé;

Pierre Vallée, 44 ans, laboureur, de Saint-Jean-des-Mauvrets;

Jérome Ganichon, 15 ans, batelier de Basse-Goulaines;

Jean Gouzy, 13 ans et demi, demeurant chez ses parents à Gonnord;

Sont accusés d'avoir porté les armes contre la République.

Les quatre premiers sont condamnés à mort.

Ganichon, *arrêté avec cinquante-trois autres Vendéens, tous passés par les armes*, a seul été épargné, parce qu'il soutenait avoir été pris de force dans son bateau, à Ance-

Digitized by Google

nis, par les royalistes qui l'avaient enlevé et obligé à les suivre. La Commission, admettant cette défense, le déclare coupable, mais excusable, en conséquence l'acquitte, mais ordonne qu'il restera en détention.

La même décision est prise à l'égard de Jean Gouzy, qui, d'un âge encore tendre, mais n'ayant point de mère, a été entraîné par son père dans l'armée des rebelles.

Le 5 nivôse, les accusés traduits devant la Commission sont au nombre de dix :

François Séjan, âgé de 41 ans, tisserand, de la paroisse d'Avesnière, près Laval ;

François Hay, âgé de 60 ans, ci-devant noble, de la ville de Nantes ;

Joseph Doyen, âgé de 63 ans, ci-devant noble de la ville de Saumur ;

Pierre Vilain, âgé de 31 ans, laboureur, de la paroisse de Saint-Saturnin, près les Ponts-de-Cé ;

Joseph Busson, âgé de 24 ans, de la paroisse de Bonchamps, près Laval ;

Claude Perigo, âgé de 36 ans, de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Croix ;

François Brunet, âgé de 33 ans, de la paroisse de Saint-Saturnin ;

René Censiér, laboureur, 24 ans, de la paroisse du Bourgneuf-la-Forêt, près Laval ;

Toussaint Montrieux, 21 ans, tailleur de la paroisse Saint-Pierre de la ville d'Angers ;

Pierre Guyard, 24 ans, tisserand, de la paroisse de Saint-Germain-le-Fouilloux près Laval.

Le jugement constate que Séjan a fait partie de l'armée vendéenne et a pris part aux combats de Fougères, Dol et Pontorson ;

Que François Hay a également suivi l'armée royale depuis Saint-Florent jusqu'au Mans, tandis qu'il lui était facile,

Digitized by Google

en supposant qu'il eût été contraint, d'abandonner et de fuir ladite armée[1];

Que Joseph Doyen a joint l'armée des rebelles à Cholet et l'a toujours suivie depuis lors; que précédemment il a porté la croix de Saint-Louis à Saumur et a coopéré avec les chefs des brigands au bouleversement des autorités légitimes, ainsi que le prouve un écrit intitulé : *Au nom du Roi et de Monsieur le Régent du Royaume*, portant en substance formation d'un Conseil provisoire, alors qu'il lui lui était si facile de quitter Saumur avec les patriotes et de se refuser à une rébellion criminelle;

Que Vilain, Busson, Périgo, Brunet et Censier ont tous fait partie de l'armée vendéenne et ont participé à ses crimes;

En conséquence les condamne à mort tous les huit.

Il met en liberté Montrieux, qui est une victime des Vendéens, dont il était le prisonnier et a toujours été un excellent patriote et bon républicain, ainsi que l'établit un certificat de son capitaine, visé au Comité révolutionnaire d'Angers, le 2 nivôse présente année.

Enfin Guyard, arrêté à son domicile, longtemps après la déroute des Vendéens, alors que rien ne prouve qu'il ait suivi leur armée, est acquitté, mais demeurera détenu comme suspect.

Le 6 nivôse, dix nouveaux accusés sont amenés devant la Commission :

[1] François Hay avait été arrêté, aux environs de Laval, avec sa femme, Marie-Thérèse de Lort, née à Saint-Domingue, et ses quatre filles Sophie, Émilie, Éléonore et Cécile. Celles-ci furent traduites, le 5 pluviôse suivant, avec leur mère devant la Commission Clément, qui les condamna à mort, en même temps que Mlle Angélique Desmesliers, la protégée du général Marceau. Leur frère, Émile Hay, âgé de 14 ans, arrêté avec sa famille, fut seul épargné en raison de son jeune âge.

Digitized by Google

François Guillory, âgé de 42 ans, tisserand, de la paroisse de Saint-Martin-de-Beaupréau;

Jacques Homon, âgé de 30 ans, de la paroisse de Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée);

Thomas Charrier, âgé de 36 ans, de la paroisse de Gonnord;

Reconnus coupables d'avoir passé la Loire avec les Vendéens sont condamnés à mort.

Jean Bouton, âgé de 30 ans, de la paroisse de Saint-Germain-le-Fouilloux, seulement soupçonné d'avoir suivi les Vendéens, mais plutôt accusé de vagabondage et d'espionnage;

Michel Paillard, âgé de 26 ans, laboureur, de la paroisse d'Astillé;

Louis Guyais, âgé de 16 ans, de la paroisse de Ruillé-le-Gravelais;

Enlevés tous les deux comme charretiers par les Vendéens à leur second passage par Laval;

Sont acquités, mais demeureront détenus comme suspects.

Jacques Rabe, âgé de 24 ans, de la paroisse de Grenoux;

Jean Guyais, âgé de 44 ans, de la paroisse de Ruillé-le-Gravelais;

Jean Deffay, laboureur, âgé de 28 ans, de la paroisse de Châlons;

François Guérin, laboureur, âgé de 23 ans, de la paroisse de Bonchamps;

Sont acquittés et mis en liberté.

Le premier de ceux-ci était accusé d'avoir caché Boutton qu'il employait comme journalier. Mais il réussit à établir qu'il n'avait jamais cherché à dissimuler la présence de celui-ci à son domicile.

Jean Guyais avait été arrêté uniquement parce que le passeport dont il était muni n'avait pas été rédigé sur papier timbré. Mais il fut prouvé que cette pièce, revêtue,

Digitized by Google

du reste, d'une signature connue, avait été rédigée sur du papier ordinaire par ce motif que les Vendéens, pendant leur séjour à Laval, avaient brûlé tout ce qu'il existait en cette ville de papier timbré.

Jean Deffay, arrêté dans un de ses champs par les Vendéens, avait réussi à s'échapper de leur armée pour rentrer à son domicile et était réclamé par sa municipalité qui attestait son civisme.

Enfin Guérin établissait par un certificat, signé d'un citoyen Lefèvre, membre de la municipalité d'Avénières, qu'il avait été réquisitionné et commandé pour accompagner les brigands comme charretier.

A l'ouverture de la séance du 7 nivôse, le citoyen Allain annonça qu'il avait reçu une lettre du conventionnel Francastel adressée à la Commission et demanda qu'il fût donné lecture de cette dépêche portant d'heureuses nouvelles des succès remportés sur les Brigands de la Vendée.

La Commission, faisant droit à cette demande, arrête que son président donnera lecture de la lettre de Francastel au peuple nombreux qui remplissait la salle d'audience. La lecture de cette pièce, contenant le récit de la bataille de Savenay et de l'anéantissement de l'armée vendéenne, fut couverte par les cris de Vive la République.

Puis la Commission, reprenant son œuvre, condamne à mort : Martin Renou, âgé de 20 ans, garçon laboureur de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Chanprolle (des Echaubroignes), accusé d'avoir pris part aux affaires d'Angers, Baugé, La Flèche et Le Mans.

Six autres prévenus sont acquittés et mis en liberté :

Jacques Durand, âgé de 26 ans, tisserand, de la paroisse de Saint-Germain-du-Fouilloux ;

René Garenflaux, âgé de 26 ans, tisserand, de la paroisse de la Trinité ;

René Tonnelier, âgé de 17 ans, de la paroisse de Saint-Isle ;

Digitized by Google

Louis Leroy, âgé de 20 ans, voiturier, de la paroisse de la Trinité de Laval ;

Jacques Hurbille, âgé de 26 ans, taupier, de la paroisse d'Arquenay ;

Louis Dalaine, âgé de 19 ans, tisserand, de la paroisse de Saint-Germain-du-Fouilloux ;

Tous les six ayant été enlevés de force par les Vendéens et produisant des certificats de civisme de leur municipalité, ou étant réclamés par des citoyens de Laval connus par leurs sentiments républicains, dont plusieurs étaient présents dans l'auditoire.

Le lendemain, le citoyen Allain ouvrit encore la séance en demandant que lecture fût donnée au peuple du décret de la Convention annonçant la prise de Toulon. Cette lecture fut couverte d'applaudissements mêlés des cris de Vive la République.

La Commission procéda ensuite au jugement de cinq prévenus :

Michel Chantereau, 25 ans, marinier, de la paroisse de Champtoceaux ;

François Leroy, 20 ans, menuisier, de la paroisse des Anges près Craon ;

Mathurin Piton, 20 ans, laboureur, de la paroisse de Ménil-en-Vallée ;

Jean Busson, âgé de 19 ans, tisserand, de la paroisse de Bonchamp ;

Pierre Chesneau, âgé de 18 ans, laboureur, de la paroisse de la Crilloire près Vezins.

Les trois premiers, reconnus coupables d'avoir fait partie de l'armée des rebelles au Mans et à Angers, sont condamnés à mort.

Les deux derniers, qui ont été emmenés de force par les rebelles et n'ont été armés ni l'un ni l'autre, sont acquittés, mais demeureront détenus comme suspects.

Digitized by Google

Le 9 nivôse, dernier jour où cette Commission siégea à Laval, quinze prévenus sont traduits devant elle :

François Morin, 34 ans, journalier, de la paroisse de Soulaines,

Jean Guérin, 24 ans, tailleur, de la paroisse de Verron près Parthenay (sans doute Vernoux-en-Gâtine);

Julien Bocher, 50 ans, boulanger, de la paroisse de la Tessoualle;

Ayant tous les trois passé la Loire avec l'armée vendéenne, sont condamnés à mort.

Louis Cigoigne, 28 ans, potier, de la paroisse d'Avesnière près Laval, qui a rejoint les Vendéens à leur passage à Mayenne, où il s'était rendu dans le but de ramener son frère, parti avec eux de Laval, et qui présente un certificat de sa municipalité attestant ses principes républicains;

Charles Girault, 16 ans, garçon menuisier, de la paroisse de Beaupréau, enfant orphelin abandonné, qui a été forcé par son patron de suivre les Vendéens, mais n'a pas porté les armes dans leur armée;

Louis Girault, 19 ans, laboureur, de la paroisse de Saint-Pierre de Mozé, emmené de force comme charretier par les Vendéens;

Louis Plé, 15 ans, laboureur, de la paroisse de Fénioux près Parthenay, pris par les Vendéens dans son champ et emmené avec ses bœufs;

Jean Lucas, 17 ans, de la paroisse de la Gaubretière, près Montaigu, qui se trouve dans le même cas;

René Mindin, âgé de 16 ans, laboureur, de la paroisse de Saint-André près Chantonnay, d'un âge tendre et sans expérience, de même que le suivant;

Joseph Minau, 16 ans, laboureur, de la paroisse de Saint-Fulgent;

Sont déclarés coupables, mais excusables, et demeureront détenus comme suspects.

Digitized by Google

Cinq autres accusés :

René Morton, 25 ans, poupelier, de la paroisse d'Avesnière près Laval ;

Jean Beauplé, 23 ans, laboureur, de la paroisse de Melay ;

Mathurin Girard, 22 ans, garçon laboureur, de la même paroisse ;

Jean Lecomte, 21 ans, laboureur, de la paroisse du Bignon ;

Etienne Sauvestre, 17 ans, tanneur, de la paroisse de Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cé ;

Sont l'objet d'un sursis, aucun délit n'ayant pu être prouvé contre eux ; mais ils demeureront en prison jusqu'à ce qu'on ait obtenu des renseignements sur leur compte de leurs municipalités.

La Commission Clément, obéissant aux ordres des Conventionnels, s'était rendue à Mayenne, où elle tenait sa première séance le 3 nivôse (23 décembre). Mais les prisons de cette ville contenaient beaucoup moins de détenus qu'on ne le supposait. Peu de jours avaient suffi pour les vider. La Commission se transporta ensuite à Ernée, d'où elle annonçait son prochain retour à Laval. Bissy, resté seul en cette ville, résolut de renvoyer la Commission Proust, qui, sans doute, lui paraissait trop indulgente, et de laisser à Clément le soin de débarrasser les prisons des nombreux détenus qui s'y trouvaient. Le 9 nivôse (29 décembre), il donnait à la Commission Proust l'ordre de quitter Laval.

« Le représentant du peuple Bissy,

« Aux Membres de la Commission révolutionnaire de la Sarthe, actuellement à Laval.

« Citoyens,

« La municipalité de Laval, chargée de prisonniers, vous avait invités, il y a dix jours, à venir dans cette com-

Digitized by Google

mune purger le sol de la liberté d'une horde scélérate. Mon collègue et moi en avons établi une exprès pour le département. En conséquence, vous pouvez suivre le cours de vos opérations qui sont dérangées par votre séjour ici et aller à Sablé, lieu de votre destination, où vous êtes attendus avec impatience.

« Salut et fraternité.

« *Le représentant du peuple,*

« BISSY. »

Obéissant à cette injonction, la Commission Proust cessa aussitôt ses opérations et se prépara à partir pour Sablé.

Tous les individus condamnés à mort à Laval par cette Commission paraissent avoir été exécutés par la fusillade, le citoyen Fillaux étant demeuré à Angers avec son instrument qui avait besoin de réparations[1], tandis que

[1] Le mémoire du citoyen Fillaux, déposé aux Archives de la Cour d'appel, comprend uniquement, en effet, les exécutions des personnes condamnées à mort par la Commission Proust avant son départ d'Angers. Cette pièce ne porte pas de signature, mais semble bien avoir été écrite par le citoyen Fillaux lui-même :

Au républicain Proust, président de la seconde Commission militaire et révolutionnaire.

Expose, Jacques Fillaux, exécuteur des jugements criminels du département de Maine-et-Loire,

En vertu des jugements rendus par ladite Commission,

1. Le 19 frimaire, avoir mis à exécution Marie Civrac, native de La Motte-Moravel, en la ci-devant province de Périgord, ci-devant noble et abbesse d'Angoulême	30 livres
2. Marie Thomasson, sa femme de chambre	30 —
3. François Edlin, prêtre non assermenté	30 —
Le 21 frimaire,	
4. Mathurin Faucher	30 —
5. Jacques Percher	30 —
6. Michel Coquereau	30 —
7. Pierre Lejeune.	30 —
8. Pierre Blanchouin	30 —
9. Le dernier je n'en sais pas le nom	30 —
Total.	270 livres

Digitized by Google

l'exécuteur des jugements criminels de Laval était parti pour Mayenne et Ernée à la suite de la Commission Clément.

C'est en vain que Proust écrit à diverses reprises à Angers pour qu'on lui envoie un couperet neuf afin qu'il puisse faire monter une guillotine. Le Président du Directoire du département de Maine-et-Loire lui répond seulement le 7 nivôse, pour lui annoncer l'envoi d'un couteau, qui devait, du reste, arriver trop tard à Laval pour pouvoir être utilisé en cette ville.

« Je t'envoie, citoyen, le coupe-tête que tu demandais par ta lettre du 3 et que tu redemandais par celle du cinq. C'est l'ancien qu'il a fallu raccomoder, en attendant le neuf commandé à Delaunay, taillandier, que tu indiquais, et qui n'a pu le tenir prest pour demain Ce neuf va servir incessamment icy, parce que la Commission qui était à Saumur arrive. Tu parlais d'un autre pour Sablé. Nous attendrons un nouvel avis de ta part, pensant que, si la Commission va de Laval à Sablé, elle se fera suivre par l'instrument qui aura servi au premier endroit, par économie. Tu y penseras[1]. »

Le 9 nivôse, jour où ce couteau dut arriver à Laval, la Commission Proust avait interrompu ses opérations et se préparait à quitter cette ville.

E. QUERUAU-LAMERIE.

(A suivre.)

[1] *Archives départementales de Maine-et-Loire. Commissions militaires.* Cette lettre a été reproduite par M. Aimé de Soland dans le *Bulletin historique et monumental de l'Anjou*, t. III, 1864-1866, p. 343.

Digitized by Google

POÉSIE

PASTORALE

A M. et Madame H. Brin.

Comme le jour décline et que la nappe est mise
Sous les tilleuls, et que leur écran vert tamise
Et disperse les rais obliques du soleil,
Les convives, grisés d'air vif et de vitesse,
Se découvrent un cœur étrangement pareil
A la paix de cette belle ombre sans tristesse.
Alanguis d'en humer l'arome capiteux,
Ils laissent leurs regards s'évader devant eux
Par le fleuve et les bancs de ses sables vieux rose
Et les prés de peluche verte qu'il arrose :
Pastorale imprévue, et qui n'a pour témoin
Que ce soir embaumé de tilleul et de foin,
Écussonné de lys, moucheté de cerises,
A moins que des Manons, des Ninons, des marquises,
Claire paille au chignon et velours noir au cou,
Ne guettent avec les galants qui cherchent noise
A leurs lèvres fleurant la fraise et la framboise.
Notre vin blond pétille et nous boirons un coup
A vos ombres, robins, abbés jolis, altesses,
Beautés — grasses un peu — du bon vieux temps, hôtesses
De ce jardin de France où nous causons, ce soir.
Monsieur de Talleyrand, voulez-vous vous asseoir

Digitized by Google

Avec nous et, devant cette table servie,
Vous qui viviez alors que fut douce la vie,
Nous dire si depuis vos messes dans Autun
Les roses ont perdu de leur royal parfum,
Si les crus de céans ont oublié leur gloire
Et s'il faut faire fi de ce poisson de Loire,
Si ce maître d'hôtel n'a pas bonne façon,
Si l'on respire mal, ce soir, sur sa terrasse,
Si le fleuve, en courant sous la berge, se lasse
De dire à qui l'entend l'éternelle leçon,
Que l'heure fuit, si belle et si chère soit-elle —
Cependant qu'un clocher, là-bas, en sentinelle,
Se haussant sur le gris moutonnement d'un bois,
Attentif et muet, écoute d'autres voix.

Port-Thibault, juin 1908.

A. Dupouy.

Digitized by Google

LE CLERGÉ ET LE CULTE EN TOURAINE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

(1789-1801)

(Suite)

XIV

La première pensée du Directoire exécutif, après avoir purgé les Conseils des éléments modérés et transporté à la Guyane les députés suspects de royalisme, fut de frapper avec la même rigueur le « fanatisme religieux » qui relevait la tête. Il semble même que le coup d'État du 18 fructidor avait été dirigé principalement contre le parti libéral à raison de son esprit de tolérance dans les questions religieuses. — Au cours de l'année 1796, et pendant les huit premiers mois de l'année 1797, le pouvoir législatif tendait manifestement vers la pacification. Le 22 février 1796, l'administration municipale de Tours, mise en demeure par l'administration départementale de dresser la liste des prêtres insermentés, déclare qu'il n'y a que six ecclésiastiques détenus à la maison du Gouvernement, tous infirmes ou sexagénaires, aucun sujet à déportation. Le 25 mars suivant, ils ne sont plus que

Digitized by Google

quatre : *Gogué*, ex-curé de Ballan, Chevé, ex-archiprêtre de Saint-Gatien, *Louis Dupont*, ex-vicaire de Saint-Clément, et *Pierre Garnier*, ex-chanoine de Saint-Martin. Trois autres prêtres, amenés de cantons étrangers, sont détenus à la maison d'arrêt (*Faix*, ex-curé de la Chapelle-Saint-Hippolyte, *Brette*, de Sainte-Julitte, près Loches, et *Billault*, ex-curé de Sainte-Catherine de Fierbois). Tous les autres insermentés sont en règle avec la loi, ou du moins les administrations locales évitent de les inquiéter ou ferment les yeux. Le 13 juin 1797, l'administration municipale de Tours réintègre à l'hôpital (maison de l'Humanité) les anciennes religieuses hospitalières ; le 24 juillet, la municipalité fait disparaître les bonnets rouges placés au sommet des tours de l'église Saint-Gatien. C'en est assez pour frapper de suspicion les administrateurs municipaux et, le 21 août, le Directoire exécutif les destitue.

Les sœurs hospitalières sont de nouveau chassées de l'hôpital, et les bonnets rouges reprennent leur place au sommet des tours Saint-Gatien. On sent là le conflit à l'état aigu entre les corps élus animés d'un sentiment libéral et le pouvoir exécutif imprégné de l'esprit jacobin, et qui prépare son coup d'état prochain contre le Parlement.

Depuis plus d'un an, les sectaires intolérants supportent avec impatience les mesures de réparation et les tentatives pacificatrices des modérés, devenus les maîtres dans les Conseils législatifs (2 avril 1796, arrêté réglementant les pensions ecclésiastiques pour les prêtres qui se sont soumis au serment [1] — 29 juin 1796, loi portant que les pensions seront

[1] Les pensions ecclésiastiques paraissent avoir été acquittées assez régulièrement à partir de 1796. Les nombreux dossiers conservés aux archives départementales en font foi. (L. 116 à 124.) Chaque pensionnaire devrait fournir : 1° son extrait de naissance ; 2° la déclaration qu'il avait prêté les divers serments exigés par les lois successives, qu'il ne les avait pas rétractés, et qu'il ne figurait pas sur la liste des émigrés ; 3° la déclaration qu'il n'avait recueilli

Digitized by Google

payées aux religieuses du jour de leur prestation de serment, même s'il n'a pas été prêté dans le délai fixé par la loi du 24 août 1797). Enfin le 24 août 1797 (7 fructidor, an V) les Conseils législatifs abrogent toutes les lois relatives à la déportation et à la réclusion des prêtres insermentés. Les lois qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés sont rapportées ; les individus atteints par ces lois rentrent dans tous leurs droits de citoyens français.

La paix religieuse est faite.

Les Jacobins ne peuvent tolérer une pareille atteinte à leur domination sectaire. Ils se hâtent d'agir et, quelques jours plus tard (4 septembre 1797), le coup d'État est consommé.

Dès le lendemain (5 septembre), pour bien témoigner de l'esprit nouveau qui les anime, les Conseils épurés révoquent la loi du 24 août et confèrent au Directoire exécutif le pouvoir de déporter, par simples arrêtés individuels motivés, les prêtres qui troubleraient dans l'intérieur la tranquillité publique.

La loi du 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) sur la police des cultes continuera d'être exécutée ; seulement, au lieu de prêter le serment prescrit à l'article 6 de cette loi « soumission et obéissance aux lois de la République », les prêtres seront tenus de prêter le serment « de haine à la royauté et à l'anarchie et d'attachement et de fidélité à la République et à la constitution de l'an III ». La circulaire du Ministre de la Justice en date du 24 octobre 1797 précise la situation faite aux réfractaires par la nouvelle loi. Tous ceux qui ne se sont pas soumis aux lois de 1792 et de 1793 devront quitter la France dans la quinzaine, sous peine de déporta-

aucune succession ; 4° un certificat de résidence. A partir de la loi du 30 septembre 1797 portant liquidation générale de la dette publique, les deux tiers des arrérages des pensions furent supprimés, un tiers seul survécut.

Digitized by Google

tion. Ceux qui, étant exclus, ont été mis en liberté par l'effet de la loi du 24 août 1797, seront de nouveau soumis à la réclusion, par l'effet de l'abrogation de cette loi. Les ecclésiastiques déportés qui sont rentrés avant la loi du 24 août, ayant eu des motifs de croire que le retour dans leur patrie leur était permis, devront être mis en liberté, mais à charge de sortir sous quinzaine du territoire français. Ceux qui, étant dans le cas de la déportation, sont rentrés après la loi du 5 septembre 1797 et seront trouvés en France après la quinzaine expirée, seront jugés par le tribunal criminel, conformément à la loi du 25 brumaire, an III (15 novembre 1794) sur les émigrés rentrés. Les ecclésiastiques ayant prêté serment, ne l'ayant pas rétracté, non dénoncés pour incivisme ou dont la dénonciation n'a pas été jugée valable, sont autorisés à rester en France, mais, s'ils exercent le ministère, ils doivent prêter le serment prescrit par la loi du 19 fructidor (5 septembre 1797) et déclarer qu'ils ont prêté et non rétracté le serment du 7 vendémiaire, an IV (29 septembre 1795); si un prêtre est convaincu d'avoir rétracté son serment, cette rétractation considérée comme délit politique est jugée par l'administration centrale du département.

XV

Dès le 28 septembre 1797, l'administration centrale d'Indre-et-Loire s'est mise à l'œuvre ; des mesures sont prises dans tout le département pour purger le territoire de la République des prêtres insoumis [1].

« La présence d'un seul prêtre réfractaire sur la terre de « la liberté est un attentat contre la sûreté intérieure de la « République, flagrant délit dont le salut public, les lois et

Archives départementales, F. 7, nº 3226.

Digitized by Google

« les ordres du ministre prescrivent la trop juste punition [1] ». Des perquisitions sont pratiquées dans toutes les communes où l'on soupçonne la présence d'un prêtre insoumis. *Letanneur* est arrêté à Tours le 9 décembre, *Taschereau*, ex-curé de Chanceaux et *Deshogues*, ex-curé de Langeais, sont arrêtés à Rouziers le 30 décembre. Le 19 janvier 1798, c'est *Dargouge*, arrêté à Cravant ; le 26 janvier, *Boyard* arrêté à Tours ; le 18 février, *Fournier* ci-devant vicaire de Saint-Ouen, arrêté à Neuvy ; le 16 mars *Guillot*, à l'Isle-Bouchard.

En même temps, les prêtres rentrés et qui n'ont pas déféré à l'obligation légale de quitter la France dans la quinzaine sont traqués et livrés aux pires rigueurs des lois. Une Commission militaire composée de sept membres vient d'être constituée à Tours par le général *Vimeux*, commandant la 22e division. La loi du 19 fructidor, qui a substitué les Commissions militaires aux tribunaux criminels, ne leur a donné que la mission d'appliquer la peine contre les émigrés rentrés, sur simple constatation de leur inscription sur la liste d'émigration; c'est réduire le rôle de l'officier à l'office d'exécuteur. Trois prêtres, l'abbé *Denais*, ex-vicaire de la Trinité de Laval, l'abbé *Glattier*, ex-vicaire de Précigné, et l'abbé *Hervieux*, ex-vicaire d'Olivet (Mayenne) sont successivement traduits devant le tribunal militaire de la 22e division qui les condamne à mort sans débats, comme convaincus d'émigration. Ils sont fusillés sur la place de Justice, à Tours, les 27 février, 24 mars et 30 mars 1798.

C'est une seconde Terreur qui commence et qui durera deux ans jusqu'au 18 brumaire, aussi violente, aussi cruelle que la première, et plus odieuse encore, car elle n'a pour excuse ni les angoisses patriotiques de la guerre étrangère, ni les implacables rancunes de la guerre civile. Le calme est parfait sur tous les points du territoire et les habitants du département d'Indre-et-Loire, plus que tous autres, ne de-

[1] Arrêté de l'administration centrale.

Digitized by Google

mandent que la liberté religieuse qu'ils n'ont d'ailleurs aucune velléité de conquérir par la force. Les prétendus conspirateurs qui menacent le gouvernement républicain se réduisent à quelques prêtres âgés ou malades qui, n'ayant pu se déporter volontairement hors de France, se cachent dans les campagnes et dans les bois pour dire la messe et y administrer les sacrements pendant la nuit aux catholiques restés fidèles à la foi. Ce sont pourtant ces malheureux ecclésiastiques si peu redoutables pour la paix publique qui troublent le sommeil des administrations locales. Chaque jour des dénonciations arrivent et des perquisitions sont ordonnées pour découvrir la retraite des principaux réfractaires : *Joubert*, *Valet*, *l'abbé Cartier*, *ex-constituant*, *l'abbé de Keransquer*, ex-chanoine de la cathédrale ; ils sont assez heureux pour échapper aux poursuites, mais les papiers saisis dans leurs retraites permettent de voir qu'une sérieuse organisation du clergé insoumis persiste malgré tout. Dans une perquisition faite chez l'abbé *Valet* le 15 juin 1798 [1], on trouve un registre d'actes de bénédictions nuptiales données du 1er février au 13 juin 1798, par le prêtre, en vertu des pouvoirs à lui accordés par M. l'administrateur de ce diocèse nommé par le Souverain Pontife.

A Tours, cet administrateur apostolique nommé par le pape pour rallier les prêtres dispersés, donner les pouvoirs, réconcilier les assermentés, distribuer les paroisses, pourvoir en un mot à tous les besoins spirituels, était l'abbé *Cossard*, ex-lazariste, ex-prévôt du chapitre de Candes, ex-supérieur du Grand Séminaire, qui avait été placé à la tête du diocèse à la mort de Mgr de Conzié, décédé le 8 mai 1795, à Amsterdam. *Cossard* occupa cette fonction jusqu'à sa mort (24 octobre 1796). Il avait été remplacé par l'abbé *Raboteau*, ex-chanoine de Saint-Gatien, qui remplit l'office jusqu'au Concordat. Son administration secrète paraît avoir été aussi

[1] Archives départementales. L. 392.

Digitized by Google

prudente qu'habile, car on ne voit pas qu'il ait été particulièrement inquiété ni recherché par les pouvoirs publics qui semblent avoir ignoré son caractère et n'avoir pu découvrir le lieu de sa retraite. Il ne reparaîtra qu'après le Concordat, pour devenir le premier vicaire général de l'archevêque de Tours.

XVI

La malveillance agressive des sectaires jacobins que le 18 Fructidor a replacés au pouvoir se manifeste aussi bien contre les prêtres soumis que contre les réfractaires. Et cependant les principaux prêtres gallicans se sont empressés de prêter, dès le 12 septembre 1797, le serment de « haine à la royauté » prescrit par la loi du 5 septembre.

Claude Suzor, neveu de l'Évêque, est le premier à se soumettre avec *Nivet*, *Raymond Frument*, *Lebret*, *Reunier*, *Mahon-Ducouteau* et *Avril*. Le 25 septembre, le nombre des ecclésiastiques ayant prêté serment devant l'Administration municipale de Tours est déjà de 37. Tous les membres de la nouvelle Église adhèrent sans hésitation à la Constitution de l'an III.

L'intérêt des gouvernants est de s'appuyer sur le clergé gallican afin de tenter une diversion parmi les catholiques hésitants ; mais la beauté religieuse est plus forte que l'intérêt et, bien loin de favoriser le nouveau culte, les administrations locales se livrent à toutes sortes de vexations, et même de rigueurs contre les prêtres soumis. Le 5 novembre 1797, des poursuites sont dirigées contre plusieurs prêtres qui ont conservé les anciennes traditions dans les cérémonies du culte [1], spécialement contre *Dubault*, curé de la Riche.

[1] Archives nationales. F. 1, c. III, 6.

Digitized by Google

Le 10 décembre, procès-verbal est dressé contre un prêtre qui a fait procéder à des publications de mariage ; le 19 décembre, *Chatin*, curé de Limeray, est condamné à six mois de prison pour avoir fait une procession ; le 29 juin 1798, l'administration municipale de Tours rejette la pétition des citoyens *Dye Gaudry*, *Lebret*, *Claude Suzor*, *Marchandeau*, vicaires capitulaires de l'évêque *Pierre Suzor* qui ont demandé à se réunir le 10 juillet et jours suivants à l'édifice Gatien pour le synode diocésain, à l'effet de nommer un député du diocèse au Concile national qui doit avoir lieu au mois d'août suivant. Enfin, le 23 août, l'administration centrale du département, prétendant que les citoyens qui avaient obtenu la jouissance de la cathédrale pour y exercer le culte ne font pas les réparations auxquelles ils se sont engagés, révoque l'arrêté de concession à leur profit et dispose qu'à l'avenir l'édifice Gatien ne servira plus qu'aux fêtes décadaires. Une demande formée par des pétitionnaires pour obtenir en échange la remise de la chapelle de la Visitation est rejetée (12 septembre). Les prêtres gallicans de Tours devront se contenter de trois temples qui leur sont affectés : La Riche, Saint-Saturnin et Saint-Symphorien.

Dans tout le département, les administrations locales, pour trouver un prétexte à déposséder les prêtres de leur occupation temporaire, mettent en vente les églises paroissiales.

Durant la Terreur, aucun adjudicataire ne s'est présenté pour acheter les édifices du culte. L'argent était rare et la marchandise n'était pas tentante.

Les presbytères trouvent sans peine une destination conforme aux idées du temps. Par le décret des 27 et 28 brumaire an III (17-18 novembre 1794), ils sont transformés en maisons d'école, avec logement pour les instituteurs (art. 7). A partir de 1796, de nouvelles tentatives de mise en adjudication ont lieu ; mais les amateurs sont rares. Si les terres trouvent preneurs, si certains presbytères se vendent

Digitized by Google

aisément, les églises paroissiales restent généralement pour compte [1].

Plusieurs chapelles, deux ou trois églises rurales sont désaffectées, mais le peuple des campagnes éprouve une invincible répugnance à enchérir sur les édifices sacrés et bon gré, mal gré, les communes ne peuvent se défaire des biens nationaux de cette nature. — Dans les villes, les scrupules sont moins vifs et la plupart des églises désaffectées sont vendues et livrées à des usages profanes. A la fin de 1798 il ne reste plus à Tours que deux églises affectées au culte. La Riche et Saint-Symphorien. L'église Saint-Saturnin même a été vendue.

Tous les moyens sont bons pour entraver le culte et pour agir sur les consciences. Par arrêté du 27 mai 1798, l'administration centrale du département invite les prêtres à célébrer l'office religieux, le décadi, au lieu du dimanche, au mépris de l'un des plus respectables commandements de l'Église. Quelques ecclésiastiques, dans le canton de Loches et de Montrésor, se soumettent aux injonctions administratives et fixent les cérémonies du culte au jour du décadi (10 décembre). Mais le clergé de Tours montre plus de dignité et de révolte contre la brutale ingérence du pouvoir dans le domaine de la conscience. Les prêtres gallicans deviennent aussi suspects que les réfractaires et leur indépendance mérite un châtiment exemplaire. Par arrêté du 3 octobre 1798, le Directoire exécutif ordonne la déportation à la Guyane de *Dubault*, *Guillot* et *Sonnet*, ministres du culte à la Riche qui sont considérés, à juste titre, comme les chefs de la résistance à la tyrannie administrative.

Dumaine, prêtre à Rochecorbon est également frappé de la déportation (25 novembre).

Et, comme pour discréditer ces quatre ecclésiastiques, dont la dignité de vie ne donne prise à aucune critique, le

[1] Archives départementales. V. Bureau des Domaines.

Digitized by Google

Directoire exécutif comprend dans la même fournée le trop célèbre *Bruslon*, l'apôtre du mariage des prêtres, qui, depuis plusieurs années, par ses brochures et par ses mandements, s'attaque à tous ses collègues, aussi bien aux assermentés qu'aux insermentés, aussi bien aux gallicans qu'aux réfractaires, plus spécialement à l'évêque *Suzor* dont il conteste la légitimité, et qui entretient ainsi l'agitation dans sa paroisse de Vouvray et dans une partie du département.

Les quatre condamnés partent sous escorte pour l'île de Rhé, où ils restèrent internés.

Le 28 janvier 1799, *Pavy*, prêtre réfractaire de Bléré, est condamné à la déportation à la Guyane [1]. Enfin, le 17 juillet, *Brette*, prêtre réfractaire, ancien desservant de Boussey, est arrêté et transféré à l'île de Rhé, de telle sorte que dans les deux dernières années du Directoire, quinze ecclésiastiques dont dix réfractaires et cinq anciens constitutionnels subirent la peine de la déportation. Égaux devant la persécution, ils souffrirent en commun pour leur foi, et leurs communes souffrances amenèrent entre eux le rapprochement si désirable qui favorisa la réconciliation entre les deux clergés lors de la mise à exécution du Concordat.

XVII

Maintenant, un irrésistible élan pousse la France qui veut vivre, à renvoyer ce honteux gouvernement qui la tue. L'homme qui aura assez d'audace et d'énergie pour tenter l'entreprise aura toute la nation avec lui. Aussi, lorsque parvient la nouvelle du coup d'État du 18 brumaire (9 novembre 1799), elle est accueillie par un cri unanime de délivrance et de soulagement. Et, pour mieux indiquer le carac-

[1] Archives nationales. F. 1, ch. III, 6. Pavy ne fut envoyé qu'à l'île de Ré où il alla rejoindre les autres prêtres d'Indre-et-Loire. Cf. Victor Pierre : *La Terreur sous le Directoire.*

Digitized by Google

tère réparateur du nouveau gouvernement, le Premier Consul, par un de ses premiers arrêtés, décide que tous les édifices religieux qui étaient affectés au culte au premier jour de l'an II et qui n'ont pas été aliénés depuis, seront rendus à leur première destination, (arrêté du 7 nivôse, an VIII - 28 décembre 1799). Par arrêté du même jour, les Consuls cassent et annulent les arrêtés des administrations locales qui avaient ordonné illégalement que les édifices du culte ne seraient ouverts que les jours du décadi. A l'avenir les églises pourront être ouvertes le dimanche, mais celles qui sont utilisées comme temples décadaires continueront de servir à la célébration des fêtes décadaires comme à celle des cérémonies du culte (arrêté des Consuls du 22 janvier 1800).

Il faut, pendant la période de transition, ménager toutes les susceptibilités et ne pas irriter les libres-penseurs en faisant la part trop large aux catholiques. La pacification et la restauration complète du culte ne sont pas l'œuvre d'un jour.

Déjà les mesures de vigueur réprouvées par tous ne sont plus de saison. Dès le 29 novembre 1797, un arrêté des Consuls a ordonné la mise en liberté des prêtres détenus à l'île de Ré ou d'Oléron qui avaient précédemment prêté les serments prescrits par les lois et qui ne les avaient pas rétractés. Les arrêtés individuels ou collectifs rendus par le Directoire exécutif contre eux sont rapportés. Ils ne sont plus soumis qu'à la simple promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII, engagement de pure forme qui ne porte aucune atteinte à leur foi religieuse, puisque cet acte de soumission passive à la légalité existante n'implique de leur part aucune compromission de conscience. Les ecclésiastiques assermentés d'Indre-et-Loire détenus à l'île de Ré font la promesse de rentrer aussitôt dans leur diocèse. Les autres, en majorité rebelles à toute concession envers le gouvernement républicain auquel ils ne veulent pas se rallier, refusent la promesse, mais la surveillance se relâche de plus en plus ; des élargisse-

Digitized by Google

ments ou des évasions en masse succèdent pendant le cours de l'année 1800 et à la fin de l'année, tous ont quitté l'île de Ré et sont de retour dans leur département. La tolérance est extrême. Les soumis ont repris ou conservé la possession de leurs églises en y officiant librement. Les insoumis, non admis au bénéfice de la liberté légale, sont tolérés, ou tout au moins oubliés par les pouvoirs publics qui les ignorent. La vie religieuse renaît, mais elle menace de tomber dans l'anarchie. Dans une page magistrale, A. Vandal [1] a dépeint cet étrange état inorganique des divers cultes qui existaient alors en France.

« A côté de groupes restreints, calvinistes, luthériens, juifs ou théophilanthropes, l'église constitutionnelle s'efforçait de rassembler ses débris et la masse des catholiques d'obédience diverse, à peine libérée, apparaissait désunie. Ces catholiques voulaient tous la religion ; ils la voulaient immaculée, mais ils différaient d'opinion sur la qualité de ses ministres. Que de variétés de prêtres prétendaient à la conduite des âmes, s'autorisant de motifs divers ! Parmi les pasteurs qui avaient enduré la torture et l'exil sans jamais pactiser avec l'erreur et qui portaient les glorieux stigmates de la persécution, on vénérait des saints dont le front s'ornait de la couronne d'épines et ceux-là semblaient vraiment en communion avec les martyrs qui dormaient sous la terre. D'autre part, combien de prêtres restés en France au prix de sérieuses concessions, échappés aux rigueurs extrêmes, avaient déployé discrètement un zèle admirable ! chez le peuple livré à la Révolution, ils avaient conservé la foi, entretenu la lueur sacrée, ravivé l'étincelle. Indépendamment des prêtres qui avaient refusé tous les serments et de ceux qui les avaient prêté tous, on en voyait qui avaient refusé les uns et prêté les autres, distingué entre les serments religieux et les engagements politiques ; des prêtres qui avaient

[1] A. Vandal, L'*Avènement de Bonaparte*, t. II, p. 270.

Digitized by Google

rétracté leurs serments ou qu'on supposait les avoir rétractés, des prêtres d'état indéfini, des prêtres de couleur tranchée et d'autres de nuance indécise. Entre tous, à qui se fier et à quoi reconnaître le signe d'orthodoxie. Tout était entre eux sujet de suspicion et de reproche, la façon dont ils s'étaient comportés pendant la Révolution, la façon dont ils agissaient présentement et le lieu même où ils officiaient. Les ministres rentrés excitaient parfois le peuple contre les ministres restés. Les prêtres de chapelle voyaient de mauvais œil les prêtres d'église qui s'accommodaient de voisinages odieux, et la dispute établie au sujet de la promesse dominait maintenant tout le débat. » De jour en jour les « promissaires » gagnent sur les « purs ». Les premiers, soutenus par l'abbé Émery, le Directeur de Saint-Sulpice, reprochent aux intransigeants de sacrifier à une préférence politique le salut des âmes et l'avenir de la religion en France. Les seconds traitent l'abbé Émery et ses amis d'apologistes de toutes les défaillances. Mais il est visible que la victoire est assurée aux apôtres de la soumission, que l'esprit libéral et tolérant du Premier Consul rassure les consciences catholiques, et que c'est à Bonaparte qu'est réservé, dans un avenir prochain, l'honneur « de fondre toutes les nuances du catholicisme français et de les réduire à l'unité », le jour où il aura pu réaliser le rêve qu'il a conçu de conclure le grand traité de pacification religieuse que seul peut consentir le Souverain Pontife.

XVIII

Dans toute l'année 1800 et les premiers mois de l'année 1801, les rentrées de prêtres et les soumissions successives se succèdent dans le département d'Indre-et-Loire, ainsi qu'en font foi les enquêtes édifiées par les administrations

Digitized by Google

locales sur la situation du personnel ecclésiastique. Les états nominatifs dressés à cette époque et conservés aux Archives départementales permettent de suivre le mouvement et d'en mesurer l'importance. La première enquête à laquelle il est procédé en mars 1800 révèle que, dans l'arrondissement de Tours, 17 prêtres ont évité la déportation et la réclusion en prêtant serment, 10 sont exclus comme ayant refusé de faire la promesse de fidélité à la Constitution. La plupart des ecclésiastiques se sont soustraits à l'enquête. Dans les autres arrondissements, la proportion est la même. En décembre 1800, une seconde enquête fait ressortir qu'à Tours 76 prêtres ont fait la promesse de fidélité ; les anciens réfractaires se soumettent comme les anciens constitutionnels. Le nombre des « purs » n'a pas augmenté ; ils sont toujours 10 qui préfèrent la réclusion à la soumission. Beaucoup toutefois se cachent et pratiquent dans des oratoires particuliers « le culte clandestin et nocturne ».

Les prêtres gallicans qui, pendant la période de persécution directoriale (1798-1800), sont restés prudemment à l'écart des querelles politiques entre les partis républicains et qui ont vécu tolérés par les pouvoirs publics, ont été les premiers à signer la promesse de soumission à la Constitution de l'an VIII, et ce sont eux qui profitent du changement d'orientation dans les conseils du Gouvernement. Les églises se rouvrent et le culte décadaire agonise. A Tours, le préfet Pommereul qui a été installé le 1er janvier 1801 remet provisoirement, le 4 janvier, le temple décadaire aux ministres du culte pour y chanter un *Te Deum* à l'occasion de la conservation des jours du Premier Consul, lequel vient d'échapper à l'attentat de la machine infernale. Le 29 janvier, le provisoire devient définitif et la cathédrale est soustraite au culte décadaire et rendue exclusivement au culte catholique. C'est le Conseil épiscopal gallican, composé de *Dye Gaudry*,

[1] Archives départementales, V.

Digitized by Google

Claude Suzor, *Marchandeau*, *Dubault*, *Piton*, *Dulieprre*, *Bruneau* et *Lebret*, qui reprend possession de la cathédrale et les cérémonies du culte y sont célébrées comme par le passé. L'évêque *Pierre Suzor* étant tombé en paralysie, *Tardîveaux*, curé de Saint-Similien, à Nantes, est élu le 14 janvier 1801 coadjuteur au siège de Tours avec succession future; il devint évêque de droit le 13 avril 1801 à la mort de Suzor, mais il ne se fit pas sacrer, ne vint pas à Tours et envoya sa démission le 18 octobre suivant [1].

Dans les chefs-lieux de canton et dans les petites villes, le clergé gallican domine, et, malgré la séparation, fait presque figure de clergé officiel. Mais dans les paroisses rurales, c'est le clergé catholique lié en apparence par la promesse de fidélité à la Constitution, mais soumis en fait à l'autorité de Rome et des évêques du dehors, qui est maître des âmes et qui gouverne tout le troupeau des fidèles. Le conflit entre les deux clergés est toujours à l'état latent, souvent même à l'état aigu, et, dans la masse chrétienne qui forme la majorité de la nation, le désir d'une pacification prochaine grandit dans tous les esprits.

Le clergé gallican, qui rêve toujours de constituer sur des bases solides une église nationale indépendante de Rome et dégagée des éléments d'ancien régime, ne met donc aucun empressement à chercher un terrain d'entente avec les anciens réfractaires. Les évêques réunis continuent à tenir les conciles et les synodes métropolitains [2] où ils font mine d'appeler à eux et d'inviter à l'union ceux qu'ils appellent les « prêtres incommunicants » ; mais ce n'est qu'une apparence de rapprochement, car ils profitent de toutes les occasions qui leur sont données pour proclamer leur « attache-

[1] Boulay de la Meurthe, op. cit., t. IV, p. 267 et t. V, 639.

[2] Citons le synode de Blois (1800), le Concile métropolitain de Bourges (septembre 1800), le synode métropolitain de Rennes (18 juin 1801).

Digitized by Google

ment inviolable aux libertés de l'église gallicane « que les prêtres restés fidèles à Rome ne peuvent reconnaître.

Au mois de juin 1801, au moment même où se nouent et se précisent les négociations relatives au Concordat, le Premier Consul autorise et semble encourager la réunion solennelle d'un Concile national qui se tiendra le 29 juin à Notre-Dame de Paris, avec l'agrément et la faveur du gouvernement. Les « Évêques réunis » y convoquent pour la forme, par une lettre synodique du 26 juillet, les « prêtres incommunicants ». La session dure jusqu'au 16 août.

L'objet apparent de la réunion était l'établissement d'un projet de pacification entre tous les prêtres français. En réalité, le clergé gallican, n'ayant rien abandonné de ses prétentions, n'a pas voulu laisser échapper cette occasion de proclamer à nouveau ses principes sur la discipline de l'Église, spécialement en ce qui concerne la nomination des Évêques qu'il veut soustraire à l'institution du Saint-Père et remettre à l'élection.

Le Concile national comprenait 45 évêques et 80 députés délégués par les diocèses ; mais le clergé catholique ne fit aucune tentative de rapprochement. Au surplus les membres du Concile sentent bien que leur œuvre de pacification n'intéresse plus personne, que l'opinion publique s'est détournée d'eux et que tous les yeux sont fixés sur les négociations qui se poursuivent en ce moment à Paris entre le cardinal Consalvi et le général Bonaparte.

Le 16 août, lorsque le Concile déclare la session close, il donne pour raison que, les négociations étant terminées entre le Gouvernement et la Papauté, il devient superflu de s'occuper plus longtemps de cet objet. En fait, il paraît bien que c'est le Premier Consul qui, étant parvenu à ses fins avec Rome et n'ayant plus de ménagements à garder avec le clergé gallican, dont les tendances démocratiques lui déplaisent, a brusquement dissous le Concile. L'accord s'est fait en dehors des prêtres gallicans, sinon contre eux, et,

Digitized by Google

lorsque, le 18 septembre 1801, le Concile national adresse au Saint-Père une lettre de communion ecclésiastique, le contrat entre Bonaparte et Rome est consommé et le Concordat a reçu, dès le 10 septembre, la ratification des signatures des hautes parties contractantes [1].

XIX

Il ne reste plus qu'à mettre à exécution le grand traité de paix religieuse qui vient de clôturer le schisme. Il ne fallut pas moins de neuf mois pour arrêter le texte définitif qui devait, avant d'être promulgué, passer par les épreuves légales de la présentation par le Conseil d'État, de la discussion par le tribunat et de l'adoption par le corps législatif. Or, il y avait à prendre de grandes précautions avec l'opinion publique et surtout avec les pouvoirs politiques qui témoignaient beaucoup de froideur et même une sourde mauvaise volonté à l'encontre du Concordat, que les hommes de la Révolution trouvaient beaucoup trop avantageux pour l'église.

Toute l'économie du Concordat se résume en quelques principes : La religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France ; son culte sera public ; il sera fait par le Saint-Siège, de concert avec le gouvernement une nouvelle circonscription des diocèses : les archevêques et évêques seront nommés par le premier Consul, et le Saint-Père leur conférera l'institution canonique. Les curés seront nommés par les évêques et agréés par le gouvernement. Un

[1] La convention passée entre le Pape et le Gouvernement français porte la date du 26 messidor an IX (15 juillet 1801); les ratifications en furent échangées à Paris le 23 fructidor an IX (10 septembre 1801).

Digitized by Google

traitement convenable sera assuré aux évêques et aux curés. Toutes les églises nécessaires au culte et non aliénées seront remises aux évêques.

Le 9 avril 1802, le lendemain du jour où le Concordat enfin voté par les Chambres avait été promulgué comme loi de l'État, le Premier Consul procédait à la nomination des archevêques, auxquels le cardinal Caprara conférait sur l'heure l'institution canonique en vertu de ses pouvoirs comme légat *a latere*. Le Premier Consul exigea qu'il y eût deux archevêques constitutionnels sur dix et dix évêques constitutionnels sur cinquante. Ce fut *Mgr de Boisgelin de Cicé* qui fut nommé archevêque de Tours. Né en 1732, il avait été, sous l'ancien régime, évêque de Lavaur en 1765 et archevêque d'Aix en 1770. *Mgr de Boisgelin* était un grand seigneur, très lettré et qui avait occupé un rang honorable à l'Académie française ; c'est lui qui avait prêché au sacre de Louis XVI. En 1789 il fut député du clergé d'Aix et prit une part très active aux travaux de l'Assemblée Constituante. Lors de l'adoption de la Constitution civile du clergé il refusa de prêter serment et émigra. Il fut un des premiers à se soumettre aux désirs du souverain Pontife lorsque ce dernier exigea la démission de tous les évêques. Il n'hésita pas à critiquer par écrit les évêques de Londres qui refusaient leur démission et, dès le mois de janvier 1802, il rentra en France, prêt à offrir ses services au Premier Consul. Bonaparte voulait en faire un archevêque de Paris. Mais sa nomination rencontra de très vives résistances dont nous trouvons la trace dans un rapport de Portalis, daté du 20 février 1802. « L'archevêque d'Aix, y est-il dit, est instruit, il est homme d'esprit, mais peut-être trop aimable pour plaire à la nation dévote. C'est pourtant lui que le clergé préférerait à tout autre parce qu'on est dans l'habitude de le voir à la tête des affaires ecclésiastiques (*Boulay de la Meurthe*, t. IV, p. 352). Il dut se contenter du siège de Tours. Bonaparte

Digitized by Google

attachait un grand prix à son acceptation et ce fut à lui que revint l'honneur de prononcer, le 18 avril, jour de Pâques, un discours à Notre-Dame, lors de la cérémonie solennelle qui consacra le rétablissement public et officiel du culte catholique. — Le Concordat voté par le Corps législatif porte dans le Bulletin des lois la date du 18 germinal an X (8 avril 1802) et la dénomination de loi relative à l'organisation des cultes.

Mgr de Boisgelin arriva à Tours le 9 juin et reçut, le jour même, la visite officielle du général-préfet *Pommereul*, accompagné de son Conseil de Préfecture et de la municipalité de Tours.

Il fut installé solennellement le 18 juin 1802 par le général-préfet *Pommereul* qui avait mis à la disposition du nouvel archevêque la cathédrale et le palais de l'archevêché. La cérémonie eut un caractère grandiose. Toutes les autorités civiles se rendirent à l'archevêché et, de là, à la cathédrale. L'archevêque avait à sa droite le général commandant la 22e division et à sa gauche le général de brigade. Le préfet l'attendait sur le parvis où il lui remit les clefs de l'église. Le préfet prononça un discours auquel l'archevêque répondit. Puis l'archevêque et le préfet s'assirent dans le chœur, chacun sous un dais. Le clergé occupait le côté de l'Évangile, les autorités civiles celui de l'épître ; en face les autorités militaires. Le notaire *Boisquet* donna lecture de la loi du 18 germinal (Concordat), de l'arrêté consulaire nommant *Mgr de Boisgelin*, de la bulle portant son institution canonique, de l'acte de sa prestation de serment entre les mains du Premier Consul et enfin du procès-verbal d'installation. L'archevêque célébra ensuite la messe ; puis, après le *Te Deum*, action de grâces en faveur de la paix, et le chant *Domine, salvam fac rempublicam*, il fut reconduit avec le même apparat au Palais de l'archevêché.

Sans tarder, *Mgr de Boisgelin* se mit à l'œuvre et, confor-

Digitized by Google

mément aux pouvoirs conférés aux évêques par les articles 9 et 10 de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), il procéda à la circonscription des paroisses et à la nomination des curés sous réserve de l'agrément du gouvernement. Les vicaires généraux et les chanoines qui composèrent le chapitre reconstitué furent pris presque exclusivement parmi les prêtres d'ancien régime. Les trois vicaires généraux furent *Raboteau*, ancien chanoine de Saint-Gatien, qui avait été, ainsi que nous l'avons vu, administrateur apostolique du diocèse nommé par le Pape et qui en avait exercé les fonctions à partir de 1797, *Dom Bideau de Crouzeilles*, ancien évêque de Quimper, et *Keransquer*, ancien chanoine de Saint-Gatien. Les membres du nouveau chapitre furent de *Leuzières*, *Gosmer*, *Cabarat*, *Gervaize des Chapelles*, *Thenon*, qui tous avaient été chanoines à l'exception de de Leuzières avant 1789, et *Sergent*, prêtre réfractaire, déporté en 1793. Deux places seulement dans le chapitre avaient été réservées aux anciens constitutionnels, et il fallut toute l'insistance du préfet *Pommereul* pour obtenir de l'archevêque la nomination de *Dye Gaudry* et de *Dubault*. Tous deux cependant n'étaient pas sans mérite et avaient montré un véritable courage lors de la persécution directoriale. *Dye Gaudry* avait été le vicaire capitulaire de l'évêque Suzor pendant plusieurs années. En 1797, il avait été député par le diocèse au Concile national. C'est lui qui avait été, dans les derniers temps, lors de la maladie de Suzor, le véritable administrateur du diocèse pour le culte gallican. Quant à *Dubault*, on se rappelle avec quelle énergie il avait, comme curé de Notre-Dame de la Riche, lutté contre le despotisme des administrateurs sectaires et que, le 3 octobre 1798, il avait été condamné à la déportation et transféré à l'île de Ré, à raison de son zèle religieux. Revenu en novembre 1799, il avait pris place dans le Conseil épiscopal de l'église gallicane et contribué au rétablissement du culte au début du Consulat.

Digitized by Google

Il jouissait, à Tours, d'une énorme popularité et ce fut sous la pression des nombreux paroissiens qui pétitionnèrent en sa faveur que *Mgr de Boisgelin*, qui dissimulait mal son peu de sympathie pour les anciens constitutionnels entichés de gallicanisme, consentit à lui rendre justice [1].

Le nouveau chapitre de l'église métropolitaine de Tours comprenait, en outre, 38 chanoines honoraires, débris des anciens chapitres de Saint-Gatien et de Saint-Martin, tous antérieurs à 1789 [2].

La reconstitution du clergé paroissial fut plus difficile. Dans le seul département d'Indre-et-Loire il y avait plus de 200 cures à pourvoir. Les sujets manquaient, surtout parmi les anciens réfractaires, dont beaucoup étaient morts pendant la crise révolutionnaire. L'archevêque ne trouva que 101 prêtres « inconstitutionnels » à replacer. Il fallut donc recourir aux constitutionnels : 108 furent nommés. Toutefois il paraît certain, d'après des indications très précises et qu'il y a lieu de croire sincères, que sur ces 108 anciens constitutionnels, 98 avaient rétracté le serment de 1791, partie officiellement, partie officieusement [3]. Il semble, en effet, que beaucoup de nouveaux évêques concordataires exigeaient que, de façon occulte, le prêtre assermenté se fît relever des censures et interdits qu'il avait encourus pour avoir prêté le serment de 1791 ; à cette condition seulement le prêtre pouvait se dire en communion intérieure avec

[1] Archives départementales, V.

[2] L'almanach historique d'Indre-et-Loire (1804) donne la liste des chanoines honoraires. Ce sont MM. *Beaufils*, *Soulas*, *Carré*, *Moulin*, *Dufrementel*, *Barrat-Devilliers*, *Lacordaize*, *Guyot*, *Frémont*, *Moreau*, *Miné*, *Roger*, *Quinquet*, *Dumont*, *Dolbeau*, *Bouault*, *Gosselin-Dupré*, *Jahan*, *Bizot* l'aîné, *Barbet*, *Crémière*, *Gasnier*, *Fournès*, *Normand*, *Bodineau*, *Saulquin*, *Patas*, *Dunoyer*, *Preuilly*, *Taillandier*, *du Saulnier*, *La Rousse*, *de Brassac*, *Boislèvre*, *Dubois*, *Chevrier-Favier*, *Renard de Billy*, *Denis*.

[3] Archives déparmentales, V.

Digitized by Google

l'évêque. Dans le département d'Indre-et-Loire, *Mgr de Boisgelin* ne rencontra pas d'opposition sérieuse et l'on peut dire qu'à la fin de 1802 l'unité morale et religieuse était faite à tous points de vue. Des douze années de crise religieuse qui avaient si profondément troublé et ensanglanté la France il ne restait plus qu'un mauvais souvenir.

H. Faye.

Digitized by Google

SUR LES CHEMINS DE VENDÉE

(suite)

Torfou

A une autre extrémité de la Vendée angevine, le bourg de Torfou, presque nantais déjà, se groupe au sommet d'un coteau, à l'ombre d'un couvent. Son église, ses maisons font face à un étroit ravin dont le ruisseau s'empresse vers la Sèvre toute proche. Le pays est austère, tourmenté, coupé de haies épaisses, de vallonnements nombreux. Le bourg, quand on vient de Nantes, paraît inaccessible, et son nom célèbre, sa situation avantageuse concourent à le faire regarder. Un peu plus loin, là où la route de Poitiers à Nantes croise celle qui de Cholet va vers Saint-Jean-de-Monts, une colonne en granit, massive, inélégante, a été bâtie au centre du carrefour. Elle impose aux mémoires les plus indifférentes ou les plus rebelles le souvenir de cette journée que je suis venu là essayer de revivre, que l'histoire enregistre parmi les plus glorieuses.

Les Mayençais redoutés envahissaient le pays. Kléber les commandait. L'attitude martiale et la valeur du chef répondaient à l'audacieuse bravoure des soldats. « Rien de « plus majestueux que Kléber dans un jour de parade, a dit « Napoléon, rien de plus admirable au fort d'une bataille. « C'était le soleil de l'enthousiasme qui réchauffait et em- « brasait tous les cœurs. »

Digitized by Google

Au matin du 19 septembre, le voici qui s'avance vers Torfou. Venant de Boussay, il s'arrête à l'embranchement du chemin de Montigné et envoie quatre éclaireurs reconnaître la position de l'ennemi. Ceux-ci rencontrent tout de suite l'avant-garde de Charette embusquée dans le bourg. Trois d'entre eux sont tués. Le quatrième court renseigner son général et Kléber, sans tarder, engage le combat. Les Mayençais s'élancent en colonnes serrées. Les paysans *s'égaillent;* ils laissent leurs ennemis emporter le bourg à la baïonnette. Mais Charette ne veut pas fuir. Comprenant l'importance de cette lutte suprême qui doit arrêter l'invasion, il ramène au combat ses troupes hésitantes. Sa cavalerie, son infanterie sont repoussées tour à tour.

Le chef de la Basse-Vendée, « debout sur ses étriers, en « avant des siens, semblait dévorer du regard les masses « profondes des Mayençais et mordait le pommeau de son « épée avec une telle force qu'on entendait grincer ses dents « à vingt pas de distance [1]. »

Il se retourna pour faire un nouvel appel à chacune de ses divisions. Aizenay, Palluau, Veillevigne se ruèrent successivement sur les soldats de Mayence. Peine inutile : Kléber avançait toujours. La division du Loroux elle-même, cette élite de l'armée de Charette, devait être refoulée après une demi-heure de combat.

Et voilà que ces soldats d'avant-garde, terrorisés à la vue des Mayençais qu'« semblaient courir à une fête [2] » hésitent, se débandent, vont chercher jusque dans le ravin profond de la Sèvre un abri contre d'indomptables ennemis.

Au lieu d'une retraite ils y trouvent un renfort inattendu. Les femmes sont là, cachées par les champs de genêts, par les roches aux formes bizarres qui protègent le vallon. Elles

[1] *Vendée Militaire*, par le chanoine Prunier, p. 108. Témoignage d'un ancien soldat de Charette.

[2] Crétineau-Joly.

Digitized by Google

prient, car elles savent bien que cette bataille est décisive, qu'il faut à tout prix obtenir la victoire. En voyant les fuyards accourir, leur attitude suppliante se transforme soudain. Elles se dressent, indignées, accablant de leur mépris les hommes découragés. « Malheureux, s'écrient-elles, nous valons mieux que vous ! » Et les unes se jettent aux pieds de leurs maris, de leurs frères et de leurs fils ; les autres expriment leur douleur par des invectives et des coups ; toutes prennent la route du champ de bataille, y ramènent avec elles les vaincus de tout à l'heure.

Jeanne Giraudelle, de Montaigu, est tombée à coups de trique sur son pusillanime époux ; Perrine Loiseau, de la Gaubretière, s'apprête à terrasser à coups de sabre trois Mayençais, à payer de sa vie tant d'audace et à montrer que les femmes vendéennes eurent un rôle important dans cette sanglante journée.

Cependant Lescure s'était avancé, soutenant de l'effort de ses « grenadiers » celui des soldats de Charette. Les Échaubrognes, les Aubiers et Courlay venaient au secours de la division du Loroux. Le « Saint du Poitou », mettant pied à terre et prenant le fusil d'un de ses paysans, s'était écrié :

— Y a-t-il quatre cents hommes prêts à mourir avec moi?

— Nous vous suivrons où vous voudrez, monsieur le marquis.

Pendant deux heures, et sans broncher, ils furent trois mille seulement à soutenir le feu de l'armée de Mayence. D'Elbée en profite pour prendre position. Peu à peu, ses Angevins se mêlèrent aux Poitevins de Lescure, aux PAYDRETZ de Charette rassurés. Kléber vit avec étonnement les habits gris-bleu de la haute Vendée mettre une note plus claire dans les lignes sombres formées jusqu'à présent par les vestes brunes du Poitou et, atteint d'une balle à l'épaule, sentant qu'il avait maintenant en face de lui toute l'armée catholique et royale, le grand chef, dont le panache tricolore ondulait au-dessus de ses troupes et semblait un drapeau, laissa

Digitized by Google

échapper cette phrase célèbre dont on a conservé l'exotique accent, qui reste comme une consécration de la bravoure vendéenne : *Tiaple, ces pricands se pattent pien !*

Pourtant Bonchamps n'avait pas encore paru. Porté sur un brancard où le clouaient les suites de la blessure reçue deux mois plus tôt à Martigné-Briand, il était resté avec ses compagnies angevines et bretonnes sur la route de la Romagne, — sorte d'arrière-garde à laquelle il était réservé de décider de la victoire. L'habile capitaine, si longtemps retenu loin de l'armée vendéenne, devait, en effet, donner ce jour-là toute la mesure de son génie militaire. Voyant les troupes de Lescure et de d'Elbée plier enfin sous le terrible effort des Mayençais, Bonchamps fait soigneusement occuper les chemins qui mènent à Torfou. Un premier engagement a lieu entre sa division et l'ennemi près de la ferme de la Tellaudière. Avec une extraordinaire énergie, il se lève du brancard où il est étendu, charge avec fureur à la tête de ses hommes.

— Ah ! le s... gueux de Bonchamps, crie Kléber, rageur, que vient-il faire ici ? Nous sommes f... !

L'exclamation soldatesque du général de la République montre qu'il a déjà entrevu l'issue de cette lutte gigantesque. D'Elbée et Lescure ont repris l'offensive, Charette, ayant mis son chapeau au bout de son épée, a rallié ses soldats honteux d'avoir fui. C'est maintenant que commence le grand choc de Torfou. Sur plus d'une lieue d'étendue l'armée vendéenne se déploie. Les Mayençais s'écrient :

— Nous sommes coupés !

Kléber, voulant dégager son artillerie, fait opérer à l'un de ses bataillons un mouvement tournant que les paysans prennent pour une déroute.

— Rembarre ! Rembarre !

La ténacité audacieuse de Charette, le sang-froid de Lescure, la bravoure et la sagesse dont d'Elbée a fait preuve

Digitized by Google

dans le suprême commandement, l'habileté avec laquelle Bonchamps a déjoué les plans de l'ennemi ont enfin leur récompense.

Admirable synthèse de tous les héroïsmes, cette journée de Torfou assure à ses vainqueurs une gloire incomparable. Il semble qu'avant de périr la Vendée eût voulu porter là un coup capable d'immortaliser sa mémoire, de faire ressortir en un victorieux accord les mérites différents de ses plus grands chefs.

Celui qu'elle combattait, qu'elle s'apprêtait à vaincre était, au point de vue militaire, le digne adversaire de pareils hommes. Le vaincu de Torfou devait être bientôt le vainqueur de Cholet, et plus tard Fleurus, Friedberg, Aboukir, Héliopolis, la soumission de l'Égypte révoltée mettraient en vedette ses remarquables qualités de tacticien, de diplomate et de soldat.

Aujourd'hui il recule, et sa retraite est à ceux qui le poursuivent une menace de plus. Ses hommes, formés en bataillons carrés, se replient pas à pas. Dès qu'un carrefour le leur permet ils se remettent en ligne, répondent aux paysans par un feu meurtrier. Mais les Vendéens, blottis derrière les haies, précipitent malgré tout la déroute.

— Ces diables en sabots se battent aussi bien que nous et tirent mieux, disaient les Mayençais enfin décontenancés par la poursuite acharnée des paysans.

Voulant sauver les débris de son armée, Kléber se décide, près de Boussay, à faire garder par les chasseurs de Saône-et-Loire un pont, étroit passage qui retardera la marche des Vendéens.

— Reste là, dit-il au commandant Chevardin. Tu seras tué, mais tu sauveras tes camarades.

Et le brave mourut à ce poste d'honneur, tandis que l'armée de Mayence décimée s'établissait à Gétigné, soutenue par les forces imposantes que Canclaux amenait de Clisson.

Kléber avait perdu deux mille trois cents hommes, dont

Digitized by Google

quinze cents morts et huit cents blessés. La bataille avait duré cinq heures.

Goguenards et joyeux, les paysans déclarèrent en riant qu'ils venaient de battre non l'armée de Mayence, mais une armée de *faïence* qui ne tenait pas au feu.

C'est avec émotion que j'ai parcouru ce champ de bataille, de Torfou à Tiffauges, de Tiffauges à la « colonne » et de la « colonne » à Torfou. Le pays de Vendée est si pauvre en monuments élevés à la gloire des aïeux que l'on se croit ici en quelque coin privilégié. Ce large carrefour, que la gare voisine fait plus animé qu'autrefois, a bien l'aspect d'un point de rassemblement. On est tenté de s'asseoir au pied de la colonne, dont le socle disposé en forme de banc invite au repos, dont le fût tronqué semble l'évocation incomplète d'un grand souvenir. Et l'on regarde les routes qui fuient vers les quatre coins du Bocage ; l'une, qui descend, mène à Tiffauges ; à deux kilomètres d'ici elle franchit la Sèvre, gravit la pente que surplombent l'abside d'une église et les vestiges d'un château, puis elle va vers le marais vendéen, vers ce bas pays, étrange et silencieux, d où sont venus les soldats de Charette. Celle qui lui fait face remonte à la Romagne, à la Séguinière, à Cholet. C'est par là qu'arriva la grande armée d'Anjou, hommes de Bonchamps et de d'Elbée, soldats des paroisses soulevées jusqu'aux rives de la Loire, jusqu'aux collines du Layon. La grande route nationale de Poitiers à Nantes vient en ligne droite de Bressuire, de Châtillon et de Mortagne. Elle a amené tous les Poitevins. Se maintenant au sommet du coteau, sur la rive droite de la Sèvre, elle va rejoindre Torfou, Boussay, Gétigné et Clisson. Elle était le chemin que les Mayençais avaient choisi pour pénétrer dans le Bocage et qui les conduisit à ce carrefour fameux où toute la Vendée devait se trouver réunie pour mettre à néant leur projet.

La colonne élevée à la rencontre de ces routes n'est pas le

Digitized by Google

seul monument qui perpétue le souvenir de la grande journée de Torfou. Un asile où les filles de Vendée se viennent consacrer à Dieu est bâti dans ces champs. Un ancien soldat de l'armée catholique, un ancien combattant de Torfou, devenu curé de cette paroisse, en a posé la première pierre. Et ce couvent, comme tant d'autres, a grandi. Un vaste enclos, d'importantes constructions témoignent de la vitalité de cette œuvre, du besoin auquel répondait le dévouement de ces religieuses. Du sol de la Vendée de pareilles maisons ont aisément surgi. De Saint-Laurent-sur-Sèvre et de Chavagnes-en-Paillers jusqu'à la Pommeraye, de la Salle-de-Vihiers à Torfou, toutes les saintes entreprises tentées pour donner des vierges au sanctuaire, des gardes-malades aux pauvres, des Sœurs enseignantes aux enfants, ont pris en peu d'années une extension rapide. Ces vocations nombreuses étaient comme une récompense de la foi des ancêtres, comme un espoir pour celle des générations de l'avenir. Après avoir vécu quelques années dans l'apprentissage du dévouement, ces humbles filles partaient remplir nos hospices, nos écoles. Aux jours de retraite on les voyait revenir vers la maison-mère, et les blanches cornettes, les robes noires ou grises, les longs voiles aux plis tombants étaient une harmonie de plus avec l'austère horizon de nos campagnes et le charme hiératique des souvenirs.

Les couvents sont vides. Les religieuses ont repris des habits séculiers. L'exil, la spoliation, des vexations variant suivant l'humeur de nos maîtres sont devenues la récompense de vies exemplaires et dévouées.

Quand on évoque le passé, le présent souvent s'éclaire et s'explique. En songeant aux vainqueurs de Torfou, je me dis que les filles d'un pareil peuple avaient mérité et la vocation sainte qui les attira dans ce cloître et la proscription qui les en chasse mais qui demeure, pour ses victimes, l'honneur suprême.

(*A suivre.*) Pierre GOURDON.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Juillet 1908

Moyenne barométrique : 761^{mm},25; minimum le 17, à 3 h. du soir, 751^{mm},90 ; maximum le 30, à 7 h. du matin, 769^{mm},12 ; écart extrême, 17^{mm},52.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 13°,61 ; des minima (sans abri), 13°,60 ; des minima (sur le sol gazonné), 12°,21 ; des maxima (sous l'abri), 24°,22 ; des maxima (sans abri), 27°,96 ; des maxima (boule noire, sans abri), 31°,51 ; des maxima (sur le sol gazonné), 37°,10; d'une eau de source, 15°,54 ; du mois, 19°,57.

Minimum absolu (sous l'abri), le 22, 10°,5 ; minimum absolu (sans abri), le 22, 10°,2 ; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 22, 8°,7 ; maximum absolu (sous l'abri), le 3, 30°,5 ; maximum absolu (sans abri), le 3, 36°,4 ; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 3, 41°,2 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 4, 46°,5.

Humidité relative moyenne du mois, 69 ; minimum, 38, le 10, à 4 h. du soir ; maximum, 100, le 11, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,01 ; moyenne diurne la plus faible, 1,6, le 29 ; la plus forte, 9,4, le 18. Nombre de jours de soleil, 30 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 228 h. 50^{m} environ ; fraction d'insolation, 0,46.

Pluie totale du mois, 78^{mm},3, en 8 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte, 26^{mm},0, le 6. Evaporation, 123^{mm},30.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N ; 2 jours du N N-E ; 6 jours du N-E ; 1 jour de l'E ; 1 jour du S-E ; 2 jours du S-W ; 9 jours de l'W S-W ; 2 jours de l'W ; 3 jours de l'W N-W ; 3 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^m,6$. Vitesse maximum du vent le 17, à 3 h. 42^m du soir, $17^m,9$, par seconde (vent de l'W N-W).

Rosée, les 1, 2, 4, 7, 8, 9, 10, 14, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 29, 31 ; brouillard épais, le 11, à 7 h. du matin ; halo solaire le 6.

Quelques coups de tonnerre les 1, 2, 4 ; orage le 4, du S au N, de 2 h. 52^m à 4 h. 18 du soir, second orage du S-E au S-W, de 4 h. 30^m à 6 h. du soir ; orage très fort le 5, du N N-W au S S-E ; de 8 à 9 h. 54^m du soir, éclairs éblouissants très blancs avec de nombreuses chûtes de foudre, forte pluie de 8 h. à 10 h. 25, hauteur $23^m,0$; orage le 6, du N-W au S-E, de 11 h. 52^m à 1 h. 30^m du soir ; orage le 12 ; du S-W au N-E de 2 h. 40^m à 3 h. 25^m du soir, second orage du S-W au N-E, de 4 h. 40^m à 5 h. 20^m du soir ; orage le 13 de l'W S-W à l'E N-E, de 2 h. 20^m à 3 h. 6^m du soir. Fortes oscillations du baromètre le 12 de 1 h. à 5 h. du matin.

A. Cheux.

Digitized by Google

OBSERVATIONS

sur l'arrivée de plusieurs Oiseaux

faites à la Baumette (près Angers), par M. CHEUX, de 1874 à 1909

Années	Hirondelle	Martinet	Rossignol	Fauvette à tête noire	Loriot	Huppe	Coucou
1874	30 mars	20 avril	6 avril	»	»	»	11 avril
1875	6 avril	22 avril	15 avril	»	»	»	15 avril
1876	28 mars	11 avril	21 avril	»	»	»	9 avril
1877	23 mars	28 avril	3 avril	»	»	»	13 avril
1878	28 mars	27 avril	8 avril	»	»	»	11 avril
1879	30 mars	20 avril	8 avril	»	»	»	16 avril
1880	8 avril	16 avril	15 avril	»	»	»	15 avril
1881	26 mars	19 avril	7 avril	»	»	»	11 avril
1882	6 avril	25 avril	13 avril	»	»	»	13 avril
1883	30 mars	29 avril	6 avril	»	»	»	9 avril
1884	23 mars	23 avril	17 avril	»	»	»	2 avril
1885	31 mars	22 avril	15 avril	14 mars	7 mai	15 avril	20 avril
1886	31 mars	25 avril	2 avril	16 mars	10 mai	12 avril	16 avril
1887	10 avril	23 avril	12 avril	12 mars	3 mai	10 avril	12 avril
1888	13 avril	23 avril	17 avril	16 mars	12 mai	27 avril	15 avril
1889	1er avril	26 avril	21 avril	17 mars	9 mai	24 avril	19 avril
1890	31 mars	25 avril	13 avril	14 mars	11 mai	26 avril	10 avril
1891	1er avril	19 avril	16 avril	17 mars	28 avril	11 avril	14 avril
1892	30 mars	23 avril	9 avril	19 mars	30 avril	9 avril	7 avril
1893	13 avril	17 avril	6 avril	11 mars	6 mai	12 avril	2 avril
1894	19 avril	11 avril	8 avril	14 mars	6 mai	28 mai	9 avril
1895	9 avril	23 avril	11 avril	16 mars	24 mai	24 mai	8 avril
1896	23 avril	20 avril	18 avril	12 mars	16 mai	20 mai	14 avril
1897	28 mars	14 avril	16 avril	4 mars	6 mai	26 mai	12 avril
1898	5 avril	20 avril	11 avril	9 mars	2 mai	7 mai	11 avril
1899	30 mars	22 avril	15 avril	29 mars	30 avril	10 avril	15 avril
1900	22 avril	19 avril	15 avril	27 mars	25 mai	9 mai	22 avril
1901	31 mars	20 avril	11 avril	21 mars	6 mai	2 mai	16 avril
1902	30 mars	16 avril	6 avril	24 mars	4 mai	29 avril	12 avril
1903	12 avril	23 avril	20 avril	16 mars	13 mai	19 avril	20 avril
1904	13 avril	30 avril	13 avril	29 mars	4 mai	6 avril	12 avril
1905	5 avril	26 avril	11 avril	28 mars	3 mai	2 avril	6 avril
1906	10 avril	23 avril	11 avril	17 mars	11 mai	7 avril	18 avril
1907	27 mars	25 avril	12 avril	23 mars	16 mai	21 avril	10 avril
1908	15 avril	27 avril	22 avril	31 mars	9 mai	22 avril	28 avril
Extrêmes	23 mars	11 avril	2 avril	»	»	»	2 avril
	23 avril	30 avril	22 avril	»	»	»	28 avril

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS SUR LA VIGNE A LA BAUMETTE (près Angers) de 1880 à 1908, par M. CHEUX (chasselas)

ANNÉES	FEUILLAISON		FLORAISON			MATURITÉ	
	DÉBUT	FIN	DÉBUT	MILIEU	FIN	DÉBUT	MILIEU
1880	4 avril	12 novembre	26 juin	2 juillet	10 juillet	4 septembre	7 septembre
1881	11 avril	10 novembre	18 juin	23 juin	4 juillet	23 août	6 septembre
1882	5 avril	12 novembre	22 juin	29 juin	10 juillet	19 août	8 septembre
1883	17 avril	15 novembre	17 juin	22 juin	29 juin	4 septembre	16 septembre
1884	29 mars	10 novembre	16 juin	23 juin	30 juin	22 août	1 septembre
1885	20 avril	9 novembre	19 juin	25 juin	4 juillet	24 août	7 septembre
1886	12 avril	15 novembre	25 juin	30 juin	2 juillet	29 août	15 septembre
1887	27 avril	29 octobre	19 juin	27 juin	9 juillet	28 août	15 septembre
1888	5 mai	12 novembre	16 juin	25 juin	2 juillet	27 août	16 septembre
1889	2 mai	29 octobre	21 juin	25 juin	5 juillet	22 août	10 septembre
1890	13 avril	15 novembre	18 juin	25 juin	28 juin	24 août	12 septembre
1891	24 avril	11 novembre	21 juin	27 juin	5 juillet	30 août	9 septembre
1892	7 avril	14 novembre	2 juin	8 juin	16 juin	3 août	18 août
1893	28 mars	14 novembre	8 juin	14 mai	23 mai	19 juillet	30 juillet
1894	29 mars	12 novembre	18 juin	24 juin	1 juillet	30 août	11 septembre
1895	16 avril	15 novembre	15 juin	22 juin	3 juillet	24 août	31 août
1896	14 avril	10 novembre	2 juin	9 juin	18 juin	22 août	28 août
1897	31 mars	2 novembre	13 juin	22 juin	26 juin	18 août	31 août
1898	19 avril	26 novembre	24 juin	29 juin	4 juillet	26 août	5 septembre
1899	6 avril	19 novembre	12 juin	18 juin	22 juin	14 août	31 août
1900	21 avril	25 novembre	11 juin	20 juin	24 juin	17 août	2 septembre
1901	23 avril	8 novembre	7 juin	13 juin	17 juin	14 août	22 août
1902	14 avril	31 octobre	26 juin	1 juillet	5 juillet	28 août	7 septembre
1903	8 avril	7 novembre	24 juin	30 juin	3 juillet	31 août	10 septembre
1904	22 avril	5 novembre	18 juin	23 juin	28 juin	18 août	27 août
1905	12 avril	26 octobre	17 juin	23 juin	26 juin	20 août	30 août
1906	13 avril	15 novembre	14 juin	30 juin	24 juin	17 août	23 août
1907	6 avril	12 novembre	22 juin	28 juin	6 juillet	27 août	4 septembre

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le *Libéral Baugeois* a publié l'intéressant article qui suit sur le Musée Joseph Denais, à Beaufort :

« On le sait, Beaufort possède un musée, un musée très fréquenté déjà, dont tous les visiteurs sortent émerveillés.

« Mais son créateur mérite et les Beaufortais seront flattés qu'il soit connu davantage. C'est le moment, d'ailleurs, de le présenter au public, parce que l'installation est achevée et que le catalogue vient de paraître, qui en aidera l'étude.

« A l'extérieur, le palais attire les regards par sa richesse et son caractère original ; au dedans, il a grand air avec ses galeries et son escalier somptueux ; il étonne, dès le premier abord, par le grand nombre des curiosités qu'il renferme et par l'ordre qui y règne. On serait tenté de rire de l'idée d'un musée en petite ville, mais le nôtre, vraiment, défie toute ironie et s'impose au respect et à l'admiration. Bien des grandes villes peuvent nous l'envier, parce qu'elles n'ont rien de comparable.

« Il nous raconte notre histoire locale, en faisant revivre tout le vieux Beaufort avec ses fortifications, son antique château, sa vieille église, son collège, ses halles, ses hospices, son couvent de Récollets, le prieuré, les loges maçonniques, le grenier à sel, la manufacture royale de toiles à voiles, Avrillé, Saint-Pierre du Lac, etc. ; puis les anciens seigneurs, comtes de Beaufort, depuis le xe jusqu'au xviiie siècle, principalement René d'Anjou et sa seconde femme, Jeanne de Laval ; les maires et les curés, tous nos compatriotes illustres, hommes de guerre, écrivains, orateurs, artistes ; enfin, l'ad-

Digitized by Google

ministration du lieu, évoquée en des documents de toute époque.

« Au dire d'un spécialiste, on ne trouve pas, dans un autre musée, d'histoire locale graphique aussi complète.

« Il nous fait aussi de l'histoire ancienne, en mettant sous nos yeux une foule d'antiquités grecques, romaines, gauloises ; il remonte même jusqu'aux temps préhistoriques dont il possède des centaines de souvenirs, des outils de pierre, venus de tous les pays du monde, et, à ce sujet, nous sommes plus riches que le musée d'Angers.

« Il nous expose tous les genres de la céramique, poterie antique, médiévale et moderne, parmi laquelle il faut remarquer une intéressante collection technologique de porcelaine de Sèvres, puis une autre, plus précieuse encore, de cinquante-trois des plus beaux spécimens de la même fabrication de Sèvres (grès, céramique, biscuits) ; l'une et l'autre furent accordées par l'État, sur la demande de M. Joseph Denais, la première en 1897 et la seconde le 10 mars dernier.

« La verrerie, l'émaillerie, depuis l'époque gallo-romaine, y sont représentées, des tissus et des broderies du temps de Moïse, l'horlogerie, l'imprimerie, la numismatique qui comprend plus de huit cents pièces de monnaies et médailles, etc.

« Les sciences naturelles y ont aussi leur place : la collection des minéraux contient plus de onze cents spécimens avec près de trois cents fossiles et pétrifications ; de nombreuses essences de bois, des algues marines et un herbier de mille plantes environ forment la collection des végétaux ; celle du règne animal renferme des mollusques et plus de trois cents oiseaux.

« Les Beaux-Arts, enfin, donnent du corps à nos salles, avec un air de grandeur et d'importance. Ils y sont disséminés avec un goût exquis : peinture, aquarelle, pastel, dessin (originaux de Lenepveu), gravure (épreuves d'artistes), lithographie, sculpture, architecture. La peinture surtout et la sculpture comptent de véritables chefs-d'œuvre de maîtres ; la sculpture, particulièrement riche, renferme tous les genres : classique, historique, gracieux, fantaisiste, œuvres de David d'Angers, de son père et de son fils, de Taluet, Jean Boucher, Max Blondat, Louis Noël, Max Bourgeois, Lucien Palez, Lequesne, Moreau-Vauthier, Claudet, Grégoire.

« Voilà notre musée : description très sèche et très incom-

Digitized by Google

plète, car le catalogue imprimé a trois cent cinquante pages. Mais vous irez le voir, habitants de Beaufort et passants, et je vous promets que vous y trouverez une agréable distraction et que vous vous y instruirez. Rien, d'ailleurs, n'y offusque les regards.

« La seule impression fâcheuse que l'on emporte en sortant, c'est que les salles sont trop étroites et qu'il n'est plus possible d'y rien ajouter : pourtant, nous le savons, ce ne sont pas les générosités qui manqueraient.

« Ce qui étonne, c'est qu'un homme ait pu, à lui seul, réaliser une telle œuvre : le nom de M. Joseph Denais appartient désormais à l'histoire de Beaufort, aussi bien et mieux que tant d'autres qu'il a lui-même illustrés dans ses livres. Nous devons de la reconnaissance aux municipalités qui se sont prêtées à l'exécution de son idée, mais l'idée, c'est lui qui la conçut le premier. « La pensée m'en est venue, dit-il lui-même, lorsqu'un jour, au collège, mon voisin d'études m'offrit un vieux sou, que lui avait refusé la marchande de marrons, et qui n'était rien moins qu'un beau bronze de Néron, trouvé récemment au Petit Moulin de Beaufort. » Il le paya d'une boîte de plumes en acier doré.

« Cette idée se fixa dans son esprit et, de suite, il la mit à exécution en collectionnant chez lui tout ce qui lui paraissait digne d'intérêt. Beaufort, si riche en souvenirs historiques, sa terre et ses habitants, lui fournit son tribut ; les différentes parties de la France, où sa profession l'exila, successivement, l'enrichirent peu à peu : il ne revenait jamais au pays natal les mains vides.

« Aussi, au mois d'octobre 1894, le maire de Beaufort, M. Meffray, lui rendant visite, fut-il très étonné de trouver accumulés chez lui tant de souvenirs beaufortais et étrangers, et ce jour-là, il fut convenu entre eux que M. Denais offrait gratuitement à sa ville natale tous ces objets qu'il avait recueillis, et qu'il s'efforcerait d'en augmenter le nombre.

« Cette généreuse proposition reçut aussitôt au Conseil municipal le plus favorable accueil et M. Denais fut autorisé à entasser ses collections au premier étage de l'Hôtel de Ville en attendant un nouveau local. Par une heureuse combinaison due à M. Meffray et mise plus tard à exécution, le local se trouva bâti au commencement de ce siècle et, lorsque

Digitized by Google

M. Geslin redevint maire, en 1904, un de ses premiers soins fut d'inviter M. Denais à y établir son musée.

« Aujourd'hui, l'installation est faite, toutes choses sont classées, étiquetées, cataloguées. L'arrangement parfait offre au visiteur un coup d'œil agréable et les richesses exposées sont habilement mises en valeur malgré le peu d'espace. Que M. Denais soit félicité et qu'il reçoive ici l'hommage public de la reconnaissance de ses concitoyens. Sans doute, ses connaissances variées, ses relations très étendues, l'empressement généreux d'un bon nombre de personnes de Beaufort et des environs lui ont facilité la tâche; mais quelle persévérance obstinée il lui a fallu cependant, quel labeur il a dû s'imposer pour réaliser avec tant de succès un projet à première vue invraisemblable !

« Il y a d'ailleurs travaillé avec un désintéressement complet, refusant même d'accepter du Conseil municipal le moindre souvenir pour son dévouement : « Mon plaisir, écrivait-il à M. Geslin, serait gâté à la pensée d'avoir occasionné à notre ville une dépense quelconque pour moi-même. Que nos représentants communaux me permettent, ajoutait-il, d'employer à quelque acquisition pour le musée le crédit qu'ils ont eu la gracieuseté d'affecter à l'achat de l'objet d'art qui m'eût été personnellement destiné. »

« Certains ont reproché à M. Denais d'avoir dépassé les proportions d'un musée de province ; il aurait mieux fait, ont-ils dit, de s'en tenir aux souvenirs du pays au lieu d'aller en chercher dans tous les coins de la France et dans tous les pays du monde. Il répond justement qu'il s'est proposé, non seulement d'intéresser les habitants de Beaufort, mais d'attirer les étrangers de passage et de les retenir plus longtemps chez nous, surtout de mieux instruire les uns et les autres par la comparaison des travaux, des industries, des coutumes des différents pays. N'est-ce pas un but fort louable ?

« Il proteste toutefois avoir tout d'abord pensé à ses compatriotes : il a voulu leur être utile en élevant pour ainsi dire, une école où ils pourraient apprendre quelque chose : c'est la pensée qu'il exprime lui-même dans la préface de son catalogue. Il a voulu aussi recueillir, afin de les sauver de la désagrégation et de la mort, les vestiges et comme les ossements de sa petite Patrie parce qu'il l'a aimée passion-

Digitized by Google

nément comme sa mère. Voilà ses intentions, pures de tout intérêt personnel et de toute gloriole.

« A ce titre, il mérite notre profonde estime. C'est un esprit cultivé qui s'intéresse aux recherches sérieuses ; c'est un noble cœur qui s'est attaché fortement et qui reste fidèle : double richesse de l'âme qui mène à la gloire sans qu'on la cherche. — « Un Beaufortais. »

***

Nous sommes heureux d'apprendre que M. Lucien Rousseau, fils de notre sympathique concitoyen, M. Auguste Rousseau, l'antiquaire bien connu, vient d'obtenir le premier prix d'alto au Conservatoire de Paris.

Voici l'appréciation donnée par *Comedia* sur M. Rousseau :

« M. Rousseau méritait bien l'unanimité des suffrages « qui lui accordèrent son premier prix. Sa virtuosité éclai- « rée, sa lecture parfaitement nuancée et phrasée, avec « une sorte de divination heureuse, valaient cet éclatant « hommage. »

***

M. Nicole, professeur à la Faculté catholique d'Angers, vient d'obtenir de l'Institut un prix de 500 fr. dans le concours « Léon Foucher sur les progrès de l'agriculture ».

Nous adressons toutes nos félicitations au lauréat.

***

Du *Journal* :

Pendant que les Wright, Farman, Delagrange, Blériot et autres aviateurs de marque se livrent à des essais d'aviation, un de nos concitoyens, M. René Gasnier, aéronaute distingué autant que modeste, demeurant au château du Frêne, commune de Bouchemaine, à neuf kilomètres environ d'Angers, vient de terminer un nouvel aéroplane qu'il se propose d'expérimenter d'ici peu.

Voici quelques renseignements sur l'appareil :

Absolument différent de ceux actuellement en expérience, l'aéroplane Gasnier est en forme de V. Voici ses caractéristiques :

Deux plans porteurs superposés de 10 mètres d'envergure et 30 mètres de surface totale. La section antéro-postérieure

Digitized by Google

des plans présente une concavité inférieure formée de trois arcs de courbes différentes, avec flèche de 1 sur 40.

A l'arrière, un plan stabilisateur de 3 m. 50; à l'avant, gouvernail unique servant à la direction latérale et à la direction en profondeur, commandé par un seul volant.

Longueur de l'appareil : 8 m. 50.

Poids : 400 kilogrammes.

Moteur Antoinette de 50 chevaux.

Hélice de 2 m. 20 de diamètre.

M. René Gasnier qui, très connu dans les milieux aéronautiques parisiens, est un favorisé de la fortune, travaille depuis deux ans, dans le plus grand secret, à son nouvel aéroplane dont il a fait au moins 40 modèles en petit, avant d'arriver à celui qu'il essaiera très prochainement dans un champ d'expérience d'un kilomètre de long.

***

On a pu lire récemment dans plusieurs journaux de Londres que, le 3 juillet, une délégation de Médecins français a été reçue, à Londres, à Mansion-House, par le lord-maire.

A cette occasion, le Professeur Monprofit, maire d'Angers, a été présenté au lord-maire, qui l'a complimenté, à la fois comme chirurgien et comme maire d'Angers.

Le lord-maire a dit qu'il connaissait notre ville, « l'une des plus jolies et des plus agréables de l'Ouest », a-t-il déclaré.

La lord-mairesse, qui assistait à la réception, a rappelé qu'elle « aimait beaucoup les fleurs de l'Anjou, les plus belles « de France. »

***

Par suite des élections qui ont eu lieu à la dernière assemblée générale de la Société des Amis des Arts d'Angers, le bureau et le Comité, pour l'exercice 1908-1909 se trouvent composés comme suit :

Bureau : Président, M. Gilles Deperrière; vice-présidents, MM. le docteur Mâreau et comte de Romain ; trésorier, M. Vieille; secrétaires, MM. Cayron, Ferdi et Paris-Adélard; commissaires, MM. Dussauze, Bruas, Bigeard, docteur Labesse; archiviste, M. A. Michel; suppléant, M. le chanoine Urseau.

Digitized by Google

Comité : MM. Dubos, Gardot, Goblôt, Hédelin, Lutscher, Planchenault, Ruel, Saché, Tessier, Legendre, marquis de Becdelièvre, Bonhomme, Chouanet, Cointreau père, Lemarchand, Lépicier, A. Leroy, Luson, de Moulins, Moreau.

***

Du *Journal des Débats :*

Vers l'époque où Sainte-Beuve, pour la première fois, fut en coquetterie avec les *Débats* (c'était sous le ministère de Martignac), il rencontra chez Nodier Aloysius Bertrand....

Les petits poèmes en prose de Bertrand, ciselés avec un art patient et incrustés de mots à reflets, achevèrent de conquérir Sainte-Beuve et son groupe.

Un jour, Bertrand se crut hors de pair : l'éditeur de la nouvelle pléïade, Renduel, lui avait payé un manuscrit, *Gaspard de la nuit*; un traité en forme était signé et le poète avait reçu cent cinquante francs. Comment dévorer pareille somme ?

Des lettres inédites viennent, dans la *Revue des études historiques*, de nous édifier sur ce point. M. André Pavie nous les commente à souhait. Renduel n'éditait rien; Bertrand, que guettaient la misère et la phtisie, était aux abois. David d'Angers, Sainte-Beuve, Théodore Pavie résolurent de sauver le pauvre poète. Sa mère, sa sœur, dans le recoin d'une mansarde, dérobaient sa honte aux visiteurs; elles soupçonnaient en eux des créanciers et ne laissaient à leur portée qu'une forte odeur de soupe au chou.

Au moment où mourut Bertrand, à l'hôpital Necker, son œuvre était assurée de vivre : un éditeur d'Angers, Victor Pavie, l'avait reçue de Renduel. Mais cette œuvre était « un fouillis »; l'auteur avait légué à son nouvel éditeur et « au si bon Sainte-Beuve » le soin de faire « tous les retranchements et modifications qu'ils croiraient convenables ». La correspondance de Sainte-Beuve et de ses amis permet en douze lettres, jusqu'ici restées inconnues, de suivre pas à pas les progrès du livre, son achèvement et les patrons qu'on lui cherchait. Il fallait donner à ce volume la forme la plus artistique, la plus littéraire, la plus digne de l'auteur. Ses travaux, ses déplacements pour préparer *Port-Royal* n'em-

Digitized by Google

pêchaient pas Sainte-Beuve de revoir toutes les épreuves et de discuter la place de chaque pièce.

Le livre enfin paru, David d'Angers le fait déposer chez un libraire du quai Voltaire; ce quai était « très passager »; il en adresse à Lyon, à Dijon. Sainte-Beuve fait porter un exemplaire chez Théophile Gautier et ajoute : « Il me semble que cela doit lui aller. » Dans la *Vie littéraire*, Émile Deschamps écrit un article.

Les lecteurs, malgré tout, n'accoururent pas très vite à Bertrand. L'édition de 1842 fut d'abord « l'un des plus beaux désastres de la librairie contemporaine ». Vingt-sept ans plus tard, *Gaspard de la nuit* sortit enfin du tombeau et une seconde édition avait l'air de le révéler au public; on se disputa, au poids de l'or, les volumes parus en 1842. Chacun d'eux atteignit presque le prix du manuscrit, versé jadis par Renduel. Bertrand ne devenait riche qu'un quart de siècle après sa mort. — G. Dupont-Ferrier.

***

Le comte Arthur de Rougé, duc de Caylus, président de l'Association française des chevaliers de l'ordre de Malte, a été nommé, par le prince grand-maître de cet ordre souverain, bailli grand'croix d'honneur et de dévotion.

***

Notre éminent compatriote, le sculpteur Desbois, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

On lit dans le *Cri de Paris*, au sujet de cette décoration :

« On a donné le macaron au vieux père Desbois.

« C'est un digne artiste, un de nos meilleurs sculpteurs.

« Il est l'auteur de cette admirable Léda qui est au Musée du Luxembourg.

« Ses étains accusent la même beauté de lignes avec la même sensibilité suraiguë.

« Le père Desbois ne paie pas de mine : il ne pose pas à l'élégance et dans le quartier de Montsouris on le voit souvent trinquant avec les ouvriers à la terrasse des « bistros ».

« Cet aimable laisser-aller n'a heureusement pas empêché le Conseil de l'Ordre de lui octroyer la distinction qu'il méritait.

Digitized by Google

« L'on sait pourtant combien ce Conseil est pointilleux sur le chapitre des belles manières et quelles difficultés il fit naguère pour décorer par exemple le graveur Desboutins sous prétexte qu'il ne sortait qu'en savates avec une calotte rouge graisseuse sur la tête, et le peintre Henri Pille parce qu'il se promenait généralement sans chapeau avec une tignasse où jamais le peigne ne s'était aventuré.

« Desboutins et Pille reçurent d'ailleurs la croix après l'avoir longtemps attendue.

« Mais plus d'une fois dans la rue, des agents qui ne les connaissaient pas les apostrophèrent : — Hé l'ami ! vous avez le vin gai ; mais cette plaisanterie pourrait vous coûter cher. Allons ! retirez ce bout de ruban rouge ! Et ne recommencez pas.

« Desboutins défendait son droit. Quant à Pille il était d'un naturel si doux qu'il enlevait philosophiquement sa décoration.

« Souhaitons que les agents laissent le père Desbois porter tranquillement son macaron. »

***

Ont été promus officiers de l'Instruction publique :

M. Jules Bouvet, chirurgien-dentiste, à Angers.

M. Leroux-Cesbron, homme de lettres, à Paris.

M. Henri Pasquier, professeur à l'École d'Arts et Métiers d'Angers.

Mlle Poitevin, institutrice à Angers.

Ont été nommés officiers d'Académie :

M. Aubeux, instituteur à Soucelles.

M. Boussard, capitaine à la Compagnie des Sapeurs-pompiers d'Angers,

M. le Docteur H. Brin, à Angers.

M. Dupouy, professeur au Lycée d'Angers.

Mme Gasnault, professeur à l'École normale d'institutrices, à Angers.

M. Goupil, à Baugé.

M. Gourdon, instituteur à Combrée.

Mlle Gruau, institutrice aux Ponts-de-Cé.

M. Pezzani, percepteur à Angers.

Digitized by Google

M. Terrien, instituteur à Angers.

M. Tournon, professeur à l'École Normale d'Angers.

M. Claude Viriot, surveillant-répétiteur, à l'École d'Arts et Métiers d'Angers.

Ont été nommés chevaliers du Mérite agricole :

M. Baudin, maire de Saint-Ellier.

M. Hugonie, chef de section de la Compagnie d'Orléans, à Angers.

***

Le 2 juillet, ont été célébrées en l'église Saint-Joseph, à Angers, les obsèques de M. Alfred Delaporte, organiste de la cathédrale.

M. Delaporte avait été nommé maître de chapelle à la cathédrale d'Angers en 1872. En 1899, il était devenu organiste du grand orgue. Il laisse une œuvre musicale considérable, qui dénote un travail consciencieux, une grande science de l'harmonie et une inspiration très personnelle.

Nous avons le regret d'annoncer la mort du R. P. Dom Chamard, qui fut un des amis et des collaborateurs de la *Revue de l'Anjou*.

Dom Chamard naquit le 16 avril 1828 à Cholet, au centre de la Vendée militaire; lorsqu'il était enfant, on lui parlait souvent de la *Grande Guerre* et de l'attachement de ses compatriotes à la religion catholique. Ces récits et l'éducation chrétienne qu'il reçut dans sa famille éveillèrent en lui l'amour de l'Église : il voulut être prêtre. Au petit Séminaire de Combrée, il fut constamment parmi les premiers de sa classe et étudia avec une prédilection marquée l'histoire et la chronologie. Entré au Grand Séminaire d'Angers en 1849, il y reçut la tonsure en 1850, les ordres mineurs et le sous-diaconat en 1851, le diaconat en 1852 et il fut ordonné prêtre le 12 décembre 1853. Dans la première ferveur de son sacerdoce, il se préparait à entrer au Séminaire des Missions Étrangères; mais un de ses anciens professeurs de Combrée, Dom Couturier, qui était jeune profès de Solesmes, lui ayant représenté la vie bénédictine comme le moyen le plus assuré

Digitized by Google

pour lui de travailler à la gloire de Dieu et de l'Église, il entra à Solesmes dans l'été de 1854 et, après un noviciat très éprouvé, fit sa profession solennelle le 15 août 1856. De 1856 à 1864, il fut l'un des disciples préférés de Dom Guéranger. Dans des entretiens presque journaliers avec l'Abbé de Solesmes, dans l'étude approfondie des Pères de l'Église, des théologiens et des érudits du XVIIe siècle, l'esprit de Dom Chamard acheva de se former. Il rêvait d'écrire une histoire apologétique de la Papauté; mais Dom Guéranger le poussait plutôt à étudier l'histoire religieuse des provinces de l'Ouest de la France. Il lui fit écrire la *Vie des saints personnages de l'Anjou* (3 in-8°. 1863) et, en 1864, l'envoya à Ligugé pour travailler à l'histoire ecclésiastique du Poitou, œuvre que Mgr Pie désirait et dont il voulait confier l'exécution aux moines de Ligugé. Pendant quinze ans, Dom Chamard réunit ses matériaux, et les notes qu'il recueillit dans les bibliothèques de Poitiers, de Paris et de Londres forment une précieuse collection manuscrite. Mais l'histoire complète d'une grande province était une œuvre qui dépassait les forces d'un travailleur isolé, et Dom Chamard n'en publia que des fragments : *Saint Martin et son monastère de Ligugé*, 1873; — *Origines de l'Église de Poitiers*, 1873; — *Histoire ecclésiastique du Poitou du Ve au VIIe siècle*, 1880; — *L'Aquitaine sous les derniers Mérovingiens*, 1884; — *Histoire ecclésiastique du Poitou au VIIe siècle*, 1889.

Cette œuvre historique n'absorba pas cependant toute l'activité de Dom Chamard. Passionnément dévoué à son monastère de Ligugé et à l'Ordre de saint Benoît, il trouvait du temps pour rassembler à Ligugé une bibliothèque de 25.000 volumes et obtenir d'amis fidèles les secours qui furent souvent nécessaires à une communauté bien pauvre. Ses supérieurs savaient quel fonds ils pouvaient faire sur son expérieuce; ils lui confièrent à plusieurs reprises d'importantes missions. En 1881, le Rme Dom Couturier, Abbé de Solesmes, lui demanda d'étudier la question de la Translation des reliques de saint Benoît en France. En 1889, le même Dom Couturier le chargea d'organiser la nouvelle fondation de Saint-Maur de Glanfeuil, au diocèse d'Angers, dont il fut Prieur jusqu'en 1894. Puis, après quelques mois passés à la fondation de Saint-Wandrille, où sa santé ne put tenir, il demanda à se retirer dans son monastère de Ligugé. En 1897,

Digitized by Google

Dom Bourigaud, son abbé, le nomma Prieur, fonction qu'il a conservée jusqu'à sa mort.

Lorsque les événements de 1901 obligèrent les moines de Ligugé à se retirer en Belgique, Dom Chamard était déjà un vieillard, mais il se dépensa sans compter, ainsi que le R^me^ Dom Bourigaud pour procurer à sa communauté une demeure convenable. L'aménagement du château de Chevetogne en maison conventuelle fut son œuvre, mais acheva de ruiner sa santé, depuis longtemps ébranlée. Au mois d'août 1905, il eut une petite congestion cérébrale qui l'affaiblit beaucoup. Il se remit cependant un peu et écrivit encore quelques articles. Pendant l'hiver de 1906, ses forces déclinèrent lentement, mais l'été amena une amélioration passagère; cependant, au mois d'octobre 1907, il fut obligé de s'aliter. Une décomposition du sang paralysait peu à peu ses organes et réduisait à l'impuissance absolue cet homme qui avait été si actif. Il constata les progrès de cette destruction de son corps, se rendit compte de l'affaiblissement de sa mémoire et, sans un murmure, se soumit à la volonté de Dieu. Dans les derniers jours de juin une dysenterie maligne acheva de l'épuiser et, après avoir reçu les derniers sacrements de l'Église, il mourut au bout de quelques jours, sans agonie et presque sans souffrances.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1974-8

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

58e Année

NOUVELLE SÉRIE

2e Livraison — Août 1908

TOME LVII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

AOUT

Pages

A propos de Lafcadio Hearn. Le Traditionalisme Japonais. — **Avesnes** 85

Le Guignolet d'Angers. — **G. Rayer** 123

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (août 1908). — **A. Cheux** 143

Chronique 145

Les Monuments historiques de Maine-et-Loire, nouvelles décisions prises par M. le Sous-Secrétaire des Beaux-Arts. — La Loire navigable : une intéressante expérience; les réunions de Chalonnes et Saumur. — Une conférence de M. l'amiral de Cuverville sur les voies et moyens de transport par eau. — Une subvention du Conseil général pour le Circuit de l'Automobile-Club de France en Maine-et-Loire; rapport de M. le Docteur Motais. — Une étude sur l'étude du Circuit. — L'exposition des Élèves de l'École des Beaux-Arts, boursiers du département. — M. Joseph Denais en Turquie. — Souscription du Conseil général au *Glossaire étymologique et historique des Patois et des Parlers de l'Anjou.* — M. Max d'Ollone, lauréat du grand Concours de musique. — M. Eugène Boucheron médaillé au Concours international de composition. — Quatre prix de vertu de l'Académie française en Maine-et-Loire. — M. le lieutenant Basty récompensé au Concours agricole de Vouvray. — M. René Bazin, délégué par l'Acamie française, à l'érection du buste d'Honoré d'Urfé. — Promotions dans le Mérite agricole. — Nécrologie : Mme André Joûbert — X***.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 1 fr. 25

Digitized by Google

A PROPOS DE LAFCADIO HEARN [1]

LE TRADITIONALISME JAPONAIS

Malgré plusieurs études, le nom de Lafcadio Hearn n'est guère connu en France. Il l'est davantage en Angleterre et en Amérique, cela grâce à la qualité d'une langue que M. Félicien Challaye a pu comparer à celle de Ruskin [2].

Le charme, la puissance de ce style s'altèrent, il est vrai, pour ceux d'entre nous qui ne peuvent les goûter que par l'intermédiaire du traducteur. La musique des mots nous séduit plus que leur vérité.

Ainsi le Japon de Loti, « la Singerie depotiche [3] », s'empara des imaginations du grand nombre et prévalut dans la mémoire simpliste des foules.

Le Japon « incohérent dans son imitation européenne [4] » de M. Bellessort contenta des lecteurs plus sérieux et aussi *Le Japon d'aujourd'hui* [5] de M. Weulersse. Ce dernier surtout retint certains esprits parce qu'« il voulait

[1] *Glanes dans les champs de Boudha, Kokoro, Kwaidan, Dans l'Est, Regards sur le Japon inconnu* (Hougton, Mifflin et C°, New-York). Quelques-uns de ces ouvrages ont été traduits chez Dujarric, Paris, rue des Saints-Pères.

[2] *Revue de Paris*, 1er décembre 1904.

[3] *Madame Chrysanthème.*

[4] André Bellessort, *La Société japonaise.*

[5] G. Weulersse, *Le Japon d'aujourd'hui* (Études sociales).

Digitized by Google

fonder une morale laïque », était, lui aussi, « issu d'une Révolution », et, bien que le comte Okuma eût pris soin d'avertir l'auteur que « leur 1867 » ne pouvait se comparer aussi facilement à « notre 1789 », il y avait évidemment là « des affinités révolutionnaires », affinités électives entre toutes, comme l'on sait, bruyamment marquées au moment de la guerre russe et sur la valeur desquelles nous reviendrons plus loin.

Le Japon de Lafcadio Hearn est si différent de ceux-là que l'on éprouve presque de la timidité à en parler : Japon de poète, Japon d'idéaliste, s'écrient quelques-uns des rares qui le connaissent. Même en admettant qu'ils aient raison, c'est une forme de vision qu'il ne faudrait pas négliger. Trop souvent nos voyageurs — M. Bellessort entre autres — éprouvent un besoin d'humour, de dénigrement, affectent une supériorité et des airs de juges. Ils croient par là nous montrer qu'ils ne sont pas dupes. Mais la vérité est aussi éloignée du scepticisme préconçu que de la candeur. M. Brunetière écrivait à propos du naturalisme :

« S'il est vrai, comme je crois l'avoir montré, que « l'observation en quelque sorte hostile, ironique, railleuse « tout au moins, de nos naturalistes français ne pénètre « guère au delà de l'écorce des choses, tandis qu'inver- « sement il n'est guère de repli caché de l'âme humaine « que le naturalisme anglais n'ait atteint, la cause en est « là : dans la sympathie de l'intelligence éclairée par « l'amour. Tel est, tel a toujours été l'instrument de « l'analyse psychologique [1]. »

Les origines anglaises de Lafcadio Hearn lui ont fait pratiquer instinctivement cette sorte de naturalisme et une autorité aussi forte que celle du professeur Chamberlain a pu affirmer, en effet, que « Lafcadio Hearn faisait

[1] F. Brunetière, *Le Roman naturaliste.*

Digitized by Google

mieux comprendre le Japon, parce qu'il l'aimait mieux ».

Est-ce à dire que ce *Japon inconnu* — ainsi qu'il a intitulé l'un de ses ouvrages — soit la vérité même? Pas exactement. Il n'est guère donné à un seul auteur d'étreindre la vérité à lui seul. En fournir quelques aspects constitue déjà une fort belle part. Le mérite de Lafcadio Hearn est de nous révéler une psychologie japonaise que nous ne soupçonnions pas. Il est possible qu'entraîné par son système, abusé par une sympathie et une bonne foi excessives, il ait vu le Japon et les Japonais trop en beau, comme tant d'autres les ont vu trop en laid. Il faut certes corriger ses impressions par des impressions opposées. Si nous nous y arrêtons c'est qu'elles ont fortement accusé des traits, facteurs essentiels de la victoire japonaise. Qu'on lise le *Journal d'un correspondant de guerre en Extrême-Orient*, par M. Reginald Kann, ou *Trois mois avec Kuroki*, par le lieutenant Thomas, ou les *Leçons de la guerre Russo-Japonaise*, par le commandant Daveluy, et tous les articles parus dans diverses revues de 1904 à 1906, écrits par des témoins revenus de là bas, ces témoignages coïncident sur un certain nombre de points : bravoure, enthousiasme, abnégation, dévouement frénétique à l'Empereur, discipline et endurance, opiniâtreté et application dans la tâche entreprise, ingéniosité dans le détail et méthode dans les grandes lignes, fruits de l'observation constamment en éveil, enfin profond chauvinisme, grand orgueil national. La victoire japonaise, semble-t-il bien, est moins due à l'intelligence qu'au moral, à l'assimilation et à l'emploi des procédés européens qu'à une formation traditionnelle et nationale persistant en dépit d'un changement d'apparences. Dans ce changement « le Japon n'a point emprunté d'âme étrangère, il « a gardé la sienne propre[1] » et c'est en vertu de cette

[1] Lafc. Hearn, *Kokoro* (Le génie de la civilisation japonaise).

Digitized by Google

âme, jalousement conservée sous les nouveaux uniformes, qu'il a remporté la victoire. Alors que nous l'imaginions révolutionnaire, ridicule à force de plagiat, férocement novateur il pratiquait le plus intelligent des traditionalismes : celui de l'esprit. Nous allons chercher à dégager les caractéristiques de cet esprit au moyen de l'œuvre de Lefcadio Hearn. Et d'abord voyons pourquoi mieux qu'une autre elle mérite confiance. Elle a cet avantage que tout s'y tient parfaitement : religions, morale, philosophie, actes, propos, chansons, faits divers, s'y enchaînent. L'inexplicable y est rendu clair. Ce grec, mâtiné d'anglais, pénètre les mobiles les plus étrangers, les métaphysiques les plus subtiles et les plus lointaines. Par son origine cosmopolite, par sa vie errante, il est souple et apte à entrer dans les conceptions d'autrui. Sa curiosité doublée d'une grande culture l'a fait creuser là où un autre passerait avec un sourire de mépris ou une boutade humoristique. Puis il n'a pas *passé* au Japon : Il y a vécu pendant près de quinze ans, a parlé la langue, s'est fait naturaliser, est devenu boudhiste, s'est marié à une japonaise. Il a lu les livres sacrés et les livres d'histoire, conversé avec les bonzes et les érudits, assisté aux pèlerinages, flâné dans les rues et dans les boutiques, écouté les légendes et les opinions du populaire. Et surtout il a été professeur : les élèves que de 1890 à 1904 il eut sous les yeux furent précisément les soldats de Moukden et les marins de Tsoushima. Aucune littérature n'est plus strictement que la sienne documentaire. Mais voilà son malheur : c'est une littérature !

Plus ardu, plus monotone, en un mot moins artiste, il aurait plus de crédit.

Là où, d'accord avec les maîtres contemporains, il veut nous présenter « des petits faits significatifs » l'on s'obstine seulement à voir « des petits faits » agréablement contés. Pourtant comment ne pas reconnaître une valeur d'observation aux chapitres intitulés *Journal d'un pro-*

Digitized by Google

fesseur européen, En Osaka, Morceaux de vie et de mort, Avec les étudiants de Kiu-Shiu, Un Conservateur?

Si parfois il nous raconte les ballades des « etas » de l'Izumo et les légendes des pêcheurs, s'il nous parle des vieux peintres, c'est afin de nous y montrer ces traits permanents et fonciers qui appartiennent bien à la tradition de la race.

Sous une apparente fantaisie de forme, il s'est appliqué à lui-même la règle qu'il nous dit être celle de l'art japonais : « la subordination des détails à l'expression d'une idée ou d'une sensation ».

C'est pourquoi, au point de vue de la mentalité japonaise, son œuvre ne peut être négligée, d'autant moins négligée que ses conclusions paraissent avoir été confirmées par l'expérience et présentent l'âme japonaise sous des aspects peu connus.

L'IDÉALISME JAPONAIS

Plus d'un lecteur sourira... Ceux qui ont visité le Japon se rappellent les dieux difformes, la foule gouailleuse des temples, les nudités cyniques de la rue, le *Yoshiwara* et ses femmes éclatantes entre les barreaux des cages, les cartes postales et les petits jouets obscènes — à l'usage, il est vrai, surtout des Européens. — ... ceux seulement qui ont présents à la mémoire les souvenirs exquis de *Madame Chrysanthème...*

Cependant, puisque nous tentons d'analyser l'œuvre de Lafcadio Hearn, il faut bien employer ce terme d'idéalisme. Il n'y a pas d'autre mot pour exprimer les sentiments trahis par les personnages présentés tout au long de cette œuvre.

« Un Dieu vivant » brûle sa moisson pour donner l'alarme aux gens de son village et les empêcher d'être

Digitized by Google

engloutis[1]. Un bonze, torturé par la tentation, se jette sous un chemin de fer pour ne pas manquer à ses vœux[2]. « Un conservateur » délaisse le foyer paternel, rompt avec les siens, renonce au bien-être et à l'aisance, pour aller en Europe quérir, à travers une vie mendiante et misérable, ce savoir qui manque à son pays et qui constitue l'arme des temps modernes[3]. Depuis les étudiants[4] « dont le vœu le plus cher est de donner leur vie pour l'Empereur », depuis Yuko[5], qui s'offre en holocauste pour faire cesser le chagrin de Sa Majesté sacrée, du Mikado, père auguste de tous les Japonais, jusqu'au petit employé d'Osaka[6] qui se tue ne pouvant survivre à son maître, en n'oubliant pas Ichiro et sa femme s'exaltant « dans une mort splendide après avoir vengé leur honneur[7] » tous, adolescents, vieillards, laïques ou clercs, jeunes filles ou hommes faits, ils sont dominés par le culte d'un idole intérieur auquel ils sacrifient. L'idole leur arrache parfois des impôts monstrueux : Quand un lieutenant veuf, au moment de partir, égorge sa petite fille[8], afin qu'aucun souvenir, qu'aucune inquiétude ne viennent le troubler sur le champ de bataille, nos âmes occidentales se révoltent et crient à la barbarie. Qu'est-ce donc pourtant sinon un idéalisme, féroce, extravagant, sous doute, mais un idéalisme qui sacrifie ses plus chères affections parce qu'il les considère comme des entraves à la bravoure, aux devoirs professionnels ?

Les autres voyageurs ont-ils mal vu ou Lafcadio Hearn

[1] *Glanes dans les champs de Boudha* (Un Dieu vivant).
[2] *Kokoro* (Par la force du Karma).
[3] *Kokoro* (Un conservateur).
[4] *Dans l'Est* (Avec les étudiants de Kiu-Shiu; un vœu accompli).
[5] *Dans l'Est* (Yuko).
[6] *Glanes dans les champs de Boudha* (En Osaka).
[7] *Dans l'Est* (Morceaux de vie et de mort).
[8] *Dans l'Est* (Un vœu accompli).

Digitized by Google

s'est-il trompé? car il n'a pas ignoré leur jugement et il y a opposé le sien le plus fermement du monde.

« Des touristes appellent les Japonais un peuple d'en-
« fants. De vieux résidents européens les jugent essen-
« tiellement matérialistes, en dépit des religions, de la
« littérature, de l'art qu'ils ont sous les yeux. Les Japonais
« pourraient dire à ces étrangers qu'ils sont demeurés
« totalement étrangers à leur esprit[1].. »

M. Abel Hermant apprend aux lecteurs de la *Vie Parisienne*[2] que les sujets du Mikado sont en quête d'une religion quelconque « dont pourtant ils n'avaient pas ressenti le besoin jusqu'ici ». Que dirait-il donc s'il avait connaissance de ce trait de mysticisme[3] :

« Il y avait une fois au Japon une femme noble et belle
« qui désira devenir religieuse. Elle fut au temple pour
« y faire connaître le bonheur qu'elle enviait. Le grand
« prêtre lui dit ; « Vous êtes jeune. Vous n'avez encore
« connu que la vie des cours. Ce qui vous amène est sans
« doute quelque chagrin passager. Je ne puis consentir à
« votre requête. » — Il y avait là un vaste « hibachi »,
« réchaud plein de charbons ardents. Elle y plongea les
« pinces et les fit rougir, puis se laboura affreusement le
« visage. Comme il sentait la chair brûlée, le prêtre revint
« en hâte. Elle lui dit « Vous m'avez refusée parce que
« j'étais belle. Ma beauté n'est plus. Quel motif auriez-
« vous désormais de m'éconduire »? — On l'accepta dans
« l'ordre, où elle vécut et mourut saintement. »

Tous, plus ou moins, nous sommes restés sous l'impression de Mme Chrysanthème surprise par Loti à faire tinter les piastres qu'il vient de lui compter.

Est-ce l'impression juste ou faut-il croire l'aventure de la geisha Kimiko « dont le nom est peint sur le papier

[1] *Dans l'Est* (De l'éternel féminin).
[2] *Les grands bourgeois.*
[3] *Kokoro* (Par la force du Karma).

Digitized by Google

d'une lanterne, au seuil d'une maison de danseuses »? Elle s'aperçoit qu'elle prend trop d'empire sur son amant et va briser sa vie[1] :

« Je suis plus sage que vous. Devenue votre femme, je « deviendrais votre honte. J'ai été votre compagne d'un « jour, votre plaisir d'une heure. Ne croyez pas que mon « amour pour vous ait cessé. Souvenez-vous-en, mais « choisissez-vous quelque femme que vous aimiez, digne « de devenir la mère de vos enfants. Cette place ne m'ap- « partient pas. J'ai été votre folie, une illusion, un rêve, « une ombre jetée en travers de votre vie. Je serai, « avec le temps, quelque chose d'autre et encore de « cher. »....

Des années s'écoulent. Une nonne mendiante se présente, cherchant l'aumône. Elle demande à la recevoir des mains de l'enfant de la maison ; « Petit, dites seulement à votre honoré père : Mon père, une personne que vous ne reverrez plus jamais est heureuse : elle a contemplé votre fils. »

Certes on peut crier aux légendes. Mais les légendes témoignent de la sorte d'esprit qui les a conçues et les conserve vivantes. Autant que des faits avérés elles sont des documents qui servent à établir la psychologie d'une race. Il n'en est guère de tombées du ciel et, si l'on remonte à leur source, l'on trouve des histoires véritables, transformées, généralisées, identifiées à l'imagination nationale qui s'y complaît et qui s'y mire. On chercherait peut-être en vain une image plus fidèle, plus spontanée, du cœur d'un peuple. L'on ne peut négliger ces frêles et précieuses coquilles. Si Lafcadio Hearn y applique l'oreille, c'est pour y percevoir, plus sincères encore que dans les chroniques, les bourdonnements de la foule au milieu de laquelle, comme dans un océan, elles ont roulé d'âge en âge et grandi.

[1] *Kokoro* (Kimiko).

Digitized by Google

Plus influentes que les légendes qui fleurissent hors de la sensibilité d'un peuple sont les religions qui la forment. Lafcadio Hearn nous en a longuement entretenus. Il n'est pas vrai qu'elles disparaissent aussi vite qu'on le prétend[1] Des milliers de pèlerins continuent à se presser vers les sanctuaires. En pleine ville industrielle, au centre d'Osaka, la bassin de la Tortue du temple Tennoji déborde de suppliques. Lorsqu'on élève, en 1895, à Kyoto le grand temple Higashi-Hongwanji, les « sens » de cuivre, oboles des paysans, s'amassent jusqu'à la somme de huit millions de dollars.

Le « shintoïsme » en qui s'incarnent les plus profondes, les plus intimes émotions de la race[2], qui lie les vivants aux morts et à leur terre, qui unit la nation à travers le passé, le présent et l'avenir, en une famille dévouée et orgueilleuse dont l'Empereur, fils du Soleil, est le Dieu, le chef visible et pourtant quasi surnaturel, le boudhisme et le confucianisme qui, tour à tour, ont inspiré la philosophie, guidé les mœurs et dicté les lois, ne peuvent être rejetés brusquement de ces âmes qu'ils imprégnèrent pendant des siècles. Même bannis par les raisonnements d'Occident, ils persistent encore à l'état d'impulsions innées, de conceptions instinctives du monde et des choses. Par là surtout les Japonais diffèrent de nous. La notion de l'éphémère et du relatif est imprimée en eux. Écoutez le « sutra » des funérailles : « Tout est transitoire. Ceux qui sont nés doivent mourir. Étant nés, ils sont morts. Étant morts, ils sont heureux dans le repos. » Dans l'Océan de la mort et de la naissance, les vies humaines se succèdent comme des vagues, chacune engendrant la suivante, simple expression du mouvement ondulatoire universel.

[1] *Glanes dans les champs boudhiques* (En Osaka); *Kokoro* (Notes au jour le jour d'un voyage).

[2] *Kokoro* (Sur le culte des ancêtres); *Regards sur le Japon inconnu* (Le Sanctuaire domestique).

Digitized by Google

Les chansons de la rue, les poésies des lettrés, les devoirs des écoliers, l'architecture des maisons, les temples qu'on démolit pour les reconstruire tous les vingt ans, le peu de valeur, la fragilité des objets usuels, tout proclame la vanité des apparences, sans cesse déformées et réformées, éternelles illusions de nos sens[1].

« Ayant passé comme un rêve, la glace se change en « eau dont le destin est de s'écouler à son tour, puis de « fondre au soleil en vapeur. Les fleurs des cerisiers, dis- « tu, réjouissent la vue? Pauvres fleurs! c'est en vain. « Elles tomberont avant même que la brise ne les touche. « Comme elles, nous sommes placés en ce monde de cha- « grin et de chimères, mais non pour y demeurer. »

— « La vie humaine, dit un élève[2], peut être comparée « aux cigales. Brève comme le chant des cigales est la « joie humaine. Comme les cigales, les hommes arrivent, « puis partent, au bout d'une saison. »

Qu'y a-t-il de stable dans cette fuite, quel motif de vivre?

« Les plus élevés de nos sentiments, les moins égoïstes. « La meilleure partie de nous-mêmes, survit aux indivi- « dus, aux planètes, aux univers[3] ».

Et l'étudiant qui lit Spencer ou Michelet ou rêve déjà sur Karl Marx ne révèle cependant qu'un cœur naïf et profond qui fait penser à celui du *Tailleur de Diamants*. Voici quelques-unes des réponses recueillies par Lafcadio Hearn[4] après qu'il eut demandé aux jeunes gens de Kiushiu « ce qu'il y avait d'éternel en littérature » :

1. La vie des patriotes et les enseignements de ceux qui ont donné de pures maximes aux hommes.

2. La piété filiale et ceux qui l'ont prescrite. En vain les livres de Confucius ont été brûlés pendant la dynastie

[1] *Kokoro* (Le génie de la civilisation japonaise).
[2] *Dans l'Est* (Avec les étudiants de Kiu-Shiu).
[3] *Glanes dans les champs de Boudha* (Nirvana).
[4] *Dans l'Est* (Avec les étudiants de Kiu-Shiu).

Digitized by Google

Shin. Ils sont aujourd'hui traduits dans toutes les langues du monde.

3. La force morale et la vérité scientifique.

4. Les grandes pensées et les sentiments de nos ancêtres.

5. La conscience. Les livres dont la morale est basée sur la conscience sont éternels.

6. L'histoire de Kusunoki Masashige qui fit le vœu de renaître sept fois pour combattre les ennemis de son souverain.

7. Les sentiments moraux sans lesquels le monde ne serait qu'un tas de boue et les livres du papier perdu.

Les lectures que ces étudiants réclament à leur maître « ce sont des histoires européennes, d'où il ressort une morale très forte ». Œdipe et le Sphinx leur plaît. Une légende du Cycle d'Arthur excite leur indignation : Un chevalier abandonne son frère pour secourir une dame inconnue. « C'est contre nature, clament-ils unanimement. « On ne peut préférer une étrangère à l'un des siens. Ce « chevalier agit à l'encontre des sentiments de famille et « la famille est la base de la société ». La nation, d'ailleurs, n'est qu'une plus grande famille, dont l'Empereur est le père augustement révéré. Aussi quel dévouement au souverain éclate dans ces jeunes âmes, pourtant déjà frôlées par la Science et les Révoltes d'Occident.

« Combien déloyaux les sujets d'Admète ! écrivent-ils « dans un devoir. Au moment où ils entendaient : le roi « en danger ! ils auraient dû accourir, le supplier de les « laisser mourir à sa place. Quelque peureux ou cruel « qu'il eût été, c'était leur devoir. Ils étaient ses sujets. « Ils vivaient *par sa faveur*. Le narrateur dit : Il est « doux de vivre. Quels hommes dignes de ce nom peuvent « ainsi penser à la vie lorsque le devoir les appelle, etc. ».

Ils sont héroïques le plus naturellement du monde, on croirait presque même sans effort.

« Aucun Japonais bien élevé ne regarde comme extra-

Digitized by Google

« ordinaire ce que nous qualifions d'héroïsme ». Le détament d'un monde qui n'est qu'apparences et illusion des sens, d'un moi transitoire qui ne vaut que par le mérite des actes, le dévouement à un idéal qui puisse acquérir ce mérite leur sont pour ainsi dire instinctifs.

La crainte de la mort ne les arrête point, parce que, justement, ils ne la *craignent* pas.

Cette absence d'effroi peut nous étonner. Ne sommes-nous pas ces hommes dont Bacon a dit « qu'ils redoutent la mort comme les enfants les ténèbres ».

Voilà précisément la différence capitale entre les Japonais et nous. Pour eux, il n'y a point de ténèbres, point de cessation brusque d'un état seul tangible, seul réel, pour entrer dans l'inconnu. La mort est une autre forme de l'être, simplement.

« Au Japon, les morts ne sont pas moins réels que les « vivants. Ils assistent à la vie de tous les jours, invisibles, « quoique manifestant parfois leur action. Ils nous en- « tourent, ils nous aident, prenant leur part des plus « humbles chagrins et des moindres joies [1]. »

Cette « présence réelle » et perpétuelle de nos défunts, des « kami », autour de nous est si profondément enfoncée dans la croyance populaire que l'individu prosterné devant le « boutsoudan », où sont contenues les « ihaï », tablettes mortuaires des siens, ne contemple plus des morceaux de bois laqués incrustés de caractères d'or, mais les esprits mêmes de ceux qui lui furent chers. Ces esprits ont une action morale sur les vivants : « Hirata, le grand commentateur dit : « Les âmes des morts continuent d'exister dans « le monde invisible qui nous entoure et tous deviennent « des dieux avec des caractères différents ; comme s'ils « habitaient encore leur enveloppe corporelle, ils ne cessent « de servir leur prince, leurs parents, leurs femmes et

[1] *Kokoro* (Sur le culte des ancêtres).

Digitized by Google

« leurs enfants. Ils font plus, car ils contrôlent la vie et « les agissements des hommes... toute action humaine « est l'œuvre d'un dieu.[1] » Ils ont même une action physique : L'enfant d'un pauvre marchand ambulant, nourri de sirop de riz, présente une mine réjouie et magnifique :

— Il joue avec l' « ihaï » de sa mère ; comment manquerait-il de lait[2] ?

Un régiment défile, retour de la guerre de Chine[3] :

« Je dis à Manyemon : Ce soir, ils seront à Osaka et à « Nagoya, mais, quand les clairons vont sonner l'appel, « combien de camarades penseront à ceux qui ne doivent « plus revenir !

« Le vieil homme me répondit, simplement, mais avec « une grande conviction :

« Peut-être en Occident les morts ne reviennent-ils « jamais, mais au Japon personne ne meurt sans revenir. « De Chine et de Chosen, tu verras, tous les morts ce soir « prendront le chemin du retour, pour assister eux aussi « à l'appel. »

D'ailleurs, cet état durant lequel les morts sont si constamment mêlés à nous n'est pas définitif. On renaît. L'histoire de Katsugoro, établie par des pièces administratives, est là pour le prouver, s'il en était besoin, à l'imagination de la foule[4].

Et l'on renaît dans une situation en rapport avec les mérites que l'on s'est acquis.

Il n'y a point d'abîme à séparer les vivants des trépassés. Ce sont les anneaux d'une même chaîne, seule vivante, seule importante, seule réelle : la famille, la race.

L'individu, simple agrégat temporaire, doit s'y sacri-

[1] *Regards sur le Japon inconnu* (Le sanctuaire domestique).
[2] *Kokoro* (Au temps du choléra).
[3] *Kokoro* (Après la guerre).
[4] *Glanes dans les champs boudhiques* (La seconde naissance de Katougoro).

Digitized by Google

fier. Sa seule préoccupation doit être d'ajouter une pierre au monument de tous. « Il est pratiquement gouverné par ses morts [1] ». Dans les familles nobles, chez les « Samuraïs », ce sentiment est précisé, fortifié par l'orgueil du sang. Chez ces Confucianistes, chez ces athées, c'est la seule foi qui survit, mais elle est si vive qu'elle les transforme en mystiques.

Chez ces « Samuraïs », Lafcadio nous a montré les plus beaux types de l'idéalisme japonais : *Un conservateur*, Yuko, Oyoshi et le vieux professeur de chinois des écoliers de Kiu-shiu. Une éducation spéciale et très sévère, méthodique et raisonnée d'ailleurs, les doue [2] « d'une cons-« cience mue par une sensibilité profonde, quoique par-« faitement contrôlée, d'un amour-propre invincible, « d'une réserve latente de volonté capable de surmonter « n'importe quelle douleur physique ou morale. » Près de deux millions [3] en 1867, au moment de la Révolution, occupant toute l'échelle des situations sociales, depuis les plus basses jusqu'aux plus hautes, ils gardent, semble-t-il, assez intacts leurs caractères et leurs traditions.

Les troubles les ont de plus en plus mêlés à la nation, comme les charbons ardents d'un foyer répandu, et autour d'eux ils ont diffusé leur idéalisme, leur dévouement de noble au patrimoine et aux destinées d'une race. Généralisé dans la nation, ce sentiment aboutit à l'orgueil national et à l'amour du souverain qui, de descendance divine, ininterrompue à travers les révolutions et les siècles, incarne la permanence, la gloire, la supériorité de la terre du Soleil Levant. Si, pour les plus modernes, ce n'est plus tout à fait un dieu, c'est à coup sûr plus qu'un homme, c'est la Patrie même. Le « shintoïsme », dans ses rites journaliers, mêle son culte à celui de la terre et à celui des

[1] *Kokoro* (Notes au jour le jour d'un voyage).
[2] *Dans l'Est* (La fiancée rouge).
[3] *Renseignements dus à l'obligeance de M. le Mis de la Mazelière.*

Digitized by Google

ancêtres. L'étudiant moderne a conservé cet idole, même quand il n'a plus gardé que celui-là. C'est que, « de même « que par hérédité lui est transmise une aptitude à manier « le pinceau que n'acquiert point une main européenne, « ainsi lui sont léguées des tendances morales absolument « dissemblables aux nôtres. Demandez dans une école japo- « naise à de jeunes étudiants de quatorze à seize ans leur « plus cher désir. Si vous leur inspirez confiance, neuf « sur dix, vous répondront : « Mourir pour notre Empe- « reur [1] ».

LA DISCIPLINE JAPONAISE

Ce sacrifice de l'individu à son idéal, pratiqué avec cette brutalité inflexible, cette rigidité directe, cet effacement si absolu de la personne devant le groupe auquel elle appartient, nous paraissent invraisemblables, et ils le seraient sans la préparation savante de l'éducation japonaise. Mais, depuis l'enfance, cette éducation trempe la volonté en la brisant par mille détails journaliers qui forcent la créature à se vaincre, à se renoncer elle-même sans cesse.

« Entre l'homme victorieux à la guerre dans mille et « mille batailles et l'homme victorieux par le triomphe « de soi, dit le Dhammapada, celui-là est le plus grand « conquérant qui s'est vaincu lui-même ». La phrase du livre sacré a inspiré tous les usages de la vie japonaise, les expressions de la face, les gestes, l'étiquette, les relations sociales et jusqu'aux sentiments et aux pensées, soumis à un perpétuel contrôle. Ainsi :

« Le sourire est de rigueur en toute circonstance à l'é- « gard d'un supérieur ou d'un égal, parce que c'est l'ex- « pression la plus gracieuse et qu'on ne doit pas ennuyer

[1] *Regards sur le Japon inconnu* (Le sanctuaire domestique).

Digitized by Google

« autrui par le témoignage de sa peine. Dans l'esprit du « plus pauvre paysan règne cette conviction que laisser « paraître aux yeux du public l'expression d'un chagrin « ou d'une colère personnelle est rarement utile et toujours « désobligeant. Bien que la tristesse ait, au Japon comme « ailleurs, son issue naturelle, une explosion de larmes « qu'on n'a pu réprimer, en présence d'un supérieur, d'un « convive, est considérée comme une inconvenance. Les « premières paroles de la plus illettrée des campagnardes « seront invariablement après que les nerfs auront cédé : « Pardonnez mon égoïsme et mon impolitesse [1]. »

« Se sentant fatiguée dans une voiture publique et ne « pouvant s'y abandonner, une Japonaise couvrira son « visage avec sa longue manche gauche pour se livrer au « sommeil, toujours soucieuse de l'attitude la plus délicate et la main égoïste, toujours imbue du sentiment « instinctif de ne présenter à autrui que des apparences « plaisantes [2]. »

La contrainte japonaise, l'effort sur soi, l'abnégation, sont devenus presque spontanés, « instinctifs [3] ». Automatiquement ils s'accomplissent, non par raisonnement, par vertu, ainsi que nous les pratiquerions, mais par hérédité, par savoir-vivre, par habitude. Leur réaction est instantanée.

« Un domestique que j'employais depuis longtemps me « semblait le plus heureux des mortels. Il riait toujours « quand je lui parlais, travaillait avec joie, ne paraissait « pas connaître les moindres chagrins de la vie. Un jour « je le surpris alors qu'il pensait être seul. Ce n'était plus « l'homme que je connaissais : son visage s'était étiré, des « rides profondes de peine et de chagrin lui labouraient « la face. Il paraissait 20 ans plus vieux Je toussai douce-

[1] *Regards sur le Japon inconnu* (Le sourire japonais).
[2] *Kokoro* (Notes au jour le jour d'un voyage).
[3] *Regards sur le Japon inconnu* (Le sourire japonais).

Digitized by Google

« ment pour annoncer ma présence. Aussitôt ses traits se « rassérénèrent, s'éclairèrent comme par miracle. Miracle « effectivement de perpétuel contrôle et d'extraordinaire « abnégation[1].»

Jusqu'ici ce sont seulement des cas de discipline physique, mais voilà de la discipline morale : Dans le délicieux et si tragique conte intitulé *Haru*[2], l'éducation d'une femme : « On lui enseignait à ne montrer jamais ni « jalousie, ni colère, ni rancune, même dans les circons- « tances qui légitiment le plus ces sentiments... Elle ne « devait surmonter les torts de son époux, son maître et « son seigneur, que par sa pure mansuétude ». L'éduca- « tion d'un homme, l'orgueilleuse et dure formation d'un « samuraï[3] ».: ... Éloigné autant que possible, dès le bas « âge, de toute influence féminine et tendre, engagé à « réprimer les impulsions naturelles de ses affections « d'enfant... tous les plaisirs sédentaires interdits, tous « les conforts matériels refusés excepté durant les maladies. « Presque depuis le temps où il pouvait parler on lui en- « joignait de considérer le devoir comme le mobile exclu- « sif de la vie, le contrôle de soi comme la première règle « de conduite, la mort et la douleur physique comme des « matières d'importance nulle... cette éducation lacédé- « monienne cultivait une impassibilité froide qui ne se « relâchait que dans la plus stricte intimité et ne devait « pas se démentir devant les spectacles sanglants, si « atroces fussent-ils... les exercices du corps tenaient « une grande place et aussi l'étude des classiques chinois « qui enseignent l'amour du bien et du juste pour eux- « mêmes et reconnaissent la conscience pour règle univer- « selle... la nourriture frugale, l'habit léger, sauf dans « les cérémonies..., l'idée que le petit poignard suspendu

[1] *Kokoro* (Notes au jour le jour voyage).
[2] *Kokoro* (Haru).
[3] *Kokoro* (Un Conservateur).

Digitized by Google

« à son côté n'était pas un jouet, mais devait servir à sau-
« vegarder l'honneur. A mesure que le « samuraï » gran-
« dissait, sa conduite devenait moins sujette au contrôle
« et ne relevait plus que de son propre jugement, mais
« avec l'assurance qu'une faute ne serait jamais oubliée,
« une injure sérieuse jamais pardonnée, qu'une répri-
« mande méritée devait être plus à craindre que la mort....
« Il était tenu à l'écart des femmes qu'on lui enseignait à
« mépriser comme une faiblesse; le vice professionnel
« était d'ailleurs banni de la plupart des villes fortifiées,
« et le jeune « samuraï lisait peu ces romans et ces drames,
« écrits pour le populaire, qui reflètent le côté immoral de
« la vie; il devait se considérer comme au-dessus de cette
« littérature de passion et d'émotion, destinée aux êtres
« faibles. » Les traces de cette formation sont encore
« visibles chez les étudiants de Kiu-shiu, nous dit Lafcadio
« Hearn[1]. Il observe leur dignité froide, leur ton rude,
leur goût des exercices physiques, leur loyauté, leur bravoure, « leur extérieur imperturbable devant les émotions
« les plus violentes, leur mépris de la littérature occiden-
« tale où la femme et la passion tiennent une si grande
« place ». Ce dernier trait peut surprendre dans le pays qui fournit des prostituées à tout l'Extrême-Orient et passe pour être celui où la licence des rues s'offre au regard de tout venant. Aussi n'est-ce pas par pruderie que les Japonais blâment nos romans[2]. Ils les blâment d'exalter la passion au détriment de l'ordre, de la famille, de l'organisation sociale. Nos héros et nos héroïnes romantiques qui sacrifient les « devoirs de leur état » à l'amour leur semblent des êtres faibles et méprisables pour la même raison que leur semble immorale la phrase de la Bible : « L'homme, pour s'attacher à son épouse, quittera son

[1] *Dans l'Est* (Chez les étudiants de Khiu-shiu).
[2] *Dans l'Est* (De l'éternel féminin).

Digitized by Google

père et sa mère. » Ce n'est pas l'acte en lui-même qu'ils réprouvent. Nullement pudibonds, ce point de vue leur est assez indifférent. C'est la violation des droits du groupe sacré de la famille, la perturbation illégitime apportée par un individu à ce groupe dont il fait partie et dont les droits sont supérieurs aux siens. Un mariage contre la volonté des parents leur semble monstrueux, tandis qu'ils trouvent tout naturel que l'on use des « geishas », professionnelles dont c'est la fonction spéciale, qui vivent à part de la société et ne la troublent pas. Encore est-il de mauvais ton d'avouer le sensualisme, sinon de le pratiquer. Pas d'embrassements. Peu de caresses. Dans les moments de grande émotion, l'on se presse légèrement les mains[1]. Les mots : « ma chérie », « mon amour », « ma vie » ne sont pas usités. L'amour n'exalte pas, il rabaisse comme une faiblesse. Même dans les occasions les plus extrêmes on ne l'étale pas, on le contraint : « Une[2] certaine réserve, assez « rigide, règne invariablement dans les banquets entre « convives et geishas. A quelque degré d'excitation que « puissent monter les têtes sous l'influence du vin vous ne « verrez jamais un Japonais se permettre une privauté à « l'égard de ces danseuses. La familiarité avec laquelle « certains étrangers se comportent avec elles ou avec des « servantes, quoique supportée avec une patience sou- « riante, est en réalité l'objet d'un profond mépris et consi- « dérée comme le signe d'une extrême vulgarité. »

Cet homme qui, en particulier, a discipliné ainsi ses sens, ses sentiments, ses impulsions, ses nerfs, dans sa vie personnelle ou familiale, lorsqu'il est réuni à d'autres de la même sorte, forme une collectivité éminemment obéissante, « une masse de sable ou d'eau[3] », où les résistances individuelles de chaque molécule sont réduites au mini-

[1] *Dans l'Est* (De l'éternel féminin).
[2] *Regards sur le Japon inconnu* (Une danseuse).
[3] *Kokoro* (Le génie de la civilisation japonaise).

Digitized by Google

mum. Aussi la masse japonaise offre-t elle des facilités exceptionnelles d'être dirigée. Elle est d'une impassibilité profonde. Elle assiste muette — d'un mutisme parfait et imposant — aux spectacles qui intérieurement la font bouillonner de joie, d'indignation, d'enthousiasme ou de douleur. Elle contemple en silence, courbée sous le respect, le passage de l'empereur, ne pousse pas un « hurrah » au défilé des troupes dont pourtant elle est si fière. Un traité de paix impopulaire, qui ailleurs déchaînerait une révolution, soulève à peine quelques émeutes. Il faut dire que le commandement dans cette société aux usages de fer est exercé avec une douceur, ou tout au moins des formes infinies. La même maîtrise de soi, qui veut qu'on obéisse sans résistance, oblige le supérieur au contrôle le plus absolu : « Un Japonais pense qu'il est honteux de parler « durement à un domestique ou à un employé. Ceux-ci, « quoique mieux payés et travaillant moins chez les « étrangers, préfèrent pour cette raison servir chez leurs « compatriotes. » Le ton des professeurs aux élèves, du mari à la femme, des parents aux enfants, est bienveillant et doux. Les choses les plus dures sont demandées le sourire aux lèvres. On prie d'avoir la grâce d'exécuter tel ou tel ordre. Et l'exécutant, brisé par sa propre discipline, s'astreint lui-même à l'ordre, qu'il lui en coûte ou non. Ainsi invitait-on jadis le coupable d'un certain rang à se punir lui-même en s'ouvrant le ventre, lui « accordait-on la faveur de faire hara kiri ».

C'est le moral qui fait le fond de la discipline japonaise, institue les prisons sans barreaux[1], inflige à l'assassin, avant tout autre châtiment, la vue de l'orphelin qu'il a privé de père[2]. Comme une règle monastique empreinte d'abord dans les cœurs, raisonnée et inflexible, elle fait obéir par la persuasion de sa justesse.

[1] G. Weulersse (Le Japon d'aujourd'hui).
[2] *Kokoro* (Une station de chemin de fer).

Digitized by Google

L'ENDURANCE JAPONAISE

... « Et je sentis la peine, la douceur, la patience de la vie au Japon vibrer dans cette voix », écrit Lafacadio Hearn, en écoutant une chanteuse des rues[1].

Cette peine, cette douceur, cette patience il les a aussi exprimées dans son œuvre, parce qu'elles constituent l'essence de la vie japonaise. L'âpreté, la dûreté de cette vie nous sont révélées par le nombre des métiers pénibles acceptés comme naturels : les « kurumaya », traîneurs de petites voitures, sortes de chevaux de fiacres humains qui gagnent péniblement leur menue monnaie à courir toute la journée, sous le soleil ou sous la pluie, ruisselants de sueur ou éclaboussés de boue. Dans l'anecdote *Ningyo-no-Haka*[2], l'un d'eux avec ces quelques « sens », a toute une famille à nourir, deux vieux parents, un frère malade dont il faut payer les remèdes et les médecins. Les « detchi », employés de commerce des magasins d'Osaka, travaillent quinze heures par jour, couchent la nuit et dorment sur la même natte où ils vendent, accroupis, durant la journée; ils n'ont qu'un congé par mois, à peine un salaire : c'est tout juste si, en plus du vêtement et de la nourriture, on leur donne quelque argent de poche[3]. Les femmes, les marchands ambulants vaquent, leurs enfants sur le dos. Les étudiants sont « assis sur des sièges sans dossiers, à des tables trop étroites pour y appuyer les coudes, toujours sans feu ». Leur entretien, pension, logement, habillement, nourriture, monte, tout compris, à 100 francs par an. Il leur faut apprendre la littérature, l'histoire, la morale du Japon; sept années d'application

[1] *Kokoro* (Une chanteuse des rues).
[2] *Glanes dans les champs de Boudha* (Ningyo-no-Hoga).
[3] *Glanes dans les champs boudhiques* (En Osaka).

Digitized by Google

sont déjà nécessaires pour savoir seulement écrire et lire la langue dans sa double forme, savante et populaire; en outre, ils ont à absorber l'histoire étrangère, la géographie, l'arithmétique, l'astronomie, la physique, la géométrie, l'histoire naturelle, l'agriculture, la chimie, le dessin, l'algèbre, et surtout les langues occidentales; cette dernière difficulté est pour eux si considérable « qu'elle ne peut « être imaginée par qui n'est pas familiarisé avec la struc- « ture de la langue indigène, langue à telle point différente « des nôtres qu'il est impossible de rendre, par une « traduction littérale, non seulement la plus simple « phrase japonaise, mais le fond même de la pensée[1] ». Si le collège vient à être détruit, on peut voir ces adolescents, comme ceux de Gifu et d'Aïchi, après le tremblement de terre de 1891, « blottis parmi les cendres de leurs « maisons, souffrant du froid, de la faim, dans l'horreur « d'une misère inexprimable, persister à faire leurs petits « devoirs d'écoliers, usant des tuiles de leurs demeures « brûlées en guise d'ardoises, de morceaux de charbon au « lieu de craie, et cela pendant que la terre frémissait « encore sous leurs pas. Quels miracles n'est-il pas permis « d'attendre de ce peuple, si l'on en juge d'après l'éton- « nante force de volonté que révèlent de tels faits[2]? ». Ainsi, pèlerins, paysans, marchands, pêcheurs, samuraïs ruinés, obligés de chercher les plus bas emplois pour vivre, déploient dans la mauvaise chance une résignation, un courage admirables. « Ce peuple[3], profondément « boudhique, témoigne d'une aptitude inouïe à supporter « l'épreuve. Le boudhisme, par l'idée que cette vie n'est « qu'un passage et ses traverses un châtiment, lui a

[1] *Regards sur le Japon inconnu* (Journal d'un professeur européen).

[2] *Regards sur le Japon inconnu* (Le sourire japonais)

[3] *Kokoro* (Le génie de la civilisation japonaise).

Digitized by Google

« inculqué la patience qui est le trait caractéristique de « la race. »

La perspective des peines morales et physiques à subir n'arrête pas un instant le « conservateur » dans son projet de visiter l'Occident. Cela lui paraît de si minime importance qu'il n'y songe même pas. « Avant qu'un homme de « l'Ouest ne bouge, il a beaucoup à considérer. Un « Japonais n'a rien. Sa pauvreté n'est pas un obstacle « mais un stimulant, les distances pour lui ne comptent « pas. La nature l'a pourvu d'excellents pieds qui peuvent « lui faire franchir aisément 50 milles par jour, d'un « estomac qui trouve une alimentation abondante là où un « Européen ne peut vivre, d'une constitution qui brave la « chaleur, le froid, l'humidité, parce qu'elle n'a pas été « débilitée par l'usage de vêtements épais et malsains, de « souliers de cuir, par l'habitude du confort, le besoin de « quêter la chaleur aux cheminées et aux poëles[1]. »

Comme elle est symbolique cette voix aiguë des « geishas » « acquise à demeurer sur les toits pendant les « nuits les plus glacées de l'hiver jusqu'à ce que les notes « viennent à mourir dans la gorge et le sang à perler au « bout des doigts[2] ». Perçante elle crie au monde la capacité de subir et la force de vouloir.

L'INGÉNIOSITÉ JAPONAISE

Mais cette passivité devant ce qu'il faut subir se complète d'une observation attentive de ce qui est subi. Le même génie appliqué qui aboutit chez les peintres japonais à de si merveilleux dessins[3], à des dessins si

[1] *Kokoro* (Le génie de la civilisation japonaise).
[2] *Regards sur le Japon inconnu* (Une danseuse).
[3] *Glanes dans les champs de Boudha* (Les aspects de l'Art japonais).

Digitized by Google

minutieusement exacts, se poursuit dans toutes les entreprises de la race. Elle l'a dû à son sol tourmenté et âpre où la vie était dure à vaincre; il n'en fallait laisser perdre aucune chance. Comme un cambrioleur famélique devant la serrure d'un coffre-fort qu'il s'agit d'ouvrir à tout prix, le Japonais palpe tous les ressorts, étudie tous les aspects d'une chose, afin d'en retirer le maximum de profit.

Et quand il a étudié longuement il fait jouer le ressort auquel personne n'avait pensé, il tire une conséquence imprévue d'un détail, il fait jaillir un nouveau procédé d'une méthode retournée sur toutes ses faces. S'il possède peu l'art de trouver, il sait à merveille tirer parti, copier en perfectionnant, adapter des apports étrangers à ses besoins propres en y apportant des modifications avantageuses[1]. Lafcadio Hearn a montré cette ingéniosité japonaise dans l'art, dans la philosophie, dans les mœurs[2], dans l'étudiant, dans la ménagère, dans l'ouvrier, jusque dans le marchand ambulant. Les théories les plus risquées s'échafaudent grâce à un emboîtement plausible, à une remarque inattendue et vraie. Les personnages surmontent des difficultés d'existence incroyables par une utilisation méthodique et judicieuse de leurs moyens. Là où un européen mourrait faute d'espoir ou de ressources, ils s'acharnent, trouvent et vivent. Et ce n'est jamais par la force qu'ils triomphent, mais par la souplesse, la patience, le travail obstiné, la recherche. « Aucun enfant japonais « ne voudrait ressembler au géant Benkeï, mais l'habile, « le rusé Yothitsuné, son vainqueur, demeure leur idéal et « leur modèle[3]. » « La force rigide, dit le *Tao-Te-King*, « est le signe de la mort; la souplesse est l'apanage de la

[1] *Kokoro* (Le génie de la civilisation japonaise).

[2] Voir en particulier les explications données sur le boudhisme japonais. Ailleurs, le boudhisme a conduit à la passivité stérile. Au Japon, il a été un élément de vie et d'action.

[3] *Dans l'Est* (Chez les étudiants de Khiu-shiu).

Digitized by Google

« vie. Celui qui se repose sur sa seule force ne peut pas « vaincre. »

Leur système de vaincre est l'étude, l'emploi des moyens de l'adversaire : vaincre en paraissant céder[1], comme à leur sport national, le « Jiu-jitsu. »

Ainsi ils ont agi avec l'Europe. En dépit de leurs répugnances ils se sont mis à notre école. Quand nous pensions qu'ils nous imitaient servilement nous nous trompions Ils n'adoptaient ni notre architecture, ni nos religions, ni même tout à fait nos habits[2].

Et ce qu'ils adoptaient « ils l'harmonisaient avec leurs propres institutions... » En résumé, ils ont choisi les « meilleurs résultats de nos industries, de nos sciences « appliquées, économiques, légales, financières, se basant « sur les expériences acquises dans d'autres pays et inva- « riablement modelant les importations sur leurs propres « besoins. Dans tout cela le Japon n'a rien pris par simple « raison imitative. Il demeure aussi oriental dans son « esprit qu'il y a mille ans[3]. »

Le génie de la civilisation japonaise est un prodigieux génie d'assimilation, mais qui imprime à cette assimilation sa marque propre. Il ne faut pas oublier qu'au cinquième siècle de notre ère, ils se sont assimilé la civilisation chinoise, tout comme ils s'assimilent aujourd'hui la civilisation européenne. Cependant ils ne sont pas devenus chinois. Leur art, leurs institutions, leurs mentalités ont pris un caractère bien distinct.

Leur ingéniosité est précisément cause qu'ils restent eux-mêmes sous des apparences d'imitation.

[1] *Kokoro* (Coup d'œil sur des tendances).

[2] Dans les rues on voit bien des gens en costume européen, mais qui, dès qu'ils sont rentrés chez eux, reprennent leur « kimano ».

[3] *Dans l'Est* (Jiu-Jitsu).

Digitized by Google

LE NATIONALISME JAPONAIS

Cette identité s'est même maintenue, s'il faut en croire Lafcadio Hearn, à un degré surprenant. Ainsi l'on pourrait imaginer qu'Osaka, centre industriel, point de relâche de tous les paquebots, est la moins japonaise des cités. C'esi justement l'inverse.

« Dans aucune autre grande ville on ne voit moins de « costumes étrangers... les maisons gardent leur vieille « architecture, aucun essai n'a été tenté par les marchands « indigènes pour imiter les bâtiments de la concession « européenne et, symbole typique, l'*Asahi-Shimbun*, l'un « des grands journaux japonais, est installé dans un ancien « yashiki de samuraï... Il n'est pas vrai que le vieux Japon « disparaisse rapidement. Il ne pourra disparaître en entier « avant une centaine d'années. Peut-être même ne dispa- « raîtra-t-il jamais tout-à-fait. Beaucoup de choses curieuses « et belles ont, en effet, disparu pour toujours, mais le « vieux Japon survit dans son art, dans sa foi, dans ses « coutumes et dans ses vêtements. Ceux qui savent le « chercher peuvent le trouver partout, et nulle part mieux « que dans cette vaste agglomération où l'on construit des « bateaux, file du coton, fabrique des montres et de la « bière, où néanmoins les temples sont remplis de fidèles, « où l'étendue des toits et les panaches de fumée sont « dominés par la pagode d'or d'un Tennoji [1]. »

— « Seule une demi-éducation peut pousser les Japonais « à une imitation servile de l'Occident. La race résiste « fortement à cette influence, de tout son pouvoir intellec- « tuel et moral. Certains, qui sont plus compétents que « moi en ces matières, m'affirment que le fait est particu- « lièrement remarquable dans le cas des hommes supé-

[1] *Glanes dans les champs de Bouddha* (En Osaka).

Digitized by Google

« rieurs qui ont voyagé ou reçu leur éducation dans les « contrées de l'Ouest. En réalité, les résultats de la nou- « velle culture ont surtout servi à montrer l'immense « force de conservatisme d'une race superficiellement « définie par Rein : une race d'enfants[1]. »

Les Japonais sont attachés à leur pays, à leurs coutumes, à leurs mœurs par amour et par orgueil d'abord, mais aussi par mépris pour nous. Notre physique leur répugne instinctivement : Nos statures massives, nos barbes, nos manières brutales, nos souliers boueux[2] les choquent. Nos habits semblent façonnés pour voiler des difformités mystérieuses. Nous semblons les « Tengus » des vieilles estampes, les démons de la mer, pleins de maléfices, mais pourtant d'ordre inférieur. Voici les appréciations des élèves sur un professeur étranger[3] :

— « Voyez sa chair comme elle est molle. D'un seul « coup on pourrait aisément faire voler sa tête de ses « épaules. »

— « Certes ses bras sont vigoureux, mais il ignore « comment se servir de son corps tandis que ses bras tra- « vaillent. Ses reins sont faibles. Lui briser l'échine paraît « un jeu. »

— « Je pense qu'il doit être facile de combattre ces « étrangers. »

— « A coups d'épées, oui. Mais ils sont plus habiles que « nous à se servir de fusils et de canons. »

— « Nous pouvons apprendre cela. Quand nous le sau- « rons nous n'aurons plus à nous soucier des soldats et « des marins occidentaux. »

— « Ils ne sont pas si braves que nous. Ils se fatiguent « vite et ils craignent le froid. Tout l'hiver notre profes-

[1] *Kokoro* (Après la guerre).

[2] Au Japon il est d'usage de se déchausser pour fouler les nattes immaculées.

[3] *Kokoro* (Un conservateur).

Digitized by Google

« seur a un grand feu dans sa chambre Y rester cinq « minutes me donne mal à la tête. »

Au moral nous sommes encore plus fâcheux. L'Europe semble à un « conservateur » quelque enfer, fantastique comme une vision de Doré, apothéoses de luxe et abîmes de misère juxtaposés. « Ce monde n'avait pas de foi; « monde de moquerie, de mascarade, d'égoïsme, de jouis- « sance, tenu en bride par la police, monde d'hypocrisie « et de pillage, monde de vautours[1]. Le samuraï d'hier hait « son mécanisme effroyable et parfaitement calculé, « son équilibre utilitaire, ses conventions, son avidité, sa « cruauté aveugle, sa multitude de besoins, sa richesse in- « solente. Moralement ces pays sont monstrueux; conven- « tionnellement ils sont brutaux. Leurs supériorités sont « seulement intellectuelles. Sûrement la vieille civilisation « japonaise, civilisation de bienveillance et de devoir, « était supérieure dans sa compréhension du bonheur, « dans ses ambitions morales, dans sa foi plus large, son « joyeux courage, sa simplicité et son abnégation. »

« L'Occident ne le frappait que par son gaspillage, son « avidité de plaisir, sa multitude de souffrances. La civili- « sation étrangère lui apprenait la beauté et la force de sa « patrie[2] ».

Ainsi le vicomte Torio s'exprimait-il à son tour dans un rapport officiel :

« La civilisation[3] comprise comme elle l'est en Occident « ne sert qu'à la satisfaction des hommes de grands besoins, « mais elle n'est d'aucun profit pour la masse : ce n'est « qu'un simple système grâce auquel les ambitions se « coalisent pour atteindre leur but. »

Nos formes politiques, nos religions ne les émerveillent donc pas . Mieux que nous ils ont su, pensent-ils, balancer

[1] *Kokoro* (Un conservateur).
[2] *Ibid.*
[3] *Regards sur le Japon inconnu* (Le sourire japonais).

Digitized by Google

les forces de l'existence, en répartir les poids, éduquer le moral pour déterminer l'effort tout en prévenant la révolte. En d'autres termes notre autorité intellectuelle incontestable ne s'étend point à d'autres domaines.

Elle n'est ni morale, ni sociale, ni éthique. Ils s'exagèrent d'ailleurs nos lacunes et nos défaillances, n'aperçoivent pas nos grandeurs d'âme. Cela parce qu'ils ne peuvent les comprendre, de même que nous avons peine à admirer les leurs. Un monde d'hérédités a séparé leur idéalisme du nôtre. C'est pourquoi nous n'aurons jamais le même idéal et que leurs aspirations ne seront pas forcément ce qu'ont été les nôtres.

« Le sentiment de la race est antérieur au développement intellectuel et il est plus profond que lui [1]. » La sensibilité a été déposée en nous avant la persuasion de l'esprit. C'est elle en définitive qu'on retrouve derrière les impulsions, derrière les raisonnements, d'accord avec eux ou leur adversaire. Spontanément elle nous fait penser et agir. Or notre sensibilité est par essence différente de celle du Monde jaune. Les mêmes impressions, les mêmes motifs produisent parfois sur ces deux états d'âme des résultats opposés, raison en vertu de laquelle l'Occident ne prendra point dans la nouvelle civilisation la place qu'occupait la Chine dans l'ancienne. « Non, le Japon n'honorera pas nos « missionnaires et nos professeurs comme il honore, « même aujourd'hui, les grands prêtres chinois qui vinrent « guider son aube. Il ne vénérera pas nos restes, religieu- « sement enveloppés dans de septuples soies, préservés « dans des boîtes immaculées. Nous aurons peut-être sa « reconnaissance, mais jamais son amour : Nous n'aurons « su lui enseigner aucune de ces beautés qui le touchent ; « nous aurons été impuissants à faire naître chez lui une « seule émotion [2]. »

[1] *Kokoro* (Un conservateur).
[2] *Kokoro* (Coup d'œil sur des tendances).

Digitized by Google

LES CAUSES DE LA VICTOIRE JAPONAISE

Abondonnons pour un moment Lafcadio Hearn et étudions les causes de la victoire japonaise dans la récente guerre de 1904-1906 contre les Russes.

Aujoud'hui la fumée des batailles est dissipée; les légendes aussi. De bons rapports nous sont parvenus. Des spectateurs sérieux, officiers ou anciens officiers, ont conté leurs impressions d'une plume autorisée. Qu'en ressort-il ?

Tout d'abord, la médiocrité des grands chefs. M Reginald Kann écrit :

« L'événement napoléonien ne s'est jamais produit. Le « commandement supérieur est l'élément le plus faible de « l'organisation militaire japonaise. » Le maréchal Oyama ne s'attache qu'à une chose : « bien connaître la valeur de chacun et l'employer là où il faut[1]. »

Le lieutenant Ch. Victor Thomas confirme : « La tac- « tique et la stratégie sont médiocres, lentes, impuissantes, « déconcertées par l'imprévu, inhabiles à profiter d'une « chance qui s'offre... Kuroki pouvait atteindre Moukden « sans coup férir après le passage du Yalu, mais il attend « deux mois dans l'inaction que les autres armées se soient « conformées aux plans établis d'avance et auxquels les « événements enlèvent toute raison d'être[2]. »

Togo n'est pas un homme de mer qui rappelle Nelson, ni Suffren, auxquels on n'a pas manqué pourtant de le comparer. Voici le jugement qu'en porte le capitaine de frégate Daveluy :

« Certes l'amiral Togo a fait de bonnes choses : tout ce « qui a pu être étudié et préparé a l'avance. Mais, sur le

[1] Réginald Kann, *Journal d'un correspondant de guerre en Extrême-Orient* (p. 348 et 351).

[2] Lieutenant Ch.-Victor Thomas, *Trois mois avec Kuroki.*

Digitized by Google

« champ de bataille, l'imprévu le déroute, la situation ne « l'inspire pas... en somme ce n'est qu'un bon élève et un « homme de devoir, bien décidé à ne pas lâcher pied tant « qu'il aura des munitions en soute[1]. »

Toutefois ces généraux, d'intelligence moyenne et d'esprit énergique, doués de bon sens dans la conduite des hommes, ont à manier un outil de premier ordre, l'armée japonaise, qui, « en tant que collectivité approche de la perfection[2] ». L'officier, principalement l'officier subalterne, est excellent, entièrement adonné à son métier et à ses hommes, animé de l'esprit guerrier au plus haut point, généralement issu de l'ancienne classe des « samuraïs » ayant par atavisme l'orgueil, l'instinct du métier des armes et du chef de groupe. Souvent il a fait monter sur sa moderne garde d'acier la lame du sabre à deux mains de ses aïeux[3]. En cas de défaite ou simplement de rappel au pays il s'ouvre le ventre, ce qui lui assure d'ailleurs les honneurs militaires[4]. Sous ses ordres immédiats se trouve placé un soldat extraordinairement courageux, minutieusement instruit, parfaitement obéissant, lié à son unité tactique comme à une famille, au point de ne pas vouloir y survivre. A Port-Arthur on en vit ainsi retourner aux tranchées tout couverts de bandages, s'exposant, cherchant à rejoindre dans la tombe la compagnie ou le régiment anéantis[5]. L'un de ces échappés de la bataille revint dans son village seul entre tous ses camarades. Il fut mis à l'écart et montré au doigt[6].

[1] René Daveluy, capitaine de frégate, *Les leçons de la guerre Russo-Japonaise. La lutte pour l'empire de la mer.*

[2] Reginald Kann, *Journal d'un correspondant de guerre en Extrême-Orient.*

[3] Ch. Laurent, *Revue de Paris, du 15 juillet 1904* (A Tokio).

[4] Renseignements communiqués à Paris par l'attaché militaire japonais, le commandant Tsunoda.

[5] Même source.

[6] Ch.-Victor Thomas, *Trois mois avec Kuroki.*

Digitized by Google

L'ensemble forme une masse admirable de cohésion, de discipline, de souplesse. Jamais un ordre n'y est discuté. « Personne ne cherche à se faire valoir au détriment d'autrui. Chacun remplit son devoir à sa place sans le souci de se faire remarquer[1]. » Qu'il s'agisse de l'embarquement dans le train à la gare de départ, parmi les parents, les amis[2], ou d'une conversion folle et meurtrière sur le champ de bataille », c'est la même impassibilité, le même silence, le même automatisme, prodigieux résultat de la volonté. Mais sous cette contenance froide bouillonne une bravoure fanatique, une sorte d'ardeur analogue à celle des martyrs, désir quasi mystique de la mort pour le souverain. La *Revue de Paris* a publié ces vœux[3].

« Le voici enfin
« Le jour heureux que j'attendais
« Depuis si longtemps !
« O joie d'entrer aujourd'hui
« Dans le jardin de la guerre !

Les images sanglantes n'éveillent que de gracieuses comparaisons :

« Le temps est venu
« Où fleurissent les cerisiers.
« Le temps est venu aussi
« Où les soldats
« Vont tomber comme des fleurs. »

L'amour de l'empereur, le bonheur de mourir pour sa cause éclatent dans la plupart.

« Depuis longtemps
« Ma vie à mon empereur
« Est offerte.
« Oh ! la joie de ce jour
« Où je la donne enfin ! »
. . . . . .

[1] Ludovic Nadeau, *Comptes rendus au* Journal.
[2] Ch. Laurent, *Revue de Paris* du 15 juillet 1904 (A Tokio).
[3] Ch. Thomas, *Trois mois avec Kuroki* (La bataille du Yalou). N° du 1er septembre 1905 (Fleurs de cerisier).

Digitized by Google

« Humble soldat dont l'existence ne compte pas
« Ah ! quel est mon bonheur !
« Au goulet de Port-Arthur
« Pour mon empereur
« Je vais donner ma vie. »

Ce sont ces troupes qui ont enlevé les hauteurs du mont Chiou-chan, couronnées d'ouvrages, de lignes de feux, hérissées de défenses barbelées, qui ont triomphé des formidables retranchements de Port-Arthur.

Liao-Yang, Moukden, Port-Arthur, Tsoushima, succès considérables, si l'on envisage leur plénitude et les difficultés vaincues sur place.

Qu'on ne dise pas trop : ils ont été faciles. Les Russes étaient désorganisés, mal commandés, loin de leurs bases, etc. Il n'en est pas moins vrai qu'en un certain nombre de points, dont les quatre cités à l'instant, ils avaient réussi à opposer des moyens sérieux à ceux des Japonais. Il semble aussi que Kouropatkine et Rojestvensky étaient plus intelligents, plus instruits, plus techniciens que leurs vainqueurs.

Quels sont donc les facteurs de la victoire japonaise ?

Le soldat, l'officier, c'est-à-dire non pas quelques dirigeants exceptionnels, mais la nation elle-même, et aussi l'organisation de toutes choses.

Services d'ambulances, d'approvisionnements, de renseignements, de sûreté en marche ou en station, repérage des distances, ordres de l'état-major sont conçus et assurés avec une méthode, une assiduité étonnantes. L'observation minutieuse des fautes de la veille prévient celles du lendemain.

Nous retrouvons l'ingéniosité japonaise jusque dans la modification des procédés tactiques. Par exemple, à Liao-Yang, M. Reginald Kann nous apprend que la « formation « ou plutôt l'absence de formation adoptée par les Japo- « nais pendant l'attaque, attaque exécutée sur mille mètres,

Digitized by Google

« en terrain à peu près découvert, sans tirer un coup de « fusil, est complètement nouvelle et se trouve en contra- « diction absolue avec les théories émises jusqu'à ce « jour[1] ». Ingéniosité qui se manifeste à tout moment dans les détails plus encore que dans les grandes lignes : un mécanisme de culasse heureu-ement modifié, un brancard, un pansement plus pratiques.

Non, ils ne nous ont pas copiés servilement. Ils nous ont copiés, mais, comme le fait remarquer le lieutenant Thomas, « en perfectionnant[2] ».

Et quelle patience, quelle endurance apportées dans le service quotidien : les marches dans la boue où l'on enfonce jusqu'au ventre, la tâche des avant-postes et des grand' gardes effectuée néanmoins, en dépit des fatigues, avec une vigilance, une ponctualité de terrain de manœuvres, le réseau d'informations préliminaires créé par ces officiers, souvent d'un grade élevé, qui passèrent des mois à mener une vie misérable de coolie de pêcheur ou de mendiant, menacés de mort à chaque instant. Somme toute, par l'état d'âme de son combattant aussi bien que par ses raisons tactiques et stratégiques, la victoire japonaise présente, avant aucun autre, un curieux caractère de psychologie et, pour citer une fois de plus le commandant Daveluy :

« Il est inutile de compter le nombre de canons, de « cuirassés, de torpilleurs que chaque parti pouvait ali- « gner. Tout cela ne joua qu'un rôle absolument secon- « daire. C'est le facteur moral seul qui a décidé du « résultat[3]. »

[1] *Journal d'un correspondant de guerre en Extrême-Orient.*
[2] *Trois mois avec Kuroki.*
[3] *Leçons de la guerre Russo-Japonaise. La lutte pour l'empire de la mer.*

Digitized by Google

CONCLUSION : LE TRADITIONALISME JAPONAIS

Et maintenant de tout cela que conclure ?

Ce résumé d'ouvrages spéciaux et l'analyse littéraire qui le précède, n'ont ils point en vérité des points communs ?

Enthousiasme, idéalisme, dévouement à l'Empereur et au pays, mépris absolu de la mort, discipline de l'individu et de la masse, volonté, endurance, étude, observation patiente, minutieuse, mise en pratique dans la suite par d'ingénieux systèmes, grand orgueil national, affirmés par les faits récents du dernier chapitre, faits patents pour tout le monde, nous apparaissent clairs et logiques après nous être reportés à la première partie de cette étude. Quelqu'un s'écrie : « Mais ce sont les qualités du vieux Japon dont vous nous parlez là. Le nouveau s'en éloigne. Ces qualités persisteront-elles? »

Autre question qui n'est pas le but de cet essai. Étant donné que la victoire japonaise est un événement considérable, il s'agit de chercher les causes psychologiques, morales et sociales dont cet événement est le résultat.

En vain M. Naquet a vu dans le Japon « le champion naturel du socialisme, de la raison et du laïcisme[1] ». Ce Japon-là sera peut-être — et encore n'est-ce pas certain — celui de l'avenir, mais ce n'est pas celui de la victoire. Ce dernier n'est point un pays athée et matérialiste, mais bien, dans son fond populaire, un pays mystique.

Un érudit, M. le marquis de la Mazelière, a pu parler du lien intime qui, pendant des siècles, a uni au Japon le moine et le soldat... : « le bushidô[2], écrit-il, est sorti des « couvents de Zen..., le soldat d'aujourd'hui a le dévoue-

[1] René Pinon, *Origines et résultats de la guerre Russo-Japonaise.* (La guerre Russo-Japonaise et l'opinion européenne).

[2] *Code de l'honneur japonais.*

Digitized by Google

« ment et la discipline du moine. Dans son mépris de la « mort et de la souffrance nous retrouvons l'ascète de l'Inde « qui commandait à son corps et croyait par la sublime « magie du sacrifice commander aux hommes et à la « nature entière[1] ».

Les chefs eux-mêmes, Oyama, Kuroki, Nodzu, Oku, Nogi, Kodama, Foukouchima, Togo, Uriu, Kamimura, appartiennent pour la plupart à l'ancienne classe des « samuraïs[2] ». Leur jeunesse ne s'est point consumée à des superfluités d'études techniques. Ils ont par hérédité les qualités des hommes d'action, des hommes d'armes dont ils sont issus : goût de la guerre, volonté puissante, entr'autres celle de vaincre ou de périr, sens et habitude du commandement, parfaite discipline dans le plan général.

En eux l'éducation s'est surtout appliquée à former le moral.

« Il y a 40 ans, lit-on dans le *Japan Times*, toute instruc- « tion reposait au Japon sur une éducation morale. Aux « samuraïs », il est vrai, on enseignait les arts de la guerre; « mais cet enseignement était toujours mêlé de préceptes « moraux. Depuis lors, tous ceux qui ont tenu entre leurs « mains les destinées du Japon avaient été élevés selon ces « traditions ou bien étaient nés de parents qui les leurs « transmettaient ».

Cet état d'âme « traditionaliste » tendrait aujourd'hui, s'il faut en croire certains, à disparaître. Le Japon actuel est travaillé par une crise sociale[3] financière, politique et

[1] Mlle de la Mazelière, *Le Japon, histoire et civilisation.*

[2] Ce qui a pu tromper sur l'origine de ces officiers, c'est qu'au moment de la Révolution plusieurs « samuraïs » étaient tombés dans la misère et, privés de ressources, durent exercer des métiers manuels. (Renseignement dû au commandant Tsunoda, attaché militaire du Japon à Paris.)

[3] Voir dans la *Revue de Paris* du 15 août 1905 : *La Femme au Japon*, par Naomi Tamura, et aussi *Le Japon d'aujourd'hui*, par G. Weulersse.

Digitized by Google

aussi par une crise morale et religieuse[1] qui n'est pas celle qui le préoccupe le moins. De quelle manière, dans quelle forme sortira-t-il de tout cela ? Qui peut le dire ? Et qui peut garantir aussi que le Japon futur remportera des Moukden et des Tsoushima ?

En tout cas — et c'est ce que nous avons cherché à établir — le Japon qui a remporté ces victoires n'était point uniquement fils de la Révolution. Mieux qu'à MM. Hervé et Jaurès il aurait pu servir d'argument, d'allié, à MM. Bourget et Ch. Maurras.

AVESNES.

[1] *Mercure de France*, 1er mai 1907, *Le malaise japonais*, par Albert Maybon, *Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1908 et 1er juin 1908. *L'Évolution de l'Éducation au Japon*, par le Cte Vay de Vaya et de Luskold.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE GUIGNOLET D'ANGERS

Angers est la patrie du Guignolet.

« En 1632, dit J.-F. Bodin[1] dans ses *Recherches historiques sur l'Anjou,* on établit, près de l'amphithéâtre, un couvent de filles sous le nom de Fidélité.

« On employa à bâtir ce monastère toutes les pierres qu'on put arracher des ruines de ce monument ; mais, comme les frais de démolition excédaient la valeur des matériaux, on abandonna ce travail; et ces restes antiques, renfermés dans l'enclos du couvent, ont existé jusqu'en 1802, époque à laquelle on acheva de les faire disparaître pour y planter un jardin. »

« La *Fidélité* ou *Notre-Dame du Bon Conseil*, dit à son tour Célestin Port[2], est une communauté de Bénédictines établie en 1632 par Françoise de Douault, prieure du couvent de Saumur, qui fut réuni, en 1747, à celui d'Angers. La maison fut construite sur l'emplacement de l'hôtellerie de la *Côte-de-Baleine* d'où dépendait l'enclos de *Grohan*, l'ancien amphithéâtre, et qu'a traversé la rue des *Arènes*, dite, jusqu'à ces derniers temps, rue de la *Fidélité*. Elle était surtout renommée par sa fabrique d'exquis *Guignolet* dont elle écoulait, chaque année, plusieurs milliers de bouteilles. »

[1] J.-F. Bodin, *Recherches historiques sur l'Anjou.*

[2] Célestin Port, *Dict. historique de Maine-et-Loire* (Angers).

Digitized by Google

Tels sont les documents historiques qui nous permettent d'affirmer que le Guignolet est né à Angers dans la première moitié du XVIIe siècle et qu'il fut, en conséquence, une des premières liqueurs françaises connues.

En effet, s'il est équitable de conserver le nom de liqueurs aux produits que les Italiens importèrent en France au XVIe siècle, sous le nom de *liquori*, à l'époque du mariage de Henri II avec Catherine de Médicis, et qui se répandirent dans la consommation sous le règne de Henri III et de Henri IV, il faut bien admettre que les *rossoly* et *populo* fabriqués alors par les apothicaires et vinaigriers n'étaient que des ratafias assez rudimentaires. On comprend cependant le succès de ces produits nouveaux, lorsque l'on songe qu'ils succédaient aux boissons fermentées et aromatisées, qu'on appelait *hippocras* et dont l'usage était universellement répandu. Mais c'est en réalité au siècle suivant que le métier de liquoriste devint un art véritable et que la consommation des liqueurs prit en France un développement marqué.

Au XVIIe siècle se placent, en effet, de grandes dates dans l'histoire des liqueurs, et celle de la fondation de la Fidélité (1632), arrive en bon rang d'ancienneté, devant l'arrêt de la cour des Monnaies (1639). Cet arrêt instituait la communauté des Distillateurs en corps de jurande et donnait à notre corporation un monopole accordé jusque-là aux apothicaires, vinaigriers, épiciers et merciers. De là, des protestations longtemps écoutées par le Parlement, puisqu'il ne consentit à enregistrer les Statuts de la nouvelle communauté qu'en 1674.

Notons aussi comme date importante celle de la création des Statuts de la corporation des marchands d'eau-de vie et limonadiers, 16 décembre 1675, qui leur permettait « de composer et de vendre toutes sortes de rossoly, populo, esprit de vin et autres liqueurs et essences de même qualité,

Digitized by Google

ainsi que des cerises, framboises et autres fruits confits dans l'eau-de-vie. »

Nous ne saurions terminer cette énumération sans saluer, au passage, le plus célèbre de ses membres, Audigier, l'ancien maître d'office de Louis XIV, qui, après un séjour de quatorze mois en Italie, où il était allé acquérir le perfectionnement de l'art du liquoriste, revint en France en 1660, pour y créer une petite fabrique de liqueurs et y enseigner la distillation au bain-marie. Ce fut un maître en la matière et le premier distillateur-liquoriste digne de ce nom. Il publia, en 1692, la véritable méthode de faire toutes sortes d'essences, d'eaux-de-vie et de liqueurs fortes et rafraîchissements à la mode d'Italie.

La Fidélité

Nous voilà donc bien édifiés sur l'importance de la profession de liquoriste au XVIIe siècle; et, connaissant la production de l'Anjou, nous ne sommes pas surpris qu'Angers ait été une des premières villes où l'on ait exercé l'industrie des liqueurs.

Aussi, regrettons-nous d'avoir à nous inscrire en faux contre la réflexion du rapporteur du Congrès scientifique et économique d'Angers, en 1903, qui s'est exprimé, sur l'origine du Guignolet, dans les termes qu'on va lire :

« Les recherches que nous avons faites ne nous disent pas si nos devanciers faisaient avec les cerises un vin fermenté ou plutôt une confiture. Aussi ne nous occuperons-nous pas de cette origine sur laquelle nous n'avons rien de précis, si ce n'est pourtant que jadis une révérende dame Gautron utilisa la cerise pour faire le Guignolet. »

C'est pour nous un devoir de réfuter cette note d'un bout à l'autre et de ne laisser subsister ni la légende des confitures ou du vin fermenté, ni celle de l'attribution du Guignolet à la prieure du couvent de Saumur.

Digitized by Google

La lecture de la vie de Madeleine Gautron suffit à faire disparaître toute hésitation. Le panégyriste qui retrace la vie de cette sainte femme jusque dans ses moindres détails ne dit mot du Guignolet, et il faudrait trop de bonne volonté pour trouver dans la seule phrase où il parle de confitures, de quoi échafauder la légende qui tend à s'accréditer dans le public angevin. La voici sans commentaire :

« En 1652, Anne d'Autriche étant venue à Saumur avec son fils alors âgé de 14 ans, pour calmer le parti des princes en révolte contre le roi, alla passer une après-dîner au couvent de la Fidélité et y accepta une collation. La prieure, Madeleine Gautron, lui avait fait les honneurs de la maison. En voyant le linge, les *confitures* et les fruits qui étaient sur la table : « Je n'ai rien vu, dit la reine obligeamment, de plus propre dans tout le voyage. »

Et c'est tout ; n'insistons pas.

Par contre, l'auteur nous fait un tableau bien impressionnant de la pauvreté du couvent.

« A une peste de trois semaines (1631) succéda une famine de trois ans, pendant lesquels les religieuses de Saumur manquèrent souvent de pain ; elles le remplaçaient par des citrouilles, se servaient de chandelles de résine, au lieu de chandelles ordinaires et, au lieu de souliers, elles prirent une espèce de sabot qu'elles nommèrent *galoches* :

« L'état de la maison ne pouvait être plus pitoyable...

« Il fallut à Madeleine Gautron seize années d'efforts pour rétablir le bon ordre dans la communauté ; mais à peine se vit-elle comme au port, pour jouir du fruit de ses travaux, que la guerre civile éclata à Saumur, pendant la minorité de Louis XIV, entre le parti du roi et le parti des princes et qu'il fallut évacuer les religieuses de Fontevrault [1]. »

[1] *Vie de la R. M. Madeleine Gautron*, édition F. Ernou, imprimeur du roy, M DC LXXXIX, portrait gravé par Commeau 1688.

Digitized by Google

Madeleine Gautron ne réintégra le couvent de Saumur qu'après la paix (1652), et c'est alors que se place l'incident de la confiture.

Les conclusions qu'il convient de tirer d'une situation aussi lamentable sont faciles. Le Guignolet n'a jamais pu naître dans un pareil milieu et, si l'auteur du panégyrique de la prieure a gardé le silence sur ce point, alors qu'il a cru devoir nous parler de l'invention de galoches, c'est que jamais au monastère de Saumur, il n'y eut trace de l'exquise liqueur. Croyez bien, d'ailleurs, que le jour où Anne d'Autriche, prévenue qu'au monastère « rien n'était capable d'attirer la curiosité d'une reine et qu'au contraire tout y était pauvre et rebutant », accepta la collation de Madeleine Gautron, croyez bien que cette reine eût trouvé un compliment moins banal que celui qu'on lui prête, si, au lieu d'un simple pot de confitures, on lui eût servi un flacon de Guignolet, la nouveauté de l'époque.

La vérité a été dite par Célestin Port. C'est à la Fidélité d'Angers et non à la Fidélité de Saumur que le Guignolet est né ; c'est à Françoise Douault et non à Madeleine Gautron que revient l'honneur de cette invention. Nous sommes contre le rapporteur du Congrès de 1903, avec l'éminent archiviste de Maine-et-Loire, dont les informations nous offrent toute garantie, car nous les savons tirées, comme il nous l'apprend lui-même, « de communications loyales, toujours contrôlées avec soin, du dépouillement complet de journaux locaux, de mémoires particuliers inédits, de factums judiciaires, et surtout, de séries non encore entrevues des archives. »

Si nous voulions pousser plus loin la démonstration en faveur de la Fidélité d'Angers, il nous suffirait de faire le parallèle des deux prieures, deux femmes de valeur assurément, mais de mérites différents. Nous prouverions que Françoise Douault, femme d'esprit et de volonté, ambitieuse et habile, avait toutes les qualités requises pour

Digitized by Google

mener à bien la création et la propagation du Guignolet, alors que Madeleine Gautron, dont l'intelligence était beaucoup plus tournée vers le spirituel que le temporel, n'avait aucune aptitude pour cette tâche. On sait que la communauté de Saumur périclita pendant « ses 42 ans de supériorité » ; on sait, par contre, ce que devint la maison d'Angers sous l'énergique direction de Françoise Douault, et sous l'impulsion de son esprit d'initiative ; elle fut « plus florissante[1] » que celle de Saumur et devint « célèbre par sa fabrique d'exquis Guignolet dont elle écoulait chaque année plusieurs milliers de bouteilles ».

Honneur donc à cette femme d'élite, créatrice du Guignolet d'Angers ; et n'hésitons pas à lui décerner ce brevet posthume, nous qui n'avons été que les vulgarisateurs de l'excellent produit angevin.

Hippocras et Eau-de-vie

L'hypothèse du vin fermenté ou hippocras est plus sérieuse ; mais il suffit de jeter un coup d'œil sur le passé et d'y rechercher l'origine de l'eau-de-vie, dont la liqueur est fille, pour admettre que l'invention du Guignolet n'avait aucun rapport avec les préparations dont Pline et Dioscoride nous ont révélé l'existence.

Certes, l'hydromel, ou vin de miel, et l'hippocras, mélange de moût de vin fermenté avec des plantes aromatiques, auquel le célèbre médecin Hippocrate a donné son nom, eurent une renommée universelle. L'usage de l'hippocras, surtout, était tellement répandu, qu'il subsista jusqu'au XVIIe siècle, au point qu'à cette époque on le servait encore dans les circonstances solennelles. Au jour de l'an, les apothicaires l'envoyaient comme étrennes à leurs pratiques ; les échevins et le prévôt des marchands de Paris l'offraient aussi au Roi, qui lui-même en faisait présent aux seigneurs de sa cour.

[1] Jean Bodin.

Digitized by Google

Mais il n'en est pas moins vrai que, depuis le XIIIe siècle, un nouveau produit avait été tiré du vin par la distillation et qu'il avait des propriétés extraordinaires.

« Qui le croirait, disait alors Arnault de Villeneuve, professeur à l'Université de médecine de Montpellier, que du vin l'on pût tirer, par des procédés chimiques, une liqueur qui n'a ni la couleur du vin, ni ses effets ordinaires? Cette eau-de-vin est appelée par quelques-uns *eau-de-vie*, et ce nom lui convient, puisque c'est une véritable eau *d'immortalité*. Déjà on commence à connaître ses vertus ; elle prolonge les jours, dissipe les humeurs peccantes ou superflues, ranime le cœur et entretient la jeunesse. »

Son disciple, Raymond Lulle, décrivit d'une façon précise le moyen de bien distiller l'eau-de-vie et préconisa les rectifications successives avec lesquelles il obtenait un produit pur qu'il appelait quinta essentia (quintessence) ; mais ni l'un ni l'autre de ces disciples d'Esculape ne créa le merveilleux produit, comme on l'a dit à tort. Ils inventèrent seulement l'*eau divine* ou *admirable*, qui était tout simplement un mélange d'eau-de-vie et de sucre employé, ainsi que l'eau-de-vie elle-même, comme médicament.

En moins de trois siècles, du XIIIe au XVIe, l'ancien médicament devint liqueur de table et boisson favorite du peuple. Un siècle plus tard, les vinaigriers qui, jusque-là, avaient partagé avec les apothicaires le privilège de fabriquer et de débiter des infusions de plantes ou de fleurs dans le vinaigre, à l'usage de l'alimentation ou de la toilette, firent les premiers le commerce de l'eau-de-vie, qu'ils servirent dans de petites tasses d'argent.

Bientôt ils s'ingénièrent à y mettre confire des cerises avec du sucre pour en faire une liqueur qui portait le nom d'eau clairette. Nous dirions aujourd'hui *Ratafia* ; mot bizarre, dont l'origine est incertaine, mais que les liquoristes ont conservé l'habitude d'appliquer aux liqueurs par infusion. *Ut rata fiat*, qu'il soit fait comme convenu,

Digitized by Google

c'était, dit-on, la formule exécutoire des actes, que les anciens officiers ministériels terminaient toujours en buvant quelque liqueur fine.

La transformation de l'eau-de-vie en liqueurs se fit par l'initiative des apothicaires.

Nuls n'étaient mieux qualifiés pour mener à bonne fin cette opération. Voici comment nous l'explique l'un des leurs, le maître apothicaire Demachy [1], membre de l'Académie de Curieux de la Nature et de celles de Berlin et de Rouen, qui vécut au XVIIIe siècle : « Les premiers inventeurs de l'eau-de-vie ne l'avaient ainsi appelée que parce qu'ils la regardaient comme la liqueur la plus conservatrice ; on a essayé cette vertu sur plusieurs corps et on remarqua que certains fruits sucrés s'y conservaient en effet assez bien, en échangeant une partie de leur suc contre une portion d'eau-de-vie qui les pénétrait ; d'où il résultait que l'eau-de-vie chargée de parfum et de suc de fruit devenait plus agréable à boire et que, d'autre part, le fruit acquérait plus de fermeté et une saveur qui ne déplaisait pas aux gourmets ; de là une nouvelle branche de travail pour les liquoristes, qui paraissent l'avoir empruntée de différents économes, curieux de se conserver le plaisir de manger des fruits dans un temps où les autres n'en pouvaient avoir. »

Cette citation montre bien, selon nous, la transformation de l'eau de-vie en liqueur. La création du fruit à l'eau-de-vie a dû précéder immédiatement l'invention des liqueurs de fruits. Le ratafia de cerise doit être le cadet de la cerise à l'eau-de-vie.

Telle était, au XVIIe siècle, la situation générale. Voyons maintenant quelle était la position particulière de l'Anjou vis-à-vis de la production des éléments indispensables à la fabrication du Guignolet.

[1] Demachy, l'*Art du distillateur-liquoriste*, M DCC LXXV.

Digitized by Google

L'Anjou au moyen âge

« Dès les plus anciens âges, l'*Anjou est fondé en vinoble qui est la plus grant part de la revenue du païs* », dit un vieux manuscrit [1].

En effet, dès 969, on planta la vigne près de l'Amphithéâtre de *Grohan*, *prope arenas* [2].

Ce sont ces vignes ou partie de ces vignes que Thorode nous signale comme comprises, au XVIIe siècle, dans le vaste emplacement de quatre arpents (deux hectares environ) occupé par la Fidélité. « Il y avait, dit-il, dans le terrain qu'occupe aujourd'hui le monastère et enclos, un jeu de paume, un amphithéâtre, l'hôtellerie nommée Côte de la Baleine et des vignes qui faisaient partie d'un clos nommé *Grohan* Ces vignes sont désignées dans les contrats d'acquêt qu'en ont faits les religieuses lors de leur établissement, sous le nom de *Clos de Grohan* [3] ».

A partir du Xe siècle, la surface du vignoble angevin s'accrut de jour en jour et, dans l'Anjou comme dans tout le reste de la Gaule, le vin remplaça bientôt l'hydromel, que nos ancêtres recueillaient dans les forêts où abondaient les essaims d'abeilles.

Quand, au XVIe siècle, l'eau-de-vie, sortie des limites du laboratoire des alchimistes, fut devenue consommation courante, « tous les coteaux de l'Anjou étaient couverts de pampres. Mais c'est surtout le long de la Loire et de ses affluents de la rive gauche, dans le Saumurois et sur les premiers contreforts des Mauges, que se récoltaient à pleine cuve les produits renommés de nos vignes blanches [4] ».

L'eau-de-vie d'Anjou eut même, au XVIIe siècle, son heure de renommée. Marolles, un angevin qui vécut de 1600 à

[1] Mss 894, f° 68.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrate d'Angers*, édit. Ch. Urseau, p. 51.

[3] Mss 879, Thorode.

[4] Guillory, *Les vignes rouges et les vins blancs d'Anjou*, 1861.

Digitized by Google

1681, en vanta les mérites dans des livres remarquables par leur reliure, nous dit Ménage; et, bien que ses récits n'aient pas paru enthousiasmer le fin lettré et bel esprit que fut son compatriote, nous ne négligeons pas de retenir cette appréciation flatteuse pour les produits de notre vignoble.

L'Anjou, producteur d'eau-de-vie, devint bientôt producteur de liqueur.

On sait que le cerisier fut importé en Europe par Lucullus, en même temps que la vigne est acclimatée en France par les Romains. L'aspect de nos campagnes angevines, encore couvertes de cerisiers, montre que l'Anjou n'avait pas fait exception à cette heureuse mesure et l'exemple qui suit atteste quelle était l'importance du commerce des fruits en notre belle province.

On cite, dit Célestin Port, un nommé Basson, marchand de pruneaux et de fruits d'Angers, qui, vers 1630, avait ramassé à ce commerce une fortune passée en proverbe. En une seule année il avait vendu en Angleterre et en Hollande, en Suède et en Danemark, par lui ou par ses correspondants, pour 1.700.000 livres tournois, de ses produits, somme incroyable et qui dépassait l'imagination des contemporains. Aussi était-ce une façon de dire à Angers : « Aussi riche que Basson, mais il n'a pas autant de pruneaux [1]. »

Quand on peut faire de telles constatations de la fécondité d'un pays, est-il besoin d'évoquer l'hippocras ou la confiture pour expliquer l'origine du Guignolet et sa présence dans la consommation ?

Guignolet liqueur sucrée

Dès sa naissance comme de nos jours, le Guignolet fut une liqueur composée comme les liqueurs d'aujourd'hui, d'eau-de-vie, d'eau de sucre ou sirop, et d'un parfum de plantes, de fleurs ou de fruits. Nous savons qu'au

[1] Roger, p. 5. — Bruneau de Tartifume, mss, 870.

Digitized by Google

XVIIe siècle l'usage de l'eau-de-vie était très répandu puisqu'il en était vendu non seulement dans les boutiques couvertes, mais aussi sur les tables et escabelles des marchands ambulants. Nous avons vu aussi quelle était l'abondance des fruits sur le marché angevin.

Hâtons-nous d'ajouter, maintenant, pour ne pas laisser taxer notre thèse d'incomplète, que le sucre, cet élément indispensable de la liqueur, était, dès 1673, mis à la disposition des liquoristes d'Anjou par la création d'une « raffinerie, qui, dix ans plus tard, produisit à suffisance pour toute la province[1] ».

Mais, longtemps avant cette date, le sucre des colonies parvenait à Angers par la Loire, qui « depuis la plus haute antiquité était la grande voie de relations entre le Nord et le Midi, la grande-route du commerce ». Les sucres des colonies nous arrivaient de Nantes dont le port avait pris une grande extension depuis la découverte du Nouveau-Monde, et notre grande voisine, « placée à l'embouchure du fleuve et sur les bords de la mer, recevait les marchanchandises étrangères et les transmettait à l'intérieur, qui lui renvoyait en échange ses produits. » C'est ainsi que s'explique l'exportation du Guignolet d'Angers, dès le XVIIe siècle, dans les Antilles et la Réunion, où certaines familles angevines avaient des intérêts.

Les villes que baignaient la Loire et ses affluents étaient devenues des centres commerciaux de premier ordre. « Saumur, au double confluent de la Vienne et du Thouet avec la Loire était en relation directe avec l'Aunis, le Poitou et la Saintonge. Angers, notamment, était prospère, parce que, assise au point où se confondent les eaux de la Mayenne, du Loir et de la Sarthe, elle était le lieu naturel de passage des marchandises arrivant de l'Anjou, du Maine et de la Bretagne[2] ».

[1] C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* (Angers).

[2] Les notes entre guillemets sont de Camille Bloch, archiviste du Loiret, *La Loire d'autrefois*.

Digitized by Google

Sur la Maine, comme sur la Loire, circulait une véritable armée de mariniers vivant de l'industrie de « voiturier par eau » et dont les bateaux étaient autant d'habitations où ils résidaient, eux et leur famille. Le commerce se faisait alors par l'intermédiaire de la « Communauté des Marchands fréquentant la rivière de Loire et autres fleuves descendants en icelle ». Ce sont les Marchands-Fréquentants (on appelait ainsi, ces transporteurs qui cumulaient généralement la profession de Marchands) qui venaient charger les vins d'Anjou jusqu'au centre d'embarquement d'abord établi à Juigné, près des Ponts-de-Cé, et plus tard à Chalonnes, et aussi nos ardoises jusqu'au port d'Angers.

« A ces produits de pure nature, dit Célestin Port, s'ajoutait la fabrication du fin *Guignolet*, des liqueurs et confiseries, sans parler des pruneaux renommés » dont le fortuné Basson, déjà nommé, nous a été présenté comme un des principaux exportateurs. L'exportation se fit d'abord par les Hollandais, qui prenaient les marchandises à Nantes pour les transporter non seulement en Europe, mais à l'Étranger. Ils partagèrent ensuite avec les Anglais le privilège du trafic de nos ports, jusqu'à ce que la création par Colbert, en 1664, de Grandes Compagnies de navigation françaises permît d'exporter le *Guignolet* et autres produits angevins par les vaisseaux de la Mère-Patrie. En effet, la Compagnie française des Indes Orientales qui, dès le début de sa constitution, avait fait entrer le bon vin d'Anjou pour une partie importante dans ses approvisionnements, avait obtenu, le 18 novembre 1676, un arrêt du Conseil du Roi, qui déchargeait du droit de cloison les vins, eaux de vie et liqueurs embarqués sur la Loire pour sortir de la province d'Anjou.

Telle est, à grands traits, l'historique de la liqueur angevine au XVIIe siècle.

Digitized by Google

Le Guignolet au XVIIIe siècle

Le XVIIIe siècle ne devait pas voir beaucoup augmenter la consommation du Guignolet.

Les correspondances commerciales relevées par M. Michel, conservateur du Musée Saint-Jean, attestent que les colons des Antilles ne manquaient jamais de réclamer, au moment des règlements de comptes, quelques douzaines de bouteilles de l'excellent Guignolet d'Angers. Mais ce sont là des demandes intermittentes et espacées, qui n'indiquent pas une poussée d'affaires considérable comme celle que devait nous apporter le XIXe siècle. On ne saurait s'en étonner, quand on songe aux obstacles sans nombre que le commerce et l'industrie rencontraient dans la série des droits locaux qui subsista jusqu'à la Révolution.

« Traites par terre, traite foraine, trépas de Loire, Parisis, sol et six deniers, abord et consommation, prévôté, double et triple cloison, taxes sans nombre créées pour les besoins temporaires des guerres et que les besoins constants du luxe des princes, maintiennent sur les rivières et sur les routes hérissées de bureaux, de guérites, de barrières, où le marchand est arrêté à chaque pas, soumis à visite et à contre-visite et poursuivi d'exigences arbitraires et sans fin. Engagés à l'avance par le roi, ces droits n'avaient pu, en Anjou, profiter du bénéfice de l'Édit de septembre 1664 qui les avait réduits ailleurs à une taxe unique d'entrée et de sortie, ni grâce à l'importunité des traitants et des préposés, invoquer les arrêts du Conseil des 20 février 1718 et 11 novembre 1785, qui avaient promis l'uniformité en accordant même libre passage sur le vu d'un simple acquit-à-caution. Une réforme partout s'impose que va seule accomplir la révolution[1]. »

[1] Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* (Angers).

Digitized by Google

Le commerce de l'eau-de-vie et des liqueurs devait d'autant plus ressentir le poids de ces droits locaux qu'il éprouvait déjà les rigueurs de l'administration générale connue sous le nom de « la Ferme », la Régie d'alors.

« De même que le sel opprimé par la *Gabelle*, les boissons traquées par les *Aides* ne circulaient que sous l'œil de 250 mille commis dont une partie n'était occupée qu'à fouiller les maisons pour y surprendre le faux débit, le débit clandestin, le gros manquant, le trop plein et le trop bu, barbares dénominations de délits, qui entraînaient aussi des peines corporelles et la confiscation [1]. »

Que pouvait notre industrie locale contre pareilles entraves ?

En vain signale-t-on certaines améliorations administratives, comme le *canal de Monsieur*, dû à la faveur du comte de Provence, frère de Louis XVI et apanagiste d'Anjou, qui, en faisant canaliser le Layon pour exploiter les mines d'anthracite de Saint-Georges-Châtelaison, permit en 1779, « aux bateaux plats de remonter prendre charge au cœur même et sous les pieds de nos coteaux vineux ».

Tous les efforts isolés de l'industrie angevine, tous les éléments de richesse commerciale ne pouvaient que se briser contre les abus ruineux de l'ancien régime.

« Aussi l'Anjou accueillit-il avec enthousiasme les événements de 1789. Heureux, dit M. Debidour, le distingué professeur d'histoire dont nous eûmes l'honneur de suivre les cours au Lycée d'Angers, si avant de goûter pleinement les bienfaits de la liberté et de l'égalité, notre beau pays n'avait dû passer par les tristes épreuves de la guerre civile [2]. »

Après la disparition de la Fidélité, devenue propriété nationale en 1791, la fabrication du Guignolet resta exclusi-

[1] Larousse, fermiers généraux.

[2] Debidour. Précis de l'histoire de l'Anjou jusqu'à la révolution de 1789.

Digitized by Google

vement aux mains des confiseurs, dont quelques-uns s'étaient déjà fait une réputation comme liquoristes.

Nous relevons dans la liste des citoyens actifs et éligibles à la municipalité d'Angers, publiée par l'annuaire de 1790, les noms suivants, classés sous la rubrique confiseurs-liquoristes :

Commeau, place du Pilori;

Baudron, place Neuve;

Boullay, ancien liquoriste, haut village de Reculée.

La maison Commeau nous a été signalée par M. Michel, dont les parents ont habité au Pilori, comme ayant fait un gros commerce de Guignolet.

Baudron faisait des expéditions de Guignolet en fût. L'aimable conservateur du Musée Saint-Jean nous a montré le cachet de cuivre que ce notable commerçant appliquait sur ses fûts et qui portait la mention Guignolet « *rectiffié* » par Baudron à Angers.

Quant à Boullay, son nom ne nous frappe que comme ancien liquoriste et parce que le Guignolet d'Angers ne paraît pas étranger à la petite fortune qui lui permit de se retirer sur le haut village de Reculée. Tel cet industriel de Neuilly, qui, après avoir fait fortune avec le ratafia, s'était fait bâtir une maison portant cette inscription : *Ex liquido solidum.*

Rethureau Pierre mérite une mention spéciale. Établi rue Saint-Aubin, près la porte de ce nom qui faisait face au couvent de la Fidélité, il a laissé, à sa mort (1787), une recette que nous savons être aux mains de quelques grands fabricants de Guignolet : les maisons Gaucher, Cointreau, Guéry et Rayer, et dont ces liquoristes paraissent s'être inspirés pour créer et vulgariser leur type du véritable Guignolet d'Angers.

Suivant cette recette, le Guignolet se compose des diverses variétés de cerises (griottiers et merisiers) qui croissent en abondance sur le sol angevin. L'une d'elles, la Guigne noire,

Digitized by Google

constitue l'élément indispensable de la liqueur angevine. C'est si vrai que nos campagnards de l'Anjou en ont propagé l'espèce et lui ont donné sur les marchés le nom même de Guignolet, en raison de l'emploi constant et exclusif qui en est fait dans la fabrication du Guignolet d'Angers. C'est que cette petite Guigne d'Anjou offre au liquoriste un double avantage : elle donne à la liqueur une finesse rappelant celle du bon kirsch vieux et en même temps une couleur très riche qui rend inutile tout recours à la coloration artificielle, cette espèce de fard, disait l'Encyclopédie, qui, employé « à masquer les défauts, a déguisé le chef-d'œuvre de l'art dans les liqueurs, comme il dérobe à nos yeux, sur le visage des femmes, les plus précieux dons de la nature, la fraîcheur et le coloris de la jeunesse et de la santé ».

Il ne nous déplaît pas de trouver un siècle d'avance dans Diderot et d'Alembert la critique des Guignolets de fantaisie que la loi des fraudes vient de mettre définitivement à leur place, c'est-à-dire en dehors des liqueurs naturelles de fruits.

Le Guignolet au XIXe siècle

C'est au XIXe siècle que le développement de la fabrication angevine atteignit son maximum d'intensité. Sous l'effort énergique des maisons que nous allons citer, le Guignolet d'Angers fut connu dans le monde entier.

En 1816, apparaît la maison Frémy, de Chalonnes-sur-Loire, qui est devenue l'importante maison que l'on sait, avec succursale à Angers.

En 1830, les annuaires signalent les maisons Testu-Morteau, confiserie et liqueurs en gros, rue Baudrière; Commeau-Desroches, au Pilori; Lebatteux, marchand d'eau-de-vie, rue Romain, installée plus tard, rue du Mail, sous le nom de Lebatteux frères; Gannereau, rue Saint-Laud, successeur de Perthué et qui eut lui-même pour successeur, en 1848, Alexandre Gaucher, dont le Guignolet

Digitized by Google

eut une grande renommée. La maison, continuée par les fils Gaucher et le gendre Gautron-Gaucher, est aujourd'hui dirigée par M. Genteur, sous le nom de maison Gaucher.

En 1841, Ohry, brasseur de bière à la Basse-Chaîne, fonde la maison qui devient Ohry et Régulier, Lamothe et Benoist, Guéry, Guéry et fils, et enfin Guéry et Rayer, dont le Guignolet est un des plus réputés. Les caves de cet important établissement sont construites dans les anciens ouvrages avancés du château édifié, au XIIIe siècle, par Louis IX, au bord de la Maine ; et là, comme jadis à la Fidélité, près l'amphithéâtre de Grohan, le fin Guignolet voisine, en bon accord, avec le vin d'Anjou. Mais ce sont cette fois, les vins dorés du Layon, qui, logés dans de poudreuses bouteilles, sommeillent tranquillement sous la voûte d'un sombre caveau, dont les murs ont été témoins de bien des souffrances, car on y devine un cachot à des débris de chaîne, auprès d'empreintes d'épaules, et de grossiers dessins gravés par les prisonniers.

En 1849, Cointreau Adolphe, confiseur-liquoriste, rue Saint-Laud, s'associe avec son frère qui occupait une boulangerie dans la même rue et fonde, quai Gambetta, la maison Cointreau frères, devenue Cointreau fils. Sous cette raison sociale, Édouard Cointreau, par une publicité intelligente et hardie et une direction habile, éleva la liquoristerie angevine au rang d'une puissante industrie et porta le succès du Guignolet d'Angers à son apogée, suivi dans cet élan irrésistible par les maisons Guéry, Gaucher, Rayer (aujourd'hui réunie à la maison Guéry), Lebreton-Faucheux, devenue maison Rosin, Patault devenue maison Bourtault.

Il résulte de cet historique que le Guignolet est d'origine angevine, que cette excellente liqueur a été, depuis son invention, fabriquée et vulgarisée par les liquoristes angevins, suivant une formule qui date du XVIIe siècle, et que, sous l'impulsion énergique des industriels du XIXe, elle fit rapidement le tour du monde et devint une liqueur à la mode.

Digitized by Google

Aujourd'hui la réputation du Guignolet d'Angers est universelle. Cette réputation est due, non seulement à la provenance des fruits qui acquièrent sur le sol angevin une qualité spéciale, comme le cassis de Dijon emprunte au sol de la Bourgogne un caractère particulier, mais aussi, au choix judicieux de ces fruits, au procédé de fabrication et enfin à la large publicité que les distillateurs d'Angers ont faite. Elle constitue donc, au profit des liquoristes angevins, une propriété incontestable, qu'ils ont le droit et le devoir de faire respecter.

La collectivité des distillateurs angevins, fondée en syndicat depuis 1884, a assumé cette tâche. A maintes reprises elle est intervenue dans des contestations, toujours réglées à l'amiable, pour faire cesser les usurpations du titre « Guignolet d'Angers » et sa dernière intervention auprès du Ministère de l'Agriculture, relativement à la coloration artificielle, a eu le même succès.

Cette collectivité formule ainsi ses revendications :

Le Guignolet et la loi des fraudes. — Angers est la patrie du Guignolet; ces deux mots sont inséparables, Guignolet évoque Angers. Consultez Larousse, cet ouvrage, qui abonde d'ordinaire en détails si variés sur tous les sujets, se borne à cette définition laconique : Guignolet, rad. Guigne, liqueur faite avec des guignes, Guignolet d'Angers.

Guignolet n'est pas un nom commun, tiré de celui du fruit même, comme cassis. C'est, au contraire, une dénomination de fantaisie créée par les Angevins et accolée par eux au nom de leur ville, dans la pensée d'indiquer la nature et la provenance de leur liqueur et par là même de s'en réserver la propriété.

Les fabricants du véritable Guignolet d'Angers protestent contre les recettes de fantaisie qui comporteraient des mérises de Bretagne ou autres, des kirschs de Fougerolles et des eaux de marasques du Midi, le tout maquillé avec

Digitized by Google

des colorants artificiels et baptisé Guignolet. A ces recettes d'imitation ils opposent la recette *pur fruit* du véritable Guignolet ; et ils comptent bien trouver dans la loi des fraudes la protection qui est due au produit angevin.

C'est contrevenir à l'art. 1er de la loi des Fraudes que d'appeler Guignolet une liqueur qui n'en est pas ; c'est usurper la propriété des liquoristes angevins que d'appeler Guignolet d'Angers un jus ou ratafia de merises ou de cerises quelconque.

Déjà le Guignolet a été protégé par la loi de 1905. Une première satisfaction nous a été donnée, nous pouvons nous en réjouir.

Contrairement au désir de quelques partisans de la coloration artificielle, le Guignolet ne fera pas exception à l'art. 4 du règlement d'administration publique sur les liqueurs. Il reste classé, avec le cassis, la cerise, la merise et la framboise, parmi les liqueurs de fruits qui doivent être exclusivement composées de fruits et qui, par conséquent, devront porter le qualificatif fantaisie ou le terme coloré, quand elles seront additionnées d'une matière colorante quelconque.

C'est le triomphe du Guignolet d'origine sur le Guignolet d'imitation.

Remercions-en M. Roux, le distingué Directeur du service des Fraudes, qui a bien voulu écouter favorablement les doléances des liquoristes angevins, dans l'entrevue récente qu'il accorda au Président de notre Syndicat.

Remercions M. Forsans, Président du Syndicat National des vins spiritueux et liqueurs de France, qui, en facilitant cette entrevue et en appuyant nos revendications, a rendu un nouveau service à la cause syndicale.

Et maintenant, liquoristes angevins, en garde pour le salut du Guignolet d'Angers.

G. Rayer.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Août 1908

Moyenne barométrique : 760^{mm},19; minimum le 5, à 7 h. du soir, 753^{mm},72; maximum le 12, à 7 h. du matin, 767^{mm},31; écart extrême, 13^{mm},59.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri). 12°.68; des minima (sans abri), 12°,51; des minima (sur le sol gazonné), 11°,61; des maxima (sous l'abri) 23°,29; des maxima (sans abri), 26°,41; des maxima (boule noire sans abri), 30°,45; des maxima (sur le sol gazonné), 34°,95; d'une eau de source, 15°,36; du mois, 18°,28.

Minimum absolu (sous l'abri), le 13, 8°,8; minimum absolu (sans abri), le 13, 8°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 12, 6°,6; maximum absolu (sous l'abri), le 4, 29°,6; maximum absolu (sans abri), le 4, 36°,7; maximum absolu (boule noire sans abri), le 4, 41°,4; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 14, 42°,7.

Humidité relative moyenne, 67; minimum, 30, les 1, 17 à 1 h. du soir; maximum, 100 le 8, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,88; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 2, 3; la plus forte, 9,2 les 6, 19, 27. Nombre de jours de soleil, 29; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 231 h. environ; fraction d'insolation, 0,61.

Pluie totale du mois, 35^{mm},9, en 10 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 11^{mm},8 le 6. Evaporation, 139^{mm},80.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N N-E; 9 jours du N-E; 2 jours de l'E N-E; 2 jours de l'E; 1 jour

Digitized by Google

du S S-W ; 2 jours du S-W ; 8 jours de l'W S-W ; 2 jours de l'W ; 2 jours du N-W ; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,8. Vitesse maximum du vent le 28, à 3 h. 20 du soir, 19m,8 par seconde (vent W S-W).

Rosée les 1, 2, 3, 4, 11, 12, 14, 16, 17, 21, 24, 26, 28, 30, 31 ; brouillard le 8 au matin, brouillards sur terre, les 9, 10, 21 ; halo solaire le 13. Orage faible le 20 du S-E à l'E N-E de 5 h. 52 à 6 h. 10 du matin.

Début de la maturité de la vigne (Chasselas) le 21, milieu de la maturité le 27.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Bodinier a lu, à la séance du 29 août du Conseil général, le rapport de M. le Préfet sur les monuments historiques. Voici, en ce qui concerne les monuments historiques, les nouvelles décisions prises par M. le Sous-Secrétaire des Beaux-Arts, depuis la dernière session d'août du Conseil, ainsi que divers renseignements sur la situation des travaux en cours.

Les travaux de conservation et de restauration des monuments classés sont sous la direction de M. Magne, inspecteur général et de M. Hardion, architecte en chef remplaçant M. Bruneau, sous la surveillance de M. Dussauze, architecte ordinaire des monuments historiques.

Sur la proposition de la Commission des monuments historiques, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a prononcé le classement de l'église de Montreuil-Bellay et de la partie ancienne (salle synodale, salon, chapelle) de l'ancien évêché d'Angers.

Fontevrault : Ancienne Abbaye. — La restauration de l'église abbatiale se poursuit.

M. le Préfet fit connaître l'année dernière qu'un devis de 23.865 fr. était approuvé pour la restauration de la quatrième travée de la nef, y compris la coupole; les échafaudages et les étaiements nécessaires ont été l'objet de l'approbation d'un devis supplémentaire de 4.504 fr. 50. Les travaux sont terminés.

Actuellement la restauration se poursuit dans la troisième travée, suivant un devis de 23.000 fr. 18, qui comprend également la reconstitution de la coupole. Le Conseil a affecté à ces travaux une somme de 2.000 fr.; le surplus est pris en compte par M. le Ministre des Beaux-Arts, qui a aussi approuvé un devis de 1.500 francs pour exécuter des fouilles dans la quatrième travée.

Digitized by Google

Angers : Ancien hôpital Saint-Jean, aujourd'hui Musée d'archéologie. — L'emploi du reliquat du crédit affecté aux travaux d'assainissement du cloître et de la chapelle a été autorisé par M. le Ministre des Beaux-Arts, qui a approuvé un devis de 1.512 fr. 84 pour des travaux complémentaires actuellement en cours.

Angers : Tour Saint-Aubin. — La situation est la même que l'année dernière ; l'achèvement de la restauration extérieure sera la conséquence de l'exécution de l'engagement pris par la ville d'Angers de dégager le monument. Aucune mesure effective n'est connue, jusqu'à présent, ayant pour but d'assurer, même partiellement, ce dégagement.

Angers : Logis Barrault. — Le devis dressé pour la restauration des parties inférieures de la tour de l'escalier a été approuvé par M. le Ministre.

Les travaux sont en cours d'exécution.

Les contributions financières couvrant la dépense sont les suivantes :

Département	1.000 »
Monuments historiques	2.463 32
Ville d'Angers	1.500 »
Total.....Fr.	4.963 32

somme égale au montant du devis approuvé.

Saumur : Église Saint-Pierre. — La réparation des dégâts commis par la foudre au beffroi et à la flèche a été faite.

Le Conseil a affecté l'année dernière une somme de 2.000 fr. sur un devis de 22.557 fr. 70, à la continuation des travaux de restauration de ce monument.

M. le Ministre des Beaux-Arts a approuvé le 30 mai un devis de 11.918 fr. 80 relatif à la restauration des parties hautes de la façade nord de l'édifice ; la dépense est couverte par une allocation de 9.918 fr. 87 sur les fonds des monuments historiques et par une subvention du Conseil. Les marchés viennent d'être approuvés, et les travaux vont commencer incessamment.

Saumur : Château. — Les travaux du bâtiment central, côté de la Loire, se sont régulièrement poursuivis ; l'échafaudage extérieur va être prochainement enlevé.

Digitized by Google

A l'intérieur, on place les planchers ornés des grandes salles du premier étage, dont le devis de 8.719 fr. 30, approuvé pour ordre, est imputé sur les ressources réunies pour les travaux précédemment autorisés.

Un devis supplémentaire de 7.000 fr. 40 vient d'être approuvé par M. le Ministre des Beaux-Arts pour la reconstitution des intéressants carrelages émaillés dont les anciens fragments, d'ornementation et de dessins variés, ont été retrouvés dans les débris garnissant les planchers. Cette dépense sera payée sur le budget des monuments historiques.

Dès que les grandes salles du bâtiment central seront terminées, la ville de Saumur pourra aménager son musée.

Saumur : Hôtel-de-Ville. — Les parties hautes de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, notamment la grande lucarne donnant sur le quai, nécessitent divers travaux évalués à 4.181 fr. 90, dans un devis qui a reçu l'approbation ministérielle à la date du 5 mars 1908.

Angers : Cathédrale. — L'échafaudage dressé devant la Cathédrale a permis de se rendre compte de l'urgence des travaux de restauration à faire à la galerie des Chevaliers. Sauf les pilastres ornés rappelant les plus intéressants de l'Hôtel Pincé, œuvre du maître angevin, Jean de Lépine, les autres parties, notamment les dais si richement ornés et artistement posés, fortement salpêtrés, se désagrègent ; la chûte de quelques morceaux est à redouter à bref délai Les statues, dont quelques-unes sont d'un art moins élevé que celui de la décoration, sont dans le même état.

Des études et des devis ont été dressés en vue des travaux de restauration de la galerie des Chevaliers, du beffroi et du campanile ; aucune décision n'a été prise jusqu'à ce jour. Le Conseil général a marqué l'intérêt qu'il attache à cette restauration par le vote d'un crédit de 3.000 francs.

Angers : Église de la Trinité. — Les réparations des dégâts causés par la tempête, aux vitraux et à la toiture ont été faites conformément au devis approuvé. Les comptes de liquidation sont soumis à l'approbation de M. le Ministre des Beaux-Arts ; la subvention de 700 francs que le Conseil a attribuée à ces travaux sera versée aussitôt que les comptes approuvés seront parvenus au Préfet.

Digitized by Google

Mais M. Bodinier tient à signaler l'état de délabrement où se trouve une partie du château de Montsoreau, classé depuis plusieurs années parmi les monuments historiques. Il prie M. le Préfet de prévenir de cette déplorable situation M. le Ministre des Beaux-Arts, afin qu'on y entreprenne des réparations urgentes.

M. le Préfet promet d'intervenir.

M. Bodinier propose ensuite de voter un crédit de 2.500 francs pour le budget des monuments historiques.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

***

Le Comité central de la Loire Navigable avait convoqué les membres des différents comités adhérents à assister, le 12 août, à une expérience des plus intéressantes, qui a eu lieu entre Montjean et l'embouchure de la Maine.

A 7 heures, le vapeur l'*Hirondelle*, agréablement décoré de drapeaux, capitaine M. Bureau, venu la veille à Angers, attendait ses passagers. Parmi ceux-ci, nous avons reconnu : MM. Prieur, président du Comité d'Angers; Bigeard, Viel Edmond, Adrien Mercier et Larivière, membres de ce Comité; Ferdinand Bougère, député; Labesse, adjoint à M. le Maire d'Angers; Bideau, président, André et Quintard, membres de la Chambre de Commerce; Cormeray, président, Denais, Bunoust et Valentin Gazeau, membres du Tribunal de Commerce; le Dr Michalowicz, conseiller général; Gaston Allard, Fournier, Mahier, Rompion, Bain, Dutertre, le colonel Couillaud, Blanc et Vaslin, conseillers municipaux; Rayer, Beignet, Martin, maire de Savennières; Grimaud, maire de Mûrs; Hilaire, adjoint des Ponts-de-Cé; Audouin, père et fils; Bourcier, Lorin, Laboureau, Jauneau, le Dr Motais; Foubert-Alleaume, Braud, Roche fils, Pichery fils; Courtin-Rossignol, maire d'Orléans; Georges Dessaux, président, et Chenesseau, membre de la Chambre de Commerce de cette ville; Thuret et Bielewski, de Tours; Denis, ancien sénateur, président de la Chambre de Commerce de Laval, et Fourcaud, membre de cette Chambre; Adrien Romet et Émile Marquet, du Mans; Trouvé, vice-président du Conseil général de la Vienne, et Deshoulières, président du Comité de la Loire Navigable de Poitiers; Duveau, de

Digitized by Google

Châtellerault; Alexandre Roy, de Nevers; Sarcé et Jules Olivier, conseillers généraux de la Sarthe; les membres de la presse.

A la Possonnière, les membres du Comité de Chalonnes ont fait aux congressistes l'agréable surprise de venir à leur rencontre sur le bateau à vapeur, *La Confiance*.

De nombreux curieux ont salué l'*Hirondelle* à son passage à Chalonnes, ainsi qu'à son arrivée à Montjean, où l'attendait le *Léon Bureau*, des Ponts et Chaussées, et le remorqueur l'*Alliance*, ainsi que les membres du Comité central de la Loire Navigable, et différentes notabilités. Citons : MM. Linyer, président; Frémy, Sevestre et Cormerais, vice-présidents; Chollet, secrétaire; Maurice Schwob, Babin-Chevaye, Chevalier, Delafoye, Fiteau, Lefèvre, Abel Durand, Montfort-Férapié et Villemin-Didion, membres du Comité central de la Loire Navigable; Blachez, maire et conseiller général de Montjean; Léonce de Terves et Pottier, conseillers généraux de Maine-et-Loire; Deperrière, conseiller d'arrondissement; Achille Girard, président, et Bethys, archiviste de la Chambre de Commerce de Saumur; Cuënot, ingénieur en chef de la Loire Navigable; Robert, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Nantes; Bellamy et Gouillard, adjoints au maire de Nantes; Guihot, Le Brun, de Saismaisons et de Robien, conseillers généraux de la Loire-Inférieure; de la Bévière, maire de Champtocé; Grandin, maire d'Ingrandes; Martin, maire, et de Landemont, ancien maire d'Ancenis; Bataille, Lemée et Thouvenin, ingénieurs; le Dr Alcide Treille, ancien sénateur de l'Algérie; E. Port, délégué de Saint-Nazaire; Ernest Gazeau, conseiller municipal de Saint-Florent-le-Vieil; le colonel Hugé, E. Robin et Béranger, adjoints à M. le Maire de Chalonnes, la plupart des conseillers municipaux de cette ville; Naudet, président; Dufour, vice-président, Louis Robin, trésorier, Gigault, secrétaire, Lepage, vice-secrétaire, et les membres du Comité de Chalonnes; Séchaud, Camus, Lucas et Bayol, conducteurs des Ponts et Chaussées; Léon David, secrétaire du Syndicat des maritimes de l'Ouest, Cesbron, de Montjean, et plusieurs dames.

Après quelques minutes d'arrêt, pour prendre les Nantais à son bord, l'*Hirondelle* s'est remis en marche pour se diriger vers Chalonnes, en assistant au départ de deux chalands remorqués par le vapeur l'*Alliance*, où se trouvait

Digitized by Google

M. Pichery, propriétaire de ce bateau et membre du Comité de la Loire Navigable d'Angers.

Ces deux chalands devaient être conduits, à titre d'expérience, jusqu'à l'embouchure de la Maine, avec une charge de $1^{m}20$ à l'étiage. Mais, en raison de la crue, qui donnait $0^{m}36$ au-dessus de l'étiage, à Montjean, et pour que l'expérience ne supporte aucune critique, l'un de ces bateaux avait été chargé à $1^{m}54$ et l'autre à $1^{m}43$. On peut donc dire qu'il y avait compensation. Or, les deux chalands sont parvenus sans encombre, non seulement à Chalonnes, mais jusqu'à l'embouchure de la Maine, traversant ainsi toute l'étendue des travaux d'expériences. M. Pichery, qui se trouvait à bord de l'*Alliance*, a procédé à des sondages de Montjean à Châlonnes et a trouvé $1^{m}80$ de profondeur d'eau, ce qui, en déduisant la cote de la crue de $0^{m}36$ à Montjean, donne une profondeur d'eau au minimum de $1^{m}44$. On peut donc dire que les résultats donnés par les travaux sont aussi concluants et aussi probants que possible.

Se conformant scrupuleusement au programme, et sans la moindre encombre, le bateau l'*Hirondelle* est arrivé à Chalonnes à 10 h. 34, suivi de près par le *Léon Bureau* et par *La Confiance*.

Les congressistes se sont aussitôt rendus dans la grande salle de l'Hôtel du Commerce où un excellent déjeuner, parfaitement servi par M. Bellanger et par son personnel, les attendait.

Au dessert, M. Frémy a pris le premier la parole pour remercier, au nom du Conseil municipal et du Comité de la Loire Navigable de Chalonnes, les congressistes, auxquels il a souhaité très aimablement la bienvenue. Il a demandé à tous de rester unis sans se laisser intimider par des résistances et par des difficultés, qui doivent être, au contraire, le meilleur des stimulants, et il a souhaité que les travaux d'expériences se continuent en 1909 jusqu'à Nantes.

En terminant, M. Frémy, après avoir adressé un salut respectueux aux dames présentes au banquet, a bu à l'union complète de tous ceux qui travaillent à rendre la Loire navigable et à la réapparition de la batellerie sur ce beau fleuve.

M. Linyer, succédant à M. Frémy, a brièvement rappelé les débuts de l'œuvre de la Loire Navigable et a constaté les résultats obtenus par les travaux d'expérience. Il a fait

Digitized by Google

remarquer que ces travaux ont été poursuivis sur vingt-huit kilomètres au lieu de quatorze et que les chalands remorqués par l'*Alliance* jusqu'à l'embouchure de la Maine sont la meilleure preuve de la réussite des travaux. Il reporte tout l'honneur de cette réussite sur M. Cuënot, ingénieur en chef de la Loire Navigable, qui depuis quatre ans consacre tout son talent à l'œuvre poursuivie.

Après avoir rendu hommage aux différents ministres des travaux publics et au Parlement, M. Linyer remercie les départements qui se sont intéressés à la Loire Navigable et il espère que celui de Maine-et-Loire fera de même. Il termine en buvant à Chalonnes, d'où est parti le mouvement initial.

M. Jamin, président du Conseil général de la Loire-Inférieure, salue tous les amis de la Loire Navigable et particulièrement les Angevins. Cette journée, dit-il, marquera dans les annales de la Loire. Il rappelle ensuite le souvenir de M. Léon Bureau et dit quels sont les grands sacrifices faits par Nantes et Saint-Nazaire. Les travaux du canal de la Basse-Loire n'ont pas coûté moins de cinquante millions et, en ce moment, un autre projet est à l'étude pour l'accès du port de Nantes et la réalisation de ce projet ne coûtera pas moins de cinquante millions également.

M. Jamin estime que l'œuvre de la Loire Navigable est une œuvre d'intérêt général et il demande à tous de persévérer avec énergie jusqu'à l'achèvement complet de cette œuvre. Il termine en buvant aux députés, aux sénateurs, aux municipalités et aux Chambres de Commerce qui se sont intéressés à la réussite de la Loire Navigable.

Très brièvement, M. Cuënot, ingénieur en chef de la Loire Navigable, rappelle le rôle modeste qu'il a eu dans cette entreprise. « Nous avons fait tout notre possible, dit-il, et je souhaite que l'union se perpétue pour nous permettre d'arriver jusqu'à Nantes. *Sursum corda!* et vers Nantes! »

Après ce discours, M. Linyer a prié les membres du Comité de se rendre à la Mairie où une réunion a eu lieu. Puis, à 2 h. 1/2, le vapeur l'*Hirondelle* ayant embarqué ses passagers à son bord a repris la direction des Ponts-de-Cé où il est arrivé à 5 h. 1/4, après avoir débarqué à la Possonnière ceux des congressistes nantais qui rentraient à Nantes par l'express de 5 heures.

Digitized by Google

Les délégués des divers comités de la Loire navigable ont agréablement utilisé leur seconde journée en se rendant à Saumur.

Après avoir déposé mercredi soir ses passagers aux Ponts-de-Cé, le vapeur l'*Hirondelle* avait continué sa route jusqu'à Saint-Mathurin, d'où il est parti jeudi matin à la première heure pour Saumur.

Les excursionnistes, qui avaient passé la nuit à Angers ont pris, le 13 août, à la gare Saint-Laud, le premier rapide de 7 heures 20. Arrivés à 8 heures, en gare de Saumur, où ils ont été reçus par M. Achille Girard, le dévoué président de la Chambre de commerce et du Comité de la Loire navigable de cette ville, ils se sont immédiatement dirigés vers le quai de Limoges où devait avoir lieu l'embarquement pour la promenade à Montsoreau et à Candes.

Les voyageurs prennent place à bord de l'*Hirondelle*, qui se remet en marche vers l'embouchure de la Vienne. Il est 9 heures et demie.

Un grand nombre des délégués des Comités qui avaient assisté à l'expérience de la veille étaient là. Nous avons en outre reconnu MM. le Dr Peton, maire de Saumur; Grignon, président du Conseil général; Milon, de La Guillonnière, Pottier et Jean d'Andigné, conseillers généraux; Lasserre, sous-préfet; Chaussepied, président du Tribunal de commerce. Plusieurs dames étaient également présentes, donnant par leur grâce, un charme de plus à cette réunion.

Ce voyage ne fut pas moins ravissant que celui de la veille. Après avoir contemplé Saumur et son cadre superbe, nous passons successivement devant Beaulieu, Dampierre, Sousay, Parnay, Turquant et partout c'est un véritable émerveillement. Nul ne peut retenir son admiration devant cet incomparable spectacle. Et cette admiration se fait plus grande encore lorsqu'on voit se détacher, en pleine lumière, Montsoreau avec son château si pittoresque et ses maisons étagées dans le coteau, et Candes qui se mire si délicieusement dans les eaux de la Vienne.

Mais l'heure presse et il faut revenir vers Saumur dont l'*Hirondelle* reprend la direction. Au retour, comme à l'aller, c'est la même vision splendide dont le regard ne se fatigue pas un instant.

Digitized by Google

Il est midi et demi, lorsque l'*Hirondelle* accoste à nouveau au quai de Limoges.

Cette promenade de trois heures sur la Loire a vivement aiguisé tous les appétits et les excursionnistes s'empressent de se diriger vers l'Hôtel de Londres où un déjeuner succulent leur est réservé.

Le repas était présidé par M. Achille Girard, président de la Chambre de commerce, ayant à sa droite M. le sous-préfet. et à sa gauche, M. le docteur Peton, maire de Saumur.

Au dessert, M. Achille Girard, au nom de la Chambre de commerce et du Comité de Saumur, remercie les excursionnistes. Il remercie également M. le sous-préfet, M. le docteur Peton, M. Grignon, M. Linyer, les conseillers généraux et tous les délégués. Il exprime ensuite le désir qu'ont toutes les populations de cette région de voir continuer les travaux d'essai vers Saumur et il rappelle qu'il y a dix ans le Comité de la Loire Navigable tint son Congrès à Saumur, M. Achille Girard profite de ce souvenir pour demander que le 14e Congrès ait encore lieu, l'année prochaine, dans cette même ville et il ne doute pas que M. le docteur Peton, maire, ne fasse tout son possible pour qu'il en soit ainsi. Il termine en buvant aux hôtes de la Chambre de commerce et du Comité de Saumur.

M. le docteur Peton, répondant à M. Achille Girard, dit que c'est avec plaisir que les Saumurois recevront les congressistes de la Loire Navigable comme ils les ont déjà reçus en 1898. « Ce matin même, dit M. Peton, j'ai fait une invitation officieuse, en ce sens, à M. Linyer. Cette invitation, je vous l'adresse maintenant officiellement. Nulle part vous ne recevrez un accueil plus sincère et plus profondément sympathique. A Saumur nous sommes obstinément croyants dans l'avenir et dans le succès de la Loire Navigable. En venant chez nous vous serez chez vous. »

M. Linyer remercie M. le Maire de son invitation qu'il accepte avec reconnaissance. Il constate la solidarité étroite qui unit tous les Comités et il estime qu'une œuvre qui se poursuit depuis 15 ans avec tant d'énergie procède vraiment de l'intérêt général et de l'amour de la patrie.

« Nos intérêts, dit-il, sont réciproques et solidaires et notre but est d'améliorer toutes les sections. Mais il a bien fallu

Digitized by Google

commencer par la première. Les autres viendront ensuite et Saumur aura son tour, »

Après avoir rappelé la complète réussite de l'expérience de la veille, il dit que le Conseil général de Maine-et-Loire avait subordonné son concours à cette réussite. Il estime que maintenant ce concours ne fera pas défaut et permettra précisément de continuer, dans trois ans, les travaux vers Saumur. La présence de M. le président du Conseil général de Maine-et-Loire à cette réunion indique qu'il faut avoir espoir.

En terminant, M. Linyer boit à la réussite des travaux de la deuxième section et au Comité de Saumur.

M. Grignon dit que personnellement il est depuis longtemps acquis à l'œuvre de la Loire Navigable qu'il défendit au Conseil général comme rapporteur. C'est avec plaisir qu'il a appris les résultats favorables des travaux d'essai. « Mais, ajoute-il, vous comprendrez que je ne parle ici qu'en mon nom et que je ne puis engager mes collègues. » M. Grignon termine en buvant à M. Linyer.

M. le sous-préfet clôt la série des discours en remerciant le Comité et en portant un toast à M. Achille Girard et aux dames absentes.

Après le déjeuner, les excursionnistes ont pris congé des Saumurois, non sans les avoir remerciés vivement de leur aimable réception et de tout le plaisir que leur avait procuré la charmante promenade à l'embouchure de la Vienne. Puis ils se sont dirigés vers la gare pour regagner leurs villes respectives.

***

Une intéressante conférence a été faite, le 26 août, à la mairie d'Angers, par M. l'amiral de Cuverville, sénateur du Finistère, sur : « Les voies et moyens de transport par eau. » La séance était présidée par M. le docteur Monprofit, maire d'Angers. Sur l'estrade, nous remarquons : MM. Bideau, président de la Chambre de Commerce d'Angers, le docteur Papillon, le sénateur Guingand, A. Mahaut, Mitonneau, adjoint au maire d'Angers.

M. le docteur Monprofit, en prenant la présidence, souhaite la bienvenue à M. l'amiral de Cuverville, dont il dit les brillantes qualités qui en ont fait l'un des officiers géné-

Digitized by Google

raux de notre marine les plus appréciés et en lequel la France serait heureuse de mettre sa confiance au moment critique.

M. Bideau, président de la Chambre de Commerce d'Angers, prend ensuite la parole pour déclarer que, bien qu'ayant participé pécuniairement au projet de la Loire navigable, la Chambre de Commerce est toujours prête à examiner le projet du canal latéral, projet auquel elle se rallierait s'il lui paraissait préférable.

M. le docteur Monprofit donne la parole au conférencier.

M. l'amiral de Curverville, en une conférence documentée et soigneusement argumentée, qui lui vaut de fréquents applaudissements, développe les idées suivantes dont nous allons donner un aperçu aussi clair que possible.

L'orateur déclare qu'il ne fera pas le procès de la Loire navigable; il rend un plein hommage au Comité pour ses efforts.

Le Parlement, dit l'orateur, a autorisé les essais qui se poursuivent entre l'embouchure de la Maine et Chalonnes. « Je les ai combattus au Sénat les jugeant inutiles. L'avenir dira si je me suis trompé. »

« De toutes les questions qui doivent intéresser le Parlement celle qui mérite le plus l'attention est celle de l'achèvement de nos canaux ». C'est ainsi que s'exprimait M. Audiffred dans le projet de loi qu'il a déposé sur le bureau du Sénat.

Dans la lutte économique entre toutes les puissances, un des facteurs de la victoire est la diminution des frais de tranport des matières premières à l'usine et celle des produits fabriqués au lieu de consommation.

C'est une erreur de croire que la navigation intérieure n'a plus de raison d'être. Cette erreur est la conséquence fâcheuse du retard apporté à l'exécution de nos voies navigables.

L'orateur compare ensuite les chemins de fer et les canaux.

Des canaux bien construits permettent de longs parcours sans que les bateaux transporteurs soient obligés de rompre charge. Selon le docteur Papillon, un service de transport, par eau exige cinq conditions : fret minime, simplification, régularité, célérité, cabotage des rives. M. de Cuverville estime que les canaux réunissent seuls ces conditions.

Digitized by Google

Les moyens de transport ne sont pas destinés à se faire concurrence et à se nuire.

Là où existent de grands courants de transports, la voie ferrée et la voie d'eau intérieure sont simultanément utiles pour se compléter et se suppléer l'une l'autre.

On peut généralement canaliser les fleuves et les rivières lorsqu'ils ont un débit lent; mais on ne peut canaliser les fleuves à débit rapide, comme le Rhône, par exemple.

Sur les fleuves, marchandises et personnel sont soumis trop souvent aux éléments.

L'eau morte d'un canal, au contraire, est obéissante et à la disposition de l'homme.

Les canaux intérieurs suscitent des améliorations agricoles.

L'orateur cite comme exemple le Nord de la France, abondamment pourvu de voies ferrées et de canaux, et l'Allemagne,

L'orateur fait ensuite remarquer que la région de l'Ouest de la France ne possède que très peu de canaux.

« Lorsqu'on jette les yeux. dit-il, sur le système de canalisation de la France, on est frappé de voir que la région de l'Ouest et du Sud-Ouest est absolument déshéritée.

« Suivant l'expression de M. Chastenet, député de la Gironde, le Nord de la France présente, comme la tête d'un corps humain, de nombreuses artères suivant toutes les circonvolutions cérébrales. Une artère principale descend de Paris au canal de la Loire, projetant deux artères brachiales l'une vers le Havre, l'autre vers Strasbourg.

« A la partie inférieure, on voit bien d'un côté le système se prolonger jusqu'à la Méditerranée, mais, de l'autre, la symétrie est rompue ; c'est quelque chose comme un corps hémiplégique.

« L'image est saisissante, elle est exacte. Encore convient-il d'ajouter que les artères existantes présentent de nombreuses solutions de continuité et de grandes imperfections. La circulation sur de longs parcours est difficile et sur un trop grand nombre de points elle se fait dans des conditions défectueuses.

M. de Cuverville cite cet exemple :

« Lors de la tension politique de 1898 avec l'Angleterre, dit-il, la marine française se trouva dans l'obligation de s'adresser à l'étranger pour compléter l'outillage de nos arsenaux, l'industrie nationale ne pouvant en temps utile nous

Digitized by Google

procurer les remorqueurs qui nous étaient indispensables à bref délai, on dut les acheter au dehors.

« Nous avions fait, en Angleterre, l'acquisition pour l'arsenal de Toulon d'un petit remorqueur à hélice, l' « Alert », qui avait 1 m. 70 de tirant d'eau à l'arrière Je demandais au ministre, à titre d'étude, de faire passer ce petite navire de Dunkerque à Saint-Louis du Rhône par les canaux partant de Dunkerque.

« Partant de Dunkerque, l'« Alert » passa par le canal de Bourbourg, la Scarpe, l'Escaut, le canal de Saint-Quentin, l'Oise, la Seine, l'Yonne, le canal de Bourgogne, la Saône, le Rhône, arriva à Saint-Louis et se rendit à Toulon. Le voyage dura vingt-trois jours (il avait été retardé par une avarie de chaudière à Joigny). Sur un parcours de 1.450 kilomètres on passa 311 écluses. Les renseignements très intéressants rapportés de ce voyage ont mis en relief de nombreuses imperfections. Cependant, le long de ces voies d'eau, qui peuvent être et devraient être grandement améliorées, il existe un grand nombre d'usines métallurgiques, qui permettraient à la marine de guerre de faire construire une partie de notre matériel, notamment du matériel destiné à la construction des torpilleurs et des sous-marins, et de le faire transporter très économiquement par voie d'eau, soit à Dunkerque, soit au Havre, qui deviendraient en temps de guerre maritime des points de réparations et de ravitaillement. Nous aurions ainsi le moyen d'utiliser la production intérieure de la France pour reconstituer un matériel disparu à la suite d'opération de guerre. »

La France voit sa marine de commerce décliner et le transit de commerce se détourne de ses rivages pour se porter vers Anvers, Hambourg, et la mer du Nord.

« Cette situation, dit M. de Cuverville, tient au manque de prévoyance dans l'aménagement de nos ports de commerce et dans le développement de la navigation intérieure. »

Le pays, qui a dépensé environ 18 milliards pour les chemins de fer, n'en a dépensé que un milliard 400 millions pour les canaux.

L'une des conséquences de cet état de choses, c'est l'impossibilité de faire arriver par des transports à prix réduits au minimum possible le fret indispensable à notre marine de commerce. C'est aussi l'impossibilité de soutenir pour

Digitized by Google

l'exportation la concurrence étrangère. En un mot, c'est l'acheminement vers la crise économique.

« Nous avons infligé à la France un Sedan militaire, disait un homme d'État allemand, nous nous préparons à lui infliger un Sedan économique. »

Si nous ne voulons pas succomber dans l'âpre lutte qui se prépare, il faut nous ressaisir et sortir de notre léthargie. La marine de commerce de la France est tombée du 2e au 5e rang; il y a intérêt national de premier ordre à la relever de sa déchéance et le système des « primes » ne suffit pas pour obtenir ce résultat.

De tous les ports de l'Europe les ports « conjugués » de Saint-Nazaire et de Nantes sont les mieux situés pour recevoir les arrivages transatlantiques que le percement de l'isthme de Panama doit accroître dans de grandes proportions.

Pour prendre part à ce mouvement, il est nécessaire d'ouvrir un transit international à destination de l'Europe centrale, une grande voie de navigation intérieure qui, traversant la France entière mettra l'embouchure de la Loire en communication avec Bâle, par le canal de Bourgogne, et celui du Rhône au Rhin.

M. de Cuverville parle ensuite du projet de M. le sénateur Audiffred, projet comprenant une dépense de 350 millions ainsi répartie : Construction d'un canal d'Angers à Briare : 143 millions ; Canal d'Angers à Nantes : 30 millions.

Le canal qui est en voie d'achèvement à Roanne devrait être prolongé jusqu'au bassin houiller de Saint-Étienne ; coût : 40 millions.

Construction d'un canal de Moulins à Sancours : 14 millions.

Transformation des 2 branches du canal du Berry se dirigeant vers Montluçon : 26 millions.

Canal du Cher de Noyon à Tours : 16 millions.

Dépenses imprévues : 80 millions.

M. de Cuverville prétend que les avantages de ce canal seraient importants pour la défense nationale, pour le développement des usines du bassin de la Loire.

M. de Cuverville examine les prix de transport par eau dans diverses régions, à l'étranger.

La construction d'une voie navigable intérieure, qualifiée

Digitized by Google

par M. le docteur Papillon « d'axe commercial de l'Europe », aurait, selon l'orateur, ces conséquences très importantes.

Nantes retrouverait son ancienne prospérité et redeviendrait un port intérieur très important.

M. de Cuverville examine ensuite les voies et moyens financiers à employer pour réaliser ce programme.

« Il suffit, dit-il, d'appliquer aux canaux et aux voies navigables le procédé usité pour les chemins de fer, dès leur création, procédé qui n'a jamais cessé d'être pratiqué et qui a donné de si bons effets.

« En adoptant pour les canaux le système de la garantie d'intérêt, on doterait rapidement le pays d'un outillage puissant, sans augmenter sensiblement les charges de l'État. »

On pourrait même faire appel à des sociétés particulières et aux Chambres de commerce.

L'orateur dit ensuite :

« Parlant du projet dont je vous entretiens, je disais au Sénat, le 18 février 1908 :

« L'exécution de ces travaux, tout en dotant la France d'une voie de transit incomparable, donnerait du travail aux trop nombreux ouvriers entassés dans les grandes villes où ils végètent et aussi à ceux que l'achèvement des réseaux ferrés départementaux laissera sans emploi. On évalue à deux milliards la somme nécessaire pour doter notre pays d'un réseau de canaux.

« L'épargne française a mis à la disposition des autres nations des capitaux atteignant la somme de 28 milliards. Ne pensez-vous pas qu'il eût été préférable d'employer une faible partie de cette somme énorme à créer en France des moyens de transport à bon marché, à construire des canaux, qui, tout en développant notre richesse économique, auraient contribué à relever notre marine de commerce en lui procurant du fret.

« Il y a là, Messieurs, une question vitale. Il faut la résoudre à tout prix. Trêve à nos divisions : unissons nos efforts pour faire sortir le pays d'une inaction qui contraste étrangement avec l'activité persévérante de nos voisins de l'Est. Nous avons subi un Sedan militaire. C'est trop. Faisons en sorte que nous n'ayons pas à déplorer un Sedan économique. A quoi bon creuser des bassins, aménager nos ports de commerce et

Digitized by Google

les doter de nouvelles formes de radoub, appropriées aux grandes dimensions des navires de demain, si ces travaux ne doivent servir qu'aux marines étrangères, si, faute de moyens de transport économique, c'est-à-dire de canaux intérieurs aboutissant à nos ports, nous ne pouvons ni procurer à nos bâtiments le fret qui leur est indispensable, ni même transiter vers l'intérieur du pays les importations venues de l'étranger ? L'heure est grave. Pour l'honneur de notre commune patrie, pour le prestige de son drapeau, efforçons-nous de reconquérir le terrain perdu ! »

Lorsque les applaudissements se sont éteints sur cette péroraison, M. le docteur Monprofit remercie vivement M. l'amiral de Cuverville de sa très intéressante conférence.

« Nous avons été fortement impressionnés, dit M. le docteur Monprofit, par la description que vous nous avez faite de l'état de notre marine marchande et de notre marine de guerre.

« Tous les bons citoyens, tous les bons français doivent s'unir pour reconquérir le terrain perdu. La France réagira, j'en suis sûr ; et le pays secouera la torpeur qui l'engourdit et recouvrera sa prospérité. Mais le remède que vous nous apportez me paraît être en même temps une charge bien lourde pour l'état lamentable de nos finances. Nous avons, nous, angevins, cherché un remède temporaire, mais plus en rapport avec nos ressources. Laissez-nous tenter d'arriver à un résultat pratique et prochain en essayant de relier Angers à Nantes par la Loire navigable et de faire ainsi un premier pas vers l'amélioration que vous préconisez du commerce de ces deux villes. »

M. de Cuverville constate que nous donnons à l'étranger 28 milliards. L'argent ne manque pas en France et on le demanderait à ceux qui ont intérêt à le verser. L'orateur prend acte de la déclaration de M. le Maire et reste convaincu qu'Angers se ralliera, un jour, au projet du canal d'Angers à Briare.

M. le docteur Papillon prend ensuite la parole. En une causerie à la fois documentée et humoristique, semée de parenthèses toujours intéressantes, M. le docteur Papillon constate qu'en France on n'a pas perdu l'esprit d'initiative,

Digitized by Google

mais que, si nous sommes une nation créatrice, nous ne savons pas utiliser nos découvertes. Il reproche à M. le docteur Monprofit, dont il proclame la haute valeur scientifique, d'avoir commis ce qu'il appelle « une erreur de diagnostic » en repoussant le remède proposé par l'amiral de Cuverville.

M. le docteur Papillon dit que l'on ne peut se rendre un compte plus exact de la décadence d'un pays que lorsqu'on a passé la frontière.

Il examine ensuite les prix des divers canaux. Il faudrait, dit-il, 400 kilomètres de Nantes à Briare, ce qui demanderait au plus 80 millions. On ne demande pas d'argent à l'État, qui dit toujours n'en pas avoir. On lui demande la concession; on lui demande d'abandonner cette œuvre à l'initiative privée. M. le docteur Papillon se dit hostile à l'intervention du fonctionnarisme.

Le canal latéral serait d'autant plus avantageux pour les produits venant d'Amérique que New-York est à peu près sous la même latitude que Nantes.

M. le docteur Papillon cite enfin l'exemple de l'Allemagne qui, à cause de son admirable réseau de canaux, a accaparé tous les marchés du monde. Il est indispensable pour nous d'établir une communication directe entre Nantes et le centre de la France.

M. le docteur Papillon rend justice aux hommes qui ont entrepris la Loire navigable, mais il constate qu'ils se sont trompés.

M. le docteur Monprofit félicite M. le docteur Papillon des arguments qu'il vient d'apporter pour défendre la cause du canal latéral. « Mais, dit M. Monprofit, en s'adressant au public, prenez garde, cet homme-là c'est une sirène. Il jongle avec les millions, les kilomètres et les mètres cubes, et cette aisance à établir des devis paraît assurer la réussite des projets qu'il médite. Pourtant, docteur, permettez-moi de rester sceptique et de maintenir ma résolution de rester dans la recherche d'une solution qui nous donnerait une satisfaction plus prochaine, tout en étant temporaire ».

M. Mahaut développe ensuite à grands traits et d'après des renseignements puisés à une expérience de longues années de navigation les avantages d'un canal bien construit.

M. le docteur Monprofit, au moment de lever la séance, tient à remercier encore une fois M. l'amiral de Cuverville.

Digitized by Google

Il dit que sa conférence est un enseignement précieux dont il admire la clarté et la précision, mais au point de vue local, il fait toutes ses réserves.

« Votre canal, dit-il, est assurément admirable. Il n'a qu'un défaut : c'est qu'il n'existe pas et que nous n'avons pas le premier sou pour le faire !

« Au contraire, il s'est déjà formé une initiative : c'est la Loire navigable. Laissez-nous tirer parti, dans la mesure du possible, de ses premiers essais ; laissez-nous essayer cela en attendant mieux ! »

***

Le Conseil général vient d'accorder une subvention de 25.000 francs pour le Circuit de l'Automobile-Club de France en Maine-et-Loire.

Ce vote de l'Assemblée départementale, qui nous donne l'espoir d'obtenir le Circuit pour l'année 1909, est dû au Syndicat d'initiative de l'Anjou dont le Comité n'a ménagé ni le temps ni les démarches pour arriver à ce résultat.

Mieux que nous ne le pourrions faire, le remarquable rapport de M. le Président Motais, présenté à l'appui de la demande de subvention au Conseil général, renseignera nos lecteurs sur cet événement important.

Nous le donnons ci-dessous in extenso :

« Monsieur le Président,

« Le Syndicat d'initiative de l'Anjou a pris à tâche, en 1907, d'obtenir le Circuit de l'Automobile-Club de France pour la région de l'Anjou.

« Les démarches, ayant été commencées trop tardivement pour le Circuit de 1908, ont été poursuivies sans relâche pour le Circuit de 1909.

« Aujourd'hui l'entreprise du Syndicat d'initiative se présentant avec les chances les plus sérieuses de succès, nous avons l'honneur de solliciter du Conseil général une subvention nécessaire à sa réussite.

« Permettez-moi, M. le Président, de vous exposer brièvement l'historique et l'état actuel de cette importante question.

« A la fin de 1906, M. le Marquis du Plessis-Quinquis saisit le Syndicat d'initiative de l'Anjou d'un projet fort bien étudié

Digitized by Google

d'un circuit Angers-Candé-Ancenis et pria le Syndicat de prendre cette affaire en mains.

« Le Syndicat, sachant quel élément de prospérité le Circuit de l'A. C. F. apporte à toute une région, accepta cette proposition.

« Chargé par mes collègues d'entrer en pourparlers avec le Comité sportif de l'A. C. F., je reçus le meilleur accueil du docteur Verchère, médecin en chef de l'A. C. F., de MM. Longuemarre, de Voguë, membres du comité, et du président, M. René de Knyff. M. René de Knyff m'informa que la subvention locale exigée par l'Automobile-Club de France, pour l'aider à supporter les frais considérables de la course. était de 100.000 francs. Il me prévint, en outre, que nous avions de nombreux concurrents, tout prêts à verser cette somme.

« Le projet intéressant à la fois Nantes et Angers, une délégation du Syndicat se rendit à Nantes, où elle trouva également, chez les représentants de l'industrie, du commerce et de la presse, l'accueil le plus empressé et le plus courtois. Les bases d'une action commune furent établies. Nantes, un peu plus éloigné du Circuit, s'offrait à contribuer pour un tiers de la subvention de 100.000 francs.

« Les deux groupes me déléguèrent près du Comité sportif de l'A. C. F. pour lui apporter la proposition ferme du projet Angers-Candé-Ancenis, en spécifiant toutefois qu'avant toutes choses nous demandions au Comité de visiter le futur Circuit pour le déclarer acceptable ou non. En décembre 1907, le Comité sportif m'accorda une audience, à laquelle notre secrétaire pour Paris, M. Henri Coutant, directeur de l' « *Angevin de Paris* », voulut bien m'accompagner. Notre projet fut discuté sous toutes ses faces pendant trois quarts d'heure. C'est assez dire jusqu'à quel point il fut pris au sérieux.

« Sur notre désir, M. Brasier s'offrit spontanément à venir visiter prochainement le Circuit.

« Depuis cette époque, nous attendions M. Brasier qui, pour des motifs divers, ne put venir en Anjou. Ce retard nous immobilisait ; nous jugions prudent de ne pas entreprendre d'autres démarches sérieuses avant la visite du Comité sportif et l'événement est venu démontrer le bien fondé de notre réserve.

Digitized by Google

« Cependant le temps ne fut pas perdu. Le Syndicat réunit dans son bureau les représentants de la presse angevine et nantaise, qui prirent, à l'unanimité, l'engagement de soutenir énergiquement son projet de Circuit.

« Un mouvement très vif se dessina dans le public angevin à la première nouvelle du projet. Des souscriptions privées furent offertes spontanément au Syndicat.

« De nombreux amis, sollicités à Paris ou ailleurs, nous promettaient leur concours. Nous citerons, avant tous autres, notre excellent voisin, l'Automobile-Club de la Sarthe, qui, par l'intermédiaire de son dévoué secrétaire général, M. Durand, souscrivit le premier pour une somme de 500 fr.

« Notre projet de Circuit s'étayait ainsi de tous les côtés.

« Enfin, le 1er août 1908, M. Girault membre du Comité sportif, vint étudier notre Circuit au nom du Comité. M. Raymond Richou voulut bien l'accompagner avec moi dans sa visite.

« Sur le Circuit lui-même, son opinion fut très nette. Il lui était défavorable pour plusieurs raisons dont les principales sont :

« 1° La longueur (102 kilomètres). Nous avions choisi cette distance en 1907, en nous basant sur un document officiel de l'A. C. F.; mais l'opinion du Comité sportif a changé sur ce point : il préfère actuellement les Circuits courts (70 kilomètres environ) pour des motifs exposés dans la lettre ci-jointe du président, M. de Knyff.

« 2° L'étroitesse de la chaussée de la route Candé-Ancenis. Cette route est cependant classée comme route nationale ; mais les bas-côtés sont trop larges. Il serait indispensable de les rendre à la viabilité, ce qui entraînerait des dépenses importantes, la distance étant de 25 kilomètres environ.

« M. Girault s'est rallié au projet Angers-Candé-La Riottière (Ingrandes), empruntant les routes nationales Angers-La Riottière et Angers-Candé (nous disons : Angers pour simplifier ; en réalité, le point de départ est à la Croix-de-Lorraine, sur la route d'Angers-Nantes, à 7 kilomètres environ d'Angers) et la route départementale Candé-La Riottière. Sauf sur quelques parties — dont la réfection est toute prête — entre Angers et Candé, M. Girault a constaté que le sol de ce Circuit était excellent. Au cours de cette visite, toutes les conditions si complexes d'un Circuit ont été envi-

Digitized by Google

sagées. A propos de virages difficiles, j'ai été heureux de faire part à M. Girault de la cession de terrain que Mme la comtesse de Beauregard a bien voulu nous faire gracieusement pour la rectification du coude dangereux en tout temps, même pour de simples touristes.

« La question capitale de l'emplacement des tribunes, des boxes, des remises pour les voitures, etc., semblait très épineuse ; nous avons tout lieu d'espérer qu'elle sera très heureusement résolue par la bienveillante intervention de MM. les ingénieurs.

« Nous n'insistons pas sur tous les autres points secondaires.

« L'opinion de M. Girault entraînait pour nous deux conséquences sérieuses.

« 1° Le nouveau projet du Circuit mettait hors de cause le département de la Loire-Inférieure, avec lequel nous avions engagé l'affaire dans les termes les plus courtois.

« 2° Par suite, nous n'avions plus à compter sur la part contributive de Nantes pour un tiers dans la subvention de 100.000 francs.

« L'opinion de M. Girault serait-elle adoptée par le Comité sportif ?

« Il importait de savoir. Je l'ai demandé au Président, M de Knyff, qui m'a répondu par les deux lettres ci-jointes. La seconde surtout, en date du 8 août, est bien affirmative.

« Dans mes lettres à M. de Knyff, j'avais insisté sur nos excellents rapports avec nos voisins de Nantes et sur le regret que nous aurions de nous séparer d'eux. La réponse du Président du Comité sportif fut telle que nous n'avions plus qu'à la communiquer à nos amis nantais. L'un d'eux, des plus autorisés, après avoir pris connaissance de ces documents, voulut bien me déclarer le 12 août, pendant l'excursion de la Loire navigable, que les Nantais ne pouvaient que constater nos bons efforts, dont ils nous sauraient gré, pour maintenir notre union avec eux : qu'en présence de la mise en demeure du Comité sportif, si la ville de Nantes n'avait plus une part aussi directe à prendre au Circuit, elle préférait cependant voir ce Circuit près d'elle.

« Aucun malentendu ne se fera donc jour entre nos amis nantais et nous. Ce nous est une très vive satisfaction.

« Mais il est nécessaire de rappeler que dans le nouveau

Digitized by Google

projet de Circuit, la subvention de 100.000 francs incombe tout entière, ou à peu près, au département de Maine-et-Loire.

« Pour parfaire cette somme importante, quelle part devons-nous demander, soit au Conseil général, soit au Conseil municipal, soit à l'initiative privée ?

« Il nous a paru que nous ne pouvions que prendre exemple sur le département de la Sarthe. D'après le document ci-joint, la ville du Mans a voté 25.000 francs, le Conseil général 25.000 francs ; 50.000 francs ont été apportés par les souscriptions privées, aidées des petites souscriptions des communes intéressées.

« Certes, un mouvement considérable se produit autour de nous, de tous les côtés à la fois et dans tous les milieux, en faveur du Circuit. Il nous revient qu'un grand nombre de nos concitoyens appuient près de vous notre demande de subvention, bien que nous ayons eu à peine le temps de les en informer.

« En présence de cet enthousiasme — raisonné d'ailleurs, car l'intérêt est au bout — nous sommes convaincus que les 50.000 francs de souscriptions privées seront obtenus. Mais nous pensons qu'il serait imprudent de demander plus.

« Permettez-moi d'insister, M. le Président, sur le point suivant qui doit toucher le Conseil général :

« Le département *tout entier* est intéressé, au plus haut point, à l'obtention du Circuit. Il ne faut pas croire, en effet, que le mouvement se concentre sur les localités du parcours. L'affluence est telle, pendant le Circuit et pendant les mois qui le précèdent, que l'invasion bienfaisante des touristes s'étend fort loin. Saumur, Baugé, Segré, Cholet, Nantes, Tours et toutes les petites localités pourvues de quelques ressources recevront des touristes à leur chiffre maximum. Nos chambres de commerce, nos sociétés de viticulture, etc., sentent bien que cette affluence énorme de touristes riches laissera non seulement des sommes importantes au moment même, derrière elle, mais donnera lieu à des affaires peut-être plus importantes encore pour l'avenir.

« Quant à l'état des routes après le Circuit qui préoccuperait légitimement le Conseil général surtout pour la route départementale Candé — La Riottière, le document ci-joint émanant de l'Automobile-Club de la Sarthe, est très rassu-

Digitized by Google

rant. Il établit que les parties des routes solides avant le Circuit, sont restées parfaites. Or, le sol de nos routes est ou restera excellent.

« Nous ferons respectueusement observer au Conseil général que nous devons nous hâter de réunir les 100.000 francs.

« L'Automobile-Club de France, loin d'être embarrassé pour placer son circuit, est sollicité de tous les côtés, notamment par le Loiret qui fait les plus grands efforts pour l'obtenir. *Si nous voulons profiter des sympathies que nous avons pu attirer à nous et qui nous donnent actuellement les plus grandes chances de l'emporter*, nous devons mettre en avant et sans retard toutes nos bonnes volontés.

« Le vote du Conseil général, auquel nous avons l'honneur d'adresser la première demande de subvention, sera décisif. S'il veut bien accorder cette subvention — et nous avons pleine confiance à ce sujet dans sa sollicitude éclairée pour les intérêts du département — son exemple sera contagieux et le succès nous paraîtra assuré.

« Le Syndicat d'initiative de l'Anjou, fidèle à sa mission d'initiateur tout désigné des entreprises qui doivent développer la prospérité de l'Anjou, ne regrettera ni son temps ni ses démarches multipliées s'il a pu contribuer à doter notre pays du Circuit de 1909. »

Il nous semble, en outre, intéressant de donner à nos lecteurs quelques extraits d'une étude très complète de M. Pierre Souvestre, publiée dans l'*Auto*, et relative à l'itinéraire du Circuit.

« *L'itinéraire du circuit.* — ... L'itinéraire du Circuit de l'Anjou se divise en trois grandes sections formant chacune l'un des côtés d'un triangle.

« Première section. — De la Fourche (Croix de Lorraine) à Candé.

« Deuxième section. — De Candé à La Riottière.

« Troisième section. — De la Riottère à la Fourche (Croix de Lorraine)...

« *Ce qu'il faut penser du circuit.* — ... Encore qu'avoir une opinion, ce soit rarement indispensable à un journaliste, on ne m'en voudra pas j'espère de résumer — résumer c'est un peu conclure — car il est dans ce qui précède, des impressions exprimées qui nécessitent commentaires et explications.

Digitized by Google

« C'est ainsi, tout d'abord, qu'il ne faut point s'effaroucher de l'énumération — faite dans un but de précision — des rampes, pentes, cuvettes, dos-d'âne et virages. Ce parcours est loin d'être inscrit sur des crêtes de montagnes, même russes. Ces accidents de terrains sont infiniment petits qui n'empêcheront point les vitesses, les grandes car, d'une façon générale, ce circuit est fort « vite » et possède des routes d'un sol, d'une largeur, d'un bombage exceptionnellement favorable. Peut-être la section comprise entre Candé et la Riottière nécessitera-t-elle, par suite de ses perpétuelles sinuosités, une attention soutenue de la part des concurrents, mais d'autre part peut-on imaginer plus belle ligne droite que celle de la Fourche à Candé, billard merveilleux que le large ruban (ce n'est pas un ruban, c'est un drap) qui réunit La Riottère à la Croix de Lorraine ?

« *Les traversées de villages.* — On objectera toutefois certaines traversées de village : celle du Louroux-Béconnais avec son virage brusque à gauche, dans une pente de 6 o/o et aussi, et surtout, avouons-le, la traversée de Candé. Lorsqu'on arrive au milieu du village, on voit la boutique du pharmacien. Une route longe cette boutique et s'en va tout droit, mais il ne faut pas la prendre. Il faut tourner à gauche tout d'un coup, avant ladite boutique dudit pharmacien. Et voilà que cette boutique vous attire, on braque ses roues... il semble qu'elles veuillent continuer et prendre la tangente ; or, la tangente aboutit chez notre homme ! A la vérité, un bon averti en vaut deux et, pour les gens raisonnables, rien n'est moins redoutable qu'une passe périlleuse ; c'est pourquoi il ne faut pas s'hypnotiser outre mesure sur la devanture de l'honorable commerçant précité. D'ailleurs, M. le Maire de Candé, qui est bien le magistrat municipal le plus avisé que j'aie l'honneur de connaître, s'offre à démolir le trottoir, à combler la bouche de l'égout, si ces diverses opérations doivent le moindrement faciliter l'aménagement du virage. On n'est pas plus complaisant.

« J'ai dit ce qu'il fallait penser de la traversée de La Cornuaille et de l'arrivée dans la Riottière. Reste à examiner ce qu'on peut faire pour atténuer la première partie de l'S de Champtocé.

« Une généreuse personne, Mme la comtesse de Beaurepaire, consentirait, dit-on, à céder gracieusement une partie

Digitized by Google

du terrain lui appartenant, auquel on doit, au pied de la tour de Barbe-Bleue, le tournant redoutable. On pourrait, en « coupant » dans ce terrain, atténuer de beaucoup la première partie de l'S de Champtocé, ce qui constituerait une très importante amélioration. Resterait alors la question des 506 mètres de pavés dans la traversée de Saint-Georges-sur-Loire ?

Somme toute, peu d'obstacles sérieux, rien de bien méchant sur ce parcours superbe qui n'exige de précautions que dans la traversée de certaines localités.

« Pour quiconque a vu Rochefort, en Auvergne, le virage de Le Louroux-Béconnais est un jeu. Quant à Champtocé après Ancourt et Londinières... n'en parlons plus !

« *Et les tribunes.* — Encore un mot sur l'emplacement éventuel — très éventuel — des tribunes. On a mis en avant la ligne droite voisine du bourg de Saint-Martin-du-Fouilloux. Cette ligne droite est bordée de vieux arbres, que les Ponts et Chaussées seraient, paraît-il, disposés à abattre. Toutefois, des taillis, des prairies marécageuses avoisinent cette partie de la route, soit qu'elle se trouve au niveau des fourrés, soit qu'elle passe en remblai au-dessus du niveau des champs. J'avoue qu'en dépit des routes qui relient Saint-Martin à Angers, par Savennières ou Bouchemaine, ou Le Ronceray, je ne vois guère les tribunes en ce lieu singulièrement cultivé, boisé, planté d'arbres fruitiers et semé de maisons assez nombreuses. Peut-être vaudrait-il mieux chercher un territoire plus propice et plus commode à aménager, sur le côté naturellement extérieur du Circuit, par exemple, de la route de la Fourche à Les Landes, tout au début du Circuit.

« Les chemins adjacents sont nombreux par là, les dégagements aisés...

« Mais évidemment l'heure n'est pas encore venue d'examiner à fond cet important problème.

« Attendons donc pour le faire, que l'activité des dévoués autophiles de Maine-et-Loire ait recueilli les 100.000 francs de souscriptions nécessaires et que la Commission sportive de l'A. C. F. se soit officiellement prononcée sur l'adoption du Circuit Angevin. »

***

Digitized by Google

Le petit salonnet annuel des boursiers du département de Maine-et-Loire, lisons-nous dans le *Journal de Maine-et-Loire*, est ouvert depuis quelques jours à la préfecture.

Peintres, sculpteurs, architectes, élèves à l'École national des Beaux-Arts ou s'y préparant ont groupé là quelques-uns de leurs travaux et cela forme un ensemble très honorable.

Il y a au milieu de ces jeunes œuvres une présence invisible et sensible pourtant : l'Espérance. Tels qui montrent aujourd'hui des choses médiocres ne feront-ils pas mieux demain; ils sont jeunes et demain semble, doit être pour eux une journée très longue et bien remplie ?

Nous voulons le croire avec ferveur, d'autant mieux que pour certains cet espoir se mue en certitude.

Parmi ceux-là, il nous faut citer en première ligne M. René Boimard.

Élève de Cormon, M. Boimard ne nous présente que des croquis, quelques-uns très hâtifs, d'autres plus poussés mais où l'on sent un même et beau désir de fixer la vie avec des yeux intelligents servis par une sûreté de métier presque complète.

Un signe se précise chez lui et d'une netteté absolue : c'est un caricaturiste. Il sait voir en effet dans chaque figure le trait dominant et secret qui amplifie, exagère, déforme, donne cette impression de vérité spéciale à la caricature; des croquis de café, de clients de bars, de Messieurs louches sont de véritables documents ; il y a une série de portraits de ses camarades de l'atelier Cormon qui est extrêmement drôle et, pour qui connaît le monde des ateliers, d'une sincérité profonde et un peu cruelle.

C'est là tout autre chose qu'un travail de bon élève et son envoi est d'un niveau supérieur à celui que nous attendons de ces expositions. M. Boimard possède un des dons les plus précieux pour l'artiste : le don de la vie. Ses dessins sont l'assurance d'un tempérament, la promesse d'une personnalité.

M. Maurice Péan, élève de l'atelier Ferrier, expose de bonnes et vigoureuses « études de nu », des « Paysages » ensoleillés, hardis, où des rouges et des verts purs éclatent avec crânerie. De petits chemins bleus dans le crépuscule et des pochades blondes, cartons lestement tachés où s'inscrivent des morceaux de ciel, de mer et de grèves et où se revèle,

Digitized by Google

avec l'influence des impressionnistes, un sincère amour de la nature, une compréhension de l'œuvre mélancolique ou chantante des paysages.

Aussi élève de Gabriel Ferrier, M. Henri Lavoué a envoyé de sérieux dessins d'académie et un cadre d' « études » où il y a de vraies qualités de coloriste. Ce sont, grandes comme des feuillets d'albums, des pages légères et nacrées où sont fixés les quais de Paris dans la brume, des mariniers peinant au soleil, le grand bassin du Luxembourg, cette dernière surtout exquise de ton, émue, charmante.

Un grand « portrait » d'un peintre assis, et la palette au pouce de M. Lemanceau a de très sérieuses qualités. Si l'on veut bien considérer que M. Lemanceau est très jeune, qu'il a peu d'études derrière lui, on peut être certain de résultats prochains avec de telles dispositions. C'est un jeune artiste qu'il serait juste d'encourager.

Voici les architectes. Gaston Goupil, en progrès constant, nous présente des travaux où la science s'allie à un sens artiste rafiné.

Vous voudriez trouver réalisé au bord de la route son « projet d'auberge ». Oh ! la bonne hôtellerie ce serait là, et si moderne sous ses allures vieillottes et la capuce d'ardoise de ses grands toits. Un peu comme une jolie femme qui aurait pris les atours démodés de son aïeule — l'auberge de nos pères... oui... mais avec l'hygiène, l'électricité, les salles de bains...

Sa « maison de garde », en sentinelle au bord d'un étang fait rêver ; l'architecte qui édifie cela collabore avec le paysage ; il ne l'abîme pas comme d'aucuns, il fabrique un motif pour son ami le peintre. Du reste, peintre, M. Goupil l'est aussi aux heures de vacances et une série d'aquarelles rapportés du Pas-de-Calais nous le prouve bien.

Un sévère et harmonieux « projet de Caisse d'épargne », des études de « stéréotomie » complètent cet envoi très remarquable. Tous ces projets ont été mentionnés par le jury de l'École des Beaux-Arts, où notre compatriote compte déjà de nombreux et mérités succès.

D'intéressantes esquisses nous sont montrées par M. R. Chevallier, lui aussi en progrès : un « projet de bibliothèque dans un parc », très décoratif, un morceau d'archéologie et des aquarelles habiles, de bons dessins. Nous remarquons

Digitized by Google

aussi un « projet de monument aux morts de 1870 », d'une simplicité qui a de la grandeur.

A la sculpture, M. Georges Chesneau a envoyé sa figure d'atelier qui a obtenu le premier prix au concours de fin d'année, consciencieux morceau d'étude d'un artiste bien en possession de son métier et qui peut serrer la nature avec patience, avec fruit pour lui demander le secret de l' « œuvre » prochaine.

M. Louis Hoëllard envoie des esquisses heureuses de composition et de mouvement : l' « adieu », les « druides », etc., parmi lesquelles je préfère un « Œdipe fuyant Thèbes » appuyé sur Antigone. La lassitude suprême, le poids du formidable et traître destin s'accusent bien dans ce vieillard courbé, guidé dans sa nuit sans feu par l'enfant sublime et douloureuse.

Un travail précieux de M. René Guilleux : des frises taillées dans le buis où passent des théories d'amours joufflus parmi des fleurs, des banderoles et les attributs classiques du jeune Eros.

Cette exposition est à visiter.

Ce petit groupe représente notre art local de demain. C'est de lui peut-être que sortira le talent qui exprimera notre âme angevine, harmonieuse, douce et amie des beaux songes. Je sais qu'il y a beaucoup d'appelés, peu d'élus.... Qu'importe! ces jeunes gens vont à la bataille avec confiance, avec amour! Bien aimer, c'est, je crois, le secret des grandes œuvres; les plus belles sont les plus tendrement enfantées...

Eugène Carrière, qui n'était pas seulement le peintre merveilleux que l'ont sait, mais aussi un penseur et un poète, a écrit : « La transmission de la pensée par l'Art, comme la transmission de la vie, est une œuvre de passion et d'amour. »

Charles Berjole.

***

Les journaux ont signalé ces jours derniers aux côtés du prince Sabaheddine, l'un des chefs du parti jeune-turc et l'un des promoteurs du mouvement politique décisif qui s'opère à l'heure actuelle en Turquie, la présence de notre compatriote et ami M. Joseph Denais.

Notre distingué collaborateur partage avec les princes bénéficiaires de ce mouvement un triomphe qui s'est fait

Digitized by Google

attendre quelques années mais qu'il avait prévu et dont il avait annoncé souvent la prochaine et inévitable réalisation. Ami de ces princes qui vivaient à Paris en exil et dont les biens avaient été confisqués, M. Denais suivait avec eux, jour par jour, les événements qui se succédaient en Turquie et qui, suivant lui, devaient aboutir à l'évolution à laquelle nous assistons en ce moment. Il avait partagé la mauvaise fortune de ses protégés : il partage aujourd'hui les joies de leur revanche. Ce n'est que justice.

***

Le Conseil général, dans sa session d'août, voulant témoigner à MM. A.-J. Verrier et R. Onillon tout l'intérêt que comporte leur œuvre, a voté une somme de cent francs, souscription à deux exemplaires, du *Glossaire étymologique et historique des Patois et des Parlers de l'Anjou.*

Les membres de notre Assemblée départementale ont jugé utile que cette œuvre considérable figure à la Bibliothèque des Archives et à la Bibliothèque de la Commsssion départementale où elle est appelée à rendre de grands services au point de vue documentaire.

Au rapport, très élogieux, de M. le sénateur Bodinier était jointe une lettre de notre éminent compatriote, M. René Bazin, de l'Académie française qui, appréciateur compétent entre tous, écrivait à M. Verrier : « C'est une œuvre d'une « grande érudition, — mêlée de quelque fantaisie, — inté- « ressante, souvent savoureuse. »

***

De l' « *Angevin de Paris* » :

« Dans la liste des lauréats du grand concours international de musique (section d'opéra et drame lyrique), nous sommes heureux de relever le nom de M. Max d'Ollone, dont l'œuvre du « Retour » a été l'objet d'une des allocations de quatre mille francs inscrites à la suite du grand prix de dix mille.

« M. Max d'Ollone est le directeur des Concerts populaires d'Angers où son action s'exerce d'une façon très efficace pour le succès de la vaillante phalange d'artistes groupés autour de ce maître si justement estimé. »

***

Digitized by Google

M. Eugène Boucheron, le compositeur angevin vient d'obtenir au Concours international de composition (Paris 1908), une médaille d'argent et un diplôme d'honneur en première catégorie, sur 103 concurrents, pour un « Air de ballet » en cinq parties écrit spécialement pour instruments à plectre. Œuvre d'un genre tout nouveau.

***

L'Académie française a décerné quatre prix de vertu à des habitants de notre département.

Les lauréats sont :

1° Dame Adèle Frouin, aux Forges, commune de Melay, qui obtient un prix de 300 francs ;

2° Les époux Huet, à la Chasselouère, commune de Saint-Martin-du-Bois, 500 francs ;

3° Les époux Lardeux, à Roche-d'Iré, commune de Loiré, 300 francs ;

4° Mme Robineau, 56, rue Bressigny, à Angers, 500 francs.

***

M. le lieutenant Basty, du 135e d'infanterie, vient d'obtenir au concours agricole de Vouvray, un Grand Prix avec félicitations du jury et une prime de 50 fr. pour ses travaux, ses appareils et la création de son jardin d'électrocuteur installé à l'École Victor-Hugo.

Le jury était composé de MM. Paul Pacottet, ingénieur agronome, chef du Laboratoire à l'Institut agronomique de France ; Châtaignier, ingénieur agronome ; Martin, professeur départemental d'agriculture, et Maltas, rapporteur.

***

M. René Bazin a été désigné pour représenter l'Académie française à la cérémonie qui doit avoir lieu prochainement à Virieu (Ain), à l'occasion de l'érection d'un buste au célèbre romancier Honoré d'Urfé.

***

Sont nommés dans l'ordre du Mérite Agricole :

Commandeur :

M. Morain, professeur départemental d'agriculture, à Angers.

Officiers :

M. Bouju, maire de Saint-Lambert-des-Levées.

M. Mondoux, propriétaire-viticulteur, à Cholet.

Digitized by Google

Sont nommés chevaliers :

M. Bastard, cultivateur-propriétaire, à Auverse.

M. Béchade, sous-préfet de Cholet.

M. Brevet, instituteur à Brissarthe.

M. Chedanne, maire de Briollay.

M. Cointreau, distillateur à Angers.

M. Desmâts, propriétaire-agriculteur, maire de Noyant-la Gravoyère.

M. Fronteau Charles, agent-voyer d'arrondissement de 1re classe, à Angers.

M. Gibouin, fermier-cultivateur à Yzernay.

M. Gousselin, pharmacien, maire de Baugé.

M. Joly, vétérinaire major, directeur de l'enseignement vétérinaire à l'école de cavalerie de Saumur.

M. Joreau, maire de Broc.

M. Lardet, directeur de la Maison centrale de Fontevrault.

M. Maury, inspecteur au service de l'exploitation des chemins de fer de l'État, à Angers.

M. Mazé, agent-voyer cantonal, à La Possonnière.

M. Perraud, chef de section aux chemins de fer de l'État, à Cholet.

M. Piau, viticulteur à Vihiers.

M. Raimbault, cultivateur aux Cormiers, commune de Saint-Sylvain.

M. Rocan, maire de Cornillé.

M. Taquet, chef de caves, directeur technique de la fabrication des vins mousseux, à Bagneux.

***

Nous avons eu le regret d'apprendre la mort de Mme André Joûbert. Après le décès de son mari qui fut le collaborateur distingué et l'ami dévoué de la *Revue de l'Anjou*, Mme André Joûbert s'était entièrement consacrée aux œuvres de charité et de protection de l'enfance.

On peut dire qu'elle passa sa vie à faire le bien.

« Ses œuvres, dit la *Gazette de Château-Gontier*, reste-
« ront le vivant témoignage du bien incalculable qu'elle fit,
« de la vie si exemplaire de cette sainte femme. »

Ses obsèques ont eu lieu le 20 août en l'église de Daon (Mayenne) au milieu d'une affluence considérable.

Le deuil était conduit par M. Joseph Joûbert, son beau-

Digitized by Google

frère, le comte Retailliau, son neveu; MM. Ernest de la Roussardière, Lasnier, baron Lemot, vicomte de Richemont et vicomte Stany de la Morinière, ses cousins.

Toute la population de Daon avait tenu à accompagner à sa dernière demeure celle qui fut l'insigne bienfaitrice de la paroisse. Assistaient à la cérémonie funèbre tout le Conseil municipal ayant à sa tête le sympathique maire, le baron de Landvoisin, les Religieuses de l'hôpital fondé par la défunte, les enfants de l'Asile Saint-André créé aussi par Mme André Joûbert. En tête marchaient les jeunes filles de la Congrégation des Enfants de Marie avec leur bannière ; les cordons du poêle étaient tenus par la comtesse de Rasilly, la comtesse des Dorides, Mme Émile Segris et Mme Letort. Suivaient les membres du Bureau de Bienfaisance et du Bureau de Saint-Antoine, tous portant des cierges.

Dans la nombreuse assistance : MM. Bodinier, sénateur; vicomte de Villebois-Mareuil, député; marquis de Quatrebarbes et Edmond Desnoës, conseillers généraux;

Mme Joseph Joûbert, comtesse Retaillau, Mme Ernest de la Roussardière; M. le comte de Rasilly, Jean Boutton, René Prévost-Lemotheux, Mme Homolle, vicomtesse de Richemont, M. Jean de Rasilly, M. et Mme Besnard, Mme Louis Lebreton, Mme Lasnier et ses filles, M. Victor Nepveu, Mme Lemaréchal, M. Henri Leclerc, M. Moïse du Mas, Mme de Beaumont, M. Blanchet, notaire honoraire, M. Delange notaire, M. et Mme Alphonse Cochet, M. le Dr Leblois, M. le Dr Alfred Leblois, M. Briand, M. Maurice Desnoës, Mlle Tortevoie, Mlle Baillif, le Dr et Mme Larivière, Dr Couffon, M. Alexandre Piquet; M. l'abbé Praslon, curé de la cathédrale du Mans, M. le chanoine Secrétain, MM. les Curés d'Argenton, du Mesnil, du Coudray, de Contigné, de Marigné, de nombreux membres du clergé, Mme la Supérieure des Servantes des Pauvres d'Angers, etc., etc.

La messe a été dite par M. le Curé de Daon et l'absoute donnée par Monseigneur Pasquier, recteur de l'Université catholique d'Angers.

L'inhumation a eu lieu dans le tombeau de famille du cimetière de Daon.

X***

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2180-8

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

58e Année

NOUVELLE SÉRIE

3e Livraison — Septembre 1908

TOME LVII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

SEPTEMBRE

Pages

Un rempart régionnaire en Anjou (*suite*). — **Commandant A. Pommerais.** 177

La Justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. La Commission Proust : sa création, son personnel, ses jugements, 15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794) (*suite et fin*). — **E. Queruau-Lamerie** 205

Question de droit. — **A. de Villiers** 223

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*) : Mesdames Naude et Paulmier ; Madame Rocquain ; Madame Lefort ; Mademoiselle Le Bailleul ; Mademoiselle Chabert ; Mademoiselle Rousseau, Joséphine-Victoire ; Mademoiselle Rousseau, Rachel ; Mademoiselle Quris ; Madame Mini et Mademoiselle Mimaux ; Madame Poumeau-Delille ; Mademoiselle Janin, Marie-Victoire ; Mademoiselle Grosbois, Ernestine-Pauline ; Mademoiselle Mahieu, Écoles enfantines. — **F.-L. La Bessière.** 225

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre 1908). — **A. Cheux** 237

Chronique 239

Les expériences d'aviation de M. René Gasnier. — Le Circuit d'Anjou : constitution du Comité angevin. — M. Joseph Denais préside à Constantinople le Comité de la nouvelle Association de la Presse ottomane. — Dons du Ministre de l'Instruction publique au Musée de Cholet. — M. René Bazin inaugure le buste d'Honoré d'Urfé. — M. Magne et les peintures du château de Montreuil. — Un travail de M. Maillet sur le régime des crues de la Loire. — Promotion dans le Mérite agricole. — Nécrologie : M. Jules Dauban. — **X***.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 1 fr. 25

Digitized by Google

UN REMPART RÉGIONNAIRE EN ANJOU

(suite)

---

§ 1er. — *Section Centrale*

Entre les deux fermes de *la Roussière* et de *la Halbaudière*, on traverse l'Hière à un gué nommé le *Gué de la Roussière*. C'est de là que nous partirons pour visiter, de l'est à l'ouest, les vestiges laissés par la section centrale du retranchement.

Suivons le chemin qui contourne *la Halbaudière*, jusqu'à ce que nous rencontrions à droite la seconde des ruelles conduisant dans la cour de la ferme. Le visiteur, après quelques pas dans la ruelle indiquée, parviendra à la barrière du champ situé à sa gauche et n'aura qu'à pénétrer dans ce champ. Regardant alors le talus qui, vers l'ouest clôt la pièce, il remarquera que ce talus, à un certain endroit, s'abaisse et se relève, comme s'il traversait une carrière. Là, en effet, le talus coupe le retranchement qui débouchait en ce point dans la vallée de l'Hière. Franchissez le talus et vous verrez, dans le champ situé de l'autre côté, un sol inégal et plein d'ondulations provenant d'un travail de nivellement très imparfaitement exécuté. A la largeur des ondulations, vous pourrez juger de la grandeur de l'œuvre détruite.

Avant de poursuivre notre marche vers le couchant, il est intéressant de visiter la vallée et de constater qu'entre la grande brèche que nous venons de signaler et l'Hière, il ne reste pas trace de ligne fortifiée. Consignons ici une

Digitized by Google

remarque importante, c'est que dans le fond d'aucune des nombreuses vallées traversées par le retranchement, il n'en est resté rien de précisément reconnaissable. Les parties en remblais, moins riches là que sur les hauteurs, ont moins résisté aux agents de destruction, aux causes d'affaissement, et le comblement des parties en déblai a été hâté par le dépôt d'alluvions qui exhausse insensiblement mais constamment le sol des vallées. De cette disparition à peu près complète du retranchement dans les parties basses, nous tirerons plus tard des inductions sur l'époque probable où il a été entrepris, sur la forme qu'il pouvait avoir aux points où il rencontrait des cours d'eau et sur le degré d'avancement qu'il peut avoir atteint.

N. B. — *Il m'a été malheureusement impossible de retrouver, dans les notes laissées par mon père, une trace quelconque des inductions annoncées par cette dernière phrase.*

Remontons maintenant de la vallée dans le champ dont nous avons signalé la surface mouvementée. Gagnons la partie supérieure de cette pièce en suivant une haie qui a la direction du retranchement, et est établie sur une de ses faces, puisque le même travail de nivellement mal fait s'aperçoit dans le champ situé de l'autre côté. Au bout de cette haie, les deux champs communiquent par une large ouverture, en sorte qu'une barrière placée sur un chemin en face de l'extrémité de la haie, sert à leur commune exploitation.

Il faut franchir le chemin et pénétrer au travers d'une haie, dans le champ faisant face à la barrière. Ce champ très étroit et assez long occupe la surface nivelée de la levée méridionale, mais il ne laisse rien voir, non plus que celui qui le touche au nord.

Sortons-en par l'extrémité opposée à celle par laquelle nous sommes entrés. Nous arrivons alors dans une pièce de terre où le retranchement montre enfin clairement

Digitized by Google

quelque chose de sa physionomie première, bien qu'il soit très déformé encore par l'action de la charrue et par des travaux de terrassements assez récents. La nature des vestiges qu'on a ici sous les yeux ne peut plus être l'objet d'aucun doute, car dans le champ qui suit et qu'on domine, la levée méridionale, aux trois quarts ruinée mais nettement dessinée et presque belle avec son tapis de mousse et sa parure de vieux châtaigniers, apparait cotoyée au nord par le fossé. Le champ que nous venons de quitter et celui où nous nous trouvons se nomment *les Bois*. Ils ont dû rester longtemps incultes et dans l'un d'eux on a découvert un sarcophage.

Le Rempart atteignait ici le sommet d'une colline de hauteur moyenne et il y était protégé par l'un de ces forts auxquels furent donnés dans le temps les noms de *Moles*. En effet, dans le pourtour d'une pièce de terre adjacente au dernier champ dont nous venons de parler, il reste encore, arrivant à angle droit sur la face nord du *Vallum*, une des levées de l'ancien fort. Ce tronçon était bien plus long il y a quelques années, au dire du fermier de la Closerie du *Miaule de Simplé*, de laquelle tous ces champs dépendent. Actuellement il présente à son sommet une largeur de trois mètres, et sa hauteur est de deux mètres seulement.

Reprenant notre marche vers l'Ouest, nous arriverons bientôt à la ferme de *la Boutterie* dont l'un des bâtiments est construit juste sur l'agger principal. Cette ferme a pu être nommée primitivement *la Butterie*, précisément à cause des levées du rempart. Après la Boutterie, il faut traverser un closeau et un pré avant de rien revoir du retranchement. Au delà du pré, sur le versant oriental d'une nouvelle vallée, une pièce de terre dont le nivellement est commencé et sera bientôt achevé, nous montre une large cuvette, reste défiguré de la tranchée.

Allons voir maintenant, près de *la Closerie du Petit*

Digitized by Google

Boulay, de nouveaux fragments de notre boulevard en passant où il passait devant la ferme de *la Halleric*, au jardin de laquelle il a peut-être contribué à donner sa forme et devant cette pauvre maison décorée du nom ironique de *Beaumanoir*. Il faut avoir soin, si l'on marche à travers champs, de laisser entre soi et cette maison toute la largeur de la pièce de terre située devant. Une suite de haies succédant en ligne droite conduit au Petit Boulay. Sur le côté Sud d'un champ attenant par sa face Nord à l'allée qui mène à cette closerie, existe une éminence ombragée de châtaigniers : c'est un tronçon de la levée septentrionale. Il est coupé en biseau et long d'une vingtaine de mètres. Sa hauteur n'excède guère deux mètres et sa largeur à la base est de douze mètres environ. Le fossé s'est conservé au midi du taillis et du champ avec une largeur variant de trois à quatre mètres et une profondeur proportionnée sur une longueur d'une centaine de mètres. Que l'éminence et le fossé soient bien ce que nous disons, cela est démontré avec évidence par un renflement longitudinal de plus de cinquante mètres de longueur qu'on remarque dans un pré voisin. Ce pré, séparé du taillis par un chemin seulement, attient à la cour de la métairie du *Grand Boulay* dont il dépend. Ce renflement, c'est notre levée, ayant notablement perdu de son relief. Le terrain qu'il occupe était, il y a deux ou trois ans, clos à part, inculte, couvert de broussailles, et nous l'avons vu alors qu'on venait pour la première fois d'y faire passer la charrue. Il était hérissé de racines brisées et de pierres pareilles à celles qu'on vient d'extraire d'une carrière. Ces pierres provenaient manifestement du fond de la tranchée. Le travail de défrichement a été achevé depuis ; le sol mieux nivelé s'est couvert de gazon et un vestige de notre fortification a cessé d'être visible ou peu s'en faut. La longueur totale des traces que nous avons retrouvées là, est de deux cents mètres environ.

Digitized by Google

Avant de quitter le Petit Boulay, consignons ici le premier mot qui nous y fut dit d'une tradition étrange. Ayant aperçu dans l'abri de la Closerie un homme qui s'y reposait, nous nous avisâmes de lui demander des renseisements sur l'état ancien des lieux et sur ce qu'il pensait de la destination des levées voisines. Il nous déclara net qu'il ne savait rien du but qu'on s'était proposé en se livrant à un pareil travail, puis il ajouta en riant que certaines gens prétendaient qu'on avait voulu faire arriver à Château-Gontier les eaux de l'Oudon. Plus d'un an après, un vieillard que nous consultions sur les vestiges du rempart qu'il pouvait avoir vus dans sa jeunesse et à qui nous parlions de la tradition bizarre que nous venons de rapporter, nous dit qu'il avait effectivement entendu parler de cela et nous demanda fort sérieusement si nous songions à rétablir ce canal. Voilà, il faut en convenir, une assez étrange tradition : nous en reparlerons, parce qu'elle à sa signification.

Après avoir parcouru le pré contigu à la ferme du Grand-Boulay, traversons-en un autre fort étroit près d'une fontaine alimentée par une source qui sans doute fut mise au jour quand on ouvrit le fossé du rempart. Nous arriverons à la ferme des *Grandes Miaules* sise en la commune de Craon, par un sentier qui longe une nouvelle série de haies se succédant en ligne droite. A l'ouest et près de la maison du fermier, un monticule de forme oblongue couvert d'arbres, nous montre un fragment de l'agger méridional ayant conservé à peu près sa hauteur primitive. Ce monticule, long de quarante mètres et large à sa base d'une douzaine de mètres, est flanqué au nord, dans toute sa longueur, d'une douve qui représente une section amoindrie du fossé. La plus grande hauteur du monticule au-dessus de la douve doit approcher de neuf mètres; elle est de cinq mètres au-dessus du terrain naturel vers le midi. La largeur du fossé au niveau de l'eau n'est plus guère que

Digitized by Google

de sept mètres; il ne reste rien de la levée septentrionale le long de la douve.

Le fermier des Miaules nous a raconté qu'il avait treize ans lorsque son père, en creusant dans le pied du talus du monticule dont nous venons de parler, une espèce de grande niche pour y établir une loge qui subsiste encore, avait trouvé une poignée d'épée dont la forme se rapprochait singulièrement de celle du sabre poignard de nos soldats d'infanterie, dit vulgairement coupe-choux. Il nous a affirmé également avoir entendu dire à une vieille dame, propriétaire de la ferme, que les levées des Miaules et celles des Perrines, dont nous allons parler tout à l'heure, avaient été construites pour la défense d'une ville située entre Craon et Segré; c'est la chose la plus sensée qui nous ait été dite sur la destination de cet étrange travail. La ville en question a existé à Châtelais, bourg du canton de Segré, en Maine-et-Loire, où abondent les vestiges gallo-romains et qui fut peut-être le *Combaristum* des Itinéraires de l'Empire [1]. Ajoutons qu'à douze cents mètres au nord-est de Châtelais se trouve l'enceinte, probablement Gauloise, de Saint-Julien l'Ardent. Le propos du fermier des Miaules nous causa donc une surprise extrême, étant donné que nous ne nous étions ouvert à personne de notre opinion à ce sujet.

A l'extrémité occidentale du monticule en question passe une allée qui conduit à la ferme des *Petites Miaules* sise en la commune de Denazé et distante de la précédente de

[1] *Combaristum*, station indiquée par la carte de Peutinger sur la route d'Angers à égale distance (16 lieues gauloises) d'Angers, *Juliomagus*, et de Visseiche, *Sipia*. D'après C. Port, le nom latin *Combaristum* désigne Combrée, tandis que le *Dictionnaire historique* de la Commission des Gaules y voit l'indication de Châtelais, placé certainement sur une voie romaine. M. Godard-Faultrier (l'*Anjou*, t. I, p. 46) hésite à placer *Combaristum* soit à Candé, soit à Châtelais.

Digitized by Google

cent mètres à peine. Au delà de l'allée, dans un champ y attenant, la levée principale apparaît l'espace de soixante quinze à quatre-vingt mètres. Elle a perdu davantage de sa hauteur mais elle est toujours flanquée de son fossé qui, lui aussi, a perdu de sa profondeur et fait partie d'un autre champ. Là encore l'agger septentrional fait défaut. Dans un taillis contigu, le retranchement se présente enfin avec ses deux levées. Si l'on veut bien s'aventurer avec nous dans ce veritable fourré, on y verra un fragment curieux du Rempart, malgré la déformation que le profil a subi là comme partout ailleurs. Un commencement de nivellement a rejeté une portion du remblai méridional dans le fossé qui n'est plus guère qu'un marécage. La distance entre les sommets des deux levées est de vingt-trois mètres environ et la longueur de ce tronçon peut atteindre une centaine de mètres.

En résumé, la longueur des vestiges encore existants aux Miaules de Craon et de Denazé dépasse deux cents mètres sans autre solution de continuité que celle produite par une étroite allée. Les deux fermes sont situées sur le versant méridional d'une vaste colline et occupent le point le plus élevé atteint par le retranchement dans son parcours sur le flanc de cette colline. Les Miaules de Denazé ont été construits sur l'emplacement du Fort qui a laissé son nom aux deux fermes : cela n'est pas douteux pour nous qui avons visité attentivement tous les Miaules. Comme la colline a une pente fort douce, l'ouvrage dominait assez le terrain adjacent à son front nord qui faisait face au sommet pour avoir, même dans cette direction, toute sa valeur défensive.

Au taillis succède un champ où tout l'appareil du Rempart est remplacé par la plus mince des rigoles de dessèchement, et nous n'avons plus rien à voir avant d'être arrivés au fond de la vallée qui s'ouvre devant nous. L'année dernière encore nous aurions pu, chemin faisant,

Digitized by Google

montrer, dans un champ de *la Petite Gaudinière*, un semis de grosses pierres arrachées à la roche du sous-sol et provenant du fond de la tranchée. Mais la bande de terrain où elles se rencontraient a été annexée à un pré de la ferme *du Bois-Vieux* et les pierres ont été enlevées. Dans la partie nord d'un champ sis au-dessous de ce pré, une dépression indique bien le passage du retranchement, mais ne vaut pas la peine que nous nous y arrêtions.

A trois cents mètres environ de l'endroit où nous sommes, se trouve, vers le nord, une pièce de terre nommée *la Fosse Saint-Jean* dans laquelle existe une longue tranchée qui pourrait bien n'être qu'une carrière abandonnée. D'après le fermier qui nous l'a montrée, la tradition veut que la cloche de Craon, cachée là pendant la première Révolution, *celle qui fut si contagieuse*, nous dit-il, ait un jour sonné seule par l'entremise de saint Jean le Précurseur lors du rétablissement du culte. Le fermier tenait cette tradition de son père. Il a ajouté que les gens ne passaient guère là sans avoir peur, *car ils étaient persuadés qu'il y revenait.*

Nous nous arrêterons peu également dans le pré qui occupe le fond de la vallée, bien qu'il soit plein d'inégalités où nous croyons apercevoir la trace du Retranchement. Hâtons-nous donc d'en sortir, car au delà de la Haie qui le forme à l'Ouest nous allons trouver le commencement du plus long et du plus convaincant fragment qui soit demeuré de notre rempart : mille mètres au moins de vestiges sans autres interruptions que celles produites par la cour et certaines constructions de la petite Gaudinière, par le passage du chemin de Craon à Denazé et par celui d'un chemin qui relie la route de Château-Gontier à celle de Laval. Encore ce dernier chemin, qui coupe le retranchement sous un angle fort aigu et que nous nommerons désormais chemin de la Brancherie, du nom d'un hameau

Digitized by Google

où il aboutit sur la route de Laval, laisse-t-il la levée méridionale très apparente au point où il la traverse.

Depuis la limite du pré qui occupe le fond de la vallée jusqu'à la cour de *la petite Gaudinière*, la levée septentrionale fait défaut, mais la levée méridionale et la tranchée se montrent d'une façon continue, surprenantes encore par leurs dimensions, bien que déformées. Le propriétaire du terrain nous a assuré avoir vu le rempart égalant presque en hauteur la maison d'habitation de la métairie et tout planté de châtaigniers.

De la petite Gaudinière au chemin de Craon à Denazé, nous traversons un vaste champ dans lequel la levée septentrionale et le fossé ont disparu, mais où subsiste la trace continue de la levée méridionale cotoyée au sud par le lit raviné d'un ancien chemin qu'on peut suivre jusque dans le voisinage de la grade mare des Perrines.

Au-delà du chemin de Craon à Denazé, dans une pièce de terre étroite allongée de l'est à l'ouest, réapparaissent avec grandeur la levée méridionale et surtout le fossé; la levée septentrionale y reprend même quelque relief. Le retranchement se montre ainsi dans toute la longueur de la pièce. Mais au moment où il arrive à l'extrémité opposée, il a déjà commencé dans sa largeur à sortir du champ par le côté sud. La levée méridionale a passé dans le chemin de la Brancherie. Elle se montre même de l'autre côté du chemin dont elle va s'éloignant à mesure qu'on s'avance vers le couchant.

Dans le premier champ situé au midi du chemin de la Brancherie, la grande levée a été soumise à un travail de nivellement qui paraît assez récent, et cependant elle forme encore, au-dessus du terrain qu'elle était destinée à protéger, une large bande d'une hauteur moyenne de deux mètres, fort escarpée et bordée par ce chemin supprimé dont nous avons déjà parlé. A l'extrémité occidentale passe à angle

Digitized by Google

presque droit le tracé d'étude d'une voie ferrée projetée de Laval à Nantes. Si ce tracé est adopté, la construction de la voie viendra détruire un des tronçons le plus curieux de notre rempart, un de ceux où sa forme et ses dimensions sont certainement le moins altérées.

En effet, dans le champ adjacent à celui dont il vient d'être parlé, les deux levées et le fossé, protégés par un taillis, sont, sur une longueur considérable, remarquablement conservés. Nous avons mesuré ces ruines avec soin, parce que nulle part ailleurs il n'était possible de retrouver plus clairs indices de ce qu'était le travail en son état primitif. L'écartement entre les pieds des talus est, au fond du fossé, de $11^{m}50$; il est de 33 mètres d'un sommet de talus à l'autre. La hauteur de l'agger principal au-dessus du fond du fossé est de 8 mètres et de $4^{m}20$ au-dessus du terrain qu'il protège. Quant à l'agger nord, sa hauteur au-dessus du fond du fossé est de 6 mètres. Quand on monte sur la grande levée et que l'on considère le vide de la tranchée, il est impossible de ne pas reconnaître qu'on se trouve là en présence d'un travail presque gigantesque.

Le retranchement aboutit ensuite à une vaste mare dépendant de deux fermes voisines nommées *les Perrines*. Elle est placée dans l'axe du fossé qui a subi là un élargissement considérable. Encadrée de trois côtés par des talus élevés et couverts de vieux arbres, elle forme la pièce d'eau la plus sombre qu'il soit possible d'imaginer, ce qui n'empêche pas les habitants du lieu d'avoir pour elle une estime particulière. D'abord c'est là qu'ils abreuvent leur bétail et lavent leur linge, ensuite les eaux rendent tous les ans un sûr oracle de la façon que voici : quand les grains doivent être chers elles débordent au printemps; s'ils doivent rester à bas prix, elles maintiennent avec soin leur niveau au-dessous du seuil d'accès de la mare.

Revenons maintenant au point où le chemin de la Brancherie passe sur l'agger nord du retranchement. Le ravin

Digitized by Google

boisé situé au sud n'est autre chose que le fossé dominé par la levée méridionale. Dans un taillis situé au nord du chemin subsistent les restes d'un travail étrange, contemporain du retranchement, nous le croyons, mais difficile à reconstituer dans son état primitif et partant à expliquer quant à sa destination particulière. S'il fallait en croire les apparences, il y aurait eu là deux bassins circulaires presque contigus creusés sur une ligne parallèle au retranchement. La terre provenant de chacun d'eux aurait servi à lui faire une haute et épaisse couronne. Le mieux conservé, celui qui est situé le plus à l'est, présente la forme d'une coupe dont la profondeur serait de sept à huit mètres et le diamètre à la partie supérieure d'une trentaine de mètres. Ces dimensions qui rappellent celles du retranchement nous ont fait penser que les deux ouvrages étaient contemporains. De vieux arbres sont implantés sur les versants intérieur et extérieur de la coupe et prouvent que l'état des lieux n'a pas changé depuis longues années. La cavité du second bassin recouverte aussi par les buissons du taillis est nettement accusée mais n'est pas aussi remarquable que la première. Il nous a semblé qu'un troisième bassin placé à l'ouest des deux premiers et sur la même ligne avait existé dans une pièce de terre labourée contiguë au taillis. On le devine plutôt qu'on ne le voit, parce que le sol a été nivelé; mais un examen attentif nous a convaincu à peu près de son existence antérieure.

Quand nous visitâmes d'abord toutes ces excavations des Perrines, notre première pensée fut que c'étaient d'anciennes carrières. Mais qu'en avait-on extrait? Nous ne pouvions admettre qu'on les eût ouvertes pour en tirer de la pierre à bâtir. L'absence de centre d'habitation important dans le voisinage et la mauvaise qualité de la roche, une espèce de schiste grossier se débitant facilement et bon tout au plus pour quelque construction économique, rendaient cette opinion invraisemblable. Nulle part nous n'aper-

Digitized by Google

cevions rien qui ressemblât à un minerai ou aux débris laissés par une industrie métallurgique.

Après avoir inutilement interrogé le sol, nous avons questionné les cultivateurs des alentours. L'un d'eux nous répondit que les excavations qui excitaient notre curiosité étaient les restes des travaux d'une guerre que s'étaient faite jadis deux seigneurs de Bouttigué et des Perrines. Au moyen âge, le fief de Bouttigué eut il est vrai une certaine importance : il est mentionné dès 1091 dans les archives de la maison de Craon; un titre latin de l'abbaye de la Roë datant du XIIe siècle le nomme *Buttigniacum*, comme qui dirait à ce qu'il nous semble *habitation voisine des Buttes*. D'autre part, un logis fortifié a certainement existé aux Perrines. On peut voir encore dans un champ attenant à l'allée qui conduit à ces fermes la plate-forme circulaire où se dressait le logis entourée d'une douve demeurée très apparente, et même sur le plan cadastral un étroit closeau adjacent est désigné sous le titre de *Closeau de la Poterne*. Mais ce devait être un pauvre castel que celui-là, à en juger par les dimensions de la plate-forme et par les miettes des grossiers matériaux dont elle est encore parsemée. Il est impossible de croire qu'une querelle entre deux si petits seigneurs ait à ce point troublé la surface de la terre.

C'est seulement après avoir eu l'idée d'un retranchement que nous entrevîmes la nature des trois bassins situés au nord du chemin de la Brancherie. Ils représenteraient les restes d'une fortification additionnelle qui aurait couvert la ligne principale sur une longueur de cent cinquante mètres environ. Le point était bien choisi pour renforcer ainsi le rempart, à deux kilomètres des Miaules de Denazé, à trois kilomètres environ du Moulin du Val où nous supposons qu'un autre fort a existé. Cet emplacement cadre du reste avec l'idée que nous avons été amené à nous faire de l'ensemble de l'œuvre. Si notre hypothèse d'un second

Digitized by Google

fossé destiné à couvrir l'agger septentrional est fondée, il faut admettre en même temps que le sommet de l'agger ainsi élargi était protégé par une palissade et mis en communication avec la levée principale par un moyen quelconque.

A l'ouest de la mare des Perrines s'étend une pièce de terre plus grande que ne le sont ordinairement les champs de la contrée. A première vue, la surface doucement inclinée au couchant semble parfaitement plane et il ne paraît pas que le retranchement y ait laissé de traces : c'est une erreur. Pour s'en assurer, il suffit de traverser la pièce en se dirigeant de la barrière placée près de la mare vers l'angle qui pénètre dans un pré contigu. Au milieu du champ, vous trouverez une suite de dépressions peu profondes ayant la direction voulue. Ces dépressions sont surtout visibles de la pointe de l'angle indiqué. Un paysan fort âgé nous dit que dans cette pièce on avait autrefois rasé des buttes et comblé des *cadoles* : on nomme souvent cadoles dans nos campagnes des cavités artificielles du sol. Une ferme voisine est appelée la *Cadoraie* par altération peut-être de son nom primitif qui aurait été la Cadolaie. Dans le pré qu'on trouve ensuite, le retranchement passait à l'endroit où ce pré est le moins large mais n'a pas laissé de vestiges, car il ne faut pas s'occuper d'une chaussée d'étang qui vient d'être détruite. Dans la terre de cette chaussée qu'on étendait sur les parties basses du pré nous avons trouvé des briques à rebord, des tessons de poterie rouge avec dessins en relief et même un double tournois à fleurs de lys du xve ou du xvie siècle, profondément corrodé par un long séjour dans ce sol humide. Une habitation gallo-romaine avait donc précédé là le castel des Perrines. Le rempart traversait le pré de de l'étang au-dessous de la chaussée, au point où le pré est resserré entre la grande pièce des Perrines et un champ de la Cadoraie. Les vestiges, plus visibles qu'aujourd'hui à

Digitized by Google

l'époque où cette ferme fut construite, lui auront fait donner son nom si particulièrement significatif.

Il faut aller jusqu'au hameau du *Bas Saint-Sulpice* pour revoir quelques traces du rempart : certaines inégalités du sol, une longue mare dans le nord du village semblent bien en être les derniers vestiges.

Au hameau du *Pont*, distant d'une centaine de mètres, vivait en 1863 un vieillard de quatre-vingt-trois ans, qui nous a raconté que derrière son habitation avait existé une butte, haute de quatre ou cinq mètres, qu'il avait nivelée lui-même. Il nous a aussi répété qu'on avait voulu autrefois faire arriver à Château-Gontier les eaux de l'Oudon. En l'état actuel des choses au hameau du Pont, il est impossible de rien inférer avec certitude touchant l'état ancien, mais nous sommes disposé à croire que c'est l'agger principal qui passait derrière la maison du vieux paysan, au nord de ce groupe de pauvres maisons si étrangement placées dans le fond d'un étroit bassin entre des trous d'où coule une eau qui ne tarit pas. Pour qui verra ces lieux misérables, le nom du hameau aura son explication toute trouvée. En creusant le fossé, on a rencontré des sources abondantes auxquelles il a fallu laisser une issue dans la principale levée. Un pont nécessaire pour maintenir la continuité de l'obstacle défensif et la possibilité de circuler sur l'agger méridional, a été construit : de ce pont qui, probablement, était en bois, il ne reste plus rien que le nom.

Au nord-ouest du hameau se montre une maison beaucoup moins enfoncée que les autres dans le sol. Si l'on veut se maintenir sur la trace du retranchement, il faut prendre pour guide la haie qui passe derrière cette maison et suivre avec obstination une série de haies se succédant à peu près en ligne droite jusqu'à la ferme du *Grand Bois Jouan*, avec deux lacunes seulement, l'une sur la route de Laval, et l'autre dans un pré situé entre le hameau du *Bas*

Digitized by Google

Bois Jouan et la ferme même. On reconnaîtra qu'on est dans la bonne voie si l'on rencontre à deux cents mètres à peu près du hameau un reste de la tranchée et à un intervalle égal un reste de l'agger nord. Enfin, le niveau plus élevé de certains champs au midi de notre série de haies, la largeur du fossé bordant ces haies au nord, l'aspect général du terrain ne laissent place à aucun doute.

La partie du hameau du Bas Bois Jouan qui aboutit à la route de Laval s'est alignée sur le retranchement, et ses jardins s'étalent sur l'une des levées presque complètement nivelée. Un closeau fort long et fort étroit, situé à l'ouest du village, doit lui-même sa forme et sa direction à quelque tronçon du rempart. Jusqu'à la métairie du Grand Bois Jouan, sise à cent pas de là, nous ne trouvons plus rien. Nous avons longtemps pensé qu'après la ferme et jusqu'au moulin à vent du Val il ne restait aucune trace du rempart, considérant comme le lit d'un ancien chemin une dépression longitudinale existant avec l'orientation convenable le long d'une allée du Grand Bois Jouan, au bas des champs qui furent autrefois des châtaigneraies.

Le moulin à vent du Val se dresse au faîte d'un plateau dominant puissamment la contrée environnante et le cours de l'Oudon vers lequel il s'abaisse par une pente rapide. L'absence de toute éminence artificielle sur le plateau et la pensée que les ingénieurs avaient dû pousser leur travail au plus près vers la rivière qui, fort à propos, allonge de ce côté l'un de ses méandres, nous firent chercher vers le nord la brèche et les levées que le retranchement devait avoir laissées au sommet et sur les flancs de la colline. Or, c'est loin de là, près de la ferme de la *Guyonnière*, à neuf cents mètres en aval, que le rempart aboutissait à la rivière.

De nouvelles investigations me permirent en effet de retrouver les traces du travail sur le plateau du Val dont la partie culminante est occupée par deux champs : dans

Digitized by Google

l'angle de l'un d'eux s'élève le moulin au milieu d'un étroit enclos. C'est sur le côté méridional des deux champs et de l'enclos que j'ai découvert, caché sous une épaisse végétation d'ajoncs, un large et profond fossé, long de deux cents mètres, qui est certainement un reste de la tranchée ouverte dans le roc et ayant, à cause de cela, reçu de moindres dimensions. La levée du sud a disparu comme celle du nord mais son existence est attestée dans le champ adjacent par une quantité de pierres arrachées au sous-sol et qui jalonnent encore son emplacement. Ajoutons qu'une pièce de terre contiguë est dite au cadastre le *Champ de la Motte*. Cette dénomination est ici absolument significative, car nous l'avons vue appliquée à plusieurs parcelles que traversait certainement le rempart, notamment près des Miaules de Livré.

Le fossé aboutit à un chemin où la roche se montre à nu et dans lequel la tranchée a laissé une dépression qui témoigne de son passage. Au-delà du chemin et près de la haie qui le borde, commence une longue ondulation qui pénètre fort loin dans une pièce de terre labourable. Vers le milieu de la pièce cette ondulation est plus accentuée, parce que là on a tiré de la pierre il y a quelques années. Ce vallonnement nous conduit à une barrière placée au bas du champ, près d'un angle qu'un vieux châtaignier nous signale de loin.

Cette barrière ouvre sur un chemin où nous nous trouvons au bord extrême du plateau dominant l'Oudon de vingt-cinq mètres environ. De là, jusque vers la Guyonnière, le coteau et la rivière sont presque parallèles. La colline va s'abaissant doucement et presque régulièrement à mesure qu'on se rapproche de cette ferme, et sa hauteur ne dépasse guère une dizaine de mètres à l'endroit où le chemin de la Coulerie couronne la crête sur une longueur d'un demi-kilomètre à peu près. C'est sur une

Digitized by Google

roche schisteuse et sans grande consistance que cette voie est tracée presque partout.

Elle occupe l'emplacement de la levée méridionale, mais on ne voit rien qui puisse faire croire qu'un remblai définitif quelconque ait jamais existé là. L'Oudon seul aurait donc semblé sur ce point un obstacle suffisant, alors que, vers le moulin à vent où la hauteur de la colline est double et la pente bien raide, on avait cru devoir creuser un fossé dont nous avons signalé les vestiges, et masser une levée au moins dont un fragment a fourni son nom au Champ de la Motte. C'était invraisemblable, et notre satisfaction fut vive en découvrant qu'une forme nouvelle avait seulement été donnée au retranchement et que l'escarpement naturel du coteau avait été artificiellement augmenté par un procédé fort simple : à la partie supérieure, le long du chemin de la Coulerie, la roche avait été taillée à pic. La preuve du fait s'est conservée à l'extrémité occidentale de la châtaigneraie qui occupe actuellement le versant. Dans les ajoncs et les broussailles on peut voir encore les bancs de schiste coupés verticalement en ligne droite sur une longueur de quatre-vingts mètres au moins. C'est là qu'au mois de mai 1866 j'ai trouvé un fer carré de javeline ayant conservé à l'intérieur de la douille une poussière de bois. La hauteur de la paroi, ainsi obtenue, n'est plus actuellement considérable ; il faudrait dégager la base pour s'assurer de combien les éboulements de la partie supérieure ont pu la diminuer ; quelques fouilles seraient aussi nécessaires pour vérifier la longueur de cet escarpement artificiel. On le retrouverait certainement vers l'Est, au delà du point où il cesse d'être visible, parce que le sommet de l'arête, cédant à des causes multiples et séculaires de destruction, est aujourd'hui remplacé par une pente à déclivité rapide. Vers l'ouest, une fouille donnerait de moindres résultats, l'escarpement ayant dû y être pratiqué

Digitized by Google

presque partout dans une roche à moitié décomposée. La preuve que la nature du sous-sol est changée, c'est qu'un champ bordé par une haie chargée d'arbres magnifiques succède brusquement au chemin rocailleux de la Coulerie.

C'est à l'extrémité occidentale de ce champ que le rempart, déviant de sa direction et traversant un pré à la surface duquel un reste de levée peut encore se voir sous le gazon, se reliait à la rivière dans un endroit où elle est guéable, un peu en amont de la Guyonnière.

Avant de franchir l'Oudon, observons que le retranchement dans sa partie centrale décrit une sorte de courbe irrégulière à très grand rayon, ouverte vers le nord. Cette disposition, imposée peut-être par les accidents du terrain, offrait au moins cet avantage que, si des signaux d'alarme étaient faits sur la ligne, il était plus facile de distinguer exactement le point d'où ils partaient que si le tracé eût été rectiligne. Le plateau fort élevé du Moulin du Val occupe le fond de la courbe ; une tour construite là permet de surveiller la ligne entière. Il offre l'aire la mieux indiquée pour un fort dont un chemin, coudé à angle droit, paraît aujourd'hui dessiner l'ancien périmètre. Enfin, nous sommes dans le voisinage immédiat d'une mystérieuse ville appelée *Les Provenchères*, dont nos paysans ont conservé la tradition, et qui n'est pas un mythe, car des fouilles nous ont permis de relever en ce point des restes importants de constructions gallo-romaines. Cette ville aurait été détruite il y a quatorze cents ans.

Passons maintenant sur la rive droite de l'Oudon. A huit cents mètres en aval de la Guyonnière, nous rencontrons la rivière de la Mée qui vient de l'ouest se jeter dans l'Oudon. L'angle formé par ces deux cours d'eau, largement ouvert au nord, est rempli, en quelque sorte, par une haute et large colline ; il était certainement fermé par le retranchement. On trouve à la Guyonnière un chemin traversant les hameaux de *La Bodangère* et de *La Frettière*, dont le

Digitized by Google

nom semble renfermer une idée de défense, *Fretus*, *appui*, *secours*, et conduisant sur la rive gauche de la Mée à un point si convenable, qu'à première vue ce chemin paraît marquer la ligne suivie par le rempart. Et pourtant, si nous devions en croire d'autres indices, il n'aurait pas eu cette direction entre les deux rivières, ou bien il aurait été doublé par un second obstacle ayant ses points terminaux plus rapprochés du confluent.

Le jardin de la Guyonnière est situé au bord même de l'Oudon. Le sol en était autrefois plus élevé que le terrain environnant, et nous sommes porté à croire qu'un ouvrage en terre avait été construit là. En aval de ce jardin, dans un pré y attenant, une large et longue dépression séparée de la rivière par une très étroite bande de terre, paraît être un ancien fossé destiné à doubler la valeur défensive de l'Oudon. Le fond de cette fosse a été récemment exhaussé par des terres provenant du jardin où l'on a trouvé de grossiers ornements en plomb, sortes d'anneaux à bords renflés et découpés, qui sont, si je ne me trompe, des *tessères* ayant servi à rehausser le harnachement d'un cheval.

De l'extrémité du fossé dont nous venons de parler, le retranchement se dirigeait à travers un terrain bas et humide vers le hameau de la Bodangère, passait sur le versant méridional du vallon où ce village est caché, coupait le chemin de Livré au sud du carrefour formé par l'intersection de ce chemin avec celui de la Frettière, traversait obliquement un champ situé dans l'angle sud-ouest de ce carrefour où l'on voit la trace d'une longue tranchée, entrait dans le champ suivant où la même tranchée est encore visible, puis descendait à la Mée par un vallon moins accusé que celui de la Bodangère en coupant, au point où il fait un coude, le chemin de Méral à Livré. Si ce second obstacle a existé, il traversait la Mée, puis, sur la rive droite de cette rivière, se dirigeait à mi-côte jusqu'au dessous de

Digitized by Google

La Vieuville en passant par *La Daumerie* où fut autrefois un manoir. L'existence d'un double obstacle entre l'Oudon et la Mée est, pour nous, une hypothèse seulement, mais les indices que nous lui avons donnés pour base existent incontestablement : l'erreur ne saurait porter que sur la conjecture que nous avons faite.

Quoi qu'il en soit, ou mieux, quoi qu'il en ait été, le tracé redevient certain depuis la Mée, au-dessous de la Vieuville jusqu'aux Miaules de Ballots, sur une longueur de trois mille cinq cents mètres. Dans cet intervalle existent bien quelques lacunes, mais le parcours est sûrement jalonné par de nombreux vestiges. Sur la rive droite de la Mée, dans un pré situé entre *La Vieuville* et *l'Homelais*, on peut voir encore une dépression longitudinale indiquant le point précis où le retranchement reprenait sa direction première vers l'ouest-nord-ouest. Cette dépression part de la rivière et traverse tout le pré : c'est le fossé imparfaitement comblé. Le sol du champ voisin n'offre plus au regard aucune irrégularité. Il est limité à l'ouest par le chemin de Livré à Saint-Poix. Traversons ce chemin et pénétrons dans une pièce de terre surélevée qui se trouve de l'autre côté.

Dans ce champ et dans le verger qui lui fait suite, derrière le manoir seigneurial de la Vieuville devenu une simple habitation de fermier, la tranchée subsiste belle et large comme un vallon. Le manoir était adossé à la levée méridionale. Cette levée, comme celle du nord, ont à peu près disparu. Les derniers travaux de nivellement de la première datent seulement de quelques années, et quoique les terres aient été rejetées dans la tranchée, celle-ci est demeurée si grande que nous soupçonnons qu'un seigneur du lieu en aurait autrefois augmenté les dimensions dans un but de défense ou d'agrément qui n'apparaît pas clairement aujourd'hui.

Après le verger se trouve un jardin où toute trace a

Digitized by Google

disparu, mais dans un champ limitrophe, le passage du retranchement est révélé de la façon la plus incontestable par les ondulations du sol. Il n'y a eu là qu'un nivellement très imparfait qu'on dirait même assez récent, à en juger par la nuance plus claire de la terre à sa surface.

A l'ouest de ce champ, la tranchée a subi un travail d'élargissement autrement considérable que celui que nous venons de signaler, et auquel il se rattachait sans aucun doute. Le retranchement gravissait une colline d'argile et de sable qui a été comme éventrée sur une longueur de trois cents mètres environ. Cette blessure, qui a la forme d'un fer de lance, est indiquée à l'ouest de la Vieuville sur la carte d'État-Major ; elle mesure soixante mètres au moins dans sa plus grande largeur. La terre provenant de cette énorme excavation a été rejetée sur les deux bords un peu au hasard et elle y forme deux larges levées mamelonnées de distance en distance. La levée méridionale l'emporte généralement sur l'autre en relief et en volume, sans que jamais ce relief dépasse une dizaine de mètres. Il y a quelques années, les deux levées étaient ombragées par une haute futaie, chênes, châtaigniers et sapins, mêlés ensemble et confondant leurs feuillages. L'élévation des arbres s'ajoutait à celle des levées qui formaient ainsi les rives d'un lac profondément encaissé, à l'aspect étrange et pittoresque. Le lac es aujourd'hui desséché, les arbres ont été abattus, et ce qui était beau est devenu laid.

Un paysan brisait les mottes dans une pièce de terre fraîchement ensemencée : nous le questionnâmes sur ce que la tradition racontait de l'origine et de la destination d'une si longue et si large tranchée. Il nous dit qu'elle attribuait ce travail à une guerre des temps lointains où il avait été fait pour la défense et le refuge des habitants. Nous ne savions pas alors que l'excavation n'était qu'un fragment d'une œuvre plus grande et l'idée d'un vaste trou creusé par la population pour lui servir de refuge nous

Digitized by Google

parut un peu primitive. Il nous apprit également que le lieu se nommait *Le Rafeu*. Notre imagination s'étant mise en campagne pour trouver l'explication de ce nom, il nous revint que dans le pays il n'est pas rare d'entendre le mot *rafeu* employé pour signifier une demeure, un asile, dans un sens qui se rapproche de l'une des acceptions du mot latin *refugium*. Quand mes découvertes successives aux Perrines et aux Miaules m'eurent amené à l'idée d'un ancien retranchement, cette hypothèse étymologique devint pour moi une quasi certitude. Il était naturel que le nom de refuge eût été appliqué et fût resté à un tronçon de ce rempart entrepris pour constituer dans son ensemble un vaste refuge aux habitants de la contrée.

Quant aux travaux qui ont donné au Rafeu ses dimensions actuelles, ils datent du XVIe siècle. A cette époque le manoir et la terre de la Vieuville appartenaient à François de Scépeaux, maréchal de Vieilleville, né en 1509, mort en 1571 à Durtal où il fut peut-être empoisonné. Désireux d'avoir de magnifiques garennes dans les levées et entre elles une superbe pièce d'eau, il fit élargir et creuser le fossé de l'antique rempart : c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses mémoires. L'étang ainsi obtenu fut peuplé de poisson qu'on y pêchait à la seine comme le démontrent les nombreuses ardoises trouées que nous avons vues dans la vase à l'époque du dessèchement, ardoises qui se sont détachées du filet qu'elles servaient à maintenir dans l'eau.

Lorsqu'en sortant de l'enceinte du Rafeu par son extrémité occidentale, on entre dans l'étroit chemin qui conduit aux Miaules de Livré, on se trouve sur l'emplacement du retranchement. Pour nous en assurer, suivons le chemin en jetant les regards sur les champs qui le bordent au Nord. Les trois premiers ne nous montrent que des ondulations peu accentuées. Mais dans le quatrième, dit au Cadastre *La Chesnaie*, à l'angle formé par la haie occiden-

Digitized by Google

Digitized by Google

LES MIAULES DE LIVRÉ

Extrait du Cadastre $\frac{1}{2000}$

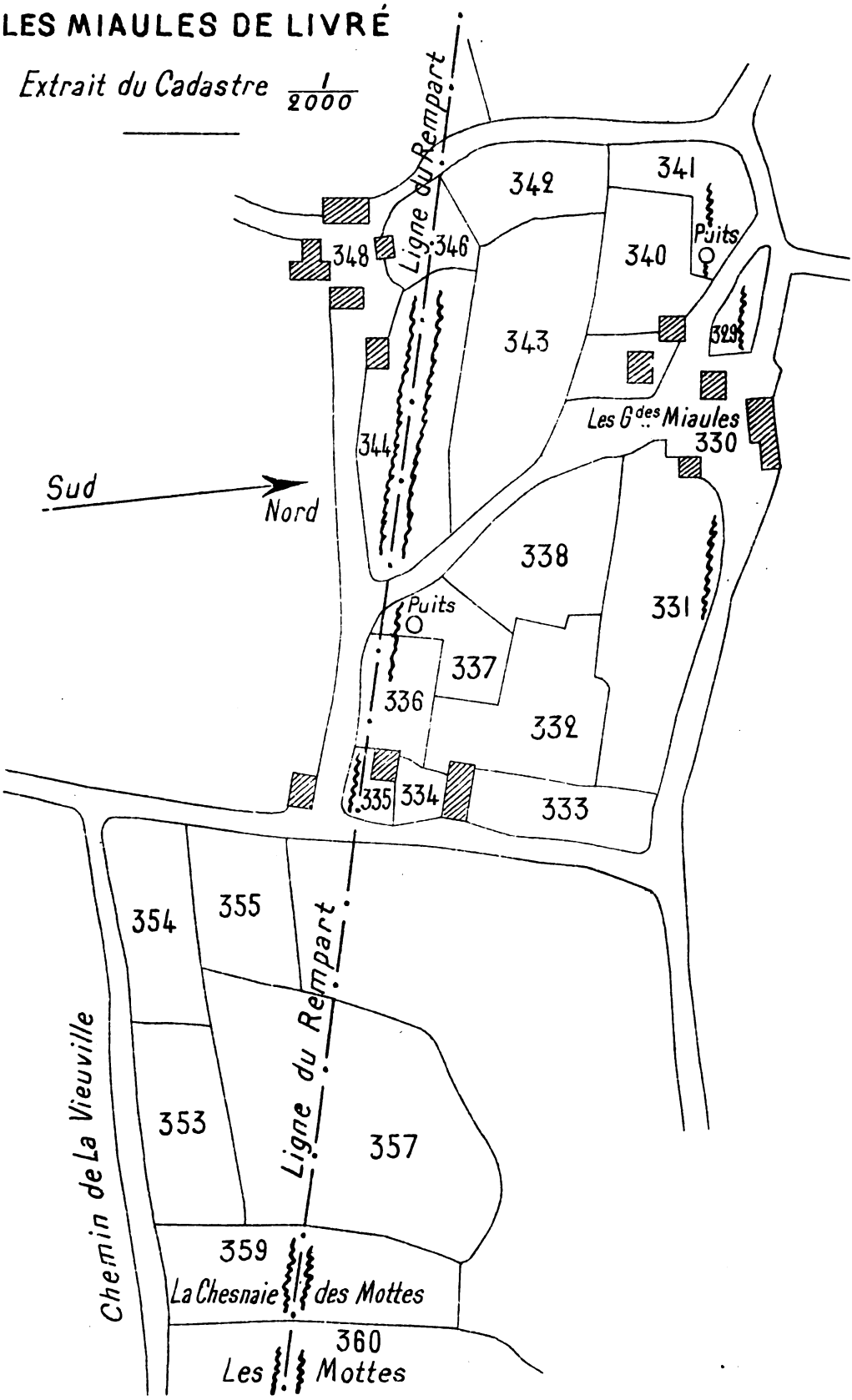

Digitized by Google

tale et le chemin, le relief de la levée méridionale reparaît fort saillant et la dépression du fossé est visible. Il en est de même dans le cinquième, dit de *La Motte*, où de plus la levée du Nord est apparente. Le sixième nommé aussi *La Motte* et le septième dit *La Chesnaie des Mottes* n'ont conservé que des vestiges très effacés. Tous ces champs tirent leurs noms de tronçons de levées fort élevées autrefois et couvertes de grands arbres. Ces tronçons étaient en ligne droite comme on peut s'en assurer par ce qui en reste. Un vieux paysan du voisinage nous a dit en avoir vu raser plusieurs et tomber successivement sous la hache les arbres qui les ombrageaient tous.

Le chemin que nous suivons depuis le Rafeu vient tomber à angle droit sur un autre où il se termine. De ce point, à cent pas vers le Nord, on aperçoit une maison qui est la première des *Miaules de Livré*. A quelques mètres de cette maison, les bâtiments d'une métairie sont placés dans l'angle Sud-Est d'un quadrilatère formé par quatre chemins. Ce quadrilatère, sur le périmètre duquel intérieurement ou extérieurement les habitations du hameau sont assises en trois groupes, présente ceci de particulièrement intéressant qu'à l'aide de sa forme, de celle des closeaux et jardins qu'il renferme et aussi à l'aide des vestiges de tranchées et de levées qu'on y rencontre, il est possible de reconstituer l'un de ces forts qu'on nomma *moles* à l'origine et qui sont devenus de petits centres d'exploitation agricole appelés *Miaules* aujourd'hui.

Le quadrilatère affecte la forme d'un rectangle dont les grands côtés orientés de l'Est à l'Ouest comme le Rempart mesurent chacun deux cent trente mètres de longueur environ, tandis que les petits côtés ont à peu près cent quinze mètres. Pour explorer les lieux, partons de l'angle Sud-Est où nous nous trouvions tout à l'heure et suivons le chemin qui s'ouvre vers l'Ouest. A la pointe même de l'angle nous voyons un reste de la levée méridionale auprès

Digitized by Google

d'une étable de la métairie. Le chemin suit d'abord cette levée, mais bientôt, déviant vers le Sud, il se prolonge sur le côté méridional de celle-ci et l'a complètement délaissée en arrivant à l'angle Sud-Ouest du quadrilatère. Un puits a été creusé au fond de la tranchée subsistant dans un closeau sis à l'Ouest de la métairie, vers l'angle formé par notre chemin et une ruelle qui traverse obliquement du Midi au Nord le rectangle des Miaules en sa partie centrale.

Dépassant cette ruelle, nous apercevons au-dessus de la haie qui, sur la droite borde le chemin, un long et étroit sommet gazonné ondulant sous des noyers : escaladons-le après avoir franchi la haie, nous avons sous les yeux une centaine de mètres de la levée méridionale et du fossé, le tout un peu déformé, mais remarquable cependant, puisqu'en certains points le relief au-dessus du fond de la tranchée approche encore de sept mètres. Nous retrouvons également dans un closeau adjacent la levée septentrionale à laquelle on avait donné là, semble-t-il, une élévation supérieure, ce qui s'explique parfaitement puisqu'ici elle constituait la levée intérieure du *Castrum*.

Sur le côté occidental du quadrilatère non plus que sur le côté oriental aucun relief, aucune dépression du sol ne révèlent l'existence de levées ou de fossés. Mais ces deux faces ont leurs bords découpés en petits enclos qui ont conservé les lignes de la levée extérieure. Une parcelle, située sur la face orientale a soixante-quinze mètres de long sur quinze à peu près de large. A nos yeux, ces deux bandes de courtils marquent nettement l'emplacement d'un agger. Or l'ensemble du retranchement nous donne le droit d'affirmer que cet agger était extérieur à une tranchée qui elle-même protégeait une levée intérieure.

Sur la face nord de l'ouvrage régnait également le triple obstacle constitué par les deux levées et le fossé. Un tron-

Digitized by Google

çon de la levée extérieure subsiste encore au pignon occidental du logis habité par le métayer des Grandes Miaules. Ce tronçon, au dire d'un homme de la localité, était autrefois plus considérable, mais il s'en va diminuant assez vite parce que si l'on a besoin de *terre douce* pour quelque travail, c'est là qu'on la prend. Le logis des Grandes Miaules si pauvre et si décrépit est construit sur la levée extérieure. Le chemin qui la côtoie seulement dans sa partie occidentale, en a amené la destruction dans sa partie orientale en passant par dessus. C'est à peine s'il reste quelque apparence de cette levée sur l'extrême bord d'un long closeau attenant par un bout à cette bande de terre de soixante quinze mètres de long dont nous avons parlé tout à l'heure.

Quant au fossé qui contribuait à défendre le front Nord, il en reste un vestige incontestable vers l'angle Nord-Ouest du quadrilatère. C'est une longue dépression au fond de laquelle existe un second puits. De la levée intérieure qui couvrait cette face il ne reste presque rien, mais son existence ne peut être l'objet d'aucun doute quand celle d'un fossé et d'une levée extérieure est manifeste.

En résumé, aux Miaules de Livré, un fort rectangulaire en terre avait été construit en saillie sur la face Nord du retranchement. Ses défenses principales consistaient en une double levée séparée par un fossé : cela résulte de la longue visite que nous venons de faire. D'après le cadastre, la surface totale du quadrilatère formé par les chemins actuels est de deux hectares soixante-quatre ares environ. Nous pensons que l'aire occupée autrefois par le camp et ses défenses ne devait pas être bien différente. Au point de vue militaire, le fort était heureusement placé : presque au sommet et sur le flanc septentrional d'une vaste colline, il commandait puissamment la vallée de la Mée.

Au couchant de cette forteresse démantelée, ce rempart

Digitized by Google

traversait une sorte de plateau divisé en plusieurs champs assez étrangement nommés *Les Beubles*, peut-être du mot latin *Bovile*, *étable*. Il n'y a laissé de son passage que des traces trop insignifiantes pour que nous nous y arrêtions. Remarquons seulement qu'aux Miaules de Livré il existe également un chemin dit la *Rue des Beubles*.

Continuant notre route vers l'Ouest nous arrivons au hameau de *La Guégnardière* qui se trouve sur la ligne du Rempart. Il a peut-être laissé la trace de son passage dans une dénivellation de la surface d'un pré sis à l'ouest du hameau, mais nous n'osons l'affirmer.

Gagnons donc le sommet d'une colline voisine, vers le milieu d'une ruelle conduisant de *La Miroderie* au chemin de Livré. Dans un champ attenant au côté occidental de l'allée, le retranchement a laissé une trace peu profonde mais fort large qui se prolonge au travers d'une pièce adjacente, en sorte que les vestiges encore existants sur ce sommet n'ont pas moins de deux cents mètres de longueur.

Le rempart franchissait ensuite une vallée sur le versant oriental de laquelle toute trace certaine disparaît. Mais de l'autre côté, dans un champ à pente rapide situé au sud-est des *Miaules de Ballots*, le passage de la tranchée est demeuré visible.

En suivant la dépression qui l'indique, on arrive sur le front sud d'un nouveau Castrum adhérant comme celui des Miaules de Livré à la levée septentrionale, mais occupant un terrain plus élevé que le retranchement. C'est dans l'enceinte du Castrum que sont placés les cours, jardins et bâtiments de deux closeries nommées Les Miaules et dépendant de la commune de Ballots. De l'enceinte presque ruinée, il ne reste que quelques vestiges. La nécessité de s'installer convenablement sur un sommet sis au nord du rempart, a conduit à orienter le rectangle autrement

Digitized by Google

qu'aux Miaules de Livré : il adhère à la ligne principale par l'un de ses petits côtés. La distance entre les deux Miaules est de deux kilomètres environ.

Nous sommes arrivés à l'extrémité de la section centrale du rempart. Depuis notre départ des bords de l'Hière, nous avons parcouru quatorze kilomètres au moins, et la longueur totale des vestiges que nous avons reconnus sur cette ligne, atteint cinq mille mètres environ.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire

LA COMMISSION PROUST

Sa création, son personnel, ses jugements

15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794)

(suite et fin)

III

Dès le 14 frimaire-4 décembre, aussitôt après l'évacuation de la ville par les Vendéens, une Commission militaire avait été créée à Sablé, en vertu d'un simple réquisitoire du Procureur-Syndic du District, composée de citoyens de la commune et présidée par un sieur Rouault. Cette Commission avait prononcé, le jour même de son installation, une condamnation à mort contre un vendéen. Puis elle cessa de siéger, se bornant à faire subir des interrogatoires aux détenus amenés dans les prisons de la ville jusqu'au 12 nivôse. Ce jour-là, qui était celui de l'arrivée de la Commission Proust, elle se réunissait de nouveau et prononçait trente-et-une condamnations à mort, exécutées le même jour par un peloton de gardes nationaux requis à cet effet[1].

[1] H. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe,* tome III, pages 44 et suivantes. C'est à tort que M. Marc, dans ses *Recherches historiques sur Sablé*, attribue à la Commission Proust la condamnation de ces Vendéens.

Digitized by Google

La Commission Proust, chassée de Laval par Bissy, le 9 nivôse, ne se pressa pas de partir, car elle arriva à Sablé seulement le 12 - 1er janvier 1794. Le président, après avoir fait transcrire sur les registres de la Municipalité l'arrêté des Conventionnels portant création de la dite Commission, fixait sa première séance au 15 de ce mois.

Cette première séance fut interrompue par un événement imprévu. Dix accusés avaient été traduits devant la Commission, Antoine Délion, René Boutin, Pierre Brou, Pierre Pasquier, René Brichet, Julien Lefeuvre, Jean Léonard, veuve Baudin, André Baudin et Suzanne Baudin. Le jugement prononçant diverses condamnations venait d'être rendu. Il avait déjà été transcrit sur le registre à ce destiné, par le citoyen Guiard, secrétaire-greffier de la Commission Rouault et passé, avec le même titre, au service de la Commission Proust, en remplacement du citoyen Jean Tellot demeuré à Laval. Il n'y manquait plus que les signatures des juges pour le compléter, lorsque la Municipalité fit remettre au président Proust une lettre l'invitant à cesser de suite ses opérations. Sans protestation, la Commission décide qu'elle interrompra provisoirement son œuvre. Elle fait barrer le jugement qu'elle venait de rendre et fait transcrire à la suite la lettre des officiers municipaux de Sablé, se bornant à déclarer, dans un alinéa, inscrit immédiatement après et signé de tous les juges, qu'elle en référera aux Représentants du peuple.

« Le 15 nivôse, l'an second de la République une et indivisible.

« La Commission militaire a reçu une lettre officielle, en date de ce jour, et conçue en ces termes :

« A Sablé, maison commune, le 15 nivôse, l'an deuxième de la République une et indivisible, sur les trois heures de l'après-midi.

Digitized by Google

« Les Maire et Officiers municipaux de la commune de Sablé, chef-lieu de district.

« Aux citoyens président et membres de la Commission militaire établie par les Représentants du peuple en station dans leurs murs.

« Nous vous invitons et requérons, pour l'exécution de l'article 17 de la section III du décret du 14 frimaire dernier, relatif au mode de gouvernement provisoire révolutionnaire, qui porte que tout congrès ou réunion centrale établis soit par les Représentants du peuple, soit par les Sociétés populaires, sous quelque dénomination que ce puisse être, même de Société centrale de surveillance ou de Commission centrale révolutionnaire ou militaire, sont révoquées et expressément défendues par ce décret (celles existantes se dissoudront dans les vingt-quatre heures à partir de la promulgation du présent), de cesser dans cette commune, les fonctions qui vous ont été confiées par le citoyen Bissy, représentant du peuple, suivant la commission que vous avez fait enregistrer au secrétariat de cette municipalité.

« Nous vous prévenons que la loi citée a été enregistrée le 13 du courant et annoncée au son de la caisse dans cette cité. Ses dispositions sont trop précises pour que vous puissiez aller en avant, quoique nous désirions tous un prompt châtiment des scélérats, il doit être déféré puisque la Convention commande.

« Salut et liberté jusqu'à la mort.

« CROSNIER-MARSOLLIÈRE, Maire, TOUTAIN, Municipal,
« FENISOT, Charles MARTIN, MEURIER, Municipal.

« Conséquemment à cette lettre et voulant obéir à la loi, les membres de la Commission militaire réunis ont arrêté que, dès cet instant ils cesseront leurs fonctions, en se

Digitized by Google

proposant pourtant de rendre compte de leurs opérations aux Représentants du peuple, à Angers.

« Fait et arrêté le dit jour et ont signé :

« Joachim PROUST, Silvain MÉRY,
« PASQUET, VACHERON.

« GUIARD, Secrétaire-Greffier. »

La Municipalité de Sablé, dans son désir de sauver, non seulement les quelques détenus qui se trouvaient dans les prisons de la ville, mais encore et surtout les femmes et les enfants qui, après s'être séparés de l'armée vendéenne avaient trouvé des asiles dans les communes voisines, s'était hâtée d'invoquer une loi récente, dont elle avait en outre, dans un but d'humanité, quelque peu altéré le sens. Cette loi visait, en effet, uniquement les sociétés ou commissions politiques créées dans certaines villes par les Représentants du peuple en mission. Elle n'était pas applicable aux Commissions militaires établies par les Conventionnels dans un but judiciaire, si l'on peut employer ce terme à l'égard de ces tribunaux exceptionnels, jugeant en dehors de toutes les règles de la procédure la plus élémentaire.

Le maire et les officiers municipaux de Sablé espéraient sans doute que la Commission Proust s'empresserait de quitter la ville pour n'y plus reparaître. Leur espoir devait être déçu. Si Joachim Proust et ses collègues avaient accepté, sans discussion, la communication qui leur était adressée par cette Municipalité et avaient paru céder à ses injonctions; ils s'étaient réservé de prendre l'avis du conventionel Francastel, en résidence à Angers, sur l'interprétation de la loi qu'on prétendait leur opposer et sur la conduite qu'ils devaient tenir dans la circonstance. Or, celui-ci n'était point homme à céder devant de simples officiers municipaux. Il devait, au contraire, être vivement

Digitized by Google

blessé de voir ceux-ci se permettre de donner des ordres à une Commission créée par lui et l'acte courageux, dans la circonstance, de la Municipalité de Sablé pouvait coûter cher à ses membres, sans avoir produit l'effet heureux qu'elle en attendait.

A la suite de la séance interrompue du 15 nivôse, Proust se rendit aussitôt à Angers pour entretenir Francastel de l'incident. Le conventionnel, irrité de l'audace des officiers municipaux de Sablé, s'empressa de prendre un arrêté ainsi conçu :

« Considérant que c'est par une fausse interprétation de la loi du 14 frimaire que la Municipalité de Sablé a pu prétendre que la seconde Commission militaire établie par les Représentants du peuple près l'armée de l'Ouest se trouvait supprimée et ne pouvait plus continuer ses fonctions..... il sera enjoint à la seconde Commission militaire de se rendre à Sablé pour y continuer ses opérations. Le Maire et l'Agent national de la commune de Sablé seront appelés à Angers pour rendre compte de leur conduite[1]. »

Proust rentra immédiatement à Sablé porteur de cet arrêté. Il fit de nouveau transcrire sur les registres du District l'arrêté portant création de la Commission qu'il présidait et réclama la remise des interrogatoires subis devant la Commission Rouault par les détenus qui se trouvaient encore dans les prisons de la ville.

Trois de ces interrogatoires avaient déjà été remis à Vacheron, le 16 nivôse. Dix-sept autres furent transmis à l'accusateur public Allain, le 22 de ce mois par le citoyen Richard, secrétaire-adjoint de cette Commission. Proust

[1] H. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, t. III, p. 68. Suivant M. Marc, *Recherches historiques sur Sablé*, p. 168, le maire de Sablé et l'agent national, Cherouvrier, comparurent devant Francastel qui les renvoya absous après une énergique défense du second.

Digitized by Google

et ses collègues allaient pouvoir reprendre leurs opérations. Ils s'empressèrent de faire traduire de nouveau, devant eux, les accusés compris dans le jugement annulé du 15 nivôse. Seulement, cette fois, ils comparurent devant leurs juges, par séries.

Méry n'est plus porté présent dans les jugements, étant sans doute resté à Angers où il avait accompagné Proust, et un nouveau greffier, Pierre-Simon Moreau, remplace le citoyen Guyard.

Le 22 nivôse, six accusés comparaissent devant la Commission.

Julien Lefeuvre, âgé de 26 ans, natif de la commune d'Avessac, district de Blain, garçon boulanger.

Antoine Delion, âgé de 30 ans, laboureur, de la commune de Jean-Goulet (Jean-de-Nay), district de Brioude.

René Boulain ou Boutin, âgé de 38 ans, domestique, natif de Chinon, domicilié à Nantes. Le jugement râturé du 15 nivôse, le disait agent, depuis dix-huit mois, d'un prétendu chevalier de la Ferrière, colonel du ci-devant régiment Royal-d'Infanterie, et depuis, d'un nommé Paillard, Portugais, domicilié à Nantes.

Pierre Brou, âgé de 39 ans, marchand colporteur, de la commune de Vallet, district de Clisson, possédant trois hommées de vigne, nommées les clos de la Haute-Cottière, ayant eu, d'après le jugement râturé, beaucoup de liaison avec un nommé d'Autichamp avec lequel il servait[1].

Pierre Pasquier, âgé de 40 ans, garçon meunier, de la commune du May.

Henri Brichet, âgé de 49 ans, laboureur, de la commune de Saint-Aubin-de-Luigné.

[1] Le soin pris par la Commission d'indiquer dans son jugement l'importance des biens possédés par l'accusé avait sans doute pour but de faciliter la mise sous séquestre de ces biens, dont la confiscation devait être prononcée aux termes de la loi, comme peine accessoire, si leur propriétaire était condamné à mort.

Digitized by Google

Ces six inculpés, reconnus coupables d'avoir constamment fait partie de l'armée des rebelles et de les avoir suivis dans toutes leurs marches jusqu'à leur complète déroute, sont condamnés à mort[1].

Ce jugement, ainsi que les suivants, porte seulement les signatures de Proust et de Pasquet.

Le 23, une femme et quatre enfants, sont traduits devant la Commission.

Suzanne Baud (ou Rond), veuve d'André Baudin, aubergiste à *La Coupe d'Or*, commune de La Châtaigneraie en Poitou, âgée de 36 ans;

André Baudin, son fils, âgé de 14 ans;

Suzanne Baudin, sa fille, âgée de 16 ans;

Pierre Renuzot, âgé de 13 ans, de la paroisse de Château-Guibert, près Luçon, dont le père et le frère aîné avaient été fusillés à Sablé;

Jean Rondeau, âgé de 16 ans, laboureur, de la commune des Herbiers, près Cholet.

Le jugement constate, en ce qui concerne ces quatre enfants, que l'influence des pères et mères sur leurs enfants en bas âge ne permet pas de les confondre avec les conspirateurs et les traîtres; qu'il importe au bonheur de ceux-ci et qu'il est de la justice et de l'humanité de les mettre à l'abri des insinuations perfides en les séparant de leurs parents; que ceux-ci ont soutenu n'avoir jamais

[1] Le jugement du 15 nivôse prononçait un sursis jusqu'à plus ample informé en faveur de Julien Lefeuvre. Celui-ci, bien que condamné à mort le 22 nivôse, ne parait pas cependant avoir été exécuté, car les Archives de la Commission Proust contiennent plusieurs lettres de lui, postérieures de quelques semaines à son jugement, dans lesquelles il réclame sa mise en liberté d'après les certificats constatant son civisme qui lui ont été envoyés par sa municipalité. Il réussit à s'évader de la prison de Sablé, mais fut repris plus tard et condamné à mort par le Tribunal criminel du Mans, le 25 floréal suivant. H. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, t. III, p. 72.

Digitized by Google

excité qui que ce soit à porter les armes contre la République et n'avoir pas parti volontairement; qu'ils ne doivent donc pas être détenus comme suspects. En conséquence, les acquitte, ordonne qu'ils sortiront de la prison, mais charge les autorités de la commune de Sablé de veiller à leur nourriture et entretien, pour se faire rembourser, plus tard, par les parents, jusqu'à ce que les conventionnels, en mission dans le département, en aient autrement ordonné.

Quant à la veuve Baudin, « considérant qu'il n'est pas suffisamment prouvé qu'elle ait entretenu des intelligences avec les brigands de la Vendée, ni qu'elle les ait, de son propre mouvement, suivis dans leurs marches; qu'elle a, au contraire. soutenu qu'elle n'avait quitté son pays que parce qu'on lui persuadait que sa personne et ses propriétés allaient être incendiées, tant par l'armée de la République que par celle des Brigands, ce qui l'avait placée dans un état de maladie qu'elle a conservé jusqu'à ce jour, ajoutant n'avoir jamais excité les brigands contre la République; mais que, quand ces faits seraient vrais, sa démarche la rend très suspecte; la Commission militaire la déclare coupable, mais excusable, la condamne à garder la maison d'arrêt comme suspecte jusqu'à ce que la Convention en ait autrement ordonné.

Le même jour eut lieu une seconde séance. Neuf accusés comparurent devant la Commission.

François Gautier, charpentier, âgé de 23 ans, de la paroisse de Basse-Goulaine, près Nantes, possédant une douzaine d'hommées de vigne et trois maisons.

Joseph Ripoche, tailleur de pierres, âgée de 27 ans, de la commune de Saint-Pierre-Montlimart, près Cholet;

Jean Broussouard, laboureur, âgé de 24 ans, de la commune de Mauves, domicilié de celle de Couffé, près de Nantes;

Digitized by Google

Michel Rousselot[1], journalier, âgé de 45 ans, natif de la commune du May, domicilié à Sainte-Melaine;

Jean Guérin, laboureur, âgé de 22 ans, de la commune de Vallet, près Nantes;

Pierre Cesbron, vigneron, âgé de 45 ans, de la commune de Denée;

René Bellanger, marchand mercier, âgé de 20 ans, de la commune de Bousse, natif de Courie?, près La Flèche;

Jean Peigné, laboureur, âgé de 43 ans, de la commune de la Chapelle-Basse-Mer, près Nantes;

Mathurin Landry, aubergiste et boulanger, âgé de 32 ans, de la commune de Saint-Clément, du district de Bressuire, autrefois officier municipal.

Les six premiers sont condamnés à mort pour avoir porté les armes contre la mère-patrie.

Bellanger, qui soutient avoir été arrêté avec son cheval, sur le chemin de Saint-Martin-du-Val, par un parti de Vendéens, lesquels, après avoir attelé sondit cheval à une voiture dans laquelle se trouvaient deux femmes, l'ont obligé à conduire celles-ci, et qui de plus produit un certificat signé du citoyen Drouault, chirurgien, constatant que ledit Bellanger est hors d'état de porter les armes, sera renvoyé devant les officiers municipaux de La Flèche, pour être mis en liberté, si ses allégations sont vérifiées, et être traduit, dans le cas contraire, devant la Commission militaire d'Angers. Il sera donc détenu provisoirement[2].

Landry, qui paraît avoir suivi volontairement l'armée vendéenne, sera conduit dans la maison d'arrêt d'Angers pour qu'il soit fait une information dans le but de dé-

[1] Gontier et Rousselot, récemment arrêtés sans doute, n'avaient pas subi d'interrogatoires devant la Commission Rouault.

[2] Bellanger fut condamné à mort à Angers par la Commission Félix le 8 pluviôse suivant.

Digitized by Google

couvrir les trames et conspirations qu'il pourrait avoir formées contre la République, en abusant des facilités que sa place d'officier municipal pouvait lui fournir[1].

Quant à Peigné, qui a été arrêté conduisant un caisson de l'armée vendéenne, il est déclaré suspect et condamné comme tel à demeurer détenu dans la maison d'arrêt.

A l'instant où le jugement venait d'être rendu, on communique au président de la Commission un interrogatoire subit par ledit Peigné devant les juges de la Commission Rouault, duquel il résultait que celui-ci, tout en déclarant avoir été contraint par la force à conduire les caissons des Vendéens, avait avoué, en outre, qu'à Laval il avait été forcé par ces brigands de prendre un fusil et de monter la garde sur un grand chemin, ce qui du reste n'avait duré qu'un instant, mais qu'il n'avait jamais été armé pendant les autres combats et qu'il avait toujours eu pour mission de soigner les bestiaux.

La Commission procède à un nouvel interrogatoire de Peigné, qui confirme sa première déclaration, mais soutient avoir gardé, pendant quelques minutes seulement, l'arme qui avait été mise entre ses mains au combat de Laval. Elle maintient le jugement qu'elle vient de rendre contre cet inculpé, mais ordonne qu'il en soit référé, sans délai, aux Représentants du peuple[2].

Enfin, un dernier jugement du même jour acquitte Jean Léonard, âgé de 20 ans, volontaire aux chasseurs de Mayence, natif de la commune de Saint-Sulpice-les-Guéritois, département de la Creuse, inculpé du vol de deux

[1] Cet accusé, ayant réussi à s'évader de la prison de Sablé, fut repris quelque temps après et condamné à mort par le Tribunal Criminel de la Sarthe, le 25 floréal an II. H. Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, t. III, p. 73.

[2] Comme Landry, et sans doute même avec lui, Peigné réussit à s'évader des prisons de Sablé. Tous deux furent arrêtés au Mans ou dans les environs et condamnés à la peine de mort le 25 floréal.

Digitized by Google

pistolets, *soupçonnés d'être aristocrates*, au préjudice de Michel Rouillard, hôte au bourg de Poillé, auquel ces armes ont été rendues par la municipalité de Sablé. La Commission, considérant qu'il n'appartenait à qui que ce fût d'envahir les propriétés d'un particulier sans l'ordre des autorités constituées, arrête que le dit Jean Léonard gardera les arrêts dans la dite ville de Sablé pendant quinze jours et qu'après l'expiration de cette peine, la Municipalité de la dite ville l'élargira, en lui donnant un passeport pour Angers, où le commissaire des guerres lui procurera une feuille de route pour rejoindre son régiment.

Tel fut le dernier jugement rendu par la Commission Proust, les prisons de Sablé ne contenant plus de prisonniers par suite de la mort naturelle, ou peut-être de l'évasion, de quelques-uns des détenus dont les interrogatoires avaient été remis au citoyen Allain par la Commission Rouault[1].

Le 24, les membres de la Commission se réunirent et décidèrent qu'ils allaient retourner à Laval. Ils rédigèrent une lettre adressée à Francastel pour le prévenir de cette détermination.

« Citoyen Représentant,

« La Commission t'avait promis des renseignements sur la situation de la commune de Laval. Elle a fait ce qu'elle a dû avec toute la célérité possible.

« La copie jointe de la lettre que vient de lui adresser le citoyen Telot, ci-devant son secrétaire à Laval, te satisfera sans doute[2].

« Les prisons de Sablé sont vides.

« Demain nous partirons pour Laval, où cette Commis-

[1] Notamment Michel Gaudubert, Joseph Leclerc, Jean Pasquereau et deux soldats, Joseph Béchet et Vincent Aboust, accusés de désertion et de réunion aux rebelles.

[2] Nous n'avons pas retrouvé la lettre du citoyen Tellot.

Digitized by Google

sion créée par ton collègue Bissy, qui nous en a chassés, est en activité et où nous attendrons tes ordres pour une nouvelle destination.

« Salut respectueux et fraternité.

« *Sablé, le 24 nivôse, l'an 2e de la République française.* »

Cette lettre n'est pas signée et est demeurée ainsi incomplète dans les papiers de la Commission. Joachim Proust et ses collègues réfléchirent sans doute qu'il était inutile de se rendre à Laval, où siégeait toujours la Commission Clément, et qu'il serait plus simple de rentrer directement à Angers où Francastel leur donnerait ses ordres. La lettre adressée à celui-ci fut donc retenue et, le lendemain, 25 nivôse, les membres de la Commission Proust se réunirent une dernière fois pour prendre les résolutions suivantes qui sont consignées sur le registre destiné à inscrire ses décisions.

« Séance du 25 nivôse l'an deuxième de la République française une et indivisible.

« La Commission militaire établie à Sablé, ayant appris par le Maire de Sablé qu'il y avait une certaine quantité de femmes et enfants des deux sexes épars dans les métairies et maisons de différents particuliers du district de Sablé, arrête qu'il en sera rendu compte au Représentant du peuple à Angers. Tous ces individus proviennent de la déroute des rebelles au Mans[1].

« Arrêté par les membres de la dite Commission ci-après soussignés les jours et an que dessus.

« La séance finie, la Commission partira pour Angers.

« J. Proust, président; Pasquet. »

[1] Sur la dénonciation du Comité Révolutionnaire d'Angers, ces femmes et ces enfants furent arrêtés et transférés vers la fin de pluviôse dans les prisons du Mans.

Digitized by Google

En exécution de cette délibération, Proust et ses collègues rentrèrent en effet à Angers, où ils reçurent l'ordre de se séparer (14 janvier 1794).

Les condamnations à mort prononcées à Sablé semblent avoir été exécutées par la fusillade. La garde nationale de cette ville qui avait été appelée déjà à fusiller les individus condamnés par la Commission Rouault le fut également pour l'exécution des condamnés de la Commission Proust. Les papiers de cette dernière contiennent, en effet, un extrait de jugement rédigé par son secrétaire-greffier, en date du 22 nivôse, contenant injonction aux officiers municipaux et à la garde nationale de Sablé de mettre à exécution le jugement en date du dit jour, qui condamnait à mort André Délion et d'en certifier ensuite la Commission. Bien que nous n'ayons pas rencontré d'autre pièces de ce genre, il nous paraît probable que les autres condamnations prononcées à Sablé furent également exécutées par la garde nationale.

La Commission Proust fut certainement une des moins cruelles de toutes celles qui furent créées à cette époque dans les départements de l'Ouest. Elle siégea pendant quatorze jours. Sur cent sept inculpés traduits devant elle, quarante-neuf, dont deux femmes seulement, avaient été condamnés à mort, vingt-et-un à rester en prison comme suspects, sept avaient été l'objet de sursis, enfin trente avaient bénéficié d'une mise en liberté immédiate.

Rentrés à Angers et relevés de leurs fonctions, les membres de la Commission Proust reprirent leurs anciens postes : Allain, à la tête de sa compagnie de gendarmerie, Méry et Pasquet, dans les bureaux de l'État-Major, et dès lors on les perd de vue.

Quant à Morin et Vacheron, ils ne tardèrent pas à être attachés, en qualité de suppléants, à la Commission Félix qui, malgré son zèle et son activité, ne pouvait suffire à vider les prisons encombrées de Vendéens et de suspects

Digitized by Google

amenés chaque jour de tous les points du département. C'est à eux, principalement, qu'échut la mission d'exécuter cette mesure terrible qui fut appelée le *recensement des prisons*. Ce prétendu recensement, en effet, loin d'avoir pour but de relever exactement les noms des prisonniers enfermés dans chacune des maisons de détention et au besoin de relâcher les innocents, ne fut, en réalité, qu'un moyen détourné, imaginé par les membres de la Commission, pour se débarrasser d'une façon expéditive des détenus trop nombreux pour qu'elle pût espérer les juger tous en audience publique. On connaît ce qu'on a appelé les jugements par F. Cette lettre inscrite en marge de la liste des détenus suffisait pour que ceux devant les noms desquels elle avait été placée fussent, le lendemain, envoyés à la fusillade dans les terrains du prieuré de la Haie-aux-Bons-Hommes, aujourd'hui le Champ des Martyrs[1].

Rentrés à Angers, peut-être depuis quelques jours déjà, Morin et Vacheron, sont nommés membres de la Commission Félix, le 26 nivôse, et désignés officiellement, le 29, pour procéder au recensement des prisons.

Suivant le curé Gruget, il y avait eu déjà, les 26 et 29 nivôse (15 et 18 janvier), deux fusillades. Doivent-elles être attribuées à ces nouveaux juges. C'est possible, car ni l'un ni l'autre n'ont signé les dernières délibérations de la Commission Proust, à Sablé, et peut-être avait-on fait appel à leur zèle. On ne saurait, toutefois, en fournir la preuve, les premières feuilles d'interrogatoires de détenus ne portant ni dates, ni signatures.

A partir du 29, Morin et Vacheron, assistés du gendarme Brémaud, membre du Comité révolutionnaire, comme secrétaire, procèdent méthodiquement et les

[1] Voir les *Mémoires* du curé Gruget; Bourcier, *La Terreur en Anjou*; Godard-Faultrier, *Le Champ des Martyrs*, etc...

Digitized by Google

fusillades deviennent presque journalières, 1er, 2 et 3 pluviôse (20, 21 et 22 janvier); 13 pluviôse (1er février) et enfin le 22 pluviôse (10 février).

Mais ces exécutions en masse, ces troupes de prisonniers, composées de paysans et surtout de femmes, au nombre de plusieurs centaines, qui traversaient la ville, attachés à une corde centrale comme la chaîne des galériens que l'on conduisait au bagne, avaient fini par exciter la pitié de la population. On murmurait tout bas et le Comité révolutionnaire s'en émut. Lorsque le 24 pluviôse, Trotouin, administrateur de la prison du Calvaire, fut arrêté pour avoir exprimé publiquement son indignation, le Comité le relâcha le lendemain. On commença à parler plus haut, à plaindre les victimes et à raconter les faits odieux qui se passaient dans les maisons de détention à la suite des interrogatoires.

Ce sentiment de réprobation était partagé, même par les républicains les plus avancés. Quelques citoyens courageux résolurent de dévoiler ces faits publiquement et ce dut être un curieux spectacle de voir le président d'une Commission militaire, Joachim Proust, se faire l'interprète de ses concitoyens pour dénoncer, dans une séance du Club de l'Est, à laquelle avaient été convoqués les conventionnels résidant alors à Angers, Hentz, Francastel et Garreau, les agissements de la Commission Félix dont plusieurs avaient été ses collègues.

La Société des Amis de la Constitution, dit Club de l'Est, qui se réunissait aux Jacobins, était composée de républicains ardents et convaincus. Ces citoyens, qui avaient fait leurs preuves depuis le commencement de la Révolution [1], ne pouvaient approuver les excès de tous genres auxquels se livraient alors les Jacobins. Ils n'avaient toutefois aucune qualité pour adresser des représentations

[1] Fondé le 7 mars 1791 dans l'église Saint-Aubin.

Digitized by Google

aux conventionnels, alors que ceux-ci, ne pouvant ignorer les actes des membres de la Commission Félix, semblaient, sinon les autoriser par leur silence, du moins les tolérer. Cependant il était urgent de protester au nom du peuple angevin tout entier contre ces odieux agissements. Les membres du Club de l'Est comprirent qu'il fallait agir avec prudence. Ils fixèrent la date d'une séance publique, à laquelle les Représentants du peuple seraient invités et au cours de laquelle des orateurs, choisis parmi les républicains les plus avérés, dénonceraient ouvertement la conduite des commissaires recenseurs des prisons, puisque ces conventionnels feignaient de l'ignorer. On se flattait, par ce moyen détourné, de les mettre en demeure de faire cesser les sanglantes hécatombes dont la population s'était justement émue.

Joachim Proust, revenu à ses salpêtres [1], fut désigné pour prendre le premier la parole. Sa situation bien nette, comme ancien président d'une Commission militaire, ne permettait pas de mettre en doute la sincérité de ses opinions républicaines et devait donner plus d'autorité à ses paroles.

Ce fut lui en effet qui commença l'attaque, à la séance du 27 pluviôse (15 février 1794) [2]. Il dénonça plusieurs

[1] Une lettre de lui, sans date, adressée au citoyen Allain, existe dans les papiers de la Commission au Greffe de la Cour d'Angers. Elle a pour but d'inviter l'ancien accusateur public près cette Commission à s'occuper de faire payer le mémoire de l'exécuteur criminel Fillaux, lui-même n'ayant plus qualité pour poursuivre ce règlement.

[2] Déjà, deux jours auparavant, le 25 pluviôse, Proust, Boullet, Bunel, Chedevergne et plusieurs autres avaient dénoncé à la société les agissements de la Commission Félix. Prenant la défense des anciens administrateurs du département incarcérés pour cause de fédéralisme et ramenés d'Amboise pour être jugés, ils avaient émis le vœu que désormais aucun accusé ne comparût devant la Commission sans être assisté d'un défenseur officieux. J.-Ant. Vial, *Fusillades, assassinats, trahisons, abus d'autorité commis par*

Digitized by Google

membres de la Commission Félix et les crimes sans nombre dont ils s'étaient souillés, non seulement en envoyant à la mort, sans jugements, de nombreux prisonniers, mais encore en osant avilir la Représentation nationale, puisqu'ils avaient eu l'audace de mettre à contribution les campagnes, sous le nom et la qualité de Représentants du peuple. Il osa même reprocher à Francastel de l'avoir nommé membre d'une Commission composée d'hommes de sang, sortis de la fange et de la boue. Et sur ce que Francastel avança qu'il n'aimait pas les Angevins, Proust ajouta : « Peuple d'Angers, découvre ta poitrine et montre les glorieuses cicatrices dont elle est sillonnée. »

Bien que l'écrit auquel nous empruntons le récit de cette séance[1] n'ait pas désigné par leurs noms les individus dénoncés par Proust, il nous paraît évident que l'orateur avait voulu parler de Morin et Vacheron, les seuls de ses anciens collègues qui fussent encore à ce moment membres de la Commission Félix.

Après le citoyen Proust, d'autres orateurs, Lacroix, Baudin et l'ancien Procureur-général-syndic du département Vial[2] revinrent à la charge, dénonçant spécialement le juge Hudoux et le greffier Loizillon comme les principaux auteurs, avec Morin et Vacheron, des fusillades de la Haie-aux-Bons-Hommes.

Cette séance n'eut et ne pouvait avoir du reste aucun résultat immédiat. Toutefois, les conventionnels, éclairés

l'armée terroriste dans le Département de Maine-et-Loire. Angers, Mame, in-8°, page 84.

[1] *Les citoyens composant la Société Populaire d'Angers à la Convention Nationale,* 5 fructidor an II. Angers, Mame, in-4°, page 20.

[2] J.-Ant. Vial, *Fusillades, assassinats,* etc .., pages 84 et 126 (pièces justificatives). *Précis historique de la Guerre de Vendée et des Chouans, arrêté à la Société Populaire d'Angers le 27 fructidor an II.* Angers, Mame, in-4°, page 16. Bourcier, *La Terreur en Anjou,* page 258, et les *Mémoires,* du curé Gruget.

Digitized by Google

sur les sentiments de la population angevine, exprimés par des citoyens dont les opinions républicaines ne pouvaient être mises en suspicion, invitèrent sans doute la Commission Félix à mettre un terme à ces fusillades, car celles-ci paraissent avoir cessé complètement peu de temps après [1].

Quant au Club de l'Est, dénoncé comme modéré par les membres du Club de l'Ouest qui se réunissait sur la rive droite de la Maine, au Bon Pasteur [2], il fut fermé le 8 germinal suivant (28 mai 1794). Il n'en est pas moins honorable pour ses membres d'avoir eu le courage de dénoncer publiquement les actes odieux de la Commission Félix et il est probable que la conduite du citoyen Proust, dans cette circonstance, dut aider ses compatriotes à oublier le rôle qu'il avait joué un moment comme président de la seconde Commission militaire d'Angers à laquelle il a donné son nom [3].

E. QUERUAU-LAMERIE.

[1] Suivant le curé Gruget, la dernière fusillade eut lieu le 10 février 1794 (22 pluviôse an II), et comprenait 200 personnes.

[2] Le Club de l'Ouest, dit Société des défenseurs des Droits de l'homme, fondé au mois de mars 1791 à la Turcie des Capucins, se réunit successivement à Saint-Jacques, au Bon-Pasteur (octobre 1793) et enfin à la Trinité, depuis le 29 mai 1794 jusqu'à sa fermeture le 25 août 1795.

[3] Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire de* 1789 *à* 1830, t. II, page 406 : « Proust, homme humain et doux, « mais faible, trop souvent dupe de sa propre imagination et trop « facile à se laisser aller à des suggestions étrangères. »

Digitized by Google

QUESTION DE DROIT

Croirait-on qu'au milieu du siècle dernier la question a été discutée devant les Tribunaux de savoir si l'exécuteur des hautes œuvres avait le droit de céder son.... office tout comme un avoué, un huissier, un notaire?

Disons d'abord qu'à cette époque M. de Paris, auquel il était alloué annuellement quatre mille francs, avait des collègues dont les gages étaient à Lyon de trois mille francs, à Bordeaux, Lyon et Toulouse de deux mille quatre cents francs, et dans vingt-deux autres villes, de deux mille francs.

Desmarets, chargé pendant un certain nombre d'années, à Montbrison, de l'exécution des arrêts criminels, avait fait agréer Roch comme successeur, moyennant paiement par celui-ci d'une rente viagère.

Roch mourut débiteur pour arrérages de quatre mille cinq cent vingt-et-un francs. Desmarets réclama cette somme aux héritiers devant le Tribunal de Saint-Étienne qui décida en ces termes, le 31 août 1855 :

« Attendu que les fonctions d'exécuteur des jugements criminels sont des fonctions publiques, puisqu'on ne peut en être pourvu que par une permission ou une autorisation du Ministre de l'Intérieur;

« Attendu qu'à quelques exceptions près, dans lesquelles ne rentrent pas les fonctions dont il s'agit, les fonctions

Digitized by Google

publiques ne sont point dans le commerce et ne peuvent être l'objet d'une cession ;

« Attendu, dès lors, que l'obligation prise par Roch de servir une rente viagère à Desmarets pour prix de la cession que celui-ci faisait de ses fonctions d'exécuteur des jugements criminels à Montbrison était, dans son principe même, nulle et de nul effet, et qu'ainsi Desmarets n'est pas fondé à réclamer les arrérages de ladite rente viagère échus au décès de Roch ;

« Par ces motifs : Le Tribunal déclare Desmarets mal fondé en sa demande en paiement de quatre mille cinq cent vingt-et-un francs pour arrérages, échus au décès dudit Roch, de la rente viagère constituée au profit dudit Desmarets pour prix de la cession de ses fonctions d'exécuteur des jugements criminels de Montbrison ; déboute purement et simplement Desmarets de cette demande. »

Sur appel de Desmarets la Cour de Lyon, par arrêt du 21 juillet 1856, confirma le jugement du Tribunal de Saint-Étienne, et déclara à nouveau que les fonctions d'exécuteur des hautes œuvres n'étaient pas, suivant l'expression juridique, « dans le commerce », ni susceptibles d'une cession.

A. DE VILLIERS.

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Mesdames Naude et Paulmier

D'anciennes élèves du pensionnat de Mesdames *Naude* et *Paulmier* ayant fréquenté leur institution vers 1840 assurent que ces institutrices avaient, dans le principe, leurs classes rue Basse-Saint-Martin, ce qui donne à penser qu'elles auraient bien pu succéder à Madame Cade après avoir aidé celle-ci en qualité de maîtresses adjointes. Cependant le doute est permis, puisque ce n'est que dix ans après le départ de Madame Cade, c'est-à-dire en 1833, que l'annuaire du département enregistre pour la première fois la maison d'éducation de « Mesdemoiselles Lauzeral et Paulmier » dans un immeuble de la rue du Cornet.

Les demoiselles Lauzeral étaient originaires de Marseille[1] et Mademoiselle Paulmier, d'Ancenis. Bientôt il n'est plus question que d'une demoiselle Lauzeral (Madeleine-Rosalie-Fortunée), née le 7 juin 1802, laquelle épousa, vers 1835, M. Naude, chef de bureau à la Mairie d'Angers,

[1] Leur père, fils d'un tailleur établi à Angers, s'était engagé dans les armées de la République; il y gagna, par sa bravoure, les épaulettes de capitaine. Le Gouvernement de Juillet lui confie le commandement du château d'Angers alors converti en prison. M. Lauzeral mourut le 5 décembre 1832 (Voir le *Dictionnaire historique*, C. Port).

Digitized by Google

C'est à cette époque que le pensionnat est transféré « sur les Remparts » (boulevard de Saumur), dans un enclos occupé en ce moment par l'Externat Saint-Maurille.

Madame Naude était élégante et de manières distinguées, elle plaisait aux familles; son associée, Mademoiselle Paulmier, Aglaé, née aux environs de 1810, avait la réputation d'être une personne instruite, maintenant une discipline sévère dans la maison. M. Armand, chef d'institution, faisait grand cas des conseils de Mademoiselle Paulmier, pour la composition de ses œuvres pédagogiques.

Dans son rapport du 20 juillet 1840, l'inspecteur des écoles constate que l'établissement de Madame Naude compte : trente pensionnaires, vingt demi-pensionnaires et vingt-deux externes. Quatre maîtresses sont attachées à la maison : Mlles Paulmier Aglaé, Quris Louise, Constant Elisa, toutes les trois diplômées, en même temps que Madame Naude, c'est-à-dire le 15 mars 1836, et enfin Mlle Constant, Émilie, non encore diplômée.

Mentionnons encore une autre adjointe dont la famille a fourni plusieurs institutrices, Mlle Buhot Rose, née le 19 novembre 1814, brevetée le 9 avril 1836.

Parmi les professeurs du dehors qui venaient faire un cours chez Madame Naude, il est impossible de laisser dans l'ombre M. Quelin[1] maître d'écriture, exerçant son art dans la plupart des institutions de la ville, homme aimable s'il en fut, passionné collectionneur de bibelots de l'époque Louis XV. Il aimait à montrer ses trouvailles aux élèves et à leur donner une leçon d'art en dessinant avec goût de fines ciselures, de jolies miniatures ou de gracieuses incrustations.

[1] Voir le pensionnat Focart. — L'une des filles de M. Quelin épousa M. Delens, professeur de philosophie au lycée d'Angers, puis inspecteur d'Académie; l'autre devint la femme de M. Guillois, honorable notaire établi aux Ponts-de-Cé. M. C. Port, dans son *Dictionnaire*, consacre quelques lignes à M. Quelin.

Digitized by Google

M. et Mme Melchior, également très répandus dans les écoles et dans la société mondaine, professaient chez Madame Naude la musique et la danse.

Vers 1850, Mademoiselle Lesaulnier, institutrice adjointe chez Mlle Le Bailleul, prend à son compte l'institution de Madame Naude que la révolution de 1848 a quelque peu désorganisée.

Madame Naude, devenue veuve, se retire chez les religieuses Augustines de la rue de la Madeleine et Mlle Paulmier va habiter la ville d'Ancenis, son pays d'origine. Ces deux maîtresses moururent dans un âge avancé, laissant le meilleur souvenir aux nombreuses élèves sorties de leur maison.

Madame Rocquain

Madame *Rocquain* est désignée dans les annuaires de 1836 et de 1837 comme ayant tenu une maison d'éducation rue du Cornet avec ouverture sur la rue du Commerce[1]. Après ces dates, la même publication ne fait plus mention de ce pensionnat.

Madame Rocquain, née N. de Bellegarde, d'une maison noble originaire de la Touraine que des revers de fortune ont ruinée, avait épousé M. Rocquain, commis à cheval, des contributions indirectes, en résidence à Angers. La maîtresse de pension ne semble pas avoir réussi dans ses tentatives d'instruction, malgré la collaboration de deux artistes en vue, MM. A. Chesnet et P. Quelin. Cependant M. et Mme Rocquain sont parvenus à trouver leur voie, car M. Félix, leur fils unique, occupe aujourd'hui une haute position sociale.

[1] Passage fermé actuellement par l'hôtel de Me Lenfantin, avoué.

Digitized by Google

Madame Lefort

Madame *Lefort*, épouse d'un « garçon de bureau » de la mairie d'Angers, tenait une petite école mixte, rue Bressigny, cour du Paradis. Ouverte vers 1836, l'école disparaît en 1853.

Mademoiselle Le Bailleul

Mlle *Le Bailleul* (Clotilde-Pacifique), le 11 janvier 1799, avait 36 ans lorsqu'elle remplaça Madame Adville. Quoique originaire de Sablé, une partie de sa famille habitait à Angers.

Madame Souchay, Madame Letourneau, toutes deux femmes de très honorables notaires, étaient ses proches parents.

Mademoiselle Le Bailleul professait dans le pensionnat quand elle prit celui-ci à son compte.

L'autorisation légale de le tenir date du 3 juin 1836; précisément le jour où elle vient d'obtenir son brevet de capacité, elle s'associe une jeune femme aussi agréable que distinguée, Mlle Caroline Pernot, qui, malheureusement atteinte d'une maladie ne pardonnant pas, succombe après deux années de collaboration.

Mlle Le Bailleul, restée seule, s'acquitte néanmoins de sa tâche au grand contentement des mères de familles; car, malgré la concurrence que lui suscitent plusieurs maisons religieuses, le nombre de ses élèves se maintient sur un bon pied et comme choix et comme chiffre.

Ajoutons que Monsieur Adville n'a pas discontinué ses cours dans la maison.

Le rapport de l'inspecteur des écoles, M. Nevo-Degouis, constatait, à la date du 20 juillet 1840, que l'école de la rue Valdemaine comportait trente pensionnaires, trente-cinq

Digitized by Google

demi-pensionnaires et quinze externes. Trois maîtresses adjointes, dont une brevetée, Mademoiselle Héloïse Blondel, prennent part au gouvernement de la maison.

Pendant dix-sept années, Mlle Le Bailleul lutte victorieusement.

N'oublions pas de mentionner un autre professeur qui contribue pour une bonne part à ce résultat, c'est miss Bell, dont le bon renom mérite être tiré de l'oubli.

Miss Bell, jeune anglaise de belles manières et de notable famille, enseignait déjà sa langue sous la première directrice; sa collaboration se continua même jusque sous la troisième. La gentillesse naturelle Miss Bell, le charme qu'elle sait donner à ses leçons font de ce professeur l'amie de toute les élèves; les meilleures familles d'Angers se plaisent à l'admettre dans leur intimité.

Miss Bell mourut en décembre 1877, âgée de 61 à 62 ans.

Mademoiselle Le Bailleul cède son établissement vers 1851 pour se retirer rue des Arênes, vis-à-vis l'hôtel de Madame Achille Joûbert, née Lemotteux, son ancienne et reconnaissante élève.

Elle mourut vers 1880.

Mademoiselle Chabert

Le 31 avril 1841, le Préfet informe le Recteur de l'Académie, qu'il vient d'autoriser « Mlle Chabert à exercer les fonctions de maîtresse de pension, en remplacement de Mlle Boislève établie rue Hannelou ».

Mlle *Chabert* était d'ores et déjà installée, sans doute, à titre d'auxiliaire, au pensionnat, car à la date du 25 mars précédent, elle adressait aux familles le prospectus qui suit :

« Au moment de prendre la place de Mme Boislève, Mlle Marie Chabert croit devoir faire connaître en peu de

Digitized by Google

mots, les principes qui lui serviront de règle dans la direction du pensionnat qu'elle est appelée à continuer et à développer ».

Mlle Marie Chabert met en première ligne la religion, base nécessaire de toute éducation véritable, la religion à la fois éclairée par la science et fortifiée par la pratique, c'est-à-dire en d'autres termes, que Mlle Chabert prendra pour principal point d'appui la seule croyance vraiment solide et féconde, le catholicisme, dont elle sent d'autant plus l'importance qu'elle a longtemps cherché elle-même et souffert avant d'arriver à la vérité souveraine et absolue.

Quant aux diverses parties de l'enseignement qui constituent l'instruction des jeunes demoiselles, il ne sera rien négligé, sous le rapport des maîtres, des méthodes, des soins et des efforts, pour la mettre au niveau de ce qu'il y a de plus avancé en ce genre. Déjà, pour procurer aux élèves une connaissance approfondie de la langue et de la littérature françaises, Mlle Chabert s'est assuré le concours assidu d'un des professeurs les plus distingués du collège royal ; Mlle Marie Chabert peut aussi prétendre d'une manière toute particulière à la confiance des familles, pour l'enseignement de la langue anglaise, qui est sa langue maternelle.

Outre les cours d'anglais donnés aux élèves de la maison, tant pensionnaires qu'externes, il y aura un cours spécial pour les dames et les jeunes personnes de la ville, à une heure qui sera déterminée par la voie des journaux. Un point sur lequel l'attention des parents doit particulièment être attirée, ce sont les conversations en langue anglaise qui auront lieu, sous la surveillance de la nouvelle directrice, pendant les récréations et les heures de travail à aiguilles. Enfin, la maison située dans le quartier le plus beau et le plus sain de la ville, entourée d'une cour et d'un vaste jardin, offre pour un pensionnat, des avantages tout à fait précieux et mêmes essentiels.

Digitized by Google

Mlle Chabert s'abstiendra d'entrer dans ces longs et fastidieux détails qui remplissent de nos jours les prospectus. Elle ne fera pas elle-même son éloge ; elle attendra que le temps ait fourni des preuves vivantes de son zèle.

Lorsque quelques années écoulées dans un dévouement de tous les instants lui auront permis de rendre à leurs familles et à la société des jeunes personnes vertueuses et accomplies, c'est alors qu'elle recevra avec joie, de la bouche des parents, cette expression de reconnaissance et de bonheur, qui sera toujours la plus grande et la plus douce récompense à laquelle elle veuille aspirer.

Les pensionnaires et les demi-pensionnaires qui voudront suivre le cours d'anglais pourront le faire sans aucune augmentation de prix. Pour les externes seules, cette faculté sera de surcroît.

Malgré l'intéressant exposé de sa méthode et il faut le dire, l'esprit d'initiative de cette directrice, celle-ci semble n'avoir pas obtenu l'entière confiance des familles. Si l'on s'en rapporte aux renseignements fournis par l'annuaire départemental de 1842, Mlle Delille, l'associée de Mlle Chabert, pour la tenue du pensionnat, lui succède dès l'année suivante. L'annuaire de 1843 ne mentionne plus Mlle Chabert, mais cite : « *Mmes Delille* » seules ; lesquelles ne tardent pas elles-mêmes à disparaître[1].

Mademoiselle Rousseau, Joséphine-Victoire

Originaire d'Angers, Mlle Joséphine *Rousseau* obtient son diplôme d'institutrice le 24 novembre 1835. Après avoir collaboré au pensionnat de la rue Valdemaine, Mademoiselle Rousseau est autorisée, en janvier 1840, à ouvrir un externat rue Baudrière, n° 65. Son institution

[1] Les annuaires de 1844 à 1848, nomment une dame Poumeau-Delille dirigeant un pensionnat place de la Paix, dans la Doutre.

Digitized by Google

occupe ensuite différents quartiers de la ville; en août 1865, la rue Montauban, n° 7; en avril 1870, Mlle Rousseau, autorisée à avoir un pensionnat, s'installe au n° 4 de la rue des Cordeliers; enfin, en juin 1873, on trouve son institution au n° 12 de la rue Basse-Saint-Martin.

Mademoiselle Rousseau, Rachel

Mlle *Rousseau*, nièce de la précédente, naquit à Angers le 25 décembre 1840. Munie de son brevet de capacité, elle demande, le 17 septembre 1872, l'autorisation d'exercer les fonctions d'institutrice, rue Montauban, n° 7, en collaboration avec sa tante, à laquelle elle ne tarda pas à succéder.

A partir de 1890, l'Annuaire du département ne mentionne plus l'institution de Mlle Rousseau.

Mademoiselle Quris

Mademoiselle *Quris* Louise-Zénaïde est originaire de Segré. Née le 17 janvier 1821, elle reçoit son diplôme de capacité le 19 novembre 1838.

Mlle Quris débute dans l'enseignement en qualité de maîtresse-adjointe au pensionnat des dames Naude et Paulmier [1].

Le 17 février 1842, la jeune institutrice sollicite de l'administration compétente l'autorisation d'exercer à Angers, rue Saint-Michel (auj. rue Pocquet-de-Livonnière) les fonctions de directrice de pensionnat.

La postulante n'a alors ni l'âge, ni les grades exigés par le règlement, mais elle prend l'engagement de se présenter devant la Commission d'examen dès que celle-ci se réunira

[1] Voir le tableau qui accompagne le rapport de l'inspecteur, M. Nevo-Degouis, en 1840.

Digitized by Google

et à avoir sans délai, dans son établissement, une personne âgée qui le dirigera d'une manière très active.

L'autorisation lui est aussitôt accordée et l'institution fonctionne sous sa direction jusqu'aux environs de 1853, alors que Mlle Quris est remplacée par Mlle Chupin[1].

Madame Mini et Mademoiselle Mimaux

La maison d'éducation de Madame *Mini*, née Budan, Zélie, se trouvait rue Milton, place du Lion-d'Or[2], (auj. rue Lenepveu).

L'annuaire du département pour 1849 cite son pensionnat, qu'elle venait sans doute d'organiser après le décès de son mari survenu le 10 mars de la même année[3].

Madame Mini prit alors comme collaboratrice Mademoiselle Mimaux.

Sous ces institutrices, la maison se transforme en enseignement primaire et n'est plus fréquentée que par de tout jeunes enfants.

L'ouverture de la rue Lenepveu (ancienne rue Milton) obligea Mesdames Mini et Mimaux à prendre place ailleurs; elles vinrent, dit-on, s'installer dans le quartier de la place des Halles.

Il n'est plus question de leur établissement dans l'annuaire.

Madame Poumeau-Delille

Peu avant 1848, Madame *Poumeau-Delille* est mentionnée comme tenant pensionnat de jeunes filles, place de la Paix.

[1] Voir Mlle Chupin.

[2] La place du Lion-d'Or occupait sur la rue Milton la partie supérieure de la rue Haute du Figuier. L'immeuble, précédé d'une grille en fer, rue Lenepveu, entre la rue des Cordeliers et le porche de la cour des Cordeliers, donnait sur la place du Lion-d'Or et était occupé par le pensionnat Mini.

[3] Voir les lignes consacrées à M. Mini.

Digitized by Google

Mademoiselle Janin, Marie-Victoire

Originaire de Thizay (Rhône), Mlle *Janin* reçoit son instruction chez Mlle Chupin, rue Saint-Michel Ayant obtenu un brevet de capacité le 7 avril 1851, la jeune fille demande l'autorisation d'ouvrir un externat d'enseignement primaire, rue Saint-Christophe, près le boulevard de Saumur; l'administration donne l'approbation fin d'août 1852.

Mlle Janin transfère son école le 24 juin 1857, dans la rue de la Madeleine, maison Gaujon, n° 14.

Mademoiselle Grosbois, Ernestine-Pauline

Mlle *Grosbois*, née à Saumur, le 30 juin 1840, reçoit le brevet de capacité, à Rennes, le 7 septembre 1858. Elle débuta comme institutrice communale adjointe à Beaufort, chez Mlle Clairet, où elle réside du 1er janvier 1859 au 31 septembre 1862.

Sus sa demande, datée de novembre 1862, Mlle Grosbois est autorisée à tenir l'école libre établie rue de la Madeleine, 14, au lieu et place de Mlle Janin.

Mlle Mahieu. — Écoles enfantines

Mlle *Mahieu*, élève de Mme Adville, est ensuite chargée, par celle-ci, de la direction des fillettes admises au pensionnat. Elle s'acquitte de sa tâche avec beaucoup d'habileté et le souvenir de ses heureuses qualités est resté très vif chez toutes ses élèves.

Les innovations apportées dans ses fonctions par Mlle Mahieu donnent des succès inattendus; elle sait tirer grand profit des facultés du premier âge en procédant, sous forme d'amusement, à une foule d'exercices instructifs.

Digitized by Google

Mlle Mahieu reste à la tête de sa petite classe, même sous Mlle Le Bailleul qui succéda à Mme Adville; mais, dès la fin de 1835, les fondateurs des « Salles d'Asile » dites aujourd'hui « Écoles Maternelles » font appel à l'expérience de Mlle Mahieu et placent celle-ci à la tête de leur premier établissement situé dans la Doutre, rue du Saint-Esprit.

En 1837, Mlle Mahieu occupe le local de l' « Asile modèle » construit faubourg Saint-Michel, rue de Bouillou. C'est là que la savante maîtresse se fait un nom. Son établissement est visité par maintes notabilités; Mme Pape-Carpentier, l'éminente inspectrice générale de ces nouvelles institutions, vient à plusieurs reprises s'inspirer des méthodes de Mlle Mahieu, et les jeunes institutrices qui aspirent à ce genre d'éducation, viennent faire un stage, rue de Bouillou.

Malgré sa modeste position, Mlle Mahieu trouve le moyen de secourir les nombreuses familles pauvres dont les enfants lui sont confiés; elle est la providence du quartier, M. Léon Cosnier dans son ouvrage *La Charité à Angers* se plaît à faire son éloge.

L'auteur des articles, concernant les Maisons d'Éducation, insérés dans les *Annuaires* du département, écrit ce qui suit dans le volume de 1835, à propos de l'installation de la première de ces institutions :

« Ouverte l'année précédente, sous la direction de M. Chauveau, instituteur, elle était en état de recevoir de 130 à 140 enfants; une seconde, alors modèle du genre, tant par les dimensions que par la disposition des lieux, put, commodément en recevoir 200. Construite rue de Bouillou, faubourg Saint-Michel, elle fonctionnait dès le mois d'août 1835. Tous les quartiers de la ville en sont aujourd'hui dotés.

« La Salle d'Asile est tout à la fois un établissement philanthropique et une véritable maison d'éducation primaire. On y reçoit toute la journée les enfants des

Digitized by Google

pauvres, depuis l'âge de deux ans jusqu'à sept, ce qui les met à l'abri de toute espèce d'accident physique et moral, et permet à leurs mères d'employer leur temps d'une manière lucrative.

« Aussitôt que leur intelligence le permet, on leur apprend à lire, écrire et compter, ainsi que les premiers éléments du calcul et de la géométrie. On les initie même aux premières notions de la géographie et de l'histoire, l'on s'attache à leur donner des idées justes sur tout ce qui les entoure. En même temps, dans tout le cours de leurs exercices et même de leurs récréations, on s'occupe spécialement de les former aux habitudes d'ordre, de moralité et de bienveillance réciproque. Enfin, une partie des récréations est employée à exécuter des petits travaux à la portée des enfants.

« Cette institution a été fondée par une Société de souscripteurs, aidée par le gouvernement et surtout par l'autorité municipale qui lui a donné un local et une subvention.

« Son Administration est confiée à une Commission de douze membres choisis par l'Assemblée générale des souscripteurs et présidée par M. le Maire de la ville.

« Un Comité de dames, présidé par l'épouse de M. le Préfet, est, en outre, chargé de surveiller tout ce qui concerne la santé, la propreté, la morale et la religion.

« Mgr l'Évêque d'Angers a bien voulu accorder aussi son patronage à l'institution ; ainsi rien ne manque aux garanties de toute espèce qu'on s'est empressé de lui assurer. »

Depuis un certain nombre d'années, les salles d'asile ont été successivement désignées sous l'appellation d'*Écoles Maternelles*, puis d'*Écoles Enfantines*.

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Septembre 1908

Moyenne barométrique : 761^{mm},74; minimum le 1, à 1 h. du matin, 753^{mm},30; maximum le 6, à 10 h. du matin, 769^{mm},47; écart extrême, 16^{mm},17.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 10°,02; des minima (sans abri), 9°,84; des minima (sur le sol gazonné), 8°,82; des maxima (sous l'abri), 21°,32; des maxima (sans abri), 24°,02; des maxima (boule noire sans abri), 27°,10; des maxima (sur le sol gazonné), 31°,01; d'une eau de source, 13°,87; du mois, 15°,94.

Minimum absolu (sous l'abri), le 13, 4°,2; minimum absolu (sans abri), le 13, 3°,7; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 13, 2°,4; maximum absolu (sous l'abri), le 7, 26°,4; maximum absolu (sans abri), le 7, 32°,1; maximum absolu (boule noire sans abri), le 7, 36°,9; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 7, 38°,7.

Humidité relative moyenne, du mois, 72; minimum, 31, le 17, à 1 h. du soir; maximum, 100, les 13, 19, 29, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,54; moyenne diurne la plus faible, 0,0 les 6, 7, 14, 30; la plus forte, 10,0, les 3, 27, 28. Nombre de jours de soleil, 28; nombre d'heures de soleil, ayant brûlé le carton de l'héliographe, 183 h. 75 m. environ; fraction d'insolation, 0,49.

Pluie totale du mois, 21^{mm},9, en 8 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 7^{mm},7 le 23. Evaporation, 100^{mm},20.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N-E ; 1 jour de l'E; 5 jours de l'E-S-E; 2 jours du S; 4 jours du S-W; 6 jours de l'WS-W; 7 jours de l'W; 1 jour de l'WW-W; 1 jour du W-W; 1 jour du WW-S.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^{m},3$. Vitesse maximum du vent le 1er, à 2 h. 30 du soir, $21^{m}6$, par seconde (vent de l'W).

Gelée blanche, les 12, 13; rosée, les 1, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 22, 24, 26; brouillards épais, les 8, 13, 17, 19, 29, le matin; brouillard sur terre, les 6, 30, le matin; halos solaires, les 4, 10, 16.

Le 23 septembre, à 11 h. 30 du soir, j'ai ressenti une secousse de tremblement de terre, ressemblant à un lointain roulement de tonneau; la trépidation a semblé se produire de l'W à l'E. Cette secousse sismique a été ressentie dans une grande partie du département et a été forte à Brissac, Les Verchers, Saint-Martin-de-la-Place.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

L'Anjou n'aura pas été en retard dans la grande lutte qui se livre en ce moment entre les aviateurs des divers pays, pour la conquête de l'air. Pendant que les Wright, Farman, Delagrange, Blériot et autres battent record sur record, notre compatriote, M. René Gasnier, dont le nom est déjà célèbre dans les fastes de l'aéronautique, vient de faire d'intéressants essais d'aviation, avec un aéroplane qu'il a construit lui-même.

Son appareil, consistant en châssis de bois léger, recouverts de papier verni et réunis par des entretoises en fil d'acier, est un biplan de 10 mètres 50 d'envergure, avec un gouvernail horizontal à l'avant, destiné à régler la hauteur du vol, et un gouvernail vertical à l'arrière, pour la direction. Deux roues à pneus d'automobiles, montées sur ressorts, et une petite roue tout à l'arrière supportent l'instrument, dont l'hélice, en aluminium et acier, est actionnée par un moteur Antoinette de 50 chevaux.

C'est dans la grande et belle prairie qui s'étend entre Rochefort-sur-Loire et Chalonnes que M. Gasnier s'est installé, sous un simple hangar en toile, entouré d'une palissade, et c'est là qu'il a travaillé, pendant les mois de juillet et d'août et une partie de septembre, à la mise au point de son appareil. Il a fait de fréquentes sorties et ses efforts ont été couronnés de résultats très satifaisants.

Nous avons eu la bonne fortune d'assister à quelques-uns de ces essais, qui ont lieu généralement le matin, dès l'aube, alors que nulle brise ne souffle.

L'aéroplane est sorti du hangar. Après une minutieuse visite de ses divers organes et le réglage du moteur, l'aviateur, coiffé d'un casque rembourré, escalade l'étroite banquette placée au centre, devant le moteur, à environ 2 mètres

Digitized by Google

du sol. L'hélice est mise en mouvement par un aide, le moteur ronfle avec de rapides détonations et l'aéroplane s'élance en roulant sur la prairie. Lorsqu'il a atteint une vitesse de 50 à 60 kilomètres à l'heure, on voit tout-à-coup l'appareil s'élever, puis planer comme un gros oiseau, à quelques mètres du sol. Rien ne sert, en effet, pour l'instant, d'atteindre des hauteurs plus grandes ; le tout est de maintenir l'aéroplane dans une ligne horizontale et d'opérer des virages réguliers. C'est ainsi que M. Gasnier a d'abord fait des envolées de 50 et 100 mètres; puis, après avoir peu à peu réglé la stabilité de sa machine, il a obtenu des vols de 500 à 600 mètres, à 4 et 6 mètres de hauteur.

Il était devenu parfaitement maître de son appareil, quand un de ces accidents auxquels sont toujours exposés les aviateurs est venu interrompre, pour quelques semaines, son magnifique essor. Au cours d'un vol, un des fils d'acier, s'étant brusquement rompu, vint s'enrouler autour de l'hélice qui se brisa, et l'aéroplane fut précipité sur le sol. M. Gasnier s'est tiré sans blessures sérieuses de cette chute terrible, mais son appareil est complètement anéanti et il faudra un mois ou deux pour le reconstituer. Il reprendra bientôt, nous l'espérons, le cours de ces essais, qui lui font grand honneur, ainsi qu'à l'Anjou, et dont la *Revue de l'Anjou* s'enorgueillit tout particulièment de parler.

***

A une réunion qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville d'Angers, sous la présidence de M. le Dr Monprofit, maire, en vue d'organiser un comité pour le Circuit de l'Anjou, ont été constituées les six commissions suivantes :

1° La Commission du Circuit, président M. le Dr Motais ;

2° La Commission des finances, président M. Raymond Richou ;

3° La Commission sportive, président M. Bessonneau fils ;

4° La Commission commerciale, président M. Ponsolle ;

5° La Commission des fêtes, président M. Bernier.

6° La Commission de publicité, président M. Siraudeau.

Ces différentes Commissions seront sous la présidence de M. le Maire d'Angers, avec M. le Dr Labesse comme vice-président.

Digitized by Google

M. Louis Cointreau sera secrétaire général, MM. Malinge et Dauphin, assesseurs et M. Raymond Richou, trésorier.

En raison de ses nombreuses occupations, M. le Dr Motais a informé M. le Président du Comité qu'il ne peut accepter de diriger la Commission de la Route.

En conséquence, le bureau du Comité central a pris la décision de fusionner en une seule et même Commission, présidée par M. Bessonneau fils, la Commission de route et la Commission sportive, qui sera composée à l'avenir, de MM. Bessonneau fils, de Farcy, René Gasnier, Dr Topart, De Waru, Maurice Savigner, Paul Lorin, de Chenay, Velé, Mira, Menou-Moreau, Georges Fortin, Dauphin, Clairouin, Mondain, Malinge père, Huet.

Le Comité a exprimé les regrets que lui cause la décision du président du Syndicat d'initiative, à qui, certainement, il doit beaucoup, puisque c'est grâce à lui que, dès le début, l'idée du Circuit a été mise en avant et a pris corps à la suite des démarches faites auprès des dirigeants de l'A. C. F., à Paris, et du Conseil Général de Maine-et-Loire.

Le 26 septembre a eu lieu une autre réunion, sous la présidence de M. le Dr Monprofit, à laquelle assistaient un grand nombre de maires des communes traversées par le Circuit, auxquels s'étaient joints plusieurs maires des communes avoisinantes et quelques conseillers d'arrondissement.

Il a été décidé que ces maires feraient partie du Comité central et créeraient dans leurs communes respectives des Comités locaux de propagande.

***

Notre ami, M. Joseph Denais, secrétaire général de l'Association des Journalistes parisiens, le grand ami de S. A. le prince Sabaheddine et de son père, venu à Constantinople sur l'invitation du prince pour accompagner les restes mortels de Damad-Mahmoud pacha, a reçu au Péra Palace le Comité de la nouvelle Association de la Presse ottomane, pour répondre à l'invitation qu'elle lui avait faite d'assister à l'une de ses réunions préparatoires.

A la fin du dîner, M. Denais a donné lecture de la lettre suivante qui venait de lu être adressée :

Digitized by Google

« *Couroutchesmé, 16 septembre.*

« CHER AMI,

« Si j'avais pu trouver ce soir un moment de liberté, je me serais rendu avec grand plaisir à la réunion, que vous avez eu la bonne pensée de provoquer, du Comité de l'association de la Presse ottomane nouvellement constituée.

« Vous qui avez été le témoin constant, le confident fidèle et dévoué, de nos angoisses et de nos espérances patriotiques, pendant neuf années d'exil volontaire, loin de mon pays, loin de ceux que j'aime, vous saurez mieux que tout autre exprimer aux journalistes de Turquie et, en même temps, à tous ceux qui, en France, en Europe, nous ont aidés et secondés dans notre tâche, ma gratitude personnelle et la reconnaissance de tous ceux qui ont travaillé et qui travaillent à la complète libération de notre chère patrie.

« La Presse, comprise comme elle doit l'être, inaccessible aux tentations et aux sollicitations d'ordre inférieur, soucieuse de sa dignité et de ses responsabilités, pénétrée de l'importance de son rôle, tout de civilisation et de progrès, la presse désintéressée, indépendante, est en ce siècle un des plus puissants et des plus merveilleux agents de régénération politique et sociale. C'est notre espoir, c'est notre confiance que les journalistes ottomans, dont un grand nombre ont déjà rendu d'éminents services, laisseront de côté tout ce qui pourrait créer des dissensions funestes, surtout à cette heure solennelle, et qu'ils contribueront avec une louable émulation à l'achèvement de cette évolution, que nous nous efforcerons de poursuivre ensemble pour le bien de la Turquie, la paix du monde et le grand profit de la civilisation.

« Croyez, bien cher ami, à mes sentiments très cordiaux.

« M. SABAHEDDINE. »

Après avoir donné lecture de la lettre du prince, M. Joseph Denais a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs les Membres du Comité de l'Association de la Presse Ottomane.

« Vous m'avez fait l'honneur de m'appeler à prendre part à vos délibérations. Je le dois sans doute à ce que vous ne

Digitized by Google

me considérez pas tout à fait comme un étranger ; et vous avez bien raison. Le poète a dit :

« Tout homme a deux pays, le sien et puis la France. »

« Le poète aurait pu dire aussi, avec l'histoire, que les vrais Français ont le cœur assez grand, l'âme assez haute, pour considérer qu'ils servent leur patrie, qu'ils entrent dans son rôle traditionnel, en reportant une part de leur affection sur les peuples qui souffrent, comme vous avez souffert.

« Témoin angoissé de vos trop longues épreuves, malgré tant d'obstacles que vous soupçonnez et que j'ai souvent rencontrés, je n'ai pas cru que ma compassion fût vouée au mutisme, à l'impuissance. Il me serait difficile de dire le nombre d'articles de revues et de journaux de tous pays et de tous partis qu'il m'a été donné d'écrire en faveur de la Turquie, surtout depuis l'exil de Damad-Mahmoud pacha et de son très digne fils, S. A. le prince Sabaheddine, à qui votre affection reconnaissante vient de faire une réception si grandiose. Récemment, l'ouverture d'un dossier remettait sous mes yeux mes plaidoyers turcophiles, lors de la guerre de 1877 ; je puis donc dire, sans exagération (même à cette heure, où, dit-on, se découvrent tant d'amis insoupçonnés), que je suis heureux et fier d'être un des plus anciens franco-turcs.

« A la diplomatie, parfois aveugle et sourde, quand elle n'était pas intéressée, qui s'évertuait de parler de « l'homme malade » dont elle escomptait la succession, nous répliquions, sans lassitude : — Non ! l'Empire ottoman n'est pas un moribond usé par l'âge ; tout au contraire, c'est un enfant plein de santé, robustement constitué, qui ne demande qu'à vivre, à grandir, et qui grandira vite, lorsqu'on l'aura débarrassé des lisières qui ne sont plus à sa taille.

« Les événements récents ont démontré qui avait raison.

« Est-ce à des journalistes qu'il convient de parler de la puissance de la presse ?... Eh bien ! oui, car on n'a pas assez dit en lui attribuant le quatrième pouvoir de l'État dans un régime d'opinions. Si la Presse est véritablement digne de sa haute mission, si elle garde sa complète indépendance, ce n'est pas la quatrième place qui lui appartient, et, jusqu'à un certain point, l'on peut dire que c'est la première. Ah ! nous savons tout ce que l'éloquence peut obtenir d'un auditoire qu'elle domine, captive, subjugue, mais, forcément, cet

Digitized by Google

auditoire est restreint. Le journal, lui, s'en va près de milliers et de millions de lecteurs, semant l'idée féconde, bienfaisante, créatrice, jusque dans les coins les plus isolés de la terre. La graine qu'il jette, parfois en prodigue, lèvera tôt ou tard, quand elle aura trouvé son terrain favorable; et sa germination, malgré les vents et les orages, arrivera un jour à maturité; elle donnera, et vous le voyez, cette moisson bénie, qui nourrira, fortifiera, sauvera tout un peuple.

« Aujourd'hui, Messieurs et chers amis, la moisson s'annonce belle et bonne. Vous triomphez et tous les amis de la justice et de l'humanité triomphent avec vous.

« Vous jouissez enfin de la liberté, et tout de suite vous avez su montrer à l'univers, par votre sagesse, par votre modération, par votre tact, combien vous en étiez dignes. Les lisières qui comprimaient vos mouvements, n'étaient, décidément, ni de notre temps, ni de votre âge. En créant votre Association, n'avez-vous pas fait voir un des côtés les plus élevés de votre caractère, en votre préoccupation si légitime de ne pas confondre — la pente est si glissante — l'usage et l'abus, la liberté et la licence.

« Laissez un vieil ami de la Turquie vous en féliciter. Et si mon expérience des hommes et des choses, en même temps que mon affection pour votre pays, me le permettent, pardonnez-moi de vous le dire ici : Continuez dans cette voie de sagesse. Vous avez beaucoup à faire; vous ferez beaucoup. Mais, avant tout, soyez unis et soyez forts. Mettez votre probité, votre loyauté, votre sentiment de la mesure, toutes vos grandes qualités morales, appuyées sur les forces indispensables à tout pays qui veut être respecté; mettez tous ces trésors au service exclusif du progrès désirable, de la liberté légitime, de l'égalité possible, de la fraternité sincère, et surtout dirigez tous vos efforts vers la justice, sans laquelle il n'y a de paix possible, ni à l'intérieur, ni à l'extérieur, vers la sainte justice, que vous avez tenu à inscrire en lettres d'or dans votre devise nationale, comme une réparation de tout ce qu'elle a souffert trop longtemps en ce pays.

« Déjà l'Europe, si souvent trompée sur votre compte, n'a pas pu vous refuser son estime, on pourrait dire, son admiration. Vous méritez toute sa confiance.

« Quant aux sympathies, elles ne peuvent vous manquer : elles vous viendront de partout où il y a de l'intelligence et

Digitized by Google

de l'honnêteté; mais, je puis m'en porter garant, elles vous viendront surtout de notre pays de France, qui vous est depuis si longtemps attaché et qui, toujours ami du progrès, s'est vivement réjoui de voir naître enfin cette ère nouvelle où vous venez d'entrer et qui, sous peu — la presse y contribuera grandement — saura donner à la Turquie libérée, à la Turquie trop longtemps affaiblie et méconnue, l'une des meilleures places parmi les grandes nations du monde.

« C'est là le vœu que je fais, en mon cœur, depuis bien longtemps et que je suis particulièrement heureux de formuler aujourd'hui au milieu des représentants autorisés de l'Association de la Presse Ottomane. »

M. Denais avait à sa droite le président de l'Association, Abdullab Zuhdy bey, directeur du *Yéni Gazetta*, et à sa gauche Husséine Djahid bey, rédacteur en chef du *Tanine*. En face de lui, son ami et compatriote M. Paul Fesch, l'auteur de *Constantinople aux derniers jours d'Abdul-Hamid*[1], avait à sa gauche Fresco effendi, rédacteur en chef de *El Tiempo*, et, à sa droite, Savfeti Zia bey, secrétaire de l'Association, qui a répondu en termes fort gracieux au toast de M. Joseph Denais, s'associant à ses vœux pour la patrie ottomane et pour la France, leur amie, qui fut toujours la première dans la voie de la civilisation et du progrès.

***

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, les ouvrages d'art ci-après sont attribués à titre de dépôt, au musée de Cholet :

La rue Daguère, tableau de M. Leroux. — Procession au Puy, tableau de M. Brune. — Légende de saint Martin, de M. Moreau. — Récréation, groupe plâtre de M. Drivier. — L'Aïeul, groupe plâtre de M. Albert Lefeuvre.

***

L'inauguration du buste d'Honoré d'Urfé, a eu lieu, le 20 septembre sous la présidence de M. René Bazin, de l'Académie française.

[1] Un vol. in-8° raisin de VIII-674 pages, orné de nombreuses gravures, sorti des presses angevines de l'Imprimerie Germain et G. Grassin. — Prix : 12 francs.

Digitized by Google

Le discours magistral prononcé par M. René Bazin a été particulièrement applaudi.

Le distingué académicien a commenté avec beaucoup d'érudition et dans un langage impeccable l'œuvre de d'Urfé.

Après l'inauguration, un banquet a été donné sous la présidence de M. René Bazin.

***

M. Magne est actuellement chargé par le ministère des Beaux-Arts de relever les peintures si intéressantes de la chapelle intérieure du château de Montreuil.

***

M. Maurice Lévy a communiqué à l'Académie des Sciences un intéressant travail d'un ingénieur de la navigation, M. Maillet, sur le régime des crues de la Loire.

Il existe, pour divers cours d'eau français, une « loi des crues », découverte par Minard et Belgrand, qui établit à ce sujet une curieuse relation entre la Seine, la Meuse et la Loire. Quand une grande crue se manifeste dans la Seine, à Paris, on a remarqué, en effet, que la Meuse s'élève à Sedan et la Loire à Saumur.

Toutefois, les ingénieurs niaient généralement cette coïncidence des crues en ce qui concerne ce dernier fleuve. Or, les dernières recherches de M. Maillet démontrent, au contraire, que la Loire obéit aussi à la loi précitée, sauf en ce qui concerne les mois d'été.

***

Sont nommés Chevaliers du Mérite agricole :

M. Boret Victor, négociant en grains, à Saumur.

M. Chateau Henri, propriétaire, cultivateur dans la commune de Seiches.

M. Launay, chef de culture, à Angers.

***

Le 11 septembre ont eu lieu, à Angers, les obsèques de M. Jules Dauban, peintre d'histoire, membre correspondant de l'Institut, ancien conservateur du Musée d'Angers et inspecteur des Écoles régionales, chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

La levée du corps eut lieu à la gare Saint-Laud, en présence de nombreux amis du défunt. Le cortège s'est ensuite dirigé vers le cimetière de l'Est.

Le char mortuaire était orné de deux superbes couronnes, l'une offerte par les anciens élèves de M. Jules Dauban, l'autre par la Société des Anciens Élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Dr Monprofit, maire d'Angers, MM. Gilles-Deperrières, président de la Société des Amis des Arts; Brunclair, professeur à l'École régionale des Beaux-Arts, et Dubos, architecte.

Le deuil était conduit par M. Charles Guillier-Dauban, officier supérieur de la marine; et Mme Guillier-Dauban; M. Daniel Danjon, doyen de la Faculté de Droit de Caen, et Mme Danjon.

Au cimetière, M. le Dr Monprofit, maire d'Angers, a prononcé le discours suivant :

« Mesdames,
« Messieurs,

« La ville d'Angers apporte au maître qui vient de disparaître son tribut de larmes et de regrets.

« Un artiste comme Dauban honore son pays, honore la ville où il s'est fixé; il y tient une des premières places et on doit le regretter comme l'un des hommes qui ont fait, dans le siècle dernier, le plus d'honneur à Angers.

« Dauban était venu à Angers si jeune que nous pouvons le considérer comme notre compatriote : c'est ici que se sont écoulées ses premières années d'écolier; c'est ici que lui vint le goût de l'art auquel il devait consacrer sa longue et laborieuse vie; c'est ici qu'il fit ses premiers essais; ses principales œuvres sont ici!

« Il nous appartient comme véritable artiste angevin, et par ses origines, et par sa vie, et par la nature de ses travaux, où l'on reconnaît partout l'inspiration religieuse la plus pure et la plus élevée!

« Tous les angevins connaissent ses belles œuvres qui ornent la chapelle de l'hospice Sainte-Marie, en même temps que les splendides compositions d'Appert et du grand Lenepveu, son maître et son ami! Que de fois, jeune étudiant, fixé à l'Hôtel-Dieu par d'autres travaux, les ai-je admirées dans le calme reposant et dans la solitude de la vaste coupole! Tout le monde connaît ses peintures du foyer de notre théâtre, de la préfecture, du musée. L'une de ses belles toiles, représentant les origines de la mairie d'Angers,

Digitized by Google

orne notre salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville; son portrait de Bordillon est dans la salle de notre bureau de bienfaisance. Partout nous voyons ses œuvres, qui laisseront à Angers son souvenir impérissable, à côté des David, des Bodinier, des Lenepveu !

« Dauban fut un travailleur infatigable. Pendant quarante années, directeur de notre musée, professeur à notre Ecole de dessin, il devint enfin inspecteur général des musées de France.

« Mais ce n'était pas pour lui le repos, car, après tant d'œuvres remarquables, comme la *Dernière communion* de l'hospice Sainte-Marie, après sa trilogie de la *Réception de l'Etranger*, du *Baiser de paix* et de la *Mort du trappiste*, à plus de 80 ans, il entreprenait et menait à bien la superbe décoration de l'église de Quintin de Bretagne, comprenant six grandes compositions qui sont peut-être son chef-d'œuvre, et en tout cas son travail le plus important.

« Dauban nous rappelle ces grands peintres de la renaissance italienne, travailleurs infatigables, auteurs de tant de chefs-d'œuvre, et à qui la mort seule pouvait arracher la palette et le pinceau.

« Dauban a noblement employé sa vie, dans le culte de l'art, dans la recherche de la beauté idéale; loin d'abaisser son pinceau dans la fange, il l'a constamment relevé vers un idéal de pureté qui est un bel exemple pour les peintres à venir.

« Peintre d'histoire, peintre religieux, Dauban est l'égal des meilleurs. Nous pouvons nous féliciter, nous angevins, des merveilles de beauté qui nous ont été léguées dans notre hôpital et dans notre théâtre par ces deux grands esprits que le travail avait fait frères, que la mort un instant sépara et qu'elle réunit aujourd'hui pour toujours : Lenepveu et Dauban! Nobles artistes, la Ville d'Angers est fière de vous compter parmi ses enfants et elle est heureuse de voir votre âme immortelle revivre en un souvenir radieux dans les merveilles d'art que vous lui laissez !

M. Gasté, avocat, au nom des amis du défunt, prend ensuite la parole et, d'une voix émue, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« J'ai eu, pendant ces trente dernières années, l'honneur et le charme de l'amitié de M. Dauban. Aussi, dans le deuil qui nous atteint tous, me remontent, au cœur comme à l'esprit les revivifiantes impressions que j'emportais toujours du contact de son âme.

Digitized by Google

« Désormais, ni moi ni nul autre ne retrouverons ailleurs que dans les évocations de notre mémoire ce qu'il nous donnait en ses entretiens familiers, où se révélaient, avec les scintillements de sa nature prime-sautière et l'empreinte de sa haute et souriante philosophie, ses connaissances de tous ordres, ses lumineuses appréciations des hommes et les vibrations de son exquise sensibilité.

« La mort est passée entre nous, et c'est une douceur en même temps qu'une fierté de mon existence qui disparaissent avec lui.

« Dans ces cruelles séparations est la vraie tristesse de vieillir : d'année en année et de plus en plus, comme les arbres trop âgés qui périssent branches par branches, nous nous sentons dépouillés lamentablement de nos plus vives affections, de ce que nous possédions de meilleur en nous et autour de nous, de ce qui était la réelle raison de notre attachement à la vie.

« Je ne parlerai point ici du peintre : il appartient à des juges mieux qualifiés de rappeler la conscience et le talent qu'il apportait dans la conception comme dans l'harmonieuse exécution de son œuvre de haut style, d'énumérer ses nobles productions et de mettre en relief les rares mérites de son pinceau, qui, encore récemment, au cours de 1901 et 1902, dans la 81e année de l'artiste, enrichissait de cinq grandes compositions, très appréciées, la bretonne église de Quintin.

« Il ne lui a manqué, pour une renommée plus étendue, plus retentissante, que d'être demeuré, de sa personne, dans la stimulante mêlée artistique de Paris, qui, rayonnant, bruit et prestige, confère seule les larges et populaires notoriétés du moment.

« Mais, filialement retenu dans sa ville natale par les liens, pour lui infrangibles, de la famille et des amitiés, il n'a pu se résoudre à pratiquer l'indépendance et l'émigration du cœur ; il a condamné sa virtuosité à l'isolement provincial, à une vie professionnelle peut-être un peu étroite, coupée d'obligations administratives et teintée de quelque ombre dans le voisinage du tombeau de son inoublié père — sans autres reconforts que la satisfaction d'accroître par ses hautes relations les trésors de notre musée, le cher enseignement de son art, les joies de son intérieur et de son entourage d'intimes.

« En ce moment, je ne veux connaître que l'homme et l'ami ; nous l'aimions, non parce qu'il était un peintre admiré, mais parce qu'il était lui, M. Jules Dauban, avec la pénétrante expansion de ses sentiments délicats, la franche loyauté de son caractère et sa constance dans les affections acceptées.

« Rien en lui n'était vulgaire ou banal. Il avait un intransigeant souci de la dignité de son art et son puritanisme s'exaspérait au spectacle de certaines défaillances et déchéances,

Digitized by Google

des impatiences outrecuidantes, des néfastes pentes vers le mercantilisme; lui, si bienveillant à l'ordinaire, était douloureusement affecté lorsqu'il voyait de jeunes talents, de bonne sève, déserter les sources pures du Beau, les traditions du scrupuleux labeur, pour descendre, en débilitant leurs forces, chez les « marchands du Temple », avec des toiles hâtivement conçues et brossées, — peintures de hasard et de bazar, murmurait-il avec amertume.

« Et quel délicieux causeur! C'était une bonne fortune d'être favorisé de ses brillantes et profondes visions en toutes orientations, de ses inépuisables souvenirs anecdotiques, qu'il contait, mimait même, avec une surprenante intensité de vie; à tous moments, son bon sens affiné éclatait en saillies spirituelles et pittoresques, qui nous ravissaient et ne blessaient personne.

« Encore, il y a moins de quatre semaines, je l'ai revu chez moi et chez un de ses élèves; car, bien qu'affectueusement entouré des siens, qui le vénéraient comme un patriarche dont ils s'honoraient, il avait la nostalgie de nos vieilles rues et places, familières aux yeux de son enfance et de sa jeunesse; et, de temps en temps, il s'échappait de la maison lointaine de ses enfants — où son veuvage l'avait tout naturellement amené — pour faire à son aimée ville d'Angers, un pèlerinage, qui était pour lui un bonheur et un besoin.

« Dans ces dernières rencontres, sa parole était peut-être plus lente et d'intonation fléchie, mais j'y retrouvais, entières, sa belle humeur, la clarté et la vivacité de son intelligence, avec son horreur coutumière des choses mauvaises ou laides, son culte du Bien et du Beau.

« Et tout cela n'est plus: M. Jules Dauban est entré dans le passé, dans l'histoire de sa chère cité et dans l'histoire de sa famille, comme un rayon de gloire.

« Je m'unis respectueusement au deuil de Monsieur et de Madame Guillier-Dauban et de leurs enfants, déjà douloureusement frappés par la perte récente de leur mère et grand'mère, l'une des femmes les plus admirablement douées qu'il m'a été donné de rencontrer. Voilà qu'ils n'auront plus, au milieu d'eux, pour lui prodiguer leurs dévoués soins, le bon vieillard, qui était leur joie et leur orgueil, mais il reste un ancêtre, dont l'éclat brillera toujours sur leur maison.

« D'ailleurs, pourquoi ne pas constater tout haut une vérité, qui doit être un allègement à leur chagrin? M. Dauban a été l'un des heureux de ce monde, grâce à son inaltérable vitalité, qui l'a soutenu, sans nulle infirmité, jusqu'au delà des bornes communes de l'existence, escorté des estimes et des sympathies qu'il avait conquises, surtout et naturellement dans les générations de sa jeunesse et de sa maturité — hélas! en très grande partie disparues — et qu'il vient rejoindre ici.

Digitized by Google

« Selon l'expression des Écritures sacrées, ses jours ont été « longs et pleins » et il les a finis dans les regrets unanimes des survivants qui ont eu le bonheur de le bien connaître.

« Au nom de ceux-là, dont je suis, sur sa tombe, encore non fermée, je dépose, comme un pieux *ex-voto*, l'hommage de notre affectueux et reconnaissant attachement à sa grande mémoire. »

Puis, M. Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts, a pris la parole :

« Messieurs,

« Lorsque la mort inexorable, vient frapper de son aile sans merci un artiste de talent comme Jules Dauban, il est du devoir de ceux qui représentent les groupements auxquels il avait appartenu de venir le saluer au bord de la tombe qui l'attend pour toujours.

« Le maître que nous perdons était non seulement membre de la Société des Amis des Arts, même, il y a peu encore, du bureau de notre Compagnie, mais il fut aussi notre conseil toujours écouté : et il appartient à l'un de ceux qui représentent ses anciens collègues de lui adresser un dernier adieu.

« J. Dauban était de cette école idéaliste, laborieuse, soucieuse avant tout de l'impeccable dessin, qui ne sacrifiait rien aux effets faciles, aux impressions fugitives souvent erronées, toujours discutables, sévère pour elle-même et satisfaite seulement si elle avait pu rendre les beautés de la noble nature, en exprimant la vérité sous ses divers aspects, doux ou violents.

« A côté des Ingres, des Flandrin, des Lenepveu, de son ami Cormon, il occupait une place distinguée. Emu par l'austérité de la vie monastique, telle qu'elle se passait il y a quelques années à peine, il a retracé et fixé sur la toile avec son pinceau des scènes saisissantes que tout le monde connaît, qui sont des pages d'histoire, à leur place dans les musées de Paris et de province, où chacun peut les juger.

« Appelé à participer à la décoration des monuments qui s'élevaient à l'heure où son talent mûri s'imposait à l'attention, ce n'est pas sans gloire pour lui-même qu'il a pu y concourir, à la chapelle Sainte-Marie d'Angers et au Théâtre de notre ville, occupant une grande place auprès de Lenepveu, que je citais tout à l'heure, et d'Appert.

« De nombreux tableaux de genre, respirant la grâce et affirmant son goût sûr, achèveront de le faire connaître et ne cesseront de dire combien il voyait juste, comme il avait

Digitized by Google

appris son modèle, le connaissait et savait en peindre les séductions.

« Il consacra les dernières lueurs de ses grandes qualités de dessinateur et de peintre à décorer l'église de Quitin, en Bretagne, et là encore c'est pour lui la même maîtrise et le grand sentiment religieux qui dominent.

« Conservateur du Musée des Beaux-Arts d'Angers, c'est avec un dévouement et une activité inlassables qu'il sut enrichir la maison, profitant avec une louable adresse des relations qu'il avait, des nombreuses amitiés qu'il savait se créer.

« Directeur et professeur à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts d'Angers, et ensuite inspecteur des Arts du Dessin dans une circonscription importante, il laisse à ses élèves et même aux professeurs dont il avait à contrôler l'enseignement la mémoire autant d'un ami que d'un maître. Tous ceux qui ont entendu sa parole savent avec quelle distinction, quelle clarté il parlait, combien ses expressions étaient mesurées et correctement choisies, comme il était sincère dans ses jugements.

« Une certaine vivacité, qui lui était personnelle, était dans sa manière, donnait à ses leçons, aux images ou aux comparaisons dont il se servait un tour plaisant et attachant.

« Ses grands mérites lui valurent la croix de chevalier de la Légion d'honneur et le titre si recherché de correspondant de l'Institut.

« Presque toute sa vie s'est passée au milieu de nous; cependant il nous quitta après qu'une grande douleur, qui ne devait pas lui être épargnée, l'eut atteint.

« Arrivé lui-même aux limites de l'âge, il perdit l'aimable et dévouée compagne de sa vie. Nous avons tous été témoins de son affliction profonde à la mort de Madame Dauban, qui lui laissait le souvenir d'une union parfaite, mais emportait ses plus chères affections.

« Parti alors pour terminer sa carrière dans sa famille, il nous écrivait souvent, s'échappant même, tant que ses forces ne le trahirent pas, pour revenir nous voir et continuer, bien qu'en retraite, les visites qu'il faisait aux Ecoles dont il avait eu l'inspection.

« Désormais, il reposera auprès de Madame Dauban, en notre beau pays d'Anjou, et son âme, si remplie des religieuses pensées dont respire l'œuvre qu'il nous laisse, aura trouvé miséricorde devant la justice Divine. »

Après ce discours, M. Dubos, architecte, au nom des anciens élèves de l'École des Beaux-Arts d'Angers, a prononcé le discours suivant :

Digitized by Google

« Bien cher Maître,

« C'est avec grande douleur et profond chagrin que vos anciens et reconnaissants élèves déplorent votre perte. Ils vous accompagnent en ce lieu de tristesse, pour vous dire, le cœur serré, le dernier adieu d'ici-bas.

« L'affection que nous vous conservions, cher Maître, était née de votre attachement bienveillant, des excellents et cordiaux conseils que vous nous donniez, ainsi que des leçons, non pas seulement de dessin mais aussi d'histoire et d'esthétique, qui vivifiaient vos remarques sur les meilleurs chefs-d'œuvre de l'antiquité.

« Quand nous dessinions ces impérissables modèles, sur chaque sujet vous nous faisiez un cours merveilleusement documenté d'archéologie antique.

« Nous avons gardé la mémoire de vos conseils; ils sont demeurés le guide de nos travaux dans la carrière artistique que nous voyions entraînante et facile, mais en vue de laquelle vous nous disiez fort judicieusement :

« Il vous faut, mes amis, une inlassable persévérance, car « l'option de cette carrière est grave pour votre avenir; il « vous faut, pour suivre la voie des arts, un travail incessant « et une énergique volonté de vaincre de continuelles diffi- « cultés. »

« Le temps et l'expérience ont justifié votre prudent avertissement d'une lutte acharnée contre les difficultés de la route.

« Ils ont été nombreux les jeunes gens qui ont gravi l'escalier de l'Ecole du Musée; beaucoup de camarades déjà ne sont plus; d'autres se sont fixés au loin suivant les circonstances et convenances qui distancent les uns des autres les condisciples au cours de la vie.

« Tous ceux de nous que leurs obligations n'ont pas impérieusement arrêtés ont tenu à vous manifester, dans le deuil de tous, le témoignage de leur gratitude et leur vénération affectueuse car chacun souffre du coup cruel qui vient de nous séparer.

« Souvent vous nous avez cité l'exemple de nos devanciers; vous nous les rappeliez comme des hommes de conscience; aussi les meilleurs se sont-ils élevés aux sommités de leur art.

« Vous avez été un maître attentif et paternel jusqu'à vos derniers moments d'enseignement.

« Pour vos inspections régionales vous affrontiez, avec bravoure et comme une récréation utile, les pénibles journées d'hiver, qui ne refroidissaient ni votre ardeur ni votre dévouement à la jeunesse, car ces tournées lointaines vous les faisiez encore vaillamment et utilement dans votre quatre-vingt-quatrième année.

Digitized by Google

« Vous teniez à remplir jusqu'au bout votre mission d'inspecteur régional de l'enseignement du dessin qui vous était un doux devoir, même après cinquante-six années de service universitaire.

« Vous avez continué vos voyages malgré votre grand âge et non sans les vives et anxieuses préoccupations des vôtres qui insistaient sur votre droit au repos après une existence jamais interrompue de travail et de fatigues.

« Vous disiez : « Je suis comme les enfants ! Ce sont mes « vacances à moi; vacances agréables et utiles aux autres; « je tiens à mes vacances. »

« Cette réponse était encore une leçon.

« Vous revoyiez avec joie les professeurs et les élèves qui suivaient si ardemment vos paroles précieusement instructives et toujours charmantes.

« M'est-il permis d'exhumer celui qui a été le culte de toute votre vie et a le premier fait grand honneur au nom de Dauban ? Oui, car l'éloge d'un père est une fleur qui orne légitimement la tombe du fils et, s'il m'entend, mon maître sera heureux de cet hommage rendu à qui remplissait sa pensée et dont il parlait toujours avec une fierté touchante.

« M. Dauban, directeur de l'École des Arts et Métiers, a été l'un de ces éducateurs de la jeunesse qui ont laissé après eux la mémoire d'hommes d'élite, faits d'intelligence, de fermeté et de bonté; des générations qu'il a élevées sont sortis des hommes remarquables, et elles n'ont pas été ingrates alors que tant d'autres ont été oubliés.

« M. Jean Dauban père vit encore, légendairement, dans le souvenir de l'École; elle a fondu en bronze, dans ses ateliers, son buste, dû à l'habile ciseau du statuaire Roux, un de ses brillants élèves.

« Elle a inscrit son nom sur le livre d'or de l'École, qui a d'ailleurs tenu à conserver pieusement, non sans orgueil, le petit atelier qui fut le berceau des premières compositions de M. Dauban fils.

« Je reviens de votre vénéré père à vous, mon maître :

« Votre robuste santé et les vaillants ressorts moraux qui la maintenaient ne nous faisaient pas craindre si proche votre déplorable disparition.

« Nous croyons bien qu'elle est attribuable, en partie, au choc que vous avez reçu dans la perte récente et douloureuse de votre épouse affectionnée, dont vous avez subi en contre-coup au cœur les longues souffrances.

« Vous avez désiré qu'elle reposât non loin de votre respectable père, de votre famille, de vos amis et notamment encore de Jules Lenepveu, votre frère d'art, l'une des gloires de l'Anjou.

« Voilà que vous avez rejoint le groupe de grands morts qui, dans votre pensée, vous attendaient.

Digitized by Google

« Vous allez dormir, là, au milieu de vos vieilles affections et entouré de vos œuvres dont plusieurs consolent et charment les malheureux hospitalisés de Sainte-Marie.

« Vous avez voulu revenir et demeurer pour jamais au pays que vous aimiez tant, où se passa votre enfance, où vous avez vécu et honoré votre vie.

« Que votre famille veuille bien accepter notre association à sa peine; nous lui présentons, d'un cœur sincèrement ému, nos plus respectueuses condoléances.

« En cette demeure de repos suprême où chacun vient visiter ses chers disparus, s'inclinera toujours vers vous, bien-aimé maître, l'âme reconnaissante de vos élèves; resteront dans leur pensée votre voix aimée, le souvenir de votre enseignement et le charme de votre direction.

« Puis, dans l'affliction de notre séparation, nous avons cette consolation qu'elle n'est que temporaire et qu'un jour viendra où se retrouveront réunis, au-delà de ce monde, le maître et ses disciples. »

Enfin ce fut M. le commandant Goujon qui, au nom de la Société des Anciens Élèves des Écoles d'Arts et Métiers, a dit ces quelques paroles :

« Messieurs,

« Après les hommages éloquents qui viennent d'être rendus à l'homme et à l'artiste, il semble bien que les mérites de M. Jules Dauban ont été mis en pleine lumière et qu'il serait osé de prétendre, dire plus et mieux. Aussi, nous, anciens élèves des Ecoles d'Arts et Métiers, ne voulons-nous que rappeler, avec le souci de ne pas prolonger indiscrètement la cérémonie de ses funérailles, que M. Dauban, avant son ascension au grand art, a passé trois années dans les ateliers de l'école d'Angers et adresser un suprême adieu à notre éminent camarade.

« L'absence de notre doyen, M. Dainville, son contemporain, me dévolue l'honneur de rappeler ce souvenir cher à l'école.

« M. Dauban père, qui la dirigeait, on vous a dit avec quelle féconde utilité, destinait en effet son fils à l'industrie. Aussi, admis après concours en 1839, se prépara-t-il à cette carrière par des études techniques. Hors de là, il avait une de ces vocations artistiques qui déconcertent les pères de famille; on s'incline devant elles souvent avec méfiance et inquiétude; puis, lorsqu'elles s'accentuent d'une façon rassurante, on finit par les suivre, avec foi dans le succès. C'est ainsi que la peinture gagna M. Jules Dauban, que perdit l'industrie.

« Il est demeuré toujours profondément attaché à notre chère Ecole, non pas seulement en mémoire de son vénéré

Digitized by Google

père, mais par les vives sympathies qu'il n'a jamais cessé de témoigner à ceux qui y avaient passé après lui. Il a même contribué à la prospérité de notre groupement amical dont il était membre fondateur.

« M. Jules Dauban, arrivé aux sommets de l'art, avait tenu à demeurer modestement notre camarade, et c'était pour nous une fierté.

« Au nom donc des Anciens Elèves des Ecoles d'Arts et Métiers, je lui exprime nos bien sincères sentiments de gratitude et notre douloureux adieu ».

L'assistance s'est ensuite retirée, très émue.

X***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2374-8

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

58e Année

NOUVELLE SÉRIE

4e Livraison — Octobre 1908

TOME LVII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

OCTOBRE

Pages

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours. — **B. Bois** 257

Le Diplodocus de l'ère secondaire. — **Joseph Joûbert** 267

Un rempart régionnaire en Anjou (*suite et fin*). — **Commandant A. Pommerais** 283

Le portefeuille d'un curieux : Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevine (*suite*). — **J. Denais** 301

La Carmagnole de la Vendée. — Jugement rendu à la sénéchaussée de Beaufort et portant confirmation d'Adrien de Broc, dans l'état et office de capitaine du château de Beaufort et gouverneur de la ville. — Adjudication de la démolition du château de Beaufort. — Les Francs-maçons de Beaufort et leurs F.·. flamands.

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L.-F. La Bessière** 315

Crèches ; Pensionnats de jeunes filles à Angers en 1840 ; Madame Saint-Augustin ; Mademoiselle Loiseleur ; Mademoiselle Pasquier.

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (octobre 1908). — **A. Cheux** 323

Chronique 325

La mort du Cardinal Mathieu. — Les Concerts populaires : Premier concert. — Le Circuit de l'Anjou : Conférence de M. Durand ; la délégation sportive à Paris. — L'Assemblée annuelle des Évêques protecteurs de l'Université. — Les Angevins au Congrès de Chirurgie. — Palmes académiques. — Deux expositions : fleurs et fruits ; champignons. — **X*****.

Chronique bibliographiqne 335

Les Comptes du Roi René, par l'abbé G. Arnaud d'Agnel. — **A. P.**

Gravure. — Un rempart régionnaire en Anjou : Château d'Availles.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 1 fr. 25

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANJOU

Des origines jusqu'à nos jours

PREMIÈRE PARTIE

Des Origines jusqu'à 1789

AVANT-PROPOS

Sous l'Ancien Régime le catholicisme, religion d'État, exerça comme un droit naturel le monopole de l'enseignement[1]. Aussi retracer l'histoire de l'Enseignement primaire en Anjou avant la Révolution c'est faire connaître ce qu'a été sur ce point l'œuvre accomplie par l'Église.

C. Port, que ses travaux remarquables ont placé au rang des historiens, apprécie sévèrement cette œuvre : « Avant 1789, dit-il, l'instruction primaire restait presque partout à l'abandon... et là, où quelque enseignement s'était organisé et maintenu, il se bornait à la lecture du catéchisme et aux éléments de l'écriture[2]. »

[1] Cf. Debidour, *Rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870*, Paris, Félix Alcan, in-8°, pp. 15-16.

[2] C. Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*, Angers, Lachèse, 1870, 3 vol. in-8°. Introduction, t. I, p. XLVIII.

Digitized by Google

A l'encontre de ce jugement accablant, M. Urseau, au cours d'une étude fortement documentée, ne craint pas d'écrire : « Depuis un siècle.., l'instruction primaire a pris parmi nous un développement considérable. Mais... il est certain que l'enfant du pauvre et de l'ouvrier n'a pas de plus grandes facilités qu'il n'en avait au XVIIIe siècle pour apprendre à lire, à écrire, à compter, c'est-à-dire pour recevoir une culture intellectuelle suffisante [1]. »

Afin de connaître la vérité, nous avons parcouru à notre tour le chemin déjà suivi par nos devanciers [2]. Guidé dans nos laborieuses recherches par l'Archiviste départemental, M. Saché, qui a bien voulu nous prodiguer ses bons conseils et ses précieuses directions, nous avons compulsé minutieusement les textes, avec l'unique souci de dégager le caractère de l'éducation populaire donnée à cette époque sous l'autorité de l'Église.

C'est cette idée qui servira de lien aux pages qui suivent.

[1] Abbé Ch. Urseau, *L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*, Paris, Picard, 1895, in-12, p. 55.

[2] Cf. aussi Jules Spal, *Notes manuscrites sur l'Instruction primaire* (Archives départementales de Maine-et-Loire).

Digitized by Google

CHAPITRE I

MOYEN AGE

I. Fondation des paroisses et puissance du clergé au XIIIe siècle. — II. Création des écoles de grammaire et des écoles cantorales aux XIVe et XVe siècles. — III. Caractère et portée de ces écoles. — IV. Conclusion.

I

L'existence d'écoles au Moyen Age est nécessairement subordonnée à la formation de la société et en particulier à l'organisation des paroisses. En effet, « pendant les premiers siècles, dit Imbart de la Tour, la paroisse a été le seul centre d'activité locale. C'est autour de leur église que des générations d'hommes se sont groupées. L'histoire des paroisses est intimement unie à l'histoire des institutions, des croyances et des mœurs[1] ». Or, en Anjou, les paroisses se forment au Ve siècle; mais elles sont détruites par les invasions normandes au IXe et ne réapparaissent qu'au XIe[2].

Deux siècles plus tard, grâce aux efforts des évêques, secondés par les colonies monastiques qui affluent sur les deux rives de la Loire, l'Église est affranchie de la tutelle humiliante du seigneur[3]. A partir du XIIIe siècle, elle joint la puissance temporelle à la puissance spirituelle[4].

[1] Imbart de la Tour, *Les paroisses rurales de l'ancienne France du IVe au XIe siècle.* — Introd. *Revue historique*, année 1896, t. LX, p. 241.

[2] C. Port, *Dict.*, t. I. Introd., p. XI et suiv.

[3] « Au XIIe siècle et encore en partie au XIIIe, presque toutes les « églises font partie du patrimoine du seigneur. Elles constituent « le principal revenu du fief et le seigneur qui a construit l'édifice « y installe un prêtre à sa guise, jusqu'au jour où, à force d'argent « et d'excommunication, les évêques, Ulger surtout (1125-1149) font « cesser cette exploitation du culte. » (C. Port, *Dict.* Introd. p. XIII.)

[4] Au XIIIe siècle, l'Église d'Anjou, protégée par les rois de France, devient très florissante. Au centre de la province : l'évêque et les

Digitized by Google

Quel usage a-t-elle fait de l'une et de l'autre pour l'instruction du peuple qu'elle était alors seule à donner et qu'elle revendiquait de droit divin ?

II

Sa première préoccupation, en matière d'enseignement, fut, en Anjou comme ailleurs[1] à cette époque, d'assurer l'instruction de ses prêtres. Ainsi fut fondée au siège du diocèse, dès le VIIIe siècle, l'école épiscopale qui brilla d'un vif éclat au XIIIe et qui donna naissance au siècle suivant à l'Université d'Angers[2]. Mais ce n'est guère qu'au XIVe siècle, qu'en dehors de cette école, qui n'entre pas dans le cadre de notre étude, sont créées dans les paroisses par les cha-

riches abbayes de Saint-Serge et Saint-Aubin pour les hommes, le Ronceray pour les femmes. Le long de la Loire : Bourgueil, dans le haut Anjou ; Fontevrault et Saint-Florent-le-Jeune aux portes de Saumur; Saint-Maur de Glanfeuil, en face La Ménitré, la première en date des abbayes bénédictines; et, aux confins de la Bretagne et de l'Anjou, Saint-Florent-du-Montglonne (aujourd'hui Saint-Florent-le-Vieil). Dans toute la province, une foule de petites abbayes et prieurés, où affluent également les richesses apportées par la dévotion. (Cf. C. Port, *Dict.* Introd., pp. XIII et ss.)

« Est à noter que toutes les dictes églises et moustiers sont de si bon revenu et si richement dotés... que de léger, l'on pourroit penser et dire que tout le bien et le revenu d'Anjou seroit aux églises et personnes ecclésiastes. » (Bourdigné, *Histoire agrégative des annales et chroniques de l'Anjou*, Paris, 1529, f° XI verso.). — V. aussi, *Établissements monastiques en Anjou*, dom Guilloreau, *Revue de l'Anjou*, Nlle série, t. 37, pp. 173 et ss.

[1] Dès 529, le Concile de Vaison prescrit aux prêtres des campagnes d'instruire quelques jeunes gens qui devaient tenir un rôle dans les cérémonies du culte et d'éprouver leur vocation pour le sacerdoce. (Cf. Bourrilly, *Les cahiers de l'Instruction publique en 1789*, Paris, Delagrave, in-12, p. 10).

[2] En 1010, Bernard, élève de l'école de Chartres, appelé par l'évêque Hubert, prend le premier le titre de « maître-école ». A partir de cette époque, « l'étude d'Angers » a une vie régulière et jette un vif éclat avec Sigon, Marbode, Robert d'Arbrissel, Ulger. Ce dernier, contemporain de saint Bernard et de Suger, provoque

Digitized by Google

pitres et les abbayes des écoles recommandées par le Concile de Latran (1179)[1], qui sont désignées sous le nom de « psalettes », « écoles de grammaire et de chant », et qui paraissent être les premières écoles populaires.

On retrouve ainsi, pour le XIVe et le XVe siècles, la trace d'une trentaine de fondations[2], à la tête desquelles était placé un maître choisi par le chapitre, comme à Doué-la-Fontaine (1307)[3], Montreuil-Bellay (1475)[4], Puy-Notre-

la fondation d'hôtels ou collèges destinés à recevoir les étudiants des diverses abbayes d'Anjou qui vivent sous la direction de « surveillants » ou « pédagogues ». Cette prospérité continue au XIIIe siècle avec Guillaume le Maire, auteur d'une chronique et de statuts diocésains remarquables.

Protégée par Mathilde, femme de Geoffroy Plantagenet, fréquentée en 1229 par les étudiants qui avaient abandonné l'Université de Paris, puis par de nombreux ordres religieux, elle eut ses statuts, rédigés en 1373, modifiés en 1394 et 1432. Elle comprenait alors les quatre facultés de droit, de théologie, de médecine et d'arts. Les élèves étaient divisés en six nations : Anjou, Bretagne, Maine, Normandie, Aquitaine, France et vivaient surtout dans les collèges tels que ceux de la Porte-de-Fer, de Bueil, de Fougères, etc.

En 1398, le « maître-école », antique représentant de l'évêque, fait place à un recteur librement élu. C'est la fin de l'école épiscopale et la naissance de l'Université d'Angers. — V. C. Port, *Dict.*, t. I, p. 76, et Pierre Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers, du XIe au XVe siècle*, Angers, Barassé, Germain et G. Grassin, 1877, 2 vol. in-12. « Jusqu'au Concile de Trente (1545) les Universités furent les « seuls séminaires où les clercs fussent formés aux sciences et aux « vertus ecclésiastiques... Avant ce Concile, et près d'un siècle « après, le clergé d'Anjou n'en avait point d'autres que l'Académie « d'Angers. » (Rangeard, t. I, p. 275).

[1] Le Concile de Latran ordonne que chaque cathédrale ait un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs de cette église et écoliers pauvres et auquel il sera assigné un bénéfice pour sa subsistance, afin d'ouvrir ainsi la porte à la jeunesse studieuse (1179). Un écolâtre sera installé dans les autres églises et dans les monastères où il y avait autrefois des fonds affectés à cette destination (1215). Cf. Compayré, *Histoire de la Pédagogie*, Paris, Delaplane, in-12, p. 57.

[2] Voir la liste aux Annexes.

[3] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 55.

[4] Arch. de M.-et-L., G 1350.

Digitized by Google

Dame (1482)[1], ou choisi par l'abbé comme à Saint-Florent-le-Vieil (xve siècle)[2], Ponts-de-Cé (1459)[3], Allonnes (xve siècle)[4]; et ce maître était tantôt un clerc non encore pourvu de cure comme à Saint-Florent de Saumur (1371)[5], La Rouaudière (1450)[6], tantôt un laïc ayant fréquenté l'Université et qui portait alors le titre de « maître-ès-arts » comme aux Ponts-de-Cé[7], à Rochefort-sur-Loire (1478)[8].

III

Quels furent le caractère et la portée de ces écoles? La pénurie des documents rend la réponse difficile. Néanmoins il convient de faire une catégorie spéciale des « psalettes » créées pour les « enfants de chœur ».

Le caractère de ces écoles est nettement déterminé par les documents qui se rapportent à la psallette fondée en 1369 par l'évêque Guillaume Turpin et le chapitre de Saint-Maurice, pour le recrutement des enfants de chœur de la cathédrale. « C'était, dit M. Urseau, une sorte de petit collège, auquel Hardouin du Bueil constitua plus tard un patrimoine suffisant pour entretenir huit écoliers, sous la conduite d'un maître de grammaire et de chant. Si quelqu'un de ces enfants manifestait une vocation marquée pour l'état ecclé-

[1] Arch. de M.-et-L., G 1488.

[2] *Ibid.*, Registre de l'Official de Saint-Florent-le-Vieil, 2029, f° 9. « Commission de maître d'école est donnée par le sacriste à vénérable homme Jacques Fresnaye, clerc pour la direction des écoles de la ville et de tout le territoire de l'abbaye » (1438).

[3] C. Port, *Dict.*, t. III, p 155.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 15.

[5] Arch. de M.-et-L., H 1909.

[6] *Ibid.*, Prieuré de Pouancé, *Revue de l'Anjou*, année 1861, p. 475.

[7] Déjà cité.

[8] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 287.

Digitized by Google

siastique, le chapitre lui facilitait l'entrée du collège des Portes de Fer et se chargeait même du prix de la pension [1]. »

Les psallettes ne sont donc pas créées pour le peuple et, si elles lui sont ouvertes, c'est pour permettre à l'Église de trouver les éléments nécessaires aux cérémonies du culte et au recrutement du clergé. Elles constituent en réalité pour les « enfants de chœur » qui ont les dispositions requises un acheminement naturel vers la prêtrise.

En fut-il exactement de même pour toutes les autres écoles créées à cette époque dans les paroisses rurales par les prêtres et les moines? Assez souvent, les titres des fondations paraissent indiquer qu'elles sont destinées à un grand nombre d'enfants : ainsi, aux Ponts-de-Cé, Jean des Acres, institué par le Cellerier de Saint-Aubin, « doit enseigner et doctriner les enffans du dit lieu et d'autres qui ilecques afflueront [2] » ; à Brissac, le maître doit instruire les enfants « venans et affluens tant ceulz de Broichesac, des environs comme d'ailleurs [3] » ; et à Villebernier, il est dit que le chapelain « y tenoit les escolles publicque-

[1] Urseau, *L'Instruction primaire en Anjou*, p. 11. — L'auteur ajoute : « Quant à ceux qui rentraient dans leurs familles, la sollicitude des chanoines les y suivait encore; et dès qu'ils avaient quitté l'école, on leur remettait la somme nécessaire à leur apprentissage ». — Un document justificatif, mais qui remonte au 23 septembre 1772, dit en effet : « Le sieur Gautier, receveur de la grande bourse, payera au nommé Berthe, grand enfant de chœur, sortant de la psalette, la somme de cent soixante livres, sçavoir cent livres que Messieurs lui ont accordé de gratifications et soixante livres pour son habillement. » (Arch. de M.-et-L., G 269 *bis*, f° 398.) — L'expression « grand enfant de chœur » semble indiquer qu'il s'agissait d'un adulte, lequel sans doute était rendu à la vie civile. Cette disposition ne modifie d'ailleurs en rien le caractère des psalettes tel qu'il est défini plus haut. — Cf. aussi pour le régime de la psallette G 269 f° 601.

[2] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 155.

[3] *Ibid.*, t. I, p. 512.

Digitized by Google

ment et en grand nombre d'enfans au dedans de la maison du presbitaire[1] ».

Ce qui est certain, c'est que l'instruction qu'on y recevait était très rudimentaire et avait un caractère exclusivement religieux. A une époque où les livres manuscrits étaient rares et coûteux, l'enseignement oral donné dans ces écoles paroissiales était limité à l' « abbessay » (Villebernier)[2] « aux chants d'église » (Montreuil-Bellay)[3], (Puy-Notre-Dame)[4], aux prières en latin apprises « par cueur » (La Marsaulaie)[5] afin de faire connaître aux enfants « leur créance » (Villebernier)[6] et de « les endoctriner en bonnes mœurs et vertus » (Brissac)[7].

IV

Ainsi donc, l'Église ne paraît pas avoir eu au Moyen Age la préoccupation d'instruire le peuple. Sans doute elle a fondé des « psalettes » ouvertes aux enfants pauvres et l'extension des ordres monastiques a favorisé la création « d'écoles de grammaire et de chant » dont les premières traces ne remontent guère au delà du XIVe siècle[8].

[1] Arch. départ. H 1909.
[2] *Ibid.* H 1919.
[3] Déjà cité.
[4] *Ibid.*
[5] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 427.
[6] Déjà cité.
[7] C. Port, *Dict.*, t. I, p. 512. Nota. A Brissac, C. Port constate, dès le XVe siècle l'existence d'une école, « véritable petit collège pour instruire en grammaire, logique et autres sciences... » Mais nous ne savons rien concernant la réalisation de cet intéressant programme.
[8] Encore convient-il d'ajouter que nulle part il n'est question d'instruction pour les femmes. Sans doute, l'abbaye du Ronceray rebâtie par Foulque Nerra en 1028, paraît faire exception. « Hildebert, évêque du Mans, dit qu'on y mettait les jeunes filles pour leur donner une instruction plus solide. » (Urseau, *L'Instruction primaire*, p. 9.) Mais il ne nous dit pas ce qu'était cette instruction. — Nous savons d'autre part que cette abbaye « fut, par le temps,

Digitized by Google

Mais ces premières écoles populaires étaient inspirées par des considérations d'ordre purement religieux ; et elles n'empêchèrent pas la masse du peuple de vivre dans une profonde ignorance. Nous en avons la preuve dans la pauvreté intellectuelle où, malgré l'école épiscopale et ses collèges, se trouvait alors la majeure partie du clergé. Au siècle de saint Louis, qu'on s'accorde à reconnaître comme l'époque la plus prospère du Moyen Age, l'évêque d'Angers, Guillaume Le Maire, auteur d'une chronique et de statuts diocésains remarquables, déclare (1293) :

« Il y a beaucoup de prêtres mais peu sont dignes de ce nom. A peu d'exceptions près, en effet, ils sont simples, grossiers, bornés et illettrés..... Nous faisons savoir à tous que notre intention est de ne promouvoir désormais aux saints ordres, surtout à celui de prêtrise, aucun de ceux qui se présenteront, s'il n'a au moins une connaissance suffisante de la grammaire pour comprendre les paroles qu'il prononce. Nous exhortons donc et nous engageons principalement tous les abbés qui se disposent à présenter

fermée aux roturières et ouverte seulement à la noblesse. » (Abbé Pletteau, *Revue de l'Anjou*, t. IX, p. 108.)

A cette époque, l'éducation de la femme noble était exclusivement dévote et monastique; et nous en avons un témoignage curieux dans l'ouvrage d'un seigneur angevin, le chevalier de la Tour-Landry, ouvrage écrit pour l'éducation de ses filles en 1372 : « Tourner leurs cuers et leurs pensées à Dieu, craindre et servir »; c'est la grande préoccupation de l'auteur. Néanmoins, à l'encontre de ses contemporains, il est partisan de l'instruction pour les femmes : « et pour ce que aucuns gens dient que ils ne vouldroient pas que leurs femmes et leurs filles sceussent bien de clergie ni descripture, je dy ainsi que quant descripre n'y a force que femme en saiche rien, mais quant à lire, toute femme en vault mieulz de le sçavoir et cognoist la foy et les écrits de l'âme, et son saulvement; et n'en est pas de cent une qui n'en vaille mieulz, car c'est une chose esprouvée (Chap. 90me, De aprendre saigesce et clergie). Ouvrage publié par M. A. de Montaiglon, Paris, 1854. — Ce beau plaidoyer resta d'ailleurs sans résultat et il nous faudra attendre le XVIIe siècle pour trouver les premières traces d'écoles pour les filles.

Digitized by Google

leurs moines à l'ordination, à se pourvoir de maîtres qui apprennent aux dits moines la grammaire et qui leur donnent une bonne instruction[1]. »

A une époque où l'Église était aussi impuissante à assurer l'instruction de ses prêtres, il ne pouvait être question d'instruction pour le peuple, lequel d'ailleurs vivait dans une misère profonde, incompatible avec toute culture intellectuelle[2].

De cette situation il faut accuser principalement l'organisation politique et sociale, plus propre à la construction des châteaux-forts qu'à celle des écoles. Et si nous avons insisté autant sur cette période lointaine, c'est à la fois pour rendre justice à l'Église d'avoir maintenu dans ces temps de demi-barbarie quelque trace d'instruction et pour ramener à de justes proportions l'appréciation optimiste de M. Urseau sur l'état « florissant »[3] de l'instruction primaire en Anjou au Moyen Age.

B. Bois.

(A suivre.)

[1] « Quoniam multi sunt sacerdotes, et pauci sunt sacerdotes; « multi videlicet simplices, rudes, idiotæ et illiterati, et pauci alii..... « idcirco notum fieri volumus universis, quod nos non intendimus « aliquem, maxime ad Sacerdotii ordinem, de cætero promovere, « nisi fuerit saltem in grammaticalibus sufficienter instructus, ut « sciat et intelligat quid dicat per nomen. Hortamur igitur et « monemus præcipue omnes Abbates et singulos qui nobis habent « suos Monachos ad Ordines præsentare, ut de magistris sibi pro- « videant, qui suos monachos in grammaticalibus instruant et « informent. » (*Statuts du diocèse d'Angers*, Angers, Olivier Avril, 1680, in-4°, p. 82.)

[2] L'Anjou fut ravagé par les invasions normandes au IXe siècle; il subit les pirateries de Foulque Nerra au XIe, et, après une période de demi-tranquillité sous les Plantagenets au XIIe siècle et sous les comtes apanagistes au XIIIe, il fut de nouveau désolé par la peste noire au XIVe et par la guerre de Cent-Ans au XIVe et au XVe siècle. (Cf. Debidour, *Précis de l'histoire de l'Anjou jusqu'à la Révolution*. Delagrave, p. 35 et suiv.)

[3] Abbé Urseau, *Instruction primaire en Anjou avant 1789*, p. 17.

Digitized by Google

LE DIPLODOCUS

DE L'ÈRE SECONDAIRE

Rarement la paléontologie a été à pareille fête ; un de ses monstres les plus extraordinaires a eu à Paris, comme il aura aussi sans doute à Londres et à Berlin, les honneurs officiels ; nous voulons parler du fameux *Diplodocus*, dont le milliardaire américain, M. Andrew Carnegie[1], a fait cadeau d'un moulage au président de la République en France, comme il avait fait don de deux semblables : l'un au roi d'Angleterre et l'autre à l'empereur d'Allemagne. C'est le 15 juin dernier qu'a eu lieu la prise de possession solennelle de l'animal géant au Muséum d'histoire naturelle, section de paléontologie, en présence de M. Fallières, de M. Holland[2], professeur à l'Institut Carnegie[3] de Pittsburg (Pensylvanie), de M. White, ambas-

[1] Fils aîné d'un pauvre tisserand écossais qui, à l'âge de 13 ans, s'engagea dans le Nouveau-Monde comme chauffeur avec un salaire hebdomadaire de 7 fr. 50 ; c'est aujourd'hui un des hommes les plus riches de l'Univers.

[2] M. Holland, qui avait dirigé les fouilles du Wyoming, a été, au cours de la cérémonie, décoré des insignes d'officier de la Légion d'Honneur.

[3] L'Institut Carnegie de Pittsburg, qui a coûté 2.400.000 livres sterling, est un magnifique établissement scientifique, pourvu de nombreux laboratoires, observatoires, d'une bibliothèque de 250.000 volumes et d'autres installations remarquables, créées

Digitized by Google

sadeur des États-Unis à Paris, de M. E. Perrier, directeur du Muséum, et de M. Marcellin Boule, l'éminent professeur de paléontologie à ce célèbre Institut, où il a succédé à M. Albert Gaudry, le maître de cette science préhistorique en France.

Grâce à la munificence du Mécène[1] américain, des fouilles profondes ont pu être effectuées en 1904, sous la direction de M. Holland, dans les terrains des montagnes rocheuses appelées *Atlantosaurus-beds* (à cause des énormes quantités d'ossements de ces reptiles gigantesques qu'ils renferment). En une localité du Sheep-Creek, Albany County (Wyoming), dans des couches puissantes de grès, datant de la fin du jurassique, on a découvert parmi de nombreux fossiles, « documents et textes, comme a dit Buffon, du passé « disparu », l'unique spécimen encore connu d'un *Diplodocus* presque complet et dont l'original fait la gloire de l'Institut Carnegie.

C'est le moulage exact en carton-pâte de cet animal géant, transporté d'Amérique en France sur le paquebot « Gascogne » et arrivé à Paris emballé en 34 caisses, contenant 340 pièces, qu'on peut maintenant admirer au Muséum, où l'installation du monstre, vu sa taille phénoménale, ne s'est pas faite sans difficultés ; ainsi, pour l'y mettre, il a fallu déplacer quelques-uns des spécimens les plus rares de la faune préhistorique.

Le grand saurien a été érigé entre l'*Iguanodon benissartensis*, lui aussi, type (inférieur) de l'ordre des Dino-

pour faciliter l'étude des problèmes scientifiques d'un grand intérêt général. La dotation de l'Institut est de 9 millions de dollars avec un revenu annuel de 450.000 dollars.

[1] Cet amasseur d'argent a donné vingt-cinq millions de dollars à l'Institut Carnegie, dix millions de dollars aux Universités d'Écosse, quinze aux retraites des professeurs des Collèges et Universités d'Amérique, douze pour une caisse des Recherches scientifiques à Washington, etc., etc.

Digitized by Google

sauriens et une tête de *Steneosaurus heberti*, qui fait songer à celle du crocodile ; en arrière se dresse un *Dinoceras mirabile*, de l'Éocène moyen, grand pachyderme omnivore et provenant également du Wyoming ; enfin, en avant du prodigieux amphibie, dû à la générosité du richissime concitoyen de Jonathan, est exposé un *Parciasaurus Buini*, étrange type de reptile, ayant des affinités à la fois avec les amphibiens et avec les mammifères.

Le Diplodocus se trouve donc là, presque en famille, avec des congénères ; mais même le plus grand de ses « frères », ou plutôt « cousins », par exemple l'*Iguanodon benissartensis*, aux formes colossales, puisqu'il mesure 9m50 de long sur 4m50 de haut, paraît un nain à côté du géant[1], le roi américain non du cuivre ou du pétrole, mais de la faune paléontologique, avec ses formidables et majestueuses dimensions : 25m60 de la tête à l'extrémité de l'appendice caudal. En se dressant sur ses pattes de derrière, le gigantesque reptile aurait bien atteint la taille de 15 à 16 mètres ; aussi a-t-on fait cette plaisante remarque qu'il aurait pu aisément cueillir une plante au cinquième étage d'une de nos maisons modernes.

L'esprit demeure confondu en présence de tels phénomènes de la nature, vivant aux temps préhistoriques, fabuleux témoins d'une grandiose époque disparue, plongeant dans l'abîme des siècles et dont l'étude jette quelques lueurs sur les ombres énigmatiques d'un passé nébuleux. Quelle émotion faite de respect et peut-être aussi comme d'une crainte quasi-superstitieuse, n'ont pas dû éprouver les ouvriers yankees en mettant à nu dans des formations fossilifères des Montagnes rocheuses, « cata-

[1] Pourtant le Dr G. R. Wieland a découvert dans les *Black Hills* (Collines noires) du Dakota-sud un animal de même structure, encore plus colossale, le *Barosaurus*, dont le cou serait énorme et dont les dimensions auraient largement dépassé celles du *Diplodocus*.

Digitized by Google

« combes des anciennes créations miraculeusement con-« servées par les siècles », les vénérables vestiges du colosse antédiluvien, et le vers grandiloquent du chantre des Géorgiques, à propos de la découverte des ossements de grande taille des ancêtres, revient spontanément à la mémoire :

« *Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulcris!* »

C'est un genre d'émotion analogue que ressentit sans doute Mariette, lorsque le célèbre Égyptologue français, en pénétrant dans le Sérapéum découvert par son merveilleux génie, aperçut tout à coup l'empreinte du pas d'un Égyptien qui, plusieurs milliers d'années avant lui, avait foulé de son pied le sol où reposaient, dans leurs gigantesques sarcophages de granit, les momies des Apis sacrés qu'adoraient les Pharaons des dynasties memphitiques !

Quant au squelette fossile du Diplodocus, il mesure, avons-nous dit, plus de 25 mètres de long et, si ce monstre dépassait le *Brontosaurus* qui lui n'atteignait guère, estime-t-on, qu'une vingtaine de mètres, il ne venait dans l'ordre de grandeur qu'après l'*Atlantosaurus*, dont certains individus n'auraient pas mesuré moins de 30 mètres au dire de M. de Parville, de 36 mètres d'après M. Gaston Boissier (de l'Institut), et même de 50 mètres suivant M. Guillaume Grandidier.

Le *Diplodocus* [1] (διπλόος, double δοκός, poutre, charpente) est classé parmi les *Sauropodes* (σαῦρος, lézard, ποῦς, ποδός, pied [2]), sous-ordre des *Dinosauriens* [3] (δεινός, terrible, σαῦρος, lézard), dont l'épithète est peut-être usurpée [4] et dont

[1] Devenu le type de la famille des *Diplocidæ*, « caractérisée par « des dents grêles, cylindriques, en forme de chevilles, présentes « seulement dans la partie antérieure de la mâchoire. »

[2] Parce que leurs pieds sont ceux du lézard.

[3] Groupe des *Dinosauria*, ainsi désigné par Owen et complètement éteint dès le début de l'époque tertiaire.

[4] Dénomination peut-être exagérée, mais en tout cas ces animaux

Digitized by Google

« la forme du corps, suivant la judicieuse remarque de « Trouessart, ou plutôt la démarche était plus semblable « à celle des mammifères et des oiseaux qu'à celle des rep- « tiles quadrupèdes de l'époque actuelle. » En tout cas c'est un quadrupède amphibie, dont on a pu dire avec assez de vérité qu'à part la tête d'une structure spéciale il est la simple reproduction, à une échelle deux cent fois plus grande, du petit lézard vert qu'on voit se chauffer au soleil ou courir dans les fissures des vieux murs. Ce saurien avait, d'après le paléontologiste américain H. Fairfield Osborn, la faculté physique de se lever sur ses pattes de derrière, comme le kangourou de l'Australie, en s'appuyant faiblement sur la partie moyenne de sa queue. « Dans une telle position l'animal, a écrit ce savant, « aurait été capable, non seulement de brouter parmi les « branches supérieures des arbres, mais encore de se « défendre contre les dinosauriens carnivores en se ser- « vant de ses pattes de devant relativement courtes, mais « puissantes, pour repouser des attaques. »

Un autre étrange détail de structure chez le Diplodocus consiste en ce que les pattes de ce reptile étaient siguliè- rement rapprochées, surtout eu égard à l'allongement de la tête ; les antérieures et les postérieures se trouvaient presque d'égale longueur, bien que les premières fussent cependant un peu plus courtes que les secondes ; aussi les naturalistes se sont-ils souvent demandé comment une telle masse chez un animal, à la fois bas sur ses quatre pattes et à forme très allongée, pouvait se mouvoir à la surface du sol.

La particularité la plus saillante du Diplodocus est sa *double* charpente (presque symétrique par rapport au

comptaient parmi les plus monstrueux du globe. — « Aucun animal « terrestre, a écrit M. H. Fairfield Osborn, n'a jamais approché, « comme taille, de ces gigantesques *Dinosauriens*. »

Digitized by Google

milieu de l'animal) constituée par deux enchaînements de vertèbres, qui vont en décroissant progressivement : d'une part les caudales jusqu'aux grêles extrémités de la queue, et de l'autre les dorsales jusqu'à la tête minuscule, dont nous parlerons plus loin; c'est d'ailleurs à ce curieux caractère, à cette singularité anatomique que ce type de Dinosaurien doit son nom significatif.

M. H. Fairfield Osborn, le savant professeur de zoologie[1], a fait ressortir les caractères remarquables de l'architecture du squelette du Diplodocus. « L'épine dorsale, « a écrit ce spécialiste américain, est, en effet, une mer- « veille! La perfection de la structure de l'animal consiste « en ce qu'elle atteint le maximum de force avec le mini- « mum de poids. Ce résultat est obtenu par le fait qu'il « n'y a pas un millimètre cube d'os de trop qui puisse « être épargné, sans que les vertèbres soient affaiblies « pour les divers efforts et les tensions auxquels elles sont « soumises, et ils doivent, ces efforts, devoir être formi- « dables chez un animal mesurant de soixante à soixante- « dix pieds de longueur..... Ainsi, comparant une « vertèbre de dinosaurien *camarasaurus* avec le poids « par pouce cube d'une vertèbre d'autruche, on arriva à « l'étonnante conclusion qu'elle ne pesait que vingt et une « livres, soit la moitié du poids de la vertèbre d'une « baleine de même grosseur. » Le squelette d'une baleine de soixante-quatorze pieds de long péserait 72.000 livres environ, tandis que celui d'un dinosaurien de même longueur ne dépasserait pas approximativement 10.000 livres.

Nous avons dit que les vertèbres caudales, de plus en plus effilées jusqu'à l'extrémité de la queue, étaient au nombre de soixante-dix environ et ne mesuraient guère que

[1] A l'Université de Columbia, conservateur du Musée américain d'Histoire Naturelle.

Digitized by Google

0m25 à 0m30, tandis que les vertèbres dorsales, moins nombreuses, fixées les unes aux autres, mais atteignant près d'un mètre de hauteur, étaient bien plus développées que les caudales. Quant aux formidables pattes massives, elles étaient si énormes qu'à lui seul le fémur de notre Diplodocus mesurant 1m50 de long dépassait le poids invraisemblable de 100 kilos; les pieds, de 0m50 chaque et rappelant en énorme ceux du lézard, comptaient chacun cinq doigts, dont trois munis d'une griffe de 0m10 à 0m20, et on peut observer que le bassin, très développé, évoque à l'esprit l'idée de l'anatomie ornithologique. Le cou, démesurément long et très flexible, était composé de vertèbres en nombre plutôt restreint, mais mobiles les unes sur les autres et excessivement allongées (0m50 environ de longueur), suivant une particularité de structure qui se retrouve chez la girafe.

Mais le plus bizarre c'est que la série de ces vertèbres cervicales aboutit à une tête ridiculement réduite par rapport au reste du corps, anomalie d'autant plus frappante qu'Osborn estime à une tonne par mètre courant le poids moyen de ces géants à poil ras avec leurs chairs; d'après cette estimation, peut-être un peu forcée, le Diplodocus du Musée Carnegie aurait pesé plus de vingt-cinq tonnes.

Mesurant à peine 0m60 de long sur 0m20 de large, amincie en avant, la tête a la dimension de celle d'un poney avec un cerveau (incliné obliquement en arrière et en bas), de 0m10 de long environ, gros comme le poing tout au plus. On en a conclu que ce monstre à la minuscule encéphale avait une intelligence des plus bornées; par contre, autre bizarrerie, la moelle épinière a un diamètre double et, en certains points, même triple du cerveau.

Chaque mâchoire, présentant comme l'apparence d'un peigne ou d'un double rateau, est garnie de vingt-six dents cylindriques, analogues à des incisives allongées, faible-

Digitized by Google

ment tranchantes à leur extrémité et, curieux détail : ces dents chez ce reptile, comme chez l'homme les dents de l'adulte succédant à celles de l'enfant, étaient susceptibles de se remplacer, mais au lieu de se produire une fois seulement le remplacement pouvait s'effectuer un grand nombre de fois, comme l'indique la coupe verticale de la mâchoire du Diplodocus, qui révèle « à côté de la racine « de la dent visible les sommets de quatre à cinq dents de « plus en plus petites et situées les unes à côté des autres, « comme prêtes à se remplacer successivement. »

D'après les caractères de la dentition et aussi d'après la structure des membres et la constitution des articulations du Diplodocus, comme l'a fait observer le grand paléontologiste américain Marsh, on a déduit que cet animal était aquatique et de plus herbivore. « D'ailleurs, ainsi que l'a « remarqué M. G. Bonnier, tous les squelettes fossiles « de ces amphibies se sont rencontrés dans des dépôts « formés par de grands lacs d'eau douce peu profonde. »,

Marsh, que la découverte de ces géants de la faune préhistorique a fait appeler « le père du Diplodocus », suppose que ce saurien ne devait se nourrir que de plantes aquatiques, précisément riches en suc et pauvres en parties ligneuses. Suivant ce savant le dinosaurien vivait sans doute dans les marécages ou au milieu de lagunes de faible profondeur. D'ailleurs les formes même du reptile n'indiquent-elles pas que le Diplodocus devait être un animal lacustre ou paludéen, se plaisant sur les rives marécageuses, au milieu des estuaires et des lacs si nombreux parmi les archipels de l'époque jurassique ?

Lorsque le Diplodocus, au long col, se tenait dans des bassins lacustres, sa tête émergeant des eaux lui permettait, soit au moyen de son double râteau de dents d'arracher et de brouter les herbes à la surface, soit d'aspirer l'air de temps à autre. Sa queue formait, en outre, un puissant organe de natation, tandis qu'à terre elle lui

Digitized by Google

servait, à l'occasion, d'arme redoutable. Alors, promenée par son col allongé, la tête de cet animal si agile[1] pouvait tantôt raser le sol, tantôt atteindre aisément les arbres pour y cueillir sa nourriture frugale, car il fallait nécessairement au monstre une quantité considérable d'aliments, et on a calculé que ce corps gigantesque devait journellement engloutir 5 à 600 livres de feuillages; comme on a dit plaisamment : « ce n'était pas une sinécure que de manger « un tel repas avec une petite tête et de si mauvaises « dents ! » En tout cas, le Diplodocus menait, sans doute, une vie analogue à celle des hippopotames de l'époque actuelle, eux aussi herbivores, que les voyageurs voient nager dans les grands fleuves ou les lacs de l'Afrique équatoriale, tantôt allant sous l'eau, tantôt marchant sur les terrains marécageux des rives plantureuses, bref, vivant à la manière des amphibies.

L'intelligence du colosse n'était pas, vraisemblablement, en rapport avec sa voracité, puisque, eu égard aux dimensions de son corps, la grandeur de son cerveau était cent fois moindre que celle de l'encéphale d'un crocodile, dont les capacités intelligentes sont fort rudimentaires; d'ailleurs, le Diplodocus contemporain, comme nous allons le voir, de l'ère secondaire, existait à une époque où, suivant une judicieuse observation de M. Gaudry, les facultés qui marquent le perfectionnement des êtres animés étaient incomplètes, où il n'y avait encore dans le monde que peu de sensibilité et d'intelligence, celle-ci chez les bêtes de l'ère secondaire allant en raison inverse de leur taille.

[1] « Les derniers résultats des fouilles (au Wyoming) contredisent « la théorie traditionnelle, d'après laquelle les gigantesques « Dinosoriens étaient toujours indolents. Cet animal aux membres « élancés était grand, muni d'un long cou et, pour sa taille, d'une « remarquable agilité. » — *Fossil Wonders of the West*, par Henry Fairfield Osborn — *The Century Magazine*, London, septembre 1904.

Digitized by Google

« A un autre point de vue, remarque M. G. Grandidier, « ce dinosaurien est encore un type intéressant, parce qu'il « est un des derniers représentants du rameau phylétique « de ces énormes reptiles. Les temps géologiques ont, en « effet, vu disparaître un grand nombre de ces rameaux, « car il en est très peu, relativement, qui aient été doués « d'une sève suffisante pour parvenir jusqu'à nous. »

On s'est demandé quand vivait le Diplodocus, à laquelle de ces « époques de la Nature, qui nous sont encore pré- « sentes par leurs fossiles, a dit Buffon, comme l'histoire « de l'Humanité nous est présente par les monuments et « les médailles des peuples disparus ». C'est à la fin du Jurassique et au début du Crétacé, à cette ère que la géologie et la paléontologie ont appelée *secondaire* [1], époque d'ailleurs des plus remarquables [2], pendant laquelle l'Europe septentrionale était à nouveau submergée par les flots de l'Océan, les plaines liquides de la Méditerranée allaient en s'élargissant avec ampleur et l'Amérique du Nord, soumise à une extrême humidité, présentait l'aspect d'un immense continent marécageux. C'est l'époque du *Grand*, où s'étalent les formes gigantesques et insolites de bêtes prodigieuses (qui évoquent à l'esprit les images d'animaux mythologiques, de sphinx ou de dragons), ère où atteignent leur apogée des monstres étranges,

[1] « Les traces de mammifères sont alors assez rares et les « végétaux, qui prédominaient à cette époque, sont les cycadés et les « conifères. »

L'âge de la Pierre, par Georges Rivière, Ch. « Les Temps géologiques, », p. 12.

[2] « Jamais à aucune époque de l'histoire, telle que nous la con- « naissons actuellement, il n'y a eu des tableaux champêtres aussi « remarquables que ceux qui étaient représentés, lorsque le règne « de ces reptiles titans était à son apogée. Nous pouvons nous « figurer des troupeaux composés de ces créatures, de 50 à 60 pieds « de long, avec des membres et une démarche analogues à ceux « d'éléphants gigantesques. » H. Fairfield Osborn.

Digitized by Google

à la taille colossale, à la structure fantastique, moitié reptiles et moitié oiseaux, plus remarquables, comme le Diplodocus, par leur énormité irrégulière et disproportionnée que par leur instinct sans doute fort borné. « Antiques et incompréhensibles habitants du globe, « comme a observé Pouchet[1], que le génie des Cuvier « et des R. Owen restitua de toutes pièces à nos yeux « émerveillés ! »

Sans doute à cette époque ce n'était plus la végétation des temps carbonifères avec ses imposantes forêts aux équisétacées et aux fougères gigantesques sous un ciel sombre et voilé ; mais de plus en plus luxuriante s'étalait une flore nouvelle, dont les types majestueux devaient, d'après les empreintes découvertes dans des formations secondaires, ressembler en grand à nos conifères, à nos palmiers, à des plantes aquatiques à longues feuilles et à vastes nervures aqueuses.

C'est alors qu'à une époque des dimensions *maxima* et dite aussi « des Reptiles » vivaient les *Ichthyosaures* et les *Plésiosaures*, gigantesques lézards, les uns affectant la forme de poissons, les autres remarquables par leur encolure serpentiforme, les *Plérosauriens*, volant à l'instar de nos chauves-souris, pendant que d'autres monstres terriens ou amphibies se plaisaient à fouler le sol ou à se promener dans les marécages, par exemple le *Labyrinthodon*, crapaud de la taille d'un bœuf, le *Triceratops*, quadrupède aussi grand qu'un éléphant, au crâne armé de trois cornes redoutables, l'une sur le nez et les deux autres au-dessus des yeux[2]. C'est alors, pendant l'ère secondaire, que « les continents, a écrit M. Guillaume Grandidier, ont

[1] *L'Univers. — Les infiniments grands et les infiniments petits*, p. 289.

[2] Le crâne d'un *Triceratops* fossile, découvert dans les terrains crétacés du Wyoming, pesait à lui seul 1.800 livres.

Digitized by Google

« vu la force brutale parvenir à son apogée sous la forme « des *Dinosauriens* » [1], reptiles quadrupèdes de taille énorme, les uns carnassiers, les autres herbivores. Dans le premier groupe figurent par exemple le *Ceratosaurus* à l'allure du kangourou et se signalant par sa corne de rhinocéros ; dans le second se montraient l'*Iguanodon*, au type très répandu dans les musées de paléontologie [2], l'*Atlantosaurus*, dont le squelette n'a pu encore être reconstitué en entier, le *Bothriospondylus*, dont les vestiges ont été retrouvés à Madagascar, le *Stegosaurus*, à la queue munie de doubles piquants et protégé par une puissante cuirasse de plaques dermiques, le *Brontosaurus* [3], plus trapu que le *Diplodocus*, qui, lui aussi, appartient à cette catégorie de Dinosauriens herbivores et dont la longévité aurait été très grande d'après Osborn, qui l'évalue à deux ou trois siècles, mais en prenant comme terme de comparaison la durée moyenne des reptiles de notre époque ; d'ailleurs, leur gigantisme s'expliquerait plus facilement, si l'on admet la théorie suivant laquelle ces sauriens n'auraient pas cessé de croître pendant toute leur longue vie.

Le Diplodocus nous reporte donc à une époque excessivement reculée, bien antérieure à l'apparition de l'homme sur notre planète, bien avant que nos ingénieux ancêtres primitifs, contemporains de l'*Eléphas Antiquus*

Définis par Trouessart : « oiseaux à sang froid et privés de la « faculté de voler. »

[2] On sait qu'un grand nombre de squelettes de ces animaux ont été trouvés dans les charbonnages de Bernissart, près de Tournai, d'où le nom de *Bernissartensis*. On peut admirer 29 de ces dinosauriens (dont deux *Mantelli*), dressés dans une pose aussi pittoresque que naturelle, au Musée d'Histoire naturelle de Bruxelles, qui a pour conservateur l'éminent paléontologiste et géologue, M. Rutot.

[3] « Le *Brontosaurus*, le « Thunder saurien » de Marsh, était « beaucoup plus massif (que le Diplodocus), dans sa structure et « son corps était relativement plus petit. » H. Fairfield Osborn.

Digitized by Google

ou du *Rhinocéros Merckii*, se missent à fabriquer leurs premiers instruments en utilisant des silex comme percuteurs, à tenter leurs ébauches d'industrie ou d'art rudimentaire en taillant leurs haches en amande, leurs coups de poing chelléens et leurs perçoirs solutréens en forme de feuille de laurier, en sculptant leur harpons barbelés en corne de renne, en traçant des profils de bisons noirs ou rouges, au fond des cavernes d'où ils avaient chassé les fauves, en élevant ces curieuses habitations lacustres sur pilotis, ces palafittes, « que le génie de l'homme avait appris à isoler « dans les eaux », enfin, bien avant cette époque idyllique dont le doux chantre des Géorgiques semble avoir eu l'intuition, lorsqu'il disait :

« *Ver illud erat, ver magnus agebat orbis* »

allusion poétique à un éternel printemps qui aurait régné sur la terre !

Un problème des plus intéressants a souvent été posé à propos du Diplodocus, comme des autres animaux gigantesques de l'ère secondaire ? Comment ces monstres formidables ont-ils disparu ? L'hypothèse de Cuvier, qui en expliquait l'extinction par sa théorie des « Révolutions du globe »[1], d'après laquelle les différentes espèces apparaissaient et disparaissaient dans l'intervalle de deux cataclysmes, semble écartée depuis les célèbres travaux de Lyell,[2] qui soutient au contraire la série des *lentes* transformations cosmiques, donnant l'explication de l'histoire de la Nature.

Faut-il, par ailleurs, accepter l'opinion formulée par Darwin[3], l'apôtre du transformisme, à savoir que les

[1] *Discours sur les révolutions du globe* (1812-1824).

[2] *Principes de Géologie* (1830-1834).

[3] *Origine des Espèces* (1859). — Darwin fut le disciple enthousiaste de Lyell, dont il étendit les nouvelles doctrines par le *transformisme* à la biologie même. — Voir sur cette intéressante question, *Charles Darwin*, par Émile Thouvenez, Paris, 1908.

Digitized by Google

Dinosauriens devaient trouver avec difficulté à s'alimenter et qu'ils ont dû céder la place à d'autres animaux mieux adaptés qu'eux dans *la lutte pour la nourriture*, qui était la lutte même pour la vie ? Pour le célèbre naturaliste anglais « l'évolution, a écrit M. Cartailhac [1], s'explique « par l'influence qu'exerce la sélection naturelle, consé- « quence nécessaire de la lutte pour la vie, qui donne la « victoire au plus fort, au mieux doué. » Mais on sait que *le transformisme* a été vivement combattu par les disciples mêmes de l'auteur de l'*Origine des Espèces* et qu'en fait « les biologistes les plus récents traitent le darwinisme « avec quelque dédain et comme une hypothèse vieillie [2] ».

D'ailleurs, dans le terrible *struggle for life* entre gigantesques compétiteurs luttant avec férocité pour l'existence, les puissants et monstrueux Dinosauriens devaient offrir une forme de combativité et de résistance suffisante au regard de leurs formidables rivaux. Le Diplodocus, par exemple, au cours de l'ère secondaire qui a vu sa disparition, n'avait sans doute rien à craindre de la concurrence vitale des mammifères qui, eux, ne datent que du tertiaire, « ces « êtres dont la peau est le plus souvent délicate, unie ou « couverte de poils, a écrit M. Albert Gaudry , et qui n'ont « eu leur complet développement que lors de l'extinction « des énormes reptiles secondaires, auxquels une peau « coriace et quelquefois cuirassée donnait des avantages « dans la lutte pour la vie. »

Ce n'était pas là l'opinion du naturaliste M. Trouessart, qui a écrit : « Il semble que les Dinosauriens ont vécu sur « le terrain américain plus tard que sur l'ancien continent. « Les Dinosauriens ont disparu au moment même où les

[1] *La France préhistorique*, Ch. « L'ère tertiaire », p. 31, Paris, 1896.

[2] Voir l'article très suggestif d'Alfred Russel, *The present position of Darwinism* dans *The Contemporary Review*, London, august 1908.

[3] *Les ancêtres de nos animaux dans les temps géologiques*, p. 38, Paris, 1888.

Digitized by Google

« premiers mammifères de grande taille ont fait leur « apparition et leur extinction est due, sans aucun doute, « à la *concurrence vitale* que ces derniers leur ont « suscitée[1]. »

Ne faudrait-il pas plutôt chercher les causes de la disparition de ces monstres à la fois « dans la révolution » cosmique qui s'est produite à la fin de l'époque jurasique à travers l'Amérique du Nord et dans le changement de température qui l'a accompagnée ?

C'est alors que la région marécageuse ou lacustre, qui formait là un immense bassin, s'est progressivement abaissée jusqu'à constituer d'abord des lagunes, puis une vaste mer intérieure, et, les conditions de vie et d'alimentation pour le Diplodocus, reptile amphibie, se trouvant modifiées, avec l'habitat aquatique, du tout au tout, ce dinosaurien aurait été fatalement sacrifié par la Nature impitoyable.

« L'hécatombe de cette dynastie de Dinosauriens géants, « a écrit M. H. Fairfield Osborn[2], s'est produite sinon « tout à fait, du moins presque simultanément dans « l'univers entier. L'explication qu'on peut déduire de « catastrophes similaires dont furent victimes d'autres « grands types d'animaux, c'est qu'une large charpente « osseuse avec une garniture de dents très spéciale, « appropriée seulement à une certaine nourriture toute « particulière, constitue une dangereuse combinaison de « caractères. Un tel organisme monstrueux n'est pas « d'une adaptation durable ; tout sérieux changement des « conditions ambiantes de nature à éliminer le genre « spécial de nourriture ne peut manquer, comme consé- « quence nécessaire, d'éliminer aussi ces grands animaux. »

Nous citerons encore une ingénieuse théorie du profes-

[1] *Grande Encyclopédie*, art. *Dinosauriens*.

[2] *Fossil wonders of the West*, par H. Fairfield Osborn, déjà cité.

Digitized by Google

seur Cope, d'après laquelle quelques-uns des mammifères jurassiques petits, inoffensifs et passant inaperçus, par exemple de la taille de la musaraigne ou du hérisson, prirent l'habitude de rechercher les nids de ces dinosauriens, mordant à travers les coques de leurs œufs et détruisant ainsi les petits. L'explication est aussi originale que spécieuse; en tout cas le champ des hypothèses dans cette intéressante question est illimité.

D'ailleurs, M. Gaudry a fait cette curieuse observation : « Ce ne sont pas *les Rois* des temps géologiques qui ont « duré le plus longtemps; ce sont des êtres mixtes, à « caractères peu saillants, petits, chétifs ». De son côté, M. Cartailhac, dans son bel ouvrage *La France préhistorique*, écrit : « Une loi générale régit la succession des « êtres vivants : les espèces, les genres, les familles elles-« mêmes, ont une vie distincte à peu près comme les « individus : on les voit apparaître, se développer, dé-« cliner et mourir ! »

Bref les causes réelles et effectives des apparitions et des disparitions des espèces demeurent mystérieuses. Le génie d'un Cuvier peut, avec un simple fragment fossile, reconstituer de toutes pièces et comme avec une merveilleuse divination un animal préhistorique, dont l'espèce a été complètement anéantie à la surface du globe, mais le savant n'arrive pas à percer l'énigme des causes qui ont amené l'extinction de ces monstres bizarres.

« L'imagination seule, a dit M. Hébert[1], s'imagine « que la Science humaine est toute-puissante ! » Non. Il est une limite infranchissable à l'orgueilleuse présomption de la science de l'homme bridée par une Volonté supérieure et divine !

Joseph JOÛBERT.

[1] *Oscillations de l'écorce terrestre*, Auxerre, 1860.

Digitized by Google

UN REMPART RÉGIONNAIRE EN ANJOU

(suite et fin)

---

§ 2. — *Section Occidentale*

Le fort des Miaules de Ballots est séparé par une vallée étroite mais profonde de cette série de vestiges qui caractérise, selon nous, la partie médiane du retranchement. De plus, il occupe la pointe orientale d'une colline dont le sommet le domine à faible distance vers l'Ouest. Rien n'eût été plus facile que de tourner ou d'investir une tête de ligne ainsi placée. Quiconque aura vu le terrain reconnaitra de prime abord que le point terminal d'un retranchement ayant son développement vers l'Est ne pouvait se trouver aux Miaules de Ballots. La preuve concluante du même fait ne se trouve-t-elle pas dans cette autre circonstance qu'à onze kilomètres et demi environ à l'Ouest, exactement sur le prolongement de la ligne droite passant par les quatre Miaules déjà visités par nous, il existe encore un village nommé le Miaule où se trouve, figurée par des chemins, une enceinte analogue à celles que nous avons décrites? Mais nous allons relever d'autres indices à l'appui de notre opinion sur l'existence de cette section du Retranchement.

On a peine à s'expliquer le tracé de la ligne sur le flanc méridional de la colline à la pointe orientale de laquelle sont situés les Miaules de Ballots, en sorte que le faîte se

Digitized by Google

trouvait au Nord du Rempart et le dominait d'assez près. Le peu de portée des armes de jet alors en usage paraît à peine une raison suffisante. Et cependant nous sommes convaincu que le retranchement se continuait dans la direction de la face méridionale du Castrum, passait sur le versant de la colline, au Nord, non loin de *La Jeussardière*, puis auprès des maisons nommées *Les Masses*, et enfin au Midi du moulin des Masses dans des champs où l'on voit une longue dépression, trace de l'antique fossé. Peut-être le plateau des Masses était-il protégé sur le versant Nord par des travaux qui le transformaient en une vaste place de refuge; nous avons aperçu par là, sur le sol, des mouvements de terre qui rendent cette hypothèse vraisemblable.

Quoi qu'il en soit, au-delà de cette colline, le retranchement descendait dans des terrains bas et humides et s'y maintenait l'espace de quatre kilomètres sans rencontrer d'éminence pierreuse pour y laisser la marque de son passage. C'est seulement à l'Ouest de la route de La Roë à Lambrières que nous retrouvons, dans la clôture d'un champ voisin de *La Chaignonnière*, une dénivellation qui peut bien être une trace de l'ancien fossé.

Poursuivant notre marche vers le couchant, nous arrivons à la métairie *Du Châtelier* située au sommet d'une colline dans la commune de Fontaine-Couverte, à six mille cinq cents mètres des Miaules de Ballots. Une longue et profonde mare ayant la direction du retranchement et, au Nord de cette mare, de larges ondulations du sol dans un champ contigu, nous ont persuadé qu'un Castrum avait existé là. L'étymologie du nom, d'ailleurs, n'est pas douteuse : *Castellare*, qui a donné le mot français Châtelier, a signifié aussi un lieu fortifié.

Après ce nouveau et significatif indice qui s'est conservé sur un terrain relativement élevé, on ne rencontre plus, dans les cinq mille mètres de sol humide et mou qui

Digitized by Google

séparent Le Châtelier du Miaule de La Selle Guerchaise, qu'un seul point où il soit possible de voir quelque vestige du retranchement; c'est à *La Blinière* où subsistent les traces d'un fossé dessinant une enceinte carrée.

Au hameau *Du Miaule* de La Selle Guerchaise, le plus populeux des hameaux de ce nom, il n'est pas facile de reconnaître l'enceinte fortifiée et il n'est pas certain qu'elle soit représentée par les chemins sur lesquels les constructions se sont alignées. Mais au Sud-Ouest du hameau, une vaste mare a gardé un reste d'existence à la tranchée et c'est dans un champ placé sur le côté occidental de cette mare, champ nommé *Les Miaules*, qu'ont duré le plus longtemps les vestiges des levées et du fossé. Ils n'ont été complètement détruits qu'il y a quelques années seulement; leur emplacement prouve que la ligne du rempart se poursuivait au couchant.

Guidé par la pensée qu'elle avait été inflexiblement poussée droit à la rivière de la Seiche, nous avons exploré le pays dans cette direction, passant par *Le Temple* où le fossé d'enceinte de la maison des Templiers qui a existé là nous parut d'abord pouvoir être une dépendance de notre rempart. Mais, ayant poursuivi nos investigations à l'Ouest sans rien rencontrer, peu disposé, du reste, à admettre que le retranchement eût eu son point terminal à La Guerche ou ailleurs que sur la Seiche, nous résolûmes d'étudier attentivement la rive gauche de cette rivière et ses abords en amont de *Visseiche*, l'antique *Sipia* des itinéraires de l'Empire. La grande voie romaine qui conduisait de Lyon aux villes septentrionales de l'Armorique passait par là et, si le retranchement datait d'une époque aussi reculée que nous le croyons, il devait avoir été tracé de manière à couvrir cette voie.

Après avoir visité le bourg de Visseiche, qui n'offre rien d'intéressant, et même le cimetière où, du fond d'une fosse qu'il finissait de creuser, un homme nous raconta qu'il

Digitized by Google

avait, un jour, trouvé des pièces romaines en ouvrant une autre tombe et que l'ancien bourg était situé dans des prairies marécageuses au midi du pont, je commençai à suivre par les sommets des collines la rive gauche de la rivière.

La Seiche, à l'Ouest de La Guerche, coule du Nord-Est au Sud-Ouest; mais à deux mille cinq cents mètres en amont de Visseiche, avant d'arriver au moulin de Carcraon, elle remonte franchement vers l'Est de manière à passer à deux kilomètres au Nord de La Guerche et à trois kilomètres au Nord du Miaule de La Selle Guerchaise. La largeur du cours d'eau entre Visseiche et Carcraon est assez faible et il ne peut guère être considéré comme un obstacle militaire très sérieux. Il nous semble cependant avoir à peu près la même valeur que le retranchement pour empêcher une brusque invasion.

A *Carcraon*, la Seiche prend brusquement une extension considérable, grâce à deux barrages distants l'un de l'autre de deux mille cinq cents mètres. Ils soutiennent les eaux de deux vastes étangs qui remplissent toute la vallée. Les deux nappes d'eau ne sont séparées que par la chaussée de l'étang supérieur. Leur longueur totale atteint quatre kilomètres et ils constituaient certainement un obstacle fort sérieux au passage d'une armée non munie des puissants moyens de destruction modernes. A quelle époque ont-ils été établis? nous l'ignorons ; mais ce sont eux qui nous ont fait tout d'abord accorder à la rivière de la Seiche assez d'importance pour croire que le retranchement devait s'y appuyer.

Nous avons longé le bord méridional des étangs sans rien voir apparaître de ce qui nous tenait au cœur. Les eaux de la nappe supérieure s'étendent jusqu'à la route de La Guerche à Vitré, près de Moutiers. Nous traversâmes cette route, décidé à poursuivre l'exploration aussi longtemps qu'il serait encore raisonnable d'espérer. Nous

Digitized by Google

passâmes près d'une ferme nommée *La Motte* et près de la motte qui lui a donné son nom, côtoyant toujours la rivière, mais explorant surtout les terrains élevés.

Nous avions dépassé la ferme de *La Touche* et nous n'étions plus loin du bourg d'*Availles* quand, à la surface d'un blé déjà grand, s'offrit à nos regards une large et profonde dépression qui nous causa une véritable émotion. Elle se continuait dans un champ adjacent, dans un autre encore; en la suivant pas à pas, nous arrivions à quinze mètres de la rivière de la Seiche, juste au sommet de la courbe qu'elle pousse le plus loin vers le Sud. Un regard jeté sur la carte nous montrait que, pour atteindre la rivière au plus près et en imprimant au trait général la moindre déviation possible à partir des Miaules de La Selle-Guerchaise, c'était vers cette courbe qu'il fallait tendre; aussi étions-nous désormais certain d'avoir trouvé l'extrémité occidentale du retranchement. Le plan cadastral nous donnait pour le tronçon, ainsi découvert, une longueur de deux cent quarante mètres environ. Notre avis est qu'il couvrait la face occidentale d'un Castrum formant, au couchant, la tête de la ligne entière.

Nous avons exploré méticuleusement le terrain compris dans l'aire de ce camp, mais il n'y reste rien d'antique. Une closerie, placée à l'un des angles, a seulement conservé un nom significatif: elle se nomme *Le Château*, bien que d'un château elle n'ait absolument rien.

Près du Château, une longue pièce de terre, dite au cadastre *Le Champ de Devant* et dépendant de la ferme de La Touche est traversée par la tranchée. Cette pièce a sa haie méridionale en partie sur un pré où le fossé est resté apparent le long de la dite haie. A l'angle du camp le plus rapproché de la rivière, il reste également la trace visible d'une tranchée destinée à empêcher le passage entre le camp et la Seiche. Enfin, un chemin profondément encaissé, conduisant de la Seiche, le long du

Digitized by Google

château, à *La Vignière* représente encore à nos yeux, un vestige du passé.

L'extrémité occidentale d'un rempart élevé contre une invasion venant du Nord était fort judicieusement placée au château d'Availles. En effet, le cours de la Seiche qui, en amont, double pour ainsi dire sa ligne sur un développement de trois lieues, la continue en aval et vers l'Ouest d'une manière en quelque sorte indéfinie et puissante avec ses nombreux étangs, ou la seule largeur de son lit naturel là où ils cessent. Nous n'avons plus aujourd'hui que les étangs de Carcraon et de Marcillé-Robert, mais il a pu en exister d'autres dans le passé.

En résumé, la reconnaissance faite par nous, en 1865, nous a amené à cette opinion que la section occidentale du rempart, longue de près de quinze kilomètres, passait de l'Est à l'Ouest, aux points suivants, ou près de ces points : Les Masses, La Chaignonnière, Le Châtelier, La Blinière, Les Miaules de La Selle-Guerchaise, La Vignière et Le Château d'Availles où elle se terminait. Tous ces points sont marqués sur la carte d'État-Major.

§ 3. — *Section orientale.*

Nous ne pouvons mettre en doute l'existence du rempart entre l'Hière et la Mayenne; la folle tradition qui veut qu'on ait essayé de faire arriver les eaux de l'Oudon à Château-Gontier suppose nécessairement qu'aux temps où elle a pu être accueillie même par des esprits grossiers, il existait entre l'Hière et la Mayenne, des vestiges à peu près continus d'une tranchée se dirigeant vers ce dernier cours d'eau. D'autre part on ne saurait admettre qu'un retranchement commençant à l'Ouest, aux bords de la Seiche, sur les confins de Bretagne, ait eu au couchant son point terminal sur l'Hière qui n'est guère qu'un gros

Digitized by Google

LE CHÂTEAU D'AVAILLES

Extrait du Cadastre

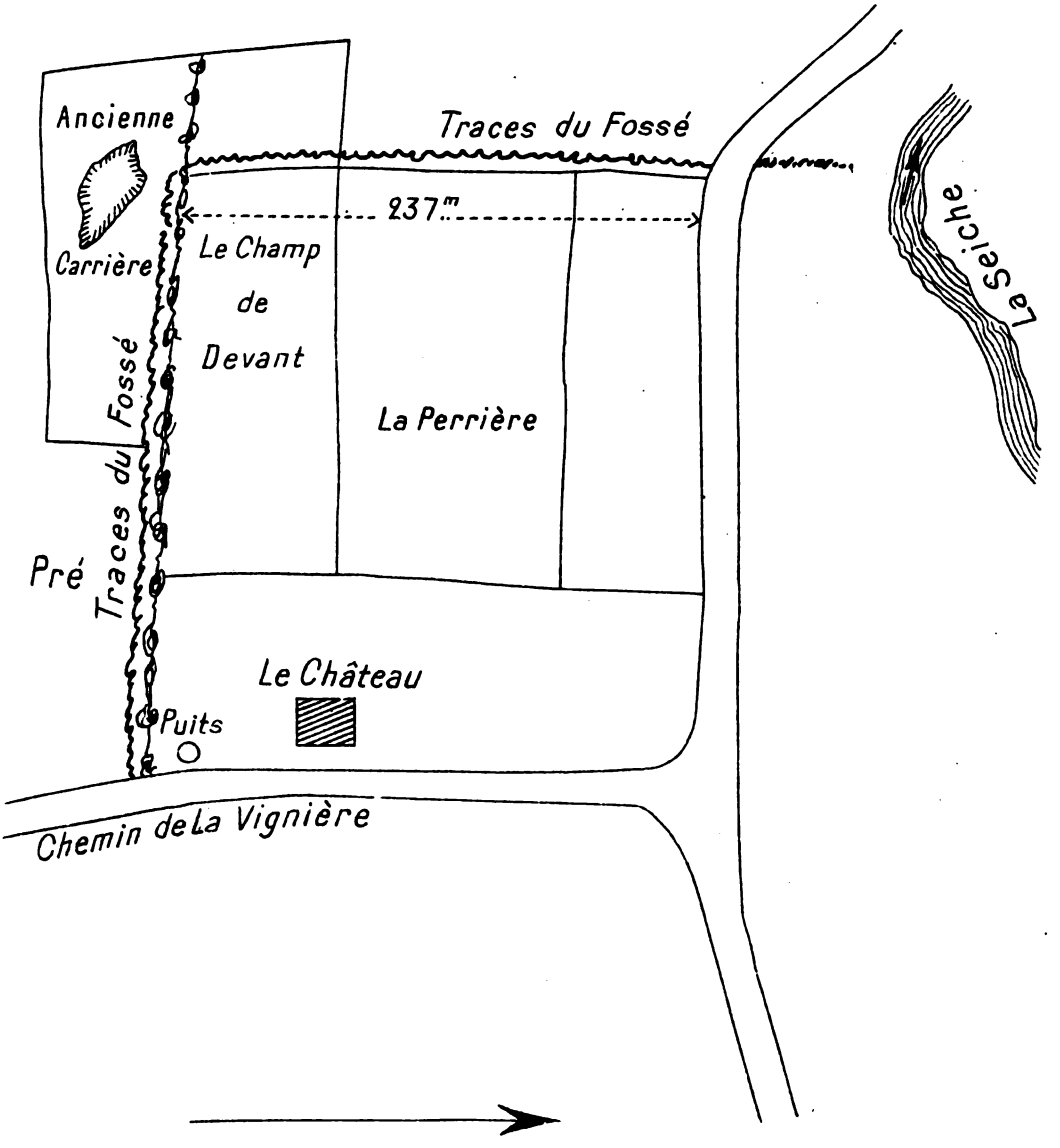

Digitized by Google

Digitized by Google

ruisseau facile à franchir en tout temps, mais particulièrement en été, la saison des expéditions militaires aux siècles passés. Le fort qui a laissé son nom aux Miaules de Simplé, situé sur une colline à huit cents mètres à l'Ouest de l'Hière ne formait pas la tête du rempart, puisque entre lui et la rivière on rencontre des vestiges certains du Vallum. Ce dernier, avant d'atteindre le cours d'eau, subit même une déviation qui l'amène dans des prairies en un point bas tout à fait mal choisi pour le terminus d'une ligne de défense, alors que, laissé à sa direction générale, il aboutissait à l'espèce de cap sur lequel est placée *La Halbaudière*, cap qui aurait eu comme point d'appui extrême une toute autre valeur militaire.

Les vestiges et indices que nous allons rencontrer en suivant de l'Est à l'Ouest le prolongement des deux sections déjà reconnues, vont nous confirmer l'existence de la troisième dont nous venons d'établir la très grande probabilité.

Sur la rive gauche de l'Hière, au pied du coteau où sont groupés les bâtiments de *La Roussière*, un pré fort petit, nommé *La Noue des Aulnes*, nous montre sa surface toute mamelonnée. Comme il se trouve placé à point pour avoir été le siège d'un poste destiné à garder le passage que pouvait offrir le lit de la rivière, nous sommes disposé à voir dans ces mouvements du sol un vestige du retranchement. En s'éloignant de La Noue des Aulnes, gravissait-il immédiatement le coteau de manière à passer au Sud de La Roussière? Nous ne le pensons pas. Dans le pré adjacent à La Noue des Aulnes, il existe un bourrelet longitudinal côtoyant une dépression peu accusée et se dirigeant vers le Nord-Est. Ce sont, à nos yeux, les restes d'un rempart avec fossé destiné à doubler l'obstacle trop peu sérieux qu'offrait la rivière. Ces vestiges cessent d'être visibles juste en face du débouché d'un petit vallon ouvert de l'Ouest à l'Est. Le retranchement remontait sur le

Digitized by Google

versant Nord de ce vallon, laissait La Roussière au Sud, passait par *La Calbeussière* (*calbei* désigne, en latin, des bracelets, récompense militaire donnée aux soldats) et se dirigeait vers *La Ridellière* où nous retrouvons ses vestiges dans une longue mare et d'importants mouvements du sol ayant la direction générale du tracé.

En continuant notre marche vers l'Ouest, nous rencontrons, au Midi de *La Houdonnière*, un fragment de tranchée de soixante-quinze mètres de longueur situé à la partie inférieure d'un pré nommé *Le Perd-Temps*. Grâce à la mauvaise qualité du sol si clairement indiquée par le nom même de la pièce, ce reste de la tranchée s'est conservé. Que le sol eût été meilleur, et un nivellement fait avec soin eût effacé toute trace du rempart.

A l'Est du Perd-Temps, une longue série de haies se succédant en ligne droite esquisse encore la direction de l'antique ouvrage. En les suivant, on arrive à la vallée où existait autrefois le *Moulin d'Aulnay*. Un profond fossé, qu'on rencontre en atteignant le moulin et que signale un lavoir sis dans un pré contigu, semble bien également un reste de la tranchée.

Le moulin, que faisait mouvoir l'eau d'un vaste étang ayant son plus grand diamètre de l'Ouest à l'Est, était construit à l'extrémité occidentale d'un plateau où se trouvent les fermes des *Places*, de l'*Homme de guerre* et du *Châtelier*. Ces dénominations ne répugnent certes pas au voisinage d'un ouvrage militaire et pourtant c'est à peine si entre le Moulin d'Aulnay et les Places nous avons reconnu, sur le bord d'une allée de création récente, une dépression allongée de l'Ouest à l'Est, qui pourrait bien être un vestige du fossé.

Continuant notre marche vers la Mayenne, nous rencontrons sur le versant d'une colline, au Nord-Est de *Malabry*, un tronçon de tranchée correspondant exactement au tracé général du rempart.

Digitized by Google

Au-delà de cette colline et sur le *plateau des Landes*, nous n'avons rien pu découvrir dans les champs et dans les bois ; il est vrai que le sol est presque partout humide, sableux et peu consistant. Mais, à l'Est du *Bois du Coudray*, une suite de haies et de chemins en ligne droite et convenablement orientés nous conduit au domaine du *Châtelet* dont les fossés, tracés suivant un rectangle peu allongé, figurent parfaitement l'un de ces postes fortifiés qui couvraient la face nord du retranchement. Nous aurions voulu visiter les abords immédiats du château ; mais les maîtres du lieu, qui faisaient la sieste sur un banc, nous ayant aperçu dans l'allée, nous signifièrent que ce n'était pas un chemin et que la grande route se trouvait à l'autre bout ! Force nous fut de faire demi-tour.

Au-delà du Châtelet, par *Pampelune* jusqu'à *La Malonnière*, il est possible de reconnaître dans une nouvelle suite de haies et de chemins en ligne droite l'esquisse du rempart. Sur le prolongement de cette ligne, avant d'arriver à *Bazouges*, nous retrouvons, au nord de la route de Château-Gontier à Craon, une longue dépression correspondant à l'ancien fossé.

A nos yeux, le tracé entre l'Hière et le Châtelet est jalonné d'une façon certaine par les vestiges que nous avons signalés. Nous serions moins affirmatif pour la partie comprise entre le Châtelet et la Mayenne, surtout en ce qui concerne le point précis où le rempart venait s'y appuyer. Toutefois, les traces que nous avons suivies du Châtelet à La Malonnière nous semblent très probablement celles du retranchement ; elles sont exactement dans la direction voulue et nous conduisent à Bazouges qu'on a dû chercher à protéger, peut-être même à renfermer dans l'une de ces enceintes qui adhéraient à la face Nord de la ligne.

Ce bourg avait certainement de l'importance dans le passé lointain où se fit l'ouvrage qui nous occupe. C'est ce

Digitized by Google

que tend à prouver une inscription sur pierre de schiste trouvée en 1835 à l'entrée de la route de Laval et scellée dans l'église, où nous la lisons aujourd'hui : *Sub hoc lapide requiescit corpus viri religiosi beatæ memoriæ nomine Gishwali cujus fides vera et vita fuit beata : Hic decessit III Kl aprl, Huc quicumque venis et cernis, dicito quæso : Gishwali famuli Rex miserere Deus. Anno Incarnacionis Dni DCCCLXXVI Judiccione VIII regnante Karolo Impr anno primo.* Cet empereur est Charles le Chauve, qui à la mort de son neveu, Louis II, en 875, saisit la couronne impériale.

Le vallon qui passe au Nord de Bazouges et va déboucher dans la Mayenne, près du *Martray*, était un heureux accident de terrain dont on a pu vouloir profiter pour appuyer fortement à la rivière l'extrême droitede la ligne. Cette dernière partie du tracé n'est présentée par nous qu'à l'état d'hypothèse probable : nous tenons à le répéter encore une fois. Nous avons vainement cherché sur la rive droite de la Mayenne, en aval de Château-Gontier, une trace quelconque du rempart, et ce n'est pas sans regret surtout que nous renonçons à placer au Nord de cette ville la tête orientale du retranchement.

En effet, à deux kilomètres de Château-Gontier, s'élève un plateau actuellement désert, où se trouvait encore, il y a quelques années seulement, une maison nommée *La Cité*. Ce plateau affecte la forme d'un quadrilatère présentant ses quatre faces aux quatre points cardinaux. Compris entre la Mayenne à l'Est, la gorge profonde du *Vaufarou* au Sud et un vallon descendant dans le Vaufarou parallèlement à la Mayenne à l'Ouest, il est protégé de ces trois côtés par la raideur et l'élévation d'un escarpement tel qu'on en pouvait souhaiter autrefois pour qu'une forteresse parût inexpugnable. Le côté septentrional, le seul par lequel le plateau fut abordable de plein pied, avait été fermé par un puissant rempart comportant

Digitized by Google

une levée et un fossé extérieur dont il serait difficile, aujourd'hui, d'indiquer exactement le profil primitif. Si fort qu'on ait tenté de le faire, c'était resté le point faible de la place et c'est par là qu'elle fut probablement forcée un jour. C'est à ce jour de violence qu'il faut, sans doute, faire remonter l'incendie terrible dont les traces sont encore visibles sur le sol. Vers l'angle Nord-Ouest de la forteresse, au point le plus abordable du rempart et sur la crête de ce que nous nommons une levée et qui fut, peut-être, un de ces murs faits de pierres et de poutres dont nos ancêtres Gaulois ceignaient leurs places, des pierres schisteuses et rougeâtres, que nous prîmes, à première vue, pour des fragments de briques, attirèrent notre attention. En ayant brisé plusieurs, nous vîmes, à l'intérieur, un noyau noirâtre qui nous donna la preuve que ce schiste, d'un brun foncé comme celui de toute la contrée, avait subi l'action du feu et lui devait sa coloration extérieure. Dans un endroit où ces pierres sont plus abondantes, on en rencontre d'autres qui ont éprouvé un commencement de fusion, se sont arrondies comme des scories et sont devenues légères, poreuses et sèches comme la pierre ponce. L'incendie qui a laissé ces traces a-t-il éclairé les ruines d'une cité gauloise groupée là ? Nous ne savons. Mais ce plateau était merveilleusement disposé par la nature pour faire un *oppidum*, c'est-à-dire un lieu de refuge et de suprême défense en temps de guerre. Il ne présente actuellement aucun vestige de constructions antiques, ce qui ne prouve pas que des habitations, nombreuses même, n'y aient jamais existé. Les demeures gauloises, construites en bois et en terre, couvertes de chaume ou de joncs, disparaissaient sans laisser après elles de ruines durables. Si la prise de l'oppidum remonte à la conquête romaine, il n'est pas étonnant qu'il ait été abandonné par ses habitants, peut-être sur une injonction du vainqueur, puis plus tard par l'effet de cette longue

Digitized by Google

paix qui suivit la conquête et enleva aux oppida situés dans des lieux escarpés et difficiles toute vraie utilité.

Sur la partie orientale du fossé sont actuellement établis les bâtiments de plusieurs exploitations agricoles. L'une d'elles se nomme *La Frézélière*; or, dans la vieille langue bretonne, dialecte de Vannes, le mot *Vrézel* signifie guerre. Une autre de ces habitations est nommée *La Cadeurie* et précédemment, à propos de La Cadoraie, ferme de la commune d'Athée, nous avons donné l'explication de ce nom en le faisant venir de *Cadole*, fosse ou cavité artificielle, dans le patois de nos paysans. Le closier de La Cadeurie nous a demandé si nous savions ce qu'étaient certaines boules de terre cuite qu'il a rencontrées et vu rencontrer parfois, près de là, dans le sol. Cette question nous a remis en mémoire un passage de César, livre V, chapitre XLIII de la guerre des Gaules, où il raconte que les Gaulois lançaient des dards enflammés et, avec la fronde, *des boulets d'argile rougis au feu* contre les huttes des soldats romains couvertes en paille, à la manière gauloise. Les boules de notre closier, là où elles sont ordinairement trouvées, auraient-elles été lancées de l'oppidum dans le camp des assiégeants afin de l'incendier ?

Enfin, au Nord de la Cadeurie, un groupe d'habitations est nommé *Les Morihens*, et ce nom semble être celui d'une peuplade; aujourd'hui encore il est porté par plusieurs familles du pays. Ne serait-ce pas le nom de la tribu qui avait sa place de refuge sur ce plateau et, près de là, ses lieux sacrés ou ses tombeaux, comme paraît l'indiquer le dolmen écroulé depuis deux mille ans peut-être au sommet du coteau qui domine la charmante habitation de *La Pescherie*? Dans son *Histoire des Gaulois*, livre III, fin du premier chapitre, Amédée Thierry, parlant des mouvements qui se produisirent dans les Gaules après la mort de César, dit que C. Carinas étouffa l'insurrection des *Nœrins* et réduisit les autres cités de l'Ouest. Or, dans

Digitized by Google

un vieil atlas que nous avons eu sous les yeux, la rivière de la Mayenne est dite *Neduana* au lieu de *Meduana*. Par une équivalence analogue, les *Norins* deviendraient les *Morins* ou *Morihens* dont nous croyons pouvoir placer l'oppidum sur le plateau de la cité, nous demandant toujours si cette enceinte, qui a conservé jusqu'à notre époque le titre de cité, était à ce point déchue déjà à la fin de la période Gallo-Romaine, pour qu'on n'eût eu aucun souci de la préserver. Nous avons longtemps cherché vers l'Ouest et jusqu'au Châtelet les vestiges qui pouvaient démontrer que notre rempart y aboutissait. Nos recherches ont été vaines et c'est comme malgré nous que nous avons été contraint de mettre à Château-Gontier l'extrémité orientale du rempart. Dans la partie Nord-Est de la ville actuelle, il existe une position naturellement forte sur laquelle, en 1007, Foulques Nerra, construisit son château et qui a pu, de tout temps, attirer l'attention de l'ingénieur militaire.

Quoi qu'il en soit du point précis où la section orientale du retranchement s'appuyait à la Mayenne, son développement n'était pas inférieur à treize kilomètres. Le rempart tout entier, élevé comme une barrière continue de la Seiche à la Mayenne, avait donc au moins quarante-deux kilomètres de longueur.

Digitized by Google

Origine du Rempart

Ayant ainsi achevé la longue et minutieuse reconnaissance des vestiges laissés par le rempart des Miaules, il nous faut pour clore cette étude, aborder une question délicate : A quelle époque et contre qui a-t-il été élevé? La réponse est peut-être dans quelque ligne inaperçue ou incomprise de ces vieux textes où ont été retracés par des contemporains les événements dont le pays fut le théâtre depuis les premiers ébranlements de la domination romaine jusqu'aux grandes luttes de la féodalité. S'il en est ainsi, un autre que nous découvrira ce passage désiré, car aucune des grandes bibliothèques qui conservent le dépôt de nos annales n'est placée à portée de nos recherches. Mais tant de faits plus importants que la construction d'un rempart sont demeurés sans mention historique dans la Gaule romaine ou franque et dans la France féodale, que ceux qui interrogeront les documents anciens les trouveront muets selon toute vraisemblance. Des fouilles, intelligemment conduites et longuement développées, pourraient peut-être éclaircir la question : malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de les entreprendre. Nous nous trouvons donc en face d'un problème dont la solution doit être cherchée par nous dans l'examen critique des événements connus. Ce procédé ne donne jamais que des clartés insuffisantes pour dissiper complètement l'obscurité et le doute; il y entre trop de raisonnement et d'interprétation; il s'y mêle aussi souvent trop d'imagination. Nous le savons; nous le rappelons au lecteur, qui le sait aussi bien que nous et, après avoir mis notre bonne foi à couvert par cette déclaration, nous allons

Digitized by Google

faire connaître les suppositions auxquelles nous sommes arrivé sur la question d'origine. Si nous nous trompons, nous ne tromperons personne pourvu qu'on nous lise avec la même réserve, la même défiance, que nous avons écrit.

Un retranchement, ignoré jusqu'à ce jour, a donc existé entre Availles et Château-Gontier. Si le bourg d'*Availles* avait tiré son nom du mot *Vallum* et si le nom de la forêt de *Valles*, voisine de Château-Gontier, avait la même origine, une des expressions latines le plus habituellement employées pour désigner un retranchement se serait conservée presque sans altération aux deux extrémités du grand ouvrage, ouvrage militaire que nous essayons de faire connaître. Il serait bien surprenant, du reste, qu'un travail de cette importance n'eût pas servi à désigner quelque lieu de son voisinage et que la dénomination fournie par lui eût péri complètement. On sait, en effet, combien sont durables, dans le fond des campagnes, les noms de lieux, malgré les déformations que leur fait subir la prononciation des paysans.

Dans le cas où notre hypothèse ne serait même pas à demi vraie, il est un groupe de lieux dont les noms ont un caractère particulier, qu'ils doivent incontestablement à l'existence et à la proximité de notre retranchement. Nous voulons parler des bourgs de *Saint-Martin du Limet* et de *Saint-Saturnin du Limet*, du *Bois du Limet* et de la ferme de *La Limetière*, situés à moins de deux lieues, au midi, de la section centrale du rempart. Le sens exact du mot *Limet* est défini dans une note de Dureau de La Malle, relative à un passage de Tacite (*Annales*, livre I, chapitre L) : « *Tout le long des frontières*, dit cette note, *lorsque les Romains n'avaient pas de fortifications naturelles, ils y suppléaient par des pieux énormes, bien serrés, bien enfoncés, bien entrelacés, dont ils formaient une sorte de mur : c'est ce qu'ils appelaient Limes.*

Digitized by Google

La construction de ce rempart, dont plusieurs noms du pays nous redisent ainsi l'existence, peut-elle être antérieure à la domination romaine? Peut-elle être reportée à ces temps lointains où toute la Gaule était habitée par une infinité de petits peuples presque sans cesse en guerre les uns contre les autres? Est-il possible d'admettre que l'un d'eux occupant l'angle formé par la Loire et la Mayenne, vers le couchant, se soit efforcé de protéger ainsi son territoire contre les incursions d'un autre peuple placé plus au Nord et sur la même rive de ce dernier cours d'eau? Affirmer l'impossibilité du fait serait, à notre avis, hasarder une proposition téméraire. Les peuples barbares ont cru à la valeur défensive des boulevards et en ont construit. Les Cimbres avaient élevé des retranchements dont les vestiges pouvaient encore, d'après Tacite, étonner les Romains, bons connaisseurs en la matière. Aux chapitres XIX et XX du livre II des *Annales*, le même auteur, racontant la seconde bataille livrée par Germanicus à Armicius, sur les bords du Weser, dit que l'infanterie des Chérusques se posta, pour combattre, sur une vaste levée construite jadis par les Angrivarii pour séparer leur territoire de celui des Chérusques eux-mêmes.

Malgré ces exemples et d'autres qu'on pourrait citer, nous déclarons peu vraisemblable la construction de notre retranchement par une nation gauloise avant la conquête romaine. César, qui s'étend assez longuement sur la manière ingénieuse dont les Gaulois fortifiaient leurs oppida, qui admire avec quelle adresse et quelle rapidité ils avaient su imiter les travaux de siège des Romains, ne dit pas un mot pouvant laisser croire qu'il eût rencontré, dans leur pays, un rempart régionnaire. J'ajouterais même, volontiers, que nos ancêtres devaient considérer comme une marque de timidité de couvrir par un obstacle artificiel une portion quelconque de territoire, eux qui, par un excès discutable de bravoure, aimaient à combattre

Digitized by Google

la poitrine et les bras nus. Nous ne connaissons, dans l'antiquité, qu'un seul exemple de ces remparts construit par une nation des Gaules, c'est celui que les Trévires élevèrent au temps de la révolte de Civilis et dont parle Tacite au livre IV des *Histoires*, chapitre XXXVII; encore est-il vraisemblable que l'inspiration et la direction de ce travail étaient romaines. Pour nous, le rempart des Miaules ne saurait avoir son origine dans les temps qui ont précédé la conquête.

Nous ajoutons que, dans les quatre premiers siècles qui l'ont suivie, nous n'avons pas trouvé de conjonctures où la construction puisse paraître probable.

N.-B. — Ici s'arrêtent les notes laissées par mon père et retrouvées par moi après sa mort, éparses dans ses papiers.

Commandant Pommerais.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*)

La Carmagnole de la Vendée

La *Carmagnole*, la célèbre chanson révolutionnaire composée après la journée du 10 août 1792 et supprimée officiellement par le premier Consul Bonaparte fut, plus d'une fois, l'objet d'imitations.

Voici celles que les « Bleus » chantaient pendant les guerres de la Vendée. La première ne se recommande guère par les qualités littéraires; celle-ci moins encore peut-être. C'est un document intéressant sur l'état de certains esprits à cette époque; il fut édité en Anjou, sans doute composé par un Angevin[1] et porte, à la fin, dans deux petites pages in-8°, la mention « *de l'imprimerie de D. M. Degouy* »[2], qui exerçait à Saumur. Son excessive rareté lui donne presque l'attrait de l'inédit :

Patriotes, réjouissons-nous, (*bis*)
L'Armée d'Mayence est avec nous, (*bis*)
Elle est v'nue nous aider
A purger la Vendée

Dansons la Carmagnole,
Vive le son, vive le son,
Dansons la Carmagnole,
Vive le son du canon.

[1] Voir note 1 page suivante.

[2] Dominique-Michel de Gouy, mort en 1796; l'éditeur d'une *Bible des Noëls* angevins, en 1788.

Digitized by Google

Puisque nous sommes réunis, (*bis*)
Tuons les brigands du pays. (*bis*)
Ne faisons pas de quartier,
Tuons jusqu'au dernier,

Dansons, etc.

Camarade, il nous faut venger (*bis*)
Nos frères qui sont égorgés (*bis*)
Ne perdons pas de temps,
Tombons sur les brigands.

Dansons, etc.

Oui, dès demain nous commençons (*bis*)
C'est pour arroser nos sillons, (*bis*)
Que le sang des brigands
Va couler à l'instant.

Dansons, etc.

Non, nous ne reculerons pas, (*bis*)
Il faut en finir c'té[1] fois-là (*bis*)
Malheur à qui fuira,
Ou qui nous trahira.

Dansons, etc.

Quand il n'y aura plus de brigands, (*bis*)
Nous nous en irons en chantant, (*bis*)
Au nord et au midi,
Tuer nos ennemis.

Dansons, etc.

[1] C'té pour cette, est justement signalé comme *patois angevin*, dans l'excellent *Glossaire* de MM. Verrier et Onillon (Angers, Grassin), 1908, t. I, p. 252.

Digitized by Google

La République, nous jurons, (*bis*)
Son unité nous maintiendrons. (*bis*)
Mort aux Fédéralistes,
A tous les Royalistes.

Dansons, etc.

FIN.[1]

26 avril 1582. — *Jugement rendu à la sénéchaussée de Beaufort et portant confirmation d'Adrien de Broc, dans l'état et office de capitaine du château de Beaufort et gouverneur de la ville.*

Entre : noble homme Adrien de Broc, seigneur dudit lieu, capitaine du chasteau et gouverneur de ceste ville de Beaufort, présant, en sa personne, demandeur;

D'une part;

Et hault et puissant seigneur Messire Jehan de Suuyers (*sic*), chevalier de l'ordre du Roy, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, comparant par Me René Bouchereau, licencié ès lois, son conseil procureur, défendeur[2].

Et encores le procureur du Roy et de Monseigneur au siège.

Le demandeur a dit qu'il a esté deueman pourveu par Monseigneur filz de France, frère unique de Sa Majesté, dud. estat et office de capitaine du chateau et gouverneur

[1] Collection particulière.

[2] Parent évidemment de Louis Bouchereau, sieur de Rochemorte, cité par C. Port, comme « catholique mais du parti huguenot, originaire de Beaufort », qui servit, sous Clermont d'Ambroise, la cause du roi de Navarre, et comme ayant été abouché par son ami de Broc, le gouverneur de Beaufort, avec les capitaines du Fresne et du Hallot, pour la prise du château d'Angers (25 septembre 1585).

Digitized by Google

de ceste dicte ville par Lettres patentes de Monseigneur du dixiesme septembre 1576 et le douziesme dud. moys et ay receu et presté le sermant en iceluy, pardevant mon sieur de Mandé, pour lors chancelier de mon dit seigneur et d'abondant installé, receu et institué audit estat par defunt maistre René Bouguyer, vivant nostre predecesseur, sénéchal au siège, le dix neufviesme desdits moys et an. Et pour ce que depuis il avoyt esté occupé au service du Roy, et de monseigneur jusques à presant, pendant lequel ledit sieur du Suyer (*sic*) avoit tenu et occupé ledist chasteau et craignant que soubz ce prétexte il voulust pretendre quelque chose audict estat a son préjudice, il a faict appelle a huy (*sic*) contre lequel il a requis acte, qu'il soict dict qu'il ne pourra empescher qu'il ne jouisse plainement de sond. office et en prenne les gaiges, fruictz et aultres droictz et preumances qui y sont et appartiennent, suyvant sesd. lettres de provision, des quelles aultres fins et des actes de sa réception et institution il a faict lecture, offrant en tend que besoing est ou seroyt en exécution des dictz jugements, faire et prester de rechef les sermens, en tel cas requis, et a demandé l'adhésion dud. procureur du Roy et de monseigneur.

Ledict Bouchereau pour ledict sieur du Suuyer a dict que ce qu'il a faict aud. estat et la jouissance qu'il a heu dudict chasteau n'a esté que du vouloir et consentement dudict demandeur, en seignant les conventions faictes par entre eux et encores par commandemens de mond. Seigneur. A dict et déclaré, en vertu de procuration spéciale au cas, passée en la cour royale de Tours, par devant Fouchier, notaire en icelle, le douziesme des pré sens moys et an. Que ledict sieur du Suuyer n'entend troubler ny empescher led. sieur de Broc, en l'exercice et paisible jouissance de sondict estat de capitaine du chasteau et ville de Beaufort en Vallée et n'avoir, pour empescher qu'il ne prenne et recepve les gaiges, fruictz,

Digitized by Google

proficz, revenus et emolumentz dudict estat, suyvant lesd. lettres et entend que besoing est ou seront a consenty et consent que ledict de Broc rentre dedans led. chasteau quand bon luy semblera, pour y commander et faire ce qui est et apartient à sondict estat et office. Et par ledict procureur du Roy a esté dict que, veritablement, ledict demandeur a esté cy devant pourveu dud. estat et office, receu et installé en icelle, comme luy est apparu, tant par les lettres de provision que actes de réception dud. estat. A dict n'avoir moyens pour empescher que ledict demandeur ne jouisse de sondict estat, suivant lesdites lettres de provision, et qu'il n'entre en la jouissance d'icelle. Et aussi l'a requis et que à ceste fin lesd. lettres de provision soient lues et publiées, en jugement requis au greffe.....

Surquoy partyes et procureur du Roy ouys, nous avons jugé et jugeons led. sieur de Suvyers *(sic)* en sa déclaration dans la teneur par luy faicte et ordonnons du consentement aussy dudict procureur du Roy que ledict demandeur rentrera en la jouissance et exercice dud. estat et office de capitaine du chasteau et gouverneur de cette ville, pour en jouyr, suyvant les lettres de provision et actes de provisions en icelle, en exécution desquelz ordonnons que ledict demandeur fera et prestera le serment en tend que besoing est et sera et en tel cas requis et faire..... et que lesdictes lectres et actes de reception seront registrées au greffe de ce siège, pour y avoir recours quand besoing sera.....

Donné à Beaufort, par devant nous, Urbain Lebouvyer, conseiller du Roy, notre sire, et de mon seigneur duc d'Anjou, conseiller, sénéchal, juge ordinaire... le 23e jour d'apvril 1582[1]

[1] Copié sur quatre pages de parchemin données, en 1908, par M. le marquis de Broc, au Musée de Beaufort (n° 3603).

Digitized by Google

Adrien de Broc était encore en fonctions en 1591, ainsi que le démontre la mention qu'il fit, à cette date, de la naissance du quatrième des treize enfants qu'il eut de Lucrèce de Glatigny, et qu'a bien voulu nous communiquer M. le marquis de Broc.

« A Beaufort. Le mercredy gras MD quatre vingt onze, ma femme Lucrèce accoucha de Pierre de Broc, et furent les parrains : monsieur de la Brosse et monsieur de Gouby, et sa marraine Anne de Chéritté, fille de Monsieur de La Verderye. Faict batissé à Beaufort. — Signé de mon sin : A. de Broc, ce present, Gouverneur du chasteau de Beaufort. »

1635. — Adjudication de la démolition du château de Beaufort

On savait déjà que le château de Beaufort avait été abandonné par le roi Louis XIII aux habitants, avec une partie réservée pour le couvent des Récollets. Voici la publication de la mise en adjudication de la démolition du château, construit juste trois siècles plus tôt, par Guillaume Roger, frère du pape Clément VI et père du pape Grégoire XI :

De par le Roy,

L'on faict assavoir que a la requeste de Me Jean Harouault procureur syndicq des manans et habittans de la ville de Beaufort, que les matériaux et deseuvres du chasteau dudict lieu, tant de maczonnerye, charpante, couverture, fer, plomb, vitraiges, que carreau, pavé et autres generallement quelzconques, qui soient es appartemens et deppandances dudict chasteau et qui procedderont de la ruyne et demolition d'icelluy, sont à vendre et adjuger au plus offrant et dernier encherisseur, mercredy prochain, treiziesme jour

Digitized by Google

de juin mil six cent trente cinq, pardevant monsieur le senechal audict Beaufort, au pallais royal dudict lieu, à la charge par les preneurs et adjudicataires de razer et desmolir entièrement ledict chasteau, maisons et bastiments d'icelluy dans la fin de la présente année; et pourront les adjudicataires retirer, sy bon leur semble, lesdictz matériaux et déseuvres dans le pasty de la fuye et garenne proche le chasteau, en attendant leur debit, et d'oster les vindanges des fossez, dans dix ans prochainement venant, et de payer le prix de l'adjudication, scavoir : les deux tiers entre les mains dudict Harouault, oudict nom, et l'autre tiers aux Pères Recollez de ceste ville, sy mieux ilz n'ayment prendre des matériaux de pierre pour le prix dud. tiers ou partye d'icelluy, à raison de huict solz la chartée de moche et pierre froide et le coin (?) et tuffeau a raison de cent solz le cent, le tout pris sur ledict lieu, après l'abat dudit chasteau. (Signé) : Le Gros.

Leu et publié le contenu cy dessus, au prosne de la grande messe parrochiale de l'église Nostre Dame de Beaufort par nous, vicaire, le dimanche dixième juin 1635. (Signé) : Truillet[1].

XVIIIe siècle. — Les Francs-maçons de Beaufort et leurs F.·. flamands

Le Musée de Beaufort possède plusieurs documents intéressants sur l'ancienne Loge de cette ville (numéros 93-96 du *Catalogue*, imprimé en 1908) qui fut fermée en 1809. Il vient d'acquérir une nouvelle pièce curieuse (numéro 3593); c'est la liste des membres de la Loge de *Saint-Jean-du-Secret*, à Beaufort, dressée en 1785, avec lettre d'envoi, pour la Loge : *Les Amis réunis* de Lille en Flandre; ce qui prouve que, à cette date, les loges étaient en relations entre elles. Une partie du document est imprimée, il devait donc être répandu. Nous le reproduisons, en mettant en italiques les parties

[1] Document particulier.

Digitized by Google

imprimées et ajoutant quelques notes pour plusieurs membres de la Loge Beaufortaise :

Tableau des Frères composans la R.·. L.·. de S.·. J.·.[1] *régulièrement constituée à l'O.·.*[2] *de Beaufort, en Anjou, sous le titre distinctif du secret, adressé dans les sentiments de la Fraternité la plus intime à la T.·. R.·. L.·.*[3] *des* Amis unis, *séante à l'O.·. de l'*Isle-en-Flandre[4], *S.·. F.·. U.·.*

(Au milieu de cet intitulé est le sceau, à l'encre de la « *Loge du Secret à l'Orient de Beaufort* », médaillon rond, avec buste de femme mettant le doigt sur la bouche, et surmontée d'une figure entourée de neuf étoiles et de rayons[5].)

Noms des F.·.[6]	Qualités civiles	Dignités[7]
F.·. Danquetil[8]..	Lieutenant de police.	Vénérable ; Élu, m^e p.[9]
F.·. Compte (*sic*) de Contades[10].	Mestre de camp du 1er régiment royal de Picardie.	surveillant, m^e.

[1] La Respectable Loge de Saint-Jean. D'après Bazot (*Manuel du Franc-Maçon*, Paris 1855, in-12), le patron des loges de Saint-Jean serait saint Jean l'Aumônier.

[2] L'Orient, ici, a le sens de « Ville. »

[3] Très Respectable Loge.

[4] Établie le quinzième jour du quatrième mois 5766 (1766). L'année maçonnique commence au 1er mars; l'ère maçonnique a 4.000 ans de plus que l'ère vulgaire, sauf pour le rite *Misraïm*, qui compte quatre années de plus.

[5] La matrice en cuivre de ce sceau appartient à M. Auguste Michel; une empreinte figure dans la sigillographie du musée de Beaufort (n°s 1658-1686 du *Catalogue* imprimé).

[6] Frères.

[7] Dignités maçonniques.

[8] Jacques-Louis-Marie Danquetil, alors lieutenant général de police à la Sénéchaussée, mort à Beaufort le 16 novembre 1827.

[9] Maître parfait.

[10] Érasme-Gaspard de Contades, né à Montgeoffroy (1758), mort à Angers en 1834, plus tard, chambellan de l'impératrice pair de France, etc.

Digitized by Google

F.·. le chevalier de Contades[1]-Montgeoffroy, lieutenant de gendarmerie. 2e surveillant, me.

F.·. Détriché de la Barre, cons. à la Cour de la Monnaye. Représentant du 1er surveillant. Élu.

F.·. Le Breton, avocat aux sièges royaux de Beaufort. Représentant du 2e surveillant, me.

F.·. Giroust, ecclésiastique. Orateur, Rosecroix.

F.·. Roberdeau de Malnoe, Bourgeois. Secrétaire, me.

F.·. Joulain[2], officier du point d'honneur. Trésorier, Rosecroix.

F.·. Tessier des Moineries, notaire[3]. Terrible; me, élu.

F.·. Roberdeau[4].	Lieutenant particulier civil.	Garde archives, Rosecroix.
F.·. Delamotte[5]..	Négotiant.	1er Expert, élu, me p. Architecte.
F.·. Le Bouvier..	Négotiant.	2e Expert, élu.
F.·. Huard.....	Greffier au grenier à sel.	Élu.
F.·. Desaunay ...	Lieutenant du 1er chirurgien du Roy.	Élu.
F.·. Danquetil de Ruval[6].....	Bourgeois.	Compagnon.
F.·. Regnault du Breuil.....	Officier d'infanterie.	Compagnon.

[1] Louis-Gabriel-Marie de Contades, plus tard marquis de Gizeux, né à Angers (1759), mort lieutenant général en 1825.

[2] Secrétaire greffier du Point d'honneur en 1789.

[3] Dernier vénérable de la Loge de Beaufort, dans les premières années du XIXe siècle.

[4] François Roberdeau, né à Beaufort le 9 septembre 1729, y décéda le 23 octobre 1810. Il fut maire de Beaufort en 1788-1790.

[5] Marchand apothicaire sur la place.

[6] François-Marie Danquetil de Ruval, frère du vénérable. Né à Beaufort en 1757, il y mourut le 12 décembre 1832. Conseiller général en 1790-1791 et en 1803, il fut maire de Beaufort de 1800 à 1830. Son portrait peint est au musée de Beaufort (n° 157).

Digitized by Google

Associés libres

F.·. de Fos.....	Négotiant à Saumur.	Élu.
F.·. Moncousu...	Capitaine de navire.	Maître.
F.·. Roberdeau de Champfleury..	Gendarme de la Reine.	Maître.

Frères servans

F.·. Hamelin....	Concierge.	App[renti.]
F.·. Digneron ...	Traiteur.	App.

Scellé et timbré par nous, Garde des Sceaux, Timbre et Archives de la R.·. L.·. du Secret.

Arrêté en L.·. le 21 du quatrième mois de la V.·. L.·. 5785[1].

Signatures de : Roberdeau (avec la croix patée du Rose Croix) Danquetil V[e][2]; J. M. Giroust (F.·.+C.·.) Joulain (+). Sceau de plomb. « Loge de Beaufort en Anjou ». (Entre deux colonnes, représentant celles qui doivent être placées à l'entrée du Temple, dont le sol est pavé en damier, deux équerres à côté de l'autel symbolique, placé devant le Maître de l'Atelier, ou Loge, surmonté de la sphère maçonnique, que l'on peut voir dans les Loges, à partir du deuxième degré et qui, entourée du serpent, est donnée par des écrivains maçons comme le symbole satanique. Au-dessus, l'étoile flamboyante à cinq pointes, emblème mystérieux que seuls les Frères pourvus du deuxième degré d'initiation, au moins, peuvent être admis à contempler ; — et une cordelière[3].)

[1] Arrêté en Loge le 21 juin 1785.
[2] Vénérable.
[3] La matrice de ce sceau est au musée de Beaufort (n°s 1658-1686).

Digitized by Google

Par mandement de la R.·. L.·. du Secret. Roberdeau de Malnoë.

Adresse directe de la L.·. A M. du Trescé[1], chez M. Hamelin, rue Quatre-Œufs[2] à Beaufort-en-Anjou.

En marge, cette mention : Vu à la deuxième séance de janvier 1786, f° 31.

Voici maintenant la lettre qui devait être envoyée en Flandre :

Les F.·. assemblés en l'O.·. de Beaufort sous le titre dist.·. du Secret, aux T. CC.·. FF.·.[3] de la T.·. R.·. [Loge] des Amis Unis à l'O.·. de Lille en Flandre.

A l'O.·. de Beaufort en Anjou, le quatorzième jour du onzième mois de l'an de la V.·. L.·. 5785.

(Vu au C.·.[4] en la deuxième séance de janvier 1786 ; fol. 31 à répondre ; — Répondu fol. 29.)

Numéro 103. T. t.·. CC.·. Ff.·.

Par arrêté de N.·. L.·.[5] et l'ordre qui nous en est donné par N.·. T.·. V.·.[6] nous nous sommes chargés de vous prier d'agréer la prompte acceptation qu'on a fait icy du commerce littéraire[7] que vous voulez bien entretenir avec nous ; et nous le souhaitons avec d'autant plus de raison que nous admirons la sagesse de votre plan, en ce que ses

[1] La plupart des Loges composent une sorte d'anagramme, qui sert de nom général, pour recevoir leurs correspondances ; ce nom *du Trescé*, vient probablement du *Très secret*, par allusion à la dénomination de cette Loge beaufortaise,

[2] L'imprimeur a mis « Rue Quatre-Bœufs » au lieu de « Rue Quatre-Œufs », qui est située derrière la mairie.

[3] Très chers Frères.

[4] Conseil.

[5] Notre Loge.

[6] Notre Très Vénérable.

[7] On ne parle ici que de commerce *littéraire*, mais avec les sous-entendus qui accompagnent le contexte. Parmi les innombrables publications sur la Maçonnerie, cf. plus loin *oubli*, *secret*.

Digitized by Google

dimensions, ses rapports et ses proportions sont tout à fait conformes à notre ancienne architecture; votre dénomination même qui selon son énergie signifie (Les Amateurs de l'oubli) ou philosophes inc.·. a beaucoup d'analogie avec la nôtre (en nous disant Amateurs du Secret).

Nous nous efforcerons, T.·. C.·. F.·. de vous suivre dans la noble carrière ou vous voulez courrir, sans néanmoins vous envier l'honneur d'atteindre les premiers au but proposé, car « non licet omnibus adire Corinthum », nous ferons, dis-je, tous nos efforts pour donner les meilleures interprétations aux sçavantes propositions que vous voudrez bien nous faire passer; et, selon le conseil du theosage Salomon « *Aminadvertemus parabolam et interpretationem, verba sapientium et enigmata vestra. Proverb. V. 6* [1].

Nous vous prions aussi d'avoir pour agréable le tableau des F.·. de notre atellier qui désirent, en tenant un bout de votre houpe dentelée, vous estre inviolablement attachés par un lien de fidélité, d'amitié et de connoissances. Et vous assurent tous d'estre avec t.·. L.·. h.·. q.·. v.·. S.·. D.·.

V.·. t.·. Cc.·. ff.·.

Vostres zelés fidels et affectionnés :

F.·. J. M.·. Giroust, f.·. or.·. R + — C. Joulain R.·. — Danquetil, ven.·. — Delamotte, 1er S.·. p.·. abs.·. — Roberdeau.

La rareté de certains Annuaires de la Franc-Maçonnerie nous engage à emprunter au *Calendrier maçonnique, indicatif des Assemblées ordinaires du G .·. O.·. de France, pour l'an de la V.·. L.·. 5812* (1812) Paris, Poulet, imprimeur du G .·. O .·. in-18 de 527 pages), les

[1] Le texte cité, évidemment par le F.·. Giroust, dit exactement : « Animadvertet parabolam et interpretationem, verba sapientium et œnigmata eorum. »

Digitized by Google

deux passages concernant l'ancienne Loge de Beaufort : p. 113 : « Beaufort (Maine-et-Loire). L'*Amitié*, 20 du 5e mois 5788, V. le T.·. C.·. F.·. l'Écluze, négociant. A [dresse :] à M. Liamété [anagramme de l'Amitié] chez M. Tessier, receveur des contributions. D. le T.·. R.·. F.·. Pajot d'Orville, grand officier d'honneur du G.·. O.·. » — p. 472 (Loges dont les Travaux ne sont point en vigueur) : « Beaufort (Maine-et-Loire), Loge de Saint-Jean du Secret. »

Voir aussi, *Catalogue du Musée de Beaufort* (1908) nos 93-97, où se trouvent des indications fournies par le secrétariat général du Grand-Orient à Paris, d'après les archives anciennes de la rue Cadet. Selon ces renseignements, la Loge l'*Amitié* n'aurait plus fonctionné depuis 1809, contrairement au *Calendrier Maçonnique* de 1812.

(*A suivre*) Joseph Denais.

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Crèches

Pour couronner cette série d'œuvres charitables et favoriser, de plus en plus, les parents besogneux obligés à quitter leur domicile pour se rendre dans les « fabriques », la même sollicitude enfanta, vers le milieu du siècle, une œuvre non moins populaire, la *Crèche*, dont le nom dit assez l'usage.

Mais ici, les soins donnés étant tout matériels, ces établissements ne rentrent pas dans notre cadre.

Pensionnats de jeunes filles à Angers en 1840

Rapport de L'Inspecteur des Écoles

« 1840, 20 juillet. — J'ai l'honneur, M. le Préfet, de vous adresser mon rapport sur l'inspection que je viens de terminer des pensionnats de demoiselles, compris dans le département, mission pour laquelle j'avais été délégué par votre prédécesseur [1]. Je joins à ce rapport un tableau représentant la situation de ces établissements.

Je suis heureux de saisir cette occasion de reconnaître que le concours des dames inspectrices a été pour moi d'un puissant auxiliaire dans cette circonstance et que leur

[1] M. Guillaume Bellon venait de remplacer (5 juin 1848) M. Prosper Gauja, appelé à la Préfecture du Pas-de-Calais.

Digitized by Google

présence a beaucoup contribué à aplanir les difficultés que cette mission délicate et toute nouvelle pouvait rencontrer et faire naître sur mon passage. Grâce à leur obligeante coopération, toute inquiétude s'est évanouie, et le plus entier succès a été obtenu.

Mesdames Leclerc-Guillory et Jouvet, par leur zèle actif et leur infatigable dévouement, ont bien mérité de l'Administration; ce témoignage est une justice que je me plais à leur rendre.

Partout nous avons trouvé un accueil empressé et poli ; si quelques hésitations se sont rencontrées, elles n'ont pu être attribuées qu'à d'honorables scrupules qui ont bientôt été levés. Mais, je dois m'empresser de le déclarer, à notre sortie de ces établissements, nous ne trouvions que des témoignages de satisfaction, et toujours nous recevions les plus vives instances de renouveler nos visites.

Toutefois, nous avons eu le regret de rencontrer une maison dont l'entrée nous a été refusée, bien que j'eusse exhibé la délégation dont j'étais porteur; c'est celle de mademoiselle Malinas, qui n'a pas même voulu nous produire le titre en vertu duquel elle exerce. Nous avons la confiance que l'autorité compétente, quand un tel fait lui sera signalé, se hâtera d'en assurer la répression et qu'une prompte justice aura pour effet d'en prévenir le renouvellement et tiendra lieu d'avertissement salutaire.

Dans les autres localités, des Dames-inspectrices n'étant pas encore désignées, j'ai été réduit à agir seul; je n'ai rencontré aucune difficulté. Il n'en serait pas moins à désirer qu'il y eût uniformité sur tous les points et qu'on désignât, partout où le besoin s'en fait sentir, des personnes qui, par leur position, sussent commander la confiance aux familles.

« Sous le rapport de la salubrité et de toutes les précautions que réclame la santé des élèves, tous les établissements inspectés offrent toutes les garanties désirables.

Digitized by Google

Il en est même, qui, sous ce point, présentent un luxe qu'on rencontre rarement : dispositions convenables, commodités variées, vaste étendue ; il n'y a rien à désirer.

« L'enseignement y est aussi varié et aussi étendu que possible. Il se résume en leçons d'écriture, de lecture, d'orthographe théorique et pratique, d'histoire, de géographie et d'arithmétique. Ce dernier enseignement n'est pas toujours donné avec tout le soin désirable et le nouveau système des poids et mesures a souvent paru un peu négligé. Dans quelques établissements privilégiés, on donne des leçons de littérature française et anglaise, et des sujets de poésie y sont traités avec succès. Des notions de physique, de chimie et d'histoire naturelle ne sont pas étrangères aux élèves. La musique vocale et instrumentale est aussi l'objet d'une application spéciale. L'écriture se fait remarquer par une propreté particulière ; le dessin des cartes présente une grande perfection ; la peinture rencontre aussi ses zélés partisans ; mais ce sont surtout les travaux d'aiguille, la couture, la broderie, les fleurs artificielles, qui commandent une juste admiration.

« Tel est, M. le Préfet, l'ensemble de l'instruction qu'on reçoit dans ces établissements. Je pense que vous trouverez ce tableau aussi satisfaisant qu'il est permis de le désirer, et qu'il dépasse même en quelques points l'idée qu'on s'en fait habituellement dans ces contrées. Il y a vraiment progrès bien sensibles, peut-être même un peu inquiétants. Quant à l'éducation, je la crois très convenable ; il est consolant de penser que ce vaste développement d'intelligence ne doit pas être un obstacle à celui des qualités morales, et qu'en définitive la génération actuelle ne sera pas non plus déshéritée des vertus qui font le bonheur des familles.

« Recevez...,

« L'Inspecteur des écoles, NEVO-DEGOUY ».

Digitized by Google

Situation constatée par l'Inspecteur

« 1° Dame *Naude*, Madeleine, maîtresse, diplômée le 15 mars 1836, ayant comme sous-maîtresses :

« Demoiselle Paulmier, Aglaé, diplômée le 15 mars 1836 ;

« Demoiselle Quris, Louise, pourvue d'un diplôme ;

« Demoiselle Constant, Élisa, pourvue d'un diplôme ;

« Demoiselle Constant, Émilie, non encore reçue.

« Effectif de la maison : 30 pensionnaires, 20 demi-pensionnaires et 22 externes. Total : 72 élèves.

« 2° Pensionnat de l'Oratoire. — Demoiselle *Prévost* (de la Chauvellière), Cécile, maîtresse, diplômée le 9 avril 1836, ayant comme collaboratrices :

« Demoiselle *Huard*, Anaïs, pourvue d'un diplôme ;

« Demoiselle *Pocquet de Livonnière*, Marie, pourvue d'un diplôme ;

« Demoiselle Mortier, Marie, sous-maîtresse, non encore reçue.

« Effectif : 30 pensionnaires ; 20 demi-pensionnaires. Total : 50 élèves.

« 3° Dame *Boilesve*, Sophie, diplômée le 25 mai 1836, maîtresse, ayant comme adjointes :

« Demoiselle Boilesve, Louise, diplômée le 28 juin 1838.

« Demoiselle Chassin, Honorine, non encore reçue ;

« Demoiselle Bunouf, Émilie, non encore reçue ;

« Effectif : 13 pensionnaires, 10 demi-pensionnaires, 30 externes. Total : 23 élèves.

« 4° Demoiselle *Deniau*, Aglaé, diplômée du 31 mai 1836, maîtresse, ayant comme adjointes :

« Demoiselle Deniau, Coralie, diplômée le 31 mai 1836 ;

« Demoiselle Launay, Aurélie, pourvue d'un diplôme ;

« Demoiselle Turnaut, Marie, diplômée le 7 février 1837 ;

« Demoiselle Deniau, Athalie, diplômée le 9 février 1838 ;

« Effectif : 40 pensionnaires ; 30 demi-pensionnaires. Total : 70 élèves.

Digitized by Google

« 5° Demoiselle *Le Bailleul*, Clotilde, diplômée le 3 juin 1836, maîtresse, ayant comme adjointes :

« Demoiselle Blondel, Caroline, diplômée le 23 mars 1837.

« Demoiselle Duport, Eulalie, non encore reçue ;

« Demoiselle Bedane, Delphine, non encore reçue.

« Effectif : 30 pensionnaires, 35 demi-pensionnaires, 15 externes ; au total, 80 élèves.

« 6° Demoiselle *Pichot*, Anne, diplômée du 8 janvier 1839 ; maîtresse ayant pour adjointe :

« Demoiselle Desray, Renée, diplômée du 8 janvier 1839.

« Effectif : 4 pensionnaires, 10 demi-pensionnaires et 26 externes. Total : 40 élèves.

« 7° Demoiselle *Malinas* .....

« Effectif : 6 pensionnaires ; 4 demi-pensionnaires et 20 externes. Au total : 32 élèves.

« Angers, 20 juillet 1840.

« L'Inspecteur, NEVO-DEGOUY ».

Madame Saint-Augustin

Madame *Saint-Augustin* semble avoir fait partie d'une congrégation religieuse avant de prendre la direction de la maison d'éducation qu'elle entreprend de faire connaître. Le nom de son établissement ne se trouve mentionné dans aucune publication périodique; seul un prospectus, découvert aux archives départementales, témoigne de l'existence ou du projet de création de la maison, et ce document, sorti de l'imprimerie V. Pavie, ne comporte pas de date. Il doit être postérieur à l'année 1840, puisque le rapport Névo-Degouy n'en parle pas ; c'est de 1845 à 1848 que l'établissement a dû s'élever.

Comme la circulaire de Mme Saint-Augustin renferme tout un programme d'enseignement et que, de plus, il expose des tentatives d'innovation, il convient de le produire dans son entier :

Digitized by Google

« Maison d'éducation de Mme Saint-Augustin, rue du Bœuf-Gorgé, près l'église Saint-Laud. Former les jeunes personnes à l'amour de la vertu et de la religion ; orner leur esprit de connaissances utiles et leur procurer les talents qui contribuent à l'agrément de la société, tel doit être le but de toute éducation soignée; c'est aussi celui que se propose la direction de cette maison.....

« Livrée depuis dix-huit ans à l'important emploi de diriger les enfants qui lui sont confiés, Madame Saint-Augustin a eu la consolation d'obtenir des familles et des autorités les témoignages de bienveillance les plus flatteurs. Elle espère, par ses soins et son zèle, en obtenir de nouveaux, ici.

« Le cours des études sera ainsi suivi :

« *Première classe.* — Instruction religieuse, lecture, écriture, arithmétique, langue française, littérature, histoire universelle, géographie physique, historique et politique, cosmographie; notions géométriques pour l'intelligence de la géographie astronomique ; sphère. Langue anglaise, langue italienne; mythologie; notions de physique générale, tenue des livres de ménage; économie domestique, ouvrages manuels, entre autres les travaux en cheveux.

« *Seconde classe.* — Instruction religieuse, lecture, écriture, arithmétique, langue française, histoire universelle, géographie physique, politique et historique. Langue anglaise, langue italienne, mythologie et tenue des livres de ménage; ouvrages manuels.

« *Troisième classe.* — Instruction religieuse, lecture, écriture, orthographe par épellation; éléments de la langue française; géographie physique récitée et cherchée en forme de jeu. Chronique des rois de France; arithmétique. Lecture de quelques lignes d'anglais et d'italien (trois petites phrases de l'une de ces langues seront apprises chaque semaine).

Digitized by Google

« Afin d'éviter le malheur, si commun de nos jours, aux jeunes personnes qui, avec une complexion délicate, se servent continuellement de la main droite, Madame Saint-Augustin exige que ses élèves écrivent la moitié de leurs devoirs de la main gauche. Les heureux résultats de cette simple précaution lui ont fourni, plus d'une fois, la satisfaction de rendre à des parents désolés de la taille de leurs enfants des demoiselles parfaitement redressées[1].

« Le puissant ressort de l'émulation est employé avec discernement. Tous les mois, il y a un concours sur chacun des points de l'enseignement. Les élèves occupent, pendant le mois, les places que leur aptitude ou leur application leur a méritées. Elles portent, pendant le même espace, des marques de distinction qui leur sont décernées comme récompenses.....

« Tous les arts d'agrément sont enseignés dans la maison.....

« On reçoit les dames en chambre, dans cette maison...

« Aucune élève ne doit venir à la pension sans être accompagnée ».

Mademoiselle Loiseleur

Originaire de Tours, Mlle *Loiseleur*, Marie-Félicité, subit avec succès, le 8 août 1850, les épreuves du brevet de capacité. Elle sollicite, le 23 octobre 1854, l'autorisation de remplacer Mlle Lesaulnier, obligée à quitter l'établissement du boulevard de Saumur. A l'appui de sa demande, Mlle Loiseleur déclare avoir rempli dans l'institution qu'elle

[1] A moins que l'enfant ne soit naturellement « gaucher » le procédé est peu applicable; son emploi retarderait par trop les progrès dans le travail écrit. Je sais, toutefois, que, vers 1854, M. Vallon, préfet de Maine-et-Loire, en conduisant sa fille dans un pensionnat d'Angers, pria la directrice de tenir à ce que l'enfant, dans son travail scolaire, se servit indistinctement de l'une et l'autre mains.

Digitized by Google

prend les fonctions de maîtresse adjointe depuis 1847, sans interruption. Cette directrice ne réussit pas mieux que sa devancière; une nouvelle institutrice est agréée pour le même lieu, mais à quel titre? En toute certitude, l'année suivante, Mlle Loiseleur exerçait ses fonctions éducatives, rue du Volier. A partir de 1858, l'annuaire départemental ne cite plus son nom.

Mademoiselle Pasquier

Originaire d'Angers, où elle reçoit, le 13 avril 1850, le brevet d'institutrice, Mlle *Pasquier*, Marie-Renée-Mathurine, se fait autoriser en janvier 1855 à ouvrir un pensionnat de jeunes filles, boulevard de Saumur, n° 5. Elle déclare avoir précédemment rempli les fonctions de maîtresse adjointe à l'institution dite des Récollets, à Doué-la-Fontaine, du 4 décembre 1846 au 1er août 1852; puis, en la même qualité, à Nantes, chez Mlle Panneau, du 1er avril 1852 jusqu'au 15 novembre 1854. Quelques mois plus tard, Mlle *Chapron*, Françoise-Louise-Julienne, de Morannes, munie du brevet de capacité, obtenu à Angers le 3 septembre 1841, demande, à la date du 21 juillet 1855, l'autorisation de tenir le pensionnat du boulevard de Saumur, n° 5. Mlle Chapron déclare, à l'appui de sa demande, avoir exercé les fonctions d'institutrice communale aux Ponts-de-Cé depuis dix ans. L'annuaire de 1856 la mentionne pour la dernière fois, elle fait place à Madame Breton.

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Octobre 1908

Moyenne barométrique : 761^{mm},57 ; minimum le 26, à 4 h. du soir, 754^{mm},31 ; maximum le 11, à 11 h. 40 du matin, 768^{mm},60 ; écart extrême, 14^{mm},29.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 8°.81 ; des minima (sans abri), 8°,47 ; des minima (sur le sol gazonné), 7°,47 ; des maxima (sous l'abri), 22°,26 ; des maxima (sans abri), 23°,49 ; des maxima (boule noire sans abri), 26°,30 ; des maxima (sur le sol gazonné), 24°,51 ; d'une eau de source, 13°,22 ; du mois, 14°13,

Minimum absolu (sous l'abri), 0°,4, le 24 ; minimum absolu (sans abri), le 24, — 0°,3 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 27, — 1°,1 ; maximum absolu (sous l'abri), le 4, 27°,1 ; maximum absolu (sans abri), le 4, 31°,9 ; maximum absolu (boule noire sans abri), le 5, 36°,7 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 4, 35°,9.

Humidité relative, moyenne du mois, 81 ; minimum, 34, le 4, à 1 h. du soir ; maximum, 100 les 1, 2, 3, 6, 7, 8, 11, 18, 21, 31 à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 5,10 ; moyenne diurne la plus faible, 0,0, le 3 ; la plus forte, 10,0, les 20, 21. Nombre de jours de soleil, 29 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 166 h. 75 m. environ ; fraction d'insolation, 0,50.

Pluie totale du mois, 47^{mm},0, en 8 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte 11^{mm},0 le 14. Evaporation, 68^{mm},60.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 3 jours du N-E; 2 jours de l'E N-E; 5 jours de l'E; 6 jours de l'E S-E; 8 jours du S-E; 3 jours du S S-E; 1 jour du du S.; 1 jour de l'W N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^m,2$. Vitesse maximum du vent le 23, à 3 h. 15 m. du soir, $15^m,4$ par seconde (vent de l'E N-E).

Gelée blanche, les 23. 24; rosée les 5, 8, 9, 12, 13, 14, 16, 19, 23, 24, 25, 29, 30, 31; brouillards épais, les 1, 2, 4, 6, 7, 11, 17, 18, 21, le matin jusqu'à 10 h.; brouillard sur terre, les 3, 31; éclairs très vifs, le 19, à 7 h. du soir, au N N-W.

Le 18 octobre, deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties à 6 h. 27 m. et 6 h, 32 m. du matin à la Baumette et Angers. La direction du mouvement sismique était de l'ouest à l'est. Cette secousse a été ressentie à Brissac, Juigné-sur-Loire, Nueil et dans plusieurs communes de l'arrondissement d'Angers. Les secousses ont été fortes à Saumur.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

S. E. le cardinal Mathieu, ancien évêque d'Angers, est mort le 27 octobre, à Londres, où il s'était rendu pour assister aux fêtes du Congrès eucharistique.

Le nom de Mgr Mathieu est resté trop populaire parmi nous, la réputation qu'il a laissée, dans notre ville, d'homme d'esprit et de cœur est trop solidement établie pour qu'il soit nécessaire de rappeler ici, dans le détail, les œuvres auxquelles il a attaché son nom et les faits principaux qui ont marqué son trop court épiscopat à Angers. Mais il nous sera bien permis, au nom de la *Revue de l'Anjou*, dont il était l'ami et le lecteur fidèle, de dire qu'il fut de ceux qui honorent un diocèse, même si ce diocèse compte parmi les meilleurs et les plus réputés. L'Anjou, qu'il a particulièrement aimé, qu'il a été fier de montrer et de faire admirer aux visiteurs illustres qui pendant son séjour à Angers affluaient à l'évêché, gardera pieusement sa mémoire.

***

Premier Concert populaire, 25 octobre 1908, avec le concours de M. Jean Huré, compositeur et de M. Van der Kar, pianiste.

Ouverture de Manfred (Schumann), *Concerto pour piano* (Grieg), *Prélude de Jeanne-Marie* (Jean Huré), *Siegfried-Idyll* (Wagner), *Ouverture de Gwendoline* (Chabrier), *Premier Nocturne* (Jean Huré), *Divertissement des Erynnies* (Massenet).

Notre premier Concert n'a réuni qu'une assez pauvre demi-salle, mal éveillée, en présence d'un orchestre rassemblé d'hier, avec un programme sans grand éclat. Aussi dormait-on un peu sous les poussières déteintes de notre vieille coupole.

Digitized by Google

La musique de Schumann toute de finesse, de charme, de sous-entendus, convient assez peu à ramener les esprits vers les concepts musicaux après des vacances trop longues pour beaucoup d'entre nous. Au début d'une saison, on risque de la mal entendre et de la goûter mal. C'est presque la sacrifier que de l'offrir, discrète et sage, à l'inattention d'une salle en train de se reconnaître. Et M. d'Ollone, qui aime Schumann, n'a pas pensé qu'un silence de six mois a pu rompre la communion musicale entre ses auditeurs dispersés. L'*Ouverture de Manfred* n'a pas porté sur un public mal averti et c'était pitié, un peu, de sentir passer et se perdre si précieuse musique, si bien traduite et si mal écoutée.

Le *Concerto* de Grieg demande une interprétation brillante pour racheter ce qu'il a d'un peu languissant et de trop entendu. M. Van der Kar, qui fait partie de notre orchestre, nous en a donné une audition très appliquée, très sage et qui fait honneur à ses qualités d'élève. Le public lui en a su gré et l'en a remercié par un chaleureux rappel.

M. Van der Kar, pris de court, sans doute, nous a offert en *bis* une *Fantaisie sur le quatuor de Rigoletto*. Et cette fantaisie semblait aussi surprise de se produire là que nous étions nous-mêmes étonné de l'y entendre.

Le programme nous offrait deux numéros de M. Jean Huré sous la direction de l'auteur. M. Jean Huré n'est indifférent à aucun de nous ; nous l'avons entendu déjà à nos concerts et nous suivons tous avec intérêt les manifestations de son activité musicale. A dire vrai, nous pensions trouver — nous le craignions peut-être — dans la musique de notre compatriote un peu de cette allure batailleuse qui ne messied pas à sa critique. Dans les deux pièces qu'il nous a offertes, on a goûté surtout l'aimable virtuosité des deux solistes, M. Englebert et M. Bailly ; l'œuvre en elle-même ne nous a pas paru de nature à choquer les oreillles habituées aux anciennes formes d'art ; elle est fort bien traitée, avec quelque recherche, mais sans trop. Le *Prélude* est, nous dit-on, de 1901 et le *Premier Nocturne* est de 1902. Ce sont pour M. Huré presque des œuvres de jeunesse ; il nous plairait d'entendre et de goûter les œuvres nouvelles que l'inspiration de M. Jean Huré et son travail réfléchi n'ont pas manqué de mettre au jour depuis 1902.

Digitized by Google

Siegfried-Idyll revient chaque année sur nos programmes et chaque année nous « préférons » cette symphonie, l'une des meilleures à notre sens que les concerts aient extraites de l'œuvre colossale de R. Wagner. Elle a la haute inspiration, la science merveilleuse qui abondent dans la musique de Wagner; elle a aussi la mesure qui manque parfois au maître de Bayreuth et qui est pour nous la marque de l'œuvre d'art. L'interprétation de M. d'Ollone a été parfaite, attentive et large, minutieuse et entraînante.

Le concert aurait pu finir sur la brillante, l'étincelante, l'éblouissante ouverture de *Gwendoline!*; le fracas des cuivres est favorable à la manœuvre des petits bancs et des manteaux. Pourquoi M. d'Ollone a-t-il tenu à nous renvoyer avec les fragments des *Erynnies* qu'il nous a donnés?

Si c'est pour permettre aux ennemis personnels de M. Massenet de quitter la salle sans trop de scandale, l'intention est bonne; mais, par ailleurs, cet intermède gracieux n'est peut-être pas une suffisante conclusion et, si on voulait le faire écouter, on eût pu lui choisir une autre place dans le programme.

***

Un très nombreux public se trouvait réuni, le 9 octobre, dans la salle du Cirque-Théâtre, pour entendre la conférence de M. Durand, secrétaire général de l'Automobile-Club de la Sarthe, sur l'organisation et les avantages du Circuit. M. Moreau, vice-président de l'Automobile-Club de la Sarthe, en l'absence de M. Singher, président de cette Société, empêché, avait bien voulu accompagner M. Durand, ainsi que M. Naudin, un angevin, avoué au Mans.

Sur la scène, autour de M. le docteur Monprofit, maire d'Angers, qui présidait, avaient pris place MM. René Gauvin et Gioux, députés; le docteur Peton, maire de Saumur; le docteur Labesse, adjoint; M. Bessonneau, manufacturier; plusieurs maires des communes intéressées et les membres des différentes commissions d'organisation.

Après avoir constaté que l'œuvre du Comité du Circuit de l'Anjou commence à prendre figure, M. le docteur Monprofit remercie M. le docteur Motais, président du Comité d'Initiative, pour les services qu'il a rendus, ainsi que le

Digitized by Google

Comité de Défense Commerciale et son dévoué président M. Ponsolle. Il remercie également la Presse angevine, dont le concours est si utile et notre confrère parisien l'*Auto* dans la personne de son sympathique représentant M. Abran et dans celle de son actif correspondant angevin, M. Dauphin. Enfin, M. le docteur Monprofit remercie tous ses collaborateurs du Comité.

M. Durand prenant la parole remercie M. le Maire d'Angers de sa charmante réception. Il remercie également M. le docteur Motais qui est l'un des premiers auteurs du Circuit et il n'oublie pas non plus MM. Bessonneau et Louis Cointreau, tous deux membres de l'Automobile-Club de la Sarthe.

Il tient tout d'abord à faire un rapide historique des courses d'automobiles. Il rappelle que c'est en Angleterre que furent mises en circulation les premières machines à vapeur sur route. En 1873, M. Bollée, du Mans, fit en France, les premiers essais de voitures automobiles. Mais c'est en 1894 que commença la première manifestation automobile, grâce à M. Pierre Giffard qui eut l'idée d'organiser un concours de voitures sans chevaux de Paris à Rouen.

Le conférencier explique ensuite que le règlement de la Coupe Gordon-Benett, en n'admettant à concourir que trois voitures par nationalité, mettait la France en état d'infériorité, étant donné que c'est elle qui compte le plus grand nombre de constructeurs. Aussi, l'Automobile-Club de France décida-t-il de ne plus courir la Coupe et créa son grand prix.

Le premier grand prix de l'Automobile-Club de France fut couru sur le Circuit de la Sarthe, en 1906.

M. Durand indique ensuite à quoi sert la course. C'est, dit-il, le meilleur mode d'essai pour les machines, et un excellent champ d'expérience pour nos constructeurs. Le grand prix de l'Automobile-Club de France a été le grand agent de progrès de l'automobilisme. C'est à lui qu'on doit non seulement le moteur léger automobile, mais aussi le moteur léger du ballon dirigeable et de l'aéroplane. C'est encore à lui qu'on doit le fiacre automobile et qu'on devra bientôt le service de voitures automobiles qui reliera les plus petites localités. La course du grand prix est enfin, pour la

Digitized by Google

région qui l'organise, un coup de réclame qu'elle ne trouve qu'une fois. Il est certain que, depuis le Circuit de 1906, la Sarthe reçoit beaucoup plus de touristes, et ce sera la même chose pour l'Anjou qui est placé dans de bien meilleures conditions que la Sarthe.

M, Durand dit qu'en 1906, au Mans, le Comité d'organisation du Circuit fit pour 70.000 francs de locations pour deux jours. La ville du Mans vit le produit de ses droits d'octroi augmenter de 20.000 francs pour un mois. Environ 4.500 voitures automobiles passèrent dans la direction du Mans la veille de la course, et un certain nombre s'arrêtèrent avant d'arriver au Mans.

Mais ce ne sera pas la même chose pour Angers, puisque les voitures seront obligées de passer par la ville pour se rendre au Circuit.

Le conférencier parle ensuite de la difficulté de loger tous les étrangers qui viendront. Pour parer à cette difficulté, il sera nécessaire d'établir un tarif de prix de location. Avant tout la ville d'Angers doit se montrer accueillante pour que l'on emporte d'elle le meilleur souvenir.

En ce qui concerne la circulation des voitures automobiles qui viendront visiter ou essayer le Circuit. M, Durand estime qu'il faut recommander la prudence aux chauffeurs, mais qu'il faut également habituer le public à la vitesse.

« Je ne suis pas un conférencier, dit en terminant M. Durand; nous sommes des hommes d'action désirant votre succès et nous sommes prêts à vous donner toutes les indieations dont vous aurez besoin. Je félicite les habitants d'Angers car, grâce à eux, l'Ouest aura fait une fois de plus la preuve qu'il a l'énergie de mener à bien la plus grande entreprise. Nous avons été heureux de vous donner notre obole et d'arriver les premiers pour vous aider avec une souscription de 500 francs. Vous trouverez également un grand soutien dans le journal l'*Auto* et, en travaillant pour le Circuit, vous travaillerez pour le bien, pour la grandeur et pour la richesse de l'Anjou ! »

M. le docteur Monprofit dit qu'il est l'interprète de l'assistance en remerciant M. Durand pour son appui, ainsi que tous ses camarades du Mans. Il constate que partout on s'intéresse au Circuit de l'Anjou, même à Nantes, et il remercie également les Nantais qui veulent bien souscrire.

Digitized by Google

M. le docteur Monprofit estime qu'il faut laisser de côté toutes les divisions et solliciter le concours de toutes les bonnes volontés.

On a ensuite fait passer sous les yeux du public un certain nombre de vues cinématographiques du circuit de l'Auvergne, dues à l'obligeance de M. de Farcy.

***

La délégation sportive de l'Anjou a rendu visite, le 21 octobre, à la Commission sportive de l'Automobile-Club.

Les délégués du département de Maine-et-Loire étaient au nombre de quatorze :

MM. Dupeyrat, préfet de Maine-et-Loire; Monprofit, maire d'Angers, président du Comité central de propagande; Mitonneau et Labesse, adjoints au maire d'Angers; René Gauvin et Ferdinand Bougère, députés d'Angers; Laurent Bougère, député de Segré; Gioux, député de Baugé; Louis Cointreau, secrétaire général du Comité central; Raymond Richou, trésorier du Comité central; Bessonneau, président de la Commission sportive du Comité central; Gasnier, de Farcy, membres du Comité central; F. Coutant, rédacteur en chef de l'*Angevin de Paris*.

A 2 heures précises, les délégués étaient introduits dans la bibliothèque de l'Automobile Club où ils étaient reçus par MM. le chevalier René de Knyff, président de la Commission sportive de l'A. C. F.; Louis Renault, H. Brasier, Quinones de Léon, comte de la Valette, membres de la Commission sportive; Lehideux-Vernimment, membre du Comité et trésorier de l'A. C. F.

Une fois les présentations faites, les délégués du Comité central de l'Anjou ont officiellement posé la candidature de l'itinéraire dit « Circuit de l'Anjou » pour les épreuves de vitesse de 1909.

Communication a été faite à la Commission sportive de tous les plans et documents relatifs à l'aménagement de l'itinéraire. Il faut reconnaître que jamais organisation matérielle et administrative ne fut meilleure que celle du Comité central de l'Anjou. Ses délégués ont apporté à la Commission sportive un dossier éminemment complet, qu'il ne reste plus qu'à exécuter.

Digitized by Google

Les représentants de la Commission sportive ont remercié les délégués de l'Anjou de la démarche faite et ont assuré ces derniers qu'ils iraient, dès la semaine suivante, reconnaître l'itinéraire proposé pour la course de vitesse de juin ou juillet 1909.

La Commission de l'Anjou s'est retirée à 3 h. 1/4 emportant de sa visite à la Commission sportive la meilleure impression.

Après la réception officielle de la délégation du Comité central du Circuit de l'Anjou par la Commission sportive de l'Automobile-Club de France, réception dont nos lecteurs connaissent déjà l'heureux résultat, une nouvelle délégation du Comité central composée de M. le Dr Monprofit, maire d'Angers, et de M. Louis Cointreau, secrétaire général du Comité central, a été reçue par M. Léon Barthou, chef du cabinet de M. Louis Barthou, ministre des travaux publics, et par M. Lerminat, directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Cette double visite a eu pour résultat d'amener l'entente entre l'administration de l'Ouest et l'administration de l'État, qui ont consenti une subvention globale de 5.000 francs.

Le voyage à Paris de la délégation aura donc été doublement heureux, et tout concourt au succès de l'œuvre du Circuit d'Anjou 1909.

***

L'assemblée annuelle des Évêques protecteurs de l'Université catholique a eu lieu le jeudi 29 octobre. La visite *ad limina*, que Monseigneur le Chancelier doit faire ainsi que plusieurs de ses collègues, à l'occasion des fêtes jubilaires, n'a pas permis d'attendre l'époque de la rentrée et de donner à cette réunion la solennité accoutumée. Cependant, tout le corps des professeurs était présent, à midi, autour de la table dressée pour NN. SS. les Évêques et la famille universitaire.

Tout le monde admira avec quelle tranquillité Mgr Rumeau, qui devait le lendemain prononcer l'oraison funèbre du cardinal Mathieu, se donnait tout entier à ses hôtes et à l'Université, ne les abandonnant qu'au moment de prendre le rapide qui devait l'emmener à Nancy.

Au dessert, il rendit d'abord hommage à la mémoire du cardinal, dont la mort jetait un voile de deuil sur cette

Digitized by Google

réunion, il rappela la distinction avec laquelle l'illustre défunt a gouverné l'Université et le diocèse d'Angers, les souvenirs qu'il a laissés, les regrets qu'il en emporta.

Ensuite, Monseigneur apprit à ses auditeurs que, grâce au zèle du directeur de l'Association et au dévouement de ses bienfaiteurs, l'Université était aussi riche que l'an dernier à pareille époque, c'est-à-dire pour parler exactement n'était pas plus pauvre.

L'Université commence sa trente-quatrième année. Elle a vécu parmi de telles difficultés qu'elle n'en rencontrera vraisemblablement jamais de plus grandes. Cependant elle se développe et, cette année encore, elle crée de nouveaux enseignements. La Faculté des Lettres, avec les cours de M. Civrays et de M. Delaunay, pourra préparer à la licence ès lettres histoire et à la licence ès lettres philosophie. D'autre part, la nomination de M. Bouquet, précédemment professeur au collège de Luçon, qui succède au regretté chanoine Rivereau, permet à la Faculté des Sciences de reprendre l'enseignement complet des mathématiques.

***

Sous la présidence de M. Emile Forgue, professeur de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine, les chirurgiens se sont assemblés en Congrès.

Ils ont discuté le rapport de MM. Delagénière, du Mans, et Gosset, de Paris, sur la chirurgie du canal cholédoque et du canal hépatique.

Des observations ont été présentées sur ce rapport par M. Monprofit, qui a également parlé de la chirurgie de l'estomac.

M. le Dr Brin, d'Angers, a également traité de la chirurgie du péritoine et de l'intestin.

***

Sont nommés officiers d'académie : MM. Chalandre, lieutenant au 135e, et Rousselière, pour collaboration aux œuvres post-scolaires.

***

Digitized by Google

L'exposition de fleurs et de fruits organisée par les soins de la Société d'Horticulture d'Angers, s'est ouverte le dimanche 4 octobre, à 10 heures du matin, dans le Jardin Fruitier du boulevard du Roi-René.

Les promeneurs nombreux qui affluèrent toute la journée dans le coquet pavillon où étaient exposés les produits de divers horticulteurs ne durent certes pas regretter d'être venus. Qu'on se figure, sur de longues tables, toute une apothéose fleurie caressée par des clairs rayons de soleil; des roses, des chrysanthèmes, des dahlias, des bégonias, des œillets, des héliotropes étalaient leur grâce pure et fragile. Que dire de la variété des formes et des couleurs qui étaient tout simplement merveilleuses; des œillets délicats, aux senteurs exquises, des chrysanthèmes aux couleurs multiples, depuis le blanc de neige jusqu'au rouge éclatant; des roses thés, des roses pâles, des roses foncées.

Les fruits étalaient dans des assiettes la perfection de leurs formes, quelques-uns leurs proportions imposantes. De véritables prodiges ont été accomplis par les horticulteurs et viticulteurs angevins. On ne cessait d'admirer les belles et nombreuses variétés de poires, pommes et raisins dues à leurs soins et à leurs connaissances professionnelles.

***

Malgré la sécheresse de l'automne, l'exposition de champignons organisée au Jardin des Plantes fut vraiment remarquable et méritait d'attirer l'attention des visiteurs.

Répondant à l'appel du dévoué directeur, M. Bouvet, beaucoup d'amateurs ont profité de la belle journée du dimanche pour visiter le penchant des coteaux, les vallons et les bois et ils ont fait une cueillette aussi abondante que variée. Le 18 octobre, environ cent cinquante espèces étaient exposées dans l'ancienne chapelle Saint-Samson.

Parmi les plus curieuses et les comestibles, signalons de superbes Amanita ovoïdea, trouvées à Fontaine-Milon, une dizaine de touffes de Clavaria fusiformis aux tiges jaune d'or, cueillies dans les bois de Saint-Barthélemy, de jolis Peziza aurantia, d'une vive couleur d'orange, trois Bovista gigantea ; une belle assiette d'Hydnum repandum.

Digitized by Google

Parmi les espèces non comestibles, une série de Scloroderma, ramassée dans les bois de Soucelles, des Polyporus versicolor diversement nuancés ; un gros Polyporus squamosus, trouvé au Jardin des Plantes, le fameux Merulius destruens qui ronge les bois et qui détruisit, dit-on, un navire français, au milieu du XIXe siècle.

Parmi les personnes qui ont apporté une contribution généreuse à cette exposition, qu'il nous soit permis de citer MM. les docteurs Jagot et Papin, le capitaine Pyat, les abbés Hy et Bellanger, MM. Delahaye et Touchet.

Signalons également les belles aquarelles de M. Ventrou, exposées dans la salle.

X***.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Les comptes du roi René, publiés d'après les originaux inédits conservés aux Archives des Bouches-du-Rhône, par l'abbé G. Arnaud d'Agnel, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. Tome I. — Paris, Librairie Alphonse Picard et fils, 1908. In-8°.

Ce volume est loin de faire double emploi avec les *Extraits des Comptes et Mémoriaux du roi René* publiés, en 1873, par Lecoy de la Marche. Celui-ci n'avait guère exploré que les archives angevines et s'était placé surtout, en publiant ces extraits, au point de vue archéologique. M. l'abbé Arnaud d'Agnel nous donne en quelque sorte la contrepartie de ce travail, mais en élargissant le cadre adopté par son prédécesseur. Il a mis à contribution les riches archives de la Chambre des Comptes d'Aix, dont Lecoy de la Marche n'avait utilisé qu'un seul registre. Il a dépouillé aussi diverses archives provençales. De plus, ses extraits concernent, non seulement l'histoire des Arts et l'Archéologie, mais encore tout ce qui peut intéresser la vie économique et sociale au xve siècle.

L'ouvrage est divisé en six parties : Bâtiments et domaines d'Anjou. — Édifices de Provence. — Objets d'Art. — Costumes et équipages. — Meubles, ustensiles et objets divers. — Vie et mœurs. Les trois premières forment le Tome I, qui vient de paraître. Avec le Tome II, nous posséderons la table générale des personnes et des choses qui, comme le dit l'auteur, sera la raison d'être de tout l'ouvrage. Les comptes sont publiés, non dans l'ordre rigoureusement chronologique, mais groupés par matières. Cet important travail est bien présenté, et de nombreuses notes explicatives le rendent pratique et facile à consulter.

A. P.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 2658-8

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

58e Année

NOUVELLE SÉRIE

5e Livraison — Novembre 1908

TOME LVII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

NOVEMBRE

Pages

Le Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers. — **Ch. Urseau**..... 337

Poésie : *A ma mère.* — **Léon Philouze**..... 355

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (*suite*). — **B. Bois**..... 357

Vers plus de joie. — **André Godard**..... 373

Ecoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L.-F. La Bessière**..... 381

Madame Breton ; Mademoiselle Chupin ; Mademoiselle Maumigny ; Mademoiselle Daviau ; Mademoiselle Brossier ; Mademoiselle Lesaulnier.

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Novembre 1908). — **A. Cheux**..... 391

Chronique..... 393

Les Concerts populaires (2e et 3e concerts). — Les prix de vertu à l'Académie française. — M. le Dr Monprofit, grand prix de l'exposition de Londres. — Les eaux-fortes de M. Gobô à l'exposition de la gravure ; deux de ses œuvres achetées par l'État. — Un don de la Comtesse de Flandre à Mlle Mathilde Alanic. — M. Paul Décard à la Comédie française. — La séance de rentrée de l'École de Médecine. — Chez les Étudiants. — Conférences de MM. Joseph Denais, Achille Cesbron, Le Moy. — Le dîner du vin d'Anjou. — Le circuit de l'Automobile-Club en Anjou ; conférence de M. Durand à Saumur ; la coupe-challenge de l'Anjou-Aviation. — Le Comité et les commissions de la XXXVe fête de l'Union fédérale des Sociétés de gymnastique de France. — Nécrologie : M. Prosper Jamin. — **X*****.

Chronique bibliographique.....

Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers, reconstitué et publié par M. le Chanoine Urseau. — **A. Planchenault.**

Rôle politique de Pierre de Brezé au cours des dix dernières années du règne de Charles VII (1451-1461), par Pierre Bernus. — **C. Ballu.**

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 1 fr. 25

Digitized by Google

LE CARTULAIRE NOIR

DE LA

CATHÉDRALE D'ANGERS[1]

I

Le Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers était considéré, à juste titre, comme le plus précieux de tous les cartulaires angevins[2]. Nos chroniqueurs et nos historiens, depuis Jean de Bourdigné, au XVIe siècle, jusqu'à Louis-Michel Thorode, à la veille même de la Révolution, l'avaient tenu en singulière estime et l'avaient utilisé pour leurs travaux. « C'est la vraie et la plus pure source de notre histoire depuis Charlemagne et qui

[1] Le *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers*, reconstitué et publié par M. le chanoine Ch. Urseau, paraîtra à peu près en même temps que ce fascicule. (Un vol. in-8° de LXVI — 519 pages, orné de trois planches hors texte ; Angers, Germain et G. Grassin). L'auteur a bien voulu nous autoriser à publier dans la *Revue de l'Anjou* les pages suivantes, où, après avoir donné la description du Cartulaire, il montre tout l'intérêt que présente la reconstitution de ce précieux manuscrit. Nous tenons à l'en remercier ici très sincèrement (N. D. L. R).

[2] « Aucun des cartulaires que possédaient, avant la Révolution française, les communautés religieuses du diocèse d'Angers, n'était aussi précieux que celui du chapitre de Saint-Maurice », dit Marchegay, en 1843, dans ses *Recherches sur les cartulaires d'Anjou* (*Archives d'Anjou*, t. I, p. 189).

Digitized by Google

devient plus abondante à mesure qu'on entre dans les siècles postérieurs », dit Pierre Rangeard[1], qui avait pris soin de le transcrire en entier, au commencement du XVIIIe siècle. Pourquoi faut-il que, à défaut de l'original, cette copie, du moins, n'ait pas été conservée ?

Marchegay, ancien archiviste de Maine-et-Loire, affirme que le Cartulaire Noir « a été brûlé à Angers, devant le temple de la Raison, le 10 frimaire an II, 30 novembre 1793, avec 337 autres liasses ou registres provenant des chartriers de l'évêché, du chapitre et de plusieurs autres communautés situées dans la ville[2] ». Il est certain que, dans un procès-verbal de triage des « titres inventoriés à l'effet d'être brûlés, suivant l'article 6 de la loi du 17 juillet 1793 », rédigé le 9 août de la même année, figure « un volume couvert de parchemin, tome Ier, contenant les titres au soutien des privilèges de l'église d'Angers, contenant 172 feuillets, depuis mars 770 jusqu'en février 1267[3] ». C'est ce volume que Marchegay a pris pour le « cartulaire de Saint-Maurice », ainsi que l'indique une note au crayon, écrite de la main de l'archiviste, en marge du procès-verbal.

Malgré l'autorité qui s'attache au nom et aux travaux de Marchegay, il nous semble difficile d'admettre que la description du « volume » mentionné dans l'inventaire du 9 août 1793 puisse s'appliquer au cartulaire de la cathédrale. Celui-ci, en effet, se composait de 139 feuillets ; il était « relié en esse [ais] de bois et couvert de cuir[4] ». L'autre était « couvert de parchemin » et contenait 172 feuillets.

Le registre qui figure au procès-verbal de triage ne

[1] *Discours historique et critique sur les historiens de l'histoire d'Anjou* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, t. II, 1853, p. XIX).

[2] *Archives d'Anjou*, t. I, p. 190.

[3] Archives de Maine-et-Loire, L' Département, 317.

[4] Bibl. mun., ms. 1766 (ancien 139, suppl.), au mot : Maigné.

Digitized by Google

serait-il pas plutôt le tome Ier du Recueil des Privilèges de la cathédrale? Nous serions tenté de le croire, car, après l'avoir mentionné, le rédacteur de l'inventaire cite le tome deuxième et énumère, jusqu'au dernier, les cinquante-neuf volumes de cette importante collection, qui fut détruite tout entière, dans l'autodafé à jamais regrettable du 30 novembre 1793.

En tout cas, si le Cartulaire Noir de Saint-Maurice fut condamné à subir le même sort que tant d'autres manuscrits d'un prix inestimable, il est certain néanmoins qu'il ne disparut pas complètement dans les flammes. La bibliothèque d'Angers possède, en effet, un feuillet entier du précieux volume ; les deux tiers d'un autre feuillet sont entre les mains de M. l'abbé Bonnamy, chanoine de la cathédrale[1]. Ces deux fragments, qui appartiennent à deux cahiers différents, avaient été employés pour recouvrir des livres. Ils ne présentent aucune trace de feu : ce qui prouverait que le cartulaire n'a pas été brûlé, mais déchiqueté et vendu à un relieur qui l'aura utilisé. Peut-être même sera-t-il possible d'en retrouver d'autres fragments.

Avec les débris qui restent, il est permis de donner une description assez exacte du recueil.

Le Cartulaire Noir[2] de la cathédrale d'Angers se composait de cent trente-neuf folios de vélin beau et fort, numérotés en chiffres romains. Les feuillets mesuraient trente-six centimètres de hauteur sur vingt-six de

[1] Ce fragment a été retrouvé, en 1890, par M. E. L[ongin], sur le dos d'un livre. La notice que la *Revue de l'Anjou* (1890, t. XX, p. 106) avait promise sur cette trouvaille n'a jamais paru.

[2] Le Cartulaire Noir devait son nom à la couleur du cuir qui recouvrait les planchettes de bois de la reliure. La cathédrale avait possédé un autre cartulaire beaucoup moins important que celui-ci, le Cartulaire Violet, dont une table partielle, de la main de Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière, est conservée à la bibliothèque de la ville d'Angers (ms. 721, ancien 651, fos 2-34). Le Cartulaire Violet n'existait plus dès avant 1750 (cf. Bibl. mun., *ms. cit.*, sur la couverture).

Digitized by Google

largeur. Chaque page, divisée en deux colonnes de sept centimètres de large ou environ, contenait vingt-neuf lignes tracées à la pointe sèche, au-dessus desquelles le scribe avait soigneusement transcrit son texte. Les chartes étaient précédées d'un sommaire à l'encre rouge. Une majuscule rouge indiquait le commencement de chacune des pièces. L'écriture était élégante et très nette, quoique un peu serrée.

Le cartulaire proprement dit était précédé d'un « calendrier ». Voici, en effet, comment il est décrit, dans une note du XVIIe siècle, recueillie par Toussaint Grille, ancien bibliothécaire de la ville d'Angers : « Un livre fort ancien..., escript en parchemin avec la main, relié en esse de bois et couvert de cuir ; tout au commencement duquel est escrit un calandrier par lettres noires et rouges, contenant ledict calendrier vingt et quatre feuillets de parchemin où il y a aucun anniversaire costé en divers feuillets ; au premier feuillet duquel livre, suivant le calendrier, sont escrits ces mots : *Exemplar praecepti Caroli regis de ecclesia Sancti Stephani et immunitate rerum ipsius sub Mauriolo episcopo* »[1].

Les chartes dont se composait le cartulaire sont au nombre de deux cent quarante et une. Les pièces cotées n° 98 et n° 98bis se rapportent à deux actes différents. Il en est de même de celles qui sont cotées n° 122 et n° 122bis. Les chartes n°s 75, 80, 137, 138 et 140, qui avaient été transcrites deux fois, sont reproduites respectivement sous les n°s 107, 212, 210, 209 et 182.

Le titre le plus ancien portait la date de mars 770 ; le plus récent était de 1162, car le dernier acte, daté seulement de 1337, n'a été inséré dans le recueil que longtemps après la composition du manuscrit. Au nombre de ces précieux documents figurent trente et une

[1] Bibl. mun., ms. 1766 (ancien 13, suppl.), au mot : Maigné.

Digitized by Google

pièces de l'époque carolingienne, soit dix-neuf diplômes royaux, quatre chartes épiscopales, une charte de comte, une charte d'abbé, deux notices et quatre chartes privées.

A en juger par l'écriture des deux fragments qui nous ont été conservés, le cartulaire de Saint-Maurice ne devait pas être postérieur au dernier tiers du douzième siècle. La charte n° 236, datée de 1162, indiquerait à peu près l'époque où il fut composé.

En 1734, les chanoines de la cathédrale d'Angers firent dresser « l'inventaire général des titres et papiers du chapitre ». Le travail forme un énorme registre de 1509 pages[1], dans lequel figure, de la page 777 à la page 825, une « table du Cartulaire Noir », avec l'indication du sommaire de chacune des chartes et la mention du feuillet sur lequel elles avaient été transcrites. Cette analyse, rédigée avec soin, a servi de point de départ à nos recherches. Tous nos efforts ont tendu à retrouver soit l'original, soit une copie des titres qu'elle mentionne.

Parmi les manuscrits auxquels nous avons fait les plus larges emprunts, nous devons signaler tout d'abord un recueil (XVIIIe siècle. Papier. 351 pages. 244 sur 183 millim.) composé par Grandet et intitulé : *Index titulorum, cartharum, arrestorum et aliorum quae acta sunt ab episcopis Andegavensibus aut sub eorum episcopatu.* Ce recueil, qui provient du cabinet de Toussaint Grille, nous appartient. Les documents qui y sont transcrits s'échelonnent de 770 à 1256. Les copies, très soigneusement exécutées, dérivent directement des originaux ou des cartulaires ; quelques-unes reproduisent la disposition même des souscriptions. Ce manuscrit est désigné dans notre travail par la lettre *G*.

[1] Arch. de Maine-et-Loire, G 277.

Digitized by Google

La lettre *H* a été affectée au ms. 690-691 (ancien 624, t. I et II) de la bibliothèqne municipale d'Angers. C'est un recueil de notes en français et de documents pour servir à l'histoire des évêques d'Angers. Il remonte au XVIIe siècle et est attribué à Guy Arthaud. Pétrineau des Noulis, Grandet et Jacques Rangeard l'ont enrichi de transcriptions d'actes et de résumés, qui en doublent la valeur. Cette compilation, rédigée dans l'ordre chronologique, contient un très grand nombre de chartes de Saint-Maurice, reproduites d'après le cartulaire, auquel le manuscrit se réfère pour presque tous les textes[1]. Alors même que les actes ne sont pas reproduits intégralement, les analyses et les extraits de ce recueil sont fort utiles, leur source étant toujours le cartulaire, ainsi qu'en témoignent des références précises.

Au XVIIe siècle, Baluze, dont le cabinet est entré plus tard à la Bibliothèque nationale, avait fait transcrire une certaine quantité de chartes de la cathédrale d'Angers. Le volume 39 de la collection qui porte son nom renferme les copies faites par André Du Chesne, qui avait utilisé, pour une partie de son travail, non pas le cartulaire lui-même, mais un « registre en papier, contenant plusieurs tiltres de l'église d'Angers et autres », registre d'ailleurs fort incorrect, à en juger par quelques-unes des copies. Dans le volume 139, on trouve, en petit nombre, des transcriptions faites par Sirmond, qui n'indique pas les sources où il a puisé. Nous avons affecté la lettre *I* aux emprunts faits à la Collection Baluze.

Au nombre des copies que nous avons particulièrement utilisées, il est juste de citer celles qui furent exécutées au XVIIIe siècle, sous la direction de dom Housseau, en vue de la publication d'une histoire de l'Anjou et de la Touraine. Ces copies, qui forment à la

[1] Les références concordent en tout point avec celles que donne l'inventaire de 1734.

Digitized by Google

Bibliothèque nationale la Collection d'Anjou et de Touraine ou Collection de dom Housseau, sans être absolument irréprochables, sont en général beaucoup plus fidèles que celles de la Collection Baluze. Nous avons recueilli dans la compilation du docte bénédictin une centaine de chartes de la cathédrale d'Angers, reproduites soit d'après les originaux, soit d'après le cartulaire, sans compter une quantité à peu près égale d'analyses et de fragments. Nous indiquons par la lettre *J* les textes qui nous ont été fournis par cette collection.

Les autres sources, manuscrites ou imprimées, auxquelles nous avons eu recours sont mentionnées avec soin dans les références bibliographiques, qui accompagnent chacune des pièces de notre recueil. Nous ne les désignons pas par une lettre invariable pour cette double raison qu'elles sont trop nombreuses et que nous ne les utilisons que très irrégulièrement.

Après avoir cherché partout où nous avions quelque espoir de glaner un texte ou un renseignement, sur les deux cent quarante et une chartes qui constituaient le Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers, nous en avons retrouvé deux cent trente, dont une soixantaine, il est vrai, ne sont représentées que par des traductions, des analyses ou des extraits. Les onze autres semblent totalement perdues; il n'en a été conservé que le titre.

II

Il serait superflu d'insister sur l'intérêt que présente la reconstitution d'un cartulaire aussi important que le Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers. En effet, si les chartes sont l'un des éléments principaux de notre

Digitized by Google

histoire, que penser d'un recueil, où les chanoines de Saint-Maurice ont transcrit, dès le XIIe siècle, les titres les plus précieux de leurs archives et, en particulier, ces diplômes des rois carolingiens, que Mabillon, « en passant par Angers, baisa avec respect, disant qu'il ne savoit point de cathédrale dans le royaume, à l'exception de celle d'Autun, qui pût l'emporter en fait d'anciens titres originaux sur celle d'Angers [1] » ?

Que de détails à recueillir, dans tous ces documents, sur la vie de nos pères, sur leurs mœurs, leurs habitudes et leurs croyances, sur les lois qui les régissaient et les fonctionnaires avec lesquels ils étaient forcément en rapport! Ici, ce sont des renseignements sur les serfs [2], sur les colliberts et les conditions dans lesquels leurs enfants peuvent se marier [3]; là, c'est le récit du jugement de Dieu par l'épreuve du fer rouge [4]; ailleurs, ce sera l'exposé des devoirs multiples auxquels les seigneurs, ecclésiastiques ou laïques, peuvent assujettir leurs vassaux [5].

Rien n'est plus fréquent, dans nos chartes, que l'allusion aux formalités symboliques, qui accompagnaient les contrats. S'agissait-il d'une libéralité en faveur de quelque église, l'acte de donation était déposé sur l'autel [6], souvent à côté de la crosse de l'évêque [7], et l'investiture se faisait au moyen d'une branche d'arbre [8], d'un couteau [9], d'un

[1] Pierre Rangeard, *Discours... sur les écrivains de l'histoire d'Anjou* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, t. II, 1853, p. XVIII).

[2] Voir ci-dessous les nos 14, 39, 98, 126, 236.

[3] Nos 82, 83, 111, 135.

[4] Nos 25 et 111.

[5] Nos 1, 2, 5, 29, 45, 50, 51, 56, 63, 79, 81, 138, 139, 142, 151, 162, 164, 168, 173, 179, etc.

[6] Nos 46, 51, 199, 229.

[7] Nos 61, 167, 190, 192, 201, 217, 221. 229.

[8] Nos 191 et 237.

[9] Nos 58, 63, 65, 66, 72, 73, 85, 121, 185, etc.

Digitized by Google

livre [1] ou d'une clef [2]. Renonçait-on à poursuivre un adversaire devant les tribunaux, l'acte de désistement était, de même, placé sur l'autel [3]. S'agissait-il d'un simple engagement, les intéressés se contentaient de s'embrasser [4].

Mais ces usages n'étaient pas particuliers à l'Anjou. Cherchons plutôt, dans le cartulaire de Saint-Maurice, les détails qui ont trait à l'histoire locale. Sans parler des concessions ou confirmations de privilèges, accordées à la cathédrale d'Angers par Charlemagne et quelques-uns de ses successeurs, nous y trouvons mentionnées les plus anciennes donations faites à l'église-mère et aux principaux établissements religieux de la ville. Le petit monastère de Saint-Étienne, l'abbaye de Saint-Serge, l'église de Sainte-Geneviève, celle de Saint-Jean-Baptiste et Saint-Lezin, celle de Saint-Maurille sont citées dès le IXe siècle. Le monastère de Saint-Étienne avait été construit tout près du chevet de la cathédrale, au pied du mur qui renfermait la cité : *sub urbe ipsius civitatis prope murum constructus* [5]. L'église de Sainte-Geneviève s'élevait dans la cité même, du côté du midi, à soixante pieds environ de l'enceinte. Vers 886, on y vénéra pendant quelque temps le corps de saint Lezin, évêque d'Angers : *Super cujus sacrosanctum altare corpus beati Licinii, gloriosi confessoris Christi, in theca aurea sive argentea requiescens ibidem summa veneratione a fidelibus veneratur, adoratur, colitur* [6]. Saint Lezin avait été inhumé dans l'église de Saint-Jean-Baptiste, où son culte resta toujours en honneur [7] ; mais, en présence de la

[1] Nos 71, 141, 168.
[2] Nos 202 et 203.
[3] No 89.
[4] No 224.
[5] No 1.
[6] No 15.
[7] Nos 36 et 203.

Digitized by Google

menace perpétuelle des pillards normands [1], on avait pensé qu'un édifice situé dans un faubourg n'offrait pas un asile assez sûr aux reliques du saint évêque; on les avait déposées provisoirement dans une des églises de la cité [2].

Au milieu du IXe siècle, les évêques d'Angers n'habitaient pas encore là où s'élève aujourd'hui le palais épiscopal. Les terrains qu'il occupe appartenaient aux comtes d'Anjou, qui avaient établi sur ce point du rempart leur résidence habituelle. Le diplôme par lequel, en 851, Charles le Chauve ratifie un contrat d'échange passé entre le comte Eude et l'évêque Dodon, bien que vague sur d'autres points, ne laisse subsister aucun doute à cet égard [3].

Le cartulaire fournit des renseignements précieux sur les liens, qui, pendant une partie du moyen âge, unirent l'évêque et le chapitre de la cathédrale.

Les chanoines de Saint-Maurice ont-ils vécu en commun avec l'évêque? Les chartes ne le disent pas expressément, mais elles le laissent supposer, quand, au IXe siècle et même plus tard, elles appellent les chanoines : *fratres Deo et sancto Mauritio militantes, congregatio canonicorum, congregatio sancti Mauritii* [4]. Entre 882 et 886, l'évêque Rainon céda à ses chanoines trente maisons, dans la cité, qui furent, sans doute,

[1] Voir, nº 40, la prise de Nantes et, nº 35, le siège d'Angers par les Normands.

[2] Les reliques de saint Laud, évêque de Coutances, ont été, elles aussi, déposées dans l'église de Sainte-Geneviève, à une date que personne n'a encore déterminée avec une précision suffisante; mais il est difficile de croire qu'il s'agit de ces dernières, dans le nº 15, et que le scribe a écrit *sancti Licinii* à la place de *sancti Laudi*.

[3] Nº 9.

[4] Nos 13, 17, 23 *et passim*. Le terme de *congregatio* est celui par lequel sont désignés, au nº 34, les clercs qui, à Saint-Jean-Baptiste et Saint-Lezin, menaient la vie commune sous la direction d'un abbé.

Digitized by Google

occupées par les dignitaires[1]. Les biens, néanmoins, restèrent longtemps encore indivis entre l'évêque et le chapitre[2] et les simples chanoines continuèrent à mener la vie commune jusque dans le premier quart du XIIe siècle. Entre 1116 et 1120, le doyen Guillaume de Saumur leur donna 2.938 sous pour bâtir un réfectoire et un dortoir[3].

Le nombre des chanoines était fixé à trente. En 1096, le chapitre sollicita de l'évêque Geoffroi de Mayenne la création de dix nouvelles prébendes. La demande en elle-même n'a rien qui puisse surprendre, mais le motif mis en avant témoigne de singulières préoccupations : *Querela erat quod... numerus iste odibilis erat et refutandus,... et quod laici per hunc numerum neque emere neque vendere aliquid audeant, quoniam sanctissimum Domini corpus triginta, ut legitur, argenteis a Juda proditore venditum fuit*[4]. Décidée en principe et sanctionnée par Geoffroi le Jeune[5], successeur de Geoffroi de Mayenne, l'institution des nouvelles prébendes resta pendant quelque temps à l'état de projet, puis, il n'en fut plus question. Le chapitre, d'ailleurs, venait d'obtenir de l'évêque la concession d'une faveur autrement précieuse et dont il ne tarda pas à exagérer la portée.

Renaud de Martigné, avant de quitter le siège épiscopal d'Angers pour aller prendre possession de l'archevêché de Reims, en 1125, avait voulu procurer aux chanoines de la cathédrale le moyen de célébrer avec la pompe convenable l'anniversaire de leurs confrères défunts. Pour cette œuvre de charité il avait abandonné

[1] Il semble résulter du n° 49 que, en 1077, les dignitaires du chapitre ne vivaient plus en commun avec les chanoines.

[2] Nos 20, 65 *et passim*.

[3] No 95.

[4] No 122.

[5] No 122 *bis*.

Digitized by Google

au chapitre les biens qu'il tenait de la libéralité de Henri Ier, roi d'Angleterre, ainsi que d'autres terres et des rentes, consacrant par là la séparation définitive de la mense épiscopale et de la mense capitulaire. Dans l'acte qui fut rédigé à cette occasion, Renaud de Martigné reconnaît : *Andegavensem episcopum nihil posse vi querere ab hominibus manentibus in terra canonicorum sancti Mauricii. Insuper concessit omnia jura eorum*[1]. Ces expressions, qui signifiaient seulement l'abandon que l'évêque faisait au chapitre de sa juridiction temporelle sur les terres et sur les hommes des chanoines, furent interprétées comme si elles avaient signifié l'abandon de la juridiction spirituelle et, plus tard, on les allégua, dans des procès retentissants, comme preuve authentique de l'exemption du chapitre.

Soit avant, soit après l'époque où Renaud de Martigné accordait aux chanoines la concession gracieuse qu'ils transformèrent bientôt en un privilège d'exemption, d'autres conflits avaient éclaté entre l'évêque et les communautés religieuses du diocèse, à propos de la juridiction que les monastères prétendaient exercer sur les paroisses dont ils avaient le patronage. Régulièrement, la difficulté se tranche par une transaction à l'amiable[2] et quelquefois l'évêque, tout en maintenant ses droits, avoue humblement qu'il a dépassé un peu les limites de la modération : *Contra monachos sancti Albini paululum ira stimulante commotus,* dit Eusèbe Brunon, en 1076, *ego tandem diligentius inquisita re, verum esse cognoscens, jam sedata ira mea, in eandem pacis et gratiae copulam quam cum eis ante iram habueram reversus sum*[3].

Parmi les coutumes funestes dont le diocèse d'Angers

[1] No 92.
[2] Nos 50, 117, 184.
[3] No 50.

Digitized by Google

eut le plus gravement à souffrir, au XIe et au XIIe siècle, il faut signaler l'usage en vertu duquel un certain nombre de laïques détenaient des biens ecclésiastiques, s'arrogeaient le droit de percevoir les dîmes paroissiales et prélevaient une part sur le casuel des cures et les offrandes des fidèles. L'origine et l'explication d'un pareil désordre étaient tantôt la fondation d'une église, tantôt une usurpation violente, qui remontait à la dissolution sociale des deux siècles précédents, tantôt une donation des rois, qui avaient voulu s'assurer à peu de frais la fidélité des seigneurs, tantôt même une cession intéressée des évêques, désireux de ménager aux paroisses des protecteurs puissants. D'où qu'il vînt, le mal était grave et il devenait urgent d'y porter remède. Les évêques commencèrent par prêcher d'exemple. En 1001, Renaud II restitua à la cathédrale les églises d'Epinats et de Douces, que ses parents avaient usurpées [1]. Cinquante ans plus tard, Eusèbe Brunon enleva à un laïque le patronage de la collégiale de Saint-Maurille, à Angers, qu'il avait eu la faiblesse de céder, dans l'espoir que le bénéficiaire doterait l'église. Le laïque avait accepté le patronage et n'avait rien donné. L'évêque reprit ses droits, mais il dut verser à titre d'indemnité une somme de trois livres, fournie d'ailleurs par le chapitre [2]. Ulger, avec l'intelligence et le zèle qui le caractérisaient, n'était pas de nature à accepter facilement un état de choses aussi contraire à la discipline canonique. Il replaça sous la juridiction épiscopale les collégiales de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Maimbeuf et de Saint-Pierre, à Angers [3]. Puis, soit à titre gratuit, soit au prix d'une indemnité, et toujours avec la promesse de

[1] N° 23.
[2] N° 31.
[3] Nos 201, 202 et 203.

Digitized by Google

faire participer aux prières du chapitre ceux qui se désistaient du bien mal acquis, il reprit possession du patronage et des revenus des églises de Crosmières, d'Andard, de Combrée, de Saint-Pierre de Précigné, de Saint-Quentin, près Craon, de Chalonnes-sous-le-Lude, de Marcilly, de Montguillon, de Loigné, de Pommrieux, de Soulaines, de Saint-Just de Château-Gontier, de Laigné, de Peuton, du Louroux-Béconnais, de Saint-Martin-du-Bois, d'Étiau et d'autres encore[1]. Le succès, il faut le reconnaître, fut aussi grand qu'il pouvait l'être à cette époque.

A l'égard des comtes, les évêques d'Angers ne déployèrent pas toujours la même énergie. Il est vrai que, depuis le dernier quart du XIe siècle jusqu'aux premières années du XIIe siècle, les comtes avaient été assez habiles et assez forts pour ne laisser arriver à l'épiscopat que des sujets de leur choix. « Renaud II était une créature de Geoffroi Grisegonelle, auprès de qui il avait dû faire négocier sa nomination par son père, le vicomte d'Angers Renaud le Thuringien ; quand il mourut (12 juin 1005), on vit le vicomte de Vendôme Hubert venir à son tour faire en faveur de son fils Hubert des offres avantageuses à Foulque Nerra, qui s'empressa d'agréer pour évêque (1106) un clerc plus expert peut-être à manier l'épée qu'à prier Dieu, et qui était, en outre, un seigneur riche et puissant[2] ». Eusèbe Brunon n'avait pas acheté sa dignité à prix d'argent, mais il avait été imposé au clergé par Geoffroi Martel. L'influence du comte sur le choix des évêques qui le remplacèrent n'est pas attestée, sans doute, par des témoignages aussi formels ; « mais quand nous

[1] Nos 168, 174, 175, 185, 190, 195, 196, 197, 198, 199, 206, 215, 218, 221, 229.

[2] L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, Paris, 1906, in-8o, p. 114-115.

Digitized by Google

voyons se succéder sur le siège épiscopal Geoffroi de Tours, Geoffroi de Mayenne et Renaud de Martigné, l'un frère de Hugue, seigneur de Langeais, le second, fils de Hugue, seigneur de Mayenne, et le troisième, fils de Briant, seigneur de Martigné, c'est-à-dire de trois grands barons, comptant au nombre des meilleurs vassaux de Foulque le Réchin, ne sommes-nous pas invités à penser que le comte avait gardé sur la nomination de l'évêque une action analogue à celle qu'avait pu exercer un Geoffroi Grisegonelle ou un Foulque Nerra [1] ? » Dans ces conditions, est-il surprenant de voir, par exemple, que Geoffroi de Tours, dès les premiers mois qui suivent son sacre, cède aux exigences de son bienfaiteur ? Foulque le Réchin revendiquait pour sa cour judiciaire le droit de juger les crimes d'adultère et d'usure commis par des laïques, qui ressortissaient en France, depuis plusieurs siècles, au tribunal de l'évêque. Geoffroi aliéna une partie de sa juridiction et consentit à l'établissement d'un tribunal mixte, où le prévôt du comte siégerait à côté de l'archidiacre [2]. Ulger ne dut qu'à son mérite d'avoir été appelé à remplacer Renaud de Martigné sur le siège épiscopal d'Angers. On s'explique dès lors son attitude énergique à l'égard de Geoffroi le Bel et la vigueur avec laquelle, pendant dix ans, il soutint une lutte ardente pour assurer l'indépendance de son fief de Morannes [3] et son autorité temporelle sur les villes ou les terres de Châteauneuf, de Chalonnes et de Chemillé [4].

Nous n'insisterons pas davantage sur tout ce que l'histoire locale peut tirer de nos chartes ; mais, avant de terminer, nous voulons attirer l'attention des Ange-

[1] L. Halphen, *op. cit.*, p. 194-195.
[2] N° 53.
[3] N°s 193 et 210.
[4] N°s 207, 211 et 214.

Digitized by Google

vins sur une date importante de l'histoire de leur cité, que notre publication permettra pour la première fois de préciser : nous voulons parler de l'année où fut dédiée la cathédrale construite par Hubert de Vendôme.

Au moment où Hubert de Vendôme fut nommé évêque d'Angers, la cathédrale, incendiée peu de temps auparavant, tombait en ruines. Hubert la reconstruisit. Sa famille et lui firent les frais des travaux et, à l'occasion de la dédicace du nouvel édifice, le chapitre reçut de riches donations. Si l'on en croit tous les historiens de l'Anjou [1], cette cérémonie aurait eu lieu en 1030.

Il est certain que, d'après le cartulaire de Saint-Maurice, la cathédrale fut consacrée : *XVII kalendas septembris, anno ab incarnatione Domini nostri Jesu Christi MXXX*, et la vingtième année de l'épiscopat de Hubert de Vendôme : *ordinationis autem meae XX* [2]. Or, si l'on réfléchit que Hubert de Vendôme fut sacré le 13 juin 1006 [3], il est clair que la vingtième année de son épiscopat commence au 13 juin 1025 pour se terminer le 12 juin 1026. Les historiens n'ont fait attention qu'à la première de ces dates : ils n'ont pas eu soin de la rapprocher de celle qui suit : *ordinationis autem meae XX*. La date MXXX s'explique, soit par une distraction du scribe qui aura changé en X le V de MXXV, soit par une conséquence logique de l'erreur qu'il avait commise en transcrivant la charte précédente, où il fixe à 1010, au lieu de 1005, la mort de Renaud, prédécesseur immédiat de Hubert de Vendôme [4]. D'ailleurs, au nombre des

[1] Il est juste de reconnaître pourtant que M. L. Halphen, dans son étude sur *Le comté d'Anjou au XIe siècle* (p. 81, n. 1 et p. 119, n. 3), avait émis un doute au sujet de la date de 1030 et proposé de la corriger en 1025, « à cause du contexte ».

[2] N° 29.

[3] Voir le *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers*, introduction, p. XXVI

[4] N° 28.

Digitized by Google

témoins de l'acte figure Ansaud, doyen de Saint-Maurice, *Ansaldus, presbyter et decanus*, qui fut remplacé comme doyen, en 1028, au plus tard, par Josselin, *Goslenus* [1]. Si l'on recule jusqu'en 1030 la date de la consécration de la cathédrale, il faut supposer l'existence de deux doyens du nom de Josselin, l'un, que l'on trouve en fonction en 1028, l'autre, qui aurait remplacé Ansaud immédiatement après 1030. C'est pour toutes ces raisons que nous corrigeons en 1025 la date de la dédicace de l'église cathédrale d'Angers.

Ch. URSEAU.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

POÉSIE

A ma Mère.

Dans le souvenir des chères caresses
Où, quand il est seul, le cœur se blottit,
J'aime à retrouver celui des tendresses
Dont tu m'entourais quand j'étais petit,

Quand tu m'entendais, chaque soir, te dire :
« Je voudrais avoir, pendant mon sommeil,
« Ta main sur mon front » ; et c'est ton sourire
Que mes yeux allaient chercher au réveil.

Hélas ! on grandit, on part, et la vie
Jonchera la route ingrate suivie
De chers souvenirs qui s'effeuilleront.

Mais ces choses-là, tendresses passées,
Le temps ne les a jamais effacées,
Et je sens toujours ta main sur mon front.

Léon Philouze.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANJOU

Des origines jusqu'à nos jours

(*Suite*)

CHAPITRE II

XVIe SIÈCLE

I. Relâchement du clergé et abandon des fondations scolaires au début du XVIe siècle. — II. Nouveaux principes d'éducation apportés par la Renaissance et par la Réforme. — III. Initiative et recommandations des évêques. — IV. Nouvelles fondations scolaires, leur caractère et leur portée au XVIe siècle.

I

La fin du XVe siècle et surtout la première moitié du XVIe furent marquées en Anjou par un bien-être inconnu jusque-là [1] et très favorable au développement intellectuel.

[1] Le Roi René (1434-1480), par ses goûts artistiques et littéraires fut une heureuse exception dans le monde féodal où il vécut. — Après lui, l'Anjou fut réuni à la couronne et connut la paix intérieure. En outre les créations faites par les rois de France à Angers (charte municipale (1475-1484); présidial (1552); juridiction consulaire pour le commerce (1565), etc.) favorisèrent les progrès « d'une bourgeoisie d'élite » qui se distingua dans les affaires au XVIe siècle. (Cf. Debidour, *Précis de l'histoire de l'Anjou*, p. 60-62).

Digitized by Google

Mais à ce moment le clergé angevin, corrompu par les richesses, vit dans la mollesse et le désœuvrement. En 1507, l'évêque François de Rohan déplore « cet état honteux du clergé qui cause hélas! un scandale nuisible à l'Église du Christ[1] » et, en 1564, l'évêque Gabriel Bouvery regrette encore « les exemples de corruption donnés par des prêtres, des religieux et des religieuses qui ont quitté l'habit sacerdotal ou monastique et abandonné leur poste ou leur couvent pour se mêler aux laïcs dont rien ne les distingue plus[2] ».

Aussi, à cette époque, la plupart des fondations scolaires relevées au moyen âge sont à l'abandon : à Saumur, les abbés négligent depuis longtemps de remplir les obligations de leur privilège, et nous en avons la preuve dans leurs réclamations en 1454 et 1480 contre ceux qui « induement tenaient école dans la ville et au-dedans de la banlieue d'icelle[3] »; à Saint-Florent-le-Vieil, de bonne heure l'abbé se décharge sur le sacriste du soin des écoles; celui-ci à son tour attribue à un clerc l'enseignement sur tout le territoire de l'abbaye (1438), et le logis de l'école est rasé dès avant 1599[4]; à Angers même, les habitants se plaignent de la négligence avec laquelle sont tenus les collèges de la ville et de l'insuffisance des régents[5].

D'autre part, le mouvement en faveur des créations d'écoles semble arrêté. « A peine, dit M. Urseau, avons-

[1] « Ob eam rem, pro nostri officii debito huic ecclesiasticæ deformitati occurrere volentes, quæ, heu proh dolor! Ecclesiam Christi nimis perniciose scandalizat... » (*Statuts du diocèse d'Angers*, p. 189.)

[2] « Quia nostri perditi sæculi mores eo venerunt, ut nonnulli presbyteri, relicto habitu sacerdotali, et eorum professione, nonnullive religiosi et religiosæ, derelicto eorum habitu et monasteriis, inter laicos ut pure laici, vagantur salutis propriæ periculum incurrentes. » (*Ibid.*, p. 307).

[3] Arch. de M.-et-L., H. 1909.

[4] *Ibid.* H. 2029 f°s 9 et 11.

[5] Arch. munic. d'Angers, BB. 65, f° 185.

Digitized by Google

nous pu constater dans une période de plus de cinquante années l'existence de six ou sept nouvelles fondations[1]. »

II

Telle était la situation dans cette province au moment où en Europe, la Renaissance et la Réforme, secondées par l'imprimerie, allaient initier les esprits aux lettres grecques et latines et faire naître le libre examen.

L'Anjou subit de bonne heure l'influence de cette révolution intellectuelle. Dès 1474 on trouve à Angers un dépôt de livres[2] et deux ans plus tard les imprimeurs Jean Morel et Jean de La Tour y publient la *Rhétorique* de Cicéron et le *Manuel des curés* de Guy de Montrocher[3]; bientôt commencent à se répandre dans la province les livres religieux et profanes[4]. Favorisée par le bien-être,

[1] Abbé Urseau. *L'Instruction primaire en Anjou avant 1789*, p. 18.

[2] « Angers occupe le quatrième rang dans l'histoire de l'Imprimerie en France, par sa publication, en février 1476, d'un ouvrage intitulé *Rhetorica nova Marci Tullii Ciceronis* (in-4°); mais, dès 1474, Pierre Schœfer, gendre de Fust, et Conrad Hanequis, libraires à Mayence, y avaient un dépôt de livres que Louis XI, après la mort de Statthoen, leur représentant, fit saisir provisoirement pour paiement du droit d'aubaine. » (Cf. de Lens. *Facultés, Collèges et Professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française*, Angers, Germain et Grassin, in 8°, p. 28.)

[3] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 743, et t. III, p. 604.

[4] A Angers, « Germain de Vienne, chanoine, prendra soin de faire imprimer le Missel et le Bréviaire qui étaient avant cela écrits à la main ». — 26 juin 1479. — (Bibl. mun. Brossier, ms. 656, t. II.) — A Mazé, en tête du registre des mariages de 1601, sur le plat intérieur de la feuille de garde est écrit : « Le 10 août 1602, j'ai emprunté et emporté à M. de la Geaille, curé de Mazé, un libvre intitulé : *La Mytologie des Fables* et les *Poésies* de Pierre Ronsard, que je luy promets rendre toutes foys et quantes. Faict en son presbytère, à Mazé, le jour que dessus : Crouyn. » (Arch. de M.-et-L., série E. Supp. GG. 2.)

Digitized by Google

la Renaissance littéraire y brille d'un très vif éclat[1] et, en même temps que se développe dans la noblesse et la bourgeoisie le goût du savoir, se développe aussi la sympathie pour les nouvelles idées religieuses. Angers, siège de l'évêché, reste en majorité fidèle au catholicisme, mais Saumur vient avec enthousiasme à la Réforme[2] et, en 1593, y est fondée une Académie protestante qui va prospérer à dix lieues de l'Université d'Angers.

Or, la nouvelle religion apportait avec elle de nouveaux principes d'éducation. Comme l'a dit M. Michel Bréal : « En rendant l'homme responsable de sa foi et en plaçant la source de cette foi dans l'Écriture sainte, la Réforme contractait l'obligation de mettre chacun en état de se sauver par la lecture et par l'intelligence de la Bible[3]. » Elle proclamait ainsi la nécessité pour tous d'une instruction élémentaire. En outre, tandis que l'Église avait fondé jusque-là des écoles dans un but exclusivement religieux, Luther les recommandait non seulement comme des auxiliaires du salut, mais aussi comme une nécessité humaine et sociale : « Quand il n'y aurait, dit-il, ni âme ni ciel ni enfer, encore serait-il nécessaire d'avoir des écoles pour

[1] Dans les lettres, le XVIe siècle a peu de noms à mettre au-dessus des Angevins Joachim du Bellay (1523-1560) et Jean Bodin (1530-1596). Le premier, digne rejeton d'une race illustre, écrivit la *Défense et illustration de la langue française* et fut, en poésie, l'émule de Ronsard. Le second, esprit sage, libéral et profond, publia ce traité de la *République*, que toute l'Europe voulut lire et qui fut comme le germe de l'*Esprit des Lois*. — (Cf. Debidour, *Précis de l'histoire de l'Anjou* p. 63.)

[2] A Saumur, la Réforme devait trouver une bourgeoisie vivante, enrichie par le commerce, mais entravée à chaque pas par les privilèges envahissants des abbayes de Saint-Florent et de Fontevrault. Théodore de Bèze y prêche en 1562. Dès le 10 mai suivant, une bande huguenote arrive en ville et est reçue, fêtée par les officiers royaux. « Tous les Saulmuriens — dit d. Huynes, f° 374 — amateurs de nouveautés, couraient à la foule entendre les prédicans. » (Cf. C. Port, *Dict.*, t. III, p. 491.)

[3] Compayré, *Histoire de la Pédagogie*, p. 91.

Digitized by Google

les choses d'ici-bas... Le monde a besoin d'hommes et de femmes instruits afin que les hommes puissent bien gouverner leur pays, afin que les femmes puissent bien élever leurs enfants, soigner leurs domestiques et diriger leur maison[1]. »

III

Effrayée par les progrès de ces nouvelles doctrines et résolue à conserver la direction des âmes qui menaçait de lui échapper, l'Église fit sur elle-même, en Anjou comme ailleurs, une réaction énergique et soutenue.

Le premier soin des évêques d'Angers fut d'abord de discipliner le clergé et pendant tout le XVIe siècle ils exhortent les ecclésiastiques à se garder de toute oisiveté stérile, de tout trafic honteux, de rapports trop grands et trop intimes avec les laïcs[2], enjoignant sous peine d'excommunication à ceux qui ont déserté leur cure ou leur couvent de reprendre leur habit, de réintégrer leur poste et de vivre conformément à leur vocation[3]. Désormais les prêtres seront tenus de résider dans leurs paroisses sous peine de privation de leurs revenus[4].

Puis, pour empêcher la diffusion des idées nouvelles, ils recommandent une surveillance étroite et rigoureuse sur

[1] Compayré, ouvrage cité, p. 93.

[2] « Quod ut facilius fiat, caveant ab omni inerti otio et ab omni turpi negotio et ab omni nimiâ familiaritate aut consortio cum laicis... » — 1507 — (*Statuts synodaux*, p. 189.)

[3] « Eisdem injungimus prout alias, sub pœnis excommunicationis latæ sententiæ, eorum habitum et professionem reassumere et juxta eorum vocationem vivere... » — 1564 — (*Ibid.*, p. 307.)

[4] « Rectores eosdem in parœciis suis residere, quemadmodum superioribus synodis, iterum nunc statuimus, et si per duos menses absque legitimâ causâ nobis cognitâ et scriptis probatâ parœcias suas deseruerint, pro ratâ portione temporis absentiæ, Ecclesiæ suæ fructibus, reparationibus ejusdem applicandis vel pauperibus erogandis privari volumus. » — 1591 — (*Ibid.*, p. 325.)

Digitized by Google

tous les livres, sur les maîtres et sur leur enseignement. Tous les ecclésiastiques ou laïcs qui « possèdent des livres ou des manuscrits contenant une doctrine erronée ou dangereuse pour la foi et les mœurs devront, dans les vingt-quatre heures, s'ils habitent la ville, dans les trois jours, s'ils demeurent à la campagne, les dénoncer à l'Évêque ou les lui envoyer par un messager sûr; et, de même, si à leur connaissance il s'en trouve entre les mains d'autrui, ils devront aussitôt en aviser l'Évêque, sinon celui-ci agira dans la plénitude de ses pouvoirs contre les fauteurs d'aussi graves désordres[1]. » Malgré ces injonctions sévères, les livres jugés dangereux par l'Église continuaient sans doute à se répandre, car, en 1541, Gabriel Bouvery ordonne à son tour aux prêtres « qui possèdent des livres imprimés sans autorisation et des œuvres luthériennes de les brûler dans le délai d'un mois sous peine de suspense et d'excommunication; et il leur prescrit aussi de s'enquérir des livres en usage dans les écoles de leurs paroisses et de les lui faire connaître, dans le même délai, sous peine d'une amende qu'il fixera à son gré[2]. »

[1] « Item præcipimus omnibus nobis subditis sive ecclesiasticis sive laicis in virtute sanctæ obedentiæ ut si quem librum vel codicem, cujuscumque linguæ sit, habuerint continentem periculosam aut erroneam doctrinam in fide aut moribus, infra viginti quatuor horas, si sint in civitate, vel infra tres dies, si sint extra civitatem, post cognitionem hujusmodi mandati, ad nos vel Vicarios nostros deferant, vel per nuntium tutum mittant; et si non habuerint, sed sciverint alium habere, nobis vel Vicariis nostris quam primum poterunt significent, alioquin contra hujusmodi fautores malorum, prout juris erit procedemus, idque nostro Promotori specialiter dedimus in mandatis ». (*Statuts Synodaux*, p. 195.)

[2] « Præterea præcipimus et mandamus universis et singulis supradictis libros sine titulo et autoritate impressos, ac opera Lutherana habentibus, sub suspensione a divinis et in contemptum et pertinaciam excommunicationis pœnis, quatenus infra unius mensis spatium a die publicationis præsentium immediate computandum, libros et opera hujusmodi quæ habent apud se comburant,

Digitized by Google

Quant aux « maîtres d'école », François de Rohan exige qu'ils se montrent partout capables, instruits, et ne prêtent en aucune façon au scandale. Ils enseigneront aux enfants, non seulement les lettres, mais aussi les bonnes mœurs, les commandements de Dieu et de l'Église et les articles de la foi. Les jours de fête, ils assisteront avec dignité au service divin accompagnés de leurs écoliers, en les maintenant avec la verge de discipline dans la bienséance, la dévotion et le respect des choses saintes et redressant toute erreur avec le plus grand soin[1].

Mais ce n'était pas assez pour l'Eglise d'exercer ce contrôle avec un soin vigilant et jaloux; il lui fallait encore, pour rester à la tête du mouvement, prévenir la création d'écoles dont la direction aurait pu lui échapper et prendre elle-même l'initiative de nouvelles fondations. Aussi, pour répondre à l'idée d'une instruction obligatoire et gratuite émise par le protestantisme et reprise par les États Généraux de 1560, 1576 et 1588[2], elle rappela

ac super eruditione puerorum, et librorum qui in eorum parochiis per scholarum magistros leguntur et edocentur, informare, et nos infra dictum tempus certiores reddere habeant sub pœna emendæ arbitrariæ » (*Statuts Synodaux*, p. 285.)

[1] « Item sint ubique magistri scholarum boni et docti et nullo modo scandalosi, qui non solum doceant pueros literas, sed etiam bonos mores, et mandata Dei et Ecclesiæ, et articulos fidei, et sint in servitio divino diebus festis præsentes cum suis scholasticis in omni gravitate cum virgâ disciplinæ continentes eos in omni honestate, devotione et reverentiâ sacrorum in quibus, si aberraverint, diligentissime et prudentissime castigentur. » — 1507 — (*Ibid.*, p. 194)

[2] Aux États d'Orléans (1560), le Tiers demande la création dans chaque église cathédrale ou collégiale d'une prébende affectée à l'entretien d'un précepteur chargé d'instruire gratuitement la jeunesse. Ce maître sera élu par la commune voix des chanoines, du maire ou de l'échevin et de quarante personnes de la localité et sera révocable à leur gré. Dans les petites paroisses, les curés devront prendre l'initiative de l'instruction chrétienne et commencer dès les premiers ans l'explication familière du catéchisme. Une partie du revenu des confréries sera destinée à l'érection et

Digitized by Google

à son tour une prescription édictée par elle quatre siècles auparavant, mais qu'elle avait bien peu appliquée jusque-là : « Qu'il y ait auprès de chaque cathédrale un maître chargé d'instruire gratuitement les clercs de cette Église et les écoliers pauvres et qu'un écolâtre soit installé dans les autres églises et monastères », avait dit le Concile de Latran (1179). — « Qu'il y ait auprès de chaque Église au moins un maître pour enseigner gratuitement la grammaire aux clercs et aux enfants pauvres », dit le concile de Trente (1546). Pour remplir cette obligation, l'évêque d'Angers Gabriel Bouvery ordonne en 1564 que toute paroisse ait des écoles pour les enfants et les jeunes gens, ou tout au moins que partout un prêtre suffisamment instruit enseigne aux enfants les principes fondamentaux de la foi et donne aux autres une instruction élémentaire et des explications familières sur l'oraison dominicale, le symbole, la confession et sur tout ce qui

à l'entretien des écoles. — La noblesse protestante demande aussi qu'une contribution prélevée sur les revenus du clergé soit destinée à « stipendier des pédagogues... en toutes villes et villages pour l'instruction de la pauvre jeunesse... en la religion chrétienne, autres sciences nécessaires et bonnes mœurs; et seront tenus les pères et mères, à *peine de l'amende*, d'envoyer leurs enfants à la dite école. — Enfin, le clergé demande à son tour que, dans les principales villes et bourgades, il y ait des écoles pour l'instruction religieuse des enfants et que les maîtres soient préalablement examinés et approuvés par l'Évêque. — Comme suite à tous ces vœux, l'ordonnance d'Orléans (art. 10) applique aux écoles le surplus des revenus des confréries. Les États de Blois (1576), où se distingua le jurisconsulte angevin Jean Bodin, demandent l'extension des mesures déjà prises; et le roi, décide « que l'instruction sera donnée dans les paroisses *sans frais ni salaire*, par les soins d'un précepteur choisi par l'évêque et par ses chanoines réunis aux échevins. » (Ordonn. de Blois, art. 33 et 34.) — Un vœu dans ce sens sera repris par le clergé aux seconds États de Blois (1588). (Cf. Bourrilly, *Les cahiers de l'Instruction publique en 1789*, p. 53 et suiv.)

Digitized by Google

peut éclairer la piété et la religion chrétienne[1]. Quatorze ans plus tard (1588) l'évêque Charles Miron semble étendre ce programme purement religieux lorsqu'il recommande aux prêtres d'enseigner et de veiller à ce que l'on enseigne aux enfants les rudiments ecclésiastiques appelés vulgairement alphabet suivant la tradition et la méthode indiquée pour les langues latine et française par Guillaume Ruzé, évêque d'Angers[2]. En 1594, il revient encore sur ce sujet et résume toutes les prescriptions antérieures concernant la fondation et l'entretien des écoles, le programme et le choix des maîtres : « Les curés, dit-il, autant qu'il sera en leur pouvoir, devront dans leurs paroisses charger quelqu'un d'apprendre aux jeunes gens l'alphabet, les premiers rudiments de la grammaire, le catéchisme et le chant. Ils devront en outre inviter leurs paroissiens à concourir suivant leurs facultés à l'entretien d'un maître; mais ils se garderont surtout de placer à la tête des écoles des hérétiques ou des gens suspects d'hérésie[3]. »

[1] « Statuimus et ordinamus quod quælibet parochia habeat scholas ad quas proficisci possint pueri et juvenes, aut saltem sit semper sacerdos, aut clericus sufficienter eruditus, qui pueros docere possit fidei nostræ rudimenta aliisque familiariter interpretetur primas literas, orationem Dominicam, Symbolum, confessionem et alia quæ christianam sapiunt pietatem et religionem. » (*Statuts synodaux*, p. 307.)

[2] « Rudimenta ecclesiastica quæ vulgo Alphabeta dicuntur juxta traditionem et formam per bonæ memoriæ Guillelmum Ruze, dum viveret Episcopum Andegavensem, latino et gallico idiomate propositam, pueros Ecclesiarum vestrarum docebitis et docere curabitis. » (*Ibid.*, p 323.)

[3] « Rectores, quantum in eis erit, curent in parœciis suis aliquem deputari, qui juvenes alphabetum, prima grammaticæ rudimenta, catechismum et cantum doceat; parœcianosque moneant, pro cujusque facultate, ad stipendia præceptoris conferre, Caveant autem præcipue ne scholis hujusmodi hæretici, aut de hæresi suspecti præponantur. » (*Ibid.*, p. 326.)

Digitized by Google

IV

Sous l'influence de ce prosélytisme religieux et pour donner satisfaction aux nouvelles aspirations intellectuelles, l'Église reprit, en la transformant, l'œuvre scolaire à peine ébauchée au moyen âge. Les appellations modestes « d'écoles de grammaire » et « d'écoles cantonales disparaissent, et les anciennes créations qui se sont maintenues s'intitulent « écoles de grammaire et ars libéraux » comme à Saint-Lambert-du-Lattay (1530)[1] et à Rochefort (1556)[2]. De même à Martigné-Briand (1512), un « maître et précepteur des jeunes gens » se charge de les instruire « es-arts libéraux et bonnes mœurs[3] ». Aux Ponts-de-Cé, à partir de 1595, les vicaires tiennent « sous leur érudition » des internats pour les jeunes nobles du voisinage[4] Enfin, un certain nombre de nouvelles fondations dues à l'initiative du clergé ou à celle de la noblesse et de la bourgeoisie prennent le titre de « collège ». C'est le cas à Mazé (XVIe siècle)[5], Beaupréau (1562)[6], Marigné (1575)[7], Beaufort (1577)[8], Grez (1592)[9], Segré (1595)[10] et Doué (1597)[11].

Sans doute plusieurs de ces établissements ne furent guère des collèges que de nom ou tout au moins servirent aussi d'écoles pour les enfants pauvres. Ainsi à Marigné, en 1610, le « maître » bénéficiait d'une rente de 100 livres

[1] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 406.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 287.
[3] Arch. de M.-et-L., G. 1336.
[4] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 155.
[5] *Ibid.*, *Dict.*, t. II, p. 633.
[6] Arch. de M.-et-L., E. 3418.
[7] *Ibid.*, D. 33, — C. *Port*, *Dict.*, t. II, p. 597.
[8] *Ibid.*, D. 34.
[9] *Ibid.*, D. 37.
[10] C. Port, *Dict.*, t. III. p. 512.
[11] *Ibid.*, t. II, p. 55.

Digitized by Google

à charge « d'enseigner la jeunesse et de faire le catéchisme tous les dimanches »[1]; de même à Segré, le « régent » était tenu de « montrer sans rétribution aux pauvres à lire et à écrire », de la Toussaint jusqu'à Pâques[2].

Mais quelques-uns de ces « collèges » furent dès leur création de véritables écoles secondaires, destinées aux enfants aisés et qui se distinguaient des écoles populaires par l'étude du latin et des belles-lettres. Ainsi fut fondé, en 1577, dans une Assemblée des habitants de Beaufort, le collège destiné à permettre « au grand nombre de gens d'honneur qui sont dans la ville... de faire instruire leurs enfants en bonnes mœurs et honestes lettres[3] ».

[1] C. Port. *Dict.*, t. II, p. 597. — Arch. de M.-et-L., D. 33.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 512.

[3] Le procès-verbal du 25 janvier 1577 cite les noms de plus de cent personnes réunies en la manière accoutumée, pour traiter et délibérer des affaires de la paroisse, entre autres du fait des écoles. Il constate que le grand nombre de gens d'honneur qui sont dans la ville, tant d'église, de noblesse, de justice, que de marchands, ne peuvent faire instruire leurs enfants en bonnes mœurs et honestes lettres, faute de maîtres d'écolle, précepteurs et régents et faute de logis pour faire l'exercice du collège. Il justifie la création projetée par l'importance de la ville, située au milieu et au meilleur endroit du pays d'Anjou et siège royal ressortissant immédiatement en la cour du parlement. — Séance tenante, il est décidé que le nouvel établissement sera installé dans la partie des bâtiments de l'aumônerie non occupée par les pauvres; qu'une allocation de quarante livres sera servie au principal et une de vingt livres au régent qui l'assistera; qu'en outre le principal touchera six sols par mois et par enfant dont un tiers sera versé au régent et *défense expresse est faite aux gens d'église ou autres habitants de retenir les enfants pour leur montrer et apprendre les lettres et sciences, sous peine de soixante sols d'amende pour chaque contravention.* — Le lendemain, 26 janvier, Nicolas Baron, laïc et marié, maître d'école à Tours, depuis trois ans, se présenta devant une assemblée des principaux notables, et « fit lecture publique par laquelle, joint les disputes et arguments qui ont été faites contre luy sur icelle, il a été trouvé homme docte et de littérature ». Il fut alors agréé comme principal. (Cf. Arch. de M-et-L., D. 34.)

Digitized by Google

Enfin, une autre création vraiment originale et sur laquelle on sent passer le souffle de la Renaissance fut la fondation, à Beaupréau, du *Collège des pauvres de la Miséricorde de Montespedon*. Créé en 1555 par Charles de Bourbon, seigneur de Beaupréau, il fut transformé par sa veuve, la duchesse de Montespedon qui avait vécu en Italie au temps de son premier mari René de Montjean, gouverneur du Piémont. Cet établissement présentait à la fois le caractère d'une aumônerie par la présence de vingt enfants pauvres, d'un collège par l'étude « des arts libéraux et bonnes lettres » et d'une école professionnelle par l'apprentissage des métiers manuels [1]. Et la princesse avait si bien le sentiment que l'instruction professionnelle des enfants était le côté fécond de son œuvre qu'elle y insiste encore dans son testament. Le collège bâti et installé, elle veut que la moitié des ressources disponibles soit employée « à faire aprandre aux pauvres enfans de ses subjets quelque mestier pour gaingner leur vie [2] ». Cette création d'esprit si moderne était par certains côtés en avance de deux siècles sur le collège de Saint-Yon fondé au XVIIIe siècle par J.-B. de la Salle, pour préparer aux fonctions commerciales, industrielles et administratives.

Malgré les précautions prises par la fondatrice, le « collège de Montespedon » devint modestement après elle la

[1] Les chanoines, au nombre de six, devaient instruire les vingt enfants « es arts libéraux et bonnes lettres selon leur capacité et entendement ». Le chapitre avait en sous-ordre cinq maîtres artisans : un brodeur, un cordonnier, un menuisier, un serrurier, un tailleur, ayant leur boutique en ville. A quatorze ans, neuf des enfants étaient choisis pour mettre à métiers mécaniques dont trois au métier de menuisier, trois de tailleur et trois de serrurier. Durant leur apprentissage de quatre ans, ils restaient nourris par la maison; les autres, jusqu'à dix-sept ans, continuaient leur instruction; les sujets d'élite étaient envoyés à la Faculté de théologie de Paris. Les enfants riches étaient admis aux leçons en payant. » (Cf. C. Port, *Dict.*, t. I, p. 262.)

[2] Arch. de M.-et-L., E. 3418. (Testament de Montespedon f° 6.)

Digitized by Google

« maison des enfants de chœur de Beaupréau » (1580) [1] ; néanmoins ce fut en réalité la première création scolaire faite en Anjou pour donner aux « pauvres enfans » une instruction pratique et non plus exclusivement religieuse.

En dehors de ces créations diverses qui, par leur caractère, méritaient une mention spéciale, on relève pour le XVIe siècle la trace d'un certain nombre d'écoles installées dans les gros bourgs et plus spécialement destinées aux enfants des artisans et de la petite bourgeoisie. Plusieurs de ces écoles existent depuis le XVe siècle, aux Ponts-de-Cé [2], à Brissac [3], au Puy-Notre-Dame [4], à Villevêque [5] par exemple; les autres créées dans le cours du XVIe siècle sont dues principalement au zèle des curés, des vicaires et des chapelains. Ainsi à Marcé (1547) [6], le vicaire est pourvu de la « secretainerie de la paroisse à condition de tenir l'escole » ; à Mûrs (1584) [7] le chapelain de Notre-Dame est « précepteur des enfants » ainsi que sa charge lui en fait l'obligation ; et c'est aussi par des prêtres que

[1] Cette œuvre se maintint avec des fortunes diverses jusqu'à la Révolution. Il n'y avait plus, en 1774, que neuf enfants de chœur au lieu de vingt. Le marquis de Beaupréau y créa alors sept bourses nouvelles d'orphelins. —C'est à côté du chapitre de Beaupréau que l'abbé Cholet fonda en 1710 le collège dont il céda la propriété aux Sulpiciens en 1720 et qui fut très prospère au XVIIIe siècle. (C. Port, *Dict.*, t. I, p. 263.)

[2] Arch. de M.-et-L., G. 2172, — H. 85 f° 10. — C. Port, *Dict.*, t. III, pp. 155-156.

[3] C. Port, *Dict.*, t. I, p. 512.

[4] Au Puy-Notre-Dame, en 1585, et pendant les trois années qui suivent, la fabrique paie 23 livres 1/3 à maitre Noël Hugreau, « régent et maistre des escolles publiques du Puy pour ses gages »; et la somme est inscrite chaque année avec la mention « charge ordinaire », ce qui semble indiquer qu'il s'agissait en l'espèce d'une création suivie destinée à tous les enfants de la paroisse. (Arch. de M.-et-L., G. 2196.)

[5] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 736.

[6] Arch. de M.-et-L., G. 2102.

[7] C. Port, *Dict*,. t. II, p. 770.

Digitized by Google

sont tenues les écoles de Varennes-sous-Montsoreau (1553)[1], Brion (1559)[2], Baracé (1568)[3], Chanteussé (1571)[4], Saint-Mathurin (1579)[5], etc.

Nous avons noté ainsi l'existence d'une quarantaine de fondations[6], éparses dans la province et dont la plupart datent de la seconde moitié du siècle. C'est dans ces très modestes limites qu'a été réalisé alors en Anjou le vœu émis par le clergé aux États de Blois en 1588 : « Qu'il y ait dans tous les bourgs et même dans les villages un maître précepteur d'école institué par les Évêques, stipendié aux dépens des paroissiens... afin que les enfants soient instruits à la religion, lire, écrire, dire leurs heures et apprendre leur catéchisme[7]. »

Sans doute la violence et la longue durée des guerres de religion dans cette province[8] furent un obstacle sérieux à la diffusion des écoles. Néanmoins, il est exact d'ajouter qu'en dépit des efforts des évêques seules les villes et quelques grosses paroisses possédèrent, à la fin du XVIe siècle, des maisons d'éducation ; encore assez souvent ces maisons étaient-elles réservées à la noblesse et à la bourgeoisie.

Aussi est-ce avec raison que M. Spal a pu dire, en ce qui concerne l'état de l'instruction à cette époque : « Les divers documents écrits contenus dans les dépôts publics ou

[1] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 662.
[2] Arch. de M.-et-L., série E. GG. 1.
[3] C. Port, *Dict.*, t. I, p, 197.
[4] *Ibid.*, t. I, p 602.
[5] *Ibid.*, t. III, p. 427.
[6] Voir la liste aux Annexes.
[7] Bourrilly, ouvrage cité, p 55.
[8] « Les guerres de religion sévirent dans ce pays plus cruellement et plus longtemps qu'en aucune autre province de France, car les partis y prirent les armes dès 1560 pour ne les déposer qu'en 1598... Et c'est à Angers que Henri IV vint traiter en personne avec Mercœur et qu'il prépara l'édit de Nantes. » (Debidour, *Précis de l'histoire de l'Anjou*, pp. 63-66.)

Digitized by Google

privés de l'arrondissement de Cholet, comme actes, comptes des paroisses, registres paroissiaux de l'état civil, contrats, testaments, établissent qu'au XVIe siècle, la masse de la population était dans l'ignorance[1]. »

B. Bois.

(A suivre.)

[1] Arch. de M.-et-L., J. Spal, manuscrits.

Digitized by Google

Digitized by Google

VERS PLUS DE JOIE[1]

XVI

Le lendemain, afin de se concerter, l'abbé emmena l'oncle retrouver les deux amoureux à l'établissement avicole que dirigeait Michel.

Cette Volière municipale occupait le fond d'une vallée dont le ruisseau l'alimentait d'une eau toujours pure. Une armature de fer soutenait le grillage très fin qui enclosait environ un hectare. A l'intérieur, une multitude d'arbrisseaux reconstituaient pour les oiseaux leur habitat naturel. De petits champs fournissaient leur nourriture aux granivores ; les alouettes et les gallinacés y cachaient leurs nids. Le ruisseau s'élargissait en marais pour abriter ceux des échassiers et des palmipèdes. Sous un hangar, les oiseaux trouvaient, en temps de neige, un refuge et de la nourriture. Une chambre supérieure renfermait les boîtes où se reproduisaient les vers de farine et diverses sortes de larves ou d'invertébrés nécessaires à l'entretien des insectivores et à l'élevage des couvées de toutes les espèces.

En mars, les jeunes oiseaux éclos l'année précédente étaient lâchés dans la campagne, afin d'assurer le repeu-

[1] Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur donnant la primeur d'un chapitre extrait de l'intéressant roman social, que va publier incessamment notre distingué collaborateur, M. André Godard. La scène se passe en l'année 1995.

Digitized by Google

plement. C'était l'occasion d'une fête municipale pour les enfants des écoles, auxquels on inculquait ainsi le respect des charmants volatiles qui avaient coûté tant de soins.

Michel assurait ce service avec un sens pratique qui, peu à peu, s'était doublé de l'intérêt que lui inspiraient ses travaux. Clotilde venait fréquemment s'y associer. La paix de ce vallon, le concert délicieux où tant d'espèces jetaient chacune leur note, tout ici préparait un cadre convenable pour des fiancés qui se réservaient mutuellement leur entière puissance d'affection.

L'oncle Méléagre et l'abbé Cyprien les trouvèrent occupés à renouveler dans les boîtes la farine et le gros son où grouillaient des myriades de vers.

— Qu'est-ce que c'est que cette vermine? s'écria l'oncle. Vous n'êtes pas dégoûtés, de triturer ça!

— Il n'y a rien de sale dans la nature vivante, répliqua le prêtre. Les seules laideurs de la création y sont introduites par l'homme, qui cependant, à l'origine, en fut le chef-d'œuvre.

— La nature, ajouta Michel, apparaît la grande éducatrice. « Suivez la nature » ; cette maxime antique disait vrai. Chaque jour, je le constate davantage. L'élevage des jeunes oiseaux à l'aide de pâtées industrielles ne réussit guère. Le mieux est de placer des insectes et des larves à la disposition des parents qui nourrissent eux-mêmes leur couvée.

— Mais, continua l'abbé, qu'est-ce que la nature, sinon un pseudonyme de cette Providence, qui fait — et combien plus! — pour notre vie intellectuelle et morale ce qu'elle manifeste ici en faveur de passereaux ?

— Ma foi, dit l'oncle, j'accorde que l'oiseau est assez réussi. Mais le Créateur aurait bien dû s'arrêter là !

— Ne blasphémez pas, répartit le prêtre. Le spectacle du monde nous enseigne, comme la Genèse, que la création a suivi un rythme ascendant. Avec la matière inorganique

Digitized by Google

apparaît d'abord la simple substance ; puis, avec le végétal, la vie ; avec l'animal, la sensation. Enfin, avec Adam, s'éveillent la raison et la volonté ; avec Ève, l'intuition et l'amour. C'est surtout pour y placer l'homme que Dieu forma ce globe, qu'il l'orna de plantes et d'animaux. Je dis : *surtout*, parce que certaines paroles étranges de la Bible et un pullulement d'existences disparues avant la naissance d'Adam paraissent indiquer que ces existences rudimentaires possédaient leur raison d'être en elles-mêmes, ou dans un rapport direct avec le Créateur. Et, puisque vous parliez des oiseaux, l'Écriture semble insinuer que l'Esprit-Saint se complaît à leur chant. Ils occupent, d'ailleurs, une place à part dans l'œuvre créatrice. Joseph de Maistre observe que toute l'Antiquité leur reconnaissait une sorte de caractère divin. L'oiseau s'élève hors de nos fanges, où rampe le démoniaque serpent. Aussi, nombre de bienheureux, l'apôtre Jean, François d'Assise, les saints d'Irlande, ont-ils aimé passionnément les oiseaux. La Bible nous montre souvent en eux des messagers de Dieu. Ils sont le plus grand charme que la Providence ait répandu sur notre prison terrestre.

L'oncle, assombri par ses préoccupations, s'emporta :

— En effet ! L'homme m'a tout l'air d'un supplicié que le bourreau torture au milieu d'un joli jardin et auquel il joue un peu de musique pour le distraire ! J'aimerais mieux un cachot sinistre où rien ne persiflât, mal à propos, nos calamités.

— Ainsi, riposta l'abbé, vous imitez les enfants boudeurs qui, si on les punit, brisent leurs jouets. Remerciez plutôt Dieu de n'avoir pas étendu à la nature entière le sceau de la malédiction adamique. Au reste, les animaux n'ont pas seulement pour but de nous charmer ; ils nous fournissent encore des leçons morales. Demandez le à La Fontaine !

— Je n'aime pas toujours ce fabuliste, interrompit Clotilde. Il calomnie certaines bêtes. Mais oui, le corbeau

Digitized by Google

a une belle voix! Elle s'harmonise avec les ciels funèbres de novembre.

— Assurément, dit Michel, les oiseaux offrent à l'humanité un miroir de ses vertus et de ses vices. L'on rencontre chez certaines espèces d'abominables égoïsmes, et chez d'autres de touchants exemples de tendresse maternelle ou de fidélité conjugale.

— Ce qui m'a souvent amusé dans votre volière, observa l'oncle, c'est l'accouplement des perdrix. Je riais à voir le mâle se camper, ensuite, sur le devant de la scène, agiter glorieusement ses ailes, se dresser sur ses pattes et regarder le public d'un air faraud. Il y a là un bel exemple à montrer aux jeunes gens pour les guérir de la fatuité masculine.

— Vous ne verrez plus ce spectacle, dit Michel. Nous cessons l'élevage des oiseaux-gibiers, dont le repeuplement est assuré désormais. J'en suis heureux, car je préfère m'occuper des espèces dont la destruction est interdite. Ah! songer que nos aieux les exterminaient! C'est pourquoi Michelet s'écriait : « Une malédiction pèse sur les peuples chasseurs. » Parole exacte, car cette Némésis, vengeresse de la nature, que proclamait la Grèce antique, l'Europe d'il y a cinquante ans l'a subie.

Et le jeune homme exposa le désolant tableau des campagnes françaises et italiennes au cours de l'anarchie rurale qui s'étendit depuis la suppression des lois féodales jusqu'au rétablissement de la police par l'État. Pour avoir refusé à certains oiseaux la dîme de quelques fruits, le paysan s'était livré aux ravages des insectes.

Alors on tua les linots, les tarins; et la vigne disparut. On tua les hirondelles, les pluviers; et les moustiques infestèrent bois et cités. On tua les hiboux; et les campagnols ravagèrent les moissons. On tua les choucas, les corneilles; et les vers blancs rongèrent les prés. On tua les pinsons, les chardonnerets; et les graines nuisibles infes-

Digitized by Google

tèrent les céréales On tua les grives, les merles; et les chenilles dévastèrent les pommiers. On tua les hérons, les cigognes; et les serpents se multiplièrent. On tua les gobe-mouches, les rouges-gorges; et les mouches infectèrent les habitations. On tua les mésanges, les traquets; et les pucerons dévorèrent les fleurs. On tua les fauvettes, les rossignols; et les vers mangèrent jusqu'aux buissons. On tua les piverts, les épeiches; et les larves ligneuses eurent raison des forêts.

Tous les vices concoururent au massacre. On tua par gourmandise, par plaisir cruel. Une criminelle faiblesse laissa faire aux enfants un jeu de ces destructions. La coquetterie des femmes continua l'œuvre de mort, achevée par ce libéralisme politique qui tolérait dans les campagnes les exterminations en masse. De dérisoires arrêtés sur le hannetonage et l'échenillage n'empêchèrent point la nature violée d'opérer par l'insecte ses légitimes représailles. Et la Terre redevint stérile et muette, ainsi qu'au premier jour de la Genèse.

La réparation de cette démence coûtait maintenant à l'État plusieurs millions chaque année. Encore certaines espèces avaient-elles entièrement disparu.

Néanmoins la nature reprenait vie. Le merveilleux équilibre des espèces se rétablissait par l'assagissement de l'homme. Chaque site retrouvait la sorte de poésie que lui avait préparée la Providence à l'origine du monde. L'éclatant plumage des pics, des loriots, des huppes, restitutait aux futaies leur flore vivante. La symphonie des passereaux enchantait les jardins. L'alouette fêtait les matinées de soleil; la chouette accentuait par son hululement l'horreur nocturne des bois. Les cris du goëland et du pluvier accompagnaient la basse des tempêtes; la blanche mouette réjouissait les espaces de la mer calme.

— Et si, à mon tour, je vous parlais de mes fleurs! s'écria l'abbé. Que de merveilles là encore, et souvent dédaignées

Digitized by Google

par la frivolité humaine ! Ah ! comme la Providence a prodigué la beauté sur cette planète, où l'homme, lui, ajoute quelques actes de sainteté ou d'héroïsme, mêlés, hélas ! à combien de crimes ! Songer que des athées osent attribuer au hasard les mouvements sidéraux, l'ordre de l'univers, le pullulement des existences, la splendeur et la diversité des êtres, l'intelligence et l'amour humains ! Un semblable aveuglement fait frissonner. Lorsque, sans orgueil philosophique, on étudie la nature, on voudrait vivre à genoux et ne plus proférer une parole qui ne fût un hymne ! Encore toutes ces merveilles terrestres ne représentent-elles rien, en comparaison des ravissements que Dieu réserve à ses élus, et dont l'Apôtre déclare que nous ne saurions nous former aucune idée.

— Soit ! dit l'oncle. Mais vous avouez vous-même que la méchanceté des hommes projette une ombre fâcheuse sur ce tableau.

— Certes, reprit l'abbé. Et le dernier acte volontaire du réprouvé le fixe à jamais, par de là ce monde, dans la haine de Dieu. Oh ! la véritable horreur de l'enfer, c'est ce refus de l'amour, en quelque sorte cristallisé chez le rebelle.

Ils se turent un moment. Puis l'oncle reprit la conversation sur l'objet de leur visite. Son irrésolution et sa paresse se traduisirent par de prétendus scrupules : Avait-il le droit de dénoncer Mme Farin ? L'abbé se récria :

— Ne pas dénoncer le mal, c'est pactiser avec lui ! Je vous répète que la faiblesse à l'égard du crime constitue un crime envers l'innocence. La perte d'un innocent, l'impunité d'un coupable, voilà les deux grands scandales d'une société. Ne m'objectez pas que cette femme n'a ni tué ni volé. Elle a fait pis. Elle a, par ses commérages, brouillé plusieurs familles, séparé des époux, réduit au désespoir d'honnêtes femmes et d'intègres fonctionnaires. Et nous la laisserions en repos, quand l'avenir de nos jeunes amis est

Digitized by Google

en question! Si elle n'a point à répondre d'un délit matériel devant les tribunaux ordinaires, c'est le moins qu'elle soit notée d'infamie par le censeur, afin que la crédulité publique cesse de se faire l'involontaire complice de ses calomnies. Ah! l'Écriture énonce de redoutables menaces contre ceux qui s'abandonnent au démon de la langue!

— Cependant, objecta l'oncle, vous ne prétendez pas que je joue le rôle d'un policier et que je tende des pièges à cette femme pour la faire parler devant témoins!

— Eh! pourquoi non? L'on doit protéger à tout prix l'innocence et châtier le crime. Il exista jadis d'exécrables préjugés contre la police. Ils naquirent de la substitution du point d'honneur féodal, ce masque fréquent de l'orgueil, à la saine doctrine répressive que professait le droit canonique et que mit en œuvre l'Inquisition. Ne vous récriez pas! Je ne vante point les hideux autodafés des rois d'Espagne. Mais considérez ceci : lorsque Gilles de Retz eut torturé et pollué un millier d'enfants dans les campagnes bretonnes, la justice du duc fut absolument paralysée par les intrigues des grands seigneurs pour sauver l'un de leurs pairs; seuls, l'évêque Jean de Malestroit et l'official réussirent à obtenir la tête de l'inégalable scélérat. L'Inquisition apparaît la véritable garantie judiciaire des peuples, jusqu'à l'établissement des sénéchaussées royales. Et celles-ci, dont l'esprit eut sans cesse à lutter contre le point d'honneur de la cour, avaient recueilli le legs de l'Inquisition en tout ce qui concernait la recherche des crimes. En somme, la police moderne continue celle de l'antique Rome, de qui l'Église hérita plusieurs institutions. Mais, je le répète, rien n'est plus opposé à la vertu et à la justice que les caprices du point d'honneur et que le souci d'une fausse élégance, faite d'indifférence envers le bien et le mal. Le dénonciateur d'un coupable a droit au suprême respect. L'espion au service d'une cause juste peut devenir un héros

Digitized by Google

par le sacrifice de sa sécurité. C'est le crime qui bénéficiait jadis de cette morale mondaine devant laquelle le policier n'obtenait que mépris.

— Et ma femme qui tient Mme Farin pour une sainte ! déplora l'oncle. Il paraît qu'elle est très pieuse.

— Dévote peut-être; pieuse, assurément non. D'ailleurs, à supposer qu'elle possède certaines qualités, elle n'en est que davantage responsable de ses méchantes actions. Mais non, elle n'est pas pieuse; elle est de celles qui veulent tromper Dieu. Car le respect de la loi religieuse s'associe toujours à l'accomplissement du devoir envers nos semblables.

L'oncle hocha la tête avec découragement :

— J'aurai beau dire, je ne convaincrai jamais ma femme! . . . . . [1].

André GODARD.

[1] *Vers plus de joie* paraîtra le 20 janvier à la librairie académique Perrin (Un volume : 3 fr. 50).

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(*Suite*)

Madame Breton

Madame *Breton*, née Caron, Désirée-Honorine-Louise-Constance, est originaire de Versailles. Amenée jeune à Saumur où son père venait d'être nommé chef de musique, elle reçoit dans cette ville sa première instruction, mais vient l'achever à Angers, au pensionnat de la rue Valdemaine.

Mlle Caron ayant subi avec succès, le 15 mars 1836, les épreuves du diplôme pour l'enseignement primaire supérieur, reste chez Mlle Le Bailleul en qualité de maîtresse adjointe pendant six ans, puis va exercer les mêmes fonctions, place du Ralliement, n° 20, au pensionnat tenu par les demoiselles Blondel, auxquelles la jeune institutrice succède vers 1850.

Devenue Madame Breton, et pour des raisons de convenances[1], elle est autorisée, en septembre 1854, à venir s'installer place d'Armes, n° 6 (place de Lorraine). Peu de temps après (octobre 1856), l'institution du boulevard de Saumur, n° 5, n'ayant point prospéré, sa quatrième direc-

[1] M. Breton tenait un externat primaire, rue Ménage.

Digitized by Google

trice cède la maison à Madame Breton, qui réunit ainsi les deux groupes d'élèves.

Les annuaires du département de 1855 à 1865 inclusivement indiquent que l'institution de Madame Breton est située « Petit Champ de Mars » ?

De caractère indécis et manquant de fermeté, Madame Breton n'avait pas, quoique instruite et distinguée, les indispensables qualités d'un chef d'institution. L'établissement se maintient cependant dans des conditions acceptables.

En 1864, l'immeuble occupé par le pensionnat est acquis par une société et, l'année suivante, des « dilettanti » de la ville y font élever le « Théâtre Auber », qui ne vécut que la saison d'hiver.

Sous d'autres propriétaires, les PP. du Saint-Sacrement y construisent une chapelle. Le tout est occupé aujourd'hui par le pensionnat dit Externat Saint-Maurille.

Madame Breton, indemnisée, quitta l'enseignement et ses élèves se dispersèrent.

Mademoiselle Chupin

A la date de 1854, l'Annuaire statistique du département inscrit parmi les maîtresses de pensions, alors que Mlle Quris disparaît, le nom de Mlle *Chupin*, qui la remplace, sans nul doute.

L'institution est établie au fond d'une cour, dans une maison de la rue Saint Michel, portant le numéro 25 ; ce local n'est autre que l'ancien presbytère de la paroisse Notre-Dame.

La nouvelle maîtresse, au centre d'un quartier populeux, arrive à réunir un assez grand nombre d'élèves, et sa tante, Mlle Eugénie Chupin, ancienne institutrice communale, dont l'école se trouvait même rue, dut assister de sa vieille expérience la jeune maîtresse.

Digitized by Google

La tante et la nièce portent le même costume, antique et modeste, avec le bonnet blanc à plis plats qui achève de leur donner l'apparence de « béguines ». Elles plaisent ainsi à la population d'humbles artisans et de petits commerçants dont elles élèvent les filles. Il me semble encore les voir courtaudes et recroquevillées, trottinant serrées l'une contre l'autre, s'engager dans les rues étroites du voisinage, visiter une élève malade ou porter un secours aux malheureux ; car elles sont très charitables.

En 1865, l'institution est cédée à une collaboratrice, à *Mlle Maumigny*.

Mademoiselle Maumigny

Mademoiselle *Pauline-Émilie Maumigny*, née à Angers, le 27 avril 1838, reçoit son instruction dans la maison de Mlle Chupin ; elle obtient son brevet de capacité à Rennes, le 7 septembre 1858, et entre comme maîtresse adjointe dans l'établissement de ses bienfaitrices. La titulaire venant à succomber, Mlle Maumigny est admise à la remplacer ; sa demande est datée de décembre 1864. Malheureusement la nouvelle institutrice est de santé délicate et affectée de difformité ; elle meurt subitement en octobre 1868, à la reprise de l'année scolaire.

Pour ne pas laisser tomber la maison, la survivante des demoiselles Chupin, quoique ayant déjà dépassé la soixantaine [1], n'hésite pas à demander l'autorisation de remplacer Mlle Maumigny. L'ancienne institutrice est aussitôt agréée par l'administration et reste en fonction jusqu'à l'avènement de Mlle Augustine Daviau, qui sollicite le poste.

[1] Mlle Eugénie Chupin, née à Angers, le 13 mai 1807, brevetée le 3 août 1828, est déjà désignée sur l'Annuaire statistique du département comme institutrice communale pour le quartier Saint-Michel.

Digitized by Google

Mademoiselle Daviau

A la mort de Mlle Émilie Maumigny, arrivée dans les premiers jours d'octobre 1868, Mlle Augustine Daviau, l'une des maîtresses adjointes du pensionnat de la rue Valdemaine, est engagée à prendre la direction de l'école libre de la rue Saint-Michel. Mlle Daviau, originaire de Brissac, où elle a reçu le jour, le 27 janvier 1848, est bien jeune encore pour occuper une semblable fonction ; mais depuis qu'elle a obtenu son brevet (Rennes, 17 avril 1865), elle exerce comme institutrice chez Mlle Gellerat, et ce stage de cinq ans a mis en relief ses réelles qualités pédagogiques. De plus, le curé de la paroisse Notre-Dame, M. l'abbé Guignard, qui s'intéresse à la jeune fille, fait les démarches nécessaires pour lever toute difficulté.

Mlle Daviau est autorisée, en février 1869, à prendre la direction de l'école de jeunes filles que tient provisoirement Mlle Eugénie Chupin. L'école continue à prospérer et atteint le nombre de soixante-dix à quatre-vingts enfants, tant internes qu'externes.

En 1876, Mlle Daviau, ayant contracté mariage, licencia ses élèves, sans néanmoins abandonner tout à fait l'enseignement, car, paraît-il, restée veuve de bonne heure avec des charges de famille, madame Jamin-Daviau continua à réunir plusieurs enfants desquelles elle s'est occupée sérieusement jusqu'en ces temps derniers.

Mademoiselle Brossier[1]

La révolution de 1848 provoque un élan superbe vers l'enseignement à tous les degrés. Les écoles publiques surtout se multiplient. L'Empire, qui suit de près, s'associe

[1] Née à Château-du-Loir (Sarthe), le 5 décembre 1820.

Digitized by Google

à l'effort. La lutte devient vive entre les maisons congréganistes et les établissements laïques.

C'est sous ce nouvel état de choses que Mlle Emilie Brossier se met à la tête du pensionnat de la rue Valdemaine.

On était en 1852; le moment était loin d'être favorable.

Cependant, Mlle Brossier compte sur son expérience à Sablé. Pourvue du brevet de degré supérieur, obtenu à Angers le 27 janvier 1851, elle débuta dans une maison d'éducation florissante tenue par Mlle Guitton, sœur de deux honorables avocats établis à Angers ; de plus Mlle Emilie a pour frère un professeur fort connu et très estimé; l'important collège de Sablé le possède à titre de principal; le bon renom de celui-ci rejaillit sur sa parente.

De haute taille et de nobles manières, l'institutrice nouvelle plut aux familles et bientôt son établissement voit s'inscrire toutes les jeunes filles de la riche bourgeoisie d'Angers et des environs.

Mlle Brossier est une innovatrice; elle s'inspire du goût de l'époque; les méthodes d'enseignement sont modifiées; les livres classiques du temps de M. Adville sont changés. Ses toilettes sont du meilleur goût et font ressortir les grâces naturelles dont elle est douée. Son exquise bonté est communicative; aussi exerce-t-elle sur ses élèves un prestige inouï. Quelque chose de mondain règne dans la maison et contraste singulièrement avec la simplicité d'autrefois. Disons néanmoins que les grandes traditions laissées par les devancières persistent et que les jeunes filles du moment se montrent plus tard excellentes femmes de ménage.

Mais on innovait aussi ailleurs.

Les cours gratuits d'instruction supérieure créés rue du Musée par la municipalité et confiés à de savants professeurs, les conférences particulières organisées dans le même but amènent un certain désarroi, surtout dans les

Digitized by Google

institutions de jeunes filles. Beaucoup de familles mettent à profit pour leurs enfants ce haut enseignement. Les classes de la rue Valdemaine voient peu à peu les grandes élèves les déserter.

De nature trop timorée, Mlle Brossier s'afflige outre mesure et cède sa maison en 1863. Elle se rend boulevard des Lices, 38, avec une élite d'élèves qu'elle s'est réservée; l'accompagnent également ses deux nièces élevées par ses soins, Mlles Marie et Léonie Brossier, ainsi que Mlle Mulot, toutes les trois alors ses adjointes.

Les soucis de la concurrence et d'autres tribulations ne cessent point sur la paroisse Saint-Laud, malgré un appui précieux; les élèves ne se renouvellent pas au gré de la directrice. La santé et le caractère s'altérèrent promptement chez cette femme dont la politesse avait bien été toujours quelque peu compassée, mais qui finit par devenir d'une froideur calculée.

Minée par le chagrin, Mlle Emilie Brossier s'éteignit le 3 avril 1872, âgée de cinquante-et-un ans [1].

A la mort de sa tante, Mlle Léonie Brossier s'empresse de se faire autoriser à la remplacer.

Pourvue elle aussi du brevet pour l'enseignement primaire supérieur, obtenu à Rennes le 25 avril 1865, Mlle Léonie ayant de plus, depuis neuf ans, exercé chez sa parente les fonctions d'adjointe, est aussitôt agréée. La nouvelle maîtresse se fait seconder dans sa tâche par Mlle Faraud, puis, après trois années de vains efforts, l'institution cesse d'exister.

Mademoiselle Lesaulnier

Toute la famille Lesaulnier est vouée à l'enseignement. Le père, originaire d'Avranches [2], professe au collège de

[1] Comme Mme Adville, Mlle Brossier meurt le 3 avril et d'âge égal !

[2] En même que M. Lesaulnier, deux autres Avranchins sont aussi nommés professeurs, M. Leclair au collège d'Angers, et

Digitized by Google

Saumur; sa femme, devenue veuve en 1846, obtient la direction d'une école maternelle à Angers (asile Saint-Joseph). M. Lesaulnier fils occupe une chaire de sciences à l'école normale de la même ville, et sa sœur, Mlle Désirée Marcelline *Lesaulnier*, qui a obtenu son brevet supérieur le 22 juin 1848 étant élève au pensionnat de la rue Valdemaine, débute comme maîtresse-adjointe dans le pensionnat de Mmes Naude et Paulmier.

A la faveur de l'essor donné à l'instruction, en 1848, Mlle Lesaulnier prend à son compte la maison d'éducation des dames Naude et Paulmier; la nouvelle directrice est bien jeune, vingt-trois ans seulement[1]; pourtant elle n'hésite pas à sacrifier son avoir (six mille francs) pour entrer en possession de l'œuvre de ses devancières. L'immeuble est avantageusement situé sur les remparts de la ville avec issue sur le boulevard de Saumur et la rue Saint-Martin[2].

La demande que fait la nouvelle directrice pour être autorisée à diriger l'institution est datée du 21 août 1854; elle déclare avoir d'abord passé cinq années en qualité d'adjointe de Mmes Naude et Paulmier, puis cinq autres années comme dirigeant de fait la même maison; Mlle Lesaulnier avec de pareils antécédents ne pouvait manquer d'être agréée.

Malgré son zèle, Mlle Lesaulnier est bien loin de voir réaliser ses espérances; les pertes pécuniaires sont grandes. Dès la même année, Mlle Loiseleur, son adjointe, profite de cette détresse et obtient à des conditions avantageuses la cession du pensionnat[3].

M. Affichard au Prytanée de La Flèche. Ce dernier fut le père d'un avocat distingué du Barreau d'Angers. Ces trois collègues sont toujours restés étroitement liés. Ils ne furent pas étrangers au succès de Mlle Lesaulnier.

[1] Mlle Lesaulnier est née à Saumur le 8 août 1825.

[2] L'immeuble est actuellement occupé par le pensionnat dit de Saint-Maurille.

[3] Voir l'article consacré à Mlle Loiseleur.

Digitized by Google

Mlle Lesaulnier s'en va rue des Cordeliers, n° 12, et se borne à tenir un simple externat primaire. Mais bientôt les qualités éducatrices de la jeune institutrice se révèlent et sollicitent la confiance[1]; de hautes influences encouragent son dévouement et l'obligent à donner de l'extension à sa maison.

Dans ce but, Mlle Lesaulnier s'installe au n° 3 de la rue du Chaudron, dans un hôtel appartenant à M. Grille (22 septembre 1856). L'immeuble ayant été peu après acquis par la ville pour l'ouverture de la rue Bodinier, la directrice prend domicile au n° 13 de la rue Basse-Saint-Martin, hôtel de Terves (9 octobre 1857).

Des professeurs distingués sont appelés à collaborer à son œuvre; ce sont : MM. l'abbé Bodaire, aumônier du Lycée; Gripon, occupant la chaire de sciences au même établissement, et Albert Lemarchand, bibliothécaire de la ville. Ce chargé de l'enseignement de la littérature obtient un très vif succès par l'éclat qu'il donne à son enseignement. Il y met du zèle, car dans des causeries intimes il a déjà plaidé chaudement la haute éducation de la femme, lorsqu'il fut question, vers 1866, d'établir, au moyen des professeurs du lycée d'Angers, un cours d'enseignement secondaire pour les jeunes filles. M. Lemarchand écrivait :

« L'éducation des filles a des avantages qu'on ne doit

[1] Plusieurs familles rendirent surtout efficaces, en y contribuant, ces qualités indispensables à tout chef d'institution; je me plais à citer l'une de ces familles. Un matin, la directrice voit arriver avec des yeux rouges une fillette d'une douzaine d'années. Le regard interrogateur de la maîtresse provoque chez l'élève l'aveu suivant : « Mademoiselle, dit-elle en sanglotant, maman m'a commandé de déclarer en votre présence et devant mes camarades que j'ai été impolie envers ma gouvernante. » La réprimande suivit, mais, faite dans ces conditions, combien elle fut profitable à la coupable et au jeune auditoire; d'autant que l'enfant appartenait à une famille haut placée : c'était Mlle Louise Vallon, fille du préfet de Maine-et-Loire. (Voir une note insérée à l'article Madame Saint-Augustin).

Digitized by Google

pas se lasser de proclamer... D'abord l'instruction prémunit contre les périls du désœuvrement. Une femme instruite ne saurait se plaire parmi ces oisifs qui, suivant l'expression de Châteaubriand, « s'en vont de tous côtés bâillant leur vie » et consumant les heures en conversations insignifiantes... L'instruction chez les femmes leur prépare les plus douces consolations pour les heures de tristesse, d'abandon, de défaillances ou de changements opérés par le temps. La femme qui sait voit venir les années sans trop d'effroi, et quand le soir approche, a les ressources de son esprit cultivé pour suppléer aux richesses éphémères des matinées évanouies. C'est là ce qu'exprimait si bien Mme de Sévigné : « Jeunesse et printemps, ce n'est que vert et toujours vert ; nous autres, gens de l'automne, nous sommes de toutes les couleurs... ». On parle du danger d'exciter des imaginations déjà naturellement très vives. A ce compte, il ne faudrait pas même qu'une femme apprît à lire ; car il est hors de doute que la lecture est un stimulant de l'imagination. Il y a quelque chose de plus dangereux que de développer les facultés de l'âme, c'est de vouloir les étouffer sous le prétexte de les contenir[1]. »

A cette époque, les conférences étaient à l'ordre du jour, et MM. Bodaire, Gripon et Lemarchand excellèrent en ce genre. Le fragment suivant, relevé sur l'un des cahiers des élèves, donne une idée[2] de la compétence du professeur dé littérature et du progrès réalisé depuis le commencement du siècle sous le rapport didactique :

« En entamant avec vous la *Divine Comédie* ou le *Paradis Perdu*, ces deux créations d'une théologie si abrupte, j'ai craint d'abord que la contention ne mouillât vos fronts ou que l'ennui ne gonflât vos paupières ; et ce n'est qu'en vous voyant devant moi tenues religieusement en

[1] *Revue de l'Anjou*, année 1868.

[2] *Résumés sur la littérature étrangère.*

Digitized by Google

haleine que je me suis raffermi dans ma tâche. Une autre fois, en traversant avec vous l'atmosphère brumeuse de l'Edda, j'ai perçu vos muettes interrogations qui ont tiré de moi plus d'un éclaircissement. Une autre fois encore, dans mes leçons sur les légendes américaines, en vous parlant de fées ou de kourigans, je vous ai vues sourire, ce qui m'a amené à vous dire qu'il n'y a pas que les enfants à lire les contes de Perrault. En revanche, à l'exhibition des cauchemars de Machbeth, vous pâlissiez, ce qui m'a glacé moi-même, et il a fallu l'intérêt souverain d'une telle œuvre pour m'enhardir à achever ma lecture sans l'abréger, ainsi que j'avais fait du Niebelungen, par égard pour la fragilité de vos nerfs. »

Malheureusement, le maître cherchait surtout à briller et les enfants, pour la plupart, n'entendaient rien à cette éloquence quelque peu emphatique.

Les pères de famille en firent l'observation à la directrice. Mlle Lesaulnier vit le danger et remercia le trop savant collègue qui, depuis dix ans, enseignait ainsi la littérature. Un maître du lycée le remplaça. Fin septembre 1873, Mlle Lesaulnier vient occuper un local rue Saint-Blaise puis, en dernier lieu, 24 juin 1881, un immeuble de la rue d'Orléans (aujourd'hui rue Paul-Bert) avec entrée principale sur la rue Châteaugontier. En 1893, l'éminente institutrice, à bout de forces et non de courage, dut se résoudre au repos ; c'est avec un légitime orgueil qu'elle a vu ses anciennes élèves prendre rang dans l'élite de la société angevine, dont elles sont aujourd'hui le bon génie et l'ornement[1]. Cependant, aucune n'a répondu au rêve de leur brillant professeur. M. Lemarchand, après avoir décrit à ses élèves « la femme tour à tour au foyer domestique, au pensionnat, à l'ouvroir, la produit dans un salon en la personne de la vertueuse, aimable et intelligente

[1] M. Eusèbe Pavie, *Albert Lemarchand*, 1890, p. 131.

Digitized by Google

Catherine de Vivonne, cette reine de l'hôtel de Rambouillet[1] ». Puis, pour terminer :

« N'y aurait-il donc point parmi vous, Mesdemoiselles, une Catherine de Vivonne ou une Julie d'Angennes ? Oh ! comme de grand cœur nous lui composerions de suite une guirlande de Julie ! Et, toutefois, ce serait à la condition qu'elle fermât sa porte aux Cathos et aux Madelon, aux Vadius et aux Trissotin, aux pédants et aux bas-bleus[2] ».

Mlle Lesaulnier a obtenu depuis longtemps les palmes de l'Instruction publique et, fort appréciée de l'Administration universitaire, elle n'a cessé de faire partie du jury d'examen pour l'obtention du brevet simple ainsi que du brevet supérieur.

L.-F. La Bessière.

(A suivre.)

[1] M. Eusèbe Pavie, *Albert Lemarchand*, 1890, p. 123.
[2] M. Eusèbe Pavie, *Albert Lemarchand*, 1890, p. 125.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Novembre 1908

Moyenne barométrique : 762^{mm},01 ; minimum le 9, à 3 h. du soir, 742^{mm},40; maximum le 18, à 11 h. du matin, 771^{mm},58; écart extrême, 29^{mm},18.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 3°,84; des minima (sans abri), 3°,52; des minima (sur le sol gazonné), 2°,61 ; des maxima (sous l'abri), 11°,47; des maxima (sans abri), 12°,85; des maxima (boule noire sans abri), 15°,69; des maxima (sur le sol gazonné), 12°,46; d'une eau de source, 8°,72; du mois, 7°,85.

Minimum absolu (sous l'abri), le 10, — 3°,5 ; minimum absolu (sans abri), le 10, — 4°,3; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 10, — 5°.3; maximum absolu (sous l'abri), le 1er, 18°,7; maximum absolu (sans abri), le 1er, 22°,4; maximum absolu (boule noire sans abri), le 1er, 27°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 2, 20°,9.

Humidité relative, moyenne du mois, 84; minimum, 39, le 9, à 1 h. du soir; maximum, 100 les 1, 3, 4, 27, 30, à 7 h. du matin et 7 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 5,68; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 5, 30; la plus forte, 10,0, les 3, 4, 8, 16, 22.

Nombre de jours de soleil, 21 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 110 h. environ; fraction d'insolation, 0,40.

Pluie totale du mois, 29^{mm},6, en 10 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 7^{mm},9 le 8. Evaporation, 43^{mm},20.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 3 jours du N-E; 4 jours de l'E N-E; 7 jours de l'E; 1 jour du S-E; 1 jour du S S-E; 1 jour du S S-W; 4 jours du du S-W; 1 jour de l'W S-W; 4 jours de l'W; 2 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^m,9$. Vitesse maximum du vent le 22, à 10 h. 15 m. du soir, $16^m,4$ par seconde (vent de l'W).

Gelée, les 7, 9, 10, 27; gelée blanche, les 6, 7, 10, 18, 24, 27, 28, 29, 30 ; rosée, les 2, 4, 6, 14, 18, 20, 24, 26, 28, 29; brouillard, les 1, 3, 4, 11, 27; brouillard toute la journée, les 3, 4; brouillard sur terre, le 26 ; grêle, le 19.

Fin de la feuillaison de la vigne, le 10 novembre.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Deuxième Concert, 8 novembre 1908, sous la direction de M. Alfred Bruneau et avec le concours de M. Gaston Dubois, de l'Opéra.

Symphonie en la (Beethoven), Œuvres d'Alfred Bruneau : *L'Attaque du Moulin* (Adieux à la forêt), *La Faute de l'abbé Mouret* (Ouverture, La chambre d'Albine, La joie du jardin, Le bois de roses, Des roses au verger en traversant le parterre, L'Arbre, La mort d'Albine), *Messidor* (Scène des Semailles), *Marche Troyenne* (Berlioz).

Un nombreux public se pressait au deuxième concert, pour applaudir un des maîtres de la musique moderne.

M. Alfred Bruneau, en effet, est depuis longtemps connu et apprécié à Angers. Si tous ses auditeurs ne sont pas des initiés assez subtils pour reconnaître au passage les nombreuses intentions philosophiques et musicales que M. Destranges s'efforce si consciencieusement à leur mettre en lumière, ils savent cependant reconnaître la haute valeur d'une heureuse inspiration musicale, qui se manifeste sans recherches outrées et sans abus de formules déconcertantes.

Le concert débutait par une audition de la Symphonie en *la* de Beethoven.

Il eût paru piquant de voir un aussi grand classique interprété par un artiste aussi moderne, si on ne savait que tous deux se doivent rencontrer dans un même amour passionné de la nature, inspiratrice de la *Pastorale* et de *Messidor*.

M. Bruneau nous a donné une magistrale exécution de la symphonie de Beethoven, pleine de vie et de chaleur, de scintillements et d'une fougue toute française. De sa baguette autoritaire semblaient jaillir des lueurs nouvelles et certai-

Digitized by Google

nement il nous a fait apercevoir mille détails charmants, que nous sommes mal accoutumés à saisir aussi parfaitement.

L'orchestre s'est surpassé, entraîné à une allure dangereuse par l'intrépide évocateur.

Le fragment de l'*Attaque du Moulin* — les Adieux à la Forêt — est familier à nos oreilles. De sincères applaudissements sont venus prouver à l'auteur le vif plaisir que nous avons à l'entendre à nouveau.

M. Gaston Dubois, de l'Académie nationale de musique, nous a dit avec talent et, ce qui est plus rare, avec une voix agréable et assurée, cette page mélodieuse.

L'Ouverture, les cinq parties de la première suite d'orchestre et la Mort d'Albine, extraits de la *Faute de l'abbé Mouret*, nous étaient donnés pour la première fois.

L'œuvre est excellente, remplie d'idées poétiques et de vraie beauté. Les nombreux thèmes qui se déroulent, se mêlent, se superposent et se délient très savamment, sont traités clairement et avec charme ; il n'y a point là de diffusion pénible ni de sonorités surprenantes, au mauvais sens du mot. La science incontestable de M. Bruneau ne dessèche pas la source vive de l'inspiration.

Le public a écouté avec grand intérêt, et souvent avec grand plaisir, l'Ouverture profonde et colorée, après la grave exposition du thème de l'*Alma Redemptoris Mater*, et les six morceaux :

La chambre d'Albine;
La joie du jardin;
Le bois de roses;
Des roses au verger en traversant le parterre;
L'Arbre;
La mort d'Albine.

Je n'ose dire que cette suite n'a été jugée un peu longue. Non qu'on se fatigue à suivre ces délicates broderies de fleurs si déliées et si élégamment dessinées, mais parce que cet art curieux dégage peut-être un peu de monotonie et parce que le cœur de l'homme est sans doute inapte à synthétiser les molécules innombrables en mouvement à travers l'univers.

La griffe même du génie ne pose son empreinte que sur une seule des mille faces des choses.

Digitized by Google

La scène des Semailles de *Messidor* a été très bien dite par M. Dubois. C'est une des belles pages du musicien, une noble pensée traduite avec un peu de pesanteur et de mélancolie.

M. Bruneau s'est tellement imprégné de l'esprit du maître naturaliste, son modèle, qu'il alourdit

Le geste auguste du semeur.

Nous faisons sans regret cette constatation, qui peut être un compliment autant qu'une critique.

L'ouverture des *Troyens* de Berlioz, qui terminait le concert, pourrait être délaissée sans contrister les nombreux admirateurs du génial musicien. Elle a déjà des rides! Cette musique de défilé demande à être accompagnée d'une figuration, qui d'ailleurs n'a rien de particulièrement grec!

Troisième Concert populaire, 22 novembre 1908, avec le concours de M. Lucien Wurmser, pianiste et de M. Henry Becker, violoncelliste.

Morceau symphonique de *Rédemption* (C. Franck), *Concerto pour piano en ut mineur* (Beethoven), *Concerto en ré pour violoncelle*, prélude et allegro maestoso (Lalo), *Hungaria*, poème symphonique (Liszt), *Fantaisie pour piano et orchestre* (Louis Aubert), *Ouverture du Freyschutz* (Weber).

Nous avons eu la joie, au troisième concert, de réentendre le morceau symphonique de *Rédemption*, une des plus hautes inspirations du grave artiste à qui nous devons tant d'œuvres ardentes et fières, autrefois incomprises et maintenant universellement appréciées du grand public. Nous goûtons avec recueillement et avec une émotion profonde ces larges déploiements de sonorités où rien n'est jamais heurté, où rien n'est jamais bizarre ni banal, et nous sommes reconnaissants à ceux qui nous convient à les applaudir.

L'orchestre, sous la direction convaincue de M. Max d'Ollone, a très bien dit ce qu'il avait à dire, bien qu'on pût le souhaiter plus nourri pour une œuvre de cette ampleur.

Le *Concerto en ut mineur* de Beethoven nous a été donné plusieurs fois. M. Lucien Wurmser, dont le talent est très classique et dont le jeu consciencieux est fait de charme et de délicatesse, était particulièrement désigné pour nous en donner une excellente audition. Avec un grand respect de la pensée de l'auteur, une admirable limpidité de doigté et un

Digitized by Google

rare dédain de toute recherche d'effets vulgaires, il nous a dit l'allegro brillant et passionné, le délicieux largo empreint de poésie et le rondo léger, débordant d'une gaieté qu'on n'est pas accoutumé à rencontrer sous la plume de Beethoven, et qui ferait plutôt songer à Mozart.

M. Lucien Wurmser est un grand artiste, que nous avons déjà eu l'occasion d'entendre et dont nous serons toujours heureux d'applaudir l'art discret et élégant. Il nous a fait un plaisir infini dans le morceau qu'il a bien voulu nous donner en *bis* et qui était si bien fait pour mettre en valeur ses qualités de légèreté, de netteté et de souplesse.

Nous avons moins joui de son talent dans la fantaisie de M. Louis Aubert, non qu'il se soit montré au-dessous de lui-même dans cette musique très moderne; il a, au contraire, fait preuve des qualités de force et de virtuosité que nous étions en droit d'espérer, mais l'œuvre n'est pas de celles qui s'imposent par une première audition; elle renferme plus de science que de charme véritable et, quoiqu'elle soit aussi intéressante à l'orchestre qu'au piano, elle est difficile à suivre dans tous ses développements.

M. Becker est un violoncelliste remarquable et un des artistes fêtés de notre public.

Le Concerto de Lalo est une œuvre que nous connaissons tous de longue date, d'un coloris très chaud et très distingué; nous l'avons entendu, il y a peu d'années, interprété par un archet merveilleux; il pouvait être dangereux d'évoquer ces souvenirs.

M. Becker est un travailleur, qui s'efforce de progresser et qui y réussit incontestablement; il a du goût et il phrase avec bonheur dans tous les passages de chant et de grâce, qui sont nombreux dans l'ouvrage du voluptueux compositeur. Nous avons eu regret de ne pas entendre le Concerto en son entier; il est vrai que trois concerti dans une même séance, c'eût été abuser de la patience des détracteurs de cette forme musicale.

M. Becker a été chaleureusement applaudi et c'est justice. Oserons-nous lui demander de s'écouter plus sévèrement. Est-ce à lui, ou à son instrument, qu'il faut imputer dans les endroits de force certaines sonorités inquiétantes pour l'oreille?

L'exécution parfaite de l'*Hungaria* de Liszt est une tâche ardue. Nos vaillants artistes et leur chef s'y sont appliqués,

Digitized by Google

non sans trahir la fatigue de l'effort; c'est un morceau éblouissant, hérissé de difficultés, où l'inspiration et la richesse symphonique débordent de toutes parts jusqu'à l'exubérance.

Le concert s'est heureusement terminé par l'*Ouverture du Freyschutz*, très chère aux auditeurs de tous les âges, heureux de fredonner un air familier après avoir parcouru des dédales musicaux plus périlleux. L'orchestre a paru oublier sa fatigue précédente pour nous en donner une parfaite exécution.

***

Dans la liste des prix de vertu décernés par l'Académie française, nous remarquons :

Prix Louise Boutigny : 500 francs, aux époux Hue, à Saint-Martin-du-Bois (Maine-et-Loire).

Un prix de 500 francs, à Mme veuve Robineau, à Angers.

Un prix de 300 francs, à Mme Adèle Frouin, à Melay, (Maine-et-Loire).

Un prix de 500 francs, aux époux Lardeux, à Loiré (Maine-et-Loire).

***

M. le Dr Monprofit, à l'occasion de l'Exposition internationale de Londres, vient de se voir décerner le Grand Prix, la plus haute récompense, pour son exposition d'instruments de chirurgie et ses travaux scientifiques.

***

Dans la liste des exposants de l'Exposition de gravure originale en noir, qui se tient chez Devombez, boulevard Malesherbes, à Paris, nous relevons avec plaisir le nom de notre excellent compatriote M. Gobô, qui présente six gravures (eaux-fortes), parmi lesquelles les « Vieilles maisons d'Angers », les « Laveuses », un « Vieillard dans sa mansarde ».

En outre, M. Dujardin-Beaumetz vient d'acquérir, pour le compte de l'État, les deux magnifiques gravures (eaux-fortes) que M. Georges Gobô, avait exposées au Salon d'Automne.

***

S. A. R. Mme la comtesse de Flandre vient d'adresser à Mlle Mathilde Alanic le don gracieux d'une très belle eau-forte de sa composition. Ce travail consciencieusement artis-

Digitized by Google

tique, représentant une vue du vieux château de Bouillon, est aimablement dédié à notre distinguée compatriote, en souvenir de son séjour dans les Ardennes belges et les pages qu'elle leur consacre dans la « Romance de Joconde ».

***

Le journal *Comœdia* annonce dans les termes suivants l'entrée à la Comédie Française de notre compatriote, M. Paul Décard;

Un petit engagement vient d'être fait à la Maison de Molière.

Il s'agit d'un jeune comédien de bonne volonté, M. Décard, qui joua, il y a quelques années à l'Odéon, et qui remplacera, rue de Richelieu, dans les petites utilités, M. Laty, admis à la retraite.

M. Décard, pour l'instant du moins, ne prendra pas rang sur l'affiche.

***

Le jeudi, 5 novembre, a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine, la distribution des prix aux élèves de cette école sous la présidence de M. J.-C. Dupeyrat, préfet de Maine-et-Loire, ayant à sa droite, M. Rémond, inspecteur d'académie, et à sa gauche, M. le docteur Legludic, directeur.

Dans l'assistance citons MM. Girard, premier président de la Cour d'appel; Jousseaume, président du tribunal civil; Plédy, procureur de la République; Gazel, proviseur du Lycée; Vallée, agent-voyer en chef du département; Bernier, conseiller municipal; les professeurs de l'École; M. le médecin principal Troché et plusieurs médecins militaires; les docteurs Lepage, Quintard, Petrucci, Dubourdieu, Belot, Marchand, Adrien Mercier et A. Bouhier, administrateur des hospices, Touchet, secrétaire général, et David, receveur des hospices, etc.

En ouvrant la séance, M. le préfet a donné la parole à M. le docteur Montier, chargé du discours de rentrée.

M. le Dr Montier, professeur suppléant d'histoire naturelle, a pris pour sujet de sa leçon : *La maladie du sommeil et les trypanosomoses.*

Digitized by Google

L'attention du monde médical fut attirée, il y a quelques années, sur la maladie du sommeil, à la suite de la découverte de son mode de propagation. Il fut reconnu, en effet, en 1902 que cette affection, très anciennement connue, était provoquée chez l'homme par la piqûre d'une mouche tsétsé inoculant en même temps un parasite animal de l'embranchement des protozoaires, le trypanosome de Gambie.

Il ne faudrait pas croire cependant que ce soit là une maladie d'exception : tout au contraire, les trypanosomes sont excessivement nombreux et on en a rencontré dans le sang d'une grande partie des vertébrés. Il est vrai que beaucoup d'entre eux ne paraissent pas produire de troubles morbides chez leurs hôtes; seuls les trypanosomes des mammifères sont presque toujours pathogènes.

Le rat est très précieux pour qui veut étudier la biologie des trypanosomes; il est en effet très fréquemment porteur d'un trypanosome excessivement abondant dans son sang et inoculé par la piqûre des puces.

Parmi les trypanosomoses des mammifères, quelques-unes ont une grande importance, non seulement par leur analogie avec la maladie du sommeil, mais aussi en raison des ravages qu'elles occasionnent chez les animaux domestiques, notamment les chevaux et les bovidés, et qui sont encore une sérieuse entrave à la colonisation de certaines régions.

C'est ainsi que le *nagana*, qui se rencontre en de nombreux points de l'Afrique centrale, est infailliblement mortel pour le cheval, l'âne et le chien. Cette maladie est produite par l'inoculation du trypanosome de Bruce à la suite de la piqûre des mouches tsétsé. Livingstone, au cours de ses voyages d'exploration, avait déjà eu l'occasion d'en étudier les effets.

De même, dans l'Hindoustan, le *surra*, connu de temps immémorial, frappe les équidés et les bovidés à la suite de l'inoculation par la piqûre des mouches du trypanosome d'Evans. La maladie, faisant pour la première fois son apparition à l'île Maurice en 1902, causa la mort de milliers de chevaux et de bœufs; elle résultait de l'importation d'animaux malades venant de l'Inde.

Le *caderas*, produit par trypanosoma equinum, sévit chez les équidés de l'Amérique du Sud; dans certaines régions, tous les chevaux ayant disparu, les habitants en sont réduits

Digitized by Google

à employer exclusivement les bœufs comme animaux de trait et même comme montures.

Une autre trypanosomose animale, particulièrement intéressante par son mode de transmission, est la *dourine* produite chez les équidés reproducteurs par *trypanosoma equiperdum*. Cette maladie, qui existait en Europe au siècle dernier, a à peu près disparu grâce à l'application des règlements sanitaires; en revanche, elle est encore fréquente dans tout le nord de l'Afrique, Algérie, Tunisie, Maroc, etc. L'intérêt principal de la maladie réside en son mode spécial de contagion, qui lui a fait donner le nom de syphilis des chevaux; cette dénomination ancienne acquit une signification spéciale le jour où, les agents pathogènes des deux maladies ayant été découverts, de grandes affinités furent reconnues entre eux; de plus, de grandes ressemblances se manifestent dans certains symptômes des deux maladies.

La *maladie du sommeil* fut signalée, pour la première fois, il y a plus d'un siècle chez les nègres de la côte occidentale d'Afrique; mais jusqu'à ces dernières années on ne connaissait rien de son étiologie. En 1902, Castellani trouva des trypanosomes dans le liquide céphalo-rachidien extrait par ponction lombaire chez des nègres atteints de maladie du sommeil; or, l'année précédente, Forde et Dutton avaient découvert des trypanosomes dans le sang d'individus présentant une affection caractérisée par des accès de fièvre et à laquelle ils avaient pour cela donné le nom de trypanosomose fébrile. On reconnut bientôt qu'il s'agissait du même trypanosome et que la maladie du sommeil proprement dite constituait la phase ultime de la trypanosomose humaine. Celle-ci présente, en effet, deux phases : dans la première, le parasite se trouve dans le sang et produit des accès de fièvre comparables à ceux du paludisme ; dans la seconde, le parasite passe dans le liquide céphalo-rachidien, provoquant une réaction des centres nerveux consistant surtout en une somnolence invincible.

La maladie du sommeil règne à l'état endémique dans de nombreuses régions de l'Afrique équatoriale et de la côte occidentale et cause en certains points des ravages considérables; des villages entiers ont été dépeuplés, notamment dans l'Ouganda, où la population a été réduite en six ans de 300.000 à 100.000 habitants.

Digitized by Google

Les indigènes de la Guinée française accusent avec raison les mouches de propager la maladie; en effet, une mouche tsétsé inocule par ses piqûres l'agent pathogène de la maladie, le trypanosome de Gambie.

Ce qui caractérise malheureusement toutes ces trypanosomoses humaine et animales, c'est l'impuissance de la médication; parmi tous les traitements mis en œuvre jusqu'à ce jour, aucun n'a fait preuve d'efficacité réelle. Les mesures prophylactiques doivent donc être appliquées avec une extrême rigueur; il est indispensable d'éviter la piqûre des mouches et urgent d'entreprendre leur destruction.

La maladie du sommeil n'est pas, au sens propre du mot, une maladie contagieuse; l'intervention de la mouche est indispensable. Ceci s'applique d'ailleurs à toutes les autres maladies transmises par la piqûre des insectes. Il en ressort pour le médecin un enseignement important : l'isolement de tels malades devient barbare et inutile, en dehors de la présence de l'agent de transmission; on peut autoriser les parents à approcher et soigner sans crainte leurs malades; dans un hôpital, ceux-ci ne seront point relégués mais laissés en salle commune. De plus, il devient inutile de désinfecter leur linge, leurs objets de toilette et les locaux qu'ils ont occupés. Il est seulement indispensable de les mettre complètement à l'abri de la piqûre des insectes qui viendraient puiser dans leur sang le virus nécessaire pour faire de nouvelles victimes.

M. le Préfet prononce ensuite une charmante allocution que résument ainsi les *Archives médicales d'Angers* :

« En se rendant à l'invitation que lui a faite le Directeur, il s'est demandé tout d'abord quelle figure il ferait dans cette docte assemblée. Mais il a vite réfléchi qu'il n'avait que d'excellents motifs de saisir l'occasion qui lui était offerte d'apporter à l'École le témoignage de la sollicitude attentive du gouvernement de la République, ainsi que celui de sa vive sympathie personnelle et de sa reconnaissance. Car les professeurs sont des collaborateurs précieux de son administration et chaque jour resserre les liens créés entre eux par des œuvres communes.

« M. le Préfet rappelle qu'il y a trente ou quarante ans l'avenir était aux savants et aux ingénieurs et il évoque

Digitized by Google

toutes les conquêtes qui sont le résultat de l'effort humain quotidien.

« Mais les victoires se payent très cher. La nature résiste et se défend contre ceux qui travaillent à la dompter, tantôt d'une manière brutale et violente, tantôt avec une attitude sournoise et patiente qui semble vouloir user les courages. Mais il faut reconnaître, aujourd'hui. dans les conditions de la vie moderne, la large place conquise par le médecin.

« Le rôle du médecin a grandi avec son rôle social. Il s'est imposé et est devenu un conseiller et un guide.

« M. le Préfet rappelle, à ce sujet, que, lors de la fête du Centenaire de l'École, dans un remarquable discours, le professeur de clinique médicale a mis en relief le rôle prophylactique de la médecine et montré le médecin associé aux Pouvoirs publics pour le bien de l'humanité, indiquant les mesures de protection contre les épidémies, les meilleures conditions d'hygiène des villes et des nations, les moyens de lutter contre tous les vices et toutes les misères. Prenant texte de cette opinion, à laquelle il se rallie, M. le Préfet fait remarquer qu'une partie de la législation de la troisième République a été inspirée par le médecin : lois de travail, de la protection de l'enfance, d'hygiène, d'assistance. Des décrets récents placent l'exercice pharmaceutique sous la surveillance des Écoles et confient aux directeurs la mission de désigner les inspecteurs de pharmacie.

« S'adressant aux maîtres, M. le Préfet termine sa brillante improvisation en leur disant aimablement qu'il acquitte envers eux un devoir de reconnaissance, puisqu'ils sont ses collaborateurs. Il n'oublie pas non plus que l'École inaugure un second siècle d'existence ; il lui souhaite de franchir cette nouvelle étape avec le même succès et d'ajouter plus tard de nouvelles gloires à celles dont elle a le droit de s'enorgueillir, ainsi que la ville d'Angers. »

M. le Dr Legludic, directeur, présente le compte rendu de l'année scolaire 1907-1908.

Il rappelle la célébration du Centenaire de l'École et remercie M. le Préfet de l'honneur qu'il fait à l'École en présidant sa séance de rentrée.

Le nombre des étudiants s'est élevé à 128 ; 379 inscriptions ont été prises, soit 42 de plus que l'année précédente.

Digitized by Google

165 examens ont donné comme résultats : 132 admissions et 33 ajournements, d'où une proportion de 80 o/o de succès.

Le directeur fait connaître les résultats des concours destinés à remplir les divers emplois à l'École, les cadres de l'internat et de l'externat à l'Hôtel-Dieu. Il signale les succès des anciens élèves : M. le Dr Edmond Papin, ancien interne des Hôpitaux d'Angers et de Paris, aide d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris, a été nommé Chef de Clinique adjoint de la Clinique des maladies des voies urinaires ; M. Brac a été renommé interne provisoire des Hôpitaux de Paris et MM. Pichard, Testard et Pineau ont été reçus externes ; MM. Jouin et Guierre ont été admis à l'École du service de santé de la marine.

Il rappelle que M. le Dr Bœquel a été promu Officier de l'Instruction publique et M. le Dr Brin nommé Officier d'académie.

Il rend un hommage reconnaissant à un bienfaiteur de l'École, M. le Dr Grimoux, de Beaufort, qui lui a fait un don de six mille francs destiné, d'une part à assurer la perpétuité de deux prix de microbiologie consistant en médailles de vermeil décernées chaque année à un étudiant en médecine et à un étudiant en pharmacie et, d'autre part à fonder un prix triennal, réservé exclusivement aux étudiants anciens ou actuels de l'École et récompensant des recherches sur les affections cancéreuses, prix qui sera décerné pour la première fois en 1910.

Le directeur, faisant allusion aux travaux de commissions extra-parlementaires, signale que les vœux exprimés par elles sont favorables au maintien et au développement des Écoles préparatoires,

Il montre que le Gouvernement vient d'accroître leur influence en donnant aux directeurs la mission de désigner les pharmaciens-inspecteurs, qui, après avoir été agréés et commissionnés par les préfets, sont chargés de l'inspection des pharmacies et de la constatation des fraudes sur les substances médicamenteuses.

Il termine en citant les élogieuses paroles prononcées récemment, dans une fête universitaire, en faveur des Écoles préparatoires, par le professeur Landouzy, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

***

Digitized by Google

Le vendredi 13 novembre, les étudiants, rentrés de vacances, se réunirent au siège de leur association, rue Voltaire, pour procéder à l'élection d'un nouveau Bureau. Il s'agissait surtout de remplacer l'ancien président, M, G. Jourdain, qui, ses études achevées, vient de quitter notre ville, se faisant regretter de tous ceux qui l'ont connu.

A neuf heures, la séance est ouverte sous la présidence de l'ancien vice-président, M. Moutet. Prenant la parole, M. Moutet fait l'éloge de l'ancien président et de l'ancien Bureau et demande aux étudiants présents de leur voter des félicitations ; la demande est reçue avec enthousiasme et est votée à l'unanimité. Puis, au nom de l'Association, il remercie les membres honoraires, la presse et tous les amis des étudiants de tout ce qu'ils ont fait pour eux dans le courant de l'année 1907-1908.

A neuf heures et demie, on procède à l'élection du nouveau Bureau; furent élus, parmi les étudiants en médecine, MM. Robin, Brunetière et Grosgeorge ; parmi les étudiants en pharmacie, MM. Delalande et Travaillé ; parmi les étudiants en droit, MM. Moutet et Gauvin. On procède ensuite à l'élection du président. M, Henry Brunetière est élu à une grande majorité. Des hourrahs emplissent la salle. M. Brunetière prend la parole, remercie les étudiants de l'avoir élu et leur promet d'accomplir de son mieux sa nouvelle fonction, puis il lève la séance.

Voici le nouvelle composition du bureau : *Président :* M. H. Brunetière ; *Vice-Président :* M. Moutet ; *Trésorier :* M. Robin ; *Secrétaire :* M. Delalande ; *Vice-Trésorier :* M. Grosgeorge ; Membres du Comité : MM. Travaillé et Gauvin.

Comité sportif : MM. Mâreau (président), Bigot et Ménard.

Comité des fêtes : MM. Foare et Closier.

Le vendredi, 27 novembre, il y eut une nouvelle réunion générale. Au début de la séance, M. Grosgeorge, en remplacement de M. Robin, empêché, entretient les étudiants des questions budgétaires. Puis M. Mâreau prend la parole, expose le programme de la saison sportive assez semblable d'ailleurs à celui de l'année passée. Le Circuit cependant offrira l'occasion d'une grande fête sportive où seront sans doute invités les étudiants des autres universités.

Digitized by Google

Après M. Mâreau, M. Closier a la parole. Au nom du Comité des fêtes de l'Association, il annonce de grandes fêtes pour l'année 1908-1909. Un grand concert aura lieu le mercredi 16 décembre, dans la salle du Cirque-Théâtre, avec le concours d'artistes étrangers et de quelques artistes de la ville. Au mois de janvier, l'Association donnera un grand bal, qui semble promettre encore plus de succès que l'an dernier. Enfin quelques causeries-concerts seront organisées comme chaque année à l'Hôtel de Ville.

***

M. Joseph Denais a fait, le 17 novembre, à l'Athénée-Saint-Germain, à Paris, une conférence sur la *Turquie d'hier et d'aujourd'hui.*

On sait que M. Denais s'est donné tout entier à la tâche de faire apprécier et aimer en France le mouvement jeune turc et qu'il est l'un des français qui ont le plus fait, à l'heure actuelle, pour la Turquie. Malgré l'heure incommode de la conférence et l'interpellation du Sénat, la salle était pleine. Pendant près de deux heures, et pourtant sans épuiser son sujet, M. Joseph Denais a tenu son auditoire sous le charme.

On a particulièrement applaudi la façon dont l'orateur a jugé le précédent régime et le récit du retour triomphal du prince Sabaheddine, ami personnel, on le sait, de M. J. Denais.

M. Joseph Denais a ainsi, une fois de plus, provoqué une nouvelle manifestation franco-turque qui aura là-bas d'heureux échos.

Notre distingué collaborateur et ami a bien voulu confier à la *Revue de l'Anjou* le soin de publier cette très intéressante étude. Les Angevins seront reconnaissants à notre compatriote d'avoir pensé à eux avant tous autres, malgré les demandes qui lui ont été adressées par plusieurs grandes Revues de la Capitale.

***

Du « Figaro » :

La conférence faite par le peintre Achille Cesbron, directeur de l'Académie des Arts de la Fleur, le 22 novembre, au Grand Palais des Champs-Elysées, à l'Exposition du maître coloriste Monticelli, a été du plus haut intérêt.

Digitized by Google

Après un aperçu de l'histoire générale de l'art et de la genèse de ses différents modes, puis l'exposé d'une théorie des bases physiologiques du sentiment esthétique, le conférencier démontra le parallélisme des évolutions et la parfaite analogie des arts de la vision et des arts de l'audition et enfin leur résolution commune dans la musicalité.

Puis M. Achille Cesbron, s'exaltant devant les principales œuvres du maître musichromiste (car c'est ainsi qu'il dénomme l'art merveilleux de Monticelli), en fit un très émouvant commentaire.

A la suite de la conférence, les artistes, les assistants se réunirent et rédigèrent une pétition à l'adresse du ministère des Beaux-Arts de la Société des Amis du Louvre demandant instamment que des œuvres de Monticelli soient placées au Musée du Louvre parmi les plus pures gloires de l'Art français.

***

Nous ne saurions passer sous silence le grand succès obtenu le 25 novembre par M. Le Moy à la conférence qu'il donna dans la salle de la rue du Musée, devant un auditoire nombreux et charmé.

Le distingué professeur avait pris comme sujet *Béranger* et s'était assuré le concours de M. Deherman, ténor au Grand Théâtre, qui de sa voix fraîche et charmante voulut bien chanter quelques-unes des œuvres du grand chansonnier populaire.

Conférencier et chanteur ont été chaleureusement applaudis.

***

Le dîner du Vin d'Anjou eut lieu le 26 novembre. Aucun autre ne fut, de mémoire d'Angevins, plus brillant, dit l'*Angevin de Paris*, et l'on en citerait peu, croyons-nous, qui aient précédemment réuni autant de convives et, pour la soirée qui suivit autant d'artistes de talent.

Le dîner était présidé par M. Plaçais, dont le mandat allait expirer ce soir-là même. A ses côtés, on remarquait : MM. de Grandmaison, député, Gilles Deperrière, président de la *Société des Amis des Arts* ; Peyssonié, président de la *Société des Artistes Angevins* ; Richou, Durand, Grégoire, de Livonnière, Décard, L'Hœst, Masson de Torcy, Leroux-

Digitized by Google

Cesbron, Étienne Port, Bigeard, Rousseau, Gachet, Dr Boucard, Chesneau, Laigre, Boré, de Béjarry, Fairé, Bricard, Dolbeau, Ciret, Gablin, Dr Bonnet, Marc Leclerc, Fillion, Paul Leclerc, Guédon, Delaître, Martin, Texier, Boisnard, Lorin, Duvanel, Cardi, Roussel, Dureau, Servat, Bernier, Joubert, Lecoq, Fouillaron, Dr Furet, Rabouin, Coutant.....

Au dessert, M. Plaçais félicite tous ceux qui furent, depuis la dernière réunion, l'objet de distinctions flatteuses, notamment l'ami Décard, admis, comme on le sait, dans la Maison de Molière, et il annonce qu'il va être procédé à la nomination du nouveau Comité. Les acclamations unanimes de l'assistance ratifient le choix de : MM. Leroux-Cesbron, *président*; Cormeray, *trésorier*; Thibault, Duquesne, L'Hœst, Dolbeau.

Le nouveau président, M. Leroux-Cesbron, remercie en quelques mots ses... électeurs. M. de Grandmaison, exprime le vœu que le « Vin » délicieux de notre Anjou, ces crus exquis dont il aperçoit à ses côtés quelques heureux propriétaires, soient plus largement représentés à son dîner qui leur doit son nom. M. Deperrière promet d'envoyer pour les prochaines réunions quelques-unes de ces joyeuses « fillettes » dont a parlé M. de Grandmaison. Le président de la *Société des Amis des Arts* profite de l'occasion pour annoncer que l'Exposition annuelle organisée par elle va s'ouvrir prochainement à Angers et que, cette fois, les Artistes angevins ont été conviés à y participer d'une façon toute spéciale. M. Peyssonié remercie M. Deperrière de cette invitation, que les Artistes angevins ont acceptée, mais sans pour cela abdiquer la liberté dont ils sont jaloux de régler, à leur gré, leur exposition et d'organiser, si bon leur semble, une manifestation particulière comme celle dont ils prirent, au mois de mai, l'initiative. Enfin, après quelques mots vibrants de M. de Livonnière, on passe au fumoir.

C'est Décard qui remplit les fonctions de régisseur. Les trois coups frappés, il s'annonce lui-même et dit, avec sa verve et sa fantaisie si personnelle un conte plein de gaîté de notre cher poète Paul Soniès, l'*Œil terrible*, que l' « Angevin de Paris » espère bien publier prochainement. C'est ensuite Mme de la Barthe en qui l'on a plaisir à retrouver une aimable et charmante compatriote. Elle chante l'air de Suzanne, des *Noces au Figaro*, et l'air des Regrets du *Tasse*. M. Rousseau lui succède et exécute sur son alto avec virtuo-

Digitized by Google

sité un *Andante* de Hans Sitt. Voici maintenant M. Duquesne dont on acclame longuement le double talent d'interprète et d'auteur, car notre distingué compatriote dit une poésie composée par lui pour la circonstance : *Mon beau pays d'Anjou* et les *Réflexions d'un voyageur en Orient*. Puis on entend M. Gautier, de l'Opéra et Mlle Rabuteau. La jeune artiste, trouvant en Décard un partenaire digne d'elle, enlève brillamment avec lui une amusante saynète de Marc Sonal : *Chapeau*. Enfin la note chorégraphique, chère au public angevin, est donnée par Mlle Sandrini, de l'Opéra.

***

La Commision sportive de l'Automobile-Club de France s'est réunie, le 11 novembre, à Paris, place de la Concorde, sous la présidence de M. René de Knyff.

Elle avait à statuer définitivement sur le choix du circuit sur lequel se disputera le grand prix de l'A. C. F. en 1909.

Avant de prendre une décision, la Commission sportive qui était composée de MM. de Knyff, de Voguë, Giraud, Cuisenier, Brasier, Lehideux, Verminex, Bocandé, délégués de la Chambre syndicale, a reçu les membres de la délégation angevine, composée de MM. Monprofit, Richou, Cointreau, secrétaire général, Bessonneau et de Farcy, qui ont renouvelé leur proposition de fournir à l'A. C. F. une souscription de 100.000 francs.

Devant cette promesse, la Commission sportive a adopté officiellement le circuit de l'Anjou pour le grand prix de l'A. C. F. qui aura lieu dans la première quinzaine de juillet.

Le 21 novembre, au foyer du théâtre de Saumur, un très nombreux public avait répondu à l'appel de M. le docteur Peton, maire, et de son Conseil municipal, pour entendre la très intéressante conférence de M. Durand, le secrétaire général de l'Automobile-Club de la Sarthe.

M. Durand était entouré de M. le maire, de MM. les adjoints ; MM. Richou, Bessonneau, René Gasnier, de Farcy, Louis Cointreau, membres du Comité central d'Angers ; MM. Jamin et Carel, délégués de l'Automobile-Club de la Sarthe.

M. le docteur Peton présente en quelques paroles aimables le sympathique et dévoué conférencier.

Digitized by Google

Dans le langage clair et précis qu'on lui connaît, M. Durand fait toucher du doigt les avantages immenses qu'une course comme le Grand-Prix de l'Automobile-Club de France procure à un pays tout entier.

Le secrétaire général du Comité central, au nom de ses collègues, remercie ensuite M. le maire de Saumur, ainsi que la municipalité, de l'accueil si sympathique qu'ils leur ont réservé, ainsi que de la brillante organisation de la soirée. Il excuse M. le maire d'Angers, président du Comité central, retenu à Paris par le congrès international de gymnastique, et remercie M. Durand du dévoué concours qu'il apporte, en toute circonstances, au Circuit de l'Anjou.

Il profite de cette conférence pour annoncer aux Saumurois le grand projet de Coupe-Challenge de l'Anjou-Aviation,

Le Comité central a pris l'initiative de créer une Coupe-Challenge interclubs, entre Angers-Saumur et retour, au-dessus de la Loire. Il a voulu que cette coupe soit bien véritablement la Coupe de l'Ajou, et unir une fois de plus par un mode nouveau de locomotion les deux cités amies.

Pour terminer, il annonce que cette coupe d'aviation a déjà un partant, M. René Gasnier, qui a eu à cœur d'être inscrit le premier.

M. René Gasnier, fort aimablement, et avec une élégance de langage très remarquée, fit l'historique de la navigation aérienne, depuis la première ascension des frères Montgolfier jusqu'aux exploits des conquérants actuels de l'air. Il donna des explications fort goûtées sur les vues photographiques de ballons dirigeables et d'aéroplanes, artistiquement présentées par M. Maurice de Farcy.

Grâce à l'activité de M. René Gasnier, le distingué sportman, pilote de l'Aéro-Club de France et président de l'Aéro-Club de l'Ouest, l'intéressante épreuve d'aviation Angers-Saumur est déjà organisée dans ses grandes lignes.

La distance Angers-Saumur et retour — en suivant les bords de la Loire — atteint 90 kilomètres. Le départ sera la Maine, aux portes d'Angers, et le point d'atterrissage sera le champ de manœuvres du Chardonnet.

Le concours admet tous les types d'aéroplanes.

Nous pouvons annoncer que Angers-Saumur, dont la date

Digitized by Google

n'est pas définitivement arrêtée, sera disputé dans la semaine que précédera le Grand Prix.

***

La XXXVe fête de l'Union fédérale des Sociétés de Gymnastique de France, aura lieu cette année à Angers, les 30 et 31 mai prochain (fête de la Pentecôte) sur la place du Champ-de-Mars, dont l'abandon a été gracieusement fait par M. le comte R. de Terves, président de la Société hippique.

Le Comité et les Commissions ont été constitués dans une réunion qui a eu lieu le 14 novembre à la Mairie d'Angers, sous la présidence de M. Labesse, adjoint.

Voici leur composition :

M. Cazalet, président de l'Union Fédérale ;

Présidents d'honneur : M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. le Général de Division, M. le Maire d'Angers.

Membres d'honneur : MM. R. Gauvin, député d'Angers ; les Conseillers généraux des cantons d'Angers : Bodinier, Desêtres, Monprofit ; Mitonneau, Boulanger et Gourdon, adjoints au Maire d'Angers ; le Conseil municipal d'Angers.

Société d'organisation : Société de gymnastique et de tir d'Angers, Société mixte de tir.

Président : M. Cointreau.

Vice-présidents : MM. le Dr Labesse ; Bally ; Lemonnier ; Chouanet, Dr Jagot ; Moreau.

Secrétaire général : M. Bernier.

Secrétaires-adjoints : MM, H. Brunet ; Houssin ; Maugras.

Trésorier : M. G. Fortin fils.

Trésorier-adjoint : M. Malissou.

Moniteur général, directeur du concours : M. Mignot.

Archiviste : M. Leroy.

Membres : MM. André ; S. Bally fils ; Bessonneau fils ; Bigeard ; Bruneau ; G. Brunet ; Louis Cointreau ; Daignières ; Dugas ; Duplan ; Gandon ; Guillet ; Léon Lafarge ; Lenormand ; Marolleau ; Ed. Mercier ; Milon ; Montrieul ; Peltier ; Ponsolle ; Pottier ; Rayer ; Réthoré ; Ribalet ; Roche ; Séné ; Serres ; Touchet.

1. Commission des finances : Logement et nourriture. — M. Labesse, président, M. G. Fortin, vice-président.

2. Commission administrative : Fêtes et banquets. — M. Chouanet, président.

Digitized by Google

3. Commission technique. — M. A. Bally, président ; M. Mignot, moniteur général, directeur des concours,

4. Commission d'hygiène. — M. le Dr Jagot, président.

5. Commission du tir. — M. Lemonnier, président ; M. Moreau, directeur du tir.

***

Le 16 novembre, ont eu lieu en l'église Saint-Joseph d'Angers, les obsèques de M. Prosper Jamin, maire de Saint-Barthélemy, ancien président de la Chambre de Commerce, censeur de la Caisse d'Épargne. La grande affluence qui se pressait à cette cérémonie funèbre prouve combien le regretté défunt était estimé.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Soret, adjoint de Saint-Barthélemy ; Bideau, président de la Chambre de Commerce ; Bordeaux-Montrieux, président de la Commission des Ardoisières ; Bruas, président de la Caisse d'Epargne. Le char funèbre était orné de magnifiques couronnes en fleurs naturelles offertes par la Chambre de Commerce, par le Conseil municipal, les Écoles, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, les Prévoyants de l'Avenir et l'Avenir Cycliste de Saint-Barthélemy, par la Société Industrielle et Agricole d'Angers, par la Commission des Ardoisières, par la Caisse d'Epargne, par le Grand Cercle, etc. etc. Le deuil était conduit par M. Jamin, président du Conseil général de la Loire-Inférieure, avec ses cinq fils, MM. André, René, Léon, Michel et Louis Jamin, M. Jamin-Richou et ses fils.

Au cimetière, M. Soret, adjoint de Saint-Barthélemy, a, en termes émus, dit combien étaient grands les regrets des habitants de cette commune qui, depuis plus de trente-quatre ans ont pu apprécier la bonté de M. Jamin et les services qu'il a rendus comme conseiller municipal et maire,

M. J. Bideau, président de la Chambre de Commerce d'Angers et de Maine-et-Loire, a pris ensuite la parole et s'est exprimé en ces termes :

« Mesdames,
« Messieurs,

« La mort impitoyable s'acharne sur notre compagnie. Il y a six semaines à peine, elle frappait notre regretté collègue, M. Amédée Quintard. Elle nous ravit aujourd'hui notre cher et vénéré doyen.

Digitized by Google

« Cette mort, qui fut si brusque, nous inspire de profonds et unanimes regrets. M. Prosper Jamin était aimé et estimé de nous tous. Sa vie fut simple et digne et, dans sa carrière, que je vais vous rappeler en quelques mots, il fut toujours guidé par le dévouement et par le souci de la chose publique.

« A Paris, ses études de droit terminées, il se destina d'abord au notariat ; puis il entra chez un agent de change. Il revint ensuite à Angers où il fonda une maison de courtage qu'il administra jusqu'à la mort de son père.

« Ses idées philanthropiques lui firent accepter sans hésitation les délicates fonctions de membre du Conseil des Prud'hommes où, par son tact, son esprit de conciliation éclairé, il sut gagner la sympathie des patrons et des ouvriers. Il fut pendant trente ans administrateur de la Caisse d'Épargne et depuis longtemps il y occupait les fonctions de censeur.

« Son activité ne se borna point là. Les questions agricoles le préoccupèrent également.

« Maire de Saint-Barthélemy, il administra cette commune avec une sagesse avisée, un constant souci du bien-être de tous. Ses libéralités discrètes, l'intérêt véritable qu'il portait à ce coin de l'Anjou qu'il aimait lui valurent l'affection de ses concitoyens, qui lui témoignèrent leur confiance et leur gratitude par des réélections successives pendant de longues années.

« Administrateur de la Commission des Ardoisières, trésorier de la Société Industrielle, il était président de la Société des Propriétaires d'Angers et ses collègues du Grand Cercle lui renouvelaient unanimement la présidence depuis longtemps.

« En 1896, M. Prosper Jamin entra à notre Chambre de Commerce.

« Il en suivit tous les travaux avec attention, fit, en maintes circonstances, preuve d'une pondération qui nous était précieuse. Aussi nous le choisissions bientôt pour vice-président, puis pour président. Il s'acquitta de cette charge avec toute la conscience et la dignité que nous pouvions attendre de lui.

« Mais l'âge arrête les volontés les plus généreuses et, un jour, il nous apprit son intention de transmettre ses fonctions à une activité plus jeune.

Digitized by Google

« La Chambre le nomma alors, à l'unanimité, président honoraire, tout en le priant avec insistance de demeurer membre actif.

« Il consentit et ne cessa dès lors de nous apporter un concours assidu.

« A l'avant-dernière séance de notre Compagnie, il était encore parmi nous et malgré ses soixante-dix-huit ans rien ne nous faisait prévoir le brusque et proche dénouement d'une existence si bien remplie.

« Il s'est éteint doucement consolé par la présence de tous les siens, soutenu par la conscience d'un passé irréprochable, d'une existence utile, l'âme éclairée par un rayon d'espérance.

« Mesdames, Messieurs, avant de dire un suprême adieu à notre bon doyen, au nom de la Chambre de Commerce d'Angers, au nom de l'amitié qui me liait personnellement à Prosper Jamin, qu'il me soit permis de présenter à sa famille, à son frère, l'honorable président du Conseil général de la Loire-Inférieure, l'expression de nos plus sincères et profonds sentiment de condoléances. »

X***.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers, reconstitué et publié par le chanoine Ch. Urseau, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. — Angers, Germain et G. Grassin, 1908, in-8°. — Prix : 15 francs.

L'introduction au *Cartulaire noir de Saint-Maurice*, reproduite en partie dans le présent fascicule, donnera, mieux que n'importe quel compte-rendu, l'idée du bel ouvrage que vient de publier M. le chanoine Urseau. Nous n'insisterons donc pas autrement sur l'importance du Cartulaire et sur les services qu'il est maintenant appelé à rendre aux amis de l'histoire angevine. Mais il y a deux choses que M. l'abbé Urseau n'a pas notées dans son instructive préface : c'est d'abord l'effort considérable qu'il a dû accomplir pour mener à bonne fin son travail ; puis, ce que sa modestie d'auteur l'empêchait de mentionner, la perfection de son œuvre. Ce sont précisément ces deux points que nous tenons à faire connaître au public.

La publication du Cartulaire n'était pas une besogne ordinaire ; elle comportait un travail de reconstitution aussi long que difficile. Il ne s'agissait pas simplement de déchiffrer un manuscrit du douzième siècle et de le transcrire en suivant des règles connues, ce qui est déjà suffisamment ardu pour des professionnels. Du précieux cartulaire, brûlé, a-t-on prétendu, pendant la Révolution, il ne subsiste que deux feuillets incomplets, tout juste suffisants pour indiquer les dimensions du volume, la couleur de l'encre et le caractère de l'écriture. C'est à l'aide de copies, faites, pour la plupart, au XVIIe et au XVIIIe siècle, que M. l'abbé Urseau a pu rétablir le texte de l'original disparu. Or, ces copies ne sont pas toujours exactes. Il fallait, après les avoir glanées de tous côtés, en corriger les erreurs, en combler les lacunes, en redresser les dates et les indications. Ce sont là des recherches, des appropriations singulièrement minutieuses et délicates. Elles supposent une science approfondie, beaucoup de flair et un travail opiniâtre.

M. l'abbé Urseau est arrivé à ce très beau résultat de nous représenter le fameux Cartulaire presque en son intégralité. Mais ce n'était là qu'une partie de la tâche. Nous voulons aussi attirer l'attention des lecteurs sur la table des noms de lieux et de personnes qui termine le volume, table faite d'une façon claire, détaillée, précise, et dressée d'après les données scientifiques les plus modernes.

Nous n'entreprendrons pas une véritable critique de cet ouvrage : un tel objectif nous entraînerait trop loin. C'est à

Digitized by Google

l'usage, surtout, que les travailleurs appelés à utiliser le *Cartulaire* se rendront compte de sa valeur, et nous croyons savoir que l'auteur n'a rien négligé pour que son œuvre fût irréprochable. Il nous suffira de dire que ce volume a satisfait les juges les mieux qualifiés et les plus difficiles.

A. PLANCHENAULT.

***

Rôle politique de Pierre de Brezé au cours des dix dernières années du règne de Charles VII (1451-1461), par Pierre Bernus, archiviste. — Paris, 1908, in-8°.

M. Pierre Bernus, archiviste, a donné dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (t. LXIX, paru cette année), une étude sur le *Rôle politique de Pierre de Brezé au cours des dix dernières années du règne de Charles VII* (1451-1461).

Son travail ne forme que l'un des chapitres de l'histoire générale de notre compatriote, dont l'auteur a réuni tous les matériaux et qu'il pense pouvoir publier bientôt, sur le grand sénéchal de Normandie, qui, d'abord attaché à la personne du roi René, passa ensuite au service de Charles VII puis de Louis XI, pour lequel il se fit tuer à Montlhéry, afin de le sauver.

Ce personnage remarquable, dont Michelet a pu dire : qu'il était « *le plus complet de l'époque, politique, homme de guerre, littérateur* », méritait d'être mieux connu que par l'aridité de courtes biographies forcément limitées à des dates et aux faits principaux de l'existence à laquelle ils se rapportent.

La rapidité de sa fortune ne fut pas seulement due à la faveur dont il jouissait à la cour et auprès d'Agnès Sorel en particulier, laquelle l'appelait « *son très honoré compère et seigneur* », et qui dura jusqu'à la mort de celle-ci (1450), grâce à ses qualités brillantes, à son caractère chevaleresque et à ses avantages physiques ; mais elle fut, surtout, la récompense de sa valeur personnelle, de son courage militaire, de sa droiture et de la sagesse de ses conseils dans la direction des affaires de l'Etat, où il joua le rôle d'un véritable premier ministre, de 1443 à 1449, ainsi que dans l'administration de son gouvernement de Normandie, quand il fut déchu de sa haute situation.

Nous souhaitons réussite au jeune auteur de ce livre, qui emprunte à l'autorité de ses sources et à la méthode critique sévère avec laquelle il est conçu, traditionnelle à l'Ecole des Chartes, autant qu'à la nouveauté de ses recherches, des éléments réels de succès.

C. BALLU.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 8077-8

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

58e Année

NOUVELLE SÉRIE

6e Livraison — Décembre 1908

TOME LVII

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

Pages

Évêques et dignitaires de l'église cathédrale d'Angers (770-vers 1175). — **Ch. Urseau** 417

Poésie : *Les Moissons de bonheur*. — **L. M** 455

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (*suite*). — **B. Bois** 457

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Décembre 1908). — **A. Cheux** 475

Chronique 477

Le Concours Julien Daillière. — La séance d'inauguration de l'exposition des Amis des Arts. — Concerts populaires (Premier concert extraordinaire, quatrième concert). — Concert Botrel. — Mort du Circuit de l'Anjou. — Promotions dans la légion d'honneur et l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand; palmes académiques. — Prix et récompenses: MM. le Dr Monprofit, J.-M. Simon, René Poirier. — Conférences de MM. René Bazin, les paysages de France; Potel, La République Argentine; Casabona, Au pays du café; Robin, la Graphologie; le R. P. Boutier, l'Indo-Chine. — Un service rendu par la Société de Géographie commerciale. — L'Anjou à la vente de charité de l'œuvre des industries rurales. — Une solennité au Collège de France, M. le Dr Motais. — Une opinion sur les œuvres de Joachim du Bellay. — Les meubles de M. Berthélemy. — Nécrologie : le colonel Piétu. — **X*****.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs

Le fascicule : 1 fr. 25

Digitized by Google

ÉVÊQUES ET DIGNITAIRES

DE

L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'ANGERS

(770-vers 1175)

Hauréau avait publié, en 1856, la liste des évêques d'Angers et celle des doyens de Saint-Maurice [1]. Le travail a été repris très récemment et complété par M. L. de Farcy, qui a tenté, pour la première fois, de dresser la nomenclature complète de tous les dignitaires de la cathédrale [2]. Quel que soit le mérite de ces deux savants, plus d'une erreur s'est glissée dans leurs tables, parce qu'ils ne connaissaient pas l'existence d'un certain nombre de documents, que nous avons utilisés pour la reconstitution du *Cartulaire Noir de la cathédrale d'Angers* [3]. Les données nouvelles qu'apporte cette publi-

[1] *Gallia christiana*, t. XIV, col. 545-602. — Les listes des évêques d'Angers et des doyens de Saint-Maurice, données en 1783, par l'auteur du *Pouillé du diocèse d'Angers*, p. IX et XIV, sont trop sommaires pour être d'une grande utilité. Les notices que C. Port, dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, consacre aux évêques d'Angers sont, en général, assez précises et méritent d'être consultées.

[2] *Monographie de la cathédrale d'Angers, les immeubles par destination*, p. 121-231.

[3] Un vol. in-8° de LXV-519 pages, avec trois planches hors texte. Angers, Germain et G. Grassin, 1908.

Digitized by Google

cation, ajoutées aux renseignements que fournissaient déjà les cartulaires angevins, imprimés ou inédits, et les recueils d'annales, nous permettent de rectifier, sur des points assez importants, les listes de nos devanciers. Voilà pourquoi nous essaierons, à notre tour, d'établir aussi rigoureusement que possible l'ordre de succession des évêques d'Angers et des dignitaires de la cathédrale, doyens, archidiacres, trésoriers, chantres, maîtres-école et chapelains épiscopaux, pour toute la période qu'englobent les chartes du Cartulaire Noir, c'est-à-dire depuis l'année 770 jusqu'au dernier quart du XIIe siècle.

ÉVÊQUES

MAURIOLUS. — Il assiste au concile d'Attigny, 760-762[1]. Il reçoit, en mars 770, de Charlemagne, un diplôme d'immunité pour le monastère de Saint-Étienne, à Angers[2].

GENTIANUS. — Il figure à cette place dans le plus ancien catalogue des évêques d'Angers, daté du IXe siècle.

BENEDICTUS. — A sa demande, l'empereur Louis le Pieux renouvelle, le 23 octobre 816, les privilèges royaux qui accordaient l'immunité à la cathédrale d'Angers[3].

FLODEGARIUS. — En 829, l'empereur Louis le Pieux confirme un échange de serfs, qu'il avait conclu avec un chevalier du nom de Winnerade[4]. Il meurt un 12 juin[5].

[1] *Monumenta Germaniae, Capitularia regum Francorum*, édit. Boretius et Krause, t. I, p. 221, n° 106.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 1, p. 1 ; Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 343.

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 2, p. 4.

[4] *Ibid.*, n° 3, p. 8.

[5] *Obituaire de Saint-Maurice* (extr. dans Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 39, f° 32 r°).

Digitized by Google

ARGLEHARIUS. — Son nom, qui figure dans les listes épiscopales du commencement du XIe siècle[1], se lisait dans la rubrique d'un acte du cartulaire de la cathédrale, daté du 24 décembre 837[2].

DODO. — Les *Annales de Vendôme* fixent sa consécration en 838[3]. Un diplôme de Pépin Ier d'Aquitaine, en date du 27 février 838, l'appelle : [*Andecavensis*] *urbis futurus episcopus*[4]. Un autre diplôme du 28 mars de la même année lui donne le titre de : *Andegavis sedis episcopus*[5]. Il mourut le 9 novembre 880[6].

RAINO. — D'après les *Annales de Vendôme*, il fut consacré en 881[7]. Il vivait encore en 905[8]. L'*Obituaire de Saint-Maurice* cite son nom au 1er décembre[9], mais on ignore l'année de sa mort.

ROTHARDUS. — Son nom figure dans les catalogues épiscopaux, dès le commencement du XIe siècle[10]. L'*Obituaire de Saint-Maurice* fixe sa mort au 18 janvier, sans indiquer l'année[11].

RAINALDUS I. — Les listes épiscopales du XIe siècle

[1] Duchesne, *op. cit.*, p. 345.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 6, p. 18. Le nom de l'évêque avait été laissé en blanc dans le titre de la charte, tel que le donne l'inventaire de 1734 (Arch. de Maine-et-Loire, G 277, p. 778); mais Guy Arthaud affirme (Bibl. mun. ms. 690, ancien 624, t. I, f° 174 v°) qu'il figurait « dans la rubrique de cet acte ».

[3] *Annales de Vendôme*, ann. 838 (dans L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 53).

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 7, p. 19.

[5] *Ibid.*, n° 5, p. 14.

[6] *Obituaire de Saint-Maurice* (dans Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 39, f° 32 v°).

[7] *Annales de Vendôme*, ann. 881 (dans L. Halphn, *op. cit.*, p. 55).

[8] *Annales de Vendôme* et *Annales dites de Renaud*, ann. 905 (dans L. Halphen, *op. cit.*, p. 56 et 84).

[9] Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 39, f° 32 v°.

[10] Duchesne, *op. cit.*, p. 346.

[11] Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 39, f° 30 r°.

Digitized by Google

mentionnent son nom immédiatement après celui de *Rothardus*[1].

Hervaeus. — C'est sous son épiscopat, en 929, que Foulque Ier, comte d'Anjou, donna à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers le territoire de *Chiriacus*, aujourd'hui Saint-Rémy-la-Varenne[2].

Aimo. — Il est mentionné comme successeur d'Hervé, dans les catalogues épiscopaux du XIe siècle et dans une charte de Saint-Aubin[3]. L'*Obituaire de Saint-Maurice* cite son nom au 19 octobre[4].

Nefingus. — Il est évêque d'Angers, dès 966 au plus tard[5]. L'*Obituaire de Saint-Maurice* et les *Annales de Vendôme* fixent sa mort au 12 septembre 973[6].

Rainaldus II. — Il devint évêque immédiatement après la mort de Néfingue : *Obiit Nefingus Andecavorum episcopus II idus septembris. Cui ilico successit domnus Rainaldus inclitus et memorabilis praesul, utpote illo adhuc vivente jam designatus episcopus*[7]. Il mourut à Embrun, le 12 juin 1005, en se rendant à Jérusalem[8].

[1] Duchesne, *op. cit.*, p. 346.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 33, p. 74, et *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, édit. Bertrand de Broussillon, t. I, p. 203, n° 177. — Voir aussi *Annales de Saint-Aubin, de Vendôme* et *Annales dites de Renaud*, ann. 929 (dans L. Halphen, *op. cit.* p. 1, 35, 57 et 84).

[3] Duchesne, *op. cit.*, p. 346 ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, édit. Bertrand de Broussillon, t. I, p. 224, n° 197.

[4] Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 39, f° 32 v°.

[5] *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, édit. Bertrand de Broussillon, t. I, p. 7, 32 et 269.

[6] *Obituaire de Saint-Maurice* (dans Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 39, f° 32 r°); *Annales de Vendôme*, ann. 973 (dans L. Halphen, *op. cit.*, p. 58).

[7] *Annales de Vendôme*, ann. 973 (dans L. Halphen, *op. cit.*, p. 58).

[8] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 28, p. 62. M. L. Halphen, qui a étudié tout particulièrement cette charte, dans son travail sur *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 114, n. 2, remarque avec raison que la date de 1010, communément admise pour la mort de l'évêque Renaud, est inacceptable, car elle est contredite par plusieurs textes

Digitized by Google

HUBERTUS, Hubert de Vendôme. — Il fut consacré évêque d'Angers le 13 juin 1006[1] et mourut le 2 mars 1047[2].

et notamment par ceux qui indiquent l'avènement de son successeur Hubert de Vendôme en 1006 (Cf. L. Halphen, *op. cit.* p. 115, n. 1 et *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 3 et 106). De plus, l'évêque Renaud, d'après cette charte, arrive à Embrun « quadam feria secunda jam vesperacente », et y meurt le même jour, « in natali sancti Barnabae apostoli, qui est III idus junii », et non « in idus » ou « in idibus junii », ainsi que le portent les diverses copies. Or la concordance du lundi et du 11 juin ne se trouve, à cette époque, qu'en 1005. Il faut donc corriger MX en MV. M. L. Halphen fait encore une autre remarque importante. « Le jour débutant le matin et non le soir dans le comput du moyen âge », quand on dit que l'évêque Renaud, arrivé le lundi 11 juin au soir, est mort le même jour au moment des matines, il faut comprendre qu'il est mort le mardi 12 juin au matin. — Voir aussi le catalogue des comtes et des évêques d'Angers de l'année 1155, dans L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, pièces justificatives, n° 7, p. 354, où il est dit que Renaud fut évêque d'Angers pendant trente-deux ans : « Rainaldus II, XXXII annis ».

[1] L'année 1010, indiquée par Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 558) et d'autres, est inadmissible. Voici d'ailleurs avec quelle précision M. L. Halphen, dans son étude sur *Le comté d'Anjou au XIe siècle* (p. 115, n. 1), a déterminé l'époque exacte à laquelle Hubert de Vendôme devint évêque d'Angers : « L'année de l'ordination est donnée par les *Annales de Saint-Aubin* (*Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 3); le quantième, le 13 juin, par les notes de l'*Obit. de Saint-Serge* (*ibid.*, p. 106). Dans ce dernier texte, l'année indiquée est 1007; mais c'est une erreur de transcription : car la source de ces notes est la même que celle des *Annales de Saint-Aubin* et des *Annales de Vendôme*, et si ces dernières ne notent pas l'ordination de Hubert, du moins notent-elles la naissance de Geoffroi Martel (qui dans toutes les annales précédentes y est rattachée) sous l'année 1006. D'autre part, *l'Obituaire de Saint-Maurice* (Bibl. nat., coll. Baluze, vol. 39, f° 30 r°) dit que Hubert mourut l'an 42 de son ordination, ce qui force (sa mort étant du 2 mars 1047) à placer cette ordination avant 1007 et la fixe même très exactement en 1006, si l'on calcule en gros (comme le fait d'ordinaire cet obituaire) : an 1006 = an 1, an 1046 = an 41, an 1047 = an 42 ».

[2] L'année de la mort est donnée par les *Annales de Saint-Aubin* (L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 4) et le quantième, 2 mars, par les *Annales de Vendôme* (*ibid.*, p. 62) et les notes de l'*Obit. de Saint-Serge* (*ibid.*, p. 107). L'*Obit. de Saint-Maurice*, copie de la coll. Baluze, vol. 39, f° 30 r°, mentionne en ces termes la mort de Hubert : « VI nonas martii. Obiit domnus Hubertus praesul mitis, cleroque amantissimus, anno ab Incarnatione MXLVI (1047, *n. st.*), ordinationis ejus XLII ». Voir aussi L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 120, n. 3.

Digitized by Google

EUSEBIUS BRUNO. — Les *Annales de Vendôme* ainsi que les notes de l'*Obituaire de Saint-Serge* fixent sa consécration au 6 décembre 1047[1] et sa mort au 27 août 1081[2].

GAUFRIDUS I, Geoffroi de Tours. — D'après les *Annales de Vendôme*, il fut élu évêque d'Angers l'année même de la mort d'Eusèbe Brunon (1081) : MLXXXI. *Obiit domnus Eusebius cognomento Bruno, Andecavorum praesul, VI kalendas septembris ; cui successit domnus Goffridus, eodem anno*[3]. Il fut sacré le 8 mai de l'année suivante[4] et mourut le 10 octobre 1093[5].

GAUFRIDUS II, Geoffroi de Mayenne. — D'après les *Annales de Saint-Aubin*, il fut élu évêque d'Angers, le 23 novembre 1093[6]. Il n'avait pas encore reçu la consécration le 29 juillet 1095, puisque, à cette date, on l'appelle encore évêque « élu » : *Goffrido de Meduana, electo*

[1] L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 62 et 108.

[2] *Ibid.*, p. 65 et 108. L'*Obituaire de Saint-Maurice*, copie de la coll. Baluze, vol. 39, f° 31 v°, lui consacre cette mention : « VI kalendas septembris. Obiit domnus Eusebius episcopus Andegavensis, anno Domini MLXXXI; rexit autem ecclesiam istam annis XXXV, tribus mensibus minus ».

[3] L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 65.

[4] L'année de la consécration est donnée par les *Annales de Saint-Aubin* (L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 6 et 45) et le quantième, 8 mai, par *les Annales de Vendôme* (*ibid.*, p. 65). Dans ce dernier texte, l'année indiquée est 1081 : « cui successit domnus Goffridus, eodem anno, VIII idus mai, dominica die cathedra sublimatus episcopali »; mais c'est là une erreur, car le 8 des ides de mai tombe un dimanche, non pas en 1081, mais en 1082.

[5] *Annales de Saint-Aubin*, notes de l'*Obituaire de Saint-Serge* et *Annales de Saint-Florent*, ann. 1093 (L. Halphen, *op. cit.*, p. 6, 47, 108 et 120). D'après le catalogue des comtes et des évêques d'Angers de l'année 1155 (L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, pièces justificatives, n° 7), Geoffroi de Tours fut évêque pendant douze ans : « Gaufridus, XII annis ».

[6] L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 47. Les *Annales de Saint-Aubin* ajoutent : « Vix septem annis in episcopatu mansit ». S'il ne fut évêque que pendant sept années à peine, comme il avait résigné ses fonctions le 13 septembre (et probablement même le 12 septembre) 1100 au plus tard, c'est bien en 1093 qu'il faut placer son élection.

Digitized by Google

episcopo[1]. On croit qu'il fut sacré pendant la durée du concile qui s'ouvrit à Clermont, le 18 novembre 1095[2]. En tout cas, il avait certainement reçu le caractère épiscopal avant le 12 février 1096, puisque, ce jour-là, il souscrit comme évêque d'Angers, *ego Gaufridus Andegavensis episcopus rogatus concessi*, l'acte de fondation de l'abbaye de la Roë, et que l'année 1096 est appelée la première année de son « ordination » : *in primo anno ordinationis Gaufridi junioris episcopi*[3]. Il donna sa démission avant le 13 septembre 1100[4], pour se retirer à l'abbaye de Cluny. Il y mourut, en 1105 au plus tôt, car au mois de janvier 1105 il souscrit comme moine de Cluny, *olim episcopus Andegavensis*, une charte de cette abbaye[5]. L'*Obituaire de Saint-Maurice* cite son nom au 18 janvier[6].

Gaufridus III, Geoffroi le Jeune[7]. — Son existence est attestée par un acte daté du 13 septembre 1100, en vertu duquel il sanctionne la création, décidée en principe par son prédécesseur, de dix nouvelles prébendes dans le chapitre de la cathédrale[8]. C'est vraisemblablement en sa présence, *in praesentia domini Gauffredi, Andegavensis episcopi*, que, le 12 septembre de la même

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 63, p. 122.

[2] C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. II, p. 631.

[3] *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roë*, n° 1, f° 3 v° (copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire). Cet acte a été publié par Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 18.

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 122 *bis*, p. 208.

[5] Bernard et Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, n° 3827 (communication de M. L. Halphen). — C. Port (*Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 631) fait mourir Geoffroi de Mayenne le 19 janvier et Angot (*Dictionn. de la Mayenne*), le 12 janvier 1103.

[6] Copie de la coll. Baluze, vol. 39, f° 30 r°.

[7] Son nom n'est cité ni par Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 564), ni par M. L. de Farcy (*Monographie de la cathédrale d'Angers, les immeubles par destination*, p. 130), ni par C. Port (*Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. I, p. xxvii).

[8] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 122 *bis*, p. 208.

Digitized by Google

année, *vigilia sancti Maurilii, mense septembris, anno Domini millesimo centesimo, indictione octava*, les chanoines de Saint-Pierre d'Angers accordent aux moines de Saint-Nicolas l'exemption des droits curiaux pour l'enclos de l'abbaye [1].

Rainaldus III, Renaud de Martigné. — Élu évêque d'Angers, le 12 janvier 1102 [2], il fut transféré en 1125, à l'archevêché de Reims [3]. La durée de son épiscopat à Angers fut donc de vingt-trois ans, ainsi que le constate l'auteur du catalogue des comtes et des évêques d'Angers de l'année 1155 [4].

Ulgerius. — Il fut consacré évêque d'Angers, le 20 décembre 1125 [5], et mourut le 17 octobre 1148 [6], dans la vingt-troisième année de son épiscopat [7].

Normannus, Normand de Doué. — Les Annales angevines fixent sa consécration au 6 mars 1149 [8]. Il mourut en 1153; le 27 avril, d'après les *Annales de Saint-Aubin* et les *Annales de Saint-Serge* [9]; le 4 mai,

[1] Laurent Le Peletier, *Breviculum fundationis et series abbatum sancti Nicolai Andegavensis*, p. 38-41.

[2] *Annales de Saint-Aubin* (L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 6 et 47).

[3] Le nom de Renaud, « évêque d'Angers », est cité pour la dernière fois, le 15 décembre 1124, dans un acte par lequel Foulque V, comte d'Anjou, confirme à l'abbaye Saint-Maur la propriété des terres de Faveraie, Concourson et Soulangé (Arch. de Maine-et-Loire, H 1775). Cet acte a été publié d'après l'original par Marchegay, *Archives d'Anjou*, t. I, p. 411.

[4] L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, pièces justificatives, n° 7, p. 355.

[5] *Annales de Saint-Aubin* et *Annales de Saint-Florent* (L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 8 et 121).

[6] *Annales de Saint-Aubin*, *de Saint-Serge* et *de Saint-Florent* (L. Halphen, *op. cit.*, p. 11, 97, 100, 102).

[7] « Ulgerius, XXIII annis », d'après le catalogue des comtes et des évêques d'Angers de l'année 1155, dans L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, pièces justificatives, n° 7, p. 355.

[8] *Annales de Saint-Aubin* et *Annales de Saint-Serge* (L. Halphen, *op. cit.*, p. 11, 97 et 101).

[9] L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 13 et 101.

Digitized by Google

d'après l'*Obituaire de Saint-Maurice*[1] ; le 6 mai, d'après l'*Obituaire de Saint-Serge*[2] et l'*Obituaire du Ronceray*[3].

MATTHAEUS, Mathieu de Loudun. — Après la mort de Normand de Doué, l'évêché d'Angers resta pendant trois années sans titulaire[4]. Mathieu de Loudun, qui remplaça Normand de Doué, fut élu après le 25 avril 1156[5], et consacré au cours de la même année[6]. Il mourut en 1162 ; le 12 mars, d'après l'*Obituaire de Saint-Maurice*[7] et l'*Obituaire de Saint-Aubin*[8] ; le 13 mars, d'après les *Annales de Saint-Florent*[9].

[1] Copie de la coll. Baluze, vol. 39, f° 31 v°.

[2] Bibl. mun., ms 837 (ancien 753), f° 24 v°.

[3] *Ibid.*, ms. 849 (ancien 761), f° 31 r° et ms. 850 (ancien 762), p. 69.

[4] En effet, la bulle « Causa super controversia », par laquelle le pape Adrien IV repousse les prétentions de Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, qui réclamait le droit de désigner l'évêque d'Angers, n'est pas du 25 avril 1155, ainsi que l'a cru Guy Arthaud (Bibl. mun., ms. 691, ancien 624, t. II, f° 554 v°), mais seulement du 25 avril 1156 (voir Jaffé-Wattenbach, *Regesta Pontificum romanorum*, n° 10174, t. II, p. 188).

[5] Voir la note précédente.

[6] *Annales de Saint-Aubin, de Saint-Serge* et *de Saint-Florent* (L. Halphen, *Recueil d'annales angev. et vendôm.*, p. 14, 102, 122). — C. Port (*Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 545) affirme sur la foi d'une charte de Saint-Florent (Arch. de Maine-et-Loire, *Livre d'argent* de Saint-Florent, f° 77 v°), que Mathieu de Loudun, « élu en 1155, n'était pas encore consacré en 1156 ». Dans cet acte, Mathieu est appelé « Dei gratia, Andegavensis dictus episcopus » ; ce qui ne prouve pas qu'il n'ait pas été sacré avant cette date, puisque, dans la charte qui suit (*ibid.*, f° 77 v°), Ulger, sacré en 1125, s'intitule encore en 1140 : « Andegavorum, licet indigne dictus episcopus ». Voir aussi, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 167, 168, 173, 175, 179, p. 258, 260, 265, 267, 271, etc.

[7] Copie de la coll. Baluze, vol. 39, f° 30 r°.

[8] Bibl. mun., ms. 831 (ancien 747), f° 15 r°.

[9] L. Halphen, *Recueil d'annales angevines et vendômoises*, p. 123. Dans les *Annales de Saint-Florent*, l'année indiquée est 1161 : « MCLXI. III idus martii. Obiit Matheus episcopus, sexto anno episcopatus sui » ; mais c'est là une erreur de transcription, car, à partir de 1075 jusqu'à 1179, l'annaliste de Saint-Florent suit pas à pas et copie souvent textuellement l'annaliste de Saint-Aubin (voir L. Halphen, *op. cit.*, p. XLIII-XLIV), qui note la mort de Mathieu de Loudun à l'année 1162.

Digitized by Google

GAUFRIDUS IV, Geoffroi la Mouche. — Il devint évêque d'Angers, en 1162, après la mort de Mathieu de Loudun [1]. Il mourut en 1177, d'après les Annales angevines [2], et le 18 janvier, d'après l'*Obituaire de Saint-Maurice* [3].

DOYENS [4]

Boso. — Il est cité comme archidiacre et doyen, dans un acte, qui doit être daté entre l'été de 886 et la mi-novembre 888 [5].

ADALHARDUS. — Son nom figure dans l'acte, daté de 929, par lequel Foulque Ier, comte d'Anjou, donne à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers le territoire de *Chiriacus* [6].

ISACHARIUS [?]. — Son nom : *Isacharius diaconus*, est suivi de cette glose : *hic postea decanus fuit*, dans quelques copies de l'acte où est cité le nom du doyen *Adalhardus* [7].

ERNULFUS. — Il est doyen de Saint-Maurice, au mois de février 970 [8].

[1] *Annales de Saint-Aubin* et *Annales de Saint-Serge* (L. Halphen, *op. cit.*, p. 15, 36, 102).

[2] *Ibid.*, p. 16 et 105.

[3] Copie de la coll. Baluze, vol. 39, f° 30 r°.

[4] Les *dignités* du chapitre n'ont pas toujours été rangées dans le même ordre. Voici celui qui a prévalu : doyen, archidiacre d'Angers, trésorier, chantre, archidiacre d'Outre-Loire, archidiacre d'Outre-Maine, maître-école et chapelain de l'évêque. C'est aussi celui que nous suivrons, sauf pour les archidiacres, que nous nous proposons de grouper, parce qu'il est souvent difficile de distinguer s'il s'agit de l'archidiacre d'Angers, de l'archidiacre d'Outre-Loire ou de l'archidiacre d'Outre-Maine.

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 15, p. 37.

[6] *Ibid.*, n° 33, p. 75.

[7] *Ibid.*, p. 76, n. *l.*

[8] *Ibid.*, n° 18, p. 46.

Digitized by Google

LEBERTUS. — Il figure comme témoin dans un acte, en date du 2 juin 994, par lequel Renaud II, évêque d'Angers, accorde, au temps de Robert, abbé de Saint-Florent de Saumur, l'exemption du droit de procuration aux églises dépendant de cette abbaye [1].

ULGERIUS. — Il souscrit, à la suite de Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, l'acte par lequel, entre 1006 et 1025, Girois, fils de Josselin de Rennes, fait don à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers de l'église de Chartrené [2].

ANSALDUS. — Il est doyen de Saint-Maurice, en 1025, l'année où la cathédrale d'Angers fut consacrée par Hubert de Vendôme [3].

GOSLENUS I. — Il assiste, comme doyen, le 14 juillet 1028, à la dédicace de l'église du Ronceray, à Angers [4]. Il est encore doyen entre 1040 et 1045 [5].

[1] « Ecclesiam beati Florentii et obedientias tuas per episcopatum meum constructas vel construendas ab omni inquietudine et ab omni descensu et procuratione episcopi et clericorum Andegavensium, a presenti die usque in sempiternum absolvo et perpetua libertate confirmo... Huic rei interfuerunt et assensum prebuerunt, ex parte episcopi : Hildemannus archidiaconus, Lebertus decanus, Karitius thesaurarius... Factum est hoc apud Andegavum, mense junio, die secundo, anno VII Hugonis regis ». Arch. de Maine-et-Loire, *Livre rouge* de Saint-Florent, f° 30 r°.

[2] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, p. 287, n° 241. — Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 587) hésite à admettre Ulger au nombre des doyens de Saint-Maurice. Il est certain que, à la même époque, un autre Ulger fut doyen de Saint-Martin de Tours (1007-1024; voir Mabille, *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours*, p. 32); mais, s'il s'était agi de celui-ci dans la charte de Saint-Aubin, comme il figure à la suite de Hubert, évêque d'Angers, « S[ignum] Hucberti, presulis », il eût été appelé doyen de Tours ou autrement, et non qualifié du titre de doyen tout court : « S[ignum] Ulgerii, decani ».

[3] Voir *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 29, p. 64, n. 1.

[4] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n° 1, p. 3.

[5] *Ibid.*, n° 5, p. 8. — Sur la date de cette charte, voir L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, catalogue d'actes, n° 72, p. 265.

Digitized by Google

Hugo I. — Il souscrit la charte par laquelle, entre 1040 et 1047, Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, donne à l'abbaye Saint-Serge le monastère de Saint-Maurille de Chalonnes[1]. Il figure comme témoin, entre le 1er avril 1045 et le 5 janvier 1049, dans un acte par lequel Geoffroi Martel, comte d'Anjou, de concert avec Agnès, son épouse, donne au monastère de Saint-Serge une partie de ses droits à Saint-Melaine, Thorigné et Huillé[2].

Goslenus II. — Doyen de la cathédrale, dès le 6 janvier 1049, au plus tard[3], il souscrit, le 13 avril 1061, en même temps que Geoffroi le Barbu, comte d'Anjou, et Girard, chantre de Saint-Maurice, la charte par laquelle la comtesse Grécie avait donné aux moines de Saint-Nicolas d'Angers un fournil près *Grevia*[4].

Ansierus. — Le 26 février 1062, il signe, avec un grand nombre d'autres témoins, un acte de confraternité entre le chapitre de Saint-Maurice et l'abbaye de la Trinité de Vendôme[5]. Le 27 avril 1064, il est témoin

[1] Bibl. mun., ms. 838 (ancien 754), pièce n° 1, charte originale. — Sur la date de cet acte, voir L. Halphen, *op. cit.*, catalogue d'actes, n° 83, p. 268.

[2] *1er Cartulaire de Saint-Serge*, n° 50, f° 269 v°, d'après la copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire; Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. IV, p. 823, d'après le cartulaire de Saint-Serge. — Sur la date de cette charte, voir L. Halphen, *op. cit.*, catalogue d'actes, n° 90, p. 270.

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 45, p. 93.

[4] Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione monasterii Sancti Nicolai Andegavensis epitome*, p. 48, et L. Halphen, *op. cit.*, catalogue d'actes, n° 188, p. 299. — Cette charte, datée des ides d'avril, ne peut être que du 13 avril 1061, puisqu'elle est souscrite, d'une part, par Geoffroi le Barbu, qui succéda à Geoffroi Martel dans le comté d'Anjou, le 14 novembre 1060 (voir L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 135), et, d'autre part, par Josselin, qui est remplacé, comme doyen de Saint-Maurice, par *Ansierus*, le 26 février 1062, au plus tard (voir la note suivante).

[5] Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. I, n° 159, p. 276. — C'est cet « Ansierus, decanus Sancti Mauricii », et non « Aimericus », comme le dit Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 588), qui figure comme témoin, le 31 mai 1062, dans l'acte d'affranchissement d'un collibert du nom de Josselin (Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 401, p. 7).

Digitized by Google

d'un accord passé entre les moines de Saint-Aubin et ceux de Saint-Serge, au sujet de l'écluse du moulin de Varennes [1].

ROTBERTUS. — Il figure, à côté de Geoffroi, chantre de Saint-Maurice, et de l'archidiacre Renaud, dans une notice où les moines de Saint-Aubin relatent que Foulque le Réchin confirma, entre 1068 et le 12 juin 1070, le droit que Geoffroi Martel, son oncle, leur avait accordé de prendre du bois de chauffage et de charpente sur les terres comtales [2]. En 1075, au milieu du mois de mars : *anno ab incarnatione Domini MLXXV, indictione XIII, mediante martio mense*, il est chargé, avec le grammairien Renaud et Joubert, doyen de Saint-Laud, de trancher un différend qui s'était élevé entre les moines de Saint-Aubin et les chanoines de Saint-Martin d'Angers [3].

RAINALDUS I. — Il est doyen de Saint-Maurice en 1076 [4] et encore entre 1084 et le 26 juin 1086 [5].

GOSBERTUS. — Il est cité comme témoin dans l'acte par lequel, le 27 juin 1086, Raoul de Montrevault renonce à la perception des droits qu'il levait sur le domaine des moines de Saint-Florent de Saumur [6]. Il souscrit, le 8 août 1089, la cession de l'église Saint-Maurice de Parnay, faite à l'abbaye Saint-Aubin par un chanoine du nom de Renard [7].

[1] *1er Cartulaire de Saint-Serge*, n° 216, f° 288 v°, d'après la copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire.

[2] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 7, p. 16. — Sur la date de cet acte, voir L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, catalogue d'actes, n° 216, p. 306.

[3] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 180, p. 209.

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 50, p. 106.

[5] *Ibid.*, n° 121, p. 206, n. 1.

[6] Arch. de Maine-et-Loire, Abbaye de Saint-Florent, H 2072, n° 1.

[7] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 666, p. 160.

Digitized by Google

HUBERTUS. — Les actes mentionnent son nom, depuis la mi-carême de l'année 1090, au plus tard[1], jusqu'au 6 avril 1095[2].

GAUFRIDUS MARTINI. — Il est cité, comme doyen de Saint-Maurice, en 1095[3], à partir du 16 juillet[4]. (Voir plus loin la liste des chapelains épiscopaux).

GOSBERTUS II. — Son nom figure dans les actes, depuis le 23 juin 1096[5] jusqu'au 14 mars 1098[6].

GAUFRIDUS I. — Il est témoin, le 8 novembre 1098, de l'accord établi entre les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Serge, au sujet de la forêt des Échats[7] et son nom est cité dans l'acte par lequel, le 29 juin 1099, Eude, trésorier de la cathédrale, reconnaît les droits du chapitre sur l'autel du Crucifix[8].

STEPHANUS. — Cité, pour la première fois, le 25 mars 1100[9], il exerce la charge de doyen jusqu'après

[1] Il souscrit l'acte par lequel Joubert Païen abandonne à l'abbé Gilbert et aux moines de Saint-Julien de Tours la dîme qu'il leu contestait à Échemiré (Arch. de Maine-et-Loire, H, Saint-Julien de Tours, prieuré d'Échemiré, n° 5329 du classement provisoire). Cet acte est daté : « Anno incarnationis dominicae MLXXXVIII (1089 *n. st.*) media quadragesima ». Nous croyons avec Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 589) qu'il y a là une erreur et qu'il faut lire probar blement MLXXXVIIII (1090, *n. st*).

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 62, p. 121.

[3] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 142, p. 19.

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 63, p. 122.

[5] *Ibid.*, n° 65, p. 128.

[6] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 108, p. 125.

[7] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 890, p. 365.

[8] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 64, p. 125.

[9] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 112, p. 136. — M. Bertrand de Broussillon croit que cet acte, daté : « Actum Andecavis, anno incarnationis dominice MC, indictione VIII, VIII kalendas aprilis, episcopatus domni Gaufridi

Digitized by Google

la nomination de Renaud de Martigné à l'évêché d'Angers (12 janvier 1102[1]), qu'il avait combattue de toutes ses forces, encouragé, d'ailleurs par le chapitre, dont il était le candidat[2].

ALBERICUS. — Il est témoin, en 1102, d'une transaction passée entre Renaud de Martigné, évêque d'Angers, et les moines de Marmoutiers, au sujet de l'autel de Daumeray[3]. Ses fonctions de doyen ne l'empêchent pas de remplir celles de chapelain de l'évêque[4]. Il est encore doyen de Saint-Maurice, le 17 août 1103[5].

RICHARDUS I. — Successeur d'Aubry, en 1103[6], il exerce les fonctions de doyen au moins jusqu'au 17 octobre 1109[7].

GUILLELMUS I, Guillaume de Saumur. — Il remplace Richard Ier après le 17 octobre 1109[8] et est encore en charge le 11 juin 1118[9]. (Voir plus loin la liste des archidiacres).

secundi anno V », doit être rapporté au 25 mars 1101. Il se trompe, puisque, en 1101, Geoffroy de Mayenne n'était plus évêque d'Angers (voir, ci-dessus, la liste des évêques).

[1] Voir ci-dessus, la liste des évêques).

[2] Sur le rôle que joua le doyen Étienne dans toute cette affaire, voir Hauréau, *Une élection d'évêque au XIIe siècle*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1870, p. 548-562.

[3] Arch. de Maine-et-Loire, H, Abbaye de Marmoutiers, prieuré de Daumeray (chartes originales, nº 31 du classement provisoire).

[4] Ci-dessous, la liste des chapelains et *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nº 100, p. 184.

[5] A. Planchenault, *Cartulaire du chapitre de Saint-Laud d'Angers*, nº 45, p. 61.

[6] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nº 115, p. 119.

[7] *Ibid.*, nº 88, p. 148.

[8] Voir la note précédente.

[9] Archives de Maine-et-Loire, H, Fontevraud, domaines en Anjou, nº 74, la Pignonnière, charte originale, par laquelle Adam donne à Notre-Dame de Fontevraud vingt livres de cens, cinq arpents de vigne, cinq bordiers, *bordarios*, et la terre qu'il possède à la Pignonnière (d'après les notes de M. Saché, archiviste de Maine-et-Loire).

Digitized by Google

NORMANNUS, Normand de Doué. — La nomination de Normand de Doué aux fonctions de doyen de Saint-Maurice est postérieure au 18 juin 1118[1]. On le trouve encore, exerçant la même charge, entre le milieu de l'année 1122 et le 11 septembre 1123[2].

GAUFRIDUS II, Geoffroi d'Angrie. — Il est doyen de Saint-Maurice, depuis les dernières années de l'épiscopat de Renaud de Martigné, c'est-à-dire depuis 1123 ou 1124[3], jusqu'en 1136, au plus tard[4].

RICHARDUS II[5]. — Il est témoin, en 1136, de l'acte par lequel l'évêque Ulger, donne à l'abbaye Saint-Serge l'église de Saint-Clément-de-la-Place[6]. En 1148, il souscrit deux actes de donations faites par le même évêque au même monastère : celle de l'église de Loiré et celle des deux églises de Baugé[7].

[1] D'après Hauréau (*Gallia christiana*, t. XIV, col. 591), Normand de Doué aurait été doyen de Saint-Maurice dès le 4 avril 1117. Il est certain que le nom du doyen Normand : « Normannus decanus Andecavensis », figure dans une notice où est rapportée la donation de la chapelle de Saint-Nicolas de Craon, faite à l'abbaye de la Roë par Hugue de Craon (*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roë*, n° 6, f° 7 v°, d'après la copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire, acte publié par Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 18), et que cette donation fut ratifiée par une bulle du pape Pascal II, en date du 4 avril 1117 (Jaffé-Wattenbach, *Regesta Pontificum romanorum*, n° 6549, t. II, p. 765); mais la notice est de beaucoup postérieure au fait qu'elle relate puisque l'on y trouve les noms des archidiacres Ulger, Richard et Normand, lesquels n'entrèrent en charge qu'entre 1120 et 1123. (Voir, ci-dessous, la liste des archidiacres).

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 153, p. 246.

[3] *Ibid.*, p. 187, n. 2.

[4] Voir ci-dessous, n. 6.

[5] Raoul, *Radulfus*, que Hauréau (*op. cit.*, col. 592) et M. L. de Farcy (*op. cit.*, p. 190) font figurer comme doyen de Saint-Maurice d'Angers, à la suite de Geoffroi d'Angrie, était doyen de la cathédrale de Tours (voir *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 167, p. 258.

[6] Arch. de Maine-et-Loire, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers*, essai de reconstitution par Marchegay, p. 299.

[7] *Cartulaire de Saint-Serge*, f° 95 r° et f° 236 r°, d'après la copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

GUILLELMUS II. — Il était doyen de Saint-Maurice, avant le 17 octobre 1148, date de la mort d'Ulger[1], puisque, au temps de cet évêque, il est témoin de la donation du cimetière de Saint-Jean de Denazé, faite à l'abbaye de la Roë par Lambert, abbé de Saint-Faron de Meaux[2].

GAUTERIUS. — Il est témoin de l'acte, daté 1149-1151, par lequel Robert, abbé, et les moines de Saint-Aubin d'Angers, cèdent à Josselin de Tours, la propriété de la Roche[3].

ENJOBAUDUS. — Son nom est cité, au temps de l'évêque Normand de Doué (6 mars 1149-6 mai 1153[4]), dans l'acte par lequel Tardif le Fresengier *(Tardivus Frescengerius)* donne la moitié d'un moulin aux moines de Saint-Pierre de Chemillé[5].

HUGO II. — Il souscrit, après la mort de l'évêque Normand de Doué, c'est-à-dire, au plus tôt, après le 27 avril 1153[6], l'acte par lequel Etienne, archidiacre d'Angers, ratifie le don de l'église de Vern, fait aux moines de Marmoutiers[7].

GAUFRIDUS III. — Son nom est cité, pour la première fois, en 1160 ou 1161, dans l'acte par lequel l'évêque Mathieu de Loudun donne le patronage de la cure du Bailleul aux chanoines de Saint-Pierre-d'Angers et fixe

[1] Voir ci-dessus la liste des évêques.

[2] *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roë*, n° 104 f° 49 r°, d'après la copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire.

[3] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 453, p. 52.

[4] Voir ci-dessus la liste des évêques.

[5] Arch. de Maine-et-Loire, H, Abbaye de Marmoutiers, prieuré de Saint-Pierre de Chemillé (14e carton, chartes originales, n° 12 du classement provisoire). L'acte est copié au *Cartulaire* (papier) *de Chemillé*, n° 85, f° 45 v° (Arch. de Maine-et-Loire).

[6] Voir, ci-dessus, la liste des évêques.

[7] Arch. de Maine-et-Loire, G 785, n° 10.

Digitized by Google

les limites des paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Pierre[1]. Il n'est plus doyen en 1162, au plus tard[2].

MATTHAEUS. — Doyen de Saint-Maurice, en 1162, il est, à cette date, absent d'Angers et momentanément remplacé par l'archidiacre Geoffroi[3].

ARCHIDIACRES

L'archidiacre était, pour ainsi dire, le vicaire de l'évêque.

Le diocèse d'Angers était divisé en trois archidiaconés : l'archidiaconé d'Angers ou grand archidiaconé, l'archidiaconé d'Outre-Loire et l'archidiaconé d'Outre-Maine. Cette division n'est certainement pas postérieure au xe siècle. Dans plusieurs copies modernes de la charte no 33 du Cartulaire Noir de Saint-Maurice, datée de 929, on trouve le *s[ignum] Otberti archidiaconi Transligerensis*[4]. En 966, les trois archidiacres sont mentionnés simultanément à côté de l'évêque[5]. Dans une charte de la Trinité de Vendôme, datée de 1057 environ, il est dit que l'église Saint-Jean-sur-Loire appartient de toute ancienneté à l'archidiaconé d'Outre-Loire : *pertinens antiquitus ad jus archidiaconatus Transligerensis*[6].

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, no 232, p. 352.

[2] Voir la note suivante.

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, no 232, p. 358.

[4] *Ibid*, p. 76, n. *k*.

[5] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, no 18, p. 32.

[6] Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. I, no 110, p. 203. — Voir sur cette question L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 116, no 2. Thorode se trompe lorsqu'il écrit (*Notice de la ville d'Angers*, édit. E. L[ongin], Angers, 1897, in-8o, p. 112) : « Le premier qui ait pris la qualité d'archidiacre d'Outre-Loire est Guillaume, signataire de la donation faite au chapitre par Raoul vicomte, le 16 juillet 1095 » (ci-dessous no LXIII). C. Port (*Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. II, p. 631) attribue à l'évêque Geoffroi de Mayenne « la constitution des deux archidiaconés d'Outre-Maine et d'Outre-Loire, collègues nouveaux du grand archidiaconé ».

Digitized by Google

L'archidiacre d'Angers, appelé aussi : *archidiaconus urbis, cardinalis archidiaconus*, signait souvent les actes avant les deux autres archidiacres et quelquefois même avant le doyen. Il n'est pas rare néanmoins de voir tantôt l'archidiacre d'Outre-Loire, tantôt l'archidiacre d'Outre-Maine souscrire avant ses collègues des chartes qui intéressent particulièrement son archidiaconé [1].

FROTBERTUS. - Il était archidiacre, en 864, d'après l'analyse latine d'une charte de Saint-Maurice [2].

HERMENULFUS, BOSO, ALDRICUS. — Leurs noms sont cités dans un acte par lequel, entre l'été de 886 et la mi-novembre 888, l'évêque Rainon cède aux moines de Saint-Sauveur de Prüm un terrain situé entre l'église Sainte-Geneviève et le mur de la cité d'Angers [3]. *Boso* est qualifié : *archidiaconus et decanus*. (Voir ci-dessus la liste des doyens).

OTBERTUS. — Il souscrit, en qualité d'archidiacre : *Otbertus archidiaconus*, l'acte, daté de 929, par lequel Foulque Ier, comte d'Anjou, donne le territoire de *Chiriacus* à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers [4]. Quelques copies modernes de cette charte le qualifient archidiacre d'Outre-Loire : *archidiaconus Transligerensis* [5].

ROTGERIUS, BURCHARDUS, ERNUSTUS. — Ils souscrivent, au mois d'avril 966, l'acte par lequel l'évêque Nefingue restitue à l'abbaye Saint-Aubin une vigne

[1] Voir, par exemple, Arch. de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Saint-Pierre de Chemillé, dossier 13, la charte intitulée : « Qualiter Petrus, filius Segebranni, reddidit nobis ecclesiam Sanctae Mariae de Chimilliaco », et le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, édit. Bertrand de Broussillon, t. I, n° 174, p 199.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 34, p 77.

[3] *Ibid.*, n° 15, p. 37.

[4] *Ibid.*,, n° 33, p. 75.

[5] *Ibid.*, p. 76, n. *k*.

Digitized by Google

située dans la banlieue d'Angers[1]. *Buchardus* et *Ernustus* sont cités, en outre, dans deux actes, datés de 970[2].

HILDEMANNUS. — Il écrit, en qualité de chancelier de Saint-Maurice : *Hildemannus archidiaconus atque cancellarius scripsit*, l'acte par lequel Foulque Nerra, pour expier les massacres de la bataille de Conquereuil, accorde, en 993, l'immunité au cloître de Notre-Dame et de Saint-Maurille, dépendant de la cathédrale[3]. Son nom est cité, l'année suivante, dans un acte de l'abbaye Saint-Florent[4].

WIDO, BURCHARDUS, JOSCELINUS. — Ils souscrivent, en 1025, la charte de la dédicace de la cathédrale[5]. Dans cet acte, Gui est qualifié trésorier et archidiacre : *archiclavis et archidiaconus*. C'est le *Wido*, qui, en qualité de trésorier, donna l'église du Lion-d'Angers à l'abbaye Saint-Aubin[6].

BERENGARIUS. — Bérenger, le fameux hérésiarque, fut à la fois archidiacre et trésorier[7]. Il est mentionné, dans les chartes angevines, de 1040 à 1060[8]. D'autres documents permettent d'affirmer qu'il conserva le titre

[1] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 18, p. 32.

[2] *Ibid.*, t. I, n° 21, p. 38, et *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 18, p. 46.

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 27, p. 60.

[4] Arch. de Maine-et-Loire, *Livre rouge* de Saint-Florent, f° 30 r° (voir ci-dessus la liste des doyens au mot : *Lebertus*).

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 29, p. 65.

[6] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t., n° 160, p. 185. — Voir ci-dessous la liste des trésoriers.

[7] Voir les références indiquées ci-dessous, liste des archidiacres, aux mots : *Rainaldus*, *Goscelinus*.

[8] Voir notamment : *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 45, p. 94 ; *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, édit. Métais, n°s 40, 72 et 97, p. 90, 164 et 177 ; *Livre noir* de Saint-Florent, n° 281, copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire ; Laurent Le Peltier, *Breviculum fundationis Sancti Nicolai*, p. 20.

Digitized by Google

d'archidiacre, non seulement jusqu'après 1065[1], mais même jusqu'en 1079, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où, après avoir abjuré son hérésie au concile de Latran (février 1079), il fut définitivement abandonné par l'évêque Eusèbe Brunon[2]. (Voir plus loin la liste des trésoriers).

RAINALDUS, GOSCELINUS. — Ils figurent comme témoins, quelquefois à la suite de Bérenger, dans un grand nombre d'actes, entre 1040 et le 26 mars 1053[3]. L'archi-

[1] Vers 1064, Bérenger, dans une lettre adressée par lui au cardinal Étienne, se plaint des violences dont il est l'objet de la part de Geoffroi le Barbu, comte d'Anjou, et il dit : « Noverit ergo bene affecta erga me humanitas vestra omnia que mihi apud Andegavem munificentia divina contulerat odium comitis perturbasse, accessum ad urbem et quam Andegavensi ecclesiae clericus archidiaconusque debebam frequentiam per plures jam annos omnino pernegasse » (Sudendorf, *Berengarius Turonensis oder eine Sammlung ihn betreffender Briefe*, Hamburg et Gotha, 1850, in-8°, p. 224, n° 16; L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 138, n. 2). Un peu plus tard, vers 1065, le pape Alexandre II écrit à l'archevêque de Tours et à l'évêque d'Angers pour leur enjoindre de rappeler le comte d'Anjou à la modération envers l'archidiacre Bérenger : « Relatum est nobis G[aufridum] comitem quorumdam suorum instinctu qui confratri nostro domno Beringerio sacerdoti inimicantur, in ejusdem odium quasi sub defensione christiane fidei exarsisse adeo ut in aecclesia Andegavensi, in qua ipse confrater noster archidiaconii honore fungitur, officium suum minis suprafati comitis implere perterritus non audeat. Quapropter fraternitati vestre, nobis dilecte, mandavimus quatenus ipsi comiti nostra vice precipiatis ne ulterius hac occasione supradictum virum inquietare presumat » (Bishop, *Unedirte Briefe zur Geschichte Berengar von Tours*, dans l'*Historisches Jahrbuch* du *Görres Gesellschaft*, t. I, 1880, p. 274, n° 3 (*Jaffe-Wattenbach, Regesta Pontificum romanorum*, t. I. p. 577, n° 4588); L. Halphen, *op. cit.*, p. 139, n. 1.

[2] Voir Bröcking, *Die Lossagung des Bischofs Eusebius von Angers von Berengar von Tours*, dans *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. V, 1891, 1re partie, p. 361-365 (avec la correction du t. VI, 1891, 2e partie, p. 232), et du même, *Bischof Eusebius von Angers und Berengar von Tours*, même recueil, t. XII, 1894-95, 2e partie, p. 344-350; L. Halphen, *op. cit.*, p. 138 et 197.

[3] Bibl. mun., ms. 838 (ancien 754), pièce n° 1, charte originale; *1er cartulaire de Saint-Serge*, n° 50, f° 269 v°, d'après la copie de Marchegay, aux Archives de Maine-et-Loire; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. I, n° 97, p. 177; *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 45 et 52, p. 94 et 111.

Digitized by Google

diacre Josselin est probablement le même que celui dont le nom est cité dans la charte de la dédicace de l'église Saint-Maurice[1].

Rainaldus, Landricus. — Après 1053, à côté de Renaud, qui reste en charge, les actes mentionnent, au moins jusqu'en 1058, Landri[2], qui était archidiacre d'Outre-Loire[3]. Renaud fut en même temps archidiacre et maître-école. Les actes, surtout à partir de 1056, l'appellent grammairien et archidiacre de Saint-Maurice : *grammaticus et archidiaconus sancti Mauricii*[4].

Rainaldus, Gaufridus. — Renaud continue d'exercer les fonctions d'archidiacre et de maître-école jusqu'en 1075, mais, à partir de 1060 environ, Landri est remplacé par Geoffroi, que les actes surnomment Geoffroi le Saintongeais : *Gaufridus Sanctonicus, Gaufredus Sanctonensis*[5].

Gaufridus, Marbodus, Garnerius. — Geoffroi le Saintongeais reste en charge au moins jusqu'au 8 août 1089,

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 29, p. 65.

[2] Arch. de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Chalonnes, cirographe où sont établis les droits respectifs des « religieux qui habiteront tant le prieuré de Saint-Maurille de Chalonnes, appartenant à Saint-Serge, que le prieuré de Saint-Vincent, appartenant à Marmoutiers »; *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 46, p. 98, Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, nos 6 et 160, p. 15 et 185; *1er cartulaire de Saint-Serge*, n° 314, f° 137 r°, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire; *2e cartulaire de Saint-Serge*, n° 314, f° 137, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire, et p. 142 de l'analyse de M. G. Durville (*Manuscrits du Musée Dobrée. Le cartulaire de Saint-Serge d'Angers*, Nantes, 1903, in-8°). — Le *Second cartulaire de Saint-Serge*, que nous citons ici pour la première fois, d'après la copie de Marchegay, est conservé en original au Musée Dobrée, à Nantes.

[3] Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. I, n° 110, p. 203.

[4] Voir ci-dessous la liste des maîtres-école, au mot : *Rainaldus*.

[5] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, nos 7, 77, 106, 180, 218 et 263, p. 16, 94, 118, 209, 253, 304, et t. II, n° 401, p. 7; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. I, n° 159, p. 276; *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 49, p. 105.

Digitized by Google

qualifié, à cette date : *thesaurarius et archidiaconus*[1]. A côté de lui on voit figurer : Marbeuf, maître-école de Saint-Maurice, à partir de l'année 1076[2], et Garnier, à partir de l'année 1084[3]. Marbeuf est archidiacre d'Angers, en 1090[4].

MARBODUS, GUILLELMUS, GARNERIUS. — Depuis l'année 1092, au plus tard, jusqu'à la nomination de Marbeuf à l'évêché de Rennes (mars 1096)[5], les trois archidiacres sont : Marbeuf, archidiacre d'Angers; Guillaume, archidiacre d'Outre-Loire et Garnier, archidiacre d'Outre-Maine[6].

HUBERTUS, GUILLELMUS DE SALMURO, GARNERIUS. — Ils sont archidiacres, depuis la nomination de Marbeuf à l'évêché de Rennes, jusqu'après le 14 avril 1110[7].

[1] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 666, p. 160.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 50, p. 106. — L. Ernault (*Marbode, évêque de Rennes*, Rennes, 1890, in-8°, p. 63) croit que Marbeuf fut archidiacre d'Angers dès avant 1076, « car dans une charte du cartulaire de Saint-Aubin, dit-il, on voit figurer en même temps, comme témoins, Rainaud, maître-école, et Marbode, archidiacre. Or, Rainaud était mort vers 1076 ». Il est possible que Marbeuf ait été archidiacre dès avant 1076, mais, dans l'acte auquel L. Ernault fait allusion, Marbeuf n'est pas qualifié archidiacre ; il est appelé chanoine (voir Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 77, p. 94).

[3] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 58, p. 78 et t. II, n° 403, p. 10.

[4] Arch. de Maine-et-Loire, H 5239 (classement provisoire), Saint-Julien de Tours, prieuré d'Échemiré.

[5] L. Ernault, *op. cit.*, p. 150-151.

[6] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 57, 59, 61, 62, 63, 71, 72, 73, 75, 76, 78, 149 et 151, p. 116, 119, 120, 121, 123, 128, 132, 134, 242, 243; Arch. de Maine-et-Loire, *Livre blanc* de Saint-Florent, f° 13 v°; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 412, p. 20; *1er cartulaire de Saint-Serge*, f° 308 v°, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire.

[7] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 64, 71, 75, 77, 78, 81, 83, 93, 115, 122 *bis*, 146, 163, p. 125, 138, 144, 146, 148, 154, 159, 172, 199, 209, 239, 255; Arch. de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Daumeray, chartes originales (n° 31 du classement provisoire); *Brevi-*

Digitized by Google

GUILLELMUS DE SALMURO, HUBERTUS, STEPHANUS. — A partir de l'année 1112, au plus tard, les trois archidiacres sont : Guillaume de Saumur, doyen et archidiacre d'Outre-Loire, Hubert, archidiacre d'Angers, et Étienne, chantre et archidiacre d'Outre-Maine [1]. Ils exercent les mêmes fonctions en 1113 [2].

GUILLELMUS DE SALMURO, GUILLELMUS MUSCA, STEPHANUS. — Entre le 20 décembre 1115, au plus tard [3], et le 18 octobre 1116, date de la mort de l'archidiacre Étienne [4], Guillaume la Mouche remplace Hubert, en qualité d'archidiacre d'Angers [5].

GUILLELMUS MUSCA, GUILLELMUS DE SALMURO, ULGERIUS. — Ulger, maître école de la cathédrale, figure pour la première fois comme archidiacre entre le 19 octobre 1116 [6] et le 30 juin 1118 [7], à côté de Guillaume la Mouche, qualifié en 1120 : *archidiaconus urbis* [8], et de Guillaume de Saumur [9].

culum fundationis Sancti Nicolai, p. 40; 2e *cartulaire de Saint-Serge*, n° 274, f° 118, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire, et p. 126 de l'analyse de M. G. Durville (*Manuscrits du Musée Dobrée. Le cartulaire de Saint-Serge d'Angers*); A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, nos 44, 45 et 55, p. 59, 60 et 74; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, n° 412, p. 173.

[1] A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 5, p. 6; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, n° 427, p. 197.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 79, p. 149; Arch. de Maine-et-Loire, *Livre rouge* de Saint-Florent, f° 30 v°; *Ibid.*, *Livre blanc* de Saint-Florent, f° 13 r°.

[3] Arch. de Maine-et-Loire, H, Saint-Julien de Tours, prieuré d'Échemiré, chartes originales, n° 3.

[4] « XV kalendas novembris. Obiit Stephanus, cantor et archidiaconus, propter servitium hujus ecclesiae ab hostibus interremptus, anno Domini MCXVI ». (*Obituaire de Saint-Maurice*, copie de la collection Baluze, vol. 39, f° 32 v°).

[5] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, nos 50, 52, 54, p. 43 et 45.

[6] Voir ci-dessus, n. 4.

[7] Arch de Maine-et-Loire, H, Fontevraud, Domaines en Anjou, n° 74, la Pignonnière (voir ci-dessus, p. xxxvii n. 4).

[8] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 109, p. 189.

[9] *Ibid.*, nos 89 et 112, p. 166 et 195.

Digitized by Google

ULGERIUS, RICHARDUS, NORMANNUS. — Richard de Laval et Normand, qu'il ne faut pas confondre avec Normand de Doué, doyen de Saint-Maurice[1], deviennent archidiacres en 1123, au plus tard[2]. Ils restent les collègues d'Ulger, jusqu'à la nomination de celui-ci à l'évêché d'Angers (20 décembre 1125)[3].

RICHARDUS, NORMANNUS, BUAMUNDUS. — A partir de la nomination d'Ulger à l'évêché d'Angers, jusqu'au moins en 1136, les trois archidiacres sont : Richard de Laval, archidiacre d'Angers, Normand, archidiacre d'Outre-Loire, et Bohémond, archidiacre d'Outre-Maine[4].

BUAMUNDUS, NORMANNUS, RADULFUS. — Raoul devient archidiacre d'Outre-Maine au plus tard en 1138[5]. Il reste en charge, de même que Bohémond et Normand, au moins jusqu'en 1148[6].

VASLETUS. — A la date du 10 juin 1151, Vallet, maître-école de la cathédrale, remplissait en même

[1] Ils figurent, en effet, l'un à côté de l'autre, dans la notice de la donation de la chapelle Saint-Nicolas de Craon à l'abbaye de la Roë : « Id ipsum firmatum fuit in capitulo Sancti Mauricii Andecavensis, consedentibus et concedentibus quorum nomina subscripta sunt : Normannus decanus Andecavensis audivit et concessit; Richardus, Normannus, archidiaconi... » (*Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roë*, n° 6, f° 7 v°, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire), acte publié par Baluze, *Miscellanea*, t. III, p. 18.

[2] Laurent Le Peletier : *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione Sancti Nicolai Andegavensis*, p. 54; ci-dessous, nos XCII et CXLIV.

[3] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n° 222, p. 141; 2e *cartulaire de Saint-Serge*, n° 103, f° 44 r°, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire, et p. 158 de l'analyse de M. G. Durville (*Manuscrits du Musée Dobrée. Le cartulaire de Saint-Serge d'Angers*); *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 129, p. 216.

[4] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, nos 56 et 356, p. 46 et 217; Arch. de Maine-et-Loire, G 1541, f° 6; *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 164, 167, 192, 203, p. 256, 258, 284, 301.

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 142, p. 233.

[6] 1er *cartulaire de Saint-Serge*, fos 95 r° et 236 r°, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

temps les fonctions d'archidiacre : *magister Vasletus, archidiaconus*[1]. (Voir plus loin la liste des maîtres-école).

STEPHANUS, GAUFRIDUS, GERORIUS. — Étienne de Montsoreau est archidiacre d'Outre-Maine, en 1152[2]. En 1155, il a pour collègues Geoffroi et Girois[3].

GAUFRIDUS DE SANCTO SATURNINO, GAUFRIDUS DE POCÉ, STEPHANUS. — En 1160, les trois archidiacres sont : Geoffroi de Saint-Saturnin, archidiacre d'Angers, Geoffroi de Pocé, archidiacre d'Outre-Loire, et Étienne de Montsoreau, archidiacre d'Outre-Maine[4]. Geoffroi (probablement Geoffroi de Saint-Saturnin) et Étienne exercent encore leurs fonctions en 1164[5].

RICHARDUS, HUBERTUS, ALBERICUS. — Richard, *Ricardus magister archidiaconus*, et Hubert, *Hubertus Transligerensis archidiaconus*, sont cités dans l'acte par lequel, en 1166, un nommé *Albertus Cochio* reconnaît que la meunerie des moulins de Salomon appartient aux religieux de Saint-Pierre de Chemillé[6]. Aubri souscrit la charte par laquelle, un peu plus tard, l'évêque Geoffroi la Mouche notifie la dite reconnaissance[7].

HUBERTUS, ROBERTUS, STEPHANUS. — Ils sont en charge, depuis 1177 au plus tard[8], jusqu'en 1183[9].

[1] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 864, p. 337.

[2] Archives de Maine-et-Loire, G 785, n° 10.

[3] *Ibid.*, n° 12.

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 232, p. 252; *1er cartulaire de Saint-Serge*, f° 149 r°, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire.

[5] A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 37, p. 51.

[6] Arch. de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Chemillé, chartes originales, dossier n° 13.

[7] *Ibid.*, dossier n° 14.

[8] Arch. de Maine-et-Loire, G 334, f° 11, G 452, f° 1.

[9] C. Port, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, documents, n° 7, p. VI.

Digitized by Google

TRÉSORIERS

BALTHARIUS. — Son nom : *Baltharius archiclavis*, est cité dans une charte de Rainon, évêque d'Angers, datée entre l'été de 886 et la mi-novembre 888[1].

WALTERIUS. — Il est appelé, en 970, *archiclavis*[2], *presbyter et archiclavus*[3].

KARITIUS. — Il est trésorier de Saint-Maurice : *Karitius thesaurarius*, le 2 juin 994[4].

WIDO. — Il est, à la fois, archidiacre et trésorier, en 1025[5]. Laïque et père de famille, il donne, avec le consentement de sa femme et de ses trois enfants, l'église du Lion-d'Angers à l'abbaye Saint-Aubin, où il se retire lui-même pour devenir religieux[6]. (Voir ci-dessus la liste des archidiacres).

BURCHARDUS. — Son nom est cité depuis le 14 juillet 1028[7] jusqu'entre 1040 et 1045[8]. Laïque et marié, comme Gui, son prédécesseur, il est seigneur de Briollay. C'est en cette qualité de seigneur temporel que, du consentement de sa femme Judith et de ses enfants Hilaire et Enjeuger, il fait don à l'abbaye Saint-

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 15, p. 37.

[2] *Ibid.*, n° 18, p. 46.

[3] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 21, p. 38.

[4] Arch. de Maine et-Loire, *Livre rouge* de Saint-Florent, f° 30 r°.

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 29, p. 65.

[6] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 160, p 185. — Voir aussi, sur ce personnage, Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n°s 40 et 201, p. 34 et 130.

[7] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n° 1, p. 1; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, n°s 39 et 40, p. 85 et 90.

[8] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n° 5, p. 7.

Digitized by Google

Serge de l'église Saint-Marcel, sise auprès de son château de Briollay[1].

Berengarius. — L'archidiacre Bérenger souscrit, en qualité de trésorier, la charte par laquelle, entre 1040 et 1047, l'évêque Hubert de Vendôme donne à l'abbaye Saint-Serge le monastère de Saint-Maurice de Chalonnes[2]. Les chartes angevines le montrent exerçant les fonctions d'archidiacre et de trésorier jusqu'après 1053[3]. (Voir ci-dessus la liste des archidiacres).

Gaufridus I. — Il remplit les fonctions de trésorier depuis l'année 1072, au plus tard[4], jusqu'à une date qu'il est difficile de préciser. Il fut, en effet, remplacé par Geoffroi de Mayenne, et les actes ne les désignent, l'un et l'autre, que sous le nom de Geoffroi, *Gaufridus*[5].

Gaufridus II, Geoffroi de Mayenne. — Il était trésorier de la cathédrale, lorsque, le 23 novembre 1093[6], il fut élu évêque d'Angers[7]. Il continua, néanmoins, à

[1] Archives de Maine-et-Loire, H, 857, n° 1, charte originale. — Sur Gui et Bouchard et leur double situation de pères de famille et de dignitaires ecclésiastiques, voir L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, p. 117, n. 1 et 2.

[2] Bibl. mun., ms. 838 (ancien 754), pièce n° 1, charte originale.

[3] *1er cartulaire de Saint-Serge*, f° 269 v°, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire; ci-dessous, n° XLV; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, n° 97, p. 177; Archives de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Chalonnes, transaction passée entre les religieux de Saint-Serge et ceux de Marmoutiers (voir ci-dessus, p. XLIII, n. 4).

[4] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 731, p. 211.

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 49, 50, 53, 64, 69, p. 105, 106, 112, 125, 136; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n°s 58 et 199, p. 78 et 231, t. II, n°s 403 et 666, p. 10 et 160.

[6] Voir ci-dessus la liste des évêques.

[7] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 64, p. 125.

Digitized by Google

exercer les fonctions de trésorier[1] jusqu'à sa consécration, qui eut lieu à la fin de l'année 1095[2].

Odo. — Il remplaça, en qualité de trésorier, Geoffroi de Mayenne, après que celui-ci eut été consacré évêque d'Angers. Il resta en charge au moins jusqu'au 29 juin 1099[3].

Gaufridus III. — Geoffroi, fils de Gui, *Gaufridus, filius Guidonis*, *Gaufridus Guidonis*, est mentionné comme trésorier, depuis le 25 mars 1110[4] jusqu'après 1120[5].

Tetbaudus. — Son nom est cité, depuis le 26 mars 1125[6], au plus tard, jusqu'en 1132[7].

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 58, 59, 61, 62, 67, p. 118, 119, 120, 121, 133; Arch. de Maine-et-Loire, *Livre blanc* de Saint-Florent, fo 13 vo.

[2] Voir ci-dessus la liste des évêques.

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, no 64, p. 125.

[4] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, no 112, p. 135. Voir aussi : *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 71, 77, 78, 82, 83, 98, 100, 116, 122 *bis*, 146, p, 138, 146, 148, 156, 159, 178, 184, 199, 209, 239; Laurent Le Peletier, *Breviculum fundationis Sancti Nicolai*, p. 40; Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, nos 17, 50, 52 et 54, p. 18, 43 et 45; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, nos 412 et 427, p. 173 et 179; A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, no 44, p. 59; Arch. de Maine-et-Loire, H 5329 (classement provisoire), Saint-Julien de Tours, prieuré d'Échemiré, chartes originales, no 3; *Ibid.*, H, Fontevraud, Domaines en Anjou, no 74, la Pignonnière. — Dans une charte de Saint-Maurice, datée du 2 décembre 1113 (*Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, no 79, p. 149), Geoffroi est qualifié : « thesaurarius et archidiaconus Transligerensis ». Cette leçon est celle que donne le *Livre blanc* de Saint-Florent, fo 12 ro (aux Arch. de Maine-et-Loire); mais c'est là une erreur de transcription. Dans l'original (Arch. de Maine-et-Loire, H 3041), les mots « Goffridus thesaurarius » figurent dans l'interligne au-dessus de « Willelmus decanus et archidiaconus Transligerensis ».

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 109, 112 et 147, p. 189, 195 et 241.

[6] *Ibid.*, no 129, p. 216.

[7] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, no 56, p. 46.

Digitized by Google

RADULFUS. — Il est en charge entre 1132 et 1138[1].

HILDERICUS. — Il figure dans les actes entre 1136 et 1140[2].

GAUFRIDUS IV. — On le trouve, exerçant les fonctions de trésorier, depuis 1140[3] jusqu'en 1164[4]. Il est possible néanmoins que le trésorier Geoffroi, qui figure dans les actes au temps de l'évêque Geoffroi la Mouche (1162-1177), soit un personnage distinct de celui dont le nom est mentionné en 1140.

CHANTRES

BERNO. — Il transcrit, en qualité de notaire : *Berno cantor scripsit,* la charte par laquelle Foulque Ier, comte d'Anjou, donne à Saint-Aubin d'Angers le territoire de *Chiriacus*[5].

STABILIS. — Il est qualifié *praecentor,* dans un acte du mois de février 970[6].

GIRARDUS I. — Girard, fondateur de l'église Toussaint, à Angers, est chantre de Saint-Maurice, depuis le 26 août 1025, au plus tard[7], jusqu'au 5 janvier 1049, au

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers,* nos 190, 192, 193, 206, p. 282, 283, 284, 305.

[2] *Ibid.,* nos 138, 139 et 211, p. 226, 228 et 313; Arch. de Maine-et-Loire, G 785, no 8.

[3] Arch. de Maine-et-Loire, *Livre rouge* de Saint-Florent, fo 31 ro, et *Livre d'argent* de Saint-Florent, fo 78 ro; *Ibid.,* G 785, no 10; *1er cartulaire de Saint-Serge,* fo 236, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire; Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione Sancti Nicolai,* p. 73.

[4] A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers.* no 37, p. 51.

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers,* no 33, p. 75.

[6] *Ibid.,* no 18, p. 46.

[7] *Ibid.,* no 19, p. 48.

Digitized by Google

plus tard[1]. Il a dû être confondu plus d'une fois avec un autre Girard, chantre de Saint-Maurice, son successeur.

GIRARDUS II. — Il remplace Girard Ier, le 6 janvier 1049, au plus tard[2]. Il est encore en charge, le 13 avril 1061[3].

GAUFRIDUS. — Cité, pour la première fois, entre 1061 et 1068[4], il est encore chantre de Saint-Maurice, le 29 août 1092[5].

GUIDO. — Son nom est cité, depuis l'année 1092[6] jusqu'au 6 avril 1095[7].

HUBERTUS. — Il exerce la charge de chantre de Saint-Maurice, depuis le 23 juin 1096, au plus tard[8], jusqu'au 17 août 1103[9].

STEPHANUS. — Étienne, qui fut aussi, pendant plusieurs années, archidiacre de Saint-Maurice[10], remplit les

[1] Voir, *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, le n° 45, p. 94, où il est dit mort.

[2] *Ibid.*, n° 45, p. 94.

[3] Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione Sancti Nicolai*, p. 48.

[4] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, nos 7 et 77, p. 16 et 94.

[5] *Ibid.*, t. II, n° 879, p. 352.

[6] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 59, 61, 149, 151, p. 119, 120, 242, 243.

[7] *Ibid.*, n° 62, p. 121.

[8] *Ibid.*, nos 64, 65, 66, 68, 98, 122 *bis*, p. 125, 127, 131, 134, 178, 208; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 108, p 125; Laurent Le Peletier, *Breviculum fundationis Sancti Nicolai*, p. 40; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, n° 401, p. 156.

[9] 2e *cartulaire de Saint-Serge*, n° 274, f° 118, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire, et p. 126 de l'analyse de M. G. Durville (*Manuscrits du Musée Dobrée. Le cartulaire de Saint-Serge d'Angers*); A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 45, p. 61.

[10] Voir, ci-dessus, la liste des archidiacres, au mot : *Stephanus*.

Digitized by Google

fonctions de chantre depuis 1103[1], jusqu'au 18 octobre 1116, date de sa mort[2].

ALBERICUS. — Il est mentionné, en qualité de chantre, depuis le 7 mai 1120, au plus tard[3], jusqu'au 26 mars 1125[4].

GRAFIO[5]. — Il est en charge, pendant vingt années au moins. Son nom est cité dans les chartes, de 1129[6] à 1148[7].

HUGO. — Hugue de Chamblancé, *Hugo de Semblanciaco,* déjà chanoine avant la mort de l'évêque Ulger (1148)[8], devient chantre de Saint-Maurice en 1161, au plus

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 115, p. 198. Voir aussi : *Ibid.*, n°s 72, 75, 77, 78, 81, 83, 146, 163, p. 140, 143, 146, 148, 153, 159, 239, 255; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 110, p. 130; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, n° 427, p. 199; A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 17, p. 21.

[2] *Obituaire de Saint-Maurice*, coll. Baluze, vol. 39, f° 32 v° (voir ci-dessus, p. XLVI, n. 4).

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 165, 195, 241.

[4] *Ibid.*, n° 129, p. 216.

[5] *Guidoneus* (il faut lire *Guidonocus*), que M. L. de Farcy (*Monographie de la cathédrale d'Angers, les immeubles par destination*, p. 216) fait figurer comme chantre, à la date de 1130, n'est pas un dignitaire de la cathédrale d'Angers, mais un chantre de la cathédrale de Rennes (voir, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Roë*, la charte intitulée : « Privilegium Hamelini, episcopi Redonensis, de ecclesia de Rota », n° 25, f° 16 v°, copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire).

[6] Arch. de Maine-et-Loire, G 1541, f° 6, charte originale. Voir aussi : *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 138, 167, 191, 202, 203, p. 225, 258, 283, 296, 203; Arch. de Maine-et-Loire, G 785, n° 8, charte originale; *Ibid.*, *Livre rouge* de Saint-Florent, f° 31 r°, et *Livre d'argent* de Saint-Florent, f° 78 r°; Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n° 56, p. 46. Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione Sancti Nicolai*, p. 73; Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, n° 674, p. 168.

[7] *1er cartulaire de Saint-Serge*, f° 95 r°, copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire.

[8] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 218 et 221, p. 323 et 325.

Digitized by Google

tard[1]. Il exerce les fonctions de sa charge jusqu'après 1177[2], mais il est remplacé par Gilbert, *Gislebertus precentor*, en 1183, au plus tard[3].

ÉCOLATRES OU MAITRES-ÉCOLE[4]

BERNARDUS. — « Bernard fut le premier des disciples de saint Fulbert [de Chartres] qui vint régenter à Angers en qualité de maître-école. Ce fut l'évêque de la ville, Hubert de Vendosme, qui l'y appela comme son diocésain[5]. »

BERNERIUS. — La charte de dédicace de la cathédrale d'Angers, datée du 26 août 1025, le qualifie : *levita et scholae magister*[6].

JOANNES [?]. — Le 31 mai 1040, il figure au nombre des dignitaires de la cathédrale, avec cette mention : *Johannes scolasticus*[7]; mais il n'est pas certain qu'il ait exercé la charge de maître-école, car il est cité après l'archidiacre Renaud, dans une charte de Saint-Aubin

[1] *Ibid.*, n° 232. p. 352. Voir aussi : *1er cartulaire de Saint-Serge*, f° 149 r°, copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire; *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 236, p. 360; A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 37, p. 51.

[2] Archives de Maine-et-Loire, G 334, f° 11, G 378, f° 308, G 452, n° 1; Arch. de Maine-et-Loire, *Livre blanc* de Saint-Florent, f° 9 r°; *Ibid.*, *Livre d'argent* de Saint-Florent, f° 34 r°.

[3] C. Port, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, documents, n° 7, p. VI.

[4] C'est cette dernière dénomination qui prévalut, à Angers.

[5] P. Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers*, édit. A. Lemarchand, t. II, p. 5. — Voir aussi : C. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 320; *Histoire littéraire*, t. VII, p. 310 et suiv.; L. Ernault, *Marbode, évêque de Rennes*, p. 14-15; Clerval, *Les écoles de Chartres*, p. 74; *Miracles de sainte Foy*, édit. Bouillet (*Coll. de textes pour l'étude et l'enseignement de l'histoire*), p. 2; *Cartulaire de l'abbaye de Cormery*, édit. Bourassé, n° 35.

[6] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 29, p. 64.

[7] Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, nos 39 et 40, p. 85 et 90.

Digitized by Google

d'Angers, qui leur donne, à l'un comme à l'autre, le titre de grammairien, *grammaticus*[1].

RAINALDUS. — Les chartes le montrent portant le titre de maître-école, de 1056 à 1075[2]. Le cartulaire de la cathédrale dit qu'il fut le prédécesseur, *antecessor*, de l'écolâtre Marbeuf[3].

MARBODUS. — « En 1069, une charte de Saint-Jouin, donnée par Foulque IV, qualifie [Marbeuf] de clerc chancelier. Chancelier et maître des écoles, dit Loyauté, ne diffère que par le nom[4]. D'après l'*Histoire littéraire*[5], il y aurait eu alors deux ans qu'il avait remplacé son maître Rainaud, devenu vieux et qui mourut quelques années plus tard, vers 1075 ou 1076[6]. » Les chartes de Saint-Maurice le citent comme maître-école de la cathédrale, depuis 1077, au plus tard[7], jusqu'à sa nomination à l'évêché de Rennes (mars 1096)[8].

GAUFRIDUS BABIO. — Il remplaça Marbeuf et exerça la charge de maître-école, *magister scholarum*, au moins jusqu'au 4 juin 1106[9].

ULGERIUS. — Il fut maître-école de la cathédrale, depuis 1107, au plus tard[10], jusqu'au 20 décembre 1125, date de

[1] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t I, n° 77, p. 94.

[2] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, nos 77, 106, 160, 180 et 263, p. 94, 118, 185, 209 et 304; *1er cartulaire de Saint-Serge*, f° 288 v°, copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire. — Voir aussi L. Ernault, *op. cit.*, p. 15-23.

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 49, p. 105.

[4] « Magistri scholarum seu cancellarii, qui sono tenus differunt. » (Notes de la *Vie d'Hildebert*).

[5] T. X, p. 243.

[6] L. Ernault, *Marbode, évêque de Rennes*, p. 23.

[7] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 49 et 69, p. 105 et 136.

[8] L. Ernault, *op. cit.*, p. 64 et 151.

[9] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, nos 81 et 115, p. 153 et 199; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 110, p. 130.

[10] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 146, p. 239.

Digitized by Google

sa consécration comme évêque d'Angers[1]. (Voir ci dessus la liste des archidiacres.)

VASLETUS. — Son nom est cité dans les actes, depuis 1131, au plus tard[2], jusqu'à 1148[3]. (Voir ci-dessus la liste des archidiacres.)

PETRUS. — On le trouve, remplissant les fonctions de maître-école, depuis l'année 1155[4], au plus tard, jusqu'en 1160 ou 1161[5].

GUILLELMUS. — Guillaume, qu'un acte appelle Guillaume de Doué, *Willelmus de Doieo*[6], est en charge depuis 1161[7] jusqu'en 1177 au moins[8].

CHAPELAINS ÉPISCOPAUX

Le chapelain de l'évêque était titulaire de la « pénitencerie », qui fut longtemps considérée comme un office et non une dignité. Ce n'est qu'entre 1466 et 1479 que le pénitencier devint un dignitaire de la cathédrale[9]. Néanmoins, dès à l'origine, le chapelain de l'évêque

[1] *Ibid.*, nos 77 et 79, p. 146 et 149; Arch. de Maine-et-Loire, *Livre rouge* de Saint-Florent, fo 30 vo; Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, no 222, p. 141.

[2] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, no 167, p. 258. Voir aussi : *Ibid.*, no 142, p. 233; Laurent Le Peletier, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione Sancti Nicolai*, p. 73; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. II, nos 674 et 756, p. 167 et 245; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, no 514, p. 344.

[3] *1er cartulaire de Saint-Serge*, fos 95 ro et 236 ro, copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire; A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, no 50, p. 69.

[4] Arch. de Maine-et-Loire, G 785, no 12, charte originale.

[5] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, no 232, p. 352.

[6] Arch. de Maine-et-Loire, G 334, fo 11, charte originale, datée de 1177.

[7] Arch. de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Bocé, charte originale, par laquelle Mathieu de Loudun, évêque d'Angers, donne l'église de Bocé à l'abbaye de Marmoutiers.

[8] Arch. de Maine-et-Loire, G 334, fo 11 (ci-dessus, n. 7) et G 452, no 1.

[9] Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édit. E. L[ongin], p. 113, n. 4.

Digitized by Google

figure dans les actes à côté des principaux personnages du chapitre.

A partir du milieu du XIe siècle jusque vers 1120, les chartes mentionnent souvent, non pas seulement un seul, mais deux chapelains. Quelquefois même ces deux chapelains semblent placés sur le pied de l'égalité[1]. En fait, ils sont subordonnés l'un à l'autre. Le second n'est que le délégué, le remplaçant, *subcapellanus*[2], du premier.

FULCOIUS. — Il est cité, pour la première fois, comme chapelain de l'évêque, *capellanus episcopi*, entre 1040 et 1047, dans l'acte par lequel Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, donne aux moines de Saint-Serge le monastère de Chalonnes[3]. Il est possible qu'il soit le même personnage que le prêtre Foucois, *Fulcoius presbyter*, dont le nom est cité immédiatement après celui du maître-école Bernier, dans la charte de la dédicace de la cathédrale (1025)[4]. Le chapelain Foucois est encore en charge au temps de Robert, doyen de Saint-Maurice, c'est-à-dire entre 1068 et 1076[5]; mais, à partir de 1058, au plus tard, il est secondé dans ses fonctions, d'abord par Manceau, puis par Bernard.

MANSELLUS. — Il est mentionné dans un acte de 1058[6].

[1] Arch. de Maine-et-Loire, H 2072, n° 1; A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 55, p. 74.

[2] Voir, en particulier, Arch. de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Daumeray, chartes originales, n° 31 du classement provisoire.

[3] Bibl. mun., ms. 838 (ancien 754), pièce n° 1, charte originale.

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 29, p. 65.

[5] 2e *cartulaire de Saint-Serge*, n° 300, f° 131, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire, et p. 140 de l'analyse de M. G. Durville (*Manuscrits du Musée Dobrée. Le cartulaire de Saint-Serge d'Angers*). — Sur la date à laquelle Robert est cité comme doyen de Saint-Maurice, voir ci-dessus, la liste des doyens.

[6] 2e *cartulaire de Saint-Serge*, n° 314, f° 137, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire, et p. 142 de l'analyse de M. G. Durville (*op. cit.*).

Digitized by Google

BERNARDUS. — Il est chapelain de l'évêque Eusèbe Brunon, entre le 14 novembre 1060 et le 18 juin 1068[1].

WILLELMUS. — Il est qualifié : *capellanus et canonicus*, dans une charte de Saint-Aubin, datée de 1075[2].

ALBERICUS. — Il fut successivement chapelain des évêques Eusèbe Brunon, Geoffroi de Tours, Geoffroi de Mayenne, Geoffroi le Jeune et Renaud de Martigné. Son nom, qui apparaît dans les chartes dès 1076[3], au plus tard, est encore cité à la date de 1120[4]. Aubri, qui remplit les fonctions de doyen de Saint-Maurice, en même temps que celles de chapelain de l'évêque : *decanus et capellanus episcopi*, en 1102 et 1103, est suppléé ou secondé par Geoffroi Martin, *Gaufridus Martini*, en 1077[5], 1081 et 1082[6], Gui, *Guido*, en 1086[7], et Raoul, *Radulphus subcapellanus*, à partir de 1102, au plus tard[8].

[1] Marchegay, *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n° 63, p. 55. — Sur la date de cet acte, voir L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle*, catalogue d'actes, n° 194, p. 300.

[2] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 180, p. 209.

[3] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 50, p. 106. — Voir aussi : *Ibid.*, n°s 63, 64, 65, 71, 75, 77, 79, 81, 83, 100, 107, 146, 149, 151, p. 123, 125, 128, 138, 144, 146, 149, 154, 159, 184, 238, 242, 243; Arch. de Maine-et-Loire, H 2072, n° 1; *Ibid.*, *Livre blanc* de Saint-Florent, f°s 2 r° et 13 v°; *Ibid.*, *Livre rouge* de Saint Florent, f° 30, v°; *Ibid.*, Saint-Julien de Tours, prieuré d'Échemiré, H 5329 (classement provisoire), n° 3; Laurent Le Peletier, *Breviculum fundationis sancti Nicolai*, p. 40 et, du même, *Rerum scitu dignissimarum a prima fundatione sancti Nicolai*, p. 64; Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n°s 110, 112, 165 et 174, p. 130, 135, 189 et 199; A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 55, p. 74; Métais, *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, t. II, n° 427, p. 197.

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*. n°s 89 et 112, p. 116 et 195.

[5] *Ibid.*, n° 49, p. 105. — Il est probable que la forme « Gauffri », donnée par cet acte, doit être corrigée en « Gauff[red]i ».

[6] *Ibid.*, n°s 53 et 59, p. 112 et 119.

[7] Arch. de Maine-et-Loire, H 2072, n° 1.

[8] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n°s 78, 145, 146, p. 148, 237, 239; A. Planchenault, *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*, n° 55, p. 74; Arch. de Maine-et-Loire, Saint-Julien de Tours, prieuré d'Échemiré, H 5329 (classement provisoire), n° 3.

Digitized by Google

RADULFUS. — Après avoir été l'auxiliaire d'Aubri, depuis 1102, au plus tard, il le remplaça en qualité de chapelain. Il figure, à ce titre, dans les actes de 1131 et 1132[1].

GUIDONIUS. — Il est chapelain de l'évêque Ulger, à la date du 25 août 1139[2].

THOMAS. — Il est cité comme chapelain épiscopal, à la date du 10 juin 1151[3].

JONAS. — Son nom est mentionné en 1160 et 1161[4].

GIRARDUS. — Girard, appelé aussi Girard de Beaufort[5], remplit les fonctions de chapelain épiscopal, auprès de Geoffroi la Mouche, à partir de 1166, au plus tard[6]. Il est remplacé, en 1177, au plus tard, par Guillaume le Poitevin[7].

Ch. URSEAU.

[1] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 167, p, 258; Marchegay *Cartulaire de l'abbaye du Ronceray d'Angers*, n° 56, p. 46.

[2] Bertrand de Broussillon, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, t. I, n° 9, p. 18.

[3] *Ibid.*, t. II, n° 864, p. 338.

[4] *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, n° 232, p. 352; *1er cartulaire de Saint-Serge*, f° 149 r°, copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire.

[5] *2e cartulaire de Saint-Serge*, n° 363, f° 159, d'après la copie de Marchegay, aux Arch. de Maine-et-Loire, et p. 118 de l'analyse de M. G. Durville (*Manuscrits du Musée Dobrée. Le cartulaire de Saint-Serge d'Angers*).

[6] Arch. de Maine-et-Loire, H, Marmoutiers, prieuré de Chemillé, chartes originales, dossiers 13 et 14.

[7] Arch. de Maine-et-Loire, G 452, n° 1; *Ibid.*, *Livre blanc* de Saint-Florent, f° 9 r°; *Ibid.*, *Livre d'argent* de Saint-Florent, f° 34 r°.

Digitized by Google

POÉSIE

Les Moissons de bonheur

Ainsi que des épis très mûrs, chargés de grains,
Dressant leurs profils d'or sur les brûlants terrains,
Les bonheurs, tout au long de nos routes arides,
Se penchent pour s'offrir à nos moissons avides,
Ainsi que des épis très mûrs chargés de grains.

Mais ces moissons hélas! cruellement injustes,
Épuisent trop souvent les bras les plus robustes,
Car, si les uns n'ont qu'à se tendre et récolter,
Sous leur geste affamé d'autres voient s'écarter
Les moissons de bonheurs, cruellement injustes.

Et ces pauvres ainsi passent dans les chemins,
Derrière les heureux qui vont gerbes en mains.
Leurs tristes yeux, baissés vers le sol qui poudroie,
Cherchent pour les glaner des parcelles de joie,
Épis d'or oubliés sur le bord des chemins.

Mais un Destin cruel, amer, inexorable,
Mêle encor la douleur à ce grain misérable.
Et le bras qui se tend vers le fruit délaissé
Souvent heurte une épine et s'écarte, blessé...
Oh! le Destin cruel, amer, inexorable!

Digitized by Google

C'est pourquoi le sanglot douloureux des glaneurs
S'unit aux rires fous des ardents moissonneurs,
Ne connaître jamais cette joie enivrante
De saisir à pleins bras le bonheur qui les hante
C'est cela que gémit le sanglot des glaneurs.

Pour ces êtres bannis des moissons de la terre
Un espoir brille encor sur votre vie austère
Car le Maître réserve aux plus tristes mortels,
Les merveilleux épis de ses champs éternels
Pauvres êtres bannis des moissons de la terre.

L. M.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN ANJOU

Des origines jusqu'à nos jours

CHAPITRE III

XVIIe SIÈCLE

I. Les premières congrégations enseignantes en Anjou. — II. Henri Arnauld évêque d'Angers (1650-1692); son plan d'éducation populaire. — III. Les « petites écoles »; les premières communautés hospitalières et enseignantes. — IV. Médiocrité des résultats au XVIIe siècle. - V. Persécutions contre les « petites écoles jansénistes » de Jean Gallard et contre l'Académie protestante de Saumur; prétentions de l'Église en matière d'enseignement.

I

Affaiblie par la lutte religieuse du XVIe siècle, l'Église catholique n'en reste pas moins maîtresse absolue de l'éducation populaire. Un édit royal de 1608 porte en effet que « les régents, précepteurs ou maîtres d'écoles des petites villes ou villages devront être approuvés par les curés des paroisses ou personnes ecclésiastiques qui ont droit d'y nommer [1] ».

Mais, en Anjou, il semble qu'un demi-siècle d'effort ait épuisé le zèle du clergé. Malgré la présence de nombreux protestants à Saumur, à Angers [2] et dans plusieurs

[1] Cf. Bourrilly, ouvr. cité, p. 210.

[2] D'après Miromesnil, intendant de la généralité de Tours, la ville de Saumur, qui comptait 6.500 âmes en 1699, avait perdu plus de la moitié de sa population en 1685, et Angers avait perdu aussi

Digitized by Google

paroisses[1], les prêtres se désintéressent des questions d'éducation et retombent dans les plus graves désordres. Les évêques Charles Miron, en 1613[2], Fouquet de la Varenne, en 1617[3], dénoncent cette situation et l'évêque Henri Arnauld, en 1651, se plaint encore du « relâchement qui se voit aujourd'hui dans l'Église[4] ». Il n'est pas rare à cette époque de voir les maisons des ecclésiastiques servir de cabaret[5] et il n'est pas jusqu'aux locaux des écoles qui ne soient parfois eux-mêmes loués à des taverniers[6].

Aussi toute la première moitié du XVIIe siècle serait à peu près perdue pour notre étude[7] si nous n'avions à signaler

14.000 âmes sur 50.000. (Cf. Miromesnil, *Mémoire* publié par Marchegay, dans *Archives d'Anjou*, Angers, Labussière 1843, t. I, pp. 21 et 40.)

[1] A Baugé, en 1582, fut installé au faubourg Saint-Michel un prêche protestant créé par l'arrêt du 7 décembre 1581, qui supprimait ceux de Sorges, Cantenay, Avrillé. La ville, qui était alors d'une faible importance, fut encore diminuée par la suppression du prêche et l'exode des protestants en 1685. (Cf. C. Port, *Dict.*, t. I, pp. 226-8.)

[2] Cf. *Statuts synodaux*, p. 348.

[3] « Ce ne peut estre qu'avec un extrême déplaisir que nous voyons en notre diocèse un grand nombre de Curéz... délaisser leurs désolées Églises comme épouses abandonnées par un triste veufvage de leurs présences. » (*Ibid.*, p. 401.)

[4] *Ibid.*, p. 441.

[5] « L'on voit souvent servir de cabarets, les maisons principales des Prieurez, cures et autres bénéfices, lesquelles sont spécialement affectées pour le logement des ecclésiastiques ; ce qui se pratique encore dans quelques Abbayes et Monastères de nostre diocèse » — 1651 —. (*Ibid.*, p. 488.)

[6] Le collège des Portes de Fer, devenu désert à la fin du XVIe siècle est loué par le chapitre à un tavernier en 1608, avec une clause qui annulait le bail au cas où il se présenterait un régent pour ouvrir les classes. Les Oratoriens en prirent possession en 1682. (Cf. Péan de la Tuilerie, ouvr. cité, note C. Port, p. 121.)

[7] Nous n'avons trouvé la trace pour cette période que d'une dizaine de nouvelles fondations, la plupart contemporaines de Henri IV : Brion (1603); Chazé-sur-Argos et Saint-Rémy-la-Varenne (1604); Lézigné (1605); Cuon (1607); Soulaire (1609);

Digitized by Google

dans plusieurs villes et grosses paroisses de la province l'établissement des premières congrégations enseignantes. Les Ursulines, appelées par l'évêque Fouquet de la Varenne, se fixent à Angers en 1618 et dès l'année suivante font, rue Lyonnaise, « l'ouverture des escoles pour monstrer aux petites filles et les enseigner, où il en est allé grand nombre [1] ». En 1619, elles s'installent à Saumur [2]; en 1630 à Châteaugontier [3]. Les Cordelières, établies à Cholet en 1640, y dirigent un pensionnat de « demoiselles [4] »; à Saint-Florent-le-Vieil [5], à Vezins [6], elles ont aussi un pensionnat pour « familles riches » et il en était sans doute de même dans leurs autres maisons, à Châteaugontier, à la Flèche, aux Ponts-de-Cé, [7] etc. C'est encore vers ce moment qu'a lieu la création du collège des Jésuites à La Flèche (1604) et que les Oratoriens se fixent à Angers (1619), où ils prennent la direction du collège d'Anjou, et à Saumur (1615) [8] où ils fondent un collège à côté de « l'Académie des Réformés [9] ».

plus tard Jarzé (1611); Champigné (1631); Étriché (1641). [Voir les références aux Annexes.]

[1] *Journal de Louvet*, Bibl. mun. d'Angers, ms. publié par la *Revue d'Anjou*, 1855, t. I, p. 283.

[2] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 493.

[3] En 1699 les Ursulines avaient dans leurs couvents : 66 religieuses à Angers, 49 à Château-Gontier et 65 à Saumur. (Cf. Miromesnil, dans *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 90.)

[4] Arch. du greffe du tribunal civil de Cholet. Cité par Spal, *Manuscrit*.

[5] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 368.

[6] *Ibid.*, t. III, p. 702.

[7] En 1699, les couvents des Cordelières comprenaient : à Château-Gontier 40 religieuses, à Cholet 30, à La Flèche 38, à Saint-Florent, 20, aux Ponts-de-Cé 16, au Puy-de-la-Garde 30, à Vezins 33 (Cf. Miromesnil, dans *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 88.)

[8] En 1699, l'établissement de l'Oratoire établi à Angers comptait 22 religieux; celui de Saumur Notre-Dame 4, et celui de Nantilly, pour le collège, 10. (*Ibid.*, t. I, p. 89.)

[9] Charles Colbert de Croissy frère du surintendant J.-B. Colbert, dans son rapport au roi, 1664, oppose à « l'Université d'Angers,

Digitized by Google

Ainsi les nouveaux ordres religieux suscités par la Réforme commençaient à suppléer à l'insuffisance du clergé séculier en ce qui concerne l'éducation des classes dirigeantes, noblesse et bourgeoisie ; mais ils ne se préoccupaient guère de la masse du peuple, qui d'ailleurs vivait encore dans la misère[1].

II

La seconde moitié du XVIIe siècle forme un contraste frappant avec la première, grâce à Henri Arnauld, frère d'Arnauld d'Andilly et du célèbre Antoine Arnauld de Port-Royal, qui devint évêque d'Angers, le 29 juin 1650. « Fort habile docteur en Sorbonne, faisant tous les devoirs d'un très bon évêque avec la dernière exactitude, même la plupart de ses visites à pied, sobre dans ses repas, doux et affable; bref d'une vie fort exemplaire et fort intègre[2] »,

dont les professeurs négligent leurs fonctions », l'Université de Saumur où les huguenots « rassemblent tout ce qu'il y a de gens d'esprit dans leur parti pour la rendre célèbre et florissante ». Il y avait alors à Saumur cinq classes d'humanité et de rhétorique, deux classes de philosophie, un professeur de langue hébraïque, un autre de langue grecque, deux professeurs de théologie qui faisaient tous les deux jours deux leçons publiques, et de plus une école particulière d'éloquence. Les écoliers affluaient de tous les points de l'Europe pour entendre les leçons de maîtres célèbres : Dùneau, Cappel, Cameron, Amyraut, Bouchereau, Doull, etc. Cette prospérité dura jusqu'en 1685. (Cf. *Rapport* de Ch. Colbert de Croissy au roi 1664, document publié dans *Arch. d'Anjou*, t. I, pp. 126 et 174). - Voir aussi, C. Port, *Dict.*, t. III, p. 493.

[1] En Anjou, les guerres civiles sous la minorité de Louis XIII, la peste et la famine de 1626 à 1630, les impôts très lourds prélevés par Richelieu, les exactions du gouverneur le maréchal de Brézé au temps de la Fronde, rappellent la situation de cette province à l'époque de la guerre de Cent-Ans et au moment des guerres de religion. (Cf. Debidour, ouv. cité, pp. 66-68.)

[2] *Rapport* de Charles Colbert de Croissy au roi, 1664; dans *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 123.

Digitized by Google

Henry Arnauld gouverna le diocèse jusqu'en 1692 et, pendant près d'un demi-siècle, partagea ses efforts entre la réforme des abus du clergé et une constante sollicitude pour l'instruction populaire.

Avec lui, il semble qu'un peu du zèle des jansénistes pour l'enseignement pénètre en Anjou et les « petites écoles » que les solitaires de Port-Royal ouvrirent seulement à quelques enfants, l'évêque d'Angers essaya, avec un programme plus modeste, de les établir dans toutes les paroisses de son diocèse.

Ce qu'il voulut faire, les statuts synodaux nous l'apprennent. Ces statuts et les exhortations qui les précèdent constituent un véritable plan d'éducation qu'aucun autre évêque avant lui n'avait formulé avec autant de soin et qui indique très nettement le caractère de l'enseignement populaire donné au XVIIe siècle sous l'autorité de l'Église.

Comme Luther, Henri Arnauld pose en principe que l'instruction est nécessaire à « quiconque veut estre sauvé[1] »; mais, tandis que le premier veut aussi instruire les hommes par eux-mêmes et pour la société, le second se place exclusivement au point de vue religieux.

Pour lui, l'école n'est que le vestibule de l'Église et doit seulement préparer l'enfant à recevoir l'éducation religieuse. Les « petites écoles » sont destinées à « soulager » les prêtres; ce qu'il faut y enseigner, c'est ce qui est utile « pour le salut des âmes[2] ».

Le principal soin des maîtres sera de veiller à ce que les enfants sachent « lire suffisamment pour réciter l'office divin » et pour « recevoir les sacrements »[3]. Aussi, il ordonne de ne mettre entre leurs mains que des ouvrages capables de leur inspirer de la « piété » et il bannit « les livres

[1] *Statuts synodaux*, p. 765.
[2] *Ibid.*, p. 768.
[3] *Ibid.*. p. 427.

Digitized by Google

de fables, romans et autres livres profanes et ridicules dont on se sert souvent pour leur apprendre à lire et qui font naître des impressions contraires aux sentiments de religion[1] ».

Ainsi comprises « les petites écoles » sont une des principales obligations des pasteurs comme elles constituent « l'œuvre principale » de l'évêque[2]. Les prêtres essaieront donc d'en établir « où il n'y en a point », se chargeront eux-mêmes « du soin de les diriger » et, dans les paroisses où ils sont plusieurs, cette fonction sera imposée « au dernier receu, à moins qu'un plus ancien s'offre de le faire[3] ». Quant aux maîtres laïques, là où il s'en trouvera, ils seront « des ouvriers simples, humbles, obéissants et comme l'Église les demande pour cet emploi[4] ».

Aux curés revient la direction de ces écoles. Ils ne permettront jamais « que les hommes instruisent les filles et et que « garçons et filles soient instruits ensemble et en un même lieu » à peine de « suspense » pour les ecclésiastiques et « d'excommunication » pour les laïques; et à maintes reprises[5], l'évêque renouvelle cette prescription rigoureuse qui s'explique d'ailleurs par la grossièreté des mœurs du temps.

Le curé est à la fois celui qui veille sur la conduite du maître et celui qui indique ce qu'il faut « enseigner aux enfants », qui décide « du choix des livres et de la méthode à suivre[6] » et qui « chaque année au synode, doit fournir

[1] *Statuts synodaux*, p. 768.
[2] *Ibid.*, p. 753.
[3] *Ibid.*, p. 613.
[4] *Ibid.*, pp. 753-55.
[5] *Ibid.*, pp. 613-755.
[6] « Les curés devroient instruire les maîtres eux-mêmes auparavant ou du moins convenir avec eux de ce qu'ils doivent enseigner aux enfans et de la méthode de les en instruire afin que les uns et les autres gardans une même manière d'instruction, les enfans se rendent capables de les entendre. » — 1678 – (*Ibid.*, p. 768.)

Digitized by Google

à l'évêque les noms des Maistres et Maistresses de la paroisse et donner avis des contraventions au règlement[1]. »

Ainsi, continuant l'œuvre des conciles et se conformant aux ordres royaux[2], Henri Arnauld met le sort des maîtres dans la dépendance des prêtres et fait des « petites écoles », les humbles auxiliaires de l'Église. Mais, tandis qu'avant lui les écoles populaires avaient été créées pour les besoins du culte, avec lui elles sont faites pour le peuple et afin d'assurer le salut de toutes les âmes. Cela même supposait une première culture des esprits, car, pour être instruits « avec fruit » de la doctrine chrétienne, il ne suffit pas que les enfants « la sçachent par mémoire, en répétant comme un écho ce qu'ils auroient entendu dire », il faut aussi qu'ils puissent « en comprendre le sens et en embrasser la pratique ». La fin de cette instruction est de « faire passer jusqu'à l'entendement les véritez de la foy pour porter ensuite la volonté à les pratiquer[3] ».

On peut faire de fortes réserves sur la conception purement religieuse de cet enseignement, mais il faut admettre cependant qu'il y avait là un véritable plan d'éducation populaire; et c'est la première fois, depuis le commencement de cette étude qu'il nous est possible de le constater.

III

Ces généreux efforts aboutirent en fait, à la création d'un nombre relativement considérable de « petites écoles ».

[1] *Statuts synodaux*, p. 770.

[2] Le roi ordonne « qu'aucuns maistres ou maistresses puissent etre admis à tenir écoles qu'ils n'ayent approbation et titre de ceux qui doivent avoir supériorité sur eux selon les loix et coustumes : et dautant que c'est une chose qui regarde vostre soin puisque le salut des âmes dont vous estes chargé, dépend principalement des bonnes instructions qu'on donne à la jeunesse. » (*Lettre de Lionne à l'évêque de Châlons, 16 mai 1667*, citée par Arnauld, 1678. *Statuts synodaux*, p. 769.)

[3] *Ibid.*, p. 766.

Digitized by Google

Angers, qui n'avait pas d'écoles paroissiales avant le XVIe siècle et qui n'eut guère à cette époque que celle de la paroisse Saint-Maurille[1], fut doté au XVIIe siècle de plusieurs fondations[2], sans compter les « écrivains[3] », les « professeurs en l'art d'escripture[4] » qui commençaient à donner des leçons à domicile[5].

En dehors de cette ville, on relève pour les garçons une cinquantaine de fondations[6] qui viennent s'ajouter à celles qui s'étaient maintenues depuis le XVIe siècle et, fait significatif, les nouvelles écoles sont créées, non plus seulement dans les paroisses importantes comme à Tiercé[7], Châteauneuf[8], Chalonnes[9], Pouancé[10], Montreuil-Bellay[11], etc., mais aussi dans les plus modestes paroisses et les plus reculées comme à Miré[12], Chacé[13], Lué[14], Andrezé[15], Grugé-l'Hôpital[16], etc.

[1] Arch. de M.-et-L., G. 1101.

[2] Écoles paroissiales de la Trinité (1609), [Arch. de M.-et-L., E. 1985], — de Saint-Michel de la Palud (1648), [E. Suppl., II, p. 119], — de Saint-Jacques (1682), [E. Suppl., p. 74], — de Saint-Jean-Baptiste (1693), [E.1512], — de Saint-Michel du Tertre (1694), [E. Suppl., t. II, p. 112].

[3] *Ibid.*, E. Suppl., t. II, p. 128.

[4] *Ibid.*, E Suppl., t. II, pp. 128-130-131.

[5] On trouve encore à cette époque des « maîtres de mathématiques » et des « maîtres de langues » qui donnaient sans doute des leçons aux enfants aisés, car en 1680 la ville établit une chaire de mathématiques au collège des Oratoriens [Voir pour ces maîtres : Arch. de M.-et-L., E. Suppl., t. II, p. 99-120-132, etc]

[6] Voir la liste aux Annexes.

[7] C. Port, *Dict.*, t III, p. 588.

[8] *Ibid.*, t. I, p. 639.

[9] Arch. de M.-et L., E. Suppl., reg. par. de Saint-Maurille.

[10] C. Port, *Dict.*, t. III, p. 171.

[11] *Ibid.*, t. II, p. 723.

[12] Arch. de M.-et-L., G. 2124.

[13] C. Port, *Dict.*, t. I, p. 570.

[14] *Ibid.*, t. II, p 559.

[15] Arch. du greffe de Cholet, cité par Spal, *Manuscrit*.

[16] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 317.

Digitized by Google

L'obligation imposée par l'évêque de séparer les deux sexes provoqua en outre la création, dans une trentaine de localités importantes[1], des premières écoles confiées à des maîtresses laïques. Nous devons d'ailleurs ajouter que ces maîtresses improvisées paraissent se recommander bien plus par leur piété que par leur savoir et, si les registres paroissiaux nous apprennent peu de chose sur la tenue de leurs écoles, par contre ils sont prodigues d'éloges sur leur « charité[2] » et sur leur « vie très pieuse et remplie d'un zèle apostolique[3] ».

D'autre part, Henri Arnauld, qui créa le séminaire pour l'instruction du clergé[4], eut aussi l'idée de créer des communautés religieuses pour la préparation des maîtresses. C'est ainsi qu'il fit venir de Craon Gabrielle Rousseau, pour faire l'école au faubourg Saint-Jacques et pour former des institutrices pour la campagne (1660). Ainsi fut fondée la communauté de la Providence[5]. Gabrielle Rousseau en sortit bientôt pour créer, rue Lyonnaise (1660),

[1] Voir la liste aux Annexes.

[2] Brissac [Arch. de M.-et-L., E, t. II, p. 375], — Saint-Georges-sur-Loire [*Ibid.*, t. II, p. 336.]

[3] Angers, par. Saint-Michel du Tertre [*Ibid.*, E, t. II, p. 112.]

[4] Le Séminaire, fondé en 1659 dans une maison du faubourg Saint-Jacques, fut installé au logis Barrault en 1673. Dirigé d'abord par des prêtres qui suivaient la règle de Saint-Nicolas du Chardonneret, il fut confié aux Sulpiciens en 1695. (Cf. *Histoire du Séminaire d'Angers*, Letourneau, Germain et G. Grassin, Angers, 1893.)

[5] La communauté, établie d'abord rue de l'Hommeau (1660), s'installa en 1673 dans l'ancienne maison du Sauvage, premier refuge du Séminaire, et fut approuvée par lettres patentes de 1689, enregistrées à Angers 1690. Cette maison recueillait les jeunes filles, spécialement les servantes sans place. On n'y faisait pas de vœux et il s'y tenait deux écoles, l'une pour les filles de la maison, l'autre pour les filles de la paroisse. L'institution se maintint jusqu'à la Révolution. A cette époque, on y élevait « les jeunes filles dans la crainte de Dieu » et on leur apprenait « à lire, à écrire et à coudre ». (Cf. C Port, *Dict*, t. I, p. 74. — Abbé Ch. Urseau, ouv. cité, p. 189. — Péan, ouv. cité p. 442.)

Digitized by Google

la maison des « Dames de la Croix ». Destinée surtout aux « jeunes converties », cette seconde communauté servait « pour les retraites, pour l'instruction de la jeunesse, pour les pensionnaires et pour l'école que les filles de cette maison font en tous lieux où elles sont établies[1] ». Mais ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle que cette communauté essaimera dans plusieurs paroisses de l'Anjou, à Craon (1687)[2], à Durtal (1690)[3] et à Villevêque (1691)[4]. A la même époque, les Filles de la Charité de Paris s'établissent à Angers (1639)[5], à Longué (1696)[6], à Cholet (1698)[7], pour diriger les hôpitaux et pour enseigner gratuitement les jeunes filles.

Telles sont les fondations scolaires de la seconde moitié du XVIIe siècle qui constituent le premier effort appréciable au point de vue de l'instruction populaire.

[1] Fondée en 1660, autorisée par lettres patentes de 1685, « La Croix » formait une communauté non cloitrée, destinée à travailler aux œuvres de charité et surtout à l'instruction des jeunes converties. A la veille de la Révolution, les filles de cette maison tenaient encore, rue Lyonnaise, une pension pour demoiselles et donnaient des retraites spirituelles; mais l'œuvre était fortement déchue. [Cf. C. Port, *Dict.*, t. I, p. 73. — Abbé Ch. Urseau, ouv. cité, p. 197. — Péan, ouv. cité, p. 492.]

[2] Un traité passé le 12 juillet 1687 entre Mme Rousseau, supérieure des Filles de la Croix, et Madeleine de Laval, dame de Craon, fondatrice de l'hôpital de cette ville, nous indique ce qu'étaient ces écoles... « Les religieuses enseigneront gratuitement les jeunes filles de la ville et des environs qui se présentent; même elles pourront en prendre quelques-unes en pension, conformément à leur institut, et les loger audit hôpital sans qu'elles puissent se servir du bien des pauvres. Elles ne recevront point de filles à l'école qui ne soient au-dessus de sept ans, avec pouvoir de les congédier quand elles seront incorrigibles, suivant le règlement de l'école prescrit par Mgr l'Évêque d'Angers, qu'elles doivent observer de point en point. » [Arch. de M.-et-L., E. 3.024.]

[3] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 90.

[4] Arch. de M.-et-L., E, t. II, p. 182.

[5] Péan, ouv. cité, p 517.

[6] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 541.

[7] Arch. du greffe du Trib. civ. de Cholet. Cité par Spal, *Manuscrit*.

Digitized by Google

IV

Pour savoir ce que fut alors la portée de ces écoles, nous ne saurions mieux faire que citer les appréciations de celui qui a été le maître-ouvrier de cette œuvre et qui a pu, au cours de ses nombreuses visites pastorales, se rendre compte des résultats obtenus.

En 1655, il déclare que les enfants sont « pour la pluspart dans une prodigieuse ignorance »[1] et, l'année suivante, il constate avec douleur que « la licence des mœurs a comme inondé l'Église ». En 1659, la situation n'a pas changé. « Trop souvent, dans nos visites, nous voyons, dit-il, des chrétiens plongez dans une profonde ignorance, qui ne sçavent pas même les premiers articles de nostre foy » ; et, s'adressant à ceux qu'il rend responsables de cette situation, il ajoute : « Et que sont donc les pasteurs de ces paroisses s'ils ont si peu de lumières qu'ils ne peuvent pas mesme donner à leurs peuples les instructions les plus basses[2]. »

Treize ans plus tard, en 1672, devant l'impuissance de ses efforts, sa plainte grandit et sa parole devient plus amère : « Je dois crier, dit-il, comme celui qui voudrait réveiller un homme assoupi d'un profond sommeil... J'ay crié dans ce lieu, j'ay crié par mes ordonnances, j'ay crié dans mes visites, et j'ay la consolation de m'estre au moins acquitté de cette partie de mon ministère; mais ce qui fait ma douleur, c'est que j'ay crié dans un désert. J'ay crié et il n'y avait presque personne pour m'entendre; car, encore qu'il y en ait quelques-uns parmi vous qui se sont rendus aux cris de ma voix le nombre néanmoins en est petit, ou du moins il n'est pas aussi grand que je le souhaitterois[3]. »

[1] *Statuts synodaux*, p. 604.
[2] *Ibid.*, p. 645.
[3] *Ibid.*, p. 717.

Digitized by Google

En 1677, après vingt-sept années d'efforts, il jette un regard sur le chemin parcouru et avoue avec une égale sincérité tout ce qu'il avait espéré et le peu qu'il a réalisé : « Comme nous nous fusmes persuadez dès notre entrée à l'Épiscopat, que ce [l'instruction des enfants] devoit estre nostre œuvre œuvre principale. . nous nous applicâmes dès lors à essayer d'établir dans les principales de nos paroisses des petites Écoles qui n'ont ordinairement pour but que cette instruction particulière... mais Nous voyons avec douleur qu'un très grand nombre manquent de cette assistance si nécessaire et que les pauvres enfans sont dans une extrême ignorance des choses du salut dans les lieux mêmes où il y a nombre d'ecclésiastiques, parce qu'aucun d'eux ne se croit obligé de les instruire[1] ». Et l'année suivante, 1678, revenant sur le même sujet, il ajoute : « Nous avons la consolation de voir en plusieurs paroisses des petites écoles, dont les Maistres et les Maistresses font beaucoup de bien, par le moyen de l'instruction qu'ils font aux enfans... mais nous avons aussi le déplaisir d'en voir d'autres, en quantité de lieux, qui ne sont presque d'aucune utilité pour le salut, ces Maistres et Maistresses se contentans de leur montrer seulement à lire, ou, s'ils leur apprennent quelque chose du Catéchisme, le faisans d'une manière si sèche que cela ne sert presque de rien[2]. »

Tel était, en 1680, à l'époque la plus brillante du règne de Louis XIV, l'état précaire de l'instruction donnée au peuple par l'Église, dans un but d'édification religieuse.

V

Les vingt dernières années du XVIIe siècle ne furent marquées, au point de vue qui nous occupe, que par des

[1] *Statuts synodaux*, pp. 753-4.
[2] *Ibid.*, pp. 768-70.

Digitized by Google

persécutions religieuses qui eurent pour double effet de détruire les créations scolaires rivales de celles de l'Église et de fortifier la mainmise du clergé sur tout l'enseignement.

Ainsi disparurent, en 1677, les « petites écoles jansénistes » fondées par Jean Gallard[1] à La Flèche, en 1655, et à Angers, en 1673. On sait qu'après leur dispersion de Port-Royal des Champs (1660), les Jansénistes essayèrent d'ouvrir en province des maisons d'éducation, où ils formaient des régents pour les collèges, des curés pour les paroisses et des précepteurs pour la bourgeoisie. Tels étaient les établissements créés par Jean Gallard, élève de Saint-Nicolas du Chardonneret. La maison de La Flèche était tenue, dit Henri Arnauld, avec tant de fruit et d'édification que nous la pouvons appeler un séminaire conduit sous notre autorité selon l'esprit et l'autorité de l'Église[2] ». Les deux maisons d'Angers fondées à la suite d'un voyage du docteur Antoine Arnauld dans ce pays, en 1672, comprenaient, en 1676, plus de cent pensionnaires. « La plupart d'entre eux, dit Grandet, étaient de pauvres écoliers qui subsistaient avec du pain, du beurre et du lard fournis par leurs parents. Ils étaient instruits

[1] Jean Gallard, né à l'Hôtellerie-de-Flée, en 1619, revint en Anjou en 1655 et, avec l'aide d'anciens condisciples, fonda à Bazouges, puis à La Flèche, auprès du collège des Jésuites, un premier établissement. En 1663, il acheta une maison pour y loger « les prestres ou clercs chargés d'instruire les petits enfans dans le commencement de la doctrine chrétienne et des lettres humainnes jusqu'à ce qu'ils soient capables d'aller en sixième au collège des révérands Pères Jésuites de cette ville. » Ils devaient, en ce qui concerne l'instruction à donner, se conformer à l'école paroissiale que font les prestres et clercs de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonneret de Paris. (Cf. Arch. dép. de la Sarthe, sér. D, liasse 36, dossier 4. — Cité par don Paul Piolin, *Revue de l'Anjou*, 1876, pp. 48 et suiv.).

[2] Lettre d'approbation de Henri Arnauld (Grandet, *Histoire du Séminaire d'Angers*, publiée par Letourneau, Germain et G. Grassin, 1893, t. I, p. 155).

Digitized by Google

gratuitement et, quand ils sortaient de classes, leurs maîtres avaient soin de les distribuer par les maisons de la ville en qualité de précepteurs ou de les placer dans les petits collèges en qualité de régents. Leur air modeste et leur extérieur composé gagnaient l'estime de tous les pères et mères et, s'ils ne se fussent avisés de signer le formulaire[1], on les auroit crus impeccables[2] .»

Les écoles d'Angers et de La Flèche devaient avoir le sort de celles de Port-Royal. En 1676, elles tombèrent sous les coups de la Faculté de Théologie d'Angers[3], au grand chagrin de l'évêque, qui disait « qu'on l'empêchait de faire le plus grand bien qu'il pouvait jamais faire dans son diocèse, mais qu'il fallait céder au torrent, que Dieu nous jugeroit tous et qu'il ferait mieux réussir ses affaires quand il lui plairoit[4] ».

Cet essai ne fut pas, néanmoins entièrement perdu pour l'Anjou et on trouve la persistance de l'influence janséniste au XVIIIe siècle jusque dans la composition de certaines bibliothèques de campagne[5].

[1] Il s'agit du formulaire rédigé par le pape Alexandre VII et qui devait être signé par tous les évêques, religieux et *Instituteurs de la jeunesse*. Ce formulaire obligeait à condamner de cœur et de bouche les cinq propositions contenues dans le livre de Jansénius. Quatre évêques ne le signèrent que sous la distinction du fait et du droit, les évêques d'Aleth, d'*Angers*, de Beauvais et de Pamiers.

[2] Grandet, ouvr. cité, t. II, p. 38.

[3] L'affaire fut conduite par le chancelier de l'Université, François de la Barre. - Une lettre de cachet du 9 décembre 1676 ordonne la fermeture des écoles ; les murs seront abattus « rez pied de terre » ; il est défendu à tout Angevin de « retenir dans sa maison aucun pensionnaire ni écolier », et sont pareillement supprimés les établissements de La Flèche, du Lude, de Châteaugontier, Beaufort, etc. Les écoles sont définitivement dissoutes par ordre royal du 5 janvier 1677 et une lettre de cachet du 1er décembre 1679 exile Jean Gallard à Brive. (*Ibid.*, t. II, pp. 36 et suiv.)

[4] *Ibid.*, t. II, p. 38

[5] Un inventaire dressé le 7 septembre 1741, à la mort de Jeanne Troussard, institutrice de Saint-Macaire-en-Mauges de 1694 à 1741,

Digitized by Google

En même temps qu'étaient frappées à Angers et à La Flèche les « petites écoles jansénistes » disparaissait à Saumur l'Académie protestante. Neuf mois avant la révocation de l'Édit de Nantes, un arrêt du Conseil d'État interdit l'exercice de la religion réformée et, malgré la requête au Roi faite par les Saumurois, un nouvel arrêt du 15 janvier 1685 « fait défense à tous ministres, professeurs régents[1] et toutes autres personnes d'enseigner en ladite ville aucune science ou langue, soit publiquement ou en allant dans les maisons particulières, sous peine de désobéissance et de trois mille livres d'amende[2] ». C'était à la fois pour cette malheureuse cité la ruine matérielle et la déchéance intellectuelle[3].

Sept ans plus tard, le 8 juin 1692, l'évêque Henri Arnauld mourait à quatre-vingt-quinze ans, abandonné de presque tout son clergé, qui s'accommodait mal de sa

contient l'énumération de 36 ouvrages exclusivement religieux, au nombre desquels se trouvent : Les *Soliloques et les Méditations* de saint Augustin, l'*Imitation de Jésus-Christ*, les *Confessions* de saint Augustin, le *Catéchisme de l'Ancien et du Nouveau Testament*, etc. (Arch. de M.-et-L., J. Spal, *Manuscrit*.

[1] L'expression de « régent » contenue dans le texte de l'arrêt de 1685 et la mention d'une dame Périgois qui « va montrer l'école » et dont on trouve la trace sur une liste des huguenots qui restent à convertir, semblent attester qu'à côté de l'Académie, fréquentée par la noblesse et la bourgeoisie, il y avait à Saumur des écoles plus modestes destinées aux artisans qui appartenaient à la religion réformée (Cf. Arch. de M.-et-L., E. 4388.).

[2] *Ibid.*, E. 4388.

[3] « Les habitants remontrent très humblement à Sa Majesté que le concours de la noblesse française et étrangère qui y faisait les exercices d'étude s'étant retiré, les marchands d'Hollande et autres provinces, qui faisaient commerce à cause de la dite noblesse et écoliers et presque tous les artisans, se sont pareillement retirés et l'éloignement des uns et des autres a rendu cette ville, qui, selon son étendue, était l'une des plus considérables du royaume pour le trafic, presque déserte et sans négoce, et diminue tous les jours. » (*Requête au roi*, par les habitants de Saumur 1685, document publié par Marchegay. *Revue de l'Anjou*, 1852, t. II, pp. 343 et suiv.)

Digitized by Google

grande austérité[1] et qui le suspectait d'attachement au jansénisme[2]. Sa grande bonté lui valut les regrets de tout le peuple[3]; son nom reste attaché à un grand nombre d'œuvres pieuses et charitables et tient en particulier la première place dans l'histoire des petites écoles en Anjou au XVIIe siècle.

Cette époque s'achève, au point de vue de notre étude, avec les édits royaux de 1695[4] et de 1698[5], inspirés par

[1] « Il est à remarquer qu'encore que les fréquentes visites que l'évêque d'Angers fait dans son diocèse servent beaucoup à la correction des mœurs ecclésiastiques; néanmoins il n'en est pas de même dans la ville où le bon exemple qu'il donne n'empêche pas que les ecclésiastiques n'y vivent licencieusement, soit parce qu'ils trouvent sa vertu trop austère pour être imitée, soit parce que la plupart se prétendent exempts de sa juridiction, comme les chapitres de Saint-Martin et de Saint-Laud. » (Rapport de Colbert de Croissy au roi, 1664, *Arch. d'Anjou*, t. I, p. 123.)

[2] Cf. Grandet, *Mémoires* déjà cités. — Bougler, *Henri Arnauld*, Cosnier et Lachèse, Angers 1863. — Guy Arthauld, *Mémoire*, Bibl. mun. d'Angers, supp. des mss., n° 139.

[3] C. Port, *Dict.*, t. II, p. 137.

[4] *Les régens, précepteurs, maîtres et maîtresses d'école de petits villages sont approuvés par les curés des paroisses ou autres personnes ecclésiastiques qui ont droit de le faire, et les archevêques et évêques, dans le cours de leurs visites pastorales, pourront les interroger s'ils le jugent à propos sur le catéchisme en cas qu'ils l'apprennent aux enfants du dit lieu et ordonner qu'on en mette d'autres à leurs places s'ils ne sont pas satisfaits de leur doctrine ou de leurs mœurs, et même en d'autres temps que celui de leurs visites lorsqu'ils y donneront lieu pour les mêmes causes.* (Édit de 1695, art. 23. Cf. Bourrilly, ouv. cité, p. 57.)

[5] La déclaration royale de 1698, porte (art. 29), que l'on établira autant qu'il sera possible des maîtres et des maîtresses dans toutes les paroisses où il n'y en a point, pour instruire tous les enfants, *nommément ceux dont les pères et mères ont fait profession de la religion prétendue réformée.* Ces écoles sont obligatoires; et, dans les lieux où il n'y a pas d'autres fonds, il sera imposé sur tous les habitants jusqu'à 150 livres par an pour les maîtres et 100 livres pour les maîtresses. — En outre, l'art. 10 de la même déclaration *enjoint aux pères mères et tuteurs d'envoyer les enfants aux écoles et au catéchisme jusqu'à l'âge de quatorze ans, et particulièrement*

Digitized by Google

les persécutions contre les protestants et qui placent plus fortement que jamais les maîtres et l'enseignement sous la dépendance absolue de l'Église. Aussi quelques années plus tard (1718), le successeur de Henri Arnauld, Poncet de la Rivière, s'appuyant sur ces ordonnances, revendiquera impérieusement le privilège d'approuver tous les maîtres, afin d'empêcher l'enseignement de s'affranchir de la discipline de l'Église : « Nous défendons, dit-il, à toutes personnes de l'un et l'autre sexe de tenir de petites Écoles dans toutes l'étendue de notre Diocèse, sans la permission de Nous, laquelle permission Nous n'accorderons que sur les certificats des Curés dans les paroisses desquels les dits maîtres et maîtresses voudront s'établir[1] ».

Moins que jamais l'Église n'était donc disposée à partager avec d'autres l'éducation du peuple qu'elle avait cependant été impuissante à assurer jusque-là.

B. Bois.

(A suivre.)

les enfants des protestants. Il précise aussi le programme de ces écoles, qui restera celui du XVIIIe siècle : « Nous voulons des maîtres et maîtresses dans les paroisses pour instruire les enfants du catéchisme et des prières qui sont nécessaires, pour les conduire à la messe tous les jours ouvriers, comme aussi pour apprendre à lire, à écrire à ceux qui pourraient en avoir besoin. (Cf. Bourrilly, ouv. cité, pp. 57-58.)

Bibl. munic., ms. 1030, f° 168.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Décembre 1908

Moyenne barométrique: 759^{mm},43; minimum le 11, à 1 h. du soir, 737^{mm},65; maximum le 31, à 10 h. du soir, 775^{mm},65; écart extrême, 37^{mm},90.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 2°,18; des minima (sans abri), 1°,89; des minima (sur le sol gazonné), 1°,45; des maxima (sous l'abri), 7°,29; des maxima (sans abri), 7°,57; des maxima (boule noire sans abri), 9°,06; des maxima (sur le sol gazonné), 7°,26; d'une eau de source, 7°,51 ; du mois, 5°,08.

Minimum absolu (sous l'abri), le 29, — 5°,9 ; minimum absolu (sans abri), le 29, — 7°,0; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 29, — 9°,6; maximum absolu (sous l'abri), le 13, 13°,8; maximum absolu (sans abri), le 16, 14°,4; maximum absolu (boule noire sans abri), le 16, 18°,4; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 13, 13°,3.

Humidité relative, moyenne du mois, 90; minimum, 59, le 12, à 1 h. du soir; maximum, 100 les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 16, toute la journée.

Nébulosité moyenne du mois, 7,60; moyenne diurne la plus faible, 2,0 le 15; la plus forte, 10,0 les 3, 4, 5, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26.

Nombre de jours de soleil, 13 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 45 h. 65^{m} environ; fraction d'insolation, 0,19.

Pluie totale du mois, 38^{mm},6 en 16 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 8^{mm},0 le 29. Evaporation, 24^{mm},60 en 26 jours.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 1 jour du N; 3 jours du N-E; 3 jours de l'E N-E; 3 jours de l'E; 5 jours du S-E; 2 jours du S S-E; 3 jours du S; 1 jour du S S-W; 4 jours de S-W; 2 jours de l'W S-W; 2 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $5^{m},3$. Vitesse maximum du vent le 10, à 8 h. du soir, $21^{m},0$ par seconde (vent W S-W).

Gelée, les 1, 2, 3, 24, 26, 27, 28, 29 30, 31 ; gelée blanche, les 24, 31 ; rosée, les 15, 16, 18, 24 ; brouillards, les 1, 2, 3, 4, 5 toute la journée, 8, 26, 29 le matin ; gresil les 27, 31; neige les 27, 28, (hauteur de la neige le 28, $0^{m}10^{cm}$ donnant une hauteur d'eau de $6^{m},3$) verglas le 29; halo solaire le 28; éclairs, le 11 à 6 h. du matin au N.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le 21 décembre a eu lieu, au siège de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, boulevard du Roi-René, la séance annuelle de distribution des « prix de vertu et de poésie » du concours Julien Dallière.

Dans la bibliothèque de la Société, où au milieu de la verdure et des fleurs le buste du poète tenait la place d'honneur, une assistance select et relativement nombreuse, composée en majeure partie de personnalités angevines, assistait à cette réunion, que présidait M. Monprofit, maire.

M. Bodinier, président, prend le premier la parole. Dans une belle allocution, il fait l'éloge de l'homme à la mémoire duquel est consacrée la soirée. Il retrace la carrière de Julien Dallière. Il mentionne ses œuvres et rappelle ses succès,

L'orateur fait remarquer que le poète a spécifié dans son testament que le prix de poésie ne serait pas remis en argent. C'est pourquoi la Société a cru devoir choisir un objet d'art, une plaquette de M. Saulau, le talentueux sculpteur angevin.

M. Bodinier remercie ensuite les dames qui, par leur présence, augmentent le charme et l'attrait de la réunion. Puis il s'adresse à M. le Maire, qu'il remercie d'avoir bien voulu en accepter la présidence.

A son tour, M. Planchenault prend la parole. En sa qualité de bibliothécaire, il a choisi un sujet d'histoire : *Une intrigue municipale au dix-septième siècle*. Il traite cette page de notre histoire locale avec une verve remarquable.

C'était à l'époque du ministère de Mazarin. Angers se trouvait alors dans un piètre état. Une partie de la ville venait d'être ruinée par une inondation. Ses habitants avaient d'autre part à supporter les déprédations de toutes sortes des soldats qui y cantonnaient.

Digitized by Google

Le peuple rendait responsables de ses malheurs les magistrats municipaux. Sur ces entrefaites, l'élection d'un nouveau maire devant avoir lieu, ils se dirent, non sans raison, que l'un des leurs ne serait point choisi. Ils usèrent alors d'un stratagème. Un grand banquet fut projeté. Il était destiné à rendre le nouveau maire impopulaire aux yeux du peuple, qui ne pouvait approuver que l'on dilapidât ainsi les finances de la ville au moment où elles avaient le plus grand besoin de ménagements.

Le corps municipal chargea donc, par l'entremise de son procureur, maître Mathieu Thomas, de commander au pâtissier Champain un repas pantagruélique.

Comme l'avaient pensé les Angevins, un de leurs adversaires, maître Bruneau de la Giletterie, fut acclamé maire à l'unanimité. Mais peu leur importait. N'avaient-ils pas un excellent moyen de le renverser ?

Malheureusement, maître Bruneau ne tomba pas dans le piège. Il désapprouva complètement l'idée du fameux banquet et, lorsque le pâtissier vint prendre les ordres du nouveau maire, ce dernier déclara qu'il prétendait faire ce qui lui plairait et il envoya promener Champain.

Le banquet n'eut pas lieu et les victuailles furent vendues à l'enchère.

Le pâtissier réclama. Bel exemple de courage civique, le conseil refusa de prendre la responsabilité du repas qui avait été commandé sur son ordre et renia sa parole.

Maîtres Mathieu Thomas et Bruneau restèrent seuls en présence, ne voulant payer ni l'un ni l'autre. Un procès s'ensuivit.

Ici se trouve une lacune dans le papier de l'époque et M. Planchenault ignore quel fut le dénouement de l'affaire.

Après cet agréable intermède, M. Ernest Jac donne lecture d'un rapport sur le prix de vertu. Il rend hommage tout d'abord à Julien Dallière, le délicat poète, qu'il a eu le plaisir de connaître. Ce n'était point un de ces poètes romantiques à la longue chevelure; il avait plutôt l'apparence d'un officier retraité.

M. Jac constate qu'en ce qui concerne le concours de vertu, six dossiers seulement sont parvenus à la commission. Cela ne veut pas dire, à son avis, que la vertu se fait rare, mais plutôt modeste et cachée.

Digitized by Google

Cette année, c'est à la piété filiale que le prix a été décerné en la personne de Mlle Marie Chéreau, née en 1854, à Saint-Florent-le-Vieil. Nul mieux qu'elle ne le méritait. Son père fut victime d'une série d'accidents qui lui rendirent tout travail impossible. Sa mère, malade, ne pouvait non plus se rendre utile. Dès l'âge de 12 ans, Marie Chéreau sut par son travail, son dévouement constant, subvenir aux besoins de la famille et cela sans jamais vouloir accepter le moindre secours. Admirable est la conduite de cette femme.

Deux mentions ex-æquo sont en outre décernées : La première à M. Guy Allard, âgé de 78 ans, fendeur d'ardoises à Trélazé. Il servit aux zouaves et dans cette arme d'élite il fit plusieurs campagnes.

Libéré en 1856, il reprit le travail aux ardoisières dès sa sortie du régiment et éleva ses neuf frères. Marié, il eut cinq enfants. Trois lui restent aujourd'hui. Eux-mêmes sont mariés; ils sont pauvres et, après une vie de labeur et de privations, il ne peut, sur ses vieux jours, jouir d'une retraite bien gagnée. Quelle leçon de vertu est la vie de ce travailleur, qui déjà a reçu la médaille d'honneur du travail.

La seconde mention est décernée à Mlle Jeanne Vallée, de Champtocé, qui, pendant une partie de sa vie toute d'abnégation, a soigné, instruit les tout petits et qui maintenant est garde-malade dans un hospice de vieillards.

M. Jac termine la lecture de son rapport en disant qu'après de tels exemples on ne peut croire que la vertu soit morte en France. Ces dévouements sont, en effet, moins rares que l'on ne croit.

On applaudit les lauréats, qui sont chaudement félicités.

M. Pierre Gourdon procède ensuite à la lecture du rapport sur le prix de poésie : dix-neuf concurrents s'étaient présentés.

Quatre furent distingués. En première ligne venait un livre de M. Auguste Dupouy, *Partances*. L'importance de l'œuvre, la splendeur et la richesse de la rime, le rendait de beaucoup supérieur aux autres concurrents et le jury le déclara hors concours. Un exemplaire en bronze patiné sera envoyé en guise de souvenir à M. Auguste Dupouy. M. Gourdon cite quelques vers qui font bien augurer du reste de l'ouvrage.

Les trois autres lauréats sont : M. Camille Mauvif de Montergon, lieutenant de cavalerie, dont les vers ont une

Digitized by Google

exquise délicatesse et à qui est décerné le prix Dallière ; M. J.-M. Simon qui obtient une première mention pour ses *Poèmes légendaires*, dont la facture rappelle un peu la *Légende des siècles*, et enfin une dame qui se dérobe modestement derrière un pseudonyme (Mme Ely Nevil).

M. Gourdon termine en adressant aux concurrents malheureux des encouragements et des regrets.

Avant de se lever la séance, M. le Dr Monprofit prend la parole. En une chaleureuse et éloquente improvisation, il fait l'éloge de la Société ; il remercie ses membres et son président, M. Bodinier, qui, en lui confiant la présidence d'honneur, l'ont prié d'assister à cette solennité. Il félicite les lauréats du concours de poésie qui ont prouvé combien vivace était en Anjou le culte des Muses ; il loue les personnes qui ont obtenu les récompenses du concours de vertu. Les actes qui viennent d'être couronnés démontrent que quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, la vertu n'est pas un vain mot chez nous. L'âme française demeure fidèle à ses croyances, à ses traditions de devoir et d'honneur ; et, faisant allusion à l'une des lauréates du concours de vertu, Mlle Jeanne Vallée, qui soigne actuellement les malades dans les hôpitaux, M. Monprofit déclare que, comme chirurgien, il est de son devoir de rendre hommage aux Sœurs qui se consacrent avec un dévouement admirable aux malades, aux pauvres, aux déshérités. « Ainsi, dit-il en terminant, nous assistons à des victoires de l'Idéal sur la Matière changeante et périssable. L'Idée, elle, est éternelle. Nous pouvons avoir foi dans un avenir de bonté, de fraternité, de vérité. »

Les rapports, l'étude savante et documentée de M. Planchenault, les discours de MM. Bodinier et Monprofit ont été très applaudis.

***

Le samedi 19 décembre, a eu lieu l'inauguration de l'Exposition annuelle de la Société des Amis des Arts. Un grand nombre de personnes assistaient à cette solennité. Dans l'assistance on remarquait : M. le Préfet de Maine-et-Loire, représentant M. Étienne Port, empêché, qui avait été délégué par M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-Arts ; M. le Dr Monprofit, maire d'Angers ; M. le général Brochin ; M. René Gauvin, député ; M. Gilles Deperrière, président

Digitized by Google

de la Société ; MM. de Romain et Dr Mâreau, vice-présidents ; Vielle, trésorier ; Cayron et Ferdi-Paris, secrétaires ; Dussauze, Bruas, Bigeard, commissaires ; A. Michel, archiviste ; chanoine Urseau ; puis MM. Boulanger et Labesse, adjoints au maire ; Joxé, maire honoraire ; MM. Chouanet, Joûbert, Planchenault, Dutertre, colonel Couilleau, Chedane-Guinoisseau, Blanc, conseillers municipaux ; M. Guindey, M. Lamouzelle, M. Bessonneau ; MM. Jousseaume, Mascarel, Cointreau père, Dr Léon, Dr Legludic, Dr Motais, Dr Boquel, Huau ; MM. Paul Cardi, administrateur du *Petit Courrier*, Betton, Dubos, Goblot, Ruel, Saché, Tessier, Luson, Mercier, Laboureau, Verchaly, Toussaint, Martin, Vallé, Huré, Vétault, Delage, Halopé, Rohard, Duclos, Pelé, Saint-Bonnet, Beignet, Cointreau fils, Oger, Bûchenceau, Chauveau, Gonelle, Colin, Orain, Audfray, Gobô, Berteaux, Girard, Malibran, Léon Morice, Grégoire, les représentants de la Presse, etc... ; qu'on nous pardonne les omissions, toutes involontaires.

La séance est ouverte à 5 heures du soir.

M. Gilles Deperrière prend le premier la parole.

« Mesdames,
« Messieurs,

« La séance est ouverte, et je vous demande la permission de vous lire une désolante dépêche que je viens de recevoir de Monsieur Étienne Port.

« Souffrant depuis lundi suis alité depuis jeudi, espérais « jusqu'à hier soir pouvoir présider votre inauguration, me « faisais une joie me retrouver ainsi en Anjou où déjà à deux « reprises je n'ai pu répondre comme désirais aux amitiés et « sympathies qui m'y appelaient ; soyez assuré que suis « désolé.

« Veuillez présenter avec mes regrets toutes mes excuses « et me croire votre dévoué.

« Étienne Port. »

« Nous regrettons vivement parmi nous l'absence d'un enfant du pays, portant un nom qui occupe une place magistrale parmi ceux des historiens de l'Anjou.

Digitized by Google

« M. Étienne Port jouit ici, personnellement, de vives sympathies que j'aurais été heureux et flatté de lui dire. Il nous venait en qualité de délégué de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de Monsieur le Sous-Secrétaire d'État Dujardin-Baumetz, ce qui ajoutait à notre joie.

« Certain des sentiments qui remplissent son esprit et son cœur, je ne puis que me faire l'écho de ce qu'il pense lui-même, en le plaignant profondément, et lui souhaitant un prompt rétablissement de sa santé.

« A l'instant où je recevais la dépêche de M. Étienne Port, j'en recevais une autre qui me faisait connaître que M. le Sous-Secrétaire d'État Dujardin-Baumetz, dans sa haute bienveillance, avait bien voulu déléguer Monsieur le Préfet pour suppléer à l'absence de Monsieur Étienne Port. Nous témoignons à Monsieur le Ministre tous nos sentiments de gratitude.

« Monsieur le Délégué,
« Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire,

« Si M. E. Port eût été présent pour siéger parmi nous, j'avais l'intention de dire que, parmi les hautes personnalités qui honorent notre inauguration de leur présence, vous étiez la seule à ne pas être angevine de race.

« Nous voudrions vous faire assez aimer notre sol pour que vous le regrettiez. Nous voudrions vous entendre dire que, si vous n'êtes pas de chez nous, vous voudriez en être.

« Depuis à peine une année que nous vous possédons nous commençons à connaître vos goûts de collectionneur, nous savons que vous êtes attiré vers les artistes, et spécialement vers ceux dont la bonne étoile les a fait naître en Anjou.

« Nous avons entendu votre très élégant discours à la distribution des prix du lycée, où vous vantiez la douceur angevine, immortalisée par notre Joachim du Bellay, dont il vous plaisait de réciter des vers charmants.

« L'auditoire était suspendu à vos lèvres, vous alliez au cœur des vieux en même temps que vous enseigniez aux jeunes, avec une exquise délicatesse, l'amour de la petite patrie, pour aimer plus la grande.

Digitized by Google

« Un spirituel orléanais, qui passa sous notre soleil de trop courts instants, a écrit :

Petite patrie,
De beauté fleurie,
A jamais chérie
Pour quiconque y est né !
Bel Anjou frivole !
Par tes coteaux vole,
Gracieuse et folle,
L'âme du Roi René !

« Oui, Monsieur le Préfet, l'Anjou est doux, et l'art y est chéri sous toutes ses formes.

« Je me souviens encore de l'accueil fait à Angers, dans ma prime jeunesse, à l'Alboni, poétiquement et doucement arrivée par la Loire (alors elle était navigable !). Je me souviens du maître Hetzel, grand'père de notre cher compatriote Étienne Port, auquel j'aurais été heureux de le rappeler donnant des Concerts dans les greniers Saint-Jean, dans ce cadre admirable de l'architecture des Plantagenets, qui témoigne encore, par sa beauté, du goût déjà artistique des gens de chez nous dans ces temps éloignés.

« Je vois cette admirable sociétéde nos concerts populaires, due aux Alfred Michel, Jules Bordier, aujourd'hui disparus, au comte Louis de Romain, toujours sur la brèche.

« Je nous vois nous-mêmes, inaugurant notre 19e exposition, et je suis fier des traditions artistiques qui se transmettent sur notre sol et dont le spectacle vous émeut, nous le savons.

« Nous vous prions, Monsieur le Préfet, de nous considérer comme partageant absolument vos idées personnelles, ce qui ne peut que vous attirer vers notre groupe, passionné pour son pays et pour tout ce qui peut élever les âmes, idéaliser les pensées et même les plus belles formes de la nature.

« C'est avec empressement que vous avez transmis à M. le Ministre et au Conseil Général toutes les demandes que nous avions à leur présenter. Nous vous en sommes reconnaissants. Nous vous prions de remercier nos hauts protecteurs, et tout particulièrement M. le Sous-Secrétaire d'État Dujardin-Beaumetz, qui nous montre aujourd'hui une bienveillance dont nous ne saurions être plus reconnaissants.

« Mais, Monsieur le Préfet, il vous reste quelque chose à faire.

Digitized by Google

« Nous avons eu déjà l'inappréciable bénéfice, la première peut-être entre toutes les sociétés de province, d'avoir joui d'un envoi de la manufacture nationale de Sèvres; et voici que cette année, avec l'aide de Monsieur Étienne Port, qui nous a victorieusement appuyés dans nos démarches en haut lieu, nous en avons un des Gobelins.

« J'estime que c'est un grand succès, un très grand succès, d'autant plus précieux pour nous, qu'Angers, que Saumur, possèdent des richesses incomparables en tapisseries d'origines les plus anciennes, les plus intéressantes; qu'Angers a ses ateliers de réparations. Le fait d'être favorisé de travaux de la maîtresse manufacture et de ceux d'élèves qui y sont attachés, va singulièrement encourager les amateurs et aussi les artistes du fuseau et de l'aiguille qui vivent à l'ombre de nos clochers.

« Je ne puis m'étendre, et je le regrette, car j'aurais de piquantes anecdotes à conter sur les Gobelins, depuis les soi-disant vertus des eaux de la petite rivière de Bièvre, les hommes nourris spécialement pour..... avoir de belle écarlate, jusqu'au bon tour du Panurge du joyeux curé de Meudon, un voisin estimé du vieux temps, qui pour se venger d'une vertu qui ne voulait rien entendre « *feit un tour à la dame parisienne qui ne fut poinct à son advantage* ».

« Mais je vous supplie de prier le Gouvernement de laisser à Angers cette belle tenture, qui représente « les armes de la République », pour orner une des salles de votre préfecture. Vous aurez ainsi, marqué d'un fait inoubliable le temps que vous aurez passé à la tête de notre département.

« Monsieur le Maire,

« La sérénité est revenue au sein de notre Compagnie, le jour où votre administration et le Conseil municipal d'Angers nous ont concédé à nouveau la jouissance de la partie de l'Hôtel Chemellier que nous occuperons désormais 4, 7, ou 10 années.

« D'un trait vous avez sauvé la Société ; elle vous en est, à vous et au Conseil municipal, profondément reconnaissante.

« Dans notre nouveau contrat, vous nous avez confié, entre autres missions, celle particulièrement délicate, et qui nous fait grand honneur, de restaurer les façades artistiques de notre demeure ; je me suis immédiatement mis en quête de

Digitized by Google

réunir tous les documents qu'il me serait possible de grouper sur leur architecte, sur les dessins qu'il a pu laisser.

« Le temps m'a fait défaut, et aussi les circonstances heureuses qui viennent toujours au secours de ceux qui cherchent, pour vous présenter une notice sur Bardoul de la Bigottière et son œuvre. Puis j'ai conscience de la longueur démesurée de mon allocution, et mon travail, tant intéressant que je voudrais qu'il fût, aurait pu être trouvé aujourd'hui encombrant.

« Mais j'espère bien que ce n'est que partie remise.

« En attendant, recevez, Monsieur le Maire, tous nos remerciements et veuillez considérer notre Société comme digne des plus grands encouragements que vous pourrez lui accorder et lui faire obtenir.

« Monsieur le Secrétaire de la Société des Artistes Angevins, Mon cher et très honoré Collègue,

« Le Président de votre Société, M. l'avocat général Paul Peyssonnié, m'écrit de Paris que, payant son tribu à l'hiver, il doit rester au coin de son feu, avec, pour lui tenir compagnie, des procédures variées, distractions sévères !

« Nous sommes désolés de son absence, nous le plaignons du fond du cœur, vous le lui direz.

« Je m'enorgueillis beaucoup, mon cher Secrétaire, d'avoir été l'un des premiers à saluer la fondation de votre Société, à laquelle je m'estime très flatté d'avoir été inscrit dès le début.

« Aussi c'est avec la joie la plus vive que je vous vois ici ce soir, au milieu de nous, dans cette maison des Arts dont toutes préoccupations sont éloignées, hors celle du culte du beau qui remplit nos cœurs et nous unit indissolublement.

« Nous entendons travailler en commun, en faisant appel à toutes les sources, pour faire aimer les arts et donner à chacun le désir de les cultiver.

« Nous exposons les travaux des maîtres et aussi ceux des élèves ; nous estimons, en effet, qu'en montrant aux seconds les œuvres des premiers, nous ne pouvons que leur donner le désir de les égaler et que les premiers ne peuvent voir dans notre geste qu'une pensée d'encouragement pour les seconds.

« Nous souhaitons avoir le plus grand nombre possible d'artistes sociétaires, surtout parmi ceux qui ne sont pas profes-

Digitized by Google

sionnels, et plus nous avons d'exposants parmi eux plus nous sommes satisfaits, puisque ce sont autant d'intelligences conquises à notre culte, d'intelligences dans lesquelles naît la pensée de parer leurs logis de belles choses, dont ils prieront les maîtres de se dessaisir en leur faveur.

« Sans distinction d'école, ouvrir nos portes à toutes les manières, aux tendances les plus diverses, est notre vif désir; nous voulons que tous les goûts puissent trouver satisfaction sous notre toit et que chacun, après avoir vu, s'en aille en emportant ce qui lui plaît.

« Entre tous les artistes angevins, les sculpteurs se sont distingués cette année; je vous demande la permission de les féliciter grandement et de leur souhaiter pour leurs œuvres, comme pour celles de leurs émules, les peintres à l'huile et à l'eau, les plus belles places en Anjou, où, venues, je désire vivement qu'elles demeurent.

« Nous nous félicitons aussi beaucoup dans la maison d'une heureuse décision prise par le Bureau du Comité d'organisation de la grande fête de gymnastique qui se prépare à Angers, et qui, sous la présidence de notre ami Cointreau — à notre grande joie tout récemment promu officier de la Légion d'honneur — a chargé notre Compagnie d'organiser deux concours entre tous les artistes angevins, pour une affiche illustrée destinée à annoncer la fête fédérale et pour un diplôme devant accompagner les prix qui seront décernés aux sociétés ayant participé à ses concours.

« La pensée de nos amis est excellente entre toutes; elle justifie trop des liens qui nous attachent à tous nos artistes, pour ne pas nous remplir de joie. Elle portera à trois le nombre des concours à ouvrir cette année, ce que nous considérons comme une excellente aubaine. Je termine, Monsieur le Secrétaire et très honoré ami, sur cette bonne nouvelle. »

M. le Dr Monprofit, maire d'Angers, s'exprime ensuite ainsi :

« Monsieur le Président,
« Mesdames,
« Messieurs,

« J'ai accepté avec le plus grand plaisir votre invitation, et avec le plus vif empressement je m'y suis rendu.

Digitized by Google

« C'est une fête à laquelle j'ai souvent assisté déjà, puisque j'appartiens à votre Société depuis son origine, et cette année, plus qu'en aucune autre, j'avais le devoir de n'y pas manquer.

« Je tenais d'ailleurs à donner une marque particulière d'intérêt à la Société des Amis des Arts et un témoignage d'estime et de sympathie à son président, lorsque nous venons de maintenir votre installation dans ce local où, nous l'espérons, vous continuerez pendant longtemps encore vos expositions si intéressantes pour les amateurs et pour les artistes.

« M. le Représentant de la Société des Artistes Angevins, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous espérons que vous reviendrez souvent nous faire admirer les œuvres de nos compatriotes établis à Paris.

« J'aurais été personnellement ravi de saluer ce soir le président des Artistes Angevins de Paris, M. Paul Peyssonnié, qui réunit en lui les mérites d'un magistrat éminent et le talent du lettré fin et délicat que tout le monde admire.

« Je veux espérer qu'une autre circonstance nous procurera le plaisir de le recevoir ici. Veuillez, je vous prie, lui transmettre, ainsi qu'à vos collègues, les vœux que nous formons pour la réussite de votre exposition présente et de vos expositions futures.

« Nous remercierons M. le Préfet du précieux appui qu'il nous donne aujourd'hui ; sa présence à cette cérémonie montre d'une façon éclatante l'intérêt qu'il porte à la Société des Amis des Arts et à notre ville.

« Vous avez, mon cher Président, vous et vos prédécesseurs, consacré tant d'efforts à la noble cause de l'art que nous ne pouvons vraiment que vous remercier chaleureusement au nom de la Ville d'Angers, que nous représentons ici, de tout ce que vous faites pour elle. C'est pour elle que vous travaillez ! c'est pour maintenir sa bonne renommée de cité éclairée, de ville éprise de science, d'art et de beauté !

« Nous ne pouvons assez vous louer pour l'œuvre si méritoire que vous poursuivez avec tant de succès.

« C'est en multipliant les belles œuvres devant les yeux du peuple qu'on éveille dans son âme l'idéal qui seul inspire les belles pensées et les belles actions.

« Ce peuple angevin, si prompt à s'enthousiasmer pour

Digitized by Google

toutes les belles choses, si ouvert à toutes les jouissances artistiques, vous faites ici son éducation, vous affinez son goût et vous le préparez à apprécier, comme elles le méritent, les richesses de nos musées.

« Enseignons-lui qu'il a dans son histoire des traditions d'art incomparables, montrons-lui que les maîtres architectes qui ont autrefois construit, sur notre sol angevin, des merveilles comme le vieil hôpital Saint-Jean, le logis Pincé, le logis Barrault et tant d'autres, sont des ancêtres dont il peut être fier ! La ville qui compte parmi ses enfants des hommes comme David d'Angers, comme Lenepveu, pour ne citer que les plus illustres, est une ville d'art par excellence et ce serait un sacrilège que de laisser s'oublier un tel passé.

« Continuez donc, par vos expositions, à solliciter, à éveiller, à favoriser l'éclosion des vocations artistiques chez nos contemporains. Puissiez-vous, par vos efforts, faire éclore sur le sol angevin, des talents comme ceux d'autrefois ! »

M. le Préfet prend ensuite la parole ; il exprime la satisfaction qu'il éprouve en constatant le succès de cette exposition ; il regrette que M. Port n'ait pu venir assister à cette réunion.

Il se montre très sensible aux souvenirs que M. le Président évoquait tout à l'heure et il annonce qu'il demandera la tapisserie des Gobelins, non pour la Préfecture, mais pour le Musée.

Il invite, en termes éloquents et aimables, la Société à persévérer dans la tâche qu'elle s'est imposée et fait l'éloge de l'Anjou et de la ville d'Angers.

M. Davenel, représentant de la Société des Artistes Angevins de Paris, prend ensuite la parole et assure la Société des Amis des Arts des sentiments d'union et de concorde qui unissent les Angevins de Paris à leurs amis de la petite patrie, dans un même but d'idéal et d'art.

Ces discours sont très applaudis et, selon l'usage, on sable le champagne en l'honneur de l'Exposition.

***

Premier Concert extraordinaire, 20 novembre 1908, avec le concours de Mlle Jane-Hatto, de l'opéra, de M. Plamondon, de l'opéra et M. Michel della Pena, violoncelliste.

Digitized by Google

Ouverture du Roi d'Ys (Lalo), *l'Enfance du Christ, Le repos de la Sainte Famille* (Berlioz), *Concerto pour violoncelle* (Saint-Saëns), *Au cimetière* (Max d'Ollone), *Air et Duo des Troyens à Carthage* (Berlioz), *Marche héroïque et Final du Crépuscule des Dieux* (R. Wagner), *Introduction au 3e acte de Lohengrine* (R. Wagner).

M. d'Ollone, que nous revoyons seulement à un Concert sur deux, est venu diriger notre Premier Concert extraordinaire. Nous nous demandons, en passant, si ces directions intermittentes et variées sont de nature à profiter à notre Orchestre et à son Chef. Et franchement, nous ne le croyons pas; ils en pâtiront l'un et l'autre et nous par surcroît.

Quoi qu'il en soit, ce Concert a été très beau, devant une salle comble que les « Vedettes » de ce jour rempliront chaque fois qu'on les mettra sur l'affiche. Peut-être, le programme est-il un peu chargé à la manière des Concerts parisiens, mais c'est péché véniel quand la matière est agréable.

L'*Ouverture du Roi d'Ys* a été bien dite, mieux que l'an dernier; les solistes ont été parfaits, M. Fichet à son ordinaire, M. Becker plus qu'à son ordinaire.

M. Plamondon est le chantre de la douceur; cette voix séraphique qui semble tomber du ciel et y remonter a des caresses indicibles. C'est d'un art spécial, difficilement comparable, et d'un charme très prenant au Concert. *Le repos de la sainte Famille* qu'il nous a déjà donné, l'an dernier, est tout à fait dans la nature de sa voix et de son talent. Cette année, comme l'an dernier, M. Plamondon a dû le dire deux fois.

L'air d'Iopar des Troyens, d'une allure plus réelle, a moins porté sur le public. Le charme est revenu avec le duo — Nuit d'amour et d'extase — Mme Hatto a su trouver des accents tendres et caressants pour répondre à la douceur de M. Plamondon et le chant, porté par les deux voix, évoquait la paix heureuse des nuits étoilées.

La Finale du Crépuscule des Dieux nous emporte très loin des rêveries sentimentales et des clairs de lune. Disons, tout de suite, que l'exécution de ce monstrueux fragment d'une œuvre colossale a été aussi bonne que nos moyens symphoniques le permettent, sauf, peut-être, la *Marche de*

Digitized by Google

Siegfried. M. d'Ollone et son Orchestre, se sont dépensés avec une fougue chaleureuse et la grande voix de Mlle Hatto a dit superbement les imprécations finales qui consacrent la catastrophe des Dieux de la Tétralogie. Il n'y a pas à lutter contre la puissance des sons poussés à ce paroxysme; devant cet art monstrueux, nous demeurons toujours stupéfait et anéanti; l'émotion qui s'en dégage déborde l'esprit, le cœur et les sentiments et ébranle l'être tout entier. C'est comme la manifestation d'un phénomène naturel qui nous laisse avec l'admiration quelques inquiétudes et quelques angoisses.

M. Bellaigue disait, ces jours passés, que la marche de la symphonie héroïque, la péroraison de l'oraison funèbre de Condé et le convoi de Siegfried, sont les trois plus magnifiques représentations que le langage des mots et celui des sons donnèrent jamais de la gloire et de la douleur.

Nous ne croyons pas que dans la *Symphonie héroïque* et dans le *Crépuscule*, il s'agisse de la même qualité de la douleur. La douleur de Beethoven, débarrassée des impuretés et des scories matérielles, est la plainte d'un grand cœur et d'un esprit superbe. La douleur de Wagner est, en outre, pleine du désordre et des cris de la souffrance humaine. Elle n'a pas fait comme l'autre, le retour sur soi-même.

M. della Pena est un musicien de notre orchestre qui a accepté, chez nous, une place au-dessous de son mérite, pour le plaisir de passer une saison à Angers. C'est un artiste d'avenir, souple et sonore, doué d'une facilité dont il fera peut-être sagement de se défier. Il n'y a guère que les oiseaux, et pas tous, qui chantent naturellement.

Rappelé après l'exécution du Concerto de Saint-Saëns, M. della Pena nous a donné une trop longue romance, mais le repertoire de violoncelle est si maigre!

M. d'Ollone, avec sa pièce symphonique « Au Cimetière » nous a offert la suite, ou bien le commencement de son précédent « Lamento ». Cette nouvelle expression d'un même sentiment nous a paru, aujourd'hui, plus longue, moins sincère, moins apitoyante.

L'introduction au 3e acte de *Lohengrin* était de trop. La salle, fatiguée par cette longue audition, sans entr'acte, était devenue la proie des préoccupations bruyantes et anti-artistiques qui précèdent les sorties et les préparent.

Digitized by Google

Quatrième concert populaire (6 décembre 1908), sous la direction de M. Vincent d'Indy et avec le concours de Mlle Gustin, cantatrice.

Ouverture de Léonore (n° III) (Beethoven), *Air d'Orphée* (Gluck), *Musiques pour les soupers du roi* (Lalande), *Souvenirs* (V. d'Indy), *Mélodies pour chant* (Guy-Ropartz et V. d'Indy), *Istar* (V. d'Indy), *Suite extraite de Médée* (V. d'Indy).

S'il en était encore besoin, notre quatrième concert fournirait la mesure de ce qu'on peut attendre de notre public de courtoisie, de patience et de bonne volonté. Nous sommes là à un festival d'Indy et, malgré les épreuves précédentes où elle ne s'est guère amusée, comme le dit M. de Romain avec les formules aimables dont il a le secret, la foule est revenue au vieux cirque.

« Est-ce le début d'une ère nouvelle? » L'attitude de la salle ne permet guère de le supposer. Elle était en proie visiblement à deux idées contradictoires, que même la bonne grâce angevine ne conciliera pas d'un coup — d'un côté le désir de s'élever à la compréhension d'œuvres qu'on lui dit être admirables ; de l'autre l'incommensurable ennui qui émane de ces mêmes œuvres.

La musique de M. d'Indy est une merveille de science réfléchie, d'ordre méthodique, de déduction logique. Nous n'y contredisons pas, et pour cause. Mais un bon dictionnaire grec a toutes les qualités que nous venons de dire et les esprits les plus sensibles au « Miracle grec » n'y chercheront pas les délicates jouissances d'art que la langue d'Homère et d'Eschyle réserve à ses fidèles.

Pour la même raison nous ne chercherons pas dans l'œuvre de M. d'Indy l'émotion qui gagne les cœurs, l'extériorisation des sentiments qui met une œuvre d'art à la portée des esprits les moins aptes à juger de sa valeur technique. Cette musique, d'une conscience redoutable, s'enferme dans ses secrets et nous dirions qu'elle méprise la foule du vulgaire, si nous ne savions d'ailleurs que le génie lui-même ne sait pas toujours mesurer, sinon sa pensée, au moins l'expression de sapensée, à la médiocrité irrémissible du public. Et le malheur est que nous sommes ici le public et que de toute façon l'œuvre qu'on nous présente n'est point faite pour nous.

Digitized by Google

En écoutant avec une attention d'autant plus méritoire qu'elle était stérile les symphonies de M. d'Indy, nous observions que ce n'est point en vain qu'on sépare depuis des siècles le domaine de la science et le domaine de l'art et que l'esprit de M. d'Indy, si merveilleux de sens et de lumière dans les recherches critiques de la Scola cantorum, semble embué d'impénétrables nuages quand il prétend nous offrir l'expression personnelle de ses propres pensées.

Cette idée décourageante se vérifie pour nous, osons le dire, aussi bien dans *Istar* que dans les *Souvenirs*. *Istar* nous est plus familier; de nouvelles auditions des *Souvenirs* habitueront nos oreilles à ce dédale de modulations et de rythmes, mais la question n'est peut-être pas de savoir si nous pouvons nous accoutumer à cette musique-là — on s'accoutume à tout — mais bien si nous en tirerons profit pour la meilleure satisfaction de nos besoins d'art. Et cela nous ne le croyons pas. Le travail des écoles n'a jamais porté de fruits durables parmi le monde; il doit rester dans les murs de l'école et c'est détourner l'esprit du public du droit chemin que de l'entraîner hors des routes simples et aérées, où, dans tous les temps, il a trouvé ceux que le feu divin possède.

Malgré ou peut-être à cause de tout ce qui précède, M. d'Indy nous a donné une interprétation idéale de l'*Ouverture de Léonore*. L'orchestre marchait allégrement à sa suite alors qu'à travers les *Souvenirs* il cherchait à tâtons sa route.

La musique de Lalande était ici comme un modèle de la critique délicate de M. d'Indy et de la sûreté de son goût dans les évocations de musique ancienne que nous lui devons. Les extraits de la suite de *Médée*, pour la plupart exempts de recherche philosophique, nous ont plus charmé que ne nous ont instruit les savants poèmes du programme.

Il serait injuste de ne pas remercier ici Mlle Gustin de son concours. Elle a dit avec un grand charme *Tout le long de la nuit* de Guy-Ropartz. Quant au célèbre air d'*Orphée* « J'ai perdu mon Eurydice » il ne nous a paru ni dans la voix ni dans les moyens de Mlle Gustin. Il est des mots qu'il vaut mieux ne pas dire quand on n'est pas sûr de les porter jusqu'au cœur des auditeurs.

***

Digitized by Google

Une assistance aussi nombreuse qu'élégante est venue applaudir jeudi soir, 3 décembre, salle des Quinconces, le barde breton et sa compagne.

Ils s'en vont ainsi, depuis longtemps déjà, de ville en ville semer l'idéal et le succès, partout, les récompense et les encourage dans leur apostolat en faveur de la « Bonne Chanson ».

Théodore Botrel a chanté ses Chansons nouvelles et anciennes toujours jeunes. Sa diction parfaite, sa conviction qui va au cœur, lui ont valu, ainsi qu'à Mme Botrel, des ovations prolongées.

Dans la partie, j'allais dire comique, mais plutôt gaie et spirituelle du programme, M. Georges Launay a mérité amplement les bravos dont ont été accueillis ses monologues et ses chansons de genre.

M. Colomb, au piano, s'est montré aussi bon instrumentiste qu'il est compositeur délicat.

Une saynète en un acte et en vers du poète breton a terminé cette brillante séance.

***

La clôture des engagements pour le Grand-Prix de l'Automobile-Club avait lieu le 31 décembre. Ces engagements n'étant qu'au nombre de neuf, la Commission sportive a décidé que cette épreuve ne serait pas courue.

Nous n'aurons donc pas de Grand-Prix Automobile-Club en 1909 en France.

Il faut avouer que les efforts considérables faits, en Anjou, en vue de cet événement sportif sont bien mal récompensés et que les Angevins n'ont guère à se féliciter de la façon vraiment trop cavalière avec laquelle on les a traités à Paris. Ils devront s'en souvenir.

***

Sont promus dans l'ordre de la Légion d'Honneur :

Officiers

MM. Charlery de la Masselière, général de brigade ; Duvaux, chef de bataillon au 135e d'infanterie ; Cointreau, distillateur.

Digitized by Google

Chevaliers

MM. Spillmann, médecin-major au 135e; Derré, capitaine à la 9e légion de gendarmerie ; Esclauze, vétérinaire de 1re classe au 25e dragons ; de Gaullier de Bordes, capitaine au 77e d'infanterie; Grobert, capitaine au 77e; Marin, capitaine au 135e; Cesbron-Lavau, capitaine au 15e dragons ; de Closmadeuc, capitaine au 2e chasseurs; d'Andigné, capitaine au 12e chasseurs ; de Beaumont, capitaine au 20e chasseurs.

Officiers d'Académie

MM. Forestier, ancien instituteur, secrétaire de la mairie de Chalonnes-sur-Loire; Peltier, vice-président de la Société de Gymnastique d'Angers.

ORDRE PONTIFICAL DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

Commandeur

M. Sémery, avocat.

Chevalier

M. Moreau des Briostières.

***

L'Académie de Médecine, dans sa séance publique annuelle, a décerné le prix Laborie (5.000 francs), sa plus haute récompense, à M. le Pr Monprofit, professeur de clinique chirurgicale à l'École de Médecine d'Angers, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et maire d'Angers, pour l'ensemble de ses travaux sur la chirurgie des opérations de l'estomac.

M. le Dr Monprofit est déjà titulaire de nombreux prix décernés soit par l'Académie de Médecine, soit par l'Institut, notamment du prix Huguier et du prix Daudet. Ses ouvrages nombreux, surtout le *Traitement chirurgical de la cirrhose du foie*, la *Gastro-entérostomie*, le *Traitement chirurgical et affections bénignes de l'estomac*, la *Chirurgie du gros intestin*, etc., etc., font autorité dans le monde savant.

En 1903, l'Académie des Sciences décerna à notre érudit concitoyen le prix Mège pour son remarquable ouvrage : *La chirurgie des ovaires*.

***

Digitized by Google

La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Indre-et-Loire vient de décerner un prix de poésie à M. J.-M. Simon, rédacteur au *Petit Courrier* et au *Messager de l'Ouest* pour un ensemble de poésies inédites : *La Guirlande d'amour.*

Parmi les lauréats du dernier concours de la Société Académique de Nantes nous relevons avec plaisir le nom de M. René Poirier, d'Angers, fils du regretté Alphonse Poirier, qui fut directeur du journal *L'Anjou.*

M. René Poirier a obtenu une médaille d'argent petit module.

***

M. René Bazin a fait, le 5 décembre, à Londres, devant un auditoire nombreux, une conférence sur les *Paysages de France.* L'ambassadeur de France et tout le personnel de l'ambassade, l'ambassadeur d'Italie et un grand nombre de personnages de marque y assistaient. M, René Bazin a été très applaudi. Cette conférence a été donnée sous les auspices de l'Alliance française.

***

Vendredi soir, 11 décembre, à 8 h. 1/2, la section angevine de la Société de Géographie Commerciale donnait, à la Mairie, une conférence de M. Potel, explorateur, sur la « République Argentine ».

Le conférencier, après avoir décrit la Cordillère des Andes et ses beautés naturelles, montre au moyen de projections quelques-uns des principaux monuments de Buenos-Ayres, indique que cette grande cité a un million deux cent mille habitants, qu'elle consomme journellement 365 mille litres de lait, que la moyenne de la viande est de 118 kilos par habitant et de 78 kilos de pain. Quant à la campagne, qu'il va décrire tout à l'heure, chaque serviteur de ferme a droit à 2 kilos de viande par jour.

Puis M. Potel dit que la République Argentine, dont le territoire est environ cinq fois plus grand que la France, n'a qu'une population de 6 millions et demi d'habitants, quand elle pourrait largement en nourrir 100 millions.

Il indique que cette population est composée pour la moitié environ de natifs; que la colonie italienne est d'environ

Digitized by Google

un million et demi de sujets; que les Espagnols y sont également en très grand nombre; tant qu'à nous, nous y avons environ 185 mille de nos nationaux.

Puis il parle de la fortune publique, montre chiffres en mains son importance, dit qu'actuellement la caisse de conversion a en caisse 750 millions, ce qui, proportionnellement au nombre d'habitants avec la France, indiquerait une encaisse métallique de plus de 4 milliards et demi.

Passant de la fortune publique à l'élevage, M. Potel fait connaître que la République Argentine possède actuellement 44 millions 600 mille bêtes à corne et 11 millions et demi de moutons.

Il dit que le produit de cet immense troupeau, en dehors de ce qui est nécessaire à la consommation locale, est sacrifié tout entier au profit des habitants de l'Angleterre.

Il donne les chiffres des bêtes tuées en sept années pour cette consommation, soit plus de 8 millions de moutons et 600 mille bœufs, le tout d'une valeur dépassant 270 millions de francs.

L'année dernière seule, l'Angleterre a reçu de l'Argentine 211 mille tonnes de viande, de l'Australie 169 mille, et des États-Unis 126 mille, ce qui fait un total dépassant 496 mille tonnes, sans compter ce qu'elle a tiré de la France et des autres pays, et cela à un prix extraordinaire de bon marché.

Puis, passant de l'élevage à l'agriculture, M. Potel indique que de 1872, où les terres cultivées étaient seulement de 580 mille hectares, l'année dernière les cultures se sont élevées à 14 millions 611 mille hectares qui ont produit : en blé, 3.820 mille tonnes, valant 262 millions de francs; en lin, 855 mille tonnes, valant 178 millions de francs.

Ensuite M. Potel parle des forêts, qui sont également exploitées sur une grande échelle; elles ont donné, l'année dernière, un rendement de plus de 36 millions de francs.

Enfin, M. Potel parle de notre commerce qui est en décroissance considérable comparativement à celui des Anglais et des Allemands. Il en est de même de notre marine, dont le tonnage transporté ne peut pas se comparer à celui de ces deux nations.

Il conjure nos compatriotes d'ouvrir les yeux devant cette situation, de faire un effort pour rattraper le terrain qu'ils

Digitized by Google

ont perdu. Il vient de leur décrire un pays d'une richesse inouïe comparativement au petit nombre de ses habitants; un pays qui ne nous coûte ni argent ni une goutte de sang, un pays où la monnaie fiduciaire est maintenant à un taux fixe qui assure le sérieux et la sécurité des opérations; un pays où la terre est encore à bon marché et qui fait appel à tous les concours; un pays où on parle couramment notre langue, où nous sommes aimés. Mais aussi il met en garde les comptables, les gens de bureau de toutes sortes. Il dit que, si dans la République Argentine, il y a un avenir assuré pour tous les agriculteurs et les gens de métier, il n'en est pas de même pour les gens de plume, qui ne trouveraient, là-bas, que la misère en perspective.

M. Potel est entré encore dans d'autres détails, que l'espace nous empêche de reproduire.

Cette conférence a été illustrée de nombreuses projections.

Nous avons vu passer sous nos yeux les monuments de Buenos-Ayres, les différents types d'animaux, moutons, taureaux, etc., les immenses abattoirs et leur fonctionnement; les bateaux spécialement aménagés pour le transport des viandes, etc., etc.

La Société de Géographie Commerciale ne peut que se féliciter de nous avoir présenté, pour la première réunion de l'année, une conférence aussi sérieusement documentée et intéressante à tous les points de vue.

Devant un auditoire choisi parmi lequel on remarquait, comme à toutes les conférences de la Société de Géographie commerciale, un grand nombre de dames, M. Casabona, le 23 décembre, a fait une conférence très intéressante sur ce titre : « Au pays du café ».

Il s'agissait du Brésil et plus particulièrement de l'État de Saint-Paul.

L'État de Saint-Paul est avant tout agricole. La culture des céréales y est très développée et l'élevage y prend des proportions importantes. Mais la production principale est le café. Les deux tiers de la consommation mondiale du café viennent du Brésil. Le conférencier dévoile les artifices des courtiers et marchands qui livrent sous le nom de Moka ou de Bourbon des cafés brésiliens. Par suite de surproduction,

Digitized by Google

une baisse ruineuse est survenue cette année dans les cours du café. L'État de Saint-Paul a obvié en achetant un stock énorme de café qu'il écoule peu à peu.

L'État de Saint-Paul est d'une salubrité parfaite sur les hauts plateaux, c'est-à-dire dans les 9/10 de son étendue. Cette partie du Brésil est en effet formée d'une bande de terrains plats longeant la mer et d'un large plateau d'une altitude de 700 à 1.000 mètres.

Les Français y sont admirablement accueillis comme partout au Brésil. Malheureusement, ils ne profitent pas de ces excellentes dispositions et laissent prendre par les Allemands toutes les situations commerciales et industrielles.

Le conférencier nous a fait passer sous les yeux une série nombreuse de superbes projections. Nous avons vu défiler les plantations de café et les préparations de la précieuse graine. Nous avons admiré surtout des vues de paysages merveilleux et notamment, sous tous ses aspects, une cataracte de 500 mètres de largeur sur 50 mètres de hauteur.

Nous devons ajouter que le talent de parole de M. Casabona a donné un singulier relief à cette intéressante conférence.

Après les applaudissements et les remerciements du président, M. le docteur Motais a demandé au conférencier de bien vouloir donner son avis sur les conditions les plus favorables à ceux de nos concitoyens qui voudraient aller tenter fortune à Saint-Paul.

M. Casabona a répondu que les agriculteurs et surtout les familles nombreuses d'agriculteurs trouveront à s'employer très avantageusement.

Ce dernier incident prouve que la Section d'Angers poursuit sans relâche la voie pratique dans laquelle elle est entrée depuis l'année dernière.

***

La *Graphologie* est-elle, à vrai dire, une science positive, avec des lois et des déductions qui s'imposent à notre confiance, ou, plus modestement, une étude curieuse, menant à des rencontres suggestives? Il n'est guère niable que les personnalités humaines, diverses aussi bien dans leurs états psychiques que physiques, dans les plis, allures, tendances et habitudes propres à chacune, peuvent révéler inconsciemment par des indices extérieurs, avec l'âge, leur sexe et leurs

Digitized by Google

fonctions sociales, leurs impulsions intimes et leurs pentes coutumières. Or, l'*écriture*, qui est un geste spécial à chaque individualité, a-t-il réellement une physionomie dénonciatrice du dedans mental et moral de l'écrivain ? En perspective d'une lecture approfondie et indiscrète de nos manuscrits, n'avons-nous pas à nous inquiéter ou, tout au moins, à nous intimider ? Serons-nous dévoilés et trahis par la forme de nos lettres et de nos paraphes ? Le graphologue va-t-il se constituer le juge de notre « intus », notre confesseur malgré nous ? Est-ce qu'il nous faudra, pour nous sauvegarder de ses sourires ou de ses inculpations, nous réfugier dans l'uniforme de la dactylographie ou de la snobienne écriture, dite du « Sacré-Cœur » ?

Telles sont les intéressantes questions qu'a traitées, avec une sérieuse autorité et un grand charme de forme, dans la salle des fêtes de la Mairie, le 18 décembre dernier, le très distingué professeur de philosophie du Lycée, M. Léon Robin : son succès a été particulièrement remarquable, à tous points de vue.

Nous ne résumons pas, avec ses conclusions, son instructive et brillante causerie, parce que nous avons lieu d'espérer être en mesure de reproduire prochainement le texte de la conférence de M. Robin, qui, pour un soir, a fait trêve à ses études d'un ordre plus sévère et plus élevé. La *Revue* a récemment indiqué la publication de ses importants ouvrages sur *la Théorie platonicienne des Idées et des Nombres, d'après Aristote* et sur *la Théorie platonicienne de l'Amour*, qui lui ont mérité un double prix de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* et de l'*Association pour l'encouragement des études Grecques en France*, ainsi que les éloges de plusieurs sommités des Lettres savantes, éloges qui se concrètent dans cette affirmation d'un maître en la matière : « Le travail de M. Léon Robin est considéré par tous les juges « compétents comme une contribution de premier ordre à « l'histoire de la pensée grecque. »

***

Vendredi, 18 décembre, le Palais universitaire rouvrait ses portes pour les conférences du soir.

Le conférencier annoncé n'est autre qu'un missionnaire, et

Digitized by Google

l'intérêt ne peut être que double puisque ce missionnaire est l'un de nos compatriotes angevins.

Le Père Charles Boutier nous revient après 34 ans de séjour en Indo-Chine, ayant fourni une carrière exceptionnelle dans un pays, qui, lui aussi, « dévore ses habitants » ; mais si, plus heureux que ses confrères, il n'a point payé son tribut au climat et succombé après un ou deux lustres, il a vu, avec le temps, ses forces le trahir jusqu'à complet épuisement : c'est par obéissance qu'il demande actuellement un peu de vigueur à l'air natal des Ponts-de-Cé.

L'Indo-Chine : le sujet que notre missionnaire vient traiter devant nous est vaste à l'égal de l'immense péninsule que baignent le golfe de Bengale et la mer de Chine. Pour juger de l'étendue de notre possession française, il suffit de jeter les yeux sur les deux cartes que des mains habiles ont dressées, à grande échelle, à notre intention : les moindres détails se détachent et ressortent si nettement, la perspective y est ménagée avec tant d'art que l'œil a presque l'illusion du relief le plus saillant. Que la longueur du voyage ne nous déconcerte point ! N'avons-nous pas dans le curé de la cathédrale de Saïgon le cicerone le plus érudit et le plus séduisant causeur ? Ses captivants récits nous charmeront en cours de route, car sa voie harmonieuse flatte l'oreille la plus délicate.

J'imagine que pour le voyageur en Indo-Chine, la première impression doit être celle de l'éblouissement et de la stupeur devant un spectacle inattendu. Tout ici semble sortir du cadre ordinaire, la nature y prend des proportions gigantesques. Fleuves et montagnes déconcertent les données de l'Européen qui aborde ces régions. Les fleuves, véritables torrents, entraînés entre deux murailles dressées à pic, se prolongent jusqu'à 4.000 kilomètres. Quand ils ont contourné les montagnes, ils semblent se disputer la possession de la plaine avant de se jeter dans la mer. Leur nombre vaut la peine d'être signalé : ce sont le Mékong, le Meinam, le Salouen, l'Iraouaddi, le Brahmapoutre, le Song-Koï. En face de ces géants, notre belle Loire, avec ses 1.000 kilomètres, serait réputée quantité négligeable et mériterait à peine d'être mentionnée. L'élévation des montagnes est en rapport avec le cours des fleuves. L'Himalaya, le puissant contrefort entre la Chine et l'Hindoustan, atteint avec le Gaurisaukar l'altitude de 8.840 mètres ; ses ramifications qui, sous divers

Digitized by Google

noms, se prolongent dans l'Indo-Chine, sont comme la puissante ossature de la presqu'île.

Dans cet extraordinaire pays, nous attendent d'autres surprises. Ici, hiver et printemps sont des mots vides de sens, puisqu'ils n'ont pas de raisons d'être. Deux saisons seulement se partagent l'année par la moitié : l'époque de la sécheresse et l'époque des pluies. Pendant la première, le soleil darde verticalement ses rayons, sans qu'aucune goutte d'eau vienne, pendant six mois, en tempérer la dévorante chaleur; puis, la nature reprenant ses droits, viennent alors les pluies qui se déversent presque sans interruption : toutes les cataractes du ciel, comme disent nos saints Livres, se sont ouvertes sur ce pays, qui est littéralement noyé. Ce serait témérité à moi de vouloir reproduire l'ingénieuse théorie du Père pour expliquer l'apparition de la « Moussson » : mouvements diurnes de la terre, vents alisés, trajectoire du soleil, oréographie, ce sont là autant d'agents qui, aux équinoxes, déchaînent les éléments et rendent la mer des Indes si redoutable aux navigateurs.

Le pays et son climat nous étant connus, le conférencier aborde la question d'ethnographie. Les deux tiers des Asiatiques appartiennent, on le sait, à la race jaune et un tiers à la race blanche ; c'est le type jaune qui prédomine dans notre possession française, avec, comme appoint principal, les Annamites, les Malais et les Cambodgiens. Tout démontre que ces populations ont leur berceau primitif dans l'Inde ; l'architecture avec ses monuments de style et de forme si bizarres n'est que la reproduction exacte des temples et des pagodes qui s'élèvent sur les bord du Gange : la langue *idéographique*, qui n'a rien de commun avec notre langue phonétique, n'est, à coup sûr, qu'un dialecte plus ou moins altéré emprunté aux Indiens. Le Brahmanisme et le Boudhisme sont dans l'Indo-Chine les religions dominantes; leurs sectateurs se réclament du régime des Castes toujours en vigueur chez les Hindous, et vivant séparés entre eux par des barrières infranchissables. Qui n'a présentes à la mémoire les péripéties du voyage si mouvementé de M. Huc au Thibet et en Mongolie ? Pour peu qu'on ait pénétré avec lui dans les grandes *Lamaseries*, on s'explique facilement que le Boudhisme soit encore aujourd'hui le culte principal de l'Extrême-Orient. Et cependant nos missionnaires s'avancent en Indo-

Digitized by Google

Chine comme les pionniers de la civilisation chrétienne et y étendent peu à peu leurs pacifiques conquêtes. En 1862, au moment de l'occupation française, on en comptait à peine dix, dans la presqu'île, pour 20.000 catholiques. Traqués par un pouvoir ombrageux et persécuteur, réduits à se cacher le jour dans des sortes de silos, ils ne pouvaient quitter leurs cachettes que la nuit, pour catéchiser les fidèles et administrer les sacrements. Depuis, mettant à profit un régime de liberté qui ne connaît point « l'anticléricalisme comme article d'exportation », de vaillantes recrues partent de la rue du Bac pour remplacer ceux qui tombent sur la brèche; aujourd'hui le nombre des catholiques s'élève à cent mille.

En accompagnant le Père Boutier dans ses pérégrinations, en écoutant ses doctes explications, pas un seul instant nous n'avons pu voir en lui un simple touriste mû par la curiosité, ou l'explorateur en quête de documents inédits : tout dans ses appréciations révélait le Prêtre. Devant un site pittoresque, en face des hauts sommets, son admiration se traduisait par une citation de l'Écriture : *Mirabilis in altis Dominus ;* devant cette végétation hâtive, exubérante que développent les alternatives de la chaleur et des pluies, le prêtre voyait Dieu dans sa Providence : *Aperitus manum tuam et imples omne animal benedictione*; dans le massacre d'une chrétienté qui anéantit tant de belles espérances, il prend un motif de confiance et voit la réalisation de cette parole : *Sanguis martyrum, semen christianorum.*

Les applaudissements qui ont salué ses dernières paroles ont prouvé au Père Boutier qu'il a gagné la sympathie et produit l'émotion. Les cœurs des catholiques peuvent-ils ne pas vibrer à l'unisson, quand il s'agit du règne de Dieu et de son accroisement : *Adveniat regnum tuum !*

***

« Le Comité Commercial Franco-Allemand a mis à la « disposition de la Société de Géographie Commerciale « une liste de maisons d'Allemagne, françaises et alle- « mandes, qui acceptent des volontaires ou qui prennent « même des jeunes gens français au courant du commerce, « avec un certain traitement.

« Les jeunes gens qui désireraient faire un stage en Alle- « magne pour y apprendre le commerce ou y trouver une

Digitized by Google

« situation d'avenir sont priés de s'adresser à M. le docteur « Motais, en indiquant dans quelle branche particulière du « commerce ils désireraient entrer. »

C'est là un résultat dont il faut savoir gré à la section Angevine de la Société de Géographie Commerciale que l'on ne saurait trop féliciter.

***

De l'*Angevin de Paris :*

Le Concert et la Vente de charité organisés par l'Œuvre des Industries Rurales, dans la salle de la Société d'Horticulture, rue de Grenelle, constituent une des plus belles manifestations régionalistes auxquelles il m'ait été donné d'assister. Rarement fête fut plus réussie et surtout conserva plus complètement son caractère bien spécial.

Dans le groupe important et pittoresque des provinces représentées, l'Anjou figura en bonne place, grâce, il faut bien le dire, aux efforts de l'*Angevin de Paris* qui tient à ce que nous ayons partout notre rang, grâce aussi, il faut bien le dire, à l'obligeance, au dévouement et au charme de ceux et de celles de nos compatriotes qui avaient bien voulu se charger d'assurer cette nécessaire et toute gracieuse représentation.

Le Concert était consacré aux chants, récitations et danses de chaque province. Les artistes, — jeunes femmes, jolies et élégantes — avaient toutes le costume de leur pays et, lorsque dans le chœur qui termina la seconde partie on les vit groupées — Arlésiennes, Normandes, Auvergnates, Limousines, Bretonnes, etc. — ce fut pour l'œil du spectateur une vision vraiment féerique et, j'ajoute, très émouvante.

Un retard imprévu avait privé de leurs coiffes les deux Angevines qui devaient prendre part à ce tableau vivant d'un si délicieux effet. Mais l'Anjou y fut pourtant, avec notre ami, Marc Leclerc, qui, en costume de paysan angevin vint chanter trois chansons du pays dont le succès fut très vif : *La fille de Parthenay*, *les Gars de Linières* et *les Gorets*. Le texte des chansons, le ton patoisant de l'interprète, mirent bien vite l'auditoire en gaîté et on applaudit vigoureusement notre excellent collaborateur, à qui il faut savoir gré de sa vigilante attention à faire, chaque fois que

Digitized by Google

l'occasion lui en est offerte, apprécier les produits du terroir angevin.

Une surprise était réservée ce soir-là, à nos compatriotes, Mme Lherbay, de la Comédie Française — une angevine — dont nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler, était venue à ce concert, à la prière d'un poète auvergnat qui lui avait — très heureusement d'ailleurs — confié le soin de dire ses vers. Quand elle sut que l'Anjou était là, dans cette salle, évoqué par les soins de compatriotes soucieux de son bon renom, elle revint d'elle-même en scène et, ajoutant avec une bonne grâce infinie un numéro — combien précieux pour nous — au programme, elle récita une des plus jolies poésies de Paul Pionis, le chantre des *Coiffes angevines*, *le Chanvre*. Son succès fut très grand et très mérité, car il est impossible de rêver, pour une œuvre de poète, diction plus parfaite. Qu'elle soit félicitée et remerciée de tout cœur, au nom de l'Anjou. Elle m'en voudrait de ne pas associer à son triomphe notre bon et cher Pionis. Je le fais de grand cœur certain d'ailleurs de traduire l'impression de tous les auditeurs.

Autour de la table courait une frise charmante de Marc Leclerc et, au-dessus, un étendard aux armes d'Anjou, invitait dans son style approprié, les « gars, les feilles et les marraines, à se parfumer la goule avec le vin de nos coûteaux et le musiau avec la brise de nos jardins ».

Mais le principal attrait c'était la présence au comptoir de trois Angevines tout à fait charmantes, Mmes Prouteau et Fischer, femme et fille du représentant de la maison Cesbron, de Montjean, et Delhumeau, de Brissac, — les deux premières en costume du pays, châle en pointe, tablier et coiffe aux ailes éployées. La grâce et l'élégance de ces vendeuses de choix contribuèrent puissamment au succès du comptoir angevin et nous ne saurions trop les remercier de s'être mises si aimablement à la disposition des organisateurs de cette fête, marquée au coin du plus vrai et du plus pur régionalisme.

H. C.

***

Le 7 décembre, dans une cérémonie imposante qui avait lieu dans le grand amphithéâtre du Collège de France, une médaille a été remise à M. Levasseur pour fêter ses quatre-

Digitized by Google

vingts ans et ses cinquante et quelques années de professorat.

Tous les corps savants de France et de l'étranger étaient représentés. Des discours ont été prononcés par MM. Lavisse, Léger, A. Leroy-Beaulieu, Delatour, Chantavoine, Bayet, au nom de l'École normale, du Collège de France, du Conservatoire des Arts et Métiers, de l'École des Sciences politiques, de la Société de Statistique, de la Société d'Enseignement des jeunes filles et du Ministre de l'Instruction publique.

Cette manifestation, véritablement mondiale, a profondément ému M. Levasseur qui a répondu dans une allocution empreinte de cette simplicité et de cette éloquence du cœur qui lui sont familières.

M. le professeur Motais, ancien président du Comité d'Angers pour le Congrès de 1903, a présenté à M. Levasseur les félicitations de ses anciens collègues angevins du Congrès et s'est fait l'interprète des sentiments de respectueuse admiration que tous les angevins ont gardé de son magistral discours d'ouverture et de sa remarquable présidence.

M. Levasseur a répondu :

« Vous avez bien voulu m'apporter les félicitations de vos collègues d'Angers; j'en suis très flatté et reconnaissant ; je vous prie de leur dire que j'ai reçu à Angers un accueil trop bienveillant pour n'en pas avoir conservé un excellent souvenir. »

Nous devons savoir gré à M. le Dr Motais de s'être fait l'interprète des sentiments de la population angevine tout entière près du vénéré Président du Congrès de 1903.

***

M. Émile Picot présente un travail des plus intéressants, dont la « Bibliothèque littéraire de la Renaissance », si bien dirigée par MM. Pierre de Nolhac et Léon Dorez, vient de s'enrichir et qui est dû à M. Pierre Villey, l'auteur bien connu des thèses récentes sur les sources des *Essais* de Montaigne, si favorablement accueillies des érudits.

M. Villey a constaté que l'ouvrage réputé le plus original de Joachim du Bellay, sa *Défense et illustration de la langue française*, qui marque une date dans notre histoire littéraire, est non seulement d'inspiration italienne, mais est en partie

Digitized by Google

traduit d'un des dialogues de Sperone Speroni. Les travaux remarquables de M. Villey sont d'autant plus admirables que cet érudit est, comme on le sait, aveugle.

***

Du *Pays Bleu :*

Il faut lire, dans le *Temps*, l'article de G. Lenotre qui a paru sous ce tire : *Les Meubles de M. Berthélemy* (16 décembre).

C'est l'odyssée lamentable d'un « Angevin », gardien des archives que l'Ordre de Malte conservait dans la tour du Temple, où il avait obtenu un logement qu'il avait aménagé avec amour, au prix de dépenses considérables. Survient la Révolution. Notre compatriote est expulsé de ce logement, que doit occuper le roi Louis XVI. « Il faut que le local soit évacué dans une heure. »

Tous les beaux meubles : « Un grand canapé et ses six fauteuils, dits à la reine, en lampas bleu et blanc, et ses bergères chenillées prune, de Monsieur », ses chers quatorze cents volumes, collectionnés avec tant de soin, toutes ces choses précieuses sont déménagées, culbutées, détériorées. Berthélemy, littéralement jeté sur le pavé, est obligé de se réfugier chez un ami, puis de louer « un misérable taudis, rue des Prêtres-Saint-Paul, derrière l'église Saint-Louis, une rue sordide, tortueuse et sale ».

Il réclame, demande une indemnité, écrit une requête, récrite jusqu'à quatre-vingts fois. En l'an IV, après un marchandage de trois années, « il fallut enfin céder à ce terrible solliciteur, qui tenait tête à tous les Gouvernements. Ses meubles lui furent rendus, détériorés pour la plupart, quelques-uns manquaient; de ses quatorze cents volumes, feuilletés par tant de détenus, de commissaires, de geôliers, dans l'oisiveté de la prison, beaucoup avaient disparu. Qu'importe ! La séparation avait été si douloureuse qu'en les retrouvant sa joie fut aveugle ».

Il avait même failli être traité comme « un reste impur de l'odieuse tyrannie ». « Un brave homme, le conventionnel Lofficial — angevin comme lui et comme lui archiviste, quoique jacobin — se chargea d'expliquer le cas à Couthon. »

Il m'a semblé que nos lecteurs s'intéresseraient aux déboires d'un compatriote. — A.-J. V.

***

Digitized by Google

Les obsèques du colonel Piétu ont eu lieu samedi matin, à 11 heures, dans l'église de Nantilly, à Saumur.

Les cordons du poêle étaient tenus par le colonel de Place, le colonel Morel, le commandant-major Barthlet et le capitaine Féline.

Le deuil était conduit par M. de Waubert de Genlis, M. Servière, M. Aubin, M. d'Espinay, M. Lair.

La messe a été célébrée par M. le curé de Nantilly, assisté de ses deux vicaires auxiliaires.

Au cimetière, après les dernières prières de l'absoute, auprès du caveau de la famille, le colonel Mazel a pris la parole et retracé les états de service du colonel Piétu. Comme commandant de l'École et comme ancien élève du colonel Piétu, il avait le triste honneur de conduire la famille militaire et de rendre un dernier hommage à la mémoire de celui qui avait consacré vingt années de sa vie au service de cette École.

X***.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-SEPTIÈME VOLUME

JUILLET

Pages

Un rempart régionnaire en Anjou. — **Commandant A. Pommerais.** 5

La Justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. La Commission Proust : sa création, son personnel, ses jugements, 15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794) *(suite)*. — **E. Queruau-Lamerie** 17

Poésie : Pastorale. — **A. Dupouy** 35

Le Clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801) *(suite et fin)*. — **H. Faye** 37

Sur les chemins de Vendée *(suite)*. — **Pierre Gourdon** 59

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Juillet 1908). — **A. Cheux** 67

Observations sur l'arrivée de plusieurs oiseaux, faites à la Baumette (près Angers), de 1874 à 1909. — **A. Cheux** 69

Observations sur la vigne, à la Baumette (près Angers), de 1880 à 1908 (chasselas). — **A. Cheux** 71

Chronique 73

Le Musée de Beaufort. — M. Lucien Rousseau, premier prix du Conservatoire. — M. Nicole, lauréat de l'Institut. — L'aéroplane Gasnier. — Le Maire d'Angers et le Maire de Londres. — Bureau et Comité de la Société des Amis des Arts pour 1908-1909. — A propos d'Aloysius Bertrand. — M. le duc de Caylus, bailli grand'croix de l'ordre de Malte. — Légion d'honneur : le sculpteur Desbois, promu officier. — Palmes Académiques. — Mérite Agricole. — Nécrologie : M. Delaporte ; Dom Chamard. — **X*****.

AOUT

A propos de Lafcadio Hearn. Le Traditionalisme Japonais. — **Avesnes** 85

Le Guignolet d'Angers. — **G. Rayer** 123

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (août 1908). — **A. Cheux** 143

Chronique 145

Les Monuments historiques de Maine-et-Loire, nouvelles décisions prises par M. le Sous-Secrétaire des Beaux-Arts. — La Loire navigable : une intéressante expérience; les réunions de Chalonnes et Saumur. — Une conférence de M. l'amiral de Cuverville sur les voies et moyens de transport par eau. — Une subvention du Conseil général pour le Circuit de l'Automobile-Club de France en Maine-et-Loire; rapport de M. le Docteur Motais. — Une étude sur l'étude du Circuit. — L'exposition des Élèves de l'École des Beaux-Arts, boursiers

Digitized by Google

du département. — M. Joseph Denais en Turquie. — Souscription du Conseil général au *Glossaire étymologique et historique des Patois et des Parlers de l'Anjou*. — M. Max d'Ollone, lauréat du grand Concours de musique. — M. Eugène Boucheron médaillé au Concours international de composition. — Quatre prix de vertu de l'Académie française en Maine-et-Loire. — M. le lieutenant Basty récompensé au Concours agricole de Vouvray. — M. René Bazin, délégué par l'Académie française, à l'érection du buste d'Honoré d'Urfé. — Promotions dans le Mérite agricole. — Nécrologie : Mme André Joûbert. — X***.

SEPTEMBRE

Un rempart régionnaire en Anjou (*suite*). — **Commandant A. Pommerais.** 177

La Justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. La Commission Proust : sa création, son personnel, ses jugements, 15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793 - 14 janvier 1794) (*suite et fin*). — **E. Queruau-Lamerie** 205

Question de droit. — **A. de Villiers** 223

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*) : Mesdames Naude et Paulmier ; Madame Rocquain ; Madame Lefort ; Mademoiselle Le Bailleul ; Mademoiselle Chabert ; Mademoiselle Rousseau, Joséphine-Victoire ; Mademoiselle Rousseau, Rachel ; Mademoiselle Quris ; Madame Mini et Mademoiselle Mimaux ; Madame Poumeau-Delille ; Mademoiselle Janin, Marie-Victoire ; Mademoiselle Grosbois, Ernestine-Pauline ; Mademoiselle Mahieu, Ecoles enfantines. — **F.-L. La Bessière.** 225

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (septembre 1908). — **A. Cheux** 237

Chronique 239

Les expériences d'aviation de M. René Gasnier. — Le Circuit d'Anjou : constitution du Comité angevin. — M. Joseph Denais préside à Constantinople le Comité de la nouvelle Association de la Presse ottomane. — Dons du Ministre de l'Instruction publique au Musée de Cholet. — M. René Bazin inaugure le buste d'Honoré d'Urfé. — M Magne et les peintures du château de Montreuil. — Un travail de M. Maillet sur le régime des crues de la Loire. — Promotion dans le Mérite agricole. — Nécrologie : M. Jules Dauban. — X***.

Gravure. — Un rempart régionnaire en Anjou : *Les Miaules de Livré*.

OCTOBRE

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours. — **B. Bois** 257

Le Diplodocus de l'ère secondaire. — **Joseph Joûbert** 267

Un rempart régionnaire en Anjou (*suite et fin*). — **Commandant A. Pommerais** 283

Le portefeuille d'un curieux : Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevine (*suite*). — **J. Denais** 301

La Carmagnole de la Vendée. — Jugement rendu à la sénéchaussée de Beaufort et portant confirmation d'Adrien de Broc, dans l'état et office de capitaine du château de Beaufort et gouverneur de la ville. — Adjudication de la démolition du château de Beaufort. — Les Francs-maçons de Beaufort et leurs F.·. flamands.

Digitized by Google

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L.-F. La Bessière** 315

Crèches; Pensionnats de jeunes filles à Angers en 1840; Madame Saint-Augustin; Mademoiselle Loiseleur; Mademoiselle Pasquier.

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (octobre 1908). — **A. Cheux** 323

Chronique 325

La mort du Cardinal Mathieu. — Les Concerts populaires: Premier concert. — Le Circuit de l'Anjou : Conférence de M. Durand; la délégation sportive à Paris. — L'Assemblée annuelle des Évêques protecteurs de l'Université. — Les Angevins au Congrès de Chirurgie. — Palmes académiques. — Deux expositions : fleurs et fruits; champignons. — **X*****.

Chronique bibliographique 335

Les Comptes du Roi René, par l'abbé G. Arnaud d'Agnel. — **A. P.**

Gravure. — Un rempart régionnaire en Anjou : Château d'Availles.

NOVEMBRE

Le Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers. — **Ch. Urseau** 337

Poésie : *A ma mère.* — **Léon Philouze** 355

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (*suite*). — **B. Bois** 357

Vers plus de joie. — **André Godard** 373

Ecoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*). — **L.-F. La Bessière** 381

Madame Breton; Mademoiselle Chupin; Mademoiselle Maumigny; Mademoiselle Daviau; Mademoiselle Brossier; Mademoiselle Lesaulnier.

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Novembre 1908). — **A. Cheux** 391

Chronique 393

Les Concerts populaires (2e et 3e concerts). — Les prix de vertu à l'Académie française. — M. le Dr Monprofit, grand prix de l'exposition de Londres. — Les eaux-fortes de M. Gobô à l'exposition de la gravure; deux de ses œuvres achetées par l'Etat. — Un don de la Comtesse de Flandre à Mlle Mathilde Alanic. — M. Paul Décard à la Comédie française. — La séance de rentrée de l'Ecole de Médecine. — Chez les Etudiants. — Conférences de MM. Joseph Denais, Achille Cesbron, Le Moy. — Le dîner du vin d'Anjou. — Le circuit de l'Automobile-Club en Anjou; conférence de M. Durand à Saumur; la coupe-challenge de l'Anjou-Aviation. — Le Comité et les commissions de la XXXVe fête de l'Union fédérale des Sociétés de gymnastique de France. — Nécrologie : M. Prosper Jamin. — **X*****.

Chronique bibliographique .....

Cartulaire noir de la Cathédrale d'Angers, reconstitué et publié par M. le Chanoine Urseau. — **A. Planchenault.**

Rôle politique de Pierre de Brezé au cours des dix dernières années du règne de Charles VII (1451-1461), par Pierre Bernus. — **C. Ballu.**

Digitized by Google

DÉCEMBRE

Évêques et dignitaires de l'église cathédrale d'Angers (770-vers 1175). — **Ch. Urseau** 417

Poésie : *Les Moissons de bonheur*. — **L. M** 455

Recherches historiques sur l'Enseignement primaire en Anjou, des origines jusqu'à nos jours (*suite*). — **B. Bois** 457

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Décembre 1908). — **A. Cheux** 475

Chronique 477

Le Concours Julien Daillière. — La séance d'inauguration de l'exposition des Amis des Arts. — Concerts populaires (Premier concert extraordinaire, quatrième concert). — Concert Botrel. — Mort du Circuit de l'Anjou. — Promotions dans la légion d'honneur et l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand; palmes académiques. — Prix et récompenses: MM. le Dr Monprofit, J.-M. Simon, René Poirier. — Conférences de MM. René Bazin, les paysages de France; Potel, La République Argentine; Casabona, Au pays du café; Robin, la Graphologie; le R. P. Boutier, l'Indo-Chine. — Un service rendu par la Société de Géographie commerciale — L'Anjou à la vente de charité de l'œuvre des industries rurales. — Une solennité au Collège de France, M. le Dr Motais. — Une opinion sur les œuvres de Joachim du Bellay — Les meubles de M. Berthélemy. — Nécrologie : le colonel Piétu. — **X*****.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

A.

D. 54. 32.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 295-9

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google